

8-19-61

HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME XII.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A Besançon	chez	Turbergue, libraire.
Lyon	—	Girard et Josserand, libraires.
—	—	Périsse frères, libraires.
Montpellier	—	Séguin, libraire.
—	—	Malavialle, libraire.
Angers	—	Lainé frères, libraires.
—	—	Barassé, libraire.
Nantes	—	Mazeau frères, libraires.
Metz	—	Mlle Constant Loïez, libraire.
—	—	Rousseau Pallez, libraire.
Lille	—	Lefort, libraire.
Dijon	—	Hémery, libraire.
Rouen	—	Fleury, libraire.
Arras	—	Théry, libraire.
Nancy	—	Thomas, libraire.
—	—	Vagner, imp.-libraire.
Toulouse	—	Léopold Cluzon, libraire.
Le Mans	—	Gallienne, libraire.
Clermont-Ferrand	—	Veysset, imp.-libraire.
Rennes	—	Hauvespre, libraire.
—	—	Verdier, libraire.
Reims	—	Bonnefoy, libraire.
Rome	—	Merle, libraire.
Milan	—	Dumolard, libraire.
—	—	Boniardi-Pogliani, libraire.
Turin	—	Marietti (Hyacinthe), libraire.
—	—	Marietti (Pierre), libraire.
Madrid	—	Bailly-Baillière, libraire.
—	—	J.-L. Poupart, libraire.
Londres	—	Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
Genève	—	Marc Mehling, libraire.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

AMÉDÉE GABOURD.

TOME DOUZIÈME.

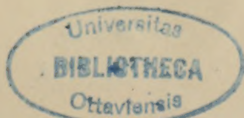
1603 — 1643.)

PARIS,

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE CASSETTE, 4.

1858.





HISTOIRE
DE FRANCE

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES BOURBONS (SUITE).

HENRI IV, dit le Grand.

DERNIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE DE HENRI IV. — DE 1603 A 1610.

Le développement intellectuel qui s'opérait en Europe depuis un demi-siècle, malgré les agitations et les guerres, nous semble mériter une mention spéciale : l'histoire des idées et des progrès de l'esprit humain contribue à élucider celle des faits administratifs et des transformations politiques.

De François Ier à Henri le Grand un mouvement sérieux s'était accompli dans la littérature et dans les arts, et tous les peuples de l'Europe y participaient d'une façon plus ou moins active. L'Italie, durant le seizième siècle, s'était encore maintenue à une place élevée dans l'ordre des œuvres de poésie, mais déjà on pouvait pressentir que le sceptre ne tarderait pas à lui être enlevé par des nations plus heureuses. A cette époque

sa littérature s'offre à nous toujours riche, toujours féconde; mais la docile imitation des formes anciennes lui a fait perdre l'originalité, et déjà l'abus de la recherche l'éloigne des voies tracées par le génie de Dante et de Pétrarque. Ambitieux de se grandir à la hauteur de l'Arioste, le Tasse resta peut-être au-dessous de ce maître; toutefois il acquit une juste renommée à la suite de Virgile, qu'il imita froidement, avec mollesse, mais non sans bonheur. Après la mort du chantre de Godefroi la littérature italienne entra dans une ère de décadence qui eut deux siècles de durée. Le goût du prétentieux et de l'exagéré fit reléguer dans un fâcheux oubli les exemples des grands modèles; des livres, des poëmes, portant encore l'empreinte d'un vrai talent, étaient dégradés par des afféteries et des antithèses qui plaisaient à la société de cette époque, et dont le génie italien n'a jamais été entièrement affranchi. Ces indigestes ornements s'étalaient jusque dans la chaire et dans le langage de la science.

Au seizième siècle, la littérature espagnole se tenait en garde contre l'imitation servile de l'antiquité; ce fut là, toutefois, l'écueil contre lequel se heurta Mendoza comme prosateur; en tant que poëte, il imita le genre italien. Son contemporain, Fernand de Herréra, surnommé le Divin, chercha laborieusement l'élévation et rencontra l'enflure; Ponce de Léon, le poëte le plus correct et le moins ambitieux de l'Espagne, donna une traduction élégante d'Horace et de plusieurs autres classiques. Don Alonzo de Ercilla chanta ses propres exploits dans *l'Araucana;* « l'ingénieux gentilhomme Michel Cervantes de Saavedra, » l'un des guerriers

chrétiens qui avaient combattu à Lépante, écrivit des comédies et des tragédies, et commençait à publier le roman qui a porté un coup de mort à la chevalerie, l'épopée bouffonne et judicieuse qui, de nos jours encore, est le plus grand des titres de gloire de la littérature espagnole. C'était le temps où florissait Lopez de Véga, l'un des maîtres de la scène, en Espagne. Après avoir fait partie de l'expédition de l'invincible Armada et rempli pendant vingt ans les fonctions de directeur des familiers du saint-office, il s'était mis à composer près de deux mille pièces de théâtre et vingt et un volumes de poésie. Pour le moment Calderon venait à peine de naître, et le théâtre espagnol n'avait pas encore atteint l'apogée de sa renommée.

En ce même siècle, le Camoëns, autre invalide des camps, venait de doter le Portugal de son poëme national ; méconnu de ses contemporains, pauvre et mendiant, cet homme illustre en était réduit à cette douloureuse plainte : « Qui donc se sentira désormais animé à travailler ? Je ne suis pas las de la poésie, mais je suis las d'avoir chanté pour une race sourde et au cœur dur. » Des noms tels que celui du poëte des *Lusiades* suffisent à la gloire d'une littérature ; le Portugal, dans l'ordre de l'intelligence, n'a point enfanté d'écrivain plus illustre ; le Camoëns, malgré les fautes de goût et les invraisemblances qui déparent son œuvre, réunit à la puissance de l'imagination la beauté du style et l'harmonie du langage. On ne peut apprécier son mérite qu'en le lisant dans le texte portugais ; toute traduction étrangère le défigure ou le décolore.

Après avoir été chevaleresque au moyen âge, la poésie allemande était devenue, entre les mains des meistersænger, plus morale, plus sérieuse, mais aussi plus terne et plus froide. La révolte de Luther acheva de détruire ce qui restait encore d'esprit poétique dans la vieille Germanie : les bourgeois laissèrent les épopées chevaleresques et les légendes du treizième siècle pour chercher dans les livres de controverse un aliment aux discussions religieuses. A l'exemple d'Érasme, homme à plusieurs faces, philosophe aux convictions douteuses, la poésie redouta à la fois les deux partis, et se tint à l'écart comme pour laisser passer la tempête. L'histoire, en Allemagne, attendait des temps plus calmes pour enfanter quelques œuvres sérieuses; les arts se retiraient d'une contrée que les zwingliens et les anabaptistes entraînaient en arrière vers la barbarie; la théologie régnait sans autre rivale que la philologie; les querelles sur les « adiaphores » et le « synergisme » créaient une scolastique obscure, diffuse et pédantesque. Toutefois Luther contribua à porter la langue allemande à sa maturité en traduisant la Bible dans le dialecte de son pays, dialecte dont l'adoption n'a pas été sans inconvénient en ce qu'elle a eu pour effet de laisser périr littérairement le bas-allemand, si riche en phrases populaires.

L'invasion du luthéranisme en Allemagne avait été fatale à toutes les autres manifestations de l'art; par bonheur elle n'avait point eu lieu avant l'achèvement de la magnifique cathédrale de Fribourg, le plus complet des monuments dont l'Allemagne s'enorgueil-

lit, celui de tous où l'ensemble et les parties offrent les proportions les plus parfaites. Commencée en 1248 par l'archevêque Conrad, la cathédrale de Cologne devait avoir cinq cents pieds de long, cent quatre-vingts de large au chœur et à la nef, et deux cent quatre-vingt-dix dans la partie transversale, tandis que les combles se seraient élevés à plus de deux cents pieds de hauteur, et les tours à cinq cents, sur une base de cent pieds. Durant près de deux siècles, ce splendide travail se poursuivit, lentement, mais sans relâche, et déjà les populations catholiques allaient recueillir le fruit de leurs longs sacrifices lorsque survint la révolution protestante qui paralysa les élans de la piété de nos pères. Une naïve légende veut que le diable, par jalousie, ait dérobé aux architectes une partie du plan primitif de l'église de Cologne, ne voulant pas laisser achever un édifice destiné à honorer le nom du Seigneur par la plus haute des manifestations de l'art chrétien. Au fond, les faits historiques, sous plus d'un rapport, ont donné raison à cette légende : l'ange rebelle, en suscitant l'hérésie, n'a pas permis à l'Allemagne de voir se compléter la merveilleuse cathédrale dont la Prusse moderne a osé entreprendre l'achèvement (1). Au milieu des convulsions politiques

(1) Le chœur seul avait été achevé ; des deux tours qui devaient orner la façade, l'une ne fut montée qu'à la hauteur du troisième étage ; l'autre s'éleva à peine au-dessus de terre. Quant à la nef, elle fut couverte avant d'avoir atteint son élévation projetée. Heureusement pour la gloire de cet édifice resté ainsi mutilé, le dessin original, d'après lequel il devait être construit, et tel qu'il fut fait par l'architecte lui-même, existe dans les archives de la ville, et, en le voyant, on est frappé de l'audace et du génie qu'il fallut pour le concevoir. Et pourtant le nom du grand artiste qui

et sociales du seizième siècle, l'architecture religieuse, qui demande tant de persévérance, eut à souffrir plus que tous les autres arts. En Allemagne aussi bien qu'en Italie, mais avec moins de bonheur, la Renaissance ne tarda pas à altérer la pureté du goût chrétien. La réforme protestante fut bien autrement fatale aux œuvres de la peinture et de la sculpture. Austère par principe, barbare par fanatisme, l'hérésie luthérienne s'opposa brutalement, en Allemagne, à la représentation des choses saintes; elle détruisit toutes celles qu'elle trouva sur son passage, et beaucoup de merveilles du moyen âge furent perdues pour la postérité dans le pays qui se glorifie d'avoir vu naître Albert Dürer. De la fin du seizième siècle date en Allemagne la décadence de la peinture et de la statuaire; les artistes, abandonnant leur manière nationale, se divisèrent en deux camps, et se mirent à la suite, les uns de l'école flamande, les autres de l'école italienne, sans jamais s'élever au delà d'une hauteur secondaire.

En Angleterre, l'abus des traditions et des images mythologiques avait réagi sur les premiers essais de la littérature. Il n'y eut plus de banquets, de représenta-

en fut l'auteur ne se trouve indiqué nulle part. Mais comme, dans un compte rendu à cette époque, et également déposé aux archives de la ville, on trouve que, « neuf ans après la fondation de la cathédrale, le « chapitre, prenant en considération les services rendus par *maître Gérard, tailleur de pierres, dirigeant les travaux du dôme*, lui fait présent de l'emplacement sur lequel il avait élevé à ses frais, et pour lui, « une grande maison toute bâtie en pierres, » il est à supposer que ce Gérard était l'auteur du plan en question; autrement il faudrait croire que l'artiste auquel est due cette admirable création était mort dans l'intervalle des neuf années qui s'étaient écoulées depuis la fondation de l'édifice jusqu'à la date du compte rendu, ce qui est assez peu probable.

tions scéniques ou de fêtes de famille sans l'intervention des dieux de l'Olympe, et ces ornements surannés, que nous retrouvons à chaque pas dans les monuments du seizième siècle, nous causent autant de lassitude que de déplaisir. Cependant Chaucer avait depuis longtemps commencé à faire connaître à l'Angleterre les maîtres italiens; John Harrington traduisait l'Arioste, Carew le Tasse, tandis que Henri Howard, comte de Surrey, et le poëte Wyats donnaient une meilleure forme aux vers anglais en s'attachant à imiter la manière de Pétrarque. Les encouragements ne manquaient pas aux littérateurs et aux savants de la Grande-Bretagne; la reine Élisabeth, qui ambitionnait tous les genres de célébrité, commentait Platon et traduisait Euripide, Isocrate, Horace; Jacques Ier se piquait d'érudition et de logique et parlait volontiers les langues mortes. Sous le règne d'Élisabeth, l'Angleterre applaudit au génie d'Edmond Spencer, poëte que signalent encore à notre admiration un sentiment exquis du beau et une grande richesse d'imagination, mais qui ne mérita nullement d'être égalé à l'Arioste, honneur que lui décernèrent ses concitoyens au seizième siècle. « Le champ de son imagination, dit Campbell, est vaste et luxuriant; il jeta dans la poésie anglaise l'harmonie, et la rendit plus chaude, plus tendre, plus magnifique dans la description, qu'elle ne l'avait été avant lui et qu'elle ne le fut après. Ses descriptions, il est vrai, ne révèlent pas cette puissance de pinceau, cette touche magistrale qui est le caractère des plus grands poëtes; mais on ne trouvera pas ailleurs d'images plus vaporeuses et plus dévelop-

pées que ces visions qui se forment dans l'esprit du poëte, ni une plus grande douceur de sentiments, ni une palette plus riche. » Les imitateurs de Spencer exagérèrent ses défauts et ne reproduisirent que médiocrement ses hautes qualités poétiques. La prose anglaise commençait à peine à essayer ses forces que plusieurs auteurs pleins d'afféterie lui donnèrent des allures maniérées et faillirent lui enlever son génie mâle et austère. Par bonheur le mauvais goût de la cour d'Élisabeth n'eut qu'un temps, et la littérature anglaise revint à de plus saines traditions. Sous ce même règne sa gloire fut le théâtre. Alors on vit apparaître le *Faust* de Christophe Marlowe, où l'on développe cette idée que « beaucoup de science produit beaucoup de mal. » De beaux éclairs de poésie signalent cette œuvre; le poëte qui y attacha son nom fut le précurseur de Gœthe; ses essais annoncèrent dignement Shakspeare.

Celui-ci est demeuré grand, comme le très-petit nombre d'hommes dont l'âme a été réellement embrasée de la flamme du génie. Né dans une condition obscure, livré à des occupations grossières, à des habitudes plus basses encore, il comprit le drame avec une puissance de pensée, d'action et de ressorts qui avait été ignorée des anciens. Dénué d'instruction, étranger aux formes littéraires de la Grèce et de Rome, ne sachant de l'histoire que ce qu'il fallait en connaître pour entasser sur la scène des personnages affublés de noms héroïques et inventés par le poëte pour la distraction du public, Shakspeare a parlé aux cœurs; il a remué tous les sentiments vrais et forts, il a fait

vibrer toutes les cordes de l'âme. On doit le prendre, comme le prit son siècle, avec la rudesse de son intelligence sans éducation. Qu'importe qu'au temps du pauvre Yorick l'artillerie ne fût point encore inventée? que sous l'Athénien Thésée il n'y eût point encore de couvents où l'on enfermât les jeunes filles? qu'il n'abordât point de navires dans les ports de Bohême? qu'à Mantoue il n'eût jamais été question d'un duc Antoine, et qu'au temps du roi Lear, antérieur à Jésus-Christ, il n'y eût encore ni rois de France, ni ducs de Bourgogne? Laissons là ces invraisemblances dont le poëte ne s'est pas mis en peine. La critique aurait ici trop de prise, elle aurait trop souvent raison contre le génie. En revanche, demandez à Shakspeare d'émouvoir les peuples, de remplir la scène de personnages qui vivent, qui pensent, qui meurent; de créer Hamlet, Ophélie, Juliette, Othello, Cordélia, Desdémone, Shylock, Miranda, Falstaff, Titania, Obéron, types qui vivront autant que la poésie, autant que l'homme; demandez-lui d'inventer des situations que l'histoire désavoue peut-être et qui cependant méritent d'être acceptées, parce que ces fictions sont aussi vraies que l'histoire, parce que le cœur de l'homme bat dans ces poitrines d'emprunt. Voilà ce que vous donnera Shakspeare, et son inépuisable fécondité déconcertera la critique et les railleries. Si la vie consiste à sentir, aucun poëte plus que Shakspeare ne l'offrira dans toute sa plénitude. Si ses personnages sont en contradiction avec les costumes et le langage traditionnels, avec les époques durant lesquelles ils sont censés vivre, ils sont toujours d'accord avec les sen-

sations, avec l'amour, la haine, la gloire, l'orgueil, la vengeance, avec les passions qui ne disparaissent point de la nature humaine, qui sont toujours les mêmes sous la diversité des formes. Dante peignit l'homme caché dans les profondeurs mystérieuses de l'infini; Shakspeare l'exposa aux regards de la foule enveloppé dans les faits; il rendit sensibles les découragements et les espérances de notre nature, les élans de la passion dans tous les degrés et à tous les âges; c'est dans la vérité dramatique et non dans la vérité historique qu'il établit son domaine; il s'inquiéta moins des événements que des hommes qui y furent associés. Ses écarts contre le goût, la fâcheuse licence de quelques-uns de ses tableaux, les fautes qui chez lui nous choquent davantage, furent toutes de son siècle; nous en dirons autant peut-être de ses hardiesses et de ses beautés, car ce fut un siècle d'impérissables souvenirs, un siècle de vertus sublimes et de crimes inouïs, beau et hideux, grand par le bien et par le mal, que le siècle où vécut Shakspeare et dont il fut l'expression vivante. L'Angleterre, bien que dominée par la tyrannie insolente d'Élisabeth, croyait avoir atteint l'une de ces époques décisives qui terminent l'empire de la force et ouvrent celui des idées. La civilisation, détruite ou suspendue par de longues discordes, semblait renaître ou grandir. Fatiguées de luttes généreuses soutenues pour la vieille foi, les consciences se résignaient au dogme de l'obéissance politique, et, au grand étonnement de ceux qui recherchent l'origine des effets dans les causes visibles, pendant que la nation abdiquait ses anciens droits et sa liberté,

pendant qu'elle cherchait le repos et l'oubli, une période de fécondité et d'originalité commençait pour les productions de l'intelligence, et l'éclosion des chefs-d'œuvre du génie se trouvait hâtée ou favorisée par le bruit des fêtes, par le luxe des parures, par le besoin unanime de distractions et de plaisir. En ce temps-là, lorsqu'il n'y avait place que pour des madrigaux de cour, sanglants ou fades, selon les femmes qui les inspiraient, la poésie dramatique, dans la plénitude de sa puissance, se manifesta en Angleterre; mais, ce que nul ne voudrait croire si les monuments contemporains ne s'accordaient à l'attester, ne fût-ce que par leur silence, c'est qu'au temps où vécut Shakspeare, c'est que soixante ans peut-être après sa mort, son nom glorieux était à peine connu de l'Angleterre elle-même; c'est que nul écrivain, sur le continent, n'en soupçonnait encore l'existence ou n'en devinait l'avenir.

En Europe, autour de la France, et même en France, les grands conflits sociaux et religieux n'avaient point ébranlé le monde pour laisser le champ des intelligences au culte exclusif de la poésie. La philosophie politique, déjà essayée par Machiavel et Guichardin, préludait par de vigoureuses tentatives aux combats réservés au dix-huitième siècle. Les rois, plus ou moins entraînés par l'orgueil ou l'hérésie, avaient partout affiché la prétention de s'affranchir de la tutelle de Rome et d'agir pour la satisfaction de la force et de l'intérêt; les philosophes venaient à leur suite, non pour eux, mais contre eux, et ils travaillaient à enseigner aux peuples, sur ce terrain nouveau

choisi par les rois, qu'ils ont des droits à faire valoir contre le despotisme, et que, n'étant plus protégés par l'Église, ils peuvent en appeler, eux aussi, à la logique brutale et discuter les bases du droit public. Les réminiscences politiques de la Grèce et de Rome païennes contribuaient à entraîner les intelligences dans cette sphère de discussions et d'examen; à une époque où des téméraires proclamaient tout haut la nécessité de rompre avec la tradition catholique et de s'affranchir de l'autorité en matière de foi, des penseurs moins hardis et moins coupables pouvaient bien s'attribuer la mission de reviser le contral social. Machiavel avait mis la philosophie au service de la tyrannie; le calviniste François Hotman soutint à son tour la fausseté et le danger du droit d'hérédité pour la transmission des couronnes, et mit son érudition biblique au service de ceux qui, dès cette époque, proclamaient la souveraineté du peuple. On a vu plus haut avec quelle énergie républicaine Étienne de la Boëtie, ami de Montaigne, s'attaqua au principe de la servitude volontaire et apprit aux peuples qu'après tout un tyran n'est qu'un homme et ne puise sa force que dans la patiente résignation de ses sujets (1). Ces thèses démocratiques dataient du règne de Henri II; plus tard, Hubert Languet, natif de la Bourgogne et ami de Mélanchthon, entreprenait de démontrer que le despotisme était contraire à la foi et qu'il n'y avait de souveraineté que dans le peuple. Ce réformateur coupable, allant jusqu'aux extrêmes de la pensée,

(1) Voir plus haut, tome X (règne de Henri II), les citations que nous avons données du traité de la Boëtie, *le Contre Un*.

ne craignit pas, le premier, de proclamer la doctrine du tyrannicide. Vint ensuite l'Allemand Jean Altansen, qui établit à son tour cette théorie du droit de résistance au tyran, de par la majesté du peuple (*jus majestatis*), majesté inaliénable et imprescriptible. Dès ce moment les exaltés de tous les partis poussaient l'audace jusqu'à faire appel au droit du poignard en faveur des minorités vaincues, et les protestants, en élevant jusqu'au ciel Poltrot, le meurtrier du duc de Guise, se montraient les premiers partisans de l'abominable doctrine de l'assassinat politique. Certains ligueurs ne les imitèrent que trop en applaudissant au crime de Jacques Clément.

Le concile de Constance, depuis plus d'un siècle, avait condamné cette sauvage théorie du meurtre; mais, depuis que la papauté, reléguée par la révolte dans la sphère exclusivement religieuse, n'était plus le tribunal où les peuples venaient exposer leurs droits et réclamer justice, la doctrine de la souveraineté du nombre était invoquée par les logiciens et sans cesse proclamée par les insurrections de toutes les causes. Les rois qui avaient voulu s'affranchir de la tutelle du vicaire de Jésus-Christ imaginaient un droit indiscutable, en vertu duquel ils pouvaient user et abuser de la royauté; mais, quand la société ou la religion étaient mises en péril par cette politique d'invention nouvelle, les consciences se soulevaient, et les multitudes, déchaînées à leur tour, trouvaient des docteurs prêts à absoudre ou à justifier leurs résistances. Il ne nous appartient pas d'exposer ici les théories émises tantôt par la Sorbonne elle-même, tantôt par des écri-

vains tels que le cardinal Bellarmin, l'historien Mariana, le jésuite Santarelli, Edmond Richer, François Suarez de Grenade, et plusieurs autres, qui n'ont point hésité à porter la discussion sur ce terrain difficile; nous nous bornons à constater ici les premières manifestations de la philosophie politique contre laquelle les parlements, au temps de Henri IV, n'avaient point assez de châtiments ni d'anathèmes. A cette époque la légitimité du despotisme cherchait à s'établir, mais elle n'avait point encore prévalu, et ils étaient rares les théoriciens de l'école de ce Raleigh qui osait dire à Jacques I[er], en lui dédiant son livre : « Les liens qui attachent les sujets au roi doivent être tissés de fer; ceux du roi aux sujets, de fils d'araignée. » Il est vrai qu'en Angleterre même, où l'on aveuglait ainsi l'intelligence des rois, un abîme commençait à se creuser sous les pieds des Stuarts.

Dans un ordre moins élevé, en dehors des luttes politiques, un travail s'opérait lentement en vue de cette idée, plus ou moins avouée, qu'il existe une morale pouvant se passer de la religion, subsistant sans l'appui du dogme révélé, et trouvant en elle-même les notions des devoirs de l'homme. Montaigne, qui, en réalité, a moins de bonne foi qu'il ne veut bien le dire (1), se complut volontiers à cette philosophie, renouvelée des enseignements de Platon et de Socrate en ce qu'ils ont de bon et de pur, mais qui procède plutôt de la loi naturelle que de la loi chrétienne. C'est en lui-même que Montaigne cherche la notion de la vérité et

(1) « C'est icy un livre de bonne foy. » *Essais* de Montaigne, première ligne de la préface.

du juste. « Me trouvant, dit-il, entièrement despourvu et vide de toute autre matière, je me suis présenté moy-mesme à moy pour argument et pour subject (1). » Il se rend compte de la vie en homme qui, après tout, veut surtout échapper à la douleur et se réfugier dans le repos. « J'ai vu, dit-il, l'herbe, les fleurs, les fruits de la vie; j'en vois aussi les feuilles sèches, content, parce que c'est chose naturelle. » Ce n'est vraisemblablement, et Montaigne n'a guère l'air de s'en douter, qu'un aspect fort étroit par où l'homme peut envisager cette fin en vue de laquelle il a été créé : aimer Dieu; mais, à coup sûr, Montaigne oublie trop philosophiquement ce que c'est que la mort, ailleurs qu'il ne craint pas de dire : « Je me plonge stupidement dans la mort, sans la considérer ou la reconnoistre, comme dans une profondeur muette et obscure qui m'engloutit tout d'un coup et me suffoque en un instant, plein d'un puissant sommeil, d'insipidité et d'indolence. » Au surplus, fatigué sans doute par les sanglantes luttes qui agitent la société contemporaine, épouvanté au récit des meurtres, révolté par les crimes, trop faible pour imiter les dévouements, on voit qu'il s'est lassé d'espérer ou de craindre, et qu'il aime à s'isoler dans le doute, comme dans une retraite où les tempêtes de la vie n'iront pas le poursuivre. « Et, dit-il, dans cette université, je me laisse manéger ignoramment et négligemment. O quel doux et mol oreiller est l'ignorance et l'incuriosité, pour y reposer une teste bien faite ! » Nous ignorons

(1) Id., *ibid.*, liv. II, c. 8.

si le mot égoïsme résume bien cette étrange philosophie, mais c'est le seul que notre plume rencontre.

La philosophie que Rabelais a professée et qu'il a cherché à glisser dans le monde, sous les apparences de la bouffonnerie et du rire, Montaigne la présente aux esprits sous le costume de la modération, de la justice et de la sagesse; mais au fond elle n'est trop souvent que le scepticisme et parfois l'éclectisme. « Mon jugement, dit-il, est si également balancé en la plupart des concurrences que je compromettrois (que je m'en remettrais) volontiers à la décision du sort et des dés. » Il n'y a là, après tout, qu'un aveu de la raison impuissante lorsqu'elle essaie de marcher sans l'aide de la lumière révélée. Le philosophe s'attache ensuite à dégager l'idée de la vertu des formes austères dont l'a revêtue le christianisme. « Qui me l'a marquée, s'écrie-t-il, de ce faux visage pâle et hideux? Il n'est rien de plus gai, de plus enjoué et de plus folastre. La vertu n'est pas, comme dit l'École, plantée à la tête d'un mont coupé, raboteux, inaccessible. Qui sait son adresse y peut arriver par des routes ombrageuses, gazonnées et doux fleurantes. » Ce n'est point, il est vrai, par de telles routes que le christianisme enseigne à conquérir la couronne incorruptible des saints, seule récompense de la vertu, seule marque à laquelle il soit possible de la reconnaître. La vertu chrétienne, qui est le gage du royaume de Dieu, n'est conquise en ce monde que par la lutte et au prix du sacrifice. La route qui conduit à la perfection est étroite autant que rude, et le voyageur qui la suit n'arrive au ciel que par les sentiers royaux de la croix.

Montaigne s'obstine à y conduire par d'autres chemins. Montaigne ne fait point abstraction du christianisme; sa morale n'est point systématiquement opposée aux lumières de l'Évangile, et son scepticisme se formule sans mépris pour la religion ; mais, au fond, il cherche de son mieux à se passer de la foi; il procède volontiers comme si la révélation n'existait pas, comme si aucune voix, imposant obéissance à la terre, n'avait encore proclamé que la nature humaine est corrompue et qu'il faut entrer en lutte avec elle. Quand il parle de Dieu, Montaigne témoigne du respect, mais il en parle le moins possible. Il s'attache à dégager la vérité de l'autorité, à ne lui chercher d'autres bases que dans la liberté de l'entendement et le résultat de l'expérience. Il doute, et, sans le savoir, il enfante la philosophie moderne, qui, à son tour, s'applaudira de procéder par le doute. Il ferme les yeux et cherche le vrai, et il ose bien souvent s'y croire arrivé. Narrateur débonnaire, conteur infatigable, introduisant l'homme au scepticisme comme saint François de Sales l'introduit à la vie dévote, Montaigne attire d'autant plus à ses idées qu'il ne se montre jamais animé d'une intention de propagande, et qu'il semble étudier et non enseigner. Ajoutons qu'il est un modèle inimitable de bonhomie et de style (1). Rattachons

(1) « Ses *Essais*, nous dit M. Villemain, *ce monument impérissable de la plus saine raison* et du plus heureux génie, ne furent pour Montaigne qu'un amusement facile, un jeu de son esprit et de sa plume. Heureux l'écrivain qui, rassemblant ses idées comme au hasard et s'entretenant avec lui-même sans songer à la postérité, se fait cependant écouter d'elle. On lira toujours avec plaisir ce qu'il a produit sans effort ; toutes les inspirations de sa pensée, fixées à jamais par le style, passeront aux siècles

ensuite son nom et ses écrits, mais non ses actes, à ce parti politique, à cette faction du milieu, qui, sous les derniers Valois et sous le premier des Bourbons, travailla à se faire accepter de tous, à imposer la prétendue impartialité, à conquérir toutes les influences sociales, sous prétexte de transaction et de paix.

Montaigne avait dit : « Que sais-je? » Son disciple Charron, théologien érudit, mais parfois téméraire, exagéra son système en disant : « Je ne sais rien. » Dans son traité *de la Sagesse* il parut enseigner l'art de vivre selon la raison. Moins égoïste, moins superficiel que Montaigne, il n'eut ni l'originalité, ni les allures vives de ce maître, et plus audacieusement que lui il dirigea le doute sur les problèmes religieux (1).

à venir. Quel fut son secret? Il s'est mis tout entier dans ses ouvrages; il jouira donc mieux que personne de cette immortalité que donnent les lettres, puisqu'en lui seul l'homme ne sera jamais séparé de l'écrivain, et que son caractère ne sera pas moins immortel que son talent. »

(1) Ce n'est point toujours par système et avec une arrière-pensée hostile que Montaigne et Charron se mettent au service du scepticisme. Bien souvent il n'y a chez eux qu'une affaire de méthode. Comme Montaigne, Charron se propose d'arriver à la vérité par le doute; mais sur sa route il « soulève un plus grand nombre de questions, les creuse plus profondément, va chercher dans l'antiquité la plus reculée des citations plus nombreuses, des autorités plus graves. Elle entre dans la politique, que Montaigne avait respectée, et trace les droits et les devoirs respectifs des princes et de leurs sujets. Sous ce rapport, Charron n'est point inférieur à l'auteur des *Essais*, et se place à ses côtés s'il ne le dépasse pas quelquefois; mais comme écrivain il reste bien loin derrière lui. Malgré le soin qu'il met à imiter les *Essais*, malgré sa persévérance à en emprunter les tournures les plus fréquentes, les expressions les plus usitées, il ne peut parvenir à l'inépuisable facilité et à la verve de Montaigne. Son style demeure froid et compassé; le travail se fait aisément sentir à travers cette facilité étudiée; le désordre n'est qu'apparent; les divisions et les subdivisions de l'ouvrage ont été marquées d'avance, et l'on s'a-

L'un et l'autre furent les précurseurs de la Mothe le Vayer, de Hobbes et de Gassendi, et de l'école sceptique du dix-septième siècle. Le seul service qu'ils rendirent à la philosophie fut de la dépouiller des formes pédantesques dont on l'avait embarrassée, pour la mettre à la portée de tous dans la causerie, dans le discours, dans le dialogue. Or, en la popularisant ainsi pour la mettre au service des esprits vulgaires et du demi-savoir, ils la rendirent plus dangereuse chaque fois qu'elle se fit une arme de la subtilité, de la mauvaise foi et du mensonge.

Vers la fin du seizième siècle l'histoire sort de ses langes et apparaît, dans le domaine de la littérature nationale, avec une forme plus arrêtée, plus grave, plus didactique, qu'elle ne l'avait eue au temps des *Chroniques* et des *Mémoires,* de Ville-Hardouin à Froissart, de Philippe de Comines à Blaise de Montluc. Ce n'est plus au point de vue d'un homme isolé, c'est au point de vue général que les faits sont envisagés et retracés. Cependant l'un des documents historiques les plus importants de cette époque sont les *Mémoires* de Pierre de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, écrivain licencieux, parfois obscène, et qui rédigeait la chronique secrète des cours de Charles IX, de Henri III

perçoit aisément de la différence qu'il y a de l'écolier au maître. Charron a laissé aussi un ouvrage intitulé: *les Trois Vérités;* cet ouvrage prouve suffisamment que l'auteur ne mit jamais en question les dogmes de la foi catholique; il cherche à y prouver : 1° qu'il n'y a qu'un Dieu et une seule religion ; 2° que la religion chrétienne est la seule divine ; 3° que la religion catholique romaine est la seule véritable. Tel est le plan de ce livre, où il combat successivement les athées, les païens, les juifs, les mahométans et les protestants. » M. Burette.

et de Henri IV. Il importe de se défier de cet amateur de scandale, qui ne soumet les faits à aucun contrôle sérieux et ne prend d'autre guide que la malignité des antichambres royales. Les *Commentaires* de ce même de Montluc, dont nous venons de prononcer le nom, contribuent puissamment à nous faire connaître les premières guerres de religion qui désolèrent la France. Henri IV appelait cet ouvrage la « Bible du soldat. » Les *Mémoires* de Pierre de Castelnau ne sont pas moins instructifs. Mais déjà Théodore-Agrippa d'Aubigné, ardent calviniste, avait écrit l'histoire générale de 1550 à 1601, dans le but de glorifier ses coreligionnaires et de déverser la haine sur les catholiques. Ces Mémoires, rédigés par l'auteur dans sa vieillesse, à une époque où son caractère chagrin ne lui représentait que des objets à blâmer, des souvenirs à dénigrer, doivent être consultés avec beaucoup de défiance ; ils sont empreints à chaque page d'animosité et d'injustice, surtout ils sont infidèles et contraires à la vérité historique. Un autre huguenot plus modéré, Jean de Serres, rédigeait une espèce de chronique intitulée : *Inventaire général de la religion et des choses publiques de France*, œuvre dont on connaît à peine le nom et qui eut alors beaucoup de célébrité. D'Aubigné, dont nous venons de prononcer le nom, range le travail de Jean de Serres parmi les ouvrages « éloquents et doctes. » C'est une raison pour nous de nous en défier, nonobstant la supériorité marquée qui l'élève au-dessus des compositions analogues datées du même règne. Vers le même temps le président Claude Fauchet publia un grand ouvrage auquel

il donna pour titre : « les Antiquitez gauloises et françoises. » C'est un essai historique qui embrasse les origines nationales ; le style est dépourvu de correction, les idées ne sont pas toujours de celles qu'avoue la critique, mais l'auteur se signale par une érudition sérieuse. Pierre Mathieu, plus élégant et moins savant, composait alors une « Histoire de France » embrassant les événements du seizième siècle, deux monographies sur saint Louis et Louis XI, et plusieurs écrits relatifs aux guerres de religion et aux guerres entre la France et l'Espagne. Henri IV, dont il raconta le règne, lui décerna le titre d'historiographe de France. Avant Pierre Mathieu, Lancelot de la Popelinière, écrivain ignoré, mais digne d'être sauvé d'un injuste oubli, avait publié son « Histoire de France, enrichie des plus notables occurrences survenues ez provinces de l'Europe et pays voisins, soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait séculier qu'ecclésiastic. » Son contemporain Girard du Haillan écrivit à son tour l'*Histoire de France,* de Pharamond à Charles VII, et abandonna la manière des chroniqueurs pour coordonner les faits et les apprécier dans leur ensemble. Un peu plus tard, Jacques Auguste de Thou, fils du président, substitua aux récits diffus des anciens Mémoires une histoire claire, bien que fort peu méthodique et assez étrangère aux règles de l'art ; elle est d'ailleurs écrite en latin, et l'auteur a cherché à lui donner la couleur et la pompe antique ; on dirait qu'il a choisi Tite-Live pour modèle. Comme ce dernier, il donne souvent à ses personnages des proportions plus grandes que nature, et il se plaît à idéa-

liser leurs traits. Son récit commence à 1545 et s'arrête à 1607. A côté de l'histoire des faits de Thou place celle des sciences et des arts, et son œuvre restera, en dépit des opinions religieuses parfois hasardées, parfois injustes, qu'exprime l'auteur. De Thou eut sur les autres écrivains de son temps un avantage marqué : il fit l'apprentissage de l'histoire en prenant une part active et directe aux affaires publiques de son pays. Son ouvrage présente les annales des peuples de l'Europe durant soixante-trois ans; la pensée qui le domine est exclusivement monarchique; fatigué par le spectacle des guerres de religion, l'auteur se fait l'apôtre des idées de tolérance universelle; il aspire à la transaction quand la lutte est encore possible, il conseille aux catholiques de poser les armes quand leur ennemi n'est pas vaincu. C'est ce qui lui a valu l'admiration de d'Aubigné, de Voltaire et des publicistes modernes, aux louanges desquels nous ne nous associerons pas sans réserve.

La langue française ne méritait pas le dédain que de Thou semble lui avoir voué en refusant de s'en servir pour écrire l'histoire; de Rabelais à Montaigne elle avait fait de grands pas vers la clarté et la régularité; mais elle était encore magnifiquement riche de locutions expressives, de mots pittoresques, de phrases surabondantes sans être parasites. Rabelais ne peut de nos jours être compris qu'avec l'aide de certains commentateurs, mais Montaigne peut se passer de leur secours. Le style de Rabelais se compose de trois éléments inégalement mélangés, au milieu desquels le gaulois domine, tandis que les autres, le grec et

le latin, ajoutent à la clarté des termes et en diminuent l'originalité naïve. La phrase de Rabelais court vagabonde et hardie, et, comme un fleuve qui roule avec ses flots la dépouille des bois et des moissons, elle entraîne, comme en se jouant du lecteur, une abondance inouïe de substantifs, d'adjectifs, de verbes, qu'elle a rencontrés en chemin et au-devant desquels on ne l'a pas vue courir. Montaigne écrit comme il parle; il ne recherche ni l'esprit, ni l'effet; l'imagination est la qualité dominante de son style, et ce qu'il ne peut représenter à l'aide des phrases convenues, il le peint d'un mot, sans effort, sans travail, avec une facilité dont parfois il abuse. S'il imite les anciens, c'est pour lutter avec eux de finesse et d'élégance; s'il emprunte leurs idées, c'est pour les rendre siennes en les revêtant d'une forme ingénieuse et neuve. Montaigne brille par l'esprit; Amyot, son prédécesseur, plus gaulois que lui par le style, nous ravit à force de simplicité et de naïveté, et résout l'étrange probleme de traduire Plutarque dans une langue qui n'a point de syntaxe et attend encore sa forme définitive, et de le traduire avec un charme et une vérité dont aucune tradition moderne n'a pu être au même degré embellie. Doué d'un génie heureux, patient et souple, il sut enrichir l'idiome maternel sans le corrompre. L'hérésiarque Calvin, habile prosateur, avait employé cette même langue avec talent, mais sans flexibilité. Amyot, selon l'expression d'un de ses contemporains, « suça tout ce qu'il y avoit d'harmonieux et de doux en notre language, » et resta, comme Montaigne, un modèle inimité.

Henri IV vivait encore lorsque d'Urfé fit imprimer et dédia à ce prince la première partie de l'*Astrée;* ce roman, qui eut alors une grande célébrité, était en littérature une tentative nouvelle : il s'agissait d'opérer une transition entre les romans de chevalerie et les romans, images de la vie réelle, qui n'existaient point encore; on cherchait, non sans succès, à faire passer le genre pastoral du drame dans le récit; mais, pour habituer le lecteur à ces héros de bergeries, à ces passions de village, on voulait d'abord leur donner un costume théâtral, les affubler de rubans, d'écharpes, de houlettes, leur donner des chèvres dociles, de beaux agneaux blancs, des brebis soigneusement peignées, des troupeaux étrangers à l'étable et qui ne répandissent autour d'eux aucune odeur de ferme. Les personnages d'Astrée et de Céladon, fort oubliés au dix-neuvième siècle, parurent à nos aïeux du seizième deux créations idéales; le roman de d'Urfé excita non-seulement en France, mais dans toute l'Europe civilisée, un enthousiasme qu'il nous est impossible de comprendre, et qui, chose étrange! contribua à l'adoucissement des mœurs, au développement des traditions de politesse, à la réforme des usages introduits dans la bonne compagnie, mouvement qui plus tard fut complété, perfectionné et bien souvent même exagéré par les réunions de l'hôtel Rambouillet. Ce fut la gloire de d'Urfé que d'avoir parlé le premier la langue noble et riche du dix-septième siècle, que d'avoir, avant Balzac, donné le nombre et la clarté à la période. Parmi les monuments littéraires de cette époque nous devons encore citer les lettres de Mal-

herbe, moins remarquables par le style que par l'intérêt qui se rattache à la chronique contemporaine; les lettres de Catherine de Bourbon, sœur du roi, missives familières, pleines d'enjouement et d'esprit, et dont la plus grande partie n'a pas encore été publiée; les lettres de Marguerite de Valois (la reine Margot), première femme de Henri IV, qui sont très-importantes au point de vue de l'histoire; et surtout les lettres mêmes de ce roi, lettres qui portent l'empreinte de son génie, et dont les pensées, tantôt naïves, tantôt sublimes, selon les événements, nous initient à toutes les fluctuations de son âme, à tous les secrets de sa politique. Là seulement on peut se faire une idée juste d'un roi illustre et d'un règne fécond en hommes intelligents et forts. Henri IV, dans sa correspondance intime, nous apparaît étincelant d'esprit et de verve; mais il n'est jamais écrivain, et ses lettres, très-importantes pour quiconque cherche à élucider l'histoire, ne sont point des monuments littéraires dignes de ce nom. Ajoutons que trop souvent elles servent à nous révéler les tristes faiblesses d'un prince dont le peuple a gardé le souvenir, et que nous aimerions à rencontrer toujours grand, toujours honnête.

Les destinées de la poésie avaient été heureuses. Nous avons parlé ailleurs de Charles d'Orléans, de François Villon, de Clément Marot, les fondateurs de la versification française; Mellin de Saint-Gelais les avait suivis de près, et un peu plus tard était venue la tourbe des imitateurs serviles qui compromirent la réaction littéraire au lieu d'en hâter l'essor. Nous ne confondrons pas avec eux Joachim du Bellay, dont

l'œuvre principale, l'*Illustration de la langue françoise*, fut une espèce de manifeste publié dans l'intérêt de la poésie nationale, qu'il convie à détrôner la littérature grecque et romaine. « Les langues, disait Joachim du Bellay, ne naissent pas comme les plantes, les unes infirmes et débiles, les autres saines et robustes... Si notre langue est plus pauvre que la grecque ou la latine, ce n'est pas à son impuissance qu'il faut l'imputer, mais à l'ignorance de nos devanciers, qui nous l'ont laissée si chétive et si nue qu'elle a besoin des ornements et pour ainsi dire des plumes d'autrui. » Plus loin il disait encore : « Là doncques, François, marchez courageusement vers cette superbe cité romaine, et des serves dépouilles d'elles (comme vous avez fait plusieurs fois) ornez vos temples et vos autels. Ne craignez plus ces oies criardes, ce fier Manlie et ce traître Camille, qui, sous ombre de bonne foi, vous surprennent nuds, comptant la rançon du Capitole. Donnez en cette Grèce menteresse, et y semez encore un coup la nation des Gallo-Grecs. » Pasquier nous dit que cet appel de du Bellay fut entendu, et il ajoute : « Ce fut une belle guerre que l'on entreprit lors contre l'ignorance. » Tout le monde sait que cette levée de boucliers, dont les auteurs s'armaient pour doter le pays d'œuvres littéraires vraiment françaises, fut le premier cri de guerre de la fameuse « pléiade » ralliée à la suite de Ronsard.

Ce poëte était un gentilhomme vendômois, d'abord page au service de Jacques d'Écosse, et qui plus tard, de retour à la cour de France, après plusieurs années de galanteries et d'aventures, s'était trouvé atteint

d'une précoce surdité. Il chercha à s'en consoler par la culture des lettres. Une nouvelle existence commença pour lui; Remi Belleau, Antoine Muret, du Bellay, ses compagnons d'études, Dorat et Turnèbe, ses maîtres, applaudirent à ses efforts et ne tardèrent pas à se ranger à sa suite. Les uns et les autres, selon le programme formulé par du Bellay, fondèrent la nouvelle école littéraire et cherchèrent leurs inspirations dans l'antiquité grecque et romaine. Aucun homme en France, avant Ronsard, n'avait comme lui exercé sur son siècle et sur ses contemporains la domination qui appartient à l'intelligence littéraire, au génie créateur dans les questions d'art et de bon goût. Ce fut un étrange engouement que nous ne pouvons comprendre, alors même que, cherchant à réhabiliter les gloires éteintes, on s'efforce d'aimer, de mettre en relief, de combler de louanges tout ce qui, dans les œuvres de Ronsard, paraît encore digne d'être sauvé de l'oubli. Les rois, les princes, les savants, les poëtes du seizième siècle applaudirent à cet homme dont aujourd'hui on conteste les titres, dont on nie la gloire. Marie Stuart lui envoyait un Parnasse d'argent et se consolait des ennuis de la captivité en lisant ses œuvres; l'académie des Jeux floraux le proclamait le *prince des poëtes;* Diane de Poitiers, Élisabeth Tudor, Marguerite de Savoie, le Tasse, Charles IX se faisaient un titre d'honneur de correspondre avec lui en vers ou en prose; on le surnommait *miracle de l'art*, *prodige de la nature;* on le comblait des faveurs des cours, et même, selon la triste coutume du temps, de bénéfices ecclésiastiques et d'abbayes. « Nul

alors, dit Pasquier, ne mettoit la main à la plume qu'il ne le célébrast, et, sitost que les jeunes gens s'estoient frottés à sa robe, ils se faisoient accroire d'estre devenus poëtes. » Le cardinal du Perron le citait comme une des trois merveilles du siècle; son nom était connu et révéré dans toute l'Europe civilisée; on traduisait, on commentait ses œuvres en Angleterre, en Prusse, jusqu'au fond de la Pologne, et, quand il mourut (1585), la France entière, en lui donnant des larmes, s'imagina que l'intelligence et la poésie avaient perdu leur légitime représentant. Ajoutons que, moins de vingt ans après sa mort, c'était à qui détacherait un fleuron de sa couronne et désavouerait son apothéose. Alors, il est vrai, Malherbe *était venu*, lui qui devait, par d'autres voies, avec des titres différents, en imposant, lui aussi, son opinion comme loi poétique, usurper une célébrité moins méritée peut-être, et substituer, à la grande satisfaction des imaginations impuissantes, la prosodie au talent, la correction au génie.

Il a été de mode, pendant deux siècles, de dénigrer Ronsard; mais, de nos jours, un mouvement de réaction presque universel s'est produit pour sa gloire. Ce n'est point ici le lieu favorable où l'on peut discuter tous les termes de ce problème; bornons-nous à les indiquer en peu de mots. Ronsard, en se défiant de la langue française, en essayant de l'enrichir outre mesure à l'aide de phrases, de tournures et de locutions empruntées au latin et surtout au grec, s'est mille fois heurté au double écueil du pédantisme et de la déraison; méconnaissant ce qu'il y avait de puissant, de

naïf, de vigoureux et de jeune dans l'idiome de Marot et de Rabelais, il a à plaisir faussé et tordu ce magnifique instrument de poésie, et a laissé marquer plusieurs de ses œuvres de l'indélébile cachet du ridicule. En revanche il a souvent rencontré les sentiers du vrai et du beau. Un grand nombre de pièces détachées, éparses dans son livre, sont pleines de fraîcheur et de goût ; plusieurs autres présentent le caractère de l'inspiration et du lyrisme, et aucun poëte français, même dans les temps modernes, ne l'a surpassé pour la variété et l'heureux choix des rhythmes. Le premier il adopta l'entrelacement des rimes masculines et féminines et en fit un précepte d'obligation ; il réhabilita le vers alexandrin, qu'on avait déjà laissé tomber en oubli, et toutefois il ne tarda pas à le négliger sans raison sérieuse. S'il enleva à la poésie cette teinte de vérité naïve qu'avant lui elle avait empruntée aux idées et aux images de la vie commune, le premier, du moins, il sut la revêtir de ces habits de théâtre dont nos plus grands poëtes n'ont osé la dépouiller qu'avec précaution. On cherche bien souvent à le comprendre, mais son obscurité n'est point celle d'un esprit subtil qui se tourmente à faire quelque chose de rien ; c'est celle d'un esprit plein et fort, embarrassé de ses propres richesses et qui n'a pas appris à en régler l'emploi. Il avait cru reconnaître, par l'étude des chefs-d'œuvre antiques, ce qui manquait à notre poésie ; mais lorsqu'il voulut y suppléer, à l'aide d'une imagination vraiment féconde, il manqua le but, il le dépassa ; il ne sut point démêler, entre certaines formes des langues grecque et latine et le caractère de la

langue française, ces antipathies qui se révèlent par l'insuccès des rapprochements, par l'inutilité des tentatives conciliatrices. De son temps la science n'avait point encore fait alliance avec le goût; il ne sut pas la contraindre a marcher la seconde dans le domaine des lettres, et, uniquement occupé d'enrichir notre langue, il prit tout, il ne rejeta rien; il poussa la licence jusqu'à inventer les mots dont il avait besoin pour rendre sa pensée, jusqu'à déposséder l'idiome national des tournures, des locutions, des formes qui en font la clarté et qui sont nécessaires à sa plénitude. C'est par là qu'après avoir inconsidérément, mais non sans génie, ouvert de nouvelles routes aux poëtes, il vit plusieurs de ceux qui s'engagèrent dans ces voies et surent s'arrêter à temps se retourner contre lui, le désavouer, et déverser sur lui les sarcasmes et les railleries. Il est de la destinée de ceux qui font les révolutions de n'en point profiter et de conduire leurs disciples au delà du vrai et du juste. Ce fut l'histoire de Ronsard. Un demi-siècle après sa mort, Balzac disait en parlant de lui : « Ce n'est pas un poëte bien entier; c'est le commencement et la matière d'un poëte : on voit dans ses œuvres des parties naissantes et à demi animées d'un corps qui se forme. » Ce corps, c'est la poésie française, à laquelle Ronsard, nonobstant de nombreuses déceptions, a donné lui-même, avant tous les autres, l'élévation et la vivacité de mouvement, exagérées sans doute par la tourbe des imitateurs, mais qui, après tout, sont l'essence même de l'ode et de la littérature héroïque.

Quelques disciples de Ronsard, de concert avec lui,

épris d'un étrange amour pour la forme des vers latins, essayèrent de renoncer à la rime, à la mesure accoutumée des vers français, depuis le moyen âge, pour doter notre langue d'une poésie métrique, essentiellement dénuée d'harmonie et de cadence. Cette tentative avorta promptement. Malgré le peu de faveur avec lequel ils furent accueillis, les novateurs ne se rebutèrent pas. Antoine de Baïf, condisciple de Ronsard, le plus ardent d'entre eux, imagina de réunir dans sa maison de plaisance du faubourg Saint-Marceau quelques littérateurs choisis, afin de travailler de concert à établir des règles fixes pour la mesure des sons élémentaires de la langue. A ces littérateurs on assure qu'il fit serment de ne plus composer désormais que des vers *mesurés*. Afin que l'oreille en décidât plus sûrement, il s'adjoignit des musiciens. Au travail de ces hommes, dont les efforts restèrent bien souvent stériles, on rattacha nécessairement les plus intéressants problèmes de grammaire et de poésie. Bientôt cette espèce d'académie prit assez de consistance pour éveiller la jalousie de l'université et du parlement, qui ne cédèrent qu'à l'autorité de Charles IX et de Henri III. Ces deux princes intervinrent en sa faveur, et se déclarèrent *ses protecteurs et premiers auditeurs*. Les lettres patentes qui instituaient cette réunion savante[1] furent envoyées au parlement, mais ce corps refusa de les enregistrer. L'université et l'évêque de Paris intervinrent dans la querelle, et il fallut presque un lit de justice pour faire triompher l'académie. La mort de son fondateur la dispersa, mais l'idée qui avait été le principe de sa formation ne fut point oubliée avec

elle, et nous retrouverons plus tard quelques-uns de ses sectateurs.

A la suite de Baïf, partisan malheureux des vers métriques, mais dont le talent, appliqué à d'autres poésies, ne fut dénué ni de simplicité, ni de naturel, nous mentionnerons à la hâte Remi Belleau, son digne émule, et Dorat, l'un des membres de la pléiade, plus connu par ses odes grecques et latines que par ses vers français. Pontus de Tiard, l'un des disciples de Ronsard, renonça à la poésie pour un évêché ; Amadis Jamyn imita les défauts du maître et demeura justement obscur ; Jodelle, dont beaucoup de poésies ont été perdues, se fit remarquer par une facilité mal réglée, et s'appliqua d'ailleurs avec prédilection à des compositions scéniques. Cette nomenclature des poëtes contemporains de Henri IV et des derniers Valois serait fort incomplète si nous n'avions soin d'y comprendre Maurice Sève, poëte lyonnais, et surtout Guillaume Salluste, seigneur Dubartas, capitaine au service de Navarre. Ses premiers vers avaient excité déjà vivement l'attention publique lorsque parut le plus important et le plus célèbre de ses ouvrages, *la Semaine*. Le succès de ce poëme fut prodigieux ; vingt éditions s'épuisèrent en dix années. Dubartas y célébrait la création du monde avec un ton si prétentieux et si boursouflé qu'il laissait bien loin derrière lui tout ce que l'école de Ronsard avait produit de plus étonnant en ce genre (1). C'est dans la seconde se-

(1) Dubartas peignait ainsi le monde avant la création :

. . . . une forme sans forme,
Une pile confuse, une masse difforme,

maine que se trouve cette description du cheval, à propos de laquelle Gabriel Naudé rapporte l'anecdote suivante. « L'on dit en France que Dubartas, auparavant que de faire cette belle description du cheval, où il a si bien rencontré, s'enfermoit quelquefois dans une chambre, et, se mettant à quatre pattes, souffloit, hennissoit, gambadoit, tiroit des ruades, alloit l'amble, le trot, le galop à courbette, et tâchoit, par toutes sortes de moyens, à bien contrefaire le cheval. » A en juger par le résultat, nous pensons que Dubartas aurait pu s'éviter la peine d'un exercice aussi fatigant. S'il faut en croire l'opinion de Ginguené, ce fut cette composition qui suggéra au Tasse l'idée de composer un poëme sur le même sujet; ce fut là du moins un service indirect rendu aux lettres. Cependant, malgré tout le fatras de Dubartas, quelques pensées heureuses, quelques expressions énergiques révèlent le germe d'un véritable talent, qu'un autre siècle et d'autres modèles auraient pu développer en le contenant dans de justes bornes et en lui donnant une sage direction (1).

Desportes, d'abord comblé de faveurs en récom-

D'abismes un abisme, un corps mal compassé,
Un chaos de chaos, un tas mal entassé. . . .
. . . .
La terre estoit au ciel et le ciel en la terre;
Le feu, la terre, l'air se tenoient dans la mer;
La mer, le feu, la terre estoient logez en l'air;
L'air, la mer et le feu; dans la terre, et la terre,
Chez l'air, le feu, la mer, etc.

Ces niaiseries ampoulées étaient fort admirées au seizième siècle, et Pasquier les proclame inimitables. Pour son honneur, la littérature de ce temps-là nous a légué d'autres monuments.

(1) M. Burette.

pense de ses poésies amoureuses, obtint plusieurs abbayes, et, depuis lors, il eut la bienséance de ne publier que des vers chrétiens. Bertaut, lecteur et secrétaire du roi, plus tard évêque de Séez et premier aumônier de Marie de Médicis, se traîna péniblement à la suite de Ronsard, et resta, mais fort au-dessous de son maître, un *poëte sage*, au dire du chef de la pléiade, éloge que la postérité a justement traduit par les mots de poëte froid et de plat versificateur. Il eut pour rival « de gloire » Vauquelin de la Fresnaye, à qui l'on doit des *foresteries* ou bergeries, genre faux qu'on avait mis à la mode, et un *Art poétique* effacé plus tard par l'œuvre de Despréaux. Vers le même temps, Jean Passerat, l'un des auteurs de la Ménippée, se rendait populaire par des chansons pleines de causticité et de verve, mais empreintes de la licence trop commune chez les poëtes du seizième siècle. Nicolas Rapin et Gilles Durand le suivaient de près dans la même voie. Les essais de ces poëtes manquaient moins de talent peut-être que d'originalité ; mais tous les hommes d'alors, docteurs, savants, grammairiens, gens d'épée, se piquaient volontiers de composer des vers et de « sacrifier aux Muses. » On ne faisait guère cas des gens de cour dont on ne pouvait citer aucune chanson, aucun rondeau, aucune ballade. Nous avons vu que Charles IX composait des vers ou donnait comme siennes des poésies œuvres de quelque versificateur de la domesticité royale ; Henri IV, doué d'un goût moins épuré et plus habitué à la guerre qu'aux difficultés de la rime, n'était pas fâché de passer pour poëte, et se laissait volontiers attribuer des vers

dont la critique moderne lui conteste la paternité (1).

Si l'on veut bien excepter quelques psaumes français, un petit nombre de cantiques dénués de talent et

(1) On attribue à Henri IV un *cantique* huguenot composé au sujet de la bataille d'Ivry, dont voici les premières strophes :

Puis qu'il te plaist, Seigneur, d'une heureuse poursuite
Espandre, libéral, sur moy, ton serviteur,
Un monde de bienfaicts, et qu'ores en ma faveur
Tu as mis justement mes ennemis en fuite;

Je ne veux me cacher sous un ingrat silence,
Ou, trop fier, m'eslever en ma foible vertu;
Je veux dire que toy, ce jour, as combattu,
Et rompu des meschans la superbe arrogance.

Je chante ton honneur sous l'effect de mes armes;
A ta juste grandeur je rapporte le tout;
Car du commencement, du milieu jusqu'au bout,
Toy seul m'as garanti au plus fort des alarmes.

L'ennemy forceneur, appuyé sur son nombre,
Se promettoit le gain du combat furieux;
Enflé de trop d'orgueil, pensoit, victorieux,
Mettre dessus mon chef un si mortel encombre.

Rien que sang ne que meurtre en son camp ne résonne.
Là l'Espagnol cruel et l'avare Germain,
L'Italien, le Suisse, et le lasche Lorrain
Se vantoyent, insensez! de perdre ma couronne.

Du plus haut de ton ciel regardant en la terre,
Mesprisant leur audace et de graves soucis,
Desdaignant ces mutains, soudain tu les a mis
Au plus sanglant malheur que sceut porter la guerre.

Comme l'ours qui descend du haut de la montaigne
Estonne, furieux, le troupeau qui s'enfuit,
Ceste armée par toi estonnée produit
Le semblable soudain en quittant la campagne.

J'ai vu l'estonnement, et ma troupe esbranlée
A demy l'a senty; mais alors tout certain
De ton secours, Seigneur, j'ai suivi mon dessein
Et marchay courageux encore en la meslée.

La victoire esbranloit douteuse et incertaine;
Certaine toutesfois elle tourne vers moy;
Mes gens reprennent cœur et secourent leur roy,
Renversant, foudroyant ceste troupe inhumaine.

de poésie, les œuvres littéraires de cette époque ont entre elles un caractère de ressemblance qu'il importe de constater; elles sont toutes plus ou moins dépourvues de sentiment religieux; on n'y rencontre aucun reflet des grandes luttes qui agitaient le siècle au nom

L'heure à demy encor ne s'estoit avancée
Qu'avancé je me vis au-dessus des meschans,
Et, mesprisant l'effort de leurs glaives tranchans,
Je veis en ma fureur leur fureur renversée, etc., etc.

Henri IV passa également pour l'auteur de la romance bien connue qui fut composée en 1596, et dont voici les premières strophes :

Charmante Gabrielle,
Percé de mille dars,
Quand la gloire m'appelle
A la suite de Mars,
Cruelle départie,
Malheureux jour,
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour?

Faut-il que je vous quitte?
O cruel souvenir!
Ma douleur s'en irrite;
Vous revoir ou mourir.
Cruelle départie,
Malheureux jour!
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour?

Je veux que mes trompettes,
Mes fifres, les échos
Incessamment répètent
Ces tendre' et tristes mots:
Cruelle départie,
Malheureux jour!
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour?

L'amour, sans nulle peine,
M'a, par vos doux regards,
Comme un grand capitaine
Mis sous ses étendards.
Cruelle départie,
Malheureux jour!
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour? etc.

de la foi mise en péril. Les hommes du seizième siècle versaient leur sang pour la défense de leur Église; mais, lorsqu'il s'agissait pour eux d'aligner des mots cadencés et de poursuivre des rimes, ils employaient leur talent à des sujets puérils ou profanes, presque toujours à l'exaltation de leurs vulgaires amours. La plupart des odes, des sonnets, des chansons de cette époque, ont une empreinte de licence ou de grossièreté qui nous révolte ; ce sont des œuvres épicuriennes et sensualistes, indignes du génie chrétien, et qu'on dirait détachées de la littérature païenne. Vainement, en Italie, Dante et le Tasse ont-ils rendu leurs noms immortels en chantant les glorieuses conquêtes de la foi catholique; les poëtes de la Renaissance, sous les Valois et sous Henri IV, ne nous parlent que de Cupido, de Bacchus, de Jupiter, de Vénus et d'Apollon ; aussi se battent-ils les flancs sans rencontrer les fibres du cœur, et méritent-ils à juste titre que leurs élucubrations froides et maniérées ne rencontrent aucune sympathie dans la postérité.

L'originalité s'était réfugiée chez les poëtes satiriques; nous avons déjà donné quelques fragments de la Ménippée; si le cadre bien étroit dans lequel nous sommes contraint de nous renfermer nous permettait d'introduire ici des documents poétiques, nous pourrions de nouveau puiser dans cet arsenal et multiplier les citations de couplets et d'épigrammes. A côté de ces satiriques du tiers-parti, catholiques plus dévoués à la couronne qu'à la religion, nous donnerons place au cynique Théodore Agrippa d'Aubigné, guerrier et poëte calviniste, dont les satires, écrites

avec une épée trempée dans le fiel, portent l'empreinte d'un génie audacieux et contempteur. La haine et le fanatisme lui dictèrent des vers non moins énergiques que les imprécations de Dante, et qu'il rassembla sous la dénomination de *Tragiques*. La sauvage nudité de ses tableaux fait reculer le lecteur; mais plus tard le recueil de ses œuvres poétiques fut lacéré et brûlé par la main du bourreau, et cette destinée ne fut point réputée injuste.

A la suite de d'Aubigné, vint l'homme fort, le poëte original et vigoureux, à qui il fut donné de rattacher la littérature du seizième siècle à la glorieuse école du dix-septième. Nous avons nommé Mathurin Régnier, le créateur de la satire française. Les vers que lui a consacrés Boileau, tout en rendant témoignage de son talent, nous disent assez quel fut le genre de ses peintures poétiques, dans quels lieux impurs il ne craignit pas de chercher ses modèles. La juste punition qu'il encourut pour avoir ainsi dégradé son talent fut d'être à jamais exclu des bibliothèques réservées aux muses chastes, aux inspirations pudiques. Mathurin Régnier, admiré des connaisseurs, ne peut être lu que d'un petit nombre; et la licence, la grossièreté de ses expressions révoltent les imaginations honnêtes et offensent les âmes chrétiennes. On voit qu'il s'est traîné sur les pas de Juvénal, non pour flageller les grands, mais pour servir les goûts dépravés de la basoche et des enfants dissipateurs de la bourgeoisie. Au milieu des scènes de corps de garde qu'il déroule, on est étonné de la puissance naïve de son talent : on dirait le cynique Rabelais s'affublant de la toge d'Horace.

Après avoir régénéré en France l'imitation des anciens, on le vit rajeunir et transformer la poésie, l'abreuver de sources nouvelles, et faire pousser des rejetons à ce vieil arbre transplanté sur un sol moderne. L'étrange masque que, soixante ans plus tard, Molière rendra impérissable sous le nom de *Tartufe*, dès le règne de Henri IV Régnier en a revêtu une femme, et, le premier, il a personnifié la hideuse hypocrisie sous les traits de *Macette*. Faute de couleurs, quand sa palette est épuisée, Régnier semble peindre avec un peu de lie et de boue, et alors encore ses tableaux sont effroyables de ressemblance. D'ailleurs, s'il agit ainsi, c'est sans calcul et sans volonté cynique ; il rencontre l'expression licencieuse sans courir à sa recherche :

Les nonchalances sont ses plus grands artifices.

Et, quand il est fatigué de chanter les gloires de la débauche, il prend en main la cause de l'art, il flagelle d'un bras hardi les misérables versificateurs et les critiques énervés dont la science consistait déjà à rogner les ailes du génie sous prétexte de précision et de pureté grammaticale. On dirait qu'il cherche à protéger le génie gaulois contre les réformes exagérées de Malherbe ; car déjà la poésie est à la veille de subir une transformation nouvelle.

Né à Caen d'une famille noble, mais pauvre, Malherbe avait été attaché à la maison du duc d'Angoulême, grand-prieur de France et gouverneur de Provence sous Henri III. Durant la Ligue il avait pris parti pour les catholiques contre Henri IV. Plus tard,

arrivé à Paris, il prononça contre l'école littéraire contemporaine un arrêt de proscription dont Régnier fut seul excepté. On l'écouta respectueusement; la plupart le crurent sur parole et ne lui demandèrent pas de montrer ses titres. On savait déjà qu'il faisait des vers sentant beaucoup le travail, mais corrects; il compléta les règles de la poésie, défendit l'hiatus, fit une loi sévère du repos à l'hémistiche, et interdit l'enjambement ou suspension du sens à la fin du vers. Qui aurait osé résister aux préceptes du poëte dont les stances touchantes avaient immortalisé le nom de Marguerite Duperrier, la jeune fille qui avait vécu *ce que vivent les roses?* On répétait à la cour les magnifiques strophes, premier témoignage de notre poésie lyrique, à l'aide desquelles il avait salué la bienvenue de Marie de Médicis. Henri IV l'appela près de lui, et, à vrai dire, le roi et le poëte avaient une mission presque semblable : l'un restaurait l'ordre, l'autre le goût. L'école de Ronsard, avec la généreuse prévoyance de l'innovation, avait contraint l'idiome gaulois à emprunter aux langues de Rome et d'Athènes des ornements superflus, un bagage inutile, de fausses richesses : Malherbe fit justice de ces écarts malheureux; il fit une obligation sévère de la limpidité de la pensée, de la propriété de l'expression, et relégua dans les oubliettes du ridicule toute forme étrangère au génie de notre langue. Là surtout fut sa gloire, car il enseigna plutôt par le précepte que par l'exemple, et il laissa à Molière, à La Fontaine, à Corneille, le soin de prouver que la sobriété, la sagesse et le bon goût peuvent s'allier au génie et lui prêter une force

nouvelle, loin de l'appauvrir. Les débris de la pléiade essayèrent vainement de protester contre l'autorité du réformateur, qu'ils appelaient « le tyran des mots et des syllabes ; » le vrai et le sens commun prévalurent, et le genre noble, dans la poésie, se trouva définitivement constitué. Regrettons toutefois qu'en dépassant le but Malherbe ait, *le premier en France*, privé la muse nationale de spontanéité et d'impressions propres ; depuis qu'il est venu, aucun poëte n'a eu le droit de rester dans les régions d'une médiocrité heureuse. Si la langue est devenue claire et sobre, elle a perdu cette fécondité merveilleuse qu'elle avait eue au temps de Rabelais, d'Amyot et de Montaigne ; si la poésie française est désormais digne de ce nom, c'est à la seule condition qu'elle sera sublime. Voilà le redoutable présent qu'elle a reçu de Malherbe.

L'art théâtral avait subi le contre-coup des diverses réactions qui s'accomplissaient dans le domaine des choses littéraires ; on n'en était plus aux *farces* et aux *sotties* du moyen âge, aux *moralités* et aux *mystères* du quinzième siècle ; on cherchait à imiter les drames de l'antiquité païenne, et des élucubrations de la vieille muse gauloise il n'était resté au théâtre que la célèbre « farce de maistre Pathelin, » rajeunie au dix-septième siècle, et qui est encore en possession de la faveur du parterre. Au déclin de la race des Valois, et grâce aux justes sévérités des magistrats, on vit s'éteindre obscurément la verve des basochiens et des Enfants sans-souci. Octavien Saint-Gelais traduisit six comédies de Térence ; Bonaventure Desperriers et Charles Estienne reproduisirent l'*Andrienne*, Lazare

de Baïf publia une traduction de l'*Électre* de Sophocle et de l'*Hécube* d'Euripide ; Thomas Sibilet imita l'*Iphigénie*, et Ronsard traduisit en vers et fit représenter au collége de Coqueret le *Plutus* d'Aristophane, dont le succès prodigieux fit éclore en peu d'années une multitude d'imitations plus ou moins fidèles des œuvres scéniques de la Grèce et de Rome. Parmi les écrivains qui associèrent leur nom à ce mouvement littéraire, l'histoire a conservé le souvenir de Jodelle et de ses disciples, Jean de la Péruse, Charles Toutain, Jean et Jacques de la Taille, Jacques Grévin, Mellin de Saint-Gelais, Jean-Antoine de Baïf et Remi Belleau. Cette école se signala surtout dans la tragédie ; on joua ces drames informes au collége de Beauvais, à celui d'Harcourt, à l'hôtel de Reims, en présence des rois ; mais ni la splendeur de l'auditoire, ni l'intelligence des « entre-parleurs » (des acteurs) n'eurent la puissance de donner aux tragédies de Jodelle et de ses émules l'invention, l'originalité, le métier scénique dont elles étaient absolument dépourvues. Ces contrefaçons vulgaires de l'art antique n'auraient pu supporter la moindre comparaison avec les œuvres de Lope de Véga et de Shakspeare, qui charmaient alors l'Angleterre et l'Espagne. L'exagération de l'imitation continuait de porter un coup de mort à la littérature française du seizième siècle, et les dramaturges contemporains de Ronsard subissaient les inconvénients qui résultaient pour eux de l'incertitude de la langue nationale et de l'engouement irréfléchi pour le théâtre des anciens. Succombant à des études plus fortes qu'eux, ils saisirent la

lettre et non l'esprit de ces tragiques immortels qu'ils voulaient en vain ressusciter parmi nous, et ils ne parvinrent qu'à parodier puérilement les solennités olympiques dans des classes et des réfectoires de collége (1). Après eux vint Garnier, qui emprunta à l'Arioste le sujet d'une tragédie (2), et pour le surplus de ses œuvres se traîna péniblement dans les sentiers de Sénèque. Il se fit toutefois remarquer par une certaine élévation de style et par des formes dramatiques plus régulières. Aussi bien que ses devanciers il s'attachait à demeurer fidèle aux principes de la poétique d'Aristote, mais il les connaissait mal et les discuta encore moins. En dépit des succès de Jodelle et de Garnier, les comédiens de la vieille école gauloise étaient demeurés en possession de l'hôtel de Bourgogne et ne cessaient d'y donner des représentations assez bien accueillies de la foule ; c'est là qu'ils reproduisaient, mal déguisées sous le nom de bergeries et d'églogues, les *farces* et les *moralités*, trop souvent grossièrement indécentes, que les édits royaux avaient proscrites ; mais ces productions surannées, dépourvues d'esprit et de talent, ne sont point venues jusqu'à nous. Sur les nouveaux théâtres, au collége d'Harcourt, à l'hôtel de Reims, les comédies même les plus classiques rappelaient également les sotties du temps de François Ier et de Louis XII. Les moines, les maris, les femmes étaient toujours l'occasion ou le prétexte de plaisanteries triviales, de jeux de mots obscènes; mais ces bouffonneries charmaient la bourgeoisie et la noblesse, et

(1) M. Sainte-Beuve.
(2) Bradamante.

inspiraient beaucoup de jalousie ou de dépit aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne. Vers le même temps la connaissance du théâtre italien commençait à se répandre en France, et plusieurs traductions des œuvres dramatiques de cette langue avaient déjà paru; un essai d'imitation avait même été tenté par Jean de la Taille, dans sa comédie des *Corrivaux*. Mais l'honneur de cette entreprise revient tout entière à Pierre de Larivey, qui déclare formellement son intention d'imiter les Italiens et de composer comme eux des comédies en prose, parce que, disait-il, la prose allait bien mieux que la poésie aux manières du peuple, peu soigneux de ses discours, et qui, obéissant aux impressions du moment, ne pouvait guère cadencer ses périodes. Dans les comédies de Larivey se retrouve le même défaut d'immoralité choquante que nous avons eu à relever dans les comiques de l'école de Jodelle et de Garnier. A ce défaut près, qui est grave, on remarque dans ces œuvres scéniques de l'esprit naturel et de la verve. François d'Amboise, Odet Turnèbe et Pierre le Loyer marchèrent sur les traces de Larivey; *les Néapolitains* du premier et *les Conteurs* du second offrent à peu près les mêmes caractères que les pièces de Larivey, sans être cependant d'un comique aussi achevé. Nous en dirons autant du *Muet insensé,* de Pierre le Loyer, bien plus connu par sa *Néphélochorégie*, imitée des *Oiseaux* d'Aristophane (1).

On se fatiguerait à citer la liste des auteurs obscurs,

(1) M. Sainte-Beuve. — M. Burette. — Voir également Suard, *Histoire du Théâtre français*.

justement voués à l'oubli, qui se traînèrent dans les voies frayées par Garnier et Jodelle, et dont les œuvres ne supporteraient point la comparaison avec nos parades de foires, avec les arlequinades de tréteaux dont s'amuse la populace moderne. Nous ne confondrons pas avec cette tourbe le dramaturge Alexandre Hardy, dont la renommée fut grande au commencement du dix-septième siècle, et qui composa près de huit cents pièces scéniques, pour la plupart désignées sous le titre de tragi-comédies. Il n'était point de ces hommes dont le génie change ou fixe le goût des générations contemporaines; mais le premier, en France, il eut une juste notion de la poésie dramatique, et se préoccupa au théâtre des droits de la raison et de ceux de la vraisemblance. Il comprit l'art, mais il n'eut pas la force de réaliser ce qu'il savait être vrai et juste. Il cherchait plutôt à passionner le public, à émouvoir l'auditoire qu'à se conformer aux traditions d'Aristote, et, s'il eût été doué de la flamme du génie, au lieu d'être le précurseur oublié de Corneille, il eût été le Shakspeare de la France. Hardy fut donc un poëte dramatique national, autant qu'il était possible de l'être dans une littérature où les souvenirs des anciens tenaient tant de place. Son style se ressentit de la précipitation avec laquelle tant de pièces durent être rédigées; il fut dur, incorrect, impropre et trivial. La plupart de ses tragi-comédies furent composées, apprises et représentées en trois jours; on les payait à l'auteur trois écus, et, à vrai dire, elles ne valaient guère davantage; le talent des comédiens les rendait néanmoins supportables et les faisait applaudir. Il y

avait loin de ces informes ébauches aux merveilleuses créations dont la scène française allait s'enrichir ; mais la transformation intellectuelle s'accomplissait à vue d'œil, et la première représentation du *Cid* devait avoir lieu quatre ans après la mort de Hardy.

De ce que la plupart des écrivains et des poëtes de ce temps restèrent au-dessous des conditions du génie, de ce qu'ils échouèrent dans leurs tentatives pour frayer à l'art des voies inconnues, soit pour ressusciter la muse antique, soit pour enfanter une littérature nouvelle, gardons-nous de conclure à leur impuissance et à leur pauvreté. Leur siècle fut une période d'incubation féconde, d'où surgit, à l'heure marquée, un siècle grand et fort, qui fut plus tard celui de Louis XIV. Au-dessus des ruines du moyen âge l'antiquité avait débordé comme un large fleuve, déracinant ou couvrant de limon, pour quelques moments, les œuvres splendides du génie chrétien, et réhabilitant avec l'orgueil de la conquête les vieilles traditions du paganisme. A la suite de ce débordement l'art essaya de se reconstituer, de se rajeunir, de tirer parti de la tempête, de se mettre à la suite de l'inondation. Durant un siècle, de Clément Marot à Malherbe, ses tentatives s'accomplirent, non sans succès partiel, mais d'une manière inégale, mais prématurément, et sans amener un triomphe définitif. Le monde était livré à l'épée. Ceux qui cherchaient à construire se hâtaient au travail d'une main blessée ou lasse, et ils se reposaient après avoir ajouté au hasard quelques pierres à l'édifice. Ils succombèrent à l'œuvre, mais ils eurent l'honneur de l'avoir essayée. De

Rabelais, qui ouvrit le sillon, procéda plus tard La Fontaine; Montaigne commença l'éclectisme, et nous ne lui en savons aucun gré; Ronsard, vaincu et oublié durant plusieurs générations, se ranima plus tard sous le nom d'André Chénier, et pour avoir égalé, deux siècles d'avance, Victor Hugo et Musset, qui naquirent de sa race, il ne lui manqua que d'avoir comme eux l'admirable instrument de la langue française. Respectons le seizième siècle jusque dans ses défaites; car les vaincus littéraires de cette époque se dévouèrent sincèrement à la cause de la poésie et de l'art.

Nous avons cité quelques harangues de Henri IV; il y règne une éloquence un peu verbeuse, un peu familière, mais empreinte d'énergie et de virilité. Les historiens nous ont conservé le discours que le rebelle Biron prononça devant ses juges pour faire appel à leur clémence; cette allocution est digne d'être admirée comme un monument de concision et de style. « Il y eut des juges, dit un biographe contemporain, qui, en parlement, jetèrent des larmes et pleurèrent en leurs maisons, par la commisération, non de son innocence, car elle ne paraissoit point, mais de sa fortune, si misérablement précipitée et abattue (1). » Les nombreux fragments que nous avons donnés des sermons de la Ligue attestent que l'éloquence de la chaire, en ces temps d'orage, ne se distinguait encore ni par la sobriété, ni par le goût. Henri IV eut beaucoup à faire pour imposer silence aux prédicateurs catholi-

(1) Matthieu, *Hist. de France pendant les sept années de Paix*, l. V, T. II.

ques, assez peu édifiés par ses mœurs et peu confiants dans la sincérité de son orthodoxie. A la fin son autorité prévalut, et le clergé se vit contraint de parler de lui avec modération et prudence. Parmi ceux qui occupèrent alors la chaire chrétienne et qui se signalèrent autant par la charité que par le zèle, nous mentionnerons le plus illustre des saints de cette époque, ce François de Sales dont le nom seul éveille au fond des âmes les plus endurcies l'idée de la miséricorde et de la foi. Ses œuvres, que tous les catholiques se plaisent à lire, sont empreintes d'une naïveté pleine de charme, d'un abandon qui n'exclut jamais l'autorité, d'une bonhomie qui, en faisant aimer l'écrivain, attirent les cœurs au Dieu de paix et d'amour, seul auteur et seul principe de la mansuétude du saint évêque de Genève. A sa suite, mais dans un rang inférieur, nous rangerons Fenoillet, qui fut évêque de Montpellier et prononca l'oraison funèbre du roi. Tandis que ces deux orateurs exerçaient une haute influence du haut de la chaire, des écrivains et des publicistes, joignant la vigueur de l'esprit à un vaste savoir, commençaient à poser les graves problèmes sociaux que durant deux siècles la France devait étudier et discuter, et qu'elle n'a point encore résolus. Par malheur pour le pays, la plupart de ceux qui se préoccupaient de ces questions étaient animés envers l'Église d'un sentiment de jalousie ou de défiance qui les poussait souvent malgré eux à une conclusion hostile. Nous signalons donc leurs travaux à l'attention des hommes sérieux, qui lisent et comparent, dans l'intérêt de la science, les docu-

ments dont se sert l'histoire ; mais nous invitons nos lecteurs à se tenir en garde contre des opinions étroites, contre ce que nous pourrions appeler le parti pris de faire à l'autorité spirituelle une part aussi restreinte que possible.

On n'a guère coutume de vanter cette période de transition sous le point de vue des progrès qu'elle enfanta dans le domaine des beaux-arts. La Renaissance avait prévalu, et déjà elle faisait place à l'art moderne, si l'on peut donner ce nom à une froide imitation de l'antiquité. Henri IV lutta contre cette tendance ; il avait des notions justes sur le beau et le grand, et il se plaisait à voir les villes dotées de monuments utiles, les familles en possession du bien-être. Dans les dernières années de son règne, un vaste développement fut donné à l'architecture civile et aux travaux publics. Nous avons vu que Paris, sous son règne, vit continuer la construction du Pont-Neuf et mener à terme, ou peu s'en fallut, les travaux de la place Royale. Ce fut pour les Français de cette époque une création aussi attendue, aussi populaire, qu'ont pu l'être, de nos jours, l'achèvement du Louvre et l'ouverture du boulevard de Sébastopol. Henri IV, dans des lettres patentes du mois de juillet 1605, révélait le but qu'il se proposait d'atteindre en donnant le plan de la place Royale, « laquelle, bastye des quatre costez, devoit par mesme moyen servir de promenoir aux habitants de la ville, lesquels estoient fort pressés en leurs maisons (1). » Les contemporains applaudirent

(1) Lettre patente du Roi.

à la pensée du roi ; « tous convinrent que c'étoit la plus grande et la plus régulière place du monde, et que ni les Grecs ni les Romains n'en avoient jamais eu de semblables. » Ces éloges, s'ils étaient mérités, nous donneraient une médiocre idée de l'*Agora* et du *Forum* d'Athènes et de Rome; mais, en réduisant à sa valeur réelle l'étonnement des bourgeois de Paris, sujets de Henri le Grand, il faudrait toujours reconnaître que ce roi, en fondant la place Royale, dota la bourgeoisie d'un Louvre populaire et mérita bien de sa capitale. Quant à l'architecture des trente-cinq pavillons qui encadrent cet espace, il n'entre pas dans les limites que nous nous sommes tracées de la décrire minutieusement; ceux qui ont visité Paris savent que la place Royale est entourée de beaux hôtels, à toits aigus, construits en briques, et dans le style qui a reçu le nom de Louis XIII. Le même style, mais dans un ordre inférieur, fut appliqué à la décoration des maisons qui bordent la place Dauphine, que le même roi fit commencer en 1607. Henri IV eut l'idée de construire, non loin des jardins du Temple et des terrains dépendant autrefois du palais des Tournelles, une vaste place à laquelle devaient aboutir dix-sept grandes rues, bien alignées et bien percées; elle devait porter le nom de *place de France*, et les différentes rues ceux des provinces qui composaient le royaume. Ce plan ne fut qu'en partie réalisé; le temps manqua au roi pour en surveiller l'achèvement.

Les grands artistes ne vouent pas une admiration sans réserve à l'architecture des monuments publics

et des édifices religieux de cette époque; les uns portent le caractère hybride de constructions commencées sous la Renaissance et achevées alors que les traditions de l'art païen étaient seules remises en honneur; d'autres présentent l'empreinte de plusieurs styles assez maladroitement associés. Le vieil annaliste Le Grain loue au delà de toute mesure Henri IV d'avoir fait reconstruire la cathédrale d'Orléans, « ce magnifique temple de Sainte-Croix, qui montrait toujours aux étrangers les reproches de nos folies (1), si bien rebasti par son commandement et à ses dépens que l'on peut dire que les réparations excellent la première invention. » Nous n'aurons garde de ratifier ce témoignage. Vers le même temps les jésuites, récemment rétablis en France, fondèrent dans les différentes provinces de nombreuses maisons de leur ordre, et donnèrent à leurs églises un caractère d'architecture plus remarquable par l'élégance que par la hardiesse, et qui ne conserva presque rien de la majesté mystérieuse des anciennes basiliques du moyen âge. Ce fut également sous le règne de Henri IV que furent achevés le grand perron, le portique, la façade et les escaliers de l'hôtel de ville de Paris, monument justement admiré de nos pères et considérablement agrandi par les générations contemporaines. Les plans primitifs dataient du règne de François Ier et avaient subi de notables changements sous Henri II; au mois de février 1607 l'édifice fut terminé, sous la prévôté de François Miron. L'historien de Thou, ren-

(1) Les calvinistes l'avaient presque détruit en 1567.

dant compte des travaux ordonnés par Henri IV, ne craint pas de dire : « Quant à la magnificence de ses bâtiments, nul de ses devanciers ne l'a égalée. » Il y a beaucoup d'exagération dans cette louange ; mais alors, et pour deux siècles encore, les gouvernements, les écrivains et les populations se montraient volontiers, et de bonne foi, injustes et oublieux envers les artistes obscurs, mais sublimes, qui, durant les âges de fortes croyances, se mirent au service de l'Église catholique. Si une réaction en sens contraire s'accomplit de nos jours, nous nous efforcerons, à notre tour, de rester sur le terrain de la vérité et de l'impartialité, et nous féliciterons Henri IV d'avoir le premier essayé d'unir le Louvre aux Tuileries en faisant commencer et continuer presque entièrement la grande galerie qui longe la Seine, depuis la salle des Antiques jusqu'au pavillon de Flore. Il fit également construire la partie supérieure de la petite galerie du Louvre ; il éleva sur l'étage du rez-de-chaussée de Charles IX un autre étage qui devint la galerie des rois et reçut plus tard le nom de galerie d'Apollon. Au-dessus de la salle des Antiques, bâtie par ordre de Catherine de Médicis, et qu'il acheva et décora, Henri IV éleva le vaisseau du grand salon actuel. Il ajouta au château des Tuileries de nouvelles constructions, telles que le pavillon de Flore et l'aile attenante. Au mois de janvier 1608 il arrêta des plans et passa des marchés pour rendre libre tout l'espace compris entre le Louvre et les Tuileries, et en former une vaste place. Cette magnifique pensée, qu'il ne put réaliser, fut reprise, deux siècles plus tard, par Napoléon Ier, et menée à

terme, de nos jours, par Napoléon III. Henri IV, comme tous les grands rois, ne se bornait pas à embellir une seule ville ; partout où s'étendaient ses regards il voulait laisser trace de son règne et de son génie. Il fit bâtir pour Gabrielle d'Estrées, près de Meaux, le splendide château de Monceaux, dont il ne reste aujourd'hui que de vastes ruines et dont l'achèvement rehaussa la gloire de l'architecte Jacques de Brosses. Il confia à du Pérac, puis à du Cerceau, la construction du château neuf de Saint-Germain et des magnifiques terrasses qui entourent cette résidence. Il doubla le château de Fontainebleau en y ajoutant de beaux et de vastes édifices, tels que le pavillon des Dauphins, le pavillon de Monsieur, la galerie de Diane, la porte Dauphine, la cour des Offices avec ses pavillons, et la splendide porte du château ouverte sur la place d'armes.

Sous ce règne la sculpture fut aussi variée que féconde dans ses œuvres. Nous mentionnerons en passant Jean de Bologne et son élève Francheville, dont on admire encore les bustes et les statues ; nous parlerons également de Barthélemy Prieur, artiste intelligent et laborieux, mais trop vanté par ses contemporains. Nous ajouterons à cette liste les noms de Boileau et de Charles Morel, des frères Lheureux, de Jacquet, de Pierre Biart et du Thoulousin ; ceux de Perlan, fondeur en bronze, et de Dupré, graveur en médailles. A côté de ces hommes justement illustres nous placerons les peintres qui s'étaient formés en France, grâce aux exemples des maîtres italiens et flamands ; pour la plupart ils décorèrent les châteaux

royaux de peintures, imparfaites peut-être au point de vue de la correction ou de l'inspiration, mais qui ne furent ni sans honneur, ni sans mérite, et dont l'ensemble attestait déjà les progrès de l'école française. Parmi eux nous signalerons Dubois, Fréminet, les époux Bunel, Royer de Rogery et Dubreuil, les deux derniers déjà célèbres sous le règne de Henri III. Le musée du Louvre possède aujourd'hui une nombreuse et inappréciable collection de portraits peints à l'huile, non-seulement par les maîtres dont nous venons d'indiquer les noms, mais encore par plusieurs de leurs émules ou de leurs disciples, dont les œuvres et la renommée ont été reléguées dans un injuste oubli. Vers le même temps Pierre et Daniel Dumoustier cultivèrent avec succès la peinture au pastel, et le premier se fit surtout remarquer par la finesse du dessin et de l'exécution. Durant soixante ans on se plut à admirer la Gigantomachie (guerre des géants) et les autres tableaux peints par Bunel et Dubreuil à la voûte de la petite galerie du Louvre ; ces ouvrages ont péri, en 1661, par suite d'un incendie. La gloire de Fréminet a pour principaux titres les peintures dont cet artiste décora la voûte de la chapelle de Fontainebleau ; ces tableaux et ceux de Dubreuil rappellent parfois les grandes œuvres de Michel-Ange, et cet honneur suffit à la renommée de deux hommes à qui il fut donné d'être en France les dignes précurseurs d'Eustache Lesueur et du Poussin.

Dans l'ordre des arts, comme en littérature et en politique, le règne de Henri IV était donc une période dont l'étude présente un intérêt sérieux. Le seizième

siècle avait tout remis en question, doctrines, croyances, principes, intitutions, théories; des navigateurs, inspirés par le génie, avaient découvert de nouveaux mondes; des novateurs téméraires avaient érigé de nouveaux autels; les philosophes et les publicistes n'avaient pas craint de réviser les bases du pacte social; la poésie, la peinture, la sculpture, les arts libéraux et les sciences avaient subi d'autres règles et d'autres maîtres; le bien et le mal (surtout le mal) avaient été déversés à grands flots sur les générations humaines, et le monde, même dans ce qui est au-dessus de la contestation et de l'examen, s'était vu livré aux disputes par sa propre audace. Henri IV accomplissait, pour la monarchie et l'ordre, ce qu'on a plus tard désigné sous le nom de Restauration. L'épée dans une main, la truelle dans l'autre, il dégageait le terrain et fondait une société nouvelle. Tantôt il relevait des ruines, tantôt il édifiait sur un sol récemment exploré et défriché. Replacer le pouvoir sur une base plus ou moins solide; substituer la concentration des forces à leur isolement; imposer silence au mensonge et parfois aussi violenter la vérité et la liberté dans leurs expressions légitimes; intervenir toujours et partout; préparer la paix par des transactions; continuer la lutte tant que se manifestait la résistance; rassembler tous les éléments de force et de vie pour les faire agir et vivre au profit de la France et à la gloire de la couronne, telle était sa mission; c'est à ce but que tendaient ses efforts, c'est ce qu'il appelait être roi; et il fut roi.

Lorsque mourut Élisabeth d'Angleterre (1603), les

difficultés que Henri IV avait rencontrées depuis son avénement à la couronne semblaient s'être aplanies l'une après l'autre; après avoir vaincu son peuple et réduit, par sa conversion, l'union catholique à poser les armes, il avait triomphé des ennemis du dehors, et le jeune roi d'Espagne, irrésolu et faible, redoutait avant tout d'attirer sur son pays l'inimitié de la France. Philippe III était d'ailleurs occupé à continuer la guerre que son père avait déclarée à la Hollande et à la Grande-Bretagne, et cette tâche absorbait toutes les forces de la monarchie espagnole. En Allemagne la France n'avait rien à craindre de l'empereur Rodolphe II, successeur de Maximilien II, et l'un des souverains les plus incapables parmi ceux qui eurent l'honneur de se dire les successeurs de Charlemagne et les héritiers des Hohenstaufen. Au commencement du dix-septième siècle, Rodolphe, toujours en guerre avec les Turcs, brouillé avec ses propres vassaux, avait à se défendre des entreprises de son frère Mathias, qui lui enlevait successivement toutes les couronnes héréditaires. La Suède et la Pologne étaient épuisées par leurs agitations intestines; l'Italie septentrionale et les populations napolitaines, contraintes de subir une domination étrangère, se fatiguaient à combattre pour les intérêts de leurs maîtres, et on avait cessé de les compter parmi les puissances. L'Angleterre, si forte dans la main d'Élisabeth, s'affaiblissait et s'amoindrissait sous le gouvernement de son nouveau roi, et plus elle descendait, plus s'élevaient au-dessus des autres nations la suprématie et la grandeur de la France.

Henri IV donnait à ses sujets le triste spectacle de la débauche et de l'adultère, mais au milieu de ses désordres il poursuivait la réalisation de ses plans politiques. Au printemps de l'année 1603 il fit un voyage en Lorraine, sous prétexte de réconcilier sa sœur Catherine de Bourbon avec son mari, le duc de Bar. Le véritable motif qui poussait le roi à ce voyage était le désir de renouer ses alliances avec les princes protestants d'Allemagne, dont il recherchait les sympathies; il voulait en outre soustraire la ville et la citadelle de Metz à l'autorité usurpatrice qu'exerçait le duc d'Épernon, gouverneur de cette place, et qui, fidèle aux traditions féodales, se considérait plutôt comme le rival que comme le sujet du roi. Des actes de tyrannie odieuse qu'avait commis ou approuvés le duc d'Épernon fournirent à Henri IV un prétexte d'intervenir et de faire rentrer la ville de Metz sous la dépendance absolue de la couronne. Vers le même temps le roi chargea Rosny de se rendre auprès de Jacques Ier, roi d'Angleterre, pour le complimenter à l'occasion de son avénement, et, en réalité, pour l'attirer dans des projets d'alliance offensive et défensive déjà éclos dans la pensée du roi de France. La mission de Sully, sans avoir un plein succès, ne fut pas stérile, et Jacques Ier signa à Hampton-Court (30 juillet) un traité aux termes duquel il s'engagea à fournir des renforts aux Provinces-Unies, toujours en guerre contre la maison royale d'Espagne. Henri IV, nonobstant son abjuration, ne se montrait guère disposé à sacrifier les intérêts de la politique à ceux de l'Église. Inaugurant le premier, en France, le système

dont vingt ans plus tard Richelieu fut le dévoué continuateur, il se proposa de rester à la tête du parti protestant en Europe; non qu'il voulût faire bon marché de la foi ou du dogme, mais parce que, allant au plus pressé, le protestantisme était une arme dans ses mains pour ruiner l'influence de la maison d'Autriche et tenir l'Espagne en respect. Telle était la pensée que lui suggérait sans cesse Rosny et contre laquelle se révoltaient les consciences catholiques. Le système favorable à la papauté et à l'Espagne éveillait en France de nombreuses sympathies; la reine Marie de Médicis elle-même s'associait aux intérêts de Rome plutôt qu'à ceux du roi son époux, et dans le conseil elle avait pour appui Villeroy, Sillery et le président Jeannin.

Le 16 décembre 1603, Henri IV, pour fortifier l'influence de Rosny, donna à ce ministre le gouvernement du Poitou. Dans les premiers jours de janvier (1604) le roi se demanda si le moment opportun n'était pas venu de recommencer la guerre contre l'Espagne, et, à vrai dire, les sourdes menées à l'aide desquelles cette puissance fomentait des rébellions en France fournissaient au roi un juste prétexte de reprendre les armes. Sully conseilla à Henri de différer encore. Bien qu'au moyen d'une surveillance sévère, en matière de finances, il eût réussi à mettre en réserve une somme de vingt-cinq millions, il lui en aurait fallu le double pour faire face à de nouveaux armements, et il demandait au roi deux ans de paix pour se procurer ces fonds. Sur ces entrefaites on découvrit que les arrangements secrets conclus l'année

précédente avec l'Angleterre avaient été divulgués au profit de l'Espagne, et l'on soupçonna, non sans quelque motif plausible, le ministre Villeroy d'avoir été l'instigateur ou le complice de cette trahison. La preuve de ce crime ne put être fournie; mais Nicolas L'Hoste, filleul et principal commis de Villeroy, accusé d'avoir vendu à l'Espagne les secrets de la France, prit subitement la fuite, se noya et fut retrouvé dans la Marne. Quoique mort on lui fit son procès, et la sentence capitale fut exécutée à Paris sur son corps.

Tout n'était pas fini avec les mécontents et les rebelles de l'intérieur. A la suite des luttes civiles et religieuses il se rencontrait des retardataires qui, à tout prix, voulaient rendre le roi odieux au peuple et avilir son autorité. On n'avait point entièrement cessé de l'attaquer dans certaines chaires ; d'un autre côté, les rumeurs les plus étranges trouvaient créance parmi les halles; on accusait Henri de Béarn de magie, d'impiété, et il se voyait forcé d'écrire au gouverneur de Paris : « Mon cousin, depuis peu de jours je suis adverti que l'on a faict courir un bruit aussi peu véritable qu'il est esloigné de toute humanité, aucuns supposant que par mon commandement l'on faisoit surprendre et tuer quelque quantité d'enfants pour en tirer du sang et faire servir à quelque indisposition que l'on présuppose estre en mon neveu le prince de Condé. Aussitost que j'en ay eu la nouvelle, désireux d'en prouver la fausseté et réprouver un si cruel dessein, j'ay mandé à mon procureur général, comme aussi au prévost des marchands de ma ville de Paris, que

chacun d'eux fist tout devoir possible de recognoistre les auteurs de tels bruits, pour les faire chastier selon leur démérite; mais ils l'ont trouvé aussitost esteint et étouffé, comme sinistrement il estoit né, ne s'estant trouvé personne quelconque plaintive de la perte d'aucun enfant, non-seulement en ville et fauxbourgs, mais aussi ez villages circonvoisins. Tout ce que l'on a pu tirer de lumière est qu'un certain Grec, distillateur, fréquentant la maison du marquis de Pisani, qui a la conduite de mon neveu, a recherché quelquefois des barbiers et chirurgiens de Paris pour lui faire recouvrer du sang humain, pour s'en servir, comme il dict, à quelque distillation, èsquelles il est expert. Ce qu'estant entendu d'aucuns ignorants ou autrement mal affectionnés, ont inventé et mis en advant le bruit susdict. Je fais continuer l'information et poursuivre la recherche de personnes si ignorantes ou malicieuses, afin que leur punition fasse cognoistre la vérité de ceste imposture, laquelle je me doute pourra parvenir jusque à vostre gouvernement, et donner, si elle estoit négligée, quelque mauvaise impression à mes subjects. C'est ce qui me faict escrire la présente, afin que soigneusement et exactement vous fassiez prendre garde que ceste mauvaise nouvelle ne prenne cours, faisant entendre, si besoin est, ce que vous apprenez par la présente, et incontinent punir et chastier ceux que vous saurez en avant la mettre, sans exception ni acception de personne (1). »

Dans une autre circonstance on calomniait le roi

(1) Mss. Dupuy, vol. 590.

auprès du peuple de Paris; on cherchait à faire croire que l'Arsenal, dont la construction s'achevait, était en réalité une troisième bastille destinée à l'asservissement de la capitale du royaume. « Le prévost auroit esté trouver Sa Majesté à son retour de Sainct-Germain, pour luy faire entendre que la muraille de l'Arsenal estoit de dix pieds de fondement et d'épaisseur, ce qui sembloit une forteresse et vraie menace contre les habitants. « Je ne puis estre bien content, respondit le roy, de l'ombrage que mes subjects ont pris de ceste entreprise, qui n'est certes pas à mauvaise intention ni volonté contre eux. Quelle inquiétude peut donner l'Arsenal, dont les murailles sont de tous costés basses et ouvertes sans flancs? Depuis deux ans j'ay faict remplir les fossés et bastions qui estoient du costé du pavillon pour en faire un grand jardin. Je n'y veux point comprendre le lieu où l'on a coutume d'asseoir les sentinelles, ny gesner le passage du casematier; mais j'entends bastir un petit pavillon de plaisir pour me venir rafraischir au sortir de la rivière, quand je m'y baigneray, et puis il y aura là un petit bateau pour retourner au Louvre par eau. Eh! Monsieur le Prévost, dictes-leur que tel est mon plaisir. J'ay assez faict pour mes subjects, assez consumé de pertes, labeurs et travaux, pour qu'on me laisse maintenant jouir des aises et esbats du repos public, et je regarderay comme ennemys ceux qui voudront si mal interpréter mes actions, qui ne tendent qu'au bien public; et j'entends, Monsieur le Prévost, que fassiez cognoistre ceste mienne intention aux habitants de ma bonne ville. Allez! Dieu vous con-

duise (1). » Cet empressement du roi à rectifier des bruits mensongers, colportés par la haine ou la défiance, attestait jusqu'à quel point il appréhendait d'être signalé à l'animadversion des Parisiens, combien il avait à cœur d'enlever à ses ennemis le moindre prétexte d'attaque.

Un danger plus sérieux vint de l'entourage du roi. La marquise de Verneuil (mademoiselle d'Entragues), maîtresse de Henri IV, avait vu avec le plus amer déplaisir la naissance du Dauphin. Elle était nantie d'une promesse de mariage qu'en un jour de déraison le roi lui avait remise, et, comme elle avait donné des fils naturels à ce prince, elle osait revendiquer, en faveur de ces enfants, issus d'un commerce coupable, les droits d'héritiers légitimes qui appartenaient au fils de Marie de Médicis. Madame de Verneuil détestait la reine, qui, de son côté, ne l'épargnait guère. Affectant de craindre pour ses jours et pour ceux de ses enfants, dans le cas où Henri IV viendrait à mourir, la favorite demandait à se retirer du royaume dans quelque asile sûr, où la vengeance de la reine ne pourrait la poursuivre. Les agents de l'Espagne, toujours aux aguets, ne manquèrent pas de lui offrir la protection de Philippe III, se réservant de faire valoir plus tard, dans le cas d'une minorité, les droits dérisoires des bâtards nés de la marquise de Verneuil. Cette femme, son père François de Balzac d'Entragues, et le comte d'Auvergne, bâtard de Charles IX, prêtèrent la main à ce complot; mais le roi, qui surveillait ses

(1) Bibl. impér. *Mss. Colbert,* vol. CCLII, p. 495.

ennemis, acquit la preuve de leurs manœuvres et fit arrêter les coupables. Quant à la marquise, on se contenta de mettre des gardes autour de son hôtel. « Cette dame, dit l'Estoile, pour son adversité parloit aussi librement et effrontément que de coutume, disant qu'elle ne se soucioit point de mourir, au contraire qu'elle le désiroit... qu'elle ne demandoit que trois choses à Sa Majesté : un pardon pour son père, une corde pour son frère (le comte d'Auvergne), et une justice pour elle. » Le parlement eut ordre d'instruire le procès. Le 1er février 1605 fut rendu un arrêt qui condamnait le comte d'Entragues et le comte d'Auvergne à être décapités en place de Grève, et Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, à finir ses jours dans un cloître. Cette fois, le roi fit grâce de la vie aux principaux coupables et ne tarda pas à rendre à la liberté la favorite, dont les prétentions causaient tant de scandale. Henri de Turenne, duc de Bouillon, qui avait pris une part active au complot, n'eut garde de se fier à la clémence du roi et se retira hors de France.

En 1604 d'autres incidents eurent lieu qui réagirent sur la politique du roi. Sa sœur Catherine, duchesse de Bar, mourut sans avoir voulu abjurer le calvinisme, et sa mort rompit le lien que Henri IV avait essayé de former entre la France et la Lorraine. Le 29 août, Jacques Ier, roi d'Angleterre, oubliant bien vite les engagements contractés avec le roi de France par l'entremise de Rosny, cessa d'offrir son secours aux Provinces-Unies et conclut un traité de paix avec l'Espagne. Cette détermination inattendue ne permettait

plus à Henri IV de s'engager dans une lutte armée contre Philippe III. Feignant d'ignorer ou d'oublier les graves motifs de mécontentement que lui avait donnés l'Espagne, il signa à son tour avec cette puissance, le 12 octobre, un traité destiné à rétablir le commerce entre les deux États. Nonobstant cet arrangement pacifique, il n'en continua pas moins de faire passer des secours aux Hollandais, alors en guerre contre l'Espagne; mais sa politique, sous ce rapport, n'eut pas tout le succès qu'il s'en était promis.

La cour d'Espagne ne se montrait guère mieux disposée à entretenir avec la France des rapports sincères; elle continuait à fomenter dans le Midi des espérances de rébellion, et ne cessait de convoiter Blaye, Bayonne, Narbonne, Toulon et Marseille. Pour surveiller de plus près ces menées, le roi résolut de se rapprocher des provinces où l'étranger entretenait des intelligences dangereuses. Au mois de juillet 1605 il se rendit à Châtelleraut, pour y présider l'assemblée triennale que devaient tenir dans cette ville les députés et les représentants des cinq cents églises calvinistes auxquelles l'édit de Nantes, par un étrange oubli de toute prévoyance, avait accordé des droits et des priviléges politiques refusés aux églises orthodoxes. Les protestants avaient été mis en possession d'un certain nombre de places de sûreté qu'ils étaient tenus de restituer à la couronne; bien que le moment où cette restitution devait avoir lieu fût déjà venu, ils insistaient pour obtenir que cette garantie, si dangereuse pour les catholiques, leur fût de nouveau concédée, et Henri IV consentit à les maintenir en possession de

ces villes et de ces forteresses pendant quatre ans encore. A la suite de cette assemblée, le roi, escorté d'une force militaire assez respectable, visita plusieurs provinces du Midi, et entre autres le Languedoc et le Quercy. Un certain nombre de gentilshommes ou de gens de guerre, soupçonnés d'intrigues dans l'intérêt de l'Espagne et de la coterie d'Entragues, furent arrêtés, jugés et condamnés à d'atroces supplices. En Limousin, le roi fit tenir par les juges dont il se faisait suivre ces assises extraordinaires qu'on appelait alors les « Grands-Jours. » Le gouvernement voulait à tout prix en finir avec les conspirateurs suscités par l'Espagne. « Il y eut, dit un historien, dix ou douze têtes qui volèrent, et fut tout le surplus de ces faibles mouvements si bien approfondi et recherché qu'il n'en parut plus rien depuis (1). » Cette même année (1605), marquée par tant de supplices, fut terminée par celui de Louis de Meyrargues, gentilhomme provençal de la famille des comtes de Saulx, allié des ducs de Montpensier et de Joyeuse, et qui avait été envoyé à Paris par les états de Provence pour y soutenir une réclamation sur l'assiette des tailles. Dénoncé comme ayant voulu livrer Marseille à l'Espagne, il fut arrêté et condamné à la peine capitale comme coupable de haute trahison. Malgré les réclamations de l'ambassadeur d'Espagne, il subit son supplice le 19 décembre en place de Grève.

Après avoir châtié les agents de l'Espagne, Henri IV songea à donner une leçon sévère au duc de Bouillon,

(1) De Thou, t. X. chap. CXXXIV.

le chef du parti huguenot et l'instigateur ordinaire des complots. A la suite de la conspiration de Biron, le roi avait acquis la certitude des coupables menées de ce vassal. « Je ne puis vous taire, mandait-il à la reine, que j'ai vu les choses les plus étranges des malheureux desseins de M. de Bouillon qui se puissent dire; son insatiable ambition l'avoit porté à de si horribles projets que le discours en est monstrueux. » Les complices du duc de Bouillon étant désormais hors d'état de nuire, le roi, dès le mois de février 1606, ordonna à Rosny, qu'il venait de créer duc de Sully et Pair du royaume, de préparer, comme grand-maître de l'artillerie, le matériel nécessaires pour faire le siége de Sedan et pour réduire cette place. Sedan était l'une des villes de refuge des huguenots; c'est de là que leurs docteurs et leurs missionnaires se répandaient dans les Pays-Bas et en France pour y propager l'hérésie; c'est par cette porte toujours ouverte aux luthériens d'Allemagne que pouvaient entrer sur le territoire français les reîtres et les lansquenets dont les provinces du Nord avaient gardé un si terrible souvenir. Les protestants s'entremirent pour apaiser le roi et solliciter le pardon de Henri de Turenne; celui-ci ne se prêtait nullement aux démarches de ses coreligionnaires, et les autres chefs calvinistes, tels que Duplessis et La Noue, entrevoyaient avec terreur les résultats de la lutte. « Dieu donne bon conseil à M. de Bouillon! écrivait Duplessis; que le désespoir ne le porte point hors du devoir et de la conscience; mais, aussi, Dieu fasse que Sa Majesté ne l'y précipite point. » Henri IV était déterminé à ne plus s'arrêter en chemin lorsqu'il s'a-

gissait de réprimer les grands vassaux. Il marcha sur Sedan à la tête d'une petite armée, traînant à sa suite une nombreuse artillerie et un grand attirail de siége. Bouillon n'attendit pas de se voir réduit aux dernières extrémités, et, le 6 avril, étant venu trouver le roi au village de Donchery, il fit humblement sa soumission, remit pour quatre ans la ville de Sedan aux troupes royales, obtint l'entière abolition du passé, et se résigna à venir à Paris auprès du roi, non plus avec l'attitude d'un prince indépendant, mais en serviteur et en sujet du monarque. A ces conditions il obtint d'être maintenu en possession de ses titres et de ses domaines. Cet événement, le plus considérable de ceux qui remplirent l'année 1606, mit fin, jusqu'à la mort du roi, aux résistances armées et aux conjurations de la féodalité française.

Depuis plusieurs années Henri IV avait rétabli les jésuites dans les provinces d'où les avaient expulsés les arrêts de quelques parlements. Le parlement de Paris, prévoyant bien que la compagnie de Jésus allait recevoir l'autorisation de rentrer dans la capitale du royaume, chercha à prémunir Henri contre la restauration de cette société célèbre. Le roi n'était pas d'humeur à céder aux étroites rancunes de la magisture. Bien qu'il eût confié la direction de sa conscience au P. Coton, l'un des jésuites les plus éminents, son indifférence naturelle pour les questions religeuses ne lui aurait pas permis de prendre à cœur l'affaire des jésuites au point de se créer des embarras et de susciter des résistances; mais, tandis qu'il renouait les alliances protestantes du dehors, il cherchait soi-

gneusement à se rattacher le pape et à isoler Rome des intérêts de l'Autriche. Le rétablissement des jésuites lui fournissait une occasion sérieuse de plaire au chef de l'Église et de calmer les défiances des catholiques ; il mit beaucoup d'énergie et d'apparat dans cet acte de justice, et, lorsque le parlement de Paris vint lui présenter à ce sujet des remontrances depuis longtemps prévues, il n'hésita pas à maintenir l'autorité de sa décision, et il répondit en ces termes à la harangue du premier président, M. de Harlay : « Je vous sais bon gré du soin que vous avez de ma personne et de mon État ; j'ai toutes vos conceptions en la mienne, mais vous n'avez pas la mienne en la vôtre. Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent grandes et fort considérables, et n'avez su considérer que tout ce que vous me dites a été pesé et considéré par moi il y a huit ou neuf ans. Vous faites les entendus en matière d'État, et vous n'y entendez toutefois non plus que moi à rapporter un procès... La Sorbonne, dont vous parlez, les a condamnés ; mais ç'a été, comme vous, avant que de les connoître, et, si l'ancienne Sorbonne n'en a pas voulu, par jalousie, la nouvelle y a fait ses études et s'en loue. S'ils n'ont été jusques à présent en France que par tolérance, Dieu me réservoit cette gloire, que je tiens à grâce, de les y établir, et, s'ils n'y étoient que par manière de provision, ils y seront désormais et par édit et par arrêt. La volonté de mes prédécesseurs les y retenoit, ma volonté est de les y établir.

« Vous dites qu'en votre parlement les plus doctes n'ont rien appris chez eux ; si les plus doctes sont les

plus vieux, il est vrai, car ils avoient étudié avant que les jésuites fussent connus en France; mais j'ai ouï dire que les autres parlements ne parlent pas ainsi, ni même tout le vôtre. Et si l'on n'y apprenoit mieux qu'ailleurs, d'où vient que par leur absence votre Université s'est rendue déserte, et qu'on va les chercher, nonobstant tous vos arrêts, à Douai, à Pont-à-Mousson et hors le royaume? Ils attirent, dites-vous, les enfants qui ont l'esprit bon et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime. Ne faisons-nous pas choix des meilleurs soldats pour la guerre? et, si les faveurs n'avoient place entre vous, en receveriez-vous aucun qui ne fût digne de votre compagnie et de seoir au parlement? S'ils vous fournissoient des précepteurs et des prédicateurs ignares, vous les mépriseriez; ils ont de beaux esprits, et vous les en reprenez!

« Le vœu qu'ils font au pape ne les oblige pas plus à suivre l'étranger que le serment de fidélité qu'ils me feront à moi de n'entreprendre rien contre leur prince naturel; mais ce vœu-là n'est pas pour toutes choses. Ils ne font que d'obéir au pape quand il voudroit les envoyer à la conversion des infidèles; et, de fait, c'est par eux qu'on a converti les Indes. Et c'est ce que je dis souvent: si l'Espagnol s'en est servi, pourquoi ne s'en serviroit le Français? Sommes-nous de pire condition que les autres? L'Espagne est-elle plus aimable que la France? et, si elle l'est aux siens, pourquoi ne le sera la France aux miens? Vous dites: Ils entrent comme ils peuvent; aussi font bien les autres, et suis moi-même entré comme j'ai pu en mon royaume; mais il faut avouer

que leur patience est grande, et pour moi je l'admire, car avec patience et bonne vie ils viennent à bout de toutes choses. Et je ne les estime pas moins en ce que vous dites qu'ils sont grands observateurs de leur institut : c'est ce qui les maintiendra ; aussi n'ai-je pas voulu changer en rien leurs règles, ainsi les y vais maintenir... Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, et j'ai connu que, quand j'ai parlé de les rétablir, deux sortes de personnes s'y opposoient : particulièrement ceux de la religion (prétendue réformée) et les ecclésiastiques mal vivants; et c'est ce qui me les a fait estimer davantage.

« Touchant l'opinion qu'il ont du pape, je sais qu'ils le respectent fort ; aussi fais-je. Vous ne me dites pas qu'on a voulu censurer à Rome les livres de M. Bellarmin pour ce qu'il ne vouloit donner tant d'autorité à Rome comme font communément les autres. Vous ne dites pas aussi que, ces jours passés, les jésuites ont soutenu que le pape ne pouvoit errer, mais que Clément pouvoit faillir. En tous cas, je m'assure qu'ils ne disent rien davantage que les autres de l'autorité du pape, et crois-je que, quand l'on voudroit faire le procès à leurs opinions, il le faudroit faire à celles de l'Église catholique...

« Touchant Barrière, tant s'en faut qu'un jésuite l'ait confessé, comme vous dites, que je fus averti par un jésuite de son entreprise, et un autre lui dit qu'il seroit damné s'il l'osoit entreprendre. Quant à Chastel, les tourments ne lui purent arracher aucune accusation à l'encontre de Varade ou autre jésuite

quelconque ; et si autrement étoit, pourquoi les auriez-vous épargnés? car celui qui fut exécuté le fut pour un autre sujet que l'on dit s'être trouvé dans ses écrits. Mais quand ainsi seroit qu'un jésuite auroit fait le coup, faut-il que tous les apôtres pâtissent pour Judas ou que je réponde de tous les larcins et de toutes les fautes que feront à l'avenir ceux qui auront été mes soldats? Dieu me voulut alors humilier et sauver, et je lui en rends grâces. Jésus-Christ m'enseigne de pardonner les offenses, et je le fais pour son amour volontiers, voire même que tous les jours je prie Dieu pour mes ennemis. Tant s'en faut que je veuille m'en ressouvenir, comme vous m'y conviez de faire peu chrétiennement, et ne vous en sais point de gré... Laissez-moi le maniement et la conduite de cette compagnie ; j'en ai manié et gouverné de bien plus difficiles et malaisées à conduire ; obéissez seulement à ma volonté... (1). »

Le parlement enregistra l'édit le 2 janvier 1606 ; l'année suivante, la pyramide construite sur les débris de la maison de Jean Châtel fut abattue, et bientôt les jésuites virent accroître le nombre de leurs colléges. En 1606 ils tinrent leur congrégation provinciale à Paris et allèrent remercier Henri IV de sa protection. Le roi leur répondit : « Je vous ai aimés et chéris depuis que je vous ai connus, sachant bien que ceux qui vont à vous, soit pour leur instruction, soit pour leur conscience, en reçoivent de grands profits. Aussi ai-je toujours dit que ceux qui aiment et

(1) Voir le discours tout entier dans Schell, *Cours d'histoire des États européens*, t. XVII, p. 205.

craignent Dieu ne peuvent faire que bien et sont toujours les plus fidèles à leur prince. Gardez bien seulement vos règles ; elles sont bonnes. Je vous ai protégés, je le ferai encore. Je trouve merveilleusement bon que le pape ne fasse ni évêque ni cardinal d'entre vous, et le devez penser ; car, si l'ambition y entrait, vous seriez incontinent perdus. Nous sommes tous hommes et avons besoin de résister à nos tentations : vous le pouvez expérimenter chacun en votre particulier ; mais vous savez y résister. J'ai un grand royaume, et comme les grands peuvent faire de grands maux ou de grands biens, parce qu'ils sont grands et puissants, aussi vous êtes grands en doctrine et piété entre les serviteurs de Dieu ; vous pouvez faire de grands biens par vos prédications, confessions, écrits, leçons, disputes, bons avis et instructions. Que si vous veniez à manquer et vous détraquer de votre devoir, vous pourriez faire beaucoup de mal pour la créance qu'on a en vous.

« J'ai été bien aise d'entendre que vous avisiez à donner ordre qu'aucun livre ne s'imprime par personne de vous autres qui puisse offenser. Vous faites bien. Ce qui seroit bon en Italie n'est pas bon ailleurs, et ce qui seroit bon en France seroit trouvé mauvais en Italie. Il faut vivre avec les vivants, et vous devez plus fuir toutes les occasions, et les plus petites, parce qu'on veille plus sur vous et sur vos actions. Mais il vaut mieux qu'on vous porte envie que pitié ; et si, pour les calomnies, on coupoit toutes les langues médisantes, il y auroit bien des muets et on seroit en peine de se faire servir. J'ai été de deux reli-

gions, et tout ce que je faisois étant huguenot, on disoit que c'était pour eux; et maintenant que je suis catholique, ce que je fais pour la religion, on dit que c'est que je suis jésuite. Je passe par-dessus cela et m'arrête au bien parce qu'il est bien. Faites ainsi vous autres... Ne vous souciez de ce que l'on peut dire. Au demeurant, si quelque particulier fault, je serai celui qui lui courrai le premier dessus, et ne m'en pendrai pas au corps... Si de trente mille quelques-uns venaient à faillir, ce ne seroit pas merveille. C'est un miracle qu'il ne s'en trouve davantage, vu qu'il s'est trouvé un Judas sur douze apôtres. Pour moi, je vous chérirai toujours comme la prunelle de mes yeux. Priez pour moi (1). »

Il faut bien l'avouer, l'édit qui ordonnait le rétablissement des jésuites démentait un peu, en certaines clauses, le langage si favorable du roi, et concédait beaucoup aux défiances de la magistrature. Le roi leur permettait de résider en France et d'ouvrir leurs colléges dans douze villes du Midi, Toulouse, Béziers, Auch, Rodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Aubenas, le Puy, et dans deux villes du centre, Lyon et la Flèche; il les dotait du collége élevé et à grands frais dans cette dernière ville; mais en même temps, il leur interdisait de rien entreprendre et de rien faire, tant au spirituel qu'au temporel, au préjudice des évêques, curés, chapitres, universités, et leur enjoignait, au contraire, de se conformer au droit com-

(1) Crétineau-Joly, t. III, p. 61. — Richelieu, *Les principaux points de la Foi catholique défendus contre les quatre ministres de Charenton*, c. 9.

mun. Il leur défendait également d'administrer les sacrements, et celui de la confession en particulier, à d'autres qu'à des jésuites, à moins qu'ils n'en obtinssent la permission des évêques, et celle des parlements dans le ressort desquels ils étaient établis. Il leur défendait d'acquérir aucun immeuble en France, par achat, donation ou autrement, sans autorisation préalable du roi, et de prendre ou recevoir aucune succession, soit directe, soit collatérale. Les membres de la société admis en France devaient tous être Français et prêter serment de soumission au roi. L'un d'eux devait toujours résider à la cour, en quelque sorte à titre d'otage, et répondre de la conduite de ses frères.

Durant le cours de l'année suivante (1607), le roi, opiniâtrément secondé par Sully, mit à profit la paix intérieure pour compléter les grandes réformes administratives et financières. Les impôts étaient toujours lourds et onéreux, et le peuple des villes et des campagnes payait peut-être plus au fisc que par le passé; mais, d'une part, le retour de la sécurité, le progrès du bien-être avaient mis les contribuables en état de supporter plus aisément les charges imposées par les besoins du Trésor, et d'autre part, l'argent, au lieu de se perdre presque tout entier dans la main des traitants et des maltôtiers, pour ne profiter que médiocrement aux intérêts publics, était versé presque tout entier dans les caisses royales et alimentait des épargnes utiles à la grandeur de la France. Sully était dur, âpre au gain, peu scrupuleux lorsqu'il s'agissait de faire rendre à la taille ce qu'on pouvait en attendre; mais il amassait pour le roi, et sa prétendue

avarice n'était souvent qu'une exagération de prévoyance et d'économie. Il fallait beaucoup d'argent à Henri IV pour solder les alliés du dehors, pour payer des subsides annuels aux princes étrangers, pour solder l'amitié des cantons suisses et soutenir les Hollandais dans leur lutte contre l'Espagne. C'était à de pareilles fins que les produits, parfois injustes, du fisc royal se trouvaient consacrés d'avance, et Henri IV n'en dispensait qu'une faible part à ses courtisans et à ses favorites.

En cette même année 1607, quelques incidents assez graves eurent lieu au delà des frontières. Le sénat de Venise avait fait emprisonner deux ecclésiastiques accusés de crimes capitaux. Le pape Paul V, ayant vainement réclamé contre un acte qu'il regardait comme attentatoire aux droits de l'Église, lança une excommunication sur le doge et sur le sénat et un interdit général sur la république. Une guerre paraissait imminente; Henri IV la prévint par son intervention et réconcilia les deux partis. Sa modération eut pour résultat d'empêcher la république de Venise d'adhérer à l'hérésie calviniste, disposition fâcheuse qu'elle avait déjà manifestée et que lui suggéraient avec obstination les protestants du pays des Grisons et du canton de Genève. En Suisse les dissentiments religieux avaient pour résultat d'imprimer à la politique du pays une double tendance : les protestants se prononçaient en faveur de Henri IV, les catholiques recherchaient l'amitié de l'Espagne. Des alliés bien autrement utiles à la réalisation des combinaisons politiques du roi de France étaient les

Hollandais, en d'autres termes, les protestants des Provinces-Unies. Leur résistance prolongée à la domination espagnole avait considérablement affaibli la puissance martime et commerciale de la maison d'Autriche, et Maurice de Nassau, chef des armées de la république insurgée, ne cessait de recevoir de Henri IV des encouragements secrets, grâce auxquels il se trouvait toujours en mesure de continuer la lutte. Les peuples ne s'accommodaient guère d'un système qui profitait avant tout à l'ambition des souverains. Il s'était formé, parmi les sujets du stathouder, un parti de la paix, dont le chef était Olden Barneveldt, grand-pensionnaire de Hollande. En dépit de Maurice de Nassau et de Henri IV, cette opinion prévalut et amena les gouvernements des Provinces-Unies et d'Espagne à conclure une suspension d'armes de huit mois (24 avril 1607), et, deux ans après, une trêve de douze ans (11 janvier 1609). Henri IV n'ayant pu maintenir la guerre entre les deux puissances belligérantes fut assez habile pour présider lui-même aux arrangements pacifiques qui intervinrent entre la Hollande et Philippe III. Ce traité, qui donna aux Provinces-Unies droit de famille parmi les grandes nations indépendantes de l'Europe, révéla une fois de plus au monde l'amoindrissement de l'Espagne. Durant le cours de ces longues et difficiles négociations, conduites au nom du roi par le président Jeannin, un traité de paix, signé à Prague, le 27 juin 1608, entre Rodolfe II et son frère Mathias, avait attribué à ce dernier le royaume de Hongrie, l'Autriche et tous les États héréditaires de l'empereur, à l'exception du royaume

de Bohême. Témoin de ces révolutions et de ces transformations politiques qui changeaient l'équilibre européen, le roi de France pouvait mesurer en connaissance de cause l'affaiblissement progressif de cette maison d'Autriche, naguère encore si redoutable à la monarchie capétienne ; mais, si déchue qu'on pût déjà la supposer, Henri IV la trouvait encore assez forte et assez vigoureuse pour épier avec une sollicitude jalouse les moyens de lui porter des coups décisifs.

Par malheur pour sa politique et plus encore pour sa gloire, il se laissait distraire de ces grandes combinaisons par de misérables intrigues de cour, par des passions que l'âge (le roi avait bientôt cinquante-six ans) n'avait point amorties et qui déconsidéraient son autorité. De nombreuses favorites étalaient jusque dans les appartements nuptiaux le scandale de leurs adultères, tandis que la malignité des courtisans, trop souvent bien informés, constatait que le roi subissait la double honte d'avoir à suspecter la fidélité de ses maîtresses et la conduite de sa propre femme. Nous avons déjà eu occasion de déplorer des faiblesses qui, en ce qu'elles démoralisaient le peuple et discréditaient la couronne, ne pouvaient nullement être reléguées dans l'obscur domaine des fautes privées.

Sully, dans ses Mémoires, nous a plus d'une fois conservé la trace de ces misères qui réagissaient sur le sort du pays. Un jour le roi lui mandait : « Il faut que vous me rendiez deux signalés services, qu'à mon avis je peux recevoir de vous seul... et que vous commenciez ces offices par celui qui concerne madame de

Verneuil (Henriette d'Entragues), afin que ce soit un préparatif à l'autre, l'avertissant, comme son ami particulier, qu'elle est fort prochaine de perdre mes bonnes grâces si elle n'use de grande prudence et industrie pour les conserver. Il y a des personnes qui me sollicitent de faire les doux yeux à d'autres qui lui pourroient bien causer ce préjudice, lequel arrivant, vous lui pouvez bien dire que je lui ôterois ses enfants et la confinerois dans un cloître... L'autre commission est pour la reine, à laquelle vous devez dire qu'entre plusieurs choses qu'elle s'obstine il y en a une qui m'aigrit tellement l'esprit qu'elle me rend toutes les autres bien fort ennuyeuses, qui est l'absolue puissance qu'elle a voulu laisser empiéter à son Concini et sa Concina (1) sur toutes ses volontés; qu'ils lui font faire tout ce qu'ils veulent et s'opposer à tout ce qui ne leur plaît pas, voire aimer ou haïr qui bon leur semble, et que plus j'ai patienté, plus ils ont abusé de ma patience... Eux-mêmes en sont devenus si roques, hautains et audacieux, jusqu'à user de menaces contre ma personne si je faisois quelque violence aux leurs. Néanmoins je m'en déferois bien facilement si je croyois le conseil de certaines gens, qui peut-être n'ont pas trop tort; car il peut, de toutes ces brouilleries, arriver de grands accidents; mais vous savez que mon esprit est tellement aliéné du sang et de toute

(1) Tout le monde sait qu'il était question de deux aventuriers florentins, Concini (plus tard maréchal d'Ancre) et Éléonora Galigaï, sa femme, attachée au service particulier de Marie de Médicis. L'un et l'autre dominaient la reine, au grand déplaisir de Henri IV et au grand scandale de la cour.

cruauté que ne saurois me porter à telles résolutions (1). » En vérité, l'histoire ne peut, sans un sentiment de douleur ou de pitié, enregistrer le témoignage de ces chagrins domestiques et de ces petitesses de l'adultère. Quiconque veut bien parcourir ces pages a besoin d'une excessive indulgence pour les contradictions auxquelles la nature humaine est sujette, s'il veut demeurer convaincu qu'après tout, et malgré les taches qui ternissent sa renommée, Henri IV fut l'un de nos plus grands rois. Notre devoir était de faire passer sous les yeux du lecteur tous les documents qui sont de nature à compléter la notion du passé.

Par une contradiction qui se produit trop souvent dans le cœur de l'homme, Henri IV, à mesure qu'il avançait en âge et qu'il subissait plus tristement le joug de ses passions, se rattachait, d'un autre côté, aux croyances religieuses. On eût dit que, comprenant de plus en plus sa misère et n'ayant pas la force de s'en affranchir, il attendait de plus haut la grâce de la délivrance. Il est certain que, dans les dernières années de sa vie, il se montrait plus convaincu qu'autrefois des vérités essentielles que l'Église catholique enseigne, et les lumières de la religion ne pouvaient manquer de susciter en son âme de certains remords. En 1608 on le vit à plusieurs reprises solliciter Sully d'abandonner l'hérésie calviniste; à cette condition il lui promettait l'épée de connétable. D'autres fois il dotait des églises et des couvents, il encourageait le

(1), Sully, *Œconomies royales*, VII, p. 349.

développement de certains ordres monastiques. Les chrétiens nous pardonneront d'insister sur ce point et de chercher ainsi à atténuer la sévérité de leur propre justice chaque fois qu'il s'agira d'un homme aussi digne des regards de la postérité que le fut Henri de Bourbon.

Un second fils lui était né le 26 avril 1607 ; cet enfant mourut en bas âge. Le 25 avril 1608 il eut un troisième enfant, assez tristement célèbre sous les deux autres règnes. Ce prince, qui fut Gaston d'Orléans, porta d'abord le titre de duc d'Anjou. En cette même année (1608) mourut à l'âge de trente-cinq ans Henri de Bourbon, duc de Montpensier; sa mort fut suivie, peu de mois après, de celle de Bellièvre, chancelier de France, qui avait servi sous cinq rois. Il fut remplacé par Nicolas Bruslart de Sillery. Au mois d'octobre, le roi envoya une ambassade d'obédience au pape Paul V et choisit pour cette mission Charles de Gonzague, duc de Nevers. Ce fut dans le cours de l'année suivante que le roi publia, pour la répression des duels, les édits sévères que nous avons déjà mentionnés, et qui, par malheur, ne furent point assez efficaces pour remédier à la gravité du mal. Un autre édit fut rendu sur les monnaies, avec un tableau du nom, du poids et de la figure de toutes les pièces ayant cours. Plus tard, ainsi qu'on l'a vu plus haut, des lettres royales ordonnèrent l'établissement à Paris, et dans les autres villes du royaume, des manufactures de tapisseries. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu reçurent le droit de faire quêter au profit de l'hospice. Enfin un édit général fut publié contre les banqueroutiers

frauduleux. Henri IV voulut effacer les traces des guerres religieuses dans un système général d'ordre et de paix publique. Point de concessions nouvelles aux peuples, aux communes, aux municipalités, mais une gestion active et soigneuse de tous les intérêts, tel semblait être le système invariable du roi.

Un nouvel incident fournit à Henri IV une occasion de plus de venir en aide aux ennemis de l'Espagne. Depuis le règne de Ferdinand le Catholique, les descendants des anciens conquérants de l'Espagne, désignés, au dix-septième siècle, sous le nom de Maurisques, s'étaient maintenus dans la Péninsule, mais à l'état de vaincus et de parias, sans cesse surveillés ou inquiétés; la plupart avaient embrassé le christianisme pour se mettre à l'abri des vindictes de la population espagnole; mais on les accusait, non sans raison, de pratiquer en secret l'islamisme et de propager de dangereuses superstitions. L'inquisition espagnole, tribunal dont le pouvoir séculier s'était emparé et dont il se servait volontiers, prononça des supplices et des sentences de confiscation dont l'impartiale justice fut mise en doute. Sous Philippe II les Maurisques se soulevèrent; on extermina les uns, on chassa les autres, et ceux qui restèrent furent soumis à un régime de compression et de surveillance des plus rigoureux. De leur côté ils cherchèrent sans relâche à s'allier aux ennemis de l'Espagne, à ouvrir le royaume catholique aux invasions étrangères. Henri IV ne se montra guère scrupuleux à saisir la main que lui tendaient ces nouveaux auxiliaires, à tirer parti de leur désir de vengeance; il noua des intelligences avec les Maures d'Es-

pagne ; mais, la cour de Madrid ayant déjoué ces tentatives, le roi de France abandonna ses protégés à leur malheureux sort. Les Maurisques, chassés d'Espagne ou réduits à prendre la fuite, émigrèrent en masse, chargeant des vaisseaux de leurs richesses et fuyant au hasard sur les deux mers. Beaucoup périrent, massacrés ou noyés par les matelots qui convoitaient leurs dépouilles ; parmi ceux qui survécurent, plusieurs trouvèrent asile en Provence. Avec cette population, qu'on évalue à huit cent mille âmes, l'Espagne perdit l'élite de ses laboureurs, de ses marchands et de ses industriels, et ce fut pour elle une cause sérieuse d'appauvrissement. L'Europe ne vit pas sans stupeur, en cette circonstance, la conduite du cabinet de Madrid. Trente ans plus tard, un homme d'État illustre, ayant à qualifier la décision prise à l'égard des Maurisques, ne craignit pas de la définir « le plus hardi et le plus barbare conseil dont l'histoire de tous les siècles précédents ait fait mention (1). » A un point de vue différent, ceux qui ont voulu se rendre compte d'un événement aussi grave, fort mal connu en France et très-inexactement apprécié au dehors, n'y ont vu qu'un acte de guerre nécessité par le péril, qu'une mesure extrême de défense prise par l'Espagne catholique contre le plus dangereux de ses ennemis. Il nous semble que, en portant sur ce fait historique deux jugements contradictoires aussi absolus, on n'a envisagé l'événement que par un seul côté, et que, de part et d'autre, les adversaires

(1) *Mémoires du cardinal de Richelieu,* t. X, p. 231.

et les apologistes n'ont point suffisamment discerné le fait du droit, qu'ils n'ont point assez tenu compte des passions, des violences et des iniquités que l'homme associe trop souvent aux causes justes, et qui ont l'inévitable conséquence de compromettre jusqu'au droit lui-même.

En cette même année 1609 parut pour la première fois à la cour Charlotte-Marguerite, troisième fille du connétable de Montmorency, alors âgée de seize ans. Elle était d'une incomparable beauté, et, au dire des Mémoires du temps : « Sous le ciel il n'y avait alors rien de si bien, ni de meilleure grâce, ni de plus parfait (1). » Le roi, en dépit de ses cinquante-six ans et de sa barbe blanche, eut la faiblesse d'en devenir éperdument amoureux et de laisser éclater au dehors sa passion. Mademoiselle de Montmorency était promise à Bassompierre. Le roi détermina ce courtisan à renoncer à cette union, et maria Charlotte-Marguerite à Henri II de Bourbon, prince de Condé, jeune homme de vingt et un ans, toujours absorbé par les plaisirs de la chasse, et dont il espérait mettre à profit l'insouciance ou la docilité. Le prince de Condé trompa ce calcul d'un rival ; à peine marié, il jugea nécessaire aux intérêts de son honneur d'éloigner sa jeune femme de la cour, puis il la conduisit à Moret, à Chantilly, à Verneuil. Bientôt après, redoutant les poursuites du roi et cédant trop aisément peut-être aux suggestions des agents de l'Espagne, il emmena la princesse dans les Pays-Bas, alors gouvernés, sous l'autorité de Phi-

(1) *Mémoires de Bassompierre*, t. XIX, p. 388. — Fontenay-Moreuil, t. Ier, p. 15.

lippe III, par l'archiduc Albert et sa femme, l'infante Claire-Eugénie (29 novembre). Furieux, Henri IV ne sut ni se résigner, ni dissimuler à son entourage les marques de sa colère. Il fit avertir l'archiduc et l'infante qu'il regarderait comme un acte d'hostilité contre la France tout accueil fait au fugitif. Albert ne permit point à Condé de se réfugier à Bruxelles, mais il consentit à autoriser, dans cette capitale, le séjour de la princesse de Condé. Quant au prince, il passa en Lombardie, où le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais pour l'Espagne, se hâta de lui accorder une hospitalité bienveillante. Ainsi à l'abri des recherches du roi, le prince de Condé publia un manifeste contre Henri IV et le duc de Sully, s'efforçant de rattacher sa fuite à des intérêts purement politiques. Ce regrettable incident aurait dû porter atteinte, en Europe, à la considération dont le roi de France était investi. Chose étrange! la renommée de ce prince était si fortement assise qu'elle ne fut nullement ébranlée au dehors. On eût dit qu'il s'agissait tout au plus d'un épisode de l'Arioste ou d'un fait de chevalerie, et l'on trouva fort naturel que le roi de France, en plein dix-septième siècle, imitât les Amadis, les Renaud et les Roland de la Table ronde, et mît en question la paix de l'Europe « pour de beaux yeux. » De nos jours on juge autrement les folies de ce genre, et tout d'une voix on condamne la ridicule passion qui fit agir Henri IV.

Pour retrouver ce prince vraiment roi, on aime à le présenter redoutable à l'Europe; il faut perdre un moment de vue ses faiblesses et songer aux plans que méditait sa politique. Indépendamment des entreprises

qu'il avait tentées pour hâter l'amélioration intérieure du royaume (nous en avons déjà signalé l'ensemble), il est nécessaire de se reporter par la pensée aux combinaisons à l'aide desquelles Henri IV se proposait d'étendre au dehors la prépondérance de sa couronne. Plusieurs de ces combinaisons étaient à l'état de rêves ou de désirs, d'autres étaient susceptibles d'une réalisation prochaine ; en général, elles portaient l'empreinte de la pensée qui, en imposant à la France l'édit de Nantes, avait donné, outre mesure et au delà de toute justice, satisfaction aux réclamations du protestantisme. On sent ici l'influence de Sully, la réaction de la politique du ministre sur la politique du souverain. Il est une part de ces projets que Sully prêtait au roi, mais que ce prince, après en avoir fait le texte de discussions ou d'étude, reléguait au nombre des plans peu susceptibles de réalisation immédiate ; il en est d'autres que le génie du monarque combinait de prime abord comme pratiques, et ceux-là surtout constituent ce qu'on a appelé *le grand dessein* de Henri IV.

Ce roi avait conçu l'idée d'une alliance générale des nations civilisées, qui auraient formé la grande *république chrétienne*, et dont l'établissement aurait eu pour conséquence de réaliser l'utopie de la *paix universelle*. Homme d'épée, politique formé aux affaires, Henri IV ne devait sans doute ajouter qu'une foi bien médiocre à la possilibité d'une semblable combinaison. Les utopistes qui arrangent au gré de leur imagination le sort des empires peuvent seuls croire à la durée d'un ordre social constitué de telle sorte

que les puissances, gouvernées par un congrès, se mettraient d'accord pour protéger le faible contre le fort, et pour asseoir sur de justes bases la liberté politique et la liberté de conscience. Les philosophes ont pour habitude de méditer de semblables plans; les hommes d'État ne songent qu'à ce qui est possible. Si donc Henri IV prêtait l'oreille aux idées de Sully et admettait la pensée d'un grand remaniement de l'Europe en vue d'une entente commune, il est probable qu'il réduisait à leur valeur réelle des combinaisons plus généreuses que praticables. C'est pour l'histoire une tâche assez difficile que d'établir à cet égard une distinction bien précise entre la politique spéculative de Sully et l'idée personnelle du roi. Il est certain que Sully, dans ses Mémoires, tout en prêtant au roi une sorte d'adhésion à ces plans de paix universelle, assurée et amenée par la réorganisation de l'Europe, s'en fait bien souvent honneur à lui-même et en accepte pour son propre compte la principale responsabilité.

Quoi qu'il en soit, il s'agissait de rechercher, de concert avec les alliés réels ou imaginaires de la France, le moyen d'établir trois cultes dominants : le catholicisme, le luthéranisme, le calvinisme, dans de telles conditions de liberté et de force que ceux qui en faisaient profession pussent désormais les exercer sans trouble, et en même temps sans qu'il fût possible à l'un des trois cultes d'opprimer les autres. Que si cette combinaison devenait réelle, le principe des guerres de religion se trouvait détruit dans sa source même. Une coalition permanente des monar-

chies héréditaires et des principales puissances de l'Europe devait être instituée en vue d'établir entre ces États un système d'équilibre utile au faible contre le fort, et spécialement dans le but de comprimer et de restreindre en de justes limites le développement et les ressources de la maison d'Autriche. Pour consolider ce régime, on ferait une nouvelle répartition de divers territoires, et on doterait les peuples d'institutions en harmonie avec leur civilisation et leurs besoins. Les Etats dont se composait la chrétienté devaient être représentés à une diète centrale, qui serait à l'avenir arbitre des différends et saurait maintenir la paix entre les divers pays. Quant aux puissances ainsi réunies dans une alliance générale, elles entretiendraient à frais communs une armée destinée à combattre les infidèles. Les Turcs devaient être relégués en Asie, et pareil sort était réservé au czar de Moscovie s'il refusait d'adhérer à la grande alliance chrétienne.

Le nombre des puissances devait être réduit à quinze, savoir : six monarchies héréditaires, cinq monarchies électives, et quatre républiques souveraines.

Les six monarchies héréditaires étaient la France, qui ne prenait pour elle-même que le duché de Limbourg; le Brabant; la juridiction de Malines, à charge d'en former huit pairies; l'Angleterre, qui ne devait rien acquérir sur le continent; la Suède et le Danemark; l'Espagne, qu'on voulait resserrer dans ses limites naturelles en Europe, en lui laissant ce qu'elle avait découvert et conquis dans les autres parties du monde. La maison d'Autriche devait perdre tout ce qui lui avait appartenu en Allemagne, dans les Pays-

Bas et en Italie; enfin on créait une nouvelle monarchie héréditaire dans le nord de l'Italie en faveur du duc de Savoie, sous le nom de royaume de Lombardie; et, pour lui former une masse d'États qui méritât de porter ce nom, on ajoutait à ses anciennes provinces le Milanais et le Montferrat.

Les monarchies électives devaient être la Bohême (en y joignant la Moravie, la Silésie et la Lusace), la Hongrie, la Pologne, l'empire d'Allemagne et l'État ecclésiastique, qu'on voulait décorer du titre de monarchie, et agrandir en y incorporant Naples, la Pouille et la Calabre. On conservait la république de Venise, en lui accordant la Sicile; la république Helvétique, en la déclarant souveraine; on associait les Pays-Bas catholiques à la république des sept Provinces-Unies, et on lui donnait le nom de république Belgique; enfin on appelait république Italique la réunion de tous les petits États d'Italie, de Gênes, de Florence, de Mantoue, de Modène, de Parme et de Lucques, qui devaient garder leur forme de gouvernement; de Bologne et de Ferrare, qui devaient être érigées en villes libres, et tous les vingt ans rendre hommage au pape.

L'Europe ainsi partagée, toutes les puissances devaient accorder une liberté et une protection entières aux trois religions principales : la catholique, la luthérienne et la réformée; mais, en même temps, pour ne pas favoriser la licence des esprits, elles devaient s'opposer à la naissance de sectes nouvelles.

La guerre nécessaire pour amener ce bouleversement général devait être la dernière de toutes. Ce

nouvel ordre de choses une fois établi, pour le rendre permanent et invariable, on voulait substituer dans la grande association des États de l'Europe le droit à la force, et organiser un tribunal suprême qui décidât en dernier ressort de toutes les collisions d'intérêts, et dont toutes les puissances s'engageraient à faire exécuter les arrêts.

Cette espèce de conseil général de l'Europe devait être composé de députés de tous les États. Les ministres, au nombre de soixante-dix, conserveraient leur place pendant trois ans; les formes et la manière de procéder de ce sénat seraient déterminées par des lois organiques qui seraient son propre ouvrage. Il devait prononcer lui-même dans toutes les affaires d'une importance majeure, et celles d'une moindre importance devaient être soumises à la décision de six corps subalternes qui seraient placés sur différents points de la surface de l'Europe.

Tels étaient les principaux traits du vaste plan de Henri IV. Quelque extraordinaire qu'il nous paraisse, ce qu'il a de singulier ne nous donne pas le droit de révoquer en doute son authenticité. Sully, l'ami et le confident de son maître, qui avait médité ce projet avec lui et qui s'était chargé de le faire adopter par les puissances amies de la France, entre sur cet objet dans des détails qui ne permettent pas d'en nier la réalité.

Dans ce système il faut faire la part de l'utopie et celle de la réalité, et dégager les idées personnelles du roi de toute solidarité avec les conceptions du ministre; autrement il faudrait admettre des contradic-

tions choquantes, telles que le respect du droit des faibles et le remaniement de l'Europe sur un plan nouveau de manière à fonder quinze puissances à peu près égales, ce qui ne pouvait résulter que de l'absorption d'un grand nombre de petits États par des États plus grands. Henri IV n'était guère d'humeur à sacrifier les trésors et les soldats de la France au succès d'une théorie qui, au demeurant, aurait plutôt limité qu'agrandi la sphère d'activité de sa monarchie. « Hé quoi! disait-il naïvement à Sully, voudriez-vous que je dépensasse soixante millions pour conquester des terres pour autrui sans en retenir rien pour moi? Ce n'est pas là mon intention (1). » Il poursuivait donc un but plus rapproché et plus précis, une théorie moins vague et moins fantastique. Il n'avait point d'autre pensée que d'abaisser ou d'amoindrir l'influence de la maison d'Autriche, et pour y parvenir il songeait sérieusement à liguer contre elle tous les États de l'Europe, à rassembler toutes les volontés et toutes les politiques en un faisceau de forces destinées à agir au besoin contre les projets médités à Vienne et à Madrid. Le plus sûr moyen, à ses yeux, d'en venir là était d'instituer cette grande diète centrale où toutes les nations chrétiennes seraient représentées, et qui imprimerait à leurs efforts une impulsion commune. Dominé par la même politique, il se disait que, pour barrer passage à l'ambition autrichienne, les intérêts du protestantisme étaient de très-solides barrières, et, afin de les fortifier et de les rendre capables de ré-

(1) *Œconom. royales*, t. VII, 9 et 20; t. VIII, p. 56 et 125.

sistance, il importait de les affranchir de tout obstacle que pourrait leur susciter l'intérêt catholique, et d'imposer à l'Europe la liberté des cultes comme la base essentielle de toute organisation sociale. Sur ces deux points se concentrait réellement la pensée de Henri IV. Le reste appartenait plus ou moins à Sully; et comme l'Angleterre, à plusieurs reprises, sous Élisabeth et sous Jacques Stuart, avait promis de coopérer activement à la lutte méditée contre la maison d'Autriche, on nous croira aisément lorsque nous persisterons à constater que le grand dessein de Henri IV était hostile au principe catholique et au développement de la politique de l'Église.

En 1607, Sully avait présenté au roi la première ébauche de ce plan si vaste. « J'entreray, dit-il, aux discours qu'il vous a pleu quelquefois me tenir touchant l'establissement que vous aviez de longtemps désiré de pouvoir faire, ou à tout le moins tenter, d'une seule forme de république (1) composée de toutes les nations qui réclament le nom de Jésus-Christ en Europe. En la poursuite duquel dessein ayant toujours remarqué de très-grandes difficultez, voire impossibilitez, j'ai estimé devoir les réduire en quelques chefs principaux, afin d'essayer d'en donner une plus claire intelligence, et par conséquent des expédients propres pour en faire mieux espérer... Quoique tous ces établissements, de prime face, semblent n'être que chimères et imaginations, sans apparence d'aucune solidité en leur substance, si oserai-je asseurer que, si

(1) Ce mot *république* ne doit pas être pris ici dans un sens étroit; il veut dire alliance générale.

Vostre Majesté vit encore dix ans, dans les trois premiers desquels je ne doute point que vous n'ayez réduit toute la maison d'Autriche dans le seul continent des Espagnes (1). » Henri IV, doué d'un génie plus positif et plus pratique, n'était pas de ceux qui entrent sans nécessité dans le domaine des chimères. Ajournant la réalisation des plans de son ministre à des temps plus favorables, il se borna à songer aux combinaisons possibles, c'est-à-dire à la prise d'armes de la moitié de l'Europe contre les héritiers de Charles-Quint. Le reste viendrait à son heure.

De 1607 à 1610 Henri IV avait associé à ses desseins contre la branche espagnole les États de Savoie, la république de Venise, la Toscane, les États pontificaux, les cantons helvétiques et les Provinces-Unies. Le plan des coalisés, en tête desquels marchait la France, était d'enlever à l'Espagne le Milanais, le royaume de Naples, la Sicile, la Franche-Comté et les Pays-Bas. Les provinces italiennes ainsi détachées de la monarchie espagnole devaient être réunies aux possessions de Rome, au duché de Savoie et aux États vénitiens. La Franche-Comté devait être cédée à la Suisse. Le Brabant, la Flandre, le Hainaut et les autres provinces espagnoles des Pays-Bas devaient être partagés entre la Hollande, l'Angleterre et la France. Or, en même temps qu'il menaçait ainsi la branche espagnole, Henri IV, dans l'assemblée de Hall, en Souabe, avait arrêté et résolu, de concert avec les princes d'Allemagne, les mesures propres à enlever à

(1) Sully, *OEconom. royales*, t. II.

la branche germanique de la maison d'Autriche la plupart des provinces et des territoires dont elle s'était emparée depuis près de deux siècles. Ce plan avait plus tard obtenu l'adhésion des autres alliés de la France, déjà associés contre l'Espagne. Il consistait à enlever à la maison d'Autriche la dignité impériale et la puissance attachée au nom d'empereur, et on devait réaliser cette pensée dès que la couronne du saint-empire deviendrait vacante par la mort de Rodolfe II. Par suite de la même combinaison, la Hongrie, la Bohême, la Silésie, la Moravie, l'Autriche elle-même, détachées du faisceau dont elles faisaient alors partie, devaient être proclamées indépendantes et remises en possession du droit de choisir elles-mêmes leur souverain. D'un autre côte, les princes allemands entrés dans la coalition devaient être dédommagés de leurs sacrifices, les uns par le rétablissement sérieux de l'ancien droit des électeurs de l'empire, les autres par la concession de différentes provinces, telles que la Styrie, la Carniole, la Carinthie et le Tyrol. On rattachait le duc de Bavière à cette ligue, favorable aux intérêts protestants, en lui promettant la couronne impériale; quant à l'électeur de Saxe, protestant lui-même, mais peu disposé à la guerre contre l'Autriche, on le forçait de tirer l'épée sous peine d'être déclaré traître à la cause de l'Allemagne, et comme tel, déchu de ses domaines et de ses droits souverains. Les forces réunies de la coalition devaient s'élever à deux cent trente-huit mille soldats, dont les deux tiers étaient déjà réunis sous les drapeaux, tandis que les autres ne devaient pas tarder à l'être. Les ressources financières

des princes confédérés pour l'abaissement de l'Espagne et de l'Autriche étaient en proportion avec leurs forces militaires, et c'était là d'ailleurs la destination affectée aux sommes énormes depuis longtemps amassées par Sully dans l'épargne du roi de France. Quand on considère l'étendue des armements, le nombre des coalisés, le génie de leur chef, les mobiles puissants qui les faisaient agir, l'épuisement des deux branches de la maison d'Autriche, l'incapacité de ceux qui régnaient à Vienne et à Madrid, on demeure convaincu que Henri IV avait justement apprécié le moment opportun d'en finir avec l'empereur et le roi d'Espagne.

Quand cet instant fut venu, on soumit la question au conseil privé, et chacun donna son avis sur l'entreprise. Je la trouve honorable, utile et possible, dit le duc de Sully. « Le roi, après avoir attentivement ouy ceste première opinion, commanda au deuxième conseiller de parler. C'estoit le prudent Villeroy, lequel, avec quelque petite préface d'excuses, commença une longue harangue beaucoup moins favorable aux projets de Henri IV que celle du premier conseiller. « Sire, ne vous embarquez pas en de nouveaux desseins, qui ne vous sauroient apporter que du désavantage en toutes sortes. » Le roy, en ceste seconde opinion, demeura aussi ferme et retenu que sur la première; et, estant déjà tard, il commanda au troisième, Bellièvre, d'abréger le plus qu'il pourroit. Le roy, qui avoit attentivement presté l'oreille à ce dernier, se leva, et, ayant ouvert une fenestre pour prendre l'air, tenant la vue et les mains vers

le ciel, dict tout haut : « Dieu formera et fera naistre en mon cœur, s'il luy plaist, la résolution que je dois prendre sur tous vos discours, et les hommes l'exécuteront. Adieu, Messieurs ; il faut que je m'aille promener. »

Ainsi finit cette conférence. Il ne s'agissait plus que de trouver un prétexte d'hostilité, un de ces motifs saisissables qui peuvent servir de fondement à un manifeste de batailles ; il se présenta. Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, de cette hautaine famille des comtes de La Mark redoutables dans la forêt des Ardennes, était mort ne laissant point d'héritier direct et mâle ; il n'avait après lui que quatre neveux issus de ses sœurs, et l'empereur, en vertu de la constitution germanique, réunit les fiefs à la couronne et en donna l'investiture à Léopold d'Autriche. Les ducs de Brandebourg et de Neubourg, héritiers naturels du fief impérial, s'adressèrent à Henri IV, comme au protecteur de l'empire, dans le dessein de faire respecter leurs droits, et le roi de France saisit ce prétexte d'armements. Tout se ressentait des résolutions belliqueuses du roi : l'exécution de ses vastes idées appelait un développement de forces extraordinaires et le concours de toutes les alliances à l'extérieur. « On ne parloit en ce temps-là que de guerre. Le roy envoya le colonel Galatis faire une levée de six mille Suisses qui se rendirent en France sur la fin du mois d'avril. Cette levée se fit si promptement qu'il y eut mesme de la dispute entre eux à qui s'enrosleroit et combien on en lèveroit en chaque canton, car chascun en vouloit estre. Le mareschal de Lesdiguières fut renvoyé en

Dauphiné pour traicter avec le duc de Savoye et pour y dresser une armée. Les préparatifs qu'il fit faire et les gens de guerre que l'on leva en ces pays-là faisoient assez paroistre qu'il y avoit de grands desseins de ce costé. On fit au mesme temps sortir cinquante canons de l'arsenal de Paris, avec poudres, boulets, et toutes sortes d'ustensiles nécessaires pour un si grand attirail (1). »

Henri IV avait habilement rompu l'alliance qui existait entre les États pontificaux et la cour d'Espagne; il avait mis le pape en garde contre cette protection exercée sur Rome par la maison d'Autriche et qu'il fallait payer du sacrifice de l'indépendance. Mais, si le pape était disposé à s'appuyer sur la France contre l'Espagne, il n'en voyait pas moins avec déplaisir poindre une guerre presque universelle, qui pourrait tourner au profit des princes protestants. Le nonce du pape, Ubaldini, présenta au roi, le 27 avril 1610, un bref de Paul V. Le chef de l'Église exhortait Henri à la paix; il lui représentait avec une austère franchise qu'il allait mettre l'Europe en feu, sans que rien d'important parût justifier cette formidable levée de boucliers. Les conseils paternels du vicaire de Jésus-Christ ne furent point écoutés.

Cependant le roi de France était agité de sinistres pressentiments. Dieu lui faisait cette grâce de lui inspirer des remords. Un jésuite, le P. d'Orléans, rendit compte en ces termes des symptômes d'amendement et de repentir dont nous venons de parler. Henri, dit-

(1) *Mercure françois*, ann. 1610.

il, avoit des moments de dévotion admirables. Il fondoit en larmes aux pieds de son confesseur, et cette grande âme, qui ne savoit point feindre, paroissoit si touchée de Dieu qu'elle ne laissoit aucun lieu de douter de la sincérité de la pénitence. Il fit d'abord une confession générale de toute sa vie avec une exactitude extrême, et il expérimenta dans cette action, par la consolation qu'il en reçut, ce que tant d'autres ont avoué depuis lui, qu'il n'y a rien de plus injuste que d'appeler la confession, comme ont fait Luther et Calvin, le supplice et la torture des âmes. Il passoit quelquefois des jours entiers dans les exercices de piété, ne traitant et ne parlant que de Dieu et des choses du salut. Jamais il n'avoit fait paraître de si grands sentiments de piété et un plus grand désir de se sauver que la dernière année de sa vie. Dans les fêtes même et dans les lieux de réjouissances, il pensoit aux vérités du salut (1). » Ces détails consolants s'accordent peu avec les chroniques contemporaines, inspirées peut-être par la malignité des courtisans, et qui accusent le roi de vouloir mettre l'Europe en feu pour ramener en France la princesse de Condé, dont il se montrait de plus en plus épris. Au milieu des renseignements contradictoires que l'historien rencontre, il vaut mieux, dans le doute, se rattacher aux souvenirs qui élèvent le cœur et donnent satisfaction aux émotions religieuses.

Henri IV voulait régler d'avance les questions d'organisation politique que devait soulever son départ

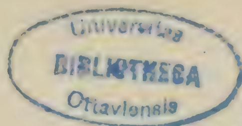
(1) *Vie du P. Coton*, par le P. d'Orléans.

pour la grande guerre d'Allemagne. Dès le 20 mars 1610 il avait attribué à la reine Marie de Médicis les pouvoirs éventuels de régente du royaume, et toutefois il avait placé auprès d'elle un conseil destiné à diriger ses actes. Marie de Médicis désirait être sacrée ; Henri, qui n'aimait guère sa femme, se montrait peu disposé à ordonner cette pompeuse solennité ; mais la reine redoublait d'instances. Elle craignait d'être répudiée ; elle se disait qu'en l'absence du roi son époux des circonstances pouvaient surgir qui lui feraient regretter de n'avoir pas obtenu, pour se concilier les respects du peuple, la haute consécration de l'Église. Henri, vaincu par ces obsessions, se détermina à faire couronner la reine avant son départ ; mais ses pressentiments sinistres n'en redoublaient que plus. « Hé, mon ami, disait-il à Sully, que ce sacre me déplaît ! Je ne sais ce que c'est, mais le cœur me dit qu'il m'arrivera quelque malheur. » Puis, s'asseyant sur une chaise basse, à l'Arsenal, tantôt rêvant, tantôt se relevant avec colère, il ajoutait : « Pardieu ! je mourrai « en cette ville et je n'en sortirai jamais. Ils me tueront, « car je vois bien qu'ils n'ont d'autre remède en leurs « dangers que ma mort. » Ainsi la pensée du roi se reportait sur l'Espagne et imputait aux émissaires secrets de cette puissance d'organiser un complot. Plus de vingt fois, depuis son avénement, il avait été l'objet de tentatives régicides, et son esprit était frappé de l'idée qu'un ennemi plus adroit et plus heureux que les autres ne tarderait pas à lui enlever la vie. Le roi ajouta : « Maudit sacre ! tu seras cause de ma mort... Pour ne vous rien céler, mon ami (s'adressant à

Sully), l'on m'a dit que je devois être tué à la première grande magnificence que je ferois, et que je mourrois dans un carrosse. » Sully l'interpellant à son tour lui dit : « Vous ne m'aviez, ce me semble, jamais dit cela, Sire ; aussi plusieurs fois me suis-je étonné de vous voir crier dans un carrosse, comme si vous eussiez appréhendé ce petit péril, après vous avoir vu tant de fois parmi les coups de canon, les mousquetades, les coups de lances, de piques et d'épées... Si j'étois que de vous, je partirois dès demain et je laisserois faire le sacre sans vous. » Le roi ne partit pas, et, surmontant ses craintes, fit publier le 12 mai que le sacre aurait lieu le 13 à Saint-Denis, et que la reine ferait sont entrée solennelle à Paris le dimanche 16.

Marie de Médicis fut sacrée le jeudi 13 mai, en grande pompe, et des préparatifs de fête eurent lieu à Paris pour célébrer l'entrée prochaine de la reine ; ils attirèrent un concours inaccoutumé de peuple, si bien « que l'on ne pouvoit aller presque par les rues, principalement aux endroits où la royne devoit passer. Les uns regardoient tout le long de la rue Sainct-Denis les arcs triomphaux, les autres les statues, les devises et les peintures ; d'autres, de dessus Nostre-Dame, ne pouvoient oster leur vue de dessus les termes qui estoient le long de ce pont, avec des paniers d'osier pleins de toutes sortes de fruicts, et de voir attachés au berceau de dessus les armoiries, devises et chiffres de Sa Majesté. D'autres s'amusoient à voir abattre les boutiques que les marchands du palais avoient faites dans la cour. On ne voyoit qu'échaffauds dressés par toutes

7.



les avenues, et en tous endroits chacun employoit ses amis pour avoir quelques places en une fenêtre, ou quelque boutique, ou coin d'échaffaud. La maison de ville avoit fait faire montre aux métiers, et le roy mesme les avoit vus passer estant à la Samaritaine, comme il avoit vu aussi les enfants de la ville près le bois de Vincennes. Bref, tout se préparoit à une grande réjouissance, quand en un clin d'œil, un coup le plus malheureux qu'il fut jamais, le changea en une extresme douleur (1). »

Le vendredi 14 mai, vers quatre heures du soir, Henri IV sortit du Louvre pour se rendre à l'Arsenal auprès du duc de Sully, alors retenu dans ses appartements par une indisposition sans gravité. Le roi, au témoignage des contemporains, « délibéra longtemps s'il sortiroit, et plusieurs fois dit à la reine : « Ma mie, irai-je ? n'irai-je pas ? » Il sortit même deux ou trois fois, et puis tout d'un coup retourna et disoit à la reine : « Ma mie, irai-je encore ? » et faisoit de nouveau doute d'aller ou de demeurer. Enfin il se résolut d'y aller, et, ayant plusieurs fois baisé la reine, lui dit adieu, et, entre autres choses que l'on a remarquées, lui dit : « Je ne ferai qu'aller et venir, et serai ici tout à cette heure même. » Comme il fut en bas de la montée où son carrosse l'attendoit, M. de Praslin, son capitaine des gardes, le voulut suivre. Il lui dit : « Allez vous-en ; je ne veux personne ; allez faire vos affaires (2). » Le roi était dans un carrosse dégarni de mantelets et découvert ; suivi d'une faible escorte, il s'engagea dans

(1) *Mercure françois*, ann. 1610, t. Ier; édit. de 1619.
(2) *Lettres de Malherbe*, p. 142 ; édit. de 1822.

la rue de la Ferronnerie, alors très-étroite et qui ne livrait point aisément passage à deux voitures. Une lourde charrette de foin avait précédé dans cette rue l'équipage royal ; on se vit forcé de s'avancer lentement et au pas. Les valets de pied, ne pouvant faire leur service d'honneur, faute d'espace, quittèrent momentanément les abords du carrosse et passèrent par le cimetière des Innocents. Tous ces détails, si futiles en apparence, apparurent bien graves après le fatal événement.

En effet, au moment où l'un des deux pages qui étaient restés près du roi se baissait pour rajuster sa chaussure, on vit s'élancer à côté de Henri IV un homme de forte corpulence, âgé de trente-deux ans, portant la barbe rouge et les cheveux noirs, ayant les yeux gros, les narines ouvertes, et qui depuis longtemps suivait le carrosse, le manteau sur l'épaule et un couteau à la main. Ce misérable, ayant un pied appuyé sur une borne, l'autre sur un des rayons de la roue, frappa le roi d'un coup de couteau. Henri IV, par un mouvement naturel, leva le bras gauche, en disant : « Je suis blessé ! » Comme il découvrait ainsi la région du cœur, l'assassin le frappa une seconde fois, mais la première blessure était mortelle. Plusieurs seigneurs étaient assis dans le carrosse royal; le meurtrier avait agi si rapidement qu'aucun d'eux ne s'était vu en mesure d'arrêter son bras. Au milieu du désordre qui se produisit, quelques seigneurs s'élancèrent sur François Ravaillac (c'était le nom de cet homme), s'assurèrent de sa personne et empêchèrent qu'il ne fût massacré ; d'autres jetèrent un manteau sur le corps sanglant du

roi, disant tout haut que ce prince n'était que blessé et qu'on allait le ramener au Louvre. La triste vérité n'en fut pas moins promptement connue, et le peuple laissa éclater la plus profonde stupeur. Dès ce moment il entrevoyait la grande perte qui frappait tout un pays en la personne d'un homme. Pour le roi, il n'avait pas repris un seul moment la conscience de sa situation; sa vie venait de s'éteindre avec un soupir.

Ainsi mourut le roi que, malgré ses faiblesses et ses erreurs, nous persisterons à appeler Henri le Grand. Peu d'hommes ont été plus mal jugés par leurs contemporains et par l'histoire. Pendant deux siècles les biographes lui ont attribué une gloire d'emprunt et ont surchargé son image de couleurs fausses dont on commence à peine à faire justice.

Henri IV fut remarquable par la finesse de son esprit, la sagacité de ses jugements, la puissance de ses vues ; il le fut également par son intrépidité personnelle et son aptitude aux choses de la guerre. Homme privé, il eut l'humeur joyeuse et la répartie gasconne ; roi, il ne se montra guère enclin à la miséricorde ; il crut devoir faire violence à ses propres inspirations pour écouter les conseils d'une justice toujours rigoureuse, parfois excessive. Quoiqu'on ait dit de sa bonté et de sa mansuétude, il pardonna rarement lorsqu'il eut quelque intérêt à punir, et nous ne voyons pas qu'en aucune occasion sérieuse il ait tempéré ou adouci l'horrible système pénal dont les parlements se rendaient en son nom les instruments aveugles. En dépit de ses talents et de son courage, il n'eut point le bonheur de conquérir son royaume, et il l'acheta pièce

à pièce; mais, quand il lui fallut consolider son autorité mise en question par tant de résistances, compromise par tant de capitulations, il se montra persévérant, habile et doué du génie des grands politiques. Ceux qui ne voient en lui qu'un « diable à quatre, » aimant à boire, à combattre et à pardonner; ceux qui, sur la foi de *la Henriade* et du tableau de Gérard, aiment à se le représenter recevant d'un air paternel les clefs de Paris et faisant grâce aux populations agenouillées, ont de lui et de son règne une idée fort incomplète et assez fausse. De son vivant, bien qu'il méritât d'être aimé de ses sujets, il n'eut point la consolation d'être populaire; ses grands vassaux, n'ayant pu réussir à lui imposer le joug, le détestèrent et conspirèrent contre lui; ses amis lui furent bien rarement dévoués; sa femme ne le subit qu'avec déplaisir; ses favorites le trompèrent; la bourgeoisie ne comprit ni la sagesse de ses vues ni l'étendue des améliorations par lui réalisées; les catholiques, pleins de défiance à son sujet, se crurent longtemps menacés dans leurs droits par sa conversion douteuse, et beaucoup d'entre eux ne se rallièrent jamais à lui. Or à peine fut-il mort qu'une transformation se fit dans les cœurs et dans les jugements; on comprit, mais seulement alors, qu'il était la clef de voûte de la restauration monarchique et de l'ordre, et qu'en dehors de lui il n'y avait plus de sécurité; alors il devint subitement cher au peuple, car le peuple oublia ses torts et ses fautes pour ne songer qu'à ses services; alors il entra dans l'histoire, grand comme Clovis et Philippe-Auguste, plus grand que Hugues Capet et Charles le Sage,

et la postérité, subissant ce mouvement rapide de réaction et de retour, ne voulut pas même examiner si dans cette gloire proposée à son admiration universelle aucun vice ne faisait tache, aucune ombre ne contrariait la lumière. Ceux qui ont lu dans ce livre les choses de son règne et de sa vie ne s'associeront pas à cet engouement irréfléchi; ils ne croiront pas sans réserve à sa bonté proverbiale; ils s'étonneront de sa politique pleine de ruse et de finesse, et non de cette franchise soldatesque dont on lui fait honneur; ils condamneront sévèrement ses royaux adultères, qui furent d'un déplorable exemple; ils regretteront que, durant les trois quarts de sa vie, il ait mis son épée, son intelligence et sa force au service de l'hérésie, et qu'il ait, au point de vue religieux, introduit cinquante ans trop tôt en France les doctrines, les faits et la politique qui ne triomphèrent en Europe qu'après la paix de Westphalie; ils lui reprocheront d'avoir laissé la France plus dépourvue d'institutions qu'elle ne l'était avant la Ligue, et d'avoir si tardivement songé aux besoins de l'avenir qu'il emporta dans la tombe son œuvre tout entière.

Nous l'avons blâmé pour le mal qu'il fit à notre cause, pour le scandale qu'il donna à son royaume, mais nous nous sommes complu à rendre justice à son génie et à son courage, et nous avons maintenu l'auréole de grandeur qui entourait sa figure historique. Ceux qui nous trouveront trop sévères appartiendront à deux opinions essentiellement opposées l'une à l'autre. Les uns, par sentiment monarchique, s'étonneront de ce qu'on ose, l'histoire en main, re-

viser de trop près les titres du bon Henri, et la vérité leur paraîtra de mauvais goût chaque fois qu'elle s'écartera de leurs traditions acceptées sans contrôle ; les autres, placés dans le camp contraire, n'auront pris sous leur protection la renommée de Henri IV que parce que ce roi changea trois fois de religion et consacra tous les désordres par la publicité des siens, de telle sorte que le Béarnais est devenu leur héros à cause de ses faiblesses et de ses fautes, et non en raison de ses vertus réelles : ceux-là s'indigneront de l'énergie catholique qui préside à nos jugements. En regrettant de contrarier les sympathies des uns, en nous honorant de ne point pactiser avec la condescendance des autres, nous persisterons à ne voir Henri le Grand qu'à la double lumière de la vérité et de la justice.

Louis XIII.

(1610 — 1643.)

§ I. — Première période du règne de Louis XIII (de 1610 à 1624).

Au moment où la voiture de la cour ramenait au Louvre le corps sanglant de Henri IV, la nouvelle de l'assassinat dont ce prince était la victime frappait deja tous les esprits de stupeur. Le chancelier de Sillery, le président Jeannin, le secrétaire d'État Villeroy, alors réunis en conseil, se hâtèrent d'accourir dans les appartements de la reine Marie de Médicis. En les voyant elle s'écria, comme éperdue : « Hélas! le roi est mort! — Madame, lui répondit le chancelier, Votre Majesté se trompe : en France, le roi ne peut mourir. » Ces paroles, conformes aux principes traditionnels de l'ancienne monarchie, annonçaient à tous que la royauté de Louis XIII venait de commencer. Pour le moment, il ne suffisait pas de proclamer les droits de cet enfant (1) encore dans sa neuvième an-

(1) Louis XIII était né le 27 septembre 1601 à Fontainebleau. Les premières années de sa jeune vie n'avaient offert aucun de ces traits saillants qui signalent une destinée. Ce qu'on remarquait en lui, c'était une obstination vive et persévérante, qu'il fallait dompter par le châtiment, et Maris de Médicis avait plus d'une fois commandé à madame de Monglat, sa gouvernante, qu'on donnât le fouet à cet enfant mutin. L'érudition religieuse et patiente de la famille de Béthune a recueilli des fragments écrits de la main de Louis XIII enfant, et qui marquent ses premiers pas dans la vie. Sur une composition que le petit prince avait dictée à sa sœur Élisabeth, il prend comme modèle : « Pour la piété,

née; l'essentiel était de maintenir la couronne sur sa tête, de régler l'exercice du pouvoir et d'assurer le maintien de la paix publique. Les coutumes des derniers siècles appelaient Marie de Médicis, mère du jeune roi, à prendre en main l'autorité souveraine, tant que durerait la minorité de son fils. Avant tout on se hâta d'en revendiquer l'application et de faire proclamer régente du royaume la veuve de Henri IV.

Le duc d'Épernon, habitué au commandement militaire, venait de prendre dans Paris les mesures d'ordre et de police que la circonstance réclamait impérieusement. En sa qualité de colonel général de l'infanterie il fit doubler les postes, il en établit de nouveaux, fit ranger en bataille le régiment des gardes, s'assura de l'hôtel de ville, du Pont-Neuf et des abords du Louvre. De son côté le prévôt des marchands prescrivit de fermer les portes de Paris. Bellegarde fut chargé de veiller à la sûreté personnelle du roi et de sa mère. Bassompierre et le duc de Guise, à la tête des chevau-légers et d'une élite de gentilshommes, se portèrent sur tous les points où l'on pouvait appréhender des rassemblements séditieux. Sur ces entre-

saint Louis; pour la clémence, Henri IV; pour la justice, Louis XII; pour l'amour de la vérité, Pharamond Ier; pour la vaillance, Charlemagne, et pour la tempérance, Charles V. » Et la sœur écrit encore : « Louis XIII surpassera tous ces rois, par la grâce de Dieu. » A l'âge de huit ans et trois mois, il avait lu sur un cachet que lui offrit madame de Mercœur : « Ton père et sa vertu te font plus grand qu'Hercules; » il répondit qu'il vaudrait mieux que l'on pût dire : « Ton père et ta vertu te font plus grand qu'Hercules. » (Voir *Mss. de la maison de Béthune*, — *Hist. de Louis XIII enfant* (manuscrits supplém. fr., n° 928), par le médecin Érouard. — *Richelieu*, etc., par M. Capefigue).

faites, le parlement de Paris se réunit spontanément, et l'avocat général Servin, revenant du Louvre où il avait pris les ordres de la reine, requit l'assemblée de pourvoir, sans désemparer, à la régence et au gouvernement du royaume. Le parlement délibéra sur-le-champ; sa détermination ne pouvait être douteuse; mais pour la rendre plus prompte, et surtout pour faire acte de dévouement envers la reine-mère, les ducs d'Épernon et de Guise, le premier l'épée à la main, l'autre dans un langage respectueux, sommèrent l'assemblée de reconnaître et de proclamer régente de France Marie de Médicis, veuve de Henri le Grand et mère de Sa Majesté Louis treizième du nom. La cour, avant de donner la déclaration qu'on exigeait d'elle, délibéra pour la forme; puis elle rendit un arrêt proclamant « la reine mère du roi pour avoir l'administration de tout le royaume, pendant le bas âge dudict seigneur son fils, avec toute-puissance et autorité. » En agissant ainsi le parlement de Paris exerçait un droit que ne lui accordaient point les lois traditionnelles du royaume. Dans l'ancienne monarchie, la cour des Pairs était seule compétente pour résoudre des questions qui se rattachaient au gouvernement du pays, à la transmission comme aussi à la délégation du pouvoir royal. Sous la Ligue, à la faveur des troubles, le parlement était intervenu dans les conflits religieux et politiques; il avait rendu, contre les intrigues des agents de l'Espagne et pour maintenir l'ordre de succession dans la famille capétienne, un arrêt honorable, sans doute, vraiment national, mais assez inutile, puisque les états généraux, représentants lé-

gitimes du pays, s'étaient d'avance prononcés dans le même sens et n'avaient pas besoin de voir leurs résolutions souveraines ratifiées ou confirmées par une corporation judiciaire. En déférant, même pour la forme, la question de régence au parlement de Paris, Marie de Médicis et ses conseillers perdirent de vue qu'ils amoindrissaient l'autorité monarchique au profit des priviléges de la magistrature. Tout au plus eussent-ils dû convoquer les Pairs du royaume. S'ils s'écartèrent des principes, ce ne fut pas de leur part ignorance ou soumission ; ils appréhendèrent que la noblesse, les princes, les populations elles-mêmes ne voulussent contester l'autorité d'une reine étrangère à la France par son origine, et qu'aucun acte sérieux émané d'elle n'avait encore proposée à la confiance du pays. La veille, cette princesse avait été couronnée ; vingt-quatre heures après on lui déférait la régence. On ne voulait donner ni aux partis ni aux mécontents le loisir de se reconnaître et de concerter leur résistance.

Au fond, dans le parlement, au milieu des masses, dans les rangs de la noblesse, un sentiment de profonde consternation dominait tous les autres. Passer de Henri IV à Marie de Médicis, c'était là un de ces accidents graves contre lesquels un peuple tout entier ne saurait se préparer, une de ces épreuves que la Providence envoie aux nations pour l'accomplissement de ses vues. Marie de Médicis, habituée à l'intrigue, était subjuguée par des influences subalternes. L'Italien Concini, misérable aventurier qui s'était attaché à sa fortune ; sa femme, Leonora Galigaï, dame

d'atours de la reine, s'accordaient l'un et l'autre à diriger les pensées, les affections, la politique de cette princesse, et on avait beaucoup à craindre de cette méprisable domination. Voilà de quels conseillers allait être entourée la régente et par quelles gens devait être remplacé Sully. Les multitudes, qui subissent aisément les interprétations de la méchanceté, commençaient, dès le premier jour, à se demander s'il n'y avait au Louvre aucun complice secret de l'assassinat du roi. Les noms du duc d'Épernon, de Marie de Médicis, de Concini et de leurs créatures, étaient l'objet d'imputations plus ou moins injustes, et ces soupçons disposaient fort mal les esprits en faveur de la régente. On associait au crime, selon les mêmes rumeurs, la marquise de Verneuil, l'ancienne maîtresse du roi, déjà convaincue de machinations semblables et de correspondances criminelles avec l'Espagne. Ces défiances ne se concentraient nullement dans la population ignorante; Sully lui-même s'y montra accessible plus que tout autre. A la nouvelle de la mort du roi, il monta à cheval, suivi d'une escorte qui grossissait à chaque pas, pour se rendre au Louvre et se mettre à la disposition de la reine. Tout le long de la route on lui fit parvenir des avis assez alarmants et qui lui donnèrent lieu de craindre pour sa sûreté personnelle. S'effrayant, trop tôt peut-être, des dispositions militaires prises pour contenir la multitude, Sully tourna bride et alla s'enfermer à la Bastille; un moment après il manda au duc de Rohan, son gendre, qui était alors à l'armée de Champagne, de se rapprocher de Paris avec les six mille Suisses dont il

était colonel général. On voit par cet incident, qui n'eut pas de suites, combien les coutumes féodales avaient encore d'empire sur les esprits, puisque Sully lui-même, l'énergique coopérateur de Henri IV, croyait user d'un droit en se cantonnant dans une forteresse et en appelant un corps d'armée à son aide.

Les ministres de Henri IV, Sillery, Villeroy, Jeannin, Pontchartrain, obéissaient à la régente. Les princes, les cardinaux, les gouverneurs des villes et des provinces, le connétable de Montmorency, les maréchaux et les chefs de la magistrature et de l'armée, que la cérémonie du couronnement avait attirés à Paris, se hâtèrent, à leur tour, d'adhérer au gouvernement de la reine mère. De son côté cette princesse, pour s'assurer le dévouement de la noblesse et des grands officiers, prodiguait les dons, les promesses et les marques de faveur. Après les premiers moments donnés à l'inquiétude, Sully se rassura enfin et se rendit au Louvre pour y saluer Marie de Médicis et Louis XIII. « Mon fils, dit la régente au jeune roi, c'est M. de Sully; il vous le faut beaucoup aimer, car c'est un des meilleurs et des plus utiles serviteurs du feu roi votre père. Priez-le qu'il continue à vous servir de même (1). » La soumission de Sully complétait celle des ministres et des officiers de la couronne; elle mettait aux mains de la régente la Bastille, l'Arsenal, le trésor public et l'armée. Le même jour, 15 mai, on fit tenir à l'enfant roi un lit de justice; à l'issue de cette audience d'apparat, durant laquelle

(1) Sully, *Œconomies royales*, t. VIII, c. 20, p. 382.

on débita plusieurs harangues, le chancelier prononça un arrêt aux termes duquel « Le roy, séant en son lict de justice, déclaroit la reyne sa mère régente en France, pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa personne, et l'administration des affaires pendant son bas âge (1). » Le 17 mai, le comte de Soissons, quatrième fils du premier Condé et l'un des principaux princes du sang, fit son entrée à Paris, à la tête d'une

(1) Relation de Jacques Gillot, conseiller au Parlement :

Dans cette cérémonie le roi enfant prononça un petit discours que peu de personnes purent entendre à cause de la faiblesse de sa voix. Le chancelier fit ensuite l'éloge des vertus et des qualités précieuses du nouveau roi et de celles de sa mère, et s'étendit sur les motifs qui devaient engager les magistrats à confier la régence du royaume à cette princesse. Après une harangue bien lamentable du premier président, dans laquelle il compare la bonne ville de Paris à la Noémi de l'Écriture sainte, qui ne veut plus qu'on l'appelle Noémi (belle), mais triste et désolée, parce que son *très-cher prince* lui a été ravi par un traître, déloyal et infidèle parricide; après un autre discours, rempli de citations et d'exemples, mais obscur et diffus, de l'avocat général Servin (*), le chancelier prit les ordres du roi, recueillit d'abord les avis des présidents, puis des princes, ducs, pairs et maréchaux de France, des cardinaux et pairs ecclésiastiques et de toute la compagnie. Il prononça ensuite d'une voix solennelle l'arrêt par lequel « Le roi, séant en son lit de justice, par l'a-« vis des princes de son sang, autres princes, prélats, ducs, pairs et of-« ficiers de sa couronne, déclarait, conformément à l'arrêt de sa cour « de parlement, donné hier, la reine sa mère régente en France, pour « avoir soin de l'éducation et nourriture de sa personne, et l'administra-« tion des affaires de son royaume pendant son bas âge (**). »

La séance finie, « la reine, très-affligée, dit le journal de l'Étoile, mais « aussi très-satisfaite de ce qui venait d'être fait, se rendit au Louvre, « et le roi, accompagné des princes, seigneurs et gentilshommes, et « entouré de ses gardes, alla à Notre-Dame, où tout le peuple cria fort « haut : *Vive le roi!* mais la plupart les larmes aux yeux. »

(*) *Mercure françois*, année 1610, t. I.

(**) Extrait des registres du parlement, 15 mai 1610.

escorte armée. Il ne craignit pas de revendiquer l'exercice de la régence ; mais il n'avait aucun appui sérieux, ni dans la noblesse, ni dans le pays. Pour l'apaiser et l'éloigner on lui donna le gouvernement de Normandie et on lui accorda des indemnités pécuniaires fort considérables.

Or déjà commençait le procès de François Ravaillac, l'assassin de Henri IV. Ce fanatique n'avait cherché ni à fuir ni à se cacher; après avoir commis son crime il aurait pu se perdre au milieu de la foule, si le couteau sanglant dont il était encore armé ne l'avait signalé à tous les regards. On le conduisit le 16 mai à la Conciergerie, où, par ordre du parlement, on le soumit à des interrogatoires. Ravaillac n'était point un assassin vulgaire ; il avait reçu quelque instruction; il avait exercé l'état de praticien, puis celui de maître d'école; mais son cerveau portait l'empreinte d'une exaltation qui rappelait celle des Jacques Clément, des Barrière, des Jean Châtel et des autres régicides dont le nom était resté en exécration dans le souvenir des gens honnêtes, en honneur chez quelques maniaques toujours prêts à verser le sang pour servir leurs idées. Ravaillac, comme Jacques Clément, avait eu des visions ; il les racontait à ses juges ; la pensée de tuer un roi qui allait faire la guerre au pape lui était venue alors que, dans l'aberration de son esprit et sur la foi de lectures mal comprises, il s'était imaginé que tuer un tyran était chose licite et en quelque sorte œuvre sainte. Les monomanes de ce genre apparaissent fréquemment à la suite des révolutions, et sous le règne de Henri IV, aucune torture,

aucun supplice n'avaient pu les décourager. On voulait découvrir les complices de Ravaillac. Le parlement, pour en venir là, déployait un luxe de cruautés dont les mœurs publiques, à cette époque, ne semblaient nullement révoltées. En dehors de la Conciergerie et de la chambre où l'on donnait la question, beaucoup de personnes voyaient avec inquiétude ces interrogatoires, non qu'elles appréhendassent de laisser surgir la vérité, mais parce qu'un misérable, livré à la rigueur des tourments les plus atroces, pouvait nommer au hasard de prétendus complices choisis dans tous les rangs, et faire remonter jusqu'à la reine elle-même la responsabilité de l'attentat. On savait quelles persécutions avaient été la suite des déclarations de Jean Châtel, et, s'il fallait en croire la malignité publique, de hauts personnages redoutaient d'être désignés par le coupable. Ravaillac ne justifia point ces craintes; il subit jusqu'au bout l'horrible épreuve de la question ordinaire et extraordinaire; il eut le poing brûlé; il fut tenaillé ; on versa sur ses plaies le plomb fondu et la poix bouillante; on le tira à quatre chevaux, et, durant cet abominable supplice (1), il persista à s'ac-

(1) Voici des détails plus complets empruntés aux historiens sur le procès et le supplice de Ravaillac.

« Il persista à nier qu'il eût des complices. Il dit qu'il avait cru bien faire en tuant un roi que le commun bruit des soldats représentait comme devant diriger ses préparatifs contre les princes catholiques et le saint-père; qu'il avait eu des visions et des révélations; qu'il avait cru servir Dieu; que ce qu'il avait fait venait de lui seul, d'une tentation mauvaise et diabolique, fondée sur les discours qu'il avait entendus. Ravaillac reconnaissait qu'il s'était trompé et s'était rendu coupable d'un crime horrible, sans y avoir jamais été excité par personne. D'après ses aveux, le jour de l'assassinat il avait entendu la messe avec dévotion; il

cuser seul de la mort du roi et à déclarer qu'il avait seul conçu, préparé et exécuté son crime. Quant au peuple, sur les sympathies duquel l'assassin avait

avait voulu plusieurs fois parler au roi, afin de le détourner d'entreprendre la guerre en faveur des princes hérétiques ; il avait été porté à le tuer d'un mouvement propre et particulier, contraire à la volonté de Dieu, et il n'avait pas su résister à cette tentation. Enfin il ajouta que, maintenant qu'il avait dit la vérité tout entière, sans en rien retenir ni cacher, il espérait obtenir son pardon du Dieu miséricordieux : « priant la sacrée « Vierge, monsieur saint Pierre, monsieur saint Paul, monsieur saint « François (dont il prononça le nom avec larmes), monsieur saint Ber- « nard et toute la cour céleste du paradis, d'être ses avocats auprès de « Jésus-Christ, pour qu'il interposât sa croix entre le jugement de son « âme et l'enfer. » Il signa son interrogatoire : *François Ravaillac,* et à la suite de son nom il écrivit ces deux lignes rimées :

Que toujours dans mon cœur
Jésus soit le vainqueur.

A toutes les questions directes ou détournées qui furent adressées au coupable afin qu'il dévoilât ses complices, aux instances et aux raisonnements employés par les magistrats pour lui prouver qu'il devait en avoir, il déclara que personne n'avait su ni encouragé son projet ; ce qui n'empêcha pas toutes les imaginations de travailler plus ou moins sur les circonstances du crime, sur les prétendues prédictions et les présages qui accompagnent ordinairement les événements importants, et qu'on se racontait alors. Malgré tous leurs efforts les magistrats ne purent rien découvrir ; c'est en vain qu'ils eurent recours à tous les moyens, même aux menaces. Ainsi le premier président de Harlay, voulant intimider l'assassin, lui dit un jour en causant que, s'il persistait à ne pas avouer la vérité, on ferait venir d'Angoulême son père et sa mère, que l'on brûlerait tout vifs en sa présence, afin de détruire par les flammes jusqu'au dernier reste de sa maudite race. Ce magistrat ajouta que les lois civiles et canoniques permettaient d'en user ainsi dans un cas aussi affreux et aussi énorme que le sien. Ravaillac contesta très-hardiment la légalité d'une pareille mesure, et soutint qu'elle était contraire à toutes les lois divines et humaines. Il parut cependant frappé de cette menace, sans pour cela changer de langage. Dans le commencement, un boucher de Paris avait, dit-on, offert un autre moyen d'instruction. « Il avait demandé qu'on « lui livrât le coupable, promettant de l'écorcher avec tant d'industrie,

compté, il assista à l'agonie de ce misérable, il surexcita la férocité des bourreaux, il couvrit d'applaudissements les plaintes du supplicié, et son attitude, sur

« si lentement et en ménageant tellement ses forces, que, même entièrement dépouillé de sa peau, il pourrait encore endurer le supplice (*). »

Afin d'obtenir par les exhortations les aveux que n'avaient point arrachés les menaces et la terreur, on laissa entrer dans sa prison des religieux et des docteurs. Ils lui parlèrent vainement des tourments éternels de l'enfer; il leur répondit toujours qu'il avait agi de son propre mouvement et sans le conseil d'aucun. Toutes les personnes avec lesquelles il avait eu quelques relations furent interrogées; mais les réponses de gens grossiers ou de « pauvres moines fort ignorants » n'éclairèrent point les recherches de la justice.

Comme on ne pouvait rien tirer du meurtrier par les exhortations et par les menaces, on résolut d'avoir recours aux tortures. Quelques-uns proposèrent d'en employer de beaucoup plus cruelles que toutes celles qu'on avait mises jusqu'alors en usage, et demandèrent qu'on se servît d'un moyen pratiqué à Genève. « C'était un artifice en forme d'obélisque « renversé, où le corps étant placé se coulait en bas de son propre poids, « se pressait à mesure que le fourreau s'étrécissait, et s'affaissait en « telle sorte que les épaules s'allaient joindre aux talons avec des dou- « leurs lentement cruelles, sans que pour cela le corps perdit rien de « ses forces, car en quatre heures il pouvait être refait et remis, pour « supporter le même tourment une autre fois. » D'autres s'élevèrent contre l'idée d'emprunter aux étrangers ce dont la France était suffisamment pourvue, et il fut convenu qu'on s'en tiendrait aux tortures ordinaires. Quoique l'accusé avouât son crime, on lui en fit subir une première épreuve; mais rien de plus simple, de moins embarrassé et de moins inconstant que ses réponses au milieu de tourments. Les bourreaux s'arrêtèrent, dans la crainte « de le trop affaiblir pour qu'il pût « satisfaire au supplice. »

Lorsque le procès eut été suffisamment instruit, lorsqu'on eut cherché et trouvé quelque supplément de peine qui pût être ajouté au supplice ordinaire des plus odieux forfaits, la grand'chambre du parlement, celles de la Tournelle et de l'Édit s'assemblèrent afin de prononcer l'arrêt. Avant de le faire comparaître devant ce tribunal on lui voila le visage,

(*) Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII.*

la place de Grève, donna un épouvantable démenti aux gens qui prétendaient que le roi Henri IV n'était regretté de personne (27 mai).

sans lui dire néanmoins où on le menait, dans l'espérance que la vue des magistrats réunis ferait plus d'impression sur son esprit, et que la crainte soudaine dont il serait frappé pourrait le porter à découvrir la vérité. Dès qu'il sortit, les autres prisonniers l'accablèrent de malédictions et d'injures. Quand il fut sur la sellette, vis-à-vis du premier président, on lui ôta son voile. Il s'aperçut alors qu'il était dans la grand'-chambre, au milieu de ses juges. Il promena sur eux un regard froid et tranquille, se mit à genoux sans témoigner aucune crainte, baisa la terre et répondit hardiment à toutes les questions qui lui furent adressées, avouant son crime et demeurant inébranlable dans ses opiniâtres dénégations. Enfin le parlement rendit son arrêt, qui déclarait François Ravaillac « atteint et convaincu du crime de lèse-majesté divine et hu-
« maine au premier chef, pour le très-méchant, très-abominable et très-
« détestable parricide commis en la personne du feu roi Henri IV,
« de très-bonne et très-louable mémoire; pour réparation duquel il le
« condamnait à être tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et gras des
« jambes; sa main droite, tenant le couteau duquel il avait commis le
« parricide, brûlée par le soufre; et, sur les endroits où il aurait été
« tenaillé, jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix-résine
« brûlante, de la cire et du soufre fondus ensemble; cela fait, son corps
« tiré à quatre chevaux, ses membres consumés au feu, et les cendres je-
« tées au vent; déclarait ses biens acquis et confisqués au roi; ordonnait
« que la maison où il était né serait démolie, le propriétaire d'icelle
« préalablement indemnisé, sans que sur la place il pût être fait à l'ave-
« nir autre bâtiment, et que, dans quinzaine, son père et sa mère vide-
« raient le royaume avec défense d'y revenir jamais, à peine d'être pen-
« dus et étranglés, sans autre forme ni figure de procès; défendait à ses
« frères et sœurs, oncles et autres, de porter ci-après le nom de Ravail-
« lac, et leur enjoignait de le changer en un autre. »

Le régicide entendit avec calme cet arrêt, qui devait recevoir son exécution le jour même (27 mai). Mais on jugea nécessaire de le soumettre encore à la question avant de le conduire à la mort, pour en obtenir la révélation de ses complices. Au milieu des tourments il s'écria que personne n'avait su son projet; au troisième coin qu'on enfonça entre ses jambes fortement serrées il perdit connaissance. Alors on lui donna

La régence était installée; il s'agissait pour elle de fonctionner et de suivre un système. Ici les difficultés apparaissaient au dedans et au dehors, et l'on pou-

des soins; il revint à lui et on lui fit prendre quelque nourriture. Alors aussi il répéta au greffier, le pressant de nommer ses fauteurs, qu'il ne cachait rien, qu'il se croirait exclu de la miséricorde divine s'il dissimulait la vérité; que, par la tentation du diable, il avait commis une grande faute; qu'il priait le roi, la reine, la cour et tout le monde de lui en accorder le pardon. Le greffier, voyant qu'il ne pouvait rien arracher de lui, le remit entre les mains des prêtres Filesac et Gamache, docteurs en Sorbonne, chargés de l'assister à ses derniers moments. Il leur fit sa confession, et voulut qu'ils déclarassent au greffier qu'elle était entièrement conforme aux réponses qu'il avait toujours faites dans ses interrogatoires.

Quelques instants après sortit de la Conciergerie le funèbre tombereau, qui conduisit le condamné au parvis de Notre-Dame, où il devait faire amende honorable. De toutes les parties de la foule innombrable qui encombrait les rues, les quais et les ponts, s'élevèrent aussitôt des cris d'indignation et de douleur, et d'horribles imprécations, dont le bruit égalait celui des vents déchaînés par une violente tempête. « Il semblait que le « ciel et la terre se dussent mêler ensemble. » La multitude était si animée contre le parricide que les gardes et les archers eurent bien de la peine à le sauver de la fureur. Il en fut lui-même frappé d'étonnement, et il ne put s'empêcher de dire que, s'il avait connu ce grand amour du peuple pour son roi, il n'aurait jamais conçu l'idée d'attenter à sa vie. Lorsqu'il fut arrivé sur l'échafaud, on fit silence pour écouter la lecture de l'arrêt; mais à ces mots : *tué le roi de deux coups de couteau*, les clameurs recommencèrent; partout se firent entendre des cris affreux. Cette lecture finie, Ravaillac pria le docteur Filesac de lui donner l'absolution; le prêtre la lui refusa à moins qu'il ne consentît à déclarer ses complices et ses fauteurs. Il répondit qu'il n'en avait pas; et, le confesseur ayant répliqué qu'il ne pouvait l'absoudre, il demanda que l'absolution lui fût accordée sous condition, au cas qu'il dît la vérité. « Je le « veux bien, lui dit alors Filesac; mais, si vous mentez, au lieu d'abso- « lution, je prononce votre damnation. » Pierre de l'Étoile, qui rapporte ces faits, assure que le monstre ajouta : « Je la reçois et je l'accepte à « cette condition. » Ce fut avec le plus grand courage qu'il vit sa main brûler au feu du soufre. Les bourreaux épuisèrent toutes les ressources

vait apprécier la grandeur de Henri IV depuis que sa place était vide. « Quand vous ne m'aurez plus, avait-il dit de son vivant, vous saurez ce que je valais. » Cette parole n'était que trop prophétique.

Nous avons parlé de la réaction féodale que le dernier roi avait combattue et comprimée sans avoir réussi à la vaincre. On sent bien, d'ailleurs, d'après

de leur horrible science, afin qu'il eût le temps de « distiller son âme « goutte à goutte. » Lorsqu'ils versèrent du plomb fondu et de l'huile bouillante sur la chair déchirée par leurs tenailles, il poussa des cris semblables aux mugissements du taureau. Un jeune garçon en eut pitié, et soit, dit l'historien Matthieu, qu'il fût transporté du même esprit de fureur qui avait animé le parricide, soit qu'il ne parlât que par un sentiment de compassion, il s'avisa de dire tout haut : *Quelle cruauté!* Il faillit payer cher cette parole, et, s'il n'eût pris la fuite, le peuple était disposé à le mettre en pièces. Au milieu de cet affreux supplice, Ravaillac n'en continua pas moins à soutenir qu'il avait tout avoué. Les chevaux allaient être lancés lorsqu'il implora du peuple un *Salve, Regina*, pour son âme; mais une clameur furieuse s'éleva et couvrit la voix des prêtres entonnant cette prière : « Non ! il ne lui en faut point... Qu'il soit « damné comme Judas ! » Alors les planches qui tenaient son corps attaché tombèrent, et on excita les chevaux. Tandis que leurs efforts lui disloquaient les membres, l'un d'eux faiblit; un homme qui se trouvait près de l'échafaud descendit de celui qu'il montait et le mit à sa place, pour le mieux déchirer. Aussitôt qu'il fut mort, le bourreau le démembra afin d'en jeter les quartiers aux flammes; mais, le peuple se ruant avec furie sur ses restes, il n'y eut fils de si bonne mère, ajoute l'Étoile, qui ne voulût avoir sa pièce, jusqu'aux enfants, qui en firent du feu au coin des rues. Les paysans mêmes des environs de Paris emportèrent quelques débris de ses entrailles et les brûlèrent dans leur village, de sorte que l'exécuteur n'eut à livrer aux flammes que la chemise du patient. « Tous les princes, seigneurs, officiers de la couronne et du con« seil d'État assistaient des fenêtres de l'hôtel de ville à cet affreux spec« tacle. On ne dit pas si le Florentin Concini s'y trouvait, et s'il put « apprendre comment s'exerçait sur un cadavre la vengeance popu« laire (*). »

(*) M. Bazin.

le récit des faits, depuis Louis XI, qu'il ne s'agissait plus de cette formidable féodalité, définitivement constituée sous Charles le Chauve, et qui n'avait laissé au roi de France d'autre domaine que la ville de Laon : celle-là avait été ruinée et amoindrie, de Louis le Gros à Philippe-Auguste ; elle n'était plus qu'un fantôme historique sans résurrection possible. Il ne s'agissait pas non plus de cette féodalité princière que Louis IX avait désarmée et disciplinée, qui relevait du roi et non de la conquête, mais dont la puissance et les intrigues, sous le roi Jean, sous Charles VI, sous Charles VII, sous Louis XI et sous madame de Beaujeu, avaient bien souvent mis en péril l'indépendance de la couronne, l'intégralité du royaume et l'unité nationale. Les Valois avaient eu raison, à la longue, de ce dangereux obstacle, et, de Charles le Téméraire au connétable de Bourbon, la fortune politique des grands vassaux s'était éteinte au profit de la royauté. Le calvinisme avait essayé de la reconstruire, ou pour mieux dire la féodalité avait cherché à reprendre la puissance à l'aide de la réforme et en faisant appel aux passions protestantes ; mais sur ce terrain même elle ne s'était point déployée à l'aise ; elle y avait rencontré comme auxiliaire inévitable la démocratie religieuse et politique; elle avait subi l'alliance du républicanisme sombre et austère qui, sous prétexte de lutte contre l'Église catholique, s'armait pour niveler les positions et entreprenait, même à son insu, une révolution sociale ; surtout elle s'était heurtée contre les principes énergiquement populaires de la Ligue ; elle avait rencontré la bour-

geoisie et la liberté, et ses tentatives n'avaient abouti qu'à conquérir l'édit de Nantes. Or la féodalité que Henri IV avait trouvée sur son chemin, entre le champ de bataille et le trône, n'avait pour elle ni les coutumes germaniques, ni la puissance territoriale, ni la loi. Les légistes, depuis quatre siècles, s'étaient attachés à fonder l'édifice de la monarchie absolue; les communes étaient émancipées, pourvues de chartes et élevées au rang de personnes civiles; les Guise ne s'étaient point trouvés en mesure d'agir comme les Pepin; la tête d'un Biron était tombée sous la hache, et le duc de Bouillon avait cherché un refuge dans l'exil. Ce que voulaient désormais les grands vassaux, c'étaient des emplois, des pensions, des gouvernements de ville et de province; chacun d'eux cherchait à vendre le plus cher possible à la royauté son adhésion ou ses services; ils pouvaient bien se liguer, s'entendre, conspirer ensemble, mais ils ne représentaient que des ambitions et des convoitises personnelles, et jamais un principe, jamais le droit. La dénomination de féodalité appliquée à cette collection d'intérêts ou de personnes ne saurait donc être prise, historiquement, dans son acception rigoureuse; pour être exact dans les définitions comme dans les choses, nous devrions qualifier cette réaction des mots de résistance des grands seigneurs au pouvoir légitime.

Cette résistance, qui s'était prolongée, tantôt sourde, tantôt ouverte, jusqu'à la mort de Henri IV, ne devait pas tarder, sous le règne de son jeune fils, à se manifester de nouveau dès qu'un prétexte lui serait offert.

Pour le moment, le gouvernement de l'Ile-de-France

était confié au duc de Mayenne; celui de la Champagne, au duc de Nevers, dont le pouvoir était tempéré par l'autorité rivale du marquis de la Vieuville, lieutenant général du roi dans la province. Le gouvernement de Normandie venait d'être donné au comte de Soissons, récemment gouverneur du Dauphiné, et cette province obéissait alors à Lesdiguières, revêtu du titre de lieutenant général. Le duc de Vendôme avait le gouvernement de la Bretagne, Sully celui du Poitou, le duc de Guise celui de Provence, le duc de Bellegarde celui de la Bourgogne. La Picardie avait pour gouverneur Saint-Paul, qui tenait ce poste en réserve pour son neveu, le jeune duc de Longueville. Le prince de Condé, gouverneur de la Guienne, y était remplacé par le lieutenant général Roquelaure. Le duc de la Force était gouverneur du Béarn, province qui n'était point encore assimilée au royaume. L'Angoumois, la Saintonge, le Limousin, les Trois-Évêchés avaient pour gouverneur le duc d'Épernon. Dix ans auparavant, Henri IV, qui ne se fiait guère à ce seigneur, lui avait enlevé, de fait, sinon de droit, le commandement militaire de Metz; la régente s'était hâtée de lui rendre ce privilége, et lui avait en outre accordé, pour ses deux fils, la survivance de ses gouvernements. Quant aux places fortes, qu'occupaient ordinairement des garnisons royales, elles étaient sous la main de différents officiers royaux, choisis par Henri IV parmi les plus dévoués à sa personne; mais on ne savait point encore s'ils porteraient au nouveau roi une égale fidélité, ou si, à l'exemple de tant d'autres, ils ne chercheraient pas à mettre à prix leur soumission. Au-

dessus de cette aristocratie plus militaire que féodale se posaient naturellement les princes du sang. Le premier d'entre eux par le rang était le prince de Condé, le plus jeune, mais néanmoins chef de la branche aînée; après lui, Conti et Soissons, ses deux oncles; à leur suite, les princes d'origine étrangère, tels que les Guise, issus de la maison de Lorraine; le duc de Nemours, issu de la maison de Savoie; les ducs de Nevers et de Rethel, issus des Gonzague de Mantoue; les ducs de Rohan et de Soubise, sortis par les femmes de la maison de Navarre; Turenne, duc de Bouillon. A leur suite venaient les bâtards légitimés de la maison de France: le duc de Longueville et le comte de Saint-Paul, descendus de Dunois; le comte d'Auvergne, fils de Charles IX; le duc et le grand-prieur de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées; après eux, les ducs d'Épernon et de Joyeuse, et enfin l'aventurier Concino-Concini, courtisan de la reine-mère, étranger enrichi par l'intrigue, grandi par la servilité, qui déjà prenait le titre de marquis d'Ancre et de lieutenant général de Péronne, Roye et Montdidier. La fortune lui réservait de plus splendides faveurs et une ruine plus inconcevable encore.

Tandis que ces princes et ces seigneurs se préoccupaient de leurs intérêts privés, plus ou moins compromis ou développés par le changement de règne, les protestants se laissaient aller à des craintes que rien ne justifiait. La reine-mère avait à résoudre trop de difficultés pour se mettre sur les bras les embarras d'un conflit religieux. Les catholiques, pas plus que

les Huguenots, ne voulaient recommencer les luttes du dernier siècle, et de part et d'autre, dans les églises comme dans les temples, on parlait de concorde et de paix. Il y avait là, des deux côtés, une de ces exagérations d'oubli et de fraternité que la peur conseille dans certaines crises, mais qui ne durent pas plus que le danger. « Je crains bien, écrivait à l'un de ses affidés Philippe de Mornay, gouverneur de Saumur, je crains qu'il n'en advienne comme des frères qui, après la mort d'un père, se sautent au col et s'entrecouvrent de larmes, puis, la quarantaine passée, retournent à leurs vieilles querelles et se prennent au poil pour un double. » Cette crainte ne devait être justifiée par l'événement que quelques années plus tard. La reine-mère se hâta de confirmer l'édit de Nantes, et cette déclaration royale mit fin aux appréhensions des calvinistes. Le 27 mai, jour de l'exécution de Ravaillac, une autre déclaration interdit le port d'armes, les rassemblements militaires et les mouvements de troupes non autorisés par le roi.

Peu de jours après, les funérailles de Henri IV se firent à Saint-Denis en grande pompe, et dans toutes les églises du royaume des prières solennelles furent dites pour le repos de l'âme de ce prince.

Lorsque la nouvelle de la mort de Henri IV parvint à Milan, le prince de Condé se trouvait alors dans cette ville. Le gouverneur de la Lombardie et l'ambassadeur d'Espagne le sollicitèrent de se présenter à la France comme candidat à la royauté. Le prince n'accueillit pas ces ouvertures, mais il se rendit à Bruxelles, où les mêmes sollicitations furent renouve-

lées par les agents et les amis de l'Espagne. La maison d'Autriche, en agissant ainsi, n'avait d'autre but que de susciter des agitations et des guerres à l'intérieur de la France, et d'empêcher la régente de donner suite aux grandes combinaisons militaires du dernier roi. En France il ne se trouvait personne pour rêver une révolution dynastique qui ferait passer la couronne de Louis XIII sur la tête du prince de Condé, mais un grand nombre de seigneurs étaient disposés à lui conférer la régence, et plusieurs lui firent parvenir des offres de service. Le parti protestant environnait de ses sympathies un prince dont le père et l'aïeul avaient combattu à la tête des huguenots, et qui, bien qu'élevé plus tard dans la religion catholique, portait un nom cher à l'hérésie. Condé ne se prêtait volontiers ni aux insinuations de l'Espagne ni aux espérances de la noblesse féodale, mais il voulait tirer parti de sa situation. Il écrivit à la reine-mère pour lui annoncer son prochain retour et reçut d'elle la promesse d'un bon accueil. Bientôt après il se mit en route pour Paris, et un grand nombre de seigneurs, ambitieux ou mécontents, vinrent au-devant de lui, et parmi eux on remarqua le duc de Bouillon, Sully, les princes de Lorraine et le duc d'Épernon lui-même. Le 16 juillet, à la tête de ses amis et d'une escorte de quinze cents gentilshommes, il fit son entrée dans la capitale et se hâta, le même jour, de présenter ses respectueux hommages à la reine-mère. Au premier abord on s'effraya, dans les conseils du Louvre, de cette soumission qui ressemblait à une attaque. Le conseil de régence ordonna l'armement de la bourgeoisie; il

voulut « que toutes les dizaines reprissent leur vieille arquebuse, les archers leur hocqueton, afin de montrer au susdit prince qu'il n'y avoit rien à faire pour troubler la paix du peuple (1). » Il y eut ensuite assemblée, en l'hôtel de la ville, de MM. les prévôt des marchands, échevins et colonels, « pour aviser à la sûreté et au bien de la ville, empêcher les assemblées, tumultes ou séditions, se saisir des factieux, si aucuns y avoient en leurs quartiers. » Condé ne justifia pas cette défiance, et de son côté la reine-mère mit tous ses soins à le rattacher au gouvernement; elle lui fit don de l'hôtel de Gondi, du comté de Clermont, d'une pension de deux cent mille livres, et de plusieurs autres concessions qu'il serait trop long d'énumérer. Le prince se montra reconnaissant et s'abstint de toute démarche de nature à troubler l'autorité de la régente. « Ainsi, écrivit alors Malherbe, tout le monde fut content; et qui ne l'étoit fit semblant de l'être. » Afin d'associer le peuple à cette joie de la cour et des grands, on publia, au nom de la régente, une déclaration qui abolissait cinquante-neuf édits émanant de Henri IV et portant obligation de payer des taxes; quatorze autres commissions du même genre furent également suspendues, et le prix du sel fut diminué d'un quart. Les coffres remplis des trésors amassés par Henri IV rendaient plus faciles ces largesses et ces concessions, et le gouvernement pensait que c'était là un expédient habile pour traverser sans orages la période de transition entre les deux règnes.

(1) *Registres de l'hôtel de ville*, XVIII, fol. 230.

Sur ces entrefaites, le parlement de Paris, toujours préoccupé de faire parade de zèle à l'égard de la couronne, rendit un arrêt pour condamner certains passages d'un livre latin publié en 1599 par le jésuite Mariana, et dans lesquels on rencontrait des opinions téméraires sur le droit de meurtre à l'égard des tyrans. Un autre arrêt enjoignit à la faculté de théologie de s'assembler pour délibérer sur la confirmation d'un décret rendu par elle deux siècles auparavant, et par lequel cette corporation avait déclaré « qu'il n'est permis à aucun, pour quelque cause et occasion que ce puisse être, d'attenter aux personnes sacrées des rois et autres princes souverains. » Le parlement choisissait, comme on le voit, très-habilement les questions à la faveur desquelles il pouvait agir comme corps politique et intervenir dans la marche du gouvernement. Une faculté de théologie assemblée en Sorbonne et rendant une décision par ordre d'une cour de justice était une anomalie étrange et qui attestait à elle seule combien, au début du dix-septième siècle, était grande la confusion et l'anarchie des pouvoirs. Vers le même temps, un autre arrêt fut rendu contre un livre publié par l'illustre cardinal Bellarmin, au sujet *de la Puissance temporelle du pape*. Le parlement, ayant cru voir dans cet écrit des attaques contre les droits de l'autorité séculière, rendit, conformément aux conclusions de l'avocat général Servin, un arrêt portant « inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, sur peine de crime de lèse-majesté, de recevoir, retenir, communiquer, imprimer, faire imprimer ou exposer en vente

ledit livre, contenant une fausse et détestable proposition tendant à l'éversion des personnes souveraines établies de Dieu... » C'était une attaque directe contre le saint-siége; le nonce du pape réclama hautement et menaça de quitter la France; le clergé protesta comme lui contre l'intervention de la magistrature civile dans une question qui se rattachait aux droits de l'Église, et, pour mettre fin à ces conflits, la reine ordonna, en conseil, qu'il serait sursis à l'arrêt du parlement. On voit par ces symptômes d'agitation et de luttes que la question religieuse était loin d'être pacifiée, et que, de part et d'autre, on se tenait prêt à l'attaque comme à la défense. Comprimé sur ce terrain par ordre royal, le parlement ne se tint nullement pour battu, et bientôt après on le vit recommencer et continuer la guerre de tout temps déclarée par la magistrature de Paris à la société de Jésus. Bannie de France à la suite du procès de Jean Châtel, cette compagnie, ainsi qu'on l'a vu plus haut, y avait été rappelée par le dernier roi; on lui avait restitué ses colléges et ses couvents dans les ressorts de Toulouse et de Bordeaux; elle avait pu les rouvrir de nouveau à Dijon, à Auch, à Limoges, dans le Béarn, dans tout le Midi, et enfin jusque dans l'enceinte même de Paris, où Henri IV s'était plu à l'environner d'estime et d'égards. Le parlement essaya plusieurs fois de mettre obstacle à leur retour; il invoqua les calomnies juridiques dont s'indignaient alors tous les gens d'intelligence et de cœur; il fit appel aux vieux préjugés des légistes; mais ses remontrances eurent encore moins de pouvoir que ses arrêts, et les jésuites obtinrent de

la régente des lettres patentes qui leur permettaient de donner de nouveau au collége de Clermont l'enseignement à la jeunesse du royaume. L'Université et le parlement retardèrent de tous leurs efforts l'entérinement de ces lettres patentes; mais la régente fit prévaloir son autorité, et les magistrats récalcitrants se résignèrent.

L'Autriche, l'Italie, l'Espagne s'étaient effrayées des formidables projets de Henri IV. L'Europe se sentait menacée d'un remaniement, et la France, qui devait servir d'instrument à de pareils desseins, ne se voyait pas sans inquiétude à la veille d'entrer de nouveau dans la voie des guerres et des sacrifices. Il y aurait eu péril pour elle à accepter, sous ce rapport, l'héritage de Henri IV, avec un enfant pour roi et sous l'administration d'une femme étrangère, livrée à des conseillers étrangers, avides d'argent et d'honneurs et peu soucieux de l'influence de notre pays. De part et d'autre on se vit nécessairement ramené vers la paix. Toutes les puissances se hâtèrent de multiplier, à l'avénement de Louis XIII, les compliments diplomatiques et les assurances d'amitié. La régente répondit dans le même sens, et il ne fut plus question d'entrer en campagne pour faire la guerre aux alliés du pape. « La reine, disent les contemporains (1), croyoit qu'en ôtant toute apparence de guerre étrangère elle pourroit facilement tenir les princes du sang et les huguenots dans le devoir. » La France n'aimait pas l'Espagne; depuis l'avénement de Charles-Quint à l'empire, cette puissance avait fait beaucoup de mal à

(1) *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, t. I, p. 140.

notre patrie. Les hommes éclairés et vraiment nationaux voulaient donc que, sans entreprendre contre elle une lutte armée désormais difficile et périlleuse, on eût soin de se maintenir à son égard dans un système d'équilibre ou de défiance. La reine et ses amis florentins étaient d'avis de s'unir à Philippe III par une alliance formelle et d'étayer les deux monarchies l'une par l'autre. Le prince de Condé et Sully prônaient ouvertement le premier de ces deux systèmes; le comte de Soissons, le duc d'Épernon, le cardinal de Joyeuse et la majorité des ministres se ralliaient à l'autre. La politique de concorde et d'abnégation prévalut; elle allait mieux à un pouvoir nouveau et précaire. Toutefois il fallait garder quelques ménagements envers l'opinion contraire et lui donner quelque satisfaction. Une armée française, à peine forte de douze mille hommes, fut envoyée en Allemagne; réunie aux troupes hollandaises commandées par le prince d'Orange, elle reprit la ville de Juliers, dont l'archiduc Léopold s'était emparé, et la remit aux deux princes prétendants, le margrave de Brandebourg et le duc de Neubourg (septembre). Alors *l'Union évangélique* et *la sainte Ligue*, déjà épuisées licencièrent leurs troupes et signèrent la trêve de Wilstett (24 octobre), qui laissa indécis tous les problêmes de la lutte. La grande guerre de Henri IV fut ainsi indéfiniment ajournée, alors que la maison d'Autriche, livrée à ses propres divisions, ne pouvait opposer aux attaques de ses ennemis une résistance bien formidable. Marie de Médicis déclara « qu'elle ne se mêleroit pas des affaires d'Allemagne, pourvu que le roi catholique n'assistât pas les brouil-

lons de son royaume » (1). Philippe III se le tint pour dit, et son gouvernement cessa, pour le moment du moins, de surexciter les ambitions des princes et des seigneurs français, jaloux de l'autorité de la régente. Il fit plus ; après avoir conclu un pacte amical avec cette princesse, il l'avertit secrètement de se défier des anciens conseillers de son mari : c'était désigner Sully aux soupçons de la cour de France. Quant au duc de Savoie, il n'était plus question de donner suite au traité de Brussol, aux termes duquel Henri IV avait promis de l'aider à conquérir le Milanais. Délaissé par le gouvernement de Marie de Médicis, ce prince fut réduit à s'humilier, à demander grâce à l'Espagne, et on lui donna néanmoins une ombre de satisfaction en mettant fin aux armements commencés dans le Milanais et qui lui fournissaient un prétexte de plaintes. Sur ces entrefaites, un traité d'alliance fut signé secrètement entre les deux couronnes de France et d'Espagne : il fut convenu que le jeune Louis XIII épouserait l'infante Anne d'Autriche, et que la sœur du roi de France, la jeune Élisabeth, serait fiancée au fils de Philippe III.

Le 14 octobre, Louis XIII fut sacré à Reims. On observa à cette occasion le cérémonial accoutumé, et comme dans le serment du roi se trouvait toujours cette phrase : « Je promets de faire tout mon possible, en bonne foi, pour chasser de ma juridiction et des terres de ma sujétion tous les hérétiques dénoncés par l'Église, » la reine régente jugea à propos de renouveler les déclarations royales qui confirmaient l'Édit

(1) *Archives de Simancas. — Mémoires de Richelieu.*

de Nantes. Le lendemain le roi reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit, comme chef et souverain grand-maître de cette chevalerie.

Tandis que l'on célébrait à Paris par des pompes officielles le sacre du jeune Louis XIII, la cour se trouvait en proie à des divisions très-vives causées par des questions de préséance, et spécialement par les insolentes prétentions de Concini (le marquis d'Ancre), dont la récente élévation scandalisait le peuple et indignait la noblesse. Uniquement préoccupé du désir de faire sa fortune, cet aventurier et Léonora Galigaï, sa femme, vendaient les grâces et les privilèges, trafiquaient du juste et de l'injuste, et cherchaient à se dérober au mépris ou à la haine sous le prestige des dignités et des titres. Pour apaiser les mécontents Concini leur ouvrait le trésor public. Des princes du sang, des ducs et pairs, des seigneurs du premier ordre ne rougissaient pas d'accepter ses honteuses libéralités et ne l'en aimaient pas davantage.

Sully s'indignait de ces profusions et de cet abaissement. Homme dur et hautain, fier d'avoir été l'ami d'un grand roi, aisément convaincu qu'en dehors de sa pensée et de son système il n'y avait qu'erreur et faiblesse, il n'avait point l'énergie de se retirer avec dignité des affaires, et il conservait assez de force pour blâmer et se plaindre. L'histoire se complaît, depuis bientôt deux siècles, à mettre en relief la grave et austère figure de ce vieillard, et à vrai dire les gens médiocres et vaniteux qui le décriaient ou lui succédèrent firent nécessairement valoir sa valeur réelle, son mérite. A l'avénement de Louis XIII, personne ne

l'appréciait ni ne l'aimait : les courtisans lui reprochaient ses formes brusques et hautaines, qui ajoutaient à l'amertume des refus ; la reine et ses conseillers intimes se souciaient peu de sa surveillance et appréhendaient ses jugements ; les catholiques lui reprochaient d'être huguenot ; les protestants lui en voulaient d'avoir toujours préféré l'intérêt politique à l'intérêt du calvinisme ; les financiers, les traitants, les gens qui suivent les cours comme les oiseaux de proie suivent les armées, se plaignaient tout haut de ses brutales économies et accusaient, parfois avec justice, l'étroitesse de ses vues. Des intrigues furent tramées contre le fâcheux surintendant, qui toujours parlait de se retirer et persistait à rester en place. A la fin elles prévalurent, et Sully, battu en brèche par ses propres collègues, abandonné de la régente, rebuté par le spectacle des dilapidations impunies, indigné de l'insolence des seigneurs, ouvertement attaqué par les princes du sang, se vit réduit à se démettre de ses charges de surintendant des finances et de capitaine de la Bastille (26 janvier 1611). Sa retraite fut le triomphe de Concini et de la cour. Comme Henri IV, Sully ne devait être aimé et apprécié que par l'histoire ; toutes les opinions contemporaines s'accordent à l'incriminer et à l'amoindrir ; les faits ont survécu aux paroles et conserveront dans l'avenir, une plus grande éloquence. Sully se retira dans l'un de ses châteaux, et en sa qualité de grand-maître de l'artillerie il conserva le droit de loger à l'Arsenal. On s'attendait bien à lui voir enlever ce dernier privilége, et Malherbe raconte qu'un plaisant écrivit, sur la

porte de l'hôtel du grand-maître : « Maison à louer pour le terme de Pâques. S'adresser au marquis d'Ancre, faubourg Saint-Germain. » La reine se réserva pour elle-même le gouvernement de la Bastille. Les finances furent confiées au président Jeannin. Cependant plusieurs grands seigneurs s'éloignaient pour ne pas être témoins de l'odieuse fortune du marquis d'Ancre. Le prince de Condé se rendit en son gouvernement de Guienne, le duc de Bouillon partit pour Sedan, le cardinal de Joyeuse pour Rome, et le duc d'Épernon annonça son départ pour Angoulême.

Le duc de Savoie concentrait alors des troupes à Chambéry et méditait une attaque contre Genève, la métropole du calvinisme. Les huguenots de France prirent l'alarme; ils se cotisèrent pour secourir leurs frères menacés, et dans les provinces du Midi, particulièrement en Dauphiné, les gentilshommes de ce parti prirent les armes et offrirent leurs services aux Genevois. La régente montra quelque présence d'esprit dans cette circonstance délicate; elle intervint, au nom de la France, pour protéger la ville de Genève, et interdit à des individus isolés de se substituer à l'action régulière du gouvernement. Le duc de Savoie, hors d'état de tenir tête à la France, prit le parti de licencier ses troupes.

Vers la fin de mai 1611, les protestants de France, avec l'autorisation de la régente, convoquèrent à Châtelleraut leur assemblée triennale. D'après les stipulations introduites dans l'Édit de Nantes, on élisait dans ces réunions générales six délégués, parmi lesquels le roi en désignait deux chargés d'être auprès

de lui, et d'une manière permanente, les avocats et les représentants des églises calvinistes. Les assemblées électorales remettaient à ces députés des cahiers contenant des instructions ou un exposé de doléances; d'où l'on peut voir de nouveau que l'Édit de Nantes, en instituant pour les huguenots les garanties d'un gouvernement représentatif, les plaçait dans une situation bien supérieure à celle que les institutions du pays faisaient aux catholiques. Pour le moment, c'est-à-dire en 1511, les protestants étaient loin d'être aussi forts et aussi nombreux en France qu'ils l'avaient été au début des guerres de religion; toutefois ils comptaient encore cinq cents églises, distribuées entre quinze provinces. Les synodes provinciaux invitèrent les seigneurs et les princes qui figuraient encore dans le parti calviniste à se rendre à l'assemblée triennale. Plusieurs d'entre eux obéirent à cette injonction, et de ce nombre furent Sully, le duc de Bouillon, le marquis de la Force, Châtillon et Servières. La présidence fut promise au duc de Bouillon; mais ce personnage, désireux de jouer un rôle politique, se laissa gagner par le gouvernement de la régente moyennant trois ou quatre cent mille livres, et fit ses efforts pour neutraliser l'influence protestante. L'un de ses premiers soins fut de faire transférer l'assemblée de Châtelleraut à Saumur. Les protestants, mis en garde par plusieurs d'entre eux contre le double rôle que voulait jouer le duc de Bouillon, donnèrent la présidence de l'assemblée à Duplessis-Mornay, gouverneur de la province. Le chef de l'opposition calviniste dans ce congrès fut le duc de Sully, récemment

éloigné des affaires et qui cherchait à se venger de sa disgrâce; près de lui on remarqua Henri de Rohan, alors âgé de trente-deux ans, et que ses talents et son courage signalaient aux sympathies des protestants du royaume.

Le cahier des doléances qui fut rédigé par l'assemblée de Saumur renfermait cinquante-sept articles. Les uns se rattachaient à des plaintes formulées au sujet d'infractions commises par le gouvernement à l'encontre de l'Édit de Nantes; les autres réclamaient une extension de droits ou de priviléges, et spécialement le maintien pour dix ans encore des places fortes qui leur étaient concédées, et le payement de leur garnison, et en faveur de leurs écoles, de leurs académies, de leurs ministres, des conditions égales à celles qui étaient faites aux catholiques. L'assemblée déclara également que, selon les dispositions de l'Édit de Nantes, elle avait à envoyer auprès du roi des députés directement élus par elle et non de simples candidats; elle insista pour que les réunions des congrès calvinistes eussent lieu tous les deux ans, et non tous les trois ans. Ces dernières prétentions ne furent point accueillies par le gouvernement de la régente. Sur la plupart des autres la cour fit espérer une solution favorable ou du moins un examen bienveillant : elle désirait pacifier les esprits et gagner du temps. Mais l'assemblée de Saumur avait révélé qu'après tout, et sous prétexte de religion, les protestants cherchaient à s'organiser en puissance politique, à constituer un État républicain au milieu d'une monarchie. Les orateurs du parti avaient fait entendre à cet égard des

espérances et des menaces que la prudence ne permettait pas de dédaigner, et déjà il était permis d'entrevoir ou de mesurer les graves dangers que le dernier roi avait légués à sa dynastie par l'Édit de Nantes.

Philippe de Mornay, qui avait présidé l'assemblée de Saumur, s'était acquitté de cette mission avec réserve et modération. Comme si ce rôle eût pesé à son humeur querelleuse, et pour rassurer ses amis huguenots, il fit imprimer un livre, composé par lui-même, dédié au roi d'Angleterre, et qui parut sous ce titre : *le Mystère d'iniquités, histoire de la papauté* (1). Cet odieux libelle fut répandu en France par les soins des calvinistes, et donna lieu d'abord à des réfutations très-énergiques, puis à une condamnation en Sorbonne. La cour s'attacha à étouffer cette affaire ; elle ne voulut donner aucun retentissement à l'attaque et à la répression ; elle appréhendait de sur-

(1) Le titre complet du libelle était : « *Mystère d'iniquités*, c'est-à-dire l'histoire de la papauté, par quel progrès elle est montée à ce comble, et quelle opposition lui ont faite les gens de bien de temps en temps ; et où aussi sont défendus les droits des empereurs, rois et princes chrétiens contre les assertions des cardinaux Bellarmin et Baronius ; par Philippe de Mornay, chevalier, seigneur du Plessis-Marly. » Après ce titre était gravée une figure de la tour de Babel sur des pilotis auxquels un homme sans chapeau, pauvrement habillé, mettait le feu, y portant à deux mains un flambeau ; et au côté droit de ladite tour était le portrait d'un prêtre, lequel, les bras croisés et comme déconforté, regardait la destruction de cette tour, avec ces paroles au-dessous : « Tu te trompes en croyant cette tour éternelle. » Une attaque si infâme contre la puissance du pape faisait croire aux catholiques que l'assemblée de Saumur avait pour objet une nouvelle prise d'armes, comme celles qui avaient eu lieu en plusieurs circonstances sous les règnes de Charles IX et de Henri III.

exciter les passions religieuses. Quant aux ministres, ils conseillèrent à la reine des mesures de police contre les duels et les jeux de hasard ; mais ces actes, moins forts que les mœurs, demeurèrent stériles et inefficaces. Vers le même temps, l'aventurier Concini, élevant de plus en plus ses prétentions orgueilleuses, demanda à la reine de fiancer son fils, âgé de trois ans, à l'une des filles du comte de Soissons, fils du premier prince de Condé. La reine prêta un moment les mains à cette étrange alliance, et le comte de Soissons lui-même, dominé par une honteuse ambition, ne dédaigna pas de consentir à l'union proposée entre sa race et celle de l'intrigant Florentin. A la fin Marie de Médicis recula devant l'exécution de ce projet, et tout fut rompu. Tandis que cette misérable intrigue attestait l'amoindrissement des hautes supériorités sociales devant la fortune, la cour était fréquemment émue et troublée par les violences réciproques des grands, par des collisions à main armée, et la régente voyait avec douleur jusqu'à quel point son autorité était méconnue ou méprisée jusque dans la demeure royale. Ces symptômes de désordre ne se manifestaient pas seulement à la cour. Dans la province du Berri, un fermier général avait fait saisir quelques individus accusés de contrebande en matière de gabelles. Le seigneur de Vatan, un calviniste, voulant délivrer les prisonniers, qui étaient de ses amis, fit enlever le fils du fermier général et le renferma dans son château comme otage. On fit marcher contre lui des troupes et du canon ; le château fut pris et pillé ; les gens qui le défendaient furent pendus, et le seigneur de Vatan, conduit à

Paris, fut jugé par le parlement et eut la tête tranchée en place de Grève (2 janvier 1612).

Il y avait dans le pays une agitation factice et dont un gouvernement fort pouvait aisément avoir raison. Le peuple, en effet, y demeurait étranger et abandonnait à la noblesse la résistance et l'intrigue. On ne pouvait attendre mieux de villes et de bourgeoisies lassées par quarante ans de guerre et qui n'avaient pris les armes que pour défendre les droits de leurs croyances religieuses. La noblesse, au contraire, habituée à gouverner et à grandir par la lutte, ne pouvait se résigner au repos ; elle s'était indignée de la longue paix établie par le dernier roi; elle croyait faire acte d'indépendance et d'autorité en tirant l'épée et en bravant le trône ; surtout elle voulait s'enrichir et arracher au pouvoir royal, par la menace, les pensions, les dignités, les concessions pécuniaires, les domaines et les emplois dont l'administration austère et dure de Sully avait peu à peu privé les ambitions de cour. Marie de Médicis cédait autant que possible à cette pression, mais les coffres du feu roi commençaient à devenir vides et on ne savait comment créer de nouvelles charges. Parmi ceux qui faisaient entendre le plus haut leurs réclamations on distinguait le prince de Condé, et insensiblement on voyait se rallier à lui le grand nombre de ceux qu'indignait l'insolente prospérité du maréchal d'Ancre. Ces mécontents et ces agitateurs cherchaient un prétexte. Sur ces entrefaites fut publié, en 1612, le traité conclu avec l'Espagne, et d'après lequel le roi de France devait épouser l'infante Anne d'Autriche, et Élisabeth,

sœur de Louis XIII, Philippe, infant d'Espagne. Cette alliance irrita à la fois les princes du sang et les calvinistes; les uns y virent un outrage, les autres un danger. Condé se rendit à Vallery, Soissons à Dreux, afin de protester par leur absence contre ce qu'on appelait les mariages espagnols. La reine, pour faire face à leur dangereuse opposition, avait besoin de ministres et d'amis puissants et fidèles. Concini, par une étroite jalousie, lui persuada des actes qui mécontentèrent successivement d'Épernon, Guise, Vendôme, Lesdiguières, Bouillon et Bellegarde. C'était maladroitement travailler au profit des princes.

Nonobstant l'absence de ces hauts personnages, on célébra à Paris par des fêtes publiques les fiançailles du jeune roi et de l'infante. On donna, sur la place Royale nouvellement construite par Henri IV, un divertissement chevaleresque en forme de carrousel. Les tenants s'intitulaient « chevaliers de la Gloire; » ils gardaient le « temple de la Fidélité, » et prenaient les noms, alors romanesques, aujourd'hui ridicules, d'Almidor, de Léondite, d'Alphée, de Lysandre et d'Argant. Les juges du camp étaient le connétable et les maréchaux de France. Autour de la place on avait dressé de magnifiques estrades pour la régente, pour le roi, pour les dames et les seigneurs de la cour; les autres spectateurs, nobles ou bourgeois, se pressaient aux fenêtres et jusque sur les toits, d'où l'on pouvait voir le tournoi pacifique. La fête dura trois jours (5, 6 et 7 avril). Le cortége des tenants présentait une agglomération de cinq cents hommes, en y comprenant les pages, les écuyers et les musiciens; on admirait, à leur

suite, un chariot d'armes chargé de machines et de personnages, un rocher roulant où l'on avait installé l'orchestre, puis un char triomphal du haut duquel plusieurs divinités débitaient des vers. Après les dieux de l'Olympe venaient les princes et les courtisans qui avaient obtenu l'honneur de jouer un rôle dans cette royale parade, et qui avaient revêtu les attributs des demi-dieux, des héros de la fable et des chevaliers errants fameux dans les épopées du cycle de la Table ronde. Beaucoup d'entre eux, lorsqu'on s'arrêtait aux différentes stations, récitaient à leur tour des vers composés pour la circonstance et qu'on applaudissait en dépit de leur insigne médiocrité. On évaluait à quatre-vingt mille (nombre très-exagéré sans doute) les spectateurs de tout âge et de tout sexe qui se pressaient aux abords de la place Royale, à deux mille celui des figurants, à mille celui des chevaux, et l'œil se lassait à voir défiler les machines, les géants, les nains, les éléphants, les monstres, les nymphes et les comparses dont les costumes étaient empruntés aux Romains, à l'histoire, à la fable (1). Nous ne parlons ni

(1) Un grand chariot était conduit par deux singes vêtus de satin vert, et par deux dragons qui jetaient du feu et des flammes par la bouche et par la queue ; puis le char de Junon, tiré par six paons. Dans la troupe des chevaliers de la Fidélité on remarquait le duc de Retz sous le nom d'Éranthe, le comte de La Rochefoucauld sous le nom d'Abradate, le comte de Dampierre sous celui de Polidamant, le baron de Senessay sous le nom d'Eurydamas. Des gentilshommes déguisés formaient la troupe des nymphes de Diane : le comte de Schomberg avait pris le nom de Dorille, nymphe hamadryade ; le colonel d'Ornano, celui de Mélitée, nymphe napée ; le sieur de Créquy représentait Sylvanthe, nymphe dryade ; le sieur de Saint-Luc, Nérinde, nymphe naïade, et le marquis de Rosny, Orinthie, nymphe oreade. A côté de ces divinités de la fable apparais-

des courses de la bague, ni des feux d'artifices, ni des salves d'artillerie; mais les générations d'alors n'avaient encore vu en France rien de plus splendide, rien de plus beau, et la description de ces réjouissances fastueuses remplit à elle seule un gros volume in-quarto que publia Honoré Laugier, sieur de Porchères.

L'infante était encore en Espagne; elle était trop jeune encore pour voir se réaliser son union avec le roi de France. Les princes du sang qui s'étaient opposés à ce mariage se lassèrent bientôt de bouder la cour, et on négocia aisément leur rentrée en grâce. Mais, en dehors de ces résistances de la vanité, d'autres mécontentements se manifestaient plus dangereux et plus opiniâtres. A l'issue de l'assemblée de Saumur, la régente ne s'était nullement empressée de donner satisfaction aux doléances des huguenots; elle avait entendu leurs députés et n'avait point voulu traiter avec eux. Le duc de Rohan, désormais le chef le plus accrédité des protestants du royaume, avait visité la Bretagne et s'était rendu à Saint-Jean d'Angély. Après avoir fortifié son autorité dans cette ville, au mépris du pouvoir central, il ne craignit pas de tenir tête à la régente au sujet de l'élection du maire. La régente voulait continuer celui qui était alors en fonctions; Henri de Rohan désobéit à cet ordre et convoqua les

sait, majestueusement drapés, un cortége des Romains les plus illustres dans l'histoire : Trajan était représenté par le marquis de Sabbé; Jules César, par le duc de Rouanois; le baron de la Boissière y figurait Vespasien; le baron de Monglat, Scipion l'Africain; l'empereur Auguste était représenté par le marquis de Narmoutiers, tandis que le marquis de Bressieux faisait revivre Coriolan. (*Mercure françois*, ann. 1612.)

électeurs. Poussant plus loin l'audace, il prit des mesures pour se maintenir dans la ville à main armée, au cas où la reine enverrait des troupes pour le réduire. Marie de Médicis, toujours faible, recula devant cette résistance; elle s'abstint d'engager la lutte, se contenta de demi-mesures et permit au marquis de Thémines d'accommoder cette affaire à l'amiable. Vers le même temps, une nouvelle assemblée calviniste fut tenue à Privas, sous la dénomination de synode national. On y travailla, non sans succès, à réconcilier entre eux les chefs du parti, qui s'étaient divisés selon le caprice de leurs ambitions personnelles. Lesdiguières et le duc de Bouillon, rattachés par des promesses au gouvernement de la régente, s'en éloignèrent dès qu'ils se virent déçus dans leurs espérances. Condé et Soissons, les premiers princes du sang, mécontents de nouveau de n'obtenir aucune influence prédominante dans la distribution des places, se rattachèrent aux agitateurs; le marquis d'Ancre s'unit à eux contre les ministres. L'histoire se lasserait vraiment à raconter ces intrigues, ces querelles et ces brouilleries; mais, en dépit de la futilité des prétextes, elles exerçaient une influence très-sérieuse sur la marche du gouvernement, elles réagissaient sur le bien-être des peuples, et ceux qui y participaient tenaient sous leurs mains des places fortes, des citadelles, des armées, et ne pouvaient être impunément méprisés.

Le 10 novembre 1612 mourut le comte de Soissons. Ce prince laissait un fils âgé de huit ans, auquel la régente confia le gouvernement du Dauphiné, prenant pour elle-même celui de Normandie. Le prince de

Condé, resté seul, vit s'accroître son influence, et la plupart des mécontents se rallièrent à lui. De son côté le marquis d'Ancre grandit en faveur, soit par ses propres intrigues, soit à l'aide des manœuvres de sa femme Léonora. Ainsi se passèrent les derniers mois de 1612. L'année suivante commençait à peine que le duc d'Épernon et le chevalier de Guise, pour surmonter les obstacles que leur suscitait le baron de Luz, l'un des affidés de Concini, tendirent des embûches à ce vieux serviteur du dernier roi. Ils firent plus, et, le 5 janvier 1613, au moment où le baron de Luz sortait du Louvre, le chevalier de Guise l'attaqua dans la rue Saint-Honoré et le tua d'un coup d'épée. La régente fut indignée de ce meurtre. Les Guises et leurs amis essayèrent de le représenter comme une collision fortuite qu'il fallait laisser impunie. Marie de Médicis donna ordre de commencer une enquête judiciaire ; les Guises rallièrent autour d'eux leurs amis et leurs partisans. Concini et Condé insistaient vivement pour qu'on agît avec rigueur contre les coupables. La régente s'appuya d'abord sur le zèle de Condé ; mais ce prince, mettant à trop haut prix ses services, inquiéta Marie de Médicis par l'excès de son ambition, et cette princesse se retourna bientôt après du côté des Guises. Sur ces entrefaites, le fils du baron de Luz, voyant que les lois demeuraient impuissantes, résolut de venger lui-même son père et provoqua le meurtrier en duel. Le chevalier de Guise accepta cette rencontre et tua le fils comme il avait tué le père. Au lieu de sévir contre le meurtrier, la régente lui donna la lieutenance du roi en Provence. Ainsi Marie de

Médicis passait d'un parti à l'autre, et ne cessait de se montrer, au grand dommage de la France, aussi incapable que faible. Confiées à de telles mains, les ressources amassées par Henri IV contribuaient à enrichir les rebelles de toute condition, et la marche de ce gouvernement inepte et pusillanime ne servait qu'à avilir le principe de l'autorité.

Les regards se tournaient d'ailleurs vers l'Allemagne. Déjà maître de la Hongrie, de l'Autriche et de la Moravie, roi désigné de la Bohême, Mathias avait dépossédé du trône l'incapable Rodolphe II (1611). Ce dernier étant mort (10 janvier 1612), les électeurs catholiques, dont Mathias avait aliéné les esprits par ses intrigues avec les protestants, offrirent d'abord la dignité impériale à son frère Albert, souverain des Pays-Bas. L'électeur palatin et celui de Brandebourg proposèrent d'élire Maximilien, son autre frère. Mais les deux archiducs, soit modération, soit politique, sacrifièrent l'espoir d'une couronne à l'intérêt de leur maison et sollicitèrent eux-mêmes en faveur de Mathias, qui fut élu à l'unanimité des suffrages, après un interrègne de six mois. Il paya le tribut que doit à la révolte tout ambitieux qui l'appelle à son aide pour renverser l'ordre légitime. Dans l'Autriche, dans la Hongrie et dans la Bohême il avait ébranlé l'autorité suprême jusqu'en ses fondements par ses entreprises contre son frère. Les peuples, instruits par lui-même à l'insurrection, réclamaient le salaire de l'appui qu'ils avaient prêté à ses coupables desseins et lui demandaient incessamment des concessions nouvelles. Les prérogatives de la souveraineté, telle qu'il l'avait

faite, le défendaient mal contre des hommes armés de son exemple et qu'il ne lui était plus permis d'appeler rebelles. Il cédait comme avait cédé Rodolphe, et le prestige de la puissance publique s'effaça, en Allemagne comme en France, par la faiblesse et l'aveuglement de ceux qui en étaient dépositaires.

En Italie, des symptômes de guerre répandaient quelque inquiétude. Vincent de Gonzague, duc de Mantoue et beau-frère de Marie de Médicis, était mort le 18 février 1612; le 22 décembre de la même année mourut François de Gonzague, son fils aîné et son successeur. Il ne laissait qu'une fille en bas âge, nommée Marie, au nom de laquelle on revendiquait le Montferrat, fief féminin. Le duc de Savoie, aïeul de cette enfant, fit valoir ses droits. Le nouveau duc de Mantoue, Ferdinand, d'abord cardinal, éluda ces réclamations, après avoir promis d'y faire droit. Le 22 avril 1613, Charles-Emmanuel, se croyant ou feignant de se croire joué, attaqua inopinément le Montferrat, en envahit une partie, et aurait achevé de conquérir le reste si le duc de Nevers, chef de la branche cadette des Gonzague, ne s'était renfermé dans Casal avec un certain nombre de gentilshommes français et n'avait vigoureusement défendu cette place. Cet instant de répit permit à Marie de Médicis de prendre des mesures pour réprimer l'ambition du duc de Savoie; et, de son côté, le roi d'Espagne, Philippe III, manda à son lieutenant en Italie, le marquis de la Hinojosa, d'étouffer cette guerre avant que les Français n'entrassent en Italie. Arrêté par tant d'obstacles, le duc de Savoie ne retrograda point sur-le-champ,

mais il ouvrit des négociations avec les puissances. Durant le cours de ces événements, le marquis d'Ancre entretint, dit-on, des intelligences suspectes avec le duc de Savoie. L'un des agents qui lui servaient d'intermédiaire, un prêtre dauphinois, nommé Maignat, fut découvert et livré à la justice. Les magistrats chargés d'instruire le procès évitèrent avec soin d'approfondir tout ce qui pouvait compromettre plus ou moins Concini; mais le complice ou l'espion Maignat fut condamné et périt sur la roue (31 mai 1613). A la suite de cet événement, le marquis d'Ancre fut pendant quelque temps en disgrâce et se retira dans son gouvernement d'Amiens. Sa retraite ne dura que quelques mois. Au mois d'octobre, cet aventurier réussit à se concilier la faveur de la régente, et le 20 novembre, le maréchal de Fervaques étant venu à mourir, Concini se vit décerner la haute dignité que la mort de ce personnage laissait vacante. Cette scandaleuse promotion souleva des murmures, mais ils furent étouffés par le gouvernement.

L'année 1613 s'achevait sans autre grave incident; mais plus on allait et plus s'accroissait le mécontentement des princes. Contre un gouvernement méprisé du peuple et livré à l'influence d'un aventurier, tout semblait permis ou légitime. La régente ne se faisait pas illusion sur ces dispositions des grands, mais elle espérait les désarmer à force de concessions et d'intrigues; peu lui importait, d'ailleurs, le jugement de l'opinion : elle avait pris son parti de la malignité ou de la malveillance. Vers le mois de janvier 1614, la situation se dessina plus nettement.

Tandis que le cour multipliait les divertissements et les fêtes, on apprit que les princes du sang, après s'être concertés en secret, venaient de quitter Paris et de se rendre en différentes résidences, savoir : Condé à Châteauroux, Mayenne à Soissons, le duc de Nevers en Champagne; le duc de Bouillon, qui était l'âme du complot, alla rejoindre Condé; bientôt après le duc de Longueville se rendit en son gouvernement de Picardie, et, nonobstant les mesures prises par la reine, les ducs de Vendôme et de Retz partirent pour la Bretagne. Il y avait là comme un retour de la ligue du Bien public, qui avait menacé la royauté au début du règne de Louis XI. Deux ministres, Villeroy et Jeannin, pressèrent la régente d'agir avec fermeté, de déjouer la coalition des princes par des mesures militaires promptes et vigoureuses. Le chancelier et Concini conseillaient de négocier et d'user de ménagements; Léonora Galigaï insistait dans le même sens; son instinct l'avertissait des dangers dont la haine publique menaçait son mari, et, avant tout, elle cherchait à retarder la lutte, à prévenir une explosion. En attendant qu'une détermination eût été prise, et à la faveur des hésitations de la régente, les princes, déjà maîtres de Soissons, de Laon et de tout le pays jusqu'à Sédan, s'emparèrent à force ouverte de Mézières et y établirent le quartier général de la révolte.

Le prince de Condé, chef du mouvement, écrivit au parlement de Paris pour justifier sa conduite et publia un manifeste en forme de missive adressée à la régente. Le parlement renvoya la lettre du prince à Marie de Médicis et ne se crut pas en droit d'en or-

donner la lecture. Quant au manifeste, Condé y passait en revue tous ses griefs contre le gouvernement de la reine-mère. « Plut à Dieu, disait-il, qu'il m'eût coûté partie de mon sang et que vous eussiez assemblé les états généraux incontinent après le décès du roi, que Dieu absolve! Vous seriez en plus grande et plus juste autorité au gré de l'Eglise, de la noblesse et du tiers-état. La France n'auroit pas perdu le généreux nom d'arbitre de la chrétienté, acquis si glorieusement par le dernier roi. » C'étaient là de belles paroles, mais elles ne servaient qu'à parer d'un vernis honorable une insurrection entreprise au profit de mesquines convoitises. Plus loin, en effet, cette pensée ne laissait pas que d'apparaître, car le prince ajoutait : « Nul ecclésiastique n'est employé aux ambassades et n'a plus rang au conseil; la noblesse, appauvrie et ruinée, est maintenant taillée, bannie des offices de judicature et de finances, faute d'argent, privée de la paye de ses gens d'armes et esclave de ses créanciers. Le peuple est surchargé par des commissions extraordinaires, et tout tombe sur les pauvres pour les gages des riches. » Ces derniers mots avaient pour but d'associer le peuple à la querelle des princes, et le peuple a coutume de se laisser prendre à de semblables appels; puis, quand il a pris part à la lutte et versé son sang pour récompenser les auteurs de ces pompeuses phrases, il s'aperçoit que le joug pèse sur lui plus lourd encore qu'avant le combat, et il acquiert à ses dépens une expérience dont il ne profite jamais. Pour cette fois, les masses eurent le bon sens de demeurer tranquilles. « Les peuples, écrivait Mal-

herbe, demeurent partout en obéissane, et de faire quelque chose sans eux il n'y a pas moyen. »

Dès que le manifeste des princes fut parvenu au gouvernement, une vive émotion se manifesta à la cour. D'abord la majorité se prononça pour la guerre; on parla de lever six mille Suisses, d'envoyer en Champagne une armée de trente-six mille hommes sous les ordres des ducs de Guise et d'Épernon. Le jeune roi, âgé de treize ans, s'exaltait à la pensée des batailles et se faisait armer de toutes pièces. La régente fit publier des pamphlets satiriques contre les nobles rebelles. On y faisait parler au peuple un langage rude et naïf « Hé! mes très-honorés Seigneurs, disait Jacques Bonhomme, il y a bien plus de contentement à se promener dans les Tuileries, à voler le héron à Saint-Germain, à courre le cerf à Fontainebleau, à rompre un bâton sur le cou d'un faquin de la place Royale, à manger des œufs à la portugaise, ou bien enfin au Petit More, à ouïr la musique si douce de la reine Marguerite, qu'à boire la poussière de la campagne, à porter la chaleur de midi sur le dos, à dormir armé sur l'affût d'un canon. Car songez bien que, si vous voulez faire la guerre, il ne faut pas que la paye manque, autrement vous n'aurez ni capitaine ni soldats assurés; et à peine si les recettes du roi lui-même y peuvent suffire. Sous le feu roi, j'ai ouï parler cent fois à mon père qu'il y avoit, ainsi que vous le faites aujourd'hui, des malcontents qui n'avoient en la bouche que le bien public et la réformation et le soulagement du peuple, et cependant les sages les blâmoient; car le pauvre peuple n'en fut pas amendé d'un

sol. Qui croira, Messieurs, continuait Jacques, que vos intentions soient si justes si vos actions sont si rebelles? Qui croira que vous désirez réformer la France si vous y semez le désordre? Et qui croira que les plaintes du peuple vous aient touchés? Soyez tranquilles, vous n'êtes pas les seuls princes, ou du moins pas tous seuls courageux; il en reste encore assez, et de fidèles et de braves, pour servir la majesté de leur roi et pour accompagner la prudence de la reine. » Il y avait là l'indice d'une prochaine répression; mais le gouvernement de la régente n'avait pas coutume de résoudre les questions par l'épée. Après ce moment donné à l'indignation, les conseils timides se firent jour et prévalurent. La reine publia un Mémoire apologétique en réponse à la missive de Condé, et, au lieu de commencer la guerre, on consentit, de part et d'autre, à ouvrir des conférences à Soissons. Ces pourparlers aboutirent (15 mai 1614) au traité de Sainte-Menehould. Par cette convention, discutée entre les conseillers de la régente et les princes du sang, Marie de Médicis se résigna à promettre la convocation des états généraux; elle accorda aux rebelles des châteaux, des pensions, des indemnités, des gouvernements et des titres, et de part et d'autre on licencia les troupes. « En cette paix, dit un grand homme dont le nom allait bientôt dominer le règne, les ennemis du roi ayant obtenu pardon sans réparer leur faute, et reçu des bienfaits si non à cause, au moins à l'occasion du mal qu'ils avoient fait, et de peur qu'ils en fissent davantage, tant s'en faut qu'ils perdissent la mauvaise volonté qu'ils avoient au service du

roi qu'ils s'y affermirent davantage par l'impunité avec laquelle ils la pouvoient exécuter (1). » Celui qui constatait ainsi le mal devait, à un jour marqué, appliquer le remède ; jusque-là les annales du règne de Louis XIII allaient, pour de longues années encore, être flétries par le spectacle des maux qu'entraînent à leur suite la faiblesse et l'impuissance de ceux qui gouvernent.

En dépit des concessions qu'ils avaient arrachées à la régente, les princes et leurs agents ne désarmaient ni dans les provinces du Nord, ni en Bretagne. Cependant le pays ne se prononçait nullement pour la révolte. Le prince de Condé ayant voulu faire élire un homme à lui maire de Poitiers, les habitants de cette ville s'indignèrent d'un choix pareil et contraignirent le prince et ses partisans de s'éloigner de leurs murs. La reine-mère, enhardie peut-être par ces symptômes de l'opinion, se détermina à faire une démonstration vigoureuse. Le 5 juillet, sans se laisser arrêter par les timides supplications de Concini et de Léonora, elle se fit suivre, elle et son fils, d'une escorte militaire presque semblable à une armée; puis elle se mit en route pour aller joindre les princes et les mettre en demeure d'obéir. Le théâtre de la résistance n'était plus vers les Ardennes ni dans le Soissonnais ; la régente se dirigea vers les provinces d'outre-Loire, puis vers la Bretagne. La seule présence du roi suffit pour réveiller l'enthousiasme des populations et intimider les mécontents de toutes classes. A Amboise, ceux qui

(1) *Mémoires de Richelieu*, l. V.

gardaient la ville pour le prince de Condé vinrent rendre hommage à Louis XIII et se mettre à ses ordres. A Châtellerault, la garnison protestante qui occupait cette place de sûreté, concédée aux calvinistes, s'éloigna d'elle-même et fit place aux troupes royales. Arrivé à Poitiers le roi y reçut la soumission du duc de Rohan, qui vint spontanément de Saint-Jean d'Angély pour saluer son souverain. Loudun, Saumur, Nantes firent à la cour un accueil honorable. La régente ouvrit à Nantes la session des états de Bretagne. Cette assemblée, qui représentait une province opprimée par des exactions féodales, fit entendre de justes plaintes, et, comme il était question d'un édit d'abolition ou d'une amnistie, elle supplia la régente d'en excepter les crimes commis envers les personnes, les vexations, les pillages, les incendies, les meurtres et les sacriléges, dont l'impunité aurait été un danger et un scandale. La régente fit droit à ces requêtes, et le duc de Vendôme, gouverneur de la Bretagne et l'un des chefs de la cabale opposée à la reine, prit à son tour le parti de se soumettre et de réclamer l'oubli du passé. Ainsi se termina ce voyage politique, qui donna à la féodalité la mesure de son impopularité et de sa faiblesse, au gouvernement royal la conscience de ses droits. Sur ces entrefaites, le 27 septembre 1614, le roi entra dans sa quatorzième année et fut déclaré majeur, aux termes des lois constitutives de la monarchie française. A cette occasion Louis XIII tint un lit de justice auquel assistèrent les princes du sang et les principaux Pairs du royaume, et la France, gouvernée la veille par une femme sans énergie et sans intelli-

gence, passa, non sans inquietude, sous l'autorité d'un enfant.

Louis XIII ne s'élevait au-dessus de son âge ni par la raison ni par le mérite; il était doué d'un caractère opiniâtre et irritable; son instruction était extrêmement bornée; il avait des goûts puérils, et, peu capable d'aimer, il se laissait aisément dominer. Fort peu soucieux des soins du gouvernement auxquels on n'avait pu l'associer, il s'occupait avec passion des détails de la fauconnerie, et donnait sa confiance exclusive à Charles-Albert de Luynes, l'un de ses favoris, investi du singulier emploi de « maître de la *volerie* du cabinet » et singulièrement adroit dans l'art de dresser les oiseaux pour la chasse. Sur ces entrefaites s'ouvrit la session des états généraux du royaume.

Le 14 octobre l'assemblée se réunit en trois chambres distinctes au couvent des Augustins de Paris; elle comptait quatre cent soixante-quatre députés, parmi lesquels cent quarante élus par le clergé et cent trente-deux élus par la noblesse. Les représentants du tiers-état ne dépassaient pas le nombre de cent quatre-vingt-douze, et encore comprenaient-ils dans leurs rangs beaucoup de magistrats et d'officiers royaux, plus disposés à favoriser les intérêts de la couronne que ceux de leurs mandataires. On comptait parmi les clercs Henri de Gondy, évêque de Paris; Benjamin de Brichanteau, évêque de Laon; le cardinal de La Rochefoucauld, évêque de Senlis; le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux; Octave de Bellegarde, évêque de Coutances; Antoine de Caux, évêque d'Aure;

le cardinal du Perron, archevêque de Sens; Louis de Lorraine, archevêque, duc de Reims; de l'Hôpital, archevêque d'Aix; François de la Guesle, archevêque de Tours. Parmi les députés de la noblesse figuraient Louis de Montmorency, baron de Bouteville; le marquis de Nangis; Louis de Tilly; François de Boufflers; Henri, comte de La Mark; Henri de Balzac; Léonor de Rabutin; Hercule de Villars; le seigneur de Chazelles; Théophile de Damas; Louis de Mouy; Samuel de Boulainvilliers; Charles de Durfort; le comte de Lauzun; Jean de Châtillon; le marquis de Thémines. Tous appartenaient à la noblesse provinciale, presque étrangère à la cour. Le tiers-état avait élu ses représentants parmi les échevins et les parlementaires, lieutenants de sénéchaussées. Paris avait nommé Israël Desneux et Pierre Clapisson, ses échevins, et Nicolas Paris, bon bourgeois. Le bailliage de Vermandois avait député Étienne Lalain, avocat; Mantes, Antoine Viot, marchand de toile; Dourdens, Pierre Boudet, procureur; Dijon, Antoine Joly, greffier; Auxerre, Guillaume Beraud, consul; Gex, Jacques Tombel, forgeron; Rouen, Jacques Campion, échevin; Caen, Abel Olivier, syndic de Falaise; Caux, Constantin Houssay, cultivateur; Bordeaux, Jean de Clavaux, son jurat; Toulouse, François Boriez, avocat et capitoul; Montpellier, Daniel de Gallières, son viguier; Marseille, Balthazard Vias, son assesseur; et Lyon, Jean Goujon, avocat. Dès le premier jour, les trois ordres, réunis dans le même édifice, quoique séparément, se complimentèrent par des députations. Dès la séance préparatoire il devint évident que des ri-

valités et des jalousies allaient se faire jour et attester, par des symptômes graves, le progrès qui s'était accompli dans les idées au point de vue des différences sociales et des priviléges. Le clergé montra plus d'égards et plus de sympathie au tiers-état qu'à la noblesse. Le tiers-état s'émut pour la première fois de l'humiliant cérémonial auquel il était assujetti ; il remarqua avec déplaisir « que mondit sieur le chancelier, parlant en sa harangue à messieurs du clergé et de la noblesse, mettoit la main à son bonnet carré et se découvroit, ce qu'il ne faisoit pas lorsqu'il parloit au tiers-état (1). » L'orateur de la noblesse, de son côté, exprimant les vœux de son ordre, ne craignit pas de dire : « Elle reprendra sa première splendeur, cette noblesse tant abaissée maintenant par quelques-uns de l'ordre inférieur, sous prétexte de quelques charges ; ils verront tantôt la différence qu'il y a d'eux à nous (2). »

Le clergé choisit pour son président le cardinal de Joyeuse ; la noblesse, le baron Henry de Beauffremont de Senecey, député de Bourgogne ; le tiers-état, Robert Miron, prévôt des marchands de Paris. Ce dernier choix était de tradition, et toutefois il souleva des difficultés. La chambre du tiers-état venait de refuser de tenir ses séances à l'hôtel de ville de Paris pour ne pas donner à la capitale du royaume une marque de suprématie politique ; en désignant pour la présider Robert Miron, le repré-

(1) *Relation des états généraux de* 1614, par Florimond Rapine, député du tiers-état de Nivernais.

(2) *Mercure françois,* troisième continuation, t. III, année 1614, p. 32.

sentant de Paris, elle élut pour secrétaire un député de Rouen, Jacques Hallé, seigneur de Cantelou. Les trois chambres, d'un commun accord, obtinrent de siéger dans le couvent des Augustins, afin de pouvoir communiquer plus aisément entre elles. Le 26 octobre, à la demande du clergé, eut lieu une procession solennelle destinée à appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux des trois ordres. Le lendemain Louis XIII, en personne, présida la séance solennelle d'ouverture en la grande salle de l'hôtel de Bourbon. Là, placé sur son trône, entouré de sa mère, des princes du sang, des maréchaux et des grands officiers de la couronne, il régla d'abord quelques questions de préséance qui agitaient l'assemblée, puis il prononça cette très-courte harangue : « Messieurs, j'ai désiré de vous cette grande et notable « assemblée, au commencement de ma majorité, « pour vous faire entendre l'état présent de mes affaires et pour établir un bon ordre par le moyen duquel Dieu soit servi et honoré, mon pauvre peuple « soulagé, et chacun maintenu et conservé en ce « qui lui appartient, sous ma protection et autorité. « Je vous prie et conjure de vous employer comme « vous devez à un si bon œuvre, vous promettant « saintement de faire observer et exécuter tout ce qui « sera résolu et avisé en cette assemblée. » Ce langage, mis dans la bouche d'un roi enfant qui n'en pouvait mesurer la portée, renfermait, sous une forme simple, mais nettte, l'engagement d'adhérer aux résolutions des trois ordres et de les revêtir de la sanction royale. C'était attribuer aux états généraux une dangereuse

omnipotence, et il n'y avait pas d'exemple en France d'une pareille concession. Il est vrai que l'assemblée eut le bon esprit de ne pas la prendre à la lettre et de n'en point abuser. Les présidents des trois chambres prirent successivement la parole pour complimenter le roi, et Robert Miron, orateur du tiers-état, ne s'écarta point des usages qui avaient force de principe : comme tous les présidents des communes, de Philippe le Bel à Henri III, il parla à genoux. Le tiers-état ne laissa point éclater son déplaisir, mais il s'étonna, à juste titre, du maintien d'une coutume injurieuse et surannée. Le 1er novembre eut lieu, dans l'église des Augustins, une communion générale à laquelle avaient été conviés les élus des trois ordres. Des places d'honneur avaient été préparées d'avance pour les députés du clergé et de la noblesse. Le clergé, voyant qu'on n'avait point accordé une pareille distinction aux représentants des communes, demanda et obtint qu'on fît disparaître ce privilege ; puis, avant de prendre part aux discussions et aux délibérations politiques, chaque membre de l'assemblée prêta individuellement le serment dont voici la formule : « Je jure devant Dieu et « sur les saints Évangiles de faire, conseiller et pro« curer, suivant mon pouvoir, durant les présents « états généraux, tout ce que je penserai, en ma cons« cience, être de l'honneur de Dieu, du bien de l'Église, « pour le service et le repos de l'Etat, comme aussi « de ne révéler aucune chose qui puisse porter préju« dice au général ou au particulier de l'assemblée. » On remarque ici que le serment, ainsi que cela s'est pratiqué dans les assemblées parlementaires des temps mo-

dernes, ne mentionnait pas fidélité au roi. Peut-être au dix-septième siècle ne venait-il à l'esprit de personne qu'il fût besoin de se lier envers le roi par un engagement aussi solennel, et qui, après les hommages déjà rendus au souverain, pouvait paraître inutile. Peut-être aussi les états généraux, s'érigeant en pouvoir indépendant, relevant de la France et non de la royauté, ne croyaient-ils pas de leur devoir de lier par serment leur volonté à celle de la couronne. Les interprétations sont libres en pareille matière, mais pour notre part nous estimons que la première, bien que moins dramatique que l'autre, est la plus conforme à l'histoire et à la vérité. On ne songeait guère, en 1614, à ériger la nation en rivale du roi, et le serment de fidélité, qui ne contrarie nullement les franchises et les priviléges de la France moderne, ne devait guère paraître, à la France du dix-septième siècle, une marque d'abdication ou de servilité.

L'assemblée de 1614 devait manifester au grand jour ce qu'il y avait de défectueux dans l'institution politique des états généraux : aucune résolution ne pouvait être présentée à la sanction royale si elle n'avait été approuvée par les trois ordres, et sur plusieurs questions importantes chaque chambre délibérait isolément et n'obtenait point le concours des deux autres. Les volontés et les idées étaient en grande fermentation, depuis vingt-cinq ans, et les trois ordres, au lieu de se concerter pour exprimer une pensée commune, réclamaient avant tout des innovations et des solutions dont aucune ne répondait à un vœu général. La noblesse s'élevait contre l'hérédité des charges,

contre la transmission des offices par voie de vente, contre la « paulette, » droit annuel que payaient ceux qui voulaient assurer à leurs héritiers la disposition de leurs offices. En attaquant ces abus la noblesse n'avait point en vue d'établir l'égale admission de tous aux charges publiques, mais de réserver les offices royaux au choix du prince ; or ce choix ne pouvait guère tomber que sur les gens de cour, tandis que la vénalité des charges permettait à la riche bourgeoisie d'y avoir accès et d'accroître son influence politique aux dépens des seigneurs. Le clergé et la noblesse demandaient à être affranchis de la gabelle ; mais cette exemption ne pouvait être concédée qu'en faisant peser le fardeau tout entier sur le peuple. Quant au tiers-état, il ne consentait, à son tour, à réclamer l'abolition de la paulette et de la vénalité des charges qu'autant qu'on décréterait une réduction du quart sur la taille et qu'on suspendrait le payement des pensions et des gratifications, trop souvent arrachées à la faiblesse du gouvernement par des factieux de haut étage. Le clergé accédait volontiers aux demandes du tiers, mais il insistait pour qu'on n'en fît pas une condition de l'adhésion de cet ordre aux requêtes des deux autres chambres. Les différents ordres ne pouvant s'accorder agirent séparément. Durant ce débat et ces conflits, demeurés stériles par le vice même des institutions, le tiers-état prit une attitude conciliante, mais digne, comme s'il s'essayait à devenir un pouvoir. S'adressant aux députés du clergé par l'organe de Jean Savaron, député d'Auvergne, il leur reprocha de vouloir supprimer la paulette et de main-

tenir les pensions. « Quand vous vous buttez, disait l'orateur, à l'extinction du droit annuel, ne donnez-vous pas à entendre que votre intention n'est autre que d'attaquer les officiers qui possèdent les charges dans le royaume, puisque vous supprimez (dans vos projets de réforme) ce que vous devriez demander avec le plus d'instance, à savoir l'abolition des pensions, qui tirent bien d'autres conséquences que le droit annuel (la paulette)? Vous voulez ôter des coffres du roi seize cent mille livres qui lui reviennent chaque année, et vous voulez surcharger de cinq millions l'État, que le roi paye tous les ans pour acheter, à deniers comptants, la fidélité de ses sujets?... » Jean Savaron, en parlant aux députés de la noblesse, se montra encore plus hardi; il ne craignit pas de dire que, ce qui fermait aux gentilshommes l'accès des charges, ce n'était point la taxe annuelle, mais le peu d'aptitude des candidats. « Messieurs, ajouta-t-il, rentrez dans le mérite de vos ancêtres, et les portes vous seront ouvertes aux honneurs et aux charges. L'histoire nous apprend que les Romains mirent tant d'impôts sur nos pères que ces derniers enfin secouèrent le joug de l'obéissance... Le peuple est si chargé de tailles qu'il est à craindre qu'il n'en arrive pareille chose. Dieu veuille que je sois mauvais prophète (1)! » Ce langage dur et juste souleva les murmures de la chambre des nobles. Quant à la chambre du clergé, elle loua le courage de l'orateur, mais elle n'obtempéra pas aux réclamations dont il était l'inter-

(1) *Procès-verbal et cahier de la noblesse*, etc., 1615. — *Relation des états de* 1614, par Florimond Rapine, etc.

prète. Le tiers-état ne se rebuta point, et, ne pouvant associer à ses doléances les deux autres chambres, il prit la résolution d'en référer directement à Louis XIII. Le Mémoire qui fut présenté au roi eut pour rédacteur le même Jean Savaron, dont la noblesse avait écarté les plaintes. L'orateur plaidait devant le souverain, aussi bien que devant les ordres privilégiés, la cause du peuple pauvre et celle des communes. Étalant sous les yeux de Louis XIII les preuves irrécusables des misères publiques : « Que diriez-vous, Sire, ajoutait-il, si vous aviez vu dans vos pays de Guienne et d'Auvergne les hommes paître l'herbe à la manière des bêtes? Cette nouveauté et misère inouïe en votre État ne produiroit-elle pas dans votre âme royale un désir digne de Votre Majesté pour subvenir à une calamité si grande? » Savaron partait de là pour demander, avec la réduction des tailles, le retranchement de tous les abus dénoncés par le tiers-état; puis il abordait de nouveau les points d'où provenait le désaccord entre le tiers et les deux autres ordres. « Vos officiers, Sire, disait-il, secondant l'intention du clergé et de la noblesse, se sont portés à requérir de Votre Majesté la surséance du droit annuel, qui a causé un prix si excessif ès offices de votre royaume qu'il est malaisé qu'autres y soient jamais reçus que ceux qui auront plus de biens et de richesses, et bien souvent moins de mérite, suffisance et capacité : considération, à vrai dire, très-plausible, mais qui semble être excogitée pour donner une atteinte particulière à vos officiers, et non à dessein de procurer le bien de votre royaume. Car, à quel sujet demander l'abo-

lition de la paulette si Votre Majesté ne supprime de tout point la vénalité des offices?... Ce n'est pas le droit annuel qui a donné sujet à la noblesse de se priver et retrancher des honneurs de judicature, mais l'opinion en laquelle elle a été depuis longues années que la science et l'étude affaiblissoient le courage et rendoient la générosité lâche et poltronne... On vous demande, Sire, que vous abolissiez la paulette... et l'on ne parle point que vous supprimiez l'excès des pensions, qui sont tellement effrénées qu'il y a de grands et puissants royaumes qui n'ont pas tant de revenus que celui que vous donnez à vos sujets pour acheter leur fidélité... » On voit, à la reproduction des mêmes phrases et des mêmes doléances, que la bourgeoisie parlait avec amertume de l'abus des pensions accordées aux gens de cour, et dont le peuple, après tout, faisait les frais. La noblesse se montra très-irritée de ces attaques et résolut de s'en plaindre au roi. Grâce à l'intervention du clergé, ce conflit aurait pu être apaisé; mais le tiers-état, après avoir consenti à porter des paroles de concorde à la noblesse, eut l'imprudence de comparer les trois ordres de l'État à trois frères. La noblesse s'indigna de ce rapprochement, qui impliquait une idée d'égalité entre elle et les communes; dominée par cette irritation violente, la chambre des nobles se présenta chez le roi et se plaignit du tiers-état, « ordre composé du peuple des villes et des champs, ces derniers quasy tous hommagers et justiciables des deux premiers ordres. » L'orateur de la noblesse, désignant les députés des communes, ne craignit pas de dire : « Ce sont eux qui,

méconnaissant leur condition, sans l'aveu de ceux qu'ils représentent, veulent se comparer à nous. » Le baron de Senecey, qui portait la parole, ajouta : « J'ai honte, Sire, de vous dire les termes qui de nouveau nous ont offensés; ils comparent votre État à une famille composée de trois frères; ils disent l'ordre ecclésiastique être l'aîné, le nôtre le puîné, et eux les cadets, et qu'il advient souvent que les maisons ruinées par les aînés sont relevées par les cadets. En quelle misérable condition sommes-nous tombés si cette parole est véritable (1)! » Selon une relation qui complète ces détails, les députés de la noblesse, en se retirant, faisaient entendre des exclamations très-vives. « Nous ne voulons pas, disaient-ils, que des fils de cordonniers et de savetiers nous appellent frères. Il y a, de nous à eux, autant de différence qu'entre le maître et le valet (2). » De ces orgueilleuses paroles aux réactions populaires qui devaient en être le châtiment, il y avait encore près de deux siècles d'histoire.

Le tiers-état ne se laissa point abattre par cette démonstration; il s'en remit au clergé du soin de faire entendre raison à la noblesse, et approuva d'ailleurs le langage et les expressions qui l'avaient si étrangement choquée les gentilshommes. Dans cette situation le gouvernement chercha à son tour à pacifier les esprits; puis il intervint auprès du tiers, et obtint de cette chambre qu'on donnerait, pour la

(1) *Procès-verbal et cahier de la noblesse*, ms. de la Bibl. impériale, fonds de Brienne, n° 283, f. 63, v°.

(2) Relation de Florimond Rapine.

forme, une sorte de satisfaction à la noblesse. Ainsi fut terminé ce différend, qui, en 1614, n'excerça point une grande influence sur l'esprit public. De nos jours on rencontre avec intérêt ce souvenir dans les annales de la France, on en apprécie la portée.

Une question bien autrement grave venait d'être soulevée; elle tenait aux droits respectifs de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle.

Le tiers-état, sur ce terrain, en était resté à son point de départ, c'est-à-dire aux solutions telles que les avait réclamées Philippe le Bel, au début du quatorzième siècle. Dans son alliance avec la royauté le tiers-état obtenait de voir quelques-uns de ses droits garantis, fort précairement d'ailleurs, contre les atteintes du pouvoir féodal; en revanche il accordait au roi le privilége, inconnu chez nos ancêtres, de ne relever sur la terre que de son épée. Les légistes avaient si bien commenté le droit romain, si adroitement interprété les Pandectes dans le sens de la monarchie absolue, que la France s'était vu imposer peu à peu toutes les doctrines politiques en honneur sous Dioclétien et sous Justinien. Plus le tiers-état concédait à la royauté, plus il croyait faire acte de soumission loyale, plus il se croyait à l'abri des prétentions des seigneurs. Nous venons de voir avec quelle insolence la chambre des nobles, aux états de 1614, avait traité la bourgeoisie et le peuple; il était bien permis alors à cette même bourgeoisie et à ce même peuple de se placer sous l'égide de la royauté pour conserver, en face de la noblesse, les droits civils, l'existence sociale, qui avaient coûté à nos pères

quatre siècles de luttes et de sacrifices. Le moment n'était pas venu, pour le tiers de 1614, de se dire qu'en s'unissant à la couronne contre les deux premiers ordres de l'État on ne travaillait qu'à fonder le despotisme. On allait au plus pressé, et on y allait avec tous les entraînements aveugles de la bataille.

En compilant son cahier général sur les cahiers provinciaux, il prit dans le cahier de l'Ile-de-France et plaça en tête de ses vœux un article dont l'Université de Paris avait fourni la rédaction première; il y était dit : « Le roi sera supplié de faire arrêter en l'assemblée des états, pour loi fondamentale du royaume qui soit inviolable et notoire à tous, que, comme il est reconnu souverain en son État, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume, pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils lui doivent, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Tous les sujets, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, tiendront cette loi pour sainte et véritable, comme conforme à la parole de Dieu, sans distinction, équivoque ou limitation quelconque, laquelle sera jurée et signée par tous les députés des états, et dorénavant par tous les bénéficiers du royaume... Tous professeurs, régents, docteurs et prédicateurs seront tenus de l'enseigner et publier (1). » C'était la négation du droit que les papes, vicaires de Jésus-Christ

(1) Relation de Florimond Rapine, p. 285.

et investis de l'autorité de lier ou de délier, avaient si longtemps excercé au moyen âge, alors qu'ils intervenaient comme juges entre les rois et les peuples. La Ligue avait résisté sous la protection de ce même droit, et la grande école catholique, qui se rattachait à Rome par la pensée et la soumission, n'avait jamais cessé d'admettre la suprématie de la papauté s'exerçant d'une manière légitime pour mettre à couvert des abus de la tyrannie les nations chrétiennes réfugiées dans le bercail du pasteur suprême. Les rois et les légistes, depuis le déplorable schisme d'Occident, s'étaient lassés du joug de l'Agneau ; ils avaient institué en dehors de l'Église un ordre social basé sur le nombre et sur la force, qui sont essentiellement mobiles, et ils se vantaient de ne relever que de Dieu et de leur épée. Cette prétention du pouvoir royal n'était point admise dans les conseils de la papauté, et le tiers-état, en 1614, à la requête de l'Université de Paris, voulait faire acte de dévouement à la couronne en inscrivant parmi les lois de la France la résolution que nous venons de mentionner.

La chambre du clergé et celle de la noblesse, moins dociles que la chambre bourgeoise aux inspirations des docteurs et des légistes, s'étonnèrent de voir le tiers-état adopter une résolution aussi grave, qui avait pour objet de résoudre un problème débattu et discuté depuis des siècles, et qui touchait à la question si difficile de l'indépendance réciproque des deux puissances. Le clergé vit avec déplaisir qu'on eût imprudemment porté le débat sur une question sans utilité actuelle et évidemment prématurée. Il invita les

deux autres chambres à ne discuter et à ne voter aucune proposition intéressant la religion et les droits de l'Église avant d'en référer préalablement à la chambre ecclésiastique. Entrant ensuite dans le fond même de la discussion, il déclara l'article inutile en ce qu'il ne faisait que reproduire une décision du concile de Constance. La noblesse adhéra à cette déclaration, et puis les deux chambres, pour obliger le tiers-état à revenir sur son vote, envoyèrent auprès de la chambre des bourgeois une députation collective, chargée de réclamer la suppression de l'article dicté par les légistes. Le cardinal du Perron, orateur de cette députation, fit entendre au tiers-état une longue et mémorable dissertation sur le droit qu'avait l'Église de délier de leur serment de fidélité les sujets des princes qui embrassaient ouvertement l'hérésie et mettaient en péril la foi catholique dans leurs États. Ce discours est un monument historique d'une certaine importance, en cela surtout qu'on y rencontre l'expression de l'opinion du clergé de France aux états de 1614. L'orateur, examinant et discutant le projet d'article voté par le tiers-état, cherche à en définir la portée. D'après lui, ce même article a un triple objet : 1° il condamne comme hérétique et impie, à la suite du concile de Constance, la doctrine qu'il est loisible à tout individu de tuer un roi dès qu'il est tyran ; 2° il reconnaît que le roi de France n'a point de supérieur temporel sur la terre, comme c'était le cas de quelques autres ; 3° le point litigieux, savoir : le roi tient son pouvoir tellement de Dieu qu'il ne peut en être privé, ni son peuple absous du serment de fidélité, dans aucun cas

ni par aucune autorité quelconque. Le cardinal du Perron, insistant sur ce point, établit que, prétendre ériger cette dernière proposition en loi et en dogme, et déclarer l'opinion contraire impie et détestable, c'est tomber en quatre manifestes et graves inconvénients. « Et d'abord, dit-il, c'est forcer les âmes et jeter des piéges aux consciences, en les obligeant de croire et de jurer, comme doctrine de foi et conforme à la parole de Dieu, une doctrine dont le contraire est tenu pour vrai par toutes les autres parties de l'Église catholique et l'a été jusqu'ici par leurs propres prédécesseurs. 2° C'est renverser de fond en comble l'autorité de l'Église et ouvrir les portes à toutes sortes d'hérésies que de vouloir que les laïques, sans être guidés et précédés d'aucun concile œcuménique ni d'aucune sentence ecclésiastique, osent entreprendre de juger de la foi, décider des parties d'une controverse et prononcer que l'une est conforme à la parole de Dieu et l'autre impie et détestable ; 3° C'est nous précipiter en un schisme évident et inévitable ; car, tous les autres peuples catholiques tenant cette doctrine, nous ne pouvons la déclarer pour contraire à la parole divine et pour impie et détestable sans renoncer à la communion du chef et des autres parties de l'Église, et sans confesser que l'Église a été, depuis tant de siècles, non l'Église de Dieu, mais la synagogue de Satan, non l'épouse du Christ, mais l'épouse du diable. 4° C'est non-seulement rendre le remède que l'on veut apporter au péril des rois inutile, en infirmant, par le mélange d'une chose contredite, ce qui est tenu pour certain et indubitable, mais même, au lieu d'assurer la vie

et l'état de nos rois, c'est mettre en plus grand péril l'un et l'autre, par la suite des guerres et autres discordes et malheurs que les schismes ont accoutumé d'attirer après eux. »

Le cardinal du Perron démontre ensuite ces quatre points, surtout le premier, avec une grande recherche d'érudition. Poursuivant jusqu'au bout son raisonnement, il s'attache à établir : « 1° que non-seulement toutes les autres parties de l'Église tiennent qu'en cas de princes hérétiques ou apostats les sujets peuvent être absous du serment fait à eux ou à leurs prédécesseurs, mais que, durant onze siècles, c'est-à-dire de Constantin à Luther, cette doctrine a été reçue et adoptée par toutes les nations chrétiennes. » Il ajoute « que cette doctrine a été constamment tenue en France, où nos rois, et particulièrement ceux de la dernière race, l'ont protégée par leur autorité et par leurs armes ; où nos conciles l'ont appuyée et maintenue ; où tous nos évêques et docteurs scolastiques, depuis que l'école de la théologie est instituée jusqu'à nos jours, l'ont écrite, prêchée et enseignée, et où, finalement, tous nos magistrats, officiers et jurisconsultes l'ont suivie et favorisée, même souvent pour des crimes de religion plus légers que l'hérésie et l'apostasie. » Ce discours, dont nous ne pouvons donner que la substance, est éminemment remarquable au point de vue des considérations historiques. S'adressant au tiers-état, l'orateur ne craint pas de dire : « Il n'y a que vingt-cinq ans que ceux de votre ordre, emportés par le tumulte des temps, voulurent établir en pleins états une loi fondamentale d'État toute

contraire à celle de votre article. » Pour refuser à l'Église et à son chef le pouvoir d'absoudre du serment de fidélité, les partisans de l'article s'appuyaient beaucoup de Barclay, auteur catholique d'Angleterre. Du Perron leur fait voir que Barclay admet quelque chose de bien autrement dangereux, savoir : « que les peuples peuvent secouer le joug des rois et s'armer contre eux en deux cas : lorsque le roi tend à ruiner le royaume ou la république, ou quand il veut rendre le royaume feudataire d'un autre. » S'appuyant sur cette déclaratiou hardie et redoutable, l'orateur démontre que, le peuple étant ainsi juge en sa propre cause, le sort des rois est bien autrement en péril que quand le jugement appartient à l'Église et à son chef; « car, ajoute le cardinal, pourvu qu'un auteur dise quelque chose contre le pape, qu'il mette tant qu'il voudra le salut des rois sous les pieds du peuple, il est embrassé, chéri et adoré. Et de cela il ne faut pas de meilleures preuves que l'édition de Gerson que ceux mêmes qui ont été les premiers auteurs de l'article qu'on nous propose maintenant ont fait réimprimer depuis huit ans, avec inscriptions, images et éloges, à cause qu'il leur semble avoir écrit contre le pape; car, en son sermon prononcé devant le roi Charles VII au nom de l'Université de Paris, après avoir fait parler la sédition, qui veut que l'on use indifféremment et sans exception de cette règle de Sénèque : *Il n'y a point de sacrifice plus agréable à Dieu que l'occision des tyrans*, et que l'on emploie contre plusieurs personnes accusées de tyrannie, et sur toute sorte de soupçons et de libelles diffamatoires, et la

dissimulation, qui veut, au contraire, que l'on n'en use jamais, mais que l'on endure tout des tyrans, il introduit la discrétion, qui enseigne comment il faut en user, en ces mots : *Concluons, de plus, que, si le chef ou quelque autre membre de la république encourait un tel inconvénient qu'il voulût avaler le levain mortel de la tyrannie, chaque membre, en son lieu, devrait s'y opposer de tout son pouvoir, par les moyens expédients et tels qu'il ne s'en suivît pas pis. Car il n'est pas à propos, si la tête est affligée d'une petite douleur, que la main la frappe, attendu que ce serait folie ; ni ne faut pas la couper ni la séparer incontinent d'avec tout le corps, mais la médeciner doucement, tant par bonnes paroles qu'autrement, à l'exemple des prudents médecins. Il n'y auroit rien de plus déraisonnable et de plus cruel que de vouloir exclure la tyrannie par une sédition. J'appelle sédition une rébellion populaire sans cause et sans raison, qui est souvent pire que la tyrannie, etc. Il est besoin d'une grande et singulière discrétion, prudence et tempérance, pour expulser la tyrannie ; et partant il faut ouïr et ajouter foi aux philosophes, jurisconsultes, légistes, théologiens, aux hommes de bonne vie, de bonne et naturelle prudence, de grande expérience, dont il est dit : Ès vieillards se trouve l'expérience ; car un seigneur, pour être pécheur en plusieurs cas, ne doit pas être incontinent jugé tyran.*

« Et en l'œuvre des dix considérations contre les flatteurs des rois, où il récapitule une partie des discours de son sermon : *C'est erreur*, dit-il, *de croire qu'un prince terrien ne soit obligé à rien, durant sa domination, à ses sujets ; car, selon le droit divin et la naturelle*

équité et la fin de la vraie domination, comme les sujets doivent foi, aide et service à leur seigneur, ainsi le seigneur doit à ses sujets foi et protection. Et si le prince les poursuit manifestement et avec obstination en injure et de fait, alors cette règle naturelle : Il est licite de repousser la force par la force ; et cette sentence de Sénèque : On ne peut immoler de victime plus agréable à Dieu qu'un tyran, ont lieu.

« Et encore, reprend l'orateur, ce qui est plus étrange, c'est que ceux qui l'ont fait réimprimer n'ont daigné mettre, ni au commencement de ses œuvres, ni à la marge de ces paroles, aucune note pour les censurer et avertir le lecteur de s'en donner de garde. Mais comment l'eussent-ils fait sans se condamner eux-mêmes, eux qui, durant les orages de ces derniers troubles, avaient été les porte-enseignes ou plutôt porte-flambeaux de cette pernicieuse doctrine, et l'avaient soutenue et publiée contre le roi Henri III par thèses disputées et imprimées ? Car voici leurs mots : *Il est très-certain que de droit divin et naturel les États sont par-dessus les rois.* Et derechef : *Il a été licite à tous les peuples de France de prendre très-justement les armes contre le tyran,* c'est-à-dire contre le roi Henri III. Et un peu après : Ceux qui considèrent diligemment les choses jugeront que les ennemis éternels de la religion et de la patrie doivent être poursuivis non-seulement par les armes publiques, mais par le fer et les embûches des particuliers, et que Jacques Clément, dominicain, n'a été animé d'autres désirs que de l'amour des lois de sa patrie *et du zèle de la discipline ecclésiastique, par le-*

quel ce restaurateur de notre liberté a imposé à son propre chef la grâce et à notre col les carquois d'or et colliers célestes de l'Église. Ce que je dis n'est point pour les scandaliser, car je cite leurs noms, ni pour leur reprocher ce que la bonté et la clémence du roi a enseveli, mais pour montrer qu'ils devraient se contenter de vaquer le reste de leurs jours à laver et effacer leur offense avec leurs larmes, et non pas se mêler de faire des leçons du service des rois à ceux qui les ont toujours bien et fidèlement servis, voire même lorsqu'ils les persécutaient. Mais ce sont des esprits violents, qui, s'étant portés à une extrémité et ne pouvant demeurer au milieu, ont cru que le moyen de se justifier était de passer à l'autre, et se mettre à écrire et à combattre contre le pape (1). »

Cette harangue souleva dans la chambre du tiers une très-vive agitation. Les légistes ne voulurent pas se contenter de la déclaration du concile de Constance (décret 15), que le clergé proposait de substituer à la résolution de l'assemblée. Il remarqua que le décret du concile prononçait seulement la condamnation de ceux qui attentent à la vie des tyrans, *non exspectata sententia vel mandato judicis cujuscumque.* L'ordre ecclésiastique, de son côté, rappelant les dépositions fréquentes des souverains prononcées par le saint-siége, déclarait que, bien que des opinions opposées sur cette question pussent être soutenues sans nuire à la foi, lorsqu'une autorité séculière prononçait qu'une de ces opinions était impie, elle se précipitait

(1) *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, Paris, etc. — *Remontrance du cardinal du Perron*, etc.

elle-même dans le schisme. Le débat pouvait amener des divisions de plus en plus opiniâtres, lorsqu'intervint, le 6 janvier 1615, un arrêt du conseil d'État aux termes duquel le roi évoquait à sa propre personne tous ces différends et faisait défense expresse aux états de s'en occuper davantage. Cette détermination du gouvernement mit fin à une querelle sans issue, et l'article introduit par la chambre du tiers dans ses cahiers fut rayé, mais non sans murmure, ni sans résistance. Cent vingt députés, la majorité de la chambre, votèrent contre la suppression de ce même article; mais, comme les suffrages furent recueillis pas provinces et non pas bailliages, l'avis de la minorité prévalut. Ajoutons que le tiers-état, tout en obéissant à la force, protesta à sa manière contre l'injonction royale; il ordonna qu'on laisserait dans la copie des cahiers un espace blanc et qu'on inscrirait à la marge cette note : « Le premier article, extrait du procès-verbal de le chambre du tiers-état, a été présenté au roi par avance du premier cahier, et par commandement de Sa Majesté, qui a promis de répondre. » Cette réponse de la couronne allait se faire attendre plus d'un demi-siècle, ou, pour mieux dire, le problème ne devait se produire de nouveau qu'en présence de Louis XIV et de Bossuet, lors de l'assemblée de 1682. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Le tiers-état sollicitait la diminution de la taille; au mépris de ses réclamations elle fut augmentée, en ce sens que le salaire des receveurs, qui jusqu'alors avait été prélevé sur les deniers du roi, fut mis à la charge

des contribuables. Nouvelles doléances de la chambre, auxquelles le gouvernement répondit par un exposé fort peu véridique de la situation financière du pays. La noblesse et le clergé se contentèrent de cette communication inexacte, mais le tiers essaya de récriminer. Pour éluder son opposition, le gouvernement l'invita à nommer des commissaires qui prendraient par eux-mêmes connaissance de l'état des finances du royaume et se rendraient compte des recettes et des dépenses. D'après les explications fournies par le président Jeannin, les revenus du fisc s'élevaient alors à environ 36,926,638 livres; plus de la moitié de l'impôt se dépensait dans les provinces pour les frais de perception, pour le payement des charges, en sorte que la recette ordinaire qui entrait à l'épargne ne dépassait guère 16,290,000 livres. Quant à la dépense annuelle, elle était d'environ 19,636,000 livres, d'où l'on pouvait évaluer le déficit de chaque année à plus de 3 millions, somme considérable pour le temps. Or, s'il faut ajouter foi à des calculs plus judicieux et plus rapprochés de la vérité, cet exposé du budget de 1615 reposait presque entièrement sur des assertions mensongères. Le gouvernement amoindrissait sciemment les recettes et grossissait les charges, et, s'il eût été permis de contrôler les allégations ministérielles, leur mauvaise foi eût été établie jusqu'à l'évidence. En ces temps de publicité restreinte, cette supercherie ne pouvait être dévoilée, et les vérifications du tiers-état demeurèrent illusoires. « On ne voulut pas laisser à la compagnie (à la commission nommée par le tiers) l'examen libre, laquelle se fût informée à

ceux qui avaient l'intelligence des affaires; mais, étant réduite à disputer avec ceux que le roi aviseroit, l'espérance ou la crainte des députés, ou l'ignorance, ou défaut d'expérience, les amèneroit toujours à ce que les gens du roi aviseroient; en sorte que, par une conférence inutile, et inégale autorité et expérience, on se donneroit le tort aux demandes que l'on estimera justes (1). » Le tiers-état ne se trouva point en mesure de se plaindre de la fraude, mais il en soupçonna l'existence et n'insista pas davantage.

La noblesse, dans ses cahiers, persistait à revendiquer la restitution ou le maintien de ses priviléges, et à réclamer des institutions qui missent obstacle aux envahissements de plus en plus redoutables de la bourgeoisie. Le tiers-état rédigea un cahier très-important et dont l'examen atteste le mouvement déjà accompli dans le domaine des théories politiques et administratives. Il demanda que les états généraux fussent, à l'avenir, convoqués tous les dix ans. Il insista pour que les archevêques et les évêques fussent nommés suivant la forme prescrite par l'ordonnance d'Orléans, c'est-à-dire sur une liste de trois candidats élus par les évêques de la province, le chapitre de la cathédrale et vingt-quatre notables, douze de la noblesse et douze de la bourgeoisie. Toujours désireux de diminuer les priviléges du clergé, le tiers demanda que les curés, sous peine de saisie de leur temporel, fussent tenus de porter chaque année au greffe des tribunaux les registres des baptêmes, mariages et décès, paraphés à chaque

(1) *Procès-verbal du tiers-état*, p. 141.

page ; il émit le vœu que les communautés religieuses ne pussent acquérir d'immeubles, à moins que ce ne fût pour accroître l'enclos de leurs maisons conventuelles ; il demanda que les jésuites établis en France se reconnussent sujets du roi et ne pussent avoir pour provinciaux que des Pères Français de naissance et élus par des jésuites français. Non moins hardi sur un autre terrain, le tiers-état réclama contre les immunités de la noblesse et du clergé en matière d'impôts ; il sollicita l'abolition ou la réforme d'un très-grand nombre de coutumes féodales, et l'affranchissement des main-mortables moyennant une indemnité arbitrée par les juges royaux ; il requit le gouvernement de déclarer tous les sujets du roi, sans distinction de lieu ni d'origine, également capables de posséder, d'acquérir, de transmettre par donation ou testament les biens meubles et immeubles dont ils étaient nantis ; il réclama l'abolition des corvées, la liberté des professions industrielles, la suppression des lettres de maîtrise accordées comme faveurs de cour, la diminution des patentes, la destruction de tous les monopoles industriels et commerciaux ; il invita le roi à faire disparaître les douanes de province à province, et à reculer aux frontières du royaume les bureaux de perception concernant ce service, afin que les marchandises admises en France pussent circuler librement dans tout le royaume, après avoir acquitté les droits d'entrée lors de leur introduction sur le territoire. Le tiers-état, contrairement aux traditions, avait rédigé son cahier sans en référer aux deux autres ordres. En tête de ce travail on avait introduit une

préface complimenteuse pour le roi. On y remerciait Sa Majesté d'avoir convoqué les états ; on félicitait la reine-mère d'avoir maintenu le calme et la paix dans le royaume ; on exprimait le vœu que cette princesse continuât à prendre soin du gouvernement.

Les deux chambres hautes s'étaient concertées entre elles pour placer, l'une et l'autre, vingt-quatre articles qui formaient le vœu commun des deux ordres. On y réclamait, comme mesures de bonne politique, la prompte conclusion des mariages espagnols, la réunion de la Navarre et de quelques autres pays souverains à la couronne de France, la composition régulière du conseil, la suppression de la vénalité, du droit annuel et des survivances, la recherche des financiers, la révocation des commissions extraordinaires, la compilation des ordonnances en un seul corps et dans un style plus clair. Il y avait là, nonobstant les formes hautaines de la noblesse, un ensemble de réclamations sérieuses, vraiment progressives, vraiment populaires. Le clergé et la noblesse ne s'étaient point d'ailleurs arrêtés en chemin. Aussi bien que le tiers, et dans un but d'économie et de justice, les cahiers de ces deux ordres sollicitaient l'abolition des pensions, la réduction de la taille, la diminution du prix du sel et la création de commissaires chargés de parcourir tous les deux ans les provinces et d'y recueillir les plaintes. Au point de vue religieux, les deux ordres privilégiés insistaient pour obtenir la publication des décrets du concile de Trente dans le royaume, le rétablissement de la religion catholique en Béarn, la reconnaissance du droit des rois suivant

le concile de Constance, l'interdiction aux parlements de s'ingérer dans les matières de foi, enfin le règlement de ce qu'on appelait les libertés gallicanes. Le tiers-état avait refusé opiniâtrément de s'associer aux vœux du clergé en ce qui concernait la publication, en France, du concile de Trente et des décrets et constitutions qui s'y trouvaient consignés. En vain l'évêque de Beauvais, orateur de la chambre ecclésiastique, avait-il insisté auprès des communes pour obtenir leur adhésion. « La parole de Dieu, avait-il dit dans le style du temps, est en l'Église comme les fleurs dans leurs lits, l'âme dans les corps et l'Église dans les conciles. Le concile de Trente est l'oracle et le propitiatoire des chérubins, auquel si on apporte résistance, on résiste pareillement à la foi. » Le pieux évêque avait inutilement ajouté : « Les décisions de ce concile n'ont rien de contraire à l'autorité du roi ; les ecclésiastiques sont les disciples de celui qui a voulu payer le tribut, encore qu'il en fût exempt. » Le président du tiers-état répondit que des laïques n'avaient point à examiner les décisions des conciles sur la foi et la doctrine, qu'ils se soumettaient aveuglément à ce que leur enseignaient leurs pasteurs, mais que la promulgation d'un concile était chose inouïe en France, et qu'il n'était pas besoin aux catholiques de cette formalité pour être tenus en conscience à observer les décrets du sacré concile de Trente ; que messieurs du clergé pouvaient s'y conformer eux-mêmes en retranchant la pluralité des bénéfices et autres abus auxquels il avait remédié. Ces dernières paroles portaient l'empreinte d'une ironie inconvenante et n'é-

taient pas de nature à opérer une conciliation entre les trois ordres. Quoi qu'il en soit, elles attestaient que les décrets du saint concile de Trente, sans avoir le caractère de lois de l'État, ne perdaient en aucune façon et ne pouvaient perdre l'autorité de lois religieuses, de décisions souveraines de l'Église, et qu'à ce titre ils obligeaient les chrétiens, dont la conscience, dans les questions où il y a conflit, ne se règle pas sur les édits royaux ni sur la jurisprudence des parlements, mais sur la loi immuable qui vient de Dieu. La résistance du tiers-état de 1614 aux réclamations de l'Église fut suggérée aux députés de la bourgeoisie par les légistes, façonnés depuis longtemps à tourner la loi humaine contre l'indépendance religieuse. Les parlements du dix-septième siècle ont eu des héritiers qui se sont perpétués jusqu'à nos jours, mais leur nombre décroît sans cesse, et nos enfants, nous l'espérons, n'auront pas comme nous sous les yeux l'étrange spectacle d'une école qui se croit libre, dans les questions de l'ordre religieux, chaque fois qu'elle rend lourdes les entraves imposées à l'Église, chaque fois qu'aux servitudes civiles infligées aux chrétiens elle ajoute des servitudes encore plus étroites. Le temps n'est point éloigné où, grâce aux progrès du bon sens et de la justice, les problèmes de ce genre seront plus sainement étudiés et mieux compris.

Des incidents, des actes de violence, des collisions jetèrent quelque trouble dans la session des états; elles fournirent à l'assemblée un juste prétexte de réclamer de nouvelles lois contre les duels. Parmi les

députés qui se firent remarquer à raison de leur intelligence et de leur talent figura, en première ligne, Armand-Jean du Plessis-Richelieu, alors âgé de vingt-neuf ans et évêque de Luçon. Il était déjà entouré d'une certaine célébrité à Paris et à la cour, et on le citait comme un prédicateur fort habile.

Le 21 février 1615, les cahiers, complétement rédigés par les trois ordres, furent arrêtés et signés; le 23 ils furent solennellement présentés au roi par des orateurs pris dans chaque chambre. Richelieu porta la parole au nom du clergé, et sa harangue, concise, nerveuse, débarrassée de tous les ornements oratoires qui étaient alors à la mode, révéla en lui un homme d'État propre aux grandes affaires. La reine avait promis aux états de permettre leurs réunions jusqu'au moment où le gouvernement aurait statué sur les vœux consignés dans les cahiers; cette promesse fut éludée. Dès le 24 février on fit enlever les tapisseries, les bancs et les meubles qui garnissaient le local où siégeaient les députés du tiers, et toute assemblée de cet ordre devint matériellement impossible. Le 24 mars les états furent mandés au Louvre; le chancelier leur déclara, au nom du roi, que les différentes questions politiques, religieuses et administratives, soulevées par leurs délibérations, étaient trop nombreuses et trop importantes pour qu'il pût y être répondu sans un plus long examen ; il ajouta que le roi leur accordait la suppression de la vénalité, une chambre de justice pour la recherche des finances et le retranchement des pensions. Après avoir obtenu ces assurances, qui ne tardèrent pas à être oubliées,

les états généraux se séparèrent, et les députés rentrèrent dans leurs provinces, étonnés, humiliés et mécontents de s'être agités sans résultat. Il y eut, de la part du pays, un découragement qui rejaillit sur l'institution elle-même des états généraux et la fit considérer comme inutile. C'était à ce but que tendait la cour. Loin d'avoir envisagé la dernière session des états comme une vaine parade oratoire, elle s'en était effrayée outre mesure ; elle avait entrevu, dans un prochain avenir, le progrès des influences rivales et le développement inévitable de la puissance politique des communes. C'en était assez pour laisser sommeiller désormais une institution gênante pour les favoris et les maltôtiers, et qui renfermait en elle-même, si on la faisait vivre, le germe des gouvernements représentatifs. Le mot d'ordre fut donné, d'âge en âge, de reléguer les états généraux dans l'oubli. La royauté, en se passant de leur contrôle, se crut forte et affranchie; elle ne fut qu'aveugle et imprévoyante, et la faute qu'elle commit avec préméditation, en 1615, porta, en 1789, des fruits de destruction et une moisson de mort.

A l'étranger on avait observé avec sollicitude l'attitude des états généraux de France, et le roi d'Espagne avait jugé que l'agitation politique soulevée par cette assemblée était de nature à favoriser les plans secrets de la maison d'Autriche. Écrivant à son ambassadeur, don Inigo de Cardeñas, Philippe III lui mandait : « J'ai vu, comme vous me l'annoncez par vos rapports, que la reine de France étoit revenue à Paris, et qu'on avoit pour certain que ce retour ne feroit que précéder

de quelques jours l'assemblée des états où seroit déclarée la majorité du roi. Il faut bien remarquer la physionomie et le caractère des seigneurs qui y assisteront. Il y aura des mécontents ; vous m'entendez, et je ne vous en dis pas davantage pour le moment. Je connois tous les embarras de votre position ; c'est à vous à y trouver des remèdes. Il me paroît convenable, par exemple, que vous tentiez de gagner le prince de Condé, en lui promettant tout ce que vous croirez juste, pourvu qu'il s'obligeât à remplir les trois conditions contenues dans la lettre qu'il m'écrivit. Je remets pareillement à votre jugement de voir s'il ne seroit pas avantageux de gagner la Conchine (1). Dites à la reine, de ma part, que je demeure tout émerveillé de ce qui s'est passé, et qu'il faut attribuer ces heureux résultats aux mariages entre les deux couronnes. » Dans une autre circonstance le même souverain écrivait à Don Inigo : « J'ai vu dans vos dernières lettres ce que vous me dites sur la première tenue des états par Leurs Majestés la reine-mère et le roi de France. Il me paroît qu'il n'a été question que fort légèrement des intrigues des Anglois en faveur des huguenots ; c'est donc à vous à veiller avec soin pour détourner tout ce qui dans cette affaire pourroit léser nos intérêts. Il est difficile de comprendre cette haute puissance que, malgré nos efforts et ceux des rois très-chrétiens, les hérétiques ont conservée en France. Ce n'a pu être que par la grande discrétion que nous avons toujours mise à nous mêler des affaires de ce royaume pendant le

(1) Éléonora Galigaï.

jeune âge du roi actuel, contre lequel il nous auroit été si facile de soulever les François ; il ne faut pas cependant que nos intérêts en souffrent (1). »

Le parlement de Paris essaya, pour son propre compte, de revendiquer les pouvoirs de la représentation nationale. Le 28 mars il rendit un arrêt par lequel les princes et les pairs étaient invités à venir délibérer « sur les propositions qui seroient faites touchant le service du roi, le soulagement de ses sujets et le bien-être de l'État. » La reine-mère avait obtenu de son fils majeur, mais incapable de régner par lui-même, le privilége de prendre encore la part la plus active aux affaires du gouvernement. Éclairée par le chancelier, et sachant bien que le parlement avait l'intention de se montrer hostile aux ministres, elle fit casser l'arrêt du parlement par une décision du conseil d'État, et ordonna qu'il serait biffé des registres comme attentatoire à l'autorité royale (9 avril). Le parlement ne se tint pas pour battu et usa du droit de remontrances. Le 22 mai, le roi et sa mère, assistés de l'élite des grands et du conseil d'État, admirent en leur présence, au palais du Louvre, la magistrature récalcitrante. Le parlement fit entendre ses plaintes et énuméra les divers abus dont il réclamait la réforme. Le chancelier répondit au nom de Louis XIII : « Que la France étoit une monarchie où le roi seul commandoit, tenant son royaume souverainement de Dieu ; qu'il n'appartenoit pas au parlement de contrôler son gouvernement ; que, si les rois avoient pris quelquefois

(1) *Archives de Simancas,* document traduit et cité par M. Capefigue.

avis de cette compagnie, c'étoit quand il leur plaisoit; que, dans les circonstances présentes, le parlement auroit dû attendre les réponses du roi aux cahiers des états. » Quand il eut parlé, les princes et les seigneurs qui entouraient le roi se plaignirent de l'esprit d'envahissement des magistrats et mirent au service de Louis XIII leurs bras et leur épée. Le lendemain, un nouvel arrêt du conseil cassa celui du parlement, et enjoignit à cette cour de ne plus s'immiscer à l'avenir dans les affaires de l'État, à moins qu'il n'en fût requis par le roi lui-même. Le parlement s'abstint de biffer son arrêt, mais il consentit à faire auprès du roi une démarche qui impliquait de sa part soumission et obéissance, sauf ce qu'il croyait être l'abandon de ses propres priviléges.

Le parlement n'avait point eu coutume, jusqu'alors, de résister avec autant d'opiniâtreté aux volontés royales. Pour le moment il se sentait soutenu et encouragé par la ligue des princes, et, sous prétexte de stipuler pour les intérêts publics, il se faisait l'instrument de prétentions ambitieuses fort peu justifiées. Les princes n'avaient point à craindre, au même titre que les gens du roi, la sévérité des reproches et l'appareil humiliant des lits de justice; ils ne tardèrent pas à entrer de nouveau en lutte contre la cour. Le 9 août 1615, le prince de Condé publia un manifeste; il s'y plaignait « de ce que, les états étant clos et leurs cahiers présentés, on n'avait pas répondu à tous leurs articles. » Il imputait au gouvernement, et avec juste raison, de s'être promptement délié de l'obligation de tenir les promesses en petit nombre qu'il avait

faites aux trois ordres touchant la réforme de certains abus. Il élevait des plaintes amères contre la rapacité et la scandaleuse fortune du maréchal d'Ancre. Cherchant ensuite à se créer des points d'appui parmi les calvinistes, il affectait de se faire l'écho de leurs griefs. « Ceux de la religion P. R., disait-il, se plaignent de ce qu'on avance les mariages (les mariages espagnols), afin de les exterminer pendant le bas âge du roi ; ils se plaignent de ce qu'on voit courir des livres qui attribuent les malheurs de la France à la liberté de conscience accordée par l'Édit de Nantes, de ce que le clergé, assemblé à Paris à la face du roi, a solennellement juré l'observation du concile de Trente, sans la permission de Sa Majesté. » Le prince déclarait ensuite que, si on refusait de faire droit aux plaintes générales, comme aussi à ses griefs personnels, il se verrait contraint d'en venir aux extrémités, et les extrémités dont il parlait, c'était la guerre.

La reine-mère prit quelques dispositions militaires pour tenir tête au prince de Condé, et la cour se rendit à Bordeaux, laissant au maréchal de Bois-Dauphin le soin de déjouer, avec une petite armée, toutes les tentatives des rebelles. Le 18 septembre le parlement rendit, à une faible majorité, contre le prince de Condé, un arrêt qui lui enjoignait de discontinuer ses préparatifs et ses rassemblements de troupes, sous peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté. Condé, mettant à profit l'hésitation et l'incurie de ses adversaires, se lia avec les chefs protestants. De part et d'autre tout se borna, dans le commencement, à quelques tentatives aisément déjouées et assez mal

conduites. Profitant de l'absence de la cour, qui s'était portée vers le midi pour la conclusion des mariages espagnols, le prince de Condé partit pour le Poitou et y fut rejoint par les ducs de la Trémouille et de Soubise. Henri de Rohan, l'un des membres les plus considérables de la féodalité calviniste, passa en Guienne et y trouva son parti découragé. Il releva les espérances de ses coreligionnaires; il insurgea Montauban, Nîmes et les villes de la région des Cévennes, et se montra si fort et si dangereux qu'il dépassa le but et ranima, en se faisant craindre, toutes les anciennes appréhensions que les protestants avaient excitées dans le cœur des catholiques. Sur ces entrefaites (novembre), les mariages espagnols se firent sur la frontière; puis, au mois de décembre, la reine-mère ramena à Paris Louis XIII et sa jeune épouse, la princesse Anne d'Autriche.

Cet événement amena des rapprochements entre la cour et les princes. Au mois de février 1616 des conférences s'ouvrirent à Loudun entre les ministres du roi et les principaux chefs du parti de Condé. Le duc de Nevers remplit le rôle de médiateur. On examina, de part et d'autre, les griefs et les prétentions. Les calvinistes virent avec déplaisir cette attitude pacifique de Condé, dont les exhortations et les promesses les avaient eux-mêmes poussés à la révolte. Ils l'accusèrent, non sans motif, de tenir peu de compte des intérêts généraux pour ne se préoccuper que de ses réclamations personnelles. En attendant Condé tomba gravement malade. Se croyant en danger de mort, il montra les dispositions les plus conciliatrices

et accorda à la cour tout ce qu'on exigeait de lui. Cette nouvelle paix donna satisfaction à toutes les convoitises, et toutefois les huguenots reconnurent qu'on les avait à dessein oubliés.

Le 16 mai le roi revint à Paris; à raison de son inexpérience et de sa jeunesse la reine-mère conserva l'exercice du pouvoir. Jusqu'alors elle ne s'était guère laissée conseiller que par les anciens ministres de Henri IV et par Léonora Galigaï, sa femme d'atours; après la paix de Loudun elle voulut s'entourer exclusivement de ministres de son choix et administrer avec eux, de concert avec le maréchal d'Ancre. Le contrôle général des finances fut enlevé au président Jeannin. Le comte d'Auvergne fut mis en liberté et appelé aux affaires. Claude Mangot, président au parlement de Bordeaux et l'un des affidés de Concini, fut nommé coadjuteur de Villeroy, chargé des relations extérieures. A côté de ces hommes obscurs et dénués de valeur la reine fit siéger Armand Duplessis-Richelieu, évêque de Luçon, son premier aumônier. Cependant le gouvernement de Louis XIII ne parut en aucune façon s'éloigner de la politique changeante et irrésolue qui avait créé tant de conflits et encouragé de si coupables résistances. Les princes ne s'entendaient guère entre eux et ne se ralliaient point à la cour. Tandis que Rohan faisait offre de services à la reine et sollicitait l'investiture du gouvernement de Poitou, Condé recommençait le cours de ses manœuvres hostiles et se rendait maître d'Amiens. Les ducs de Bouillon et de Mayenne reparaissaient à la cour, non pour braver la reine, mais pour obtenir d'elle des concessions et des

dignités. Le maréchal d'Ancre cherchait à s'entendre avec eux, mais ils refusaient de faire cause commune avec l'aventurier florentin, de plus en plus insolent et de jour en jour plus détesté du peuple.

Des symptômes de la haine publique commençaient à se manifester à l'égard de Concini. Ce favori de la reine s'étant présenté à la porte de Bussy, un jour que les esprits étaient fort agités à Paris, le cordonnier Picard, qui commandait le poste, refusa de le laisser passer, parce qu'il n'était muni d'aucun papier de sûreté. Il y avait là, de la part de la milice, envers un maréchal de France revêtu de ses insignes, un ridicule abus de surveillance. La multitude approuva le cordonnier et en fit un héros populaire. Deux mois plus tard Concini prit sa revanche en faisant bâtonner Picard par deux de ses gens. Le peuple prit fait et cause pour le petit bourgeois; des rassemblements se formèrent; Concini se vit réduit à se sauver, et deux de ses valets furent pendus. Cet incident ne fit qu'enhardir les ennemis du maréchal d'Ancre, au nombre desquels on remarquait les ducs de Mayenne et de Bouillon, d'Épernon, Bellegarde et Guise. Sur ces entrefaites la reine-mère fit porter à Condé des propositions d'accommodement; le prince se montra disposé à les accueillir, et, sa paix étant faite avec la cour, il revint à Paris (juillet 1616) et y fut reçu avec de grandes marques d'honneur. Grâce à sa protection puissante le maréchal d'Ancre revint à Paris, mais il ne put y prolonger son séjour. Les seigneurs les plus accrédités aussi bien que le peuple s'exhalaient contre lui en plaintes et en menaces, et il recula de nouveau

devant le danger. Tandis qu'il fléchissait ainsi sous le fardeau des circonstances, son plus implacable ennemi, le jeune duc de Longueville, lui enleva Péronne, Roye et Montdidier, au mépris de la paix de Loudun qui avait maintenu ces places sous la main de Concini.

L'aventurier invoqua l'appui de la reine contre le prince de Condé et les autres seigneurs. Il représenta que Condé était le chef d'une puissante ligue qui aspirait à renverser le roi et à changer l'ordre de succession au trône. Il est certain que l'audace de Condé ne connaissait plus de bornes et qu'il était urgent de mettre un frein aux entraînements de son ambition. La reine, qui le redoutait chaque jour davantage, prit la détermination de le faire arrêter au Louvre. Un gentilhomme, le marquis de Thémines, se chargea de cette commission difficile. Créqui et Bassompierre, colonels de la garde française et de la garde suisse, eurent ordre de le seconder, et pour leur garantie personnelle on leur délivra des lettres patentes scellées du grand sceau. Ces précautions étaient exagérées. Le 1er septembre Condé se laissa arrêter au Louvre sans résistance, mais tous les autres princes que la reine voulait faire emprisonner comme leur chef furent prévenus à temps et s'évadèrent. L'arrestation de Condé souleva quelque fermentation dans Paris; mais tout se borna à des actes de pillage impunément exercés par le peuple dans les appartements du maréchal d'Ancre et de son secrétaire Corbinelli. Thémines fut fait maréchal de France et reçut une gratification de cent mille écus; ses deux fils obtinrent de hauts grades. Montigny, qui avait

aidé Thémines, fut également fait maréchal. La même dignité fut promise à Praslin et à Saint-Géran, et Créqui fut fait duc et pair. La reine ne s'apercevait pas qu'elle abaissait ces grandes dignités en les prodiguant pour récompenser une opération de police.

Le 2 septembre la reine assembla un conseil de guerre. Les seigneurs qui devaient en faire partie refusèrent de siéger si on les soumettait à être présidés par le comte d'Auvergne. Marie de Médicis jugea prudent de ne point insister. Le 6 le roi tint un lit de justice et rendit compte au parlement de l'arrestation de son cousin. Des négociations furent ouvertes avec les princes mécontents, qui s'étaient retirés dans leurs gouvernements militaires, et à force de dons et de promesses on réussit à les désarmer. Ces événements, qui rappelaient trop exactement les querelles subalternes du Bas-Empire, eurent pour résultat de relever les affaires du maréchal d'Ancre et de développer son odieuse influence. Le peuple, qui s'indignait d'une telle fortune, ne craignait pas de l'attribuer à des manœuvres de sorcellerie.

Les ducs de Bouillon, de Nevers, de Vendôme et de Mayenne, irrités de la faveur du Florentin, reprirent le cours de leurs révoltes. Le parlement rendit contre eux un arrêt (17 janvier 1617); mais, le 31 janvier, ils publièrent à leur tour un manifeste très-violent contre le maréchal d'Ancre et sa femme. Le 10 mars intervint une déclaration du roi qui confisquait et réunissait au domaine de la couronne les biens et les terres des rebelles. En même temps on fit marcher contre eux trois armées, qui agirent avec vigueur et ne

tardèrent pas à rendre la résistance fort difficile. La plupart des villes de Picardie et de Champagne rentrèrent dans le devoir. Soissons, où les princes avaient cherché un refuge, fut assiégé. A voir l'activité que déployait alors ce gouvernement jusqu'alors impuissant et méprisé, on eût dit qu'un homme de courage présidait enfin aux conseils de la reine, et peut-être commençait-on à deviner Richelieu. Sur ces entrefaites, un événement inouï, mais prévu, vint apporter de graves changements dans la situation du royaume.

Louis XIII, bien qu'il fût à peine âgé de seize ans et demi, écoutait déjà avec attention les courtisans qui lui conseillaient de régner par lui-même. Ceux-ci, et plus qu'eux tous Albert de Luynes, très-haut placé dans la faveur du prince, lui représentaient combien il était honteux pour lui de languir sous la tutelle d'une femme dirigée par un aventurier italien, et dont la politique consistait à tenir son fils et son propre roi dans l'ignorance de toutes choses. On persuada aisément à Louis XIII que le maréchal d'Ancre était pour la couronne une cause de déshonneur, pour le souverain lui-même un ennemi dangereux dont il fallait se défaire, si l'on voulait affranchir la royauté elle-même d'un indigne joug. L'entreprise parut d'une exécution difficile. On hésita sur la marche à suivre, sur les moyens à employer, et la faveur de la reine, qui protégeait Concini, élevait un obstacle redoutable entre cet homme et ses ennemis. A la fin on détermina le jeune roi à faire mettre à mort, sans forme de procès, l'étranger que les princes, les grands et le peuple char-

geaient de malédictions. Vitry, capitaine des gardes, eut mission de débarrasser le roi de cet homme. Tout fut disposé dans ce but, et le 24 avril 1617 fut le jour marqué pour l'accomplissement de la justice royale, s'il est permis de donner ce nom à un acte de sûreté ou de vengeance opéré en dehors de toutes les formes judiciaires protectrices des accusés. Ce jour-là donc, à dix heures du matin, au moment où le maréchal d'Ancre se présentait à la grande porte du Louvre, le baron de Vitry le rencontra et lui dit qu'il avait ordre de l'arrêter. « Moi! » s'écria Concini en langue italienne; et au même moment il tomba mortellement atteint de trois balles; quelques soldats survinrent qui l'achevèrent à coups d'épée. Un moment après, la nouvelle de cette exécution fut portée au roi par le colonel d'Ornano, commandant la garde corse. Louis XIII demanda sa carabine, mit l'épée à la main, et se montra à l'un des balcons du palais en criant aux officiers et à la troupe : « Merci, mes amis! Maintenant je suis roi. » Puis, sans tarder davantage, il envoya chercher les vieux conseillers de son père. La reine-mère, consternée et saisie de crainte, n'essaya pas même de faire entendre une réclamation; elle se résigna et se répandit en larmes. Quant au jeune roi, il envoya dire à sa mère qu'il ne cesserait pas de la respecter, mais que désormais il entendait régner par lui-même. Cette parole suffit, et aucune voix n'osa s'élever pour la contredire. La maréchale d'Ancre fut arrêtée, et Vitri fut fait maréchal de France. C'était la seconde fois que ce haut grade, flétri par un choix indigne, se gagnait, selon l'expression énergique

du duc de Bouillon, *par le métier de sergent et d'assassin* (24 avril 1617).

Le peuple de Paris, sur la foi des princes et par haine pour les étrangers, regardait Concini comme un tyran. Il paraît cependant que cet homme ne songea qu'à amasser des trésors, et sa cupidité, quoique coupable, ne justifia point l'odieux traitement qu'on lui fit subir. Il avait eu d'ailleurs pour complices de ses déprédations ces mêmes seigneurs qu'il avait enrichis, en dissipant pour eux les réserves du fisc. Quoi qu'il en soit, le peuple de Paris, qui déjà en avait ainsi agi à l'égard de Ravaillac, déterra son corps, le traîna dans les égouts et en mit les lambeaux à l'enchère. Ces scènes de cannibales, répétées deux fois à un intervalle de sept ans, révèlent ce qu'il y avait de passions sanguinaires et brutales dans ces masses qu'on représente quelquefois comme si dociles et si endurantes. On ne dit pas que la cour s'en soit effrayée le moins du monde; peut-être y voyait-elle des preuves brutales d'attachement et de fidélité. Moins de deux siècles allaient s'écouler, et une autre cour devait comprendre ce qu'il y a de terrible dans ces joies de la populace (1).

(1) Richelieu raconte lui-même que, étant monté en son carrosse pour aller rendre une visite au nonce, il se trouva pêle-mêle au milieu de ce peuple furieux; et comme son cocher s'était pris de querelle avec quelques chefs de troupes, parce que ce cocher voulait traverser la foule, l'évêque sortit la tête de la portière et cria de toutes ses forces : *Vive le roi !* saluant le peuple, appelant d'une voix douce les plus irrités et leur disant : « Vous êtes de bons serviteurs; le roi vous en saura gré. » Ensuite Richelieu se tourna vers son cocher et lui dit à la face : « Tu es un maladroit, une méchante créature de blesser ainsi tant de braves gens

Léonora Galigaï, veuve du misérable maréchal, fut traduite devant le parlement, et cette femme, dont la vie avait été vouée à l'intrigue, trouva le moyen de se réhabiliter dans l'opinion, à force de courage. Elle sembla digne de sa fortune lorsque, un de ses accusateurs lui ayant demandé de quel charme elle s'était servie pour ensorceler la reine-mère, s'il faut en croire quelques historiens, elle répondit : *De l'ascendant qu'un esprit supérieur a toujours sur un esprit faible.* Mais ce n'est là qu'une phrase à effet, arrangée pour donner plus de relief aux événements, et qui ne fut recueillie par aucune plume contemporaine. Quoi qu'il en soit, dominé par la servilité la plus révoltante, le parlement déclara la malheureuse Léonora coupable de lèse-majesté divine et humaine, et, en expiation du crime de magie, la condamna à être décapitée en place de Grève, pour ensuite être brûlée et ses cendres jetées au vent. Elle entendit son arrêt à genoux (1). Deux ecclésiasti-

dévoués à notre seigneur le roi Louis XIII. » L'évêque de Luçon ne dissimula point sa peur en entrant dans l'hôtel du nonce du pape. « Monseigneur, c'en étoit fait de moi ! s'écria-t-il, s'ils m'eussent reconnu pour le collègue du pauvre maréchal et le serviteur de la reine. »

(1) On la conduisit dans la chapelle où, selon l'usage, elle se mit à deux genoux pour entendre sa sentence. Lorsque le greffier Voisin arriva à ces mots : « Ladite Galigaï est condamnée à avoir la tête tranchée sur un échafaud, » elle s'écria : « *O me poveretta!* je suis grosse ! je suis grosse ! — Vous ne pouvez l'être, continua le greffier Voisin, car il y a plus de deux ans que vous n'avez hanté votre mari. Et pourquoi n'en avez-vous point parlé dans les débats ? — Qu'on vérifie, qu'on vérifie ! » s'écria la maréchale ; mais le rapport ne lui fut point favorable, car les matrones déclarèrent qu'elle n'avait aucun symptôme de conception. « Je sais, dit-elle, à qui je dois ma condamnation, au conseiller Courtin, l'un de mes rapporteurs ; *risponderà della mia morte a Dio !* » Et le greffier, sans lui répondre, lui dit : « Implorez la miséricorde de ce Dieu

ques furent introduits près d'elle pour lui porter les secours de la religion; elle les reçut avec humilité, mais son attitude fut calme et digne. En sortant de la Conciergerie pour monter en charrette, elle remarqua l'immense multitude qui se pressait sur le chemin et dit d'une voix pleine de douceur : « Que de monde « pour voir une pauvre affligée ! » Sur l'échafaud elle réclama les prières du peuple et se recommanda à la miséricorde de ceux qu'elle avait offensés. Les habitants de Paris, témoins de sa mort, en furent touchés jusqu'aux larmes. Plus implacables, ses juges prononcèrent la confiscation de ses biens et de ceux de son mari; ils flétrirent la mémoire des deux époux et déclarèrent l'enfant né de leur mariage déchu des priviléges de la noblesse. Quant à la France, elle ne gagna à cette catastrophe qu'un changement de favori et l'élévation subite de l'influence d'Albert de Luynes.

Le roi fit approuver, en plein parlement, le coup d'État qui avait mis fin à la puissance et à la vie du maréchal d'Ancre. La nouvelle de cet événement portée aux princes qui avaient pris les armes changea subitement leurs dispositions, et ils se soumirent. Condé resta prisonnier à Vincennes, où la princesse sa femme vint partager sa captivité. Quant à la reine-mère, on s'attacha de plus en plus à lui fermer le cœur de son fils et à rendre sa disgrâce plus dure. Ne pouvant se résigner à cette situation, elle se retira à Blois, avec la permission de son fils. Quant à l'é-

pour vos péchés, car vous en avez grand besoin. » Alors la maréchale se confessa dévotement à deux docteurs de Sorbonne, grandement sensés et de bonne vie.

vêque de Luçon, qui, pour le moment, lui était resté fidèle, il eut ordre de se retirer dans son diocèse.

La fortune de Luynes fut aussi rapide qu'avait été l'élévation de Concini, et le roi, exclusivement occupé de ses faucons, de ses pies et de ses parades militaires, ne songea pas à gouverner. C'était là une circonstance heureuse pour les calculs de Luynes. Le crédit du nouveau favori lui procura d'abord une brillante alliance : il épousa Marie de Rohan, fille du duc de Montbazon, si célèbre depuis sous le nom de duchesse de Chevreuse. Décorée du titre de surintendante de la jeune reine, par son esprit adroit et insinuant elle prit autant d'ascendant sur Anne d'Autriche que son mari en avait sur le roi. Albert de Luynes, se préoccupant avant tout de ses intérêts personnels, voulait éviter les conflits religieux et politiques. Les protestants tenaient alors leur assemblée générale à la Rochelle; Luynes leur fit donner par le roi des assurances pacifiques et des paroles de conciliation qui les déterminèrent à dissoudre leur congrès, dont les catholiques s'inquiétaient à bon droit. Quant à ceux-ci ils eurent leur part de belles promesses. L'assemblée du clergé alors réunie à Paris renouvela ses plaintes sur la triste condition où se trouvaient réduits les catholiques du Béarn; d'après les conseils de Luynes, le roi ordonna le rétablissement du culte dans cette province, qui dépendait alors du royaume de Navarre et non de la France. Les états de Béarn résistèrent, et la contestation se prolongea encore durant plusieurs années. La chute de Concini avait été suivie du rappel de Sillery, de Villeroy, de Jean-

nin, que le maréchal d'Ancre avait éloignés du ministère. Le retour de ces ministres expérimentés avait été pour la France d'un heureux augure; mais, lorsqu'elle vit leur influence céder à celle d'un jeune homme qui tendait à concentrer en lui seul toute l'autorité, l'espoir fit place à la crainte. Pour dissiper ces inquiétudes, et en même temps pour décrier le gouvernement de la reine-mère, Luynes engagea Louis XIII à convoquer à Rouen une assemblée de notables où l'on délibérerait sur les moyens de réformer les abus. Cette assemblée, présidée par un enfant de neuf ans, Gaston, frère du roi, assisté de quatre vice-présidents, s'ouvrit vers la fin de l'an 1617. Elle proposa de beaux règlements, auxquels on n'eut point égard. L'unique fruit qu'en retirèrent les peuples fut la suppression de la *paulette*, qui même fut rétablie trois ans après.

Vers le même temps, la France intervint en Italie pour y rétablir la paix, alors compromise par l'ambition de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, prince entreprenant et sans cesse occupé de projets de conquêtes. Mécontent des procédés hautains du gouvernement espagnol, il se proposait d'affranchir non-seulement ses propres États, mais encore l'Italie entière, du joug de la maison d'Autriche. Le moment était d'autant plus mal choisi que la France venait de se lier à l'Espagne par le mariage de Louis XIII. La guerre suscitée par ses prétentions durait depuis deux ans. La double médiation du roi de France et du pape y mit un terme. Sur ces entrefaites, le ministre Villeroy, alors âgé de soixante-quatorze ans, tomba ma-

lade et mourut. C'était un homme timide et ignorant, mais adroit et néanmoins d'une probité intacte. Il était resté aux affaires durant plus d'un demi-siècle.

Cependant la puissance de Luynes s'accroissait rapidement. Après la chute de Concini, les mécontents avaient posé les armes. Les princes et autres chefs catholiques et protestants étaient venus apporter au pied du trône leurs protestations de fidélité. Le favori, croyant n'avoir plus rien à craindre, ne songea plus qu'à son élévation et à celle de sa famille. Il s'appropria la dépouille du maréchal d'Ancre, au mépris de l'arrêt du parlement qui la confisquait au profit du Trésor. En même temps il répandit les grâces sur Cadenet et Brantes, ses deux frères. Le premier, outre 1 million comptant et une pension de 60,000 livres, obtint la main de l'héritière de la maison de Pecquigny; le second reçut un don de 600,000 écus. Vers le même temps Luynes détermina l'évêque de Luçon à se retirer du parti de la reine-mère. Ce fut là une négociation heureuse et qui eut pour l'avenir de grands résultats. On touchait aux derniers jours de l'année 1617. Les princes étaient revenus à la cour, à l'exception de Condé, dont la détention durait encore. Les seigneurs du premier rang avaient successivement repris leur poste. Sully s'était rapproché du gouvernement; le duc de Rohan servait dans l'armée de Savoie, et le duc d'Épernon, pour le moment rentré en grâce, avait reparu à la cour, d'où il ne devait pas tarder à s'éloigner encore. Son départ laissant un plus libre essor à l'ambition de Luynes, le favori se fit donner le gouvernement de l'Ile-de-France, et le duc de Mayenne,

qui en fut dépossédé, obtint le gouvernement de Guienne, enlevé au prince de Condé.

On assistait donc à des événements sans grandeur et sans avenir. Ceux qui avaient cru la France heureuse et forte par le meurtre de Concini s'apercevaient qu'après tout on n'avait obtenu qu'un changement de favori, et le jeune roi voyait s'éloigner de lui la faveur publique. La bourgeoisie et le peuple se montraient sans doute indifférents à ce qui ne les touchait guère, mais la noblesse et les princes, jaloux de Luynes, commençaient à se lamenter sur la disgrâce de la reine-mère, à s'agiter pour mettre fin à l'exil de cette femme. Des pamphlets assez acerbes furent publiés contre Luynes. Le ministre, tout-puissant auprès du roi, fit reléguer Richelieu à Avignon, et obtint contre plusieurs libellistes des condamnations capitales. L'atrocité des supplices intimida les mécontents, mais ne les rallia nullement au favori. Les princes, dont l'ambition se réveillait toujours au moindre prétexte, jugèrent que la disposition des esprits était favorable à une nouvelle levée de boucliers. Le duc de Bouillon se retira à Sedan, disant tout haut que la cour était une mauvaise auberge qui n'avait fait que changer de bouchon. Le duc d'Épernon, retiré à Metz, écouta les propositions d'accommodement ou d'alliance qui lui furent portées de la part de la reine-mère; un Florentin nommé Ruccelaï, créature du maréchal d'Ancre, servit d'agent principal à ces intrigues. Or, tandis que ces misérables luttes agitaient la noblesse de France, sans profit pour la justice, sans utilité pour le peuple, des querelles d'un ordre bien autrement élevé servaient de préludes,

en Allemagne, à la trop fameuse guerre de Trente-Ans.

Depuis Luther, les questions religieuses avaient fréquemment ensanglanté les provinces de l'empire; mais, vers la fin du règne de Mathias, successeur de Rodolphe II, l'Allemagne avait paru jouir de quelque repos. Mais cette tranquillité ne pouvait être de longue durée. Mathias, déjà avancé en âge, n'avait point d'enfant. Les vœux des catholiques appelaient à lui succéder l'archiduc Ferdinand de Styrie, déjà roi de Bohême depuis 1616, et qui, le 1er juillet 1618, venait d'être couronné à Presbourg en qualité de roi de Hongrie. Les catholiques avaient vu arriver au trône avec bonheur un prince qui se déclarait à haute voix le mortel ennemi, le futur destructeur de l'hérésie. Les protestants avaient, au contraire, appréhendé l'avénement de ce même archiduc; ils se crurent menacés dans la liberté de leur conscience; ils prirent l'attitude de la défiance et de la haine, et l'on s'attendit à voir éclater une insurrection prochaine.

Il fallait un homme pour arborer, au nom des protestants, le drapeau de la guerre; Henri, comte de Thurn, se chargea de ce rôle. C'était un capitaine intrépide, entreprenant, téméraire, déjà exercé par une longue participation aux troubles de la Bohême, et qui avait obtenu le titre de *défenseur* de la religion protestante. Ferdinand lui enleva le burgraviat de Carlstein; pour se venger il se jeta à corps perdu dans le parti populaire et organisa une révolution politique et religieuse, au succès de laquelle il convia toutes les populations de la Bohême.

Les membres du conseil de régence, réunis au château de Prague, voulurent maintenir l'autorité des lois. Le comte de Thurn, escorté de la multitude, se saisit de la personne de ces hauts seigneurs, et, pour mettre fin à leur résistance, les fit précipiter par les fenêtres dans les fossés du château. La *défenestration de Prague*, c'est ainsi que l'histoire désigne cet événement, fut le signal de la guerre, et sans plus tarder les hostilités commencèrent.

L'empereur Mathias vivait encore. Ce prince, qui voulait descendre paisiblement au tombeau, se contenta de répondre aux soulèvements et aux meurtres par des promesses et des menaces. Ce système ne fit qu'ajouter à l'audace des rebelles, et il fallut avoir recours à la force. A l'aide des subsides de l'Espagne Mathias leva une armée ; elle fut vaincue et détruite par les protestants. Bientôt après, ces derniers obtinrent le concours de la Silésie et de la Lusace, et placèrent à la tête de leurs armées Ernest de Manfeld, intrépide aventurier dont le nom seul ralliait à la cause protestante quiconque, en Allemagne, voulait conquérir, l'épée à la main, des richesses, du butin et de la gloire. Sur ces entrefaites mourut l'empereur (1619).

A la mort de Mathias, l'avenir de la maison d'Autriche reposait sur Ferdinand, son neveu, déjà roi de Bohême et de Hongrie ; mais ce prince, énergiquement voué à la défense des intérêts catholiques, se trouvait environné d'un si grand nombre d'ennemis que, loin de pouvoir avec sécurité poser sur sa tête la couronne impériale, il se voyait en grand danger

d'être dépossédé de ses domaines héréditaires. Cependant les autres archiducs, avec ce bon sens et cet accord qui ont puissamment contribué à la grandeur de la maison d'Autriche, avaient renoncé en sa faveur à toutes prétentions à l'empire. Les circonstances étaient graves : l'Autriche était entièrement soulevée; Gabor, prince de Transylvanie, avait envahi la Hongrie ; le comte de Thurn assiégeait Vienne ; les états de Bohême, de Silésie et de Moravie, réunis à Prague et dominés par l'influence protestante, venaient de déclarer Ferdinand déchu du trône, et lui opposaient Frédéric V, électeur palatin, qui, se trouvant à la fois gendre du roi d'Angleterre, neveu de Maurice de Nassau, parent du duc de Bouillon et chef de la ligue des luthériens d'Allemagne, représentait en ce moment la cause protestante dans toute l'Europe. L'avénement de ce jeune prince à l'empire, s'il avait pu se réaliser, faisait triompher la cause de la réforme en Allemagne et mettait en péril l'intérêt catholique non-seulement sur les bords du Danube et du Rhin, mais encore en Italie, en France et surtout en Espagne.

Il y eut donc, pendant quelque temps, en Allemagne, deux prétendants à l'empire : l'un, chef des catholiques, l'autre, chef de la ligue protestante et soutenu par les rebelles de Bohême. Dieu inspira à Ferdinand un merveilleux dévouement à la cause de la vérité et de la justice. Quand tout parut lui échapper, ce prince ne désespéra point de ses droits. Également ferme et conciliant, il sut à la fois négocier et combattre, et, sans oublier de vaincre, il chercha d'abord à désarmer et à diviser ses ennemis. Les rebelles de

Bohême crurent voir dans cette attitude une marque de faiblesse, et leurs prétentions n'en devinrent que plus audacieuses. Le comte de Thurn envahit la Moravie et détermina cette province encore chancelante à se soulever contre Ferdinand. Bientôt après, à la tête de forces considérables, il se jeta sur l'Autriche et vint assiéger Ferdinand qui s'était maintenu dans les murs de Vienne. Ferdinand s'agenouilla devant le crucifix et se releva le cœur affermi par une confiance miraculeuse. Ni les conseils de ses partisans, ni les supplications des catholiques, qui l'exhortaient à céder ou à fuir, ni le canon des rebelles qui battait les murs de son palais, ni les cris d'une populace menaçante qui demandait sa réclusion dans un monastère et la mort de ses conseillers, ni les violences de seize barons autrichiens qui se précipitèrent dans son appartement et le pressèrent, en l'accablant d'outrages, d'autoriser une *confédération* avec les insurgés, ne le firent chanceler un instant. Tandis qu'il résistait aux furieux qui l'obsédaient, et dont l'un, perdant toute retenue, osa porter sur lui ses mains hardies, tout à coup le son des trompettes se fit entendre et annonça l'arrivée d'un secours. C'étaient les cuirassiers de Dampierre qui, trompant la vigilance de l'ennemi, venaient d'entrer dans la capitale. Ils furent bientôt suivis de nouveaux renforts. En même temps on apprit que le comte de Bucquoy avait battu Mansfeld près de Budweiss et qu'il était en marche sur Prague. A cette nouvelle les Bohémiens levèrent le siége de Vienne pour aller défendre leurs propres foyers, et Ferdinand se rendit à Francfort pour y revendiquer la couronne de

l'empire. Malgré les obstacles multipliés que lui suscitèrent les mécontents et les princes de l'union, il réunit l'unanimité des suffrages (28 août 1619) et fixa dans sa maison le sceptre impérial que ses ennemis s'efforçaient de transférer à une autre famille. Or, tandis qu'on le proclamait empereur à Francfort, il perdait le trône de Bohême.

Frédéric V, comte palatin, élu roi de ce royaume par l'union protestante, hésita longtemps avant d'accepter un honneur qui n'était point exempt de périls. Vaincu par les instances de sa femme, fille de Jacques Stuart, il se laissa couronner, et bientôt après il convoqua à Nuremberg la diète de l'empire. C'était un prince jeune et insouciant, peu fait pour le rôle périlleux et difficile que lui imposaient les protestants d'Allemagne. A peine couronné empereur par ses amis (4 novembre), il s'aliéna les populations de la Bohême et plusieurs princes luthériens. Ni Jacques Ier, ni Maurice de Nassau n'osèrent lui venir en aide à main armée, tandis que l'Espagne, au contraire, et le pape envoyaient des troupes à l'empereur Ferdinand. Cependant le Danemark, la Suède, la Hollande et Venise avaient reconnu Frédéric; les Hongrois, révoltés contre la maison d'Autriche et qui s'étaient donné pour roi Bethlem Gabor, soutinrent également la même cause. Gabor se montra d'abord pour le Palatin un allié important et utile. Après s'être emparé de Presbourg et de la couronne de Saint-Étienne, il entra en Autriche et se joignit au comte de Thurn; leur armée, forte de soixante mille hommes et victorieuse du comte de Bucquoy, marcha

sur Vienne, et Ferdinand se vit de nouveau assiégé dans sa capitale. Mais la disette et l'inclémence de la saison forcèrent les Bohémiens à la retraite. Bethlem Gabor fut rappelé en Hongrie par les revers de ses lieutenants, et l'empereur prévalut une seconde fois sur ses ennemis (1620).

Durant ces grandes luttes, entreprises au nom des principes et qui eurent dans l'avenir un long retentissement, on continuait à se préoccuper en France du plus ou moins de solidité de la faveur du duc de Luynes; on se demandait si la reine-mère subirait longtemps encore les ennuis de la disgrâce, ou si elle reparaîtrait enfin à la cour de son fils. Après quelques mois donnés aux incertitudes, on apprit que la reine-mère, grâce aux efforts du duc d'Epernon, s'était enfuie de Blois et avait cherché un refuge à Angoulême (22 février 1619). Le roi fit marcher des troupes contre le duc d'Epernon, et les lieutenants de Louis XIII enlevèrent à ce vassal rebelle la ville d'Uzerche et celle de Boulogne-sur-Mer. On reconnaît à cette situation combien la féodalité avait repris de confiance et d'audace, puisqu'elle continuait de tirer l'épée contre le roi. Par les conseils de Luynes on ne poussa pas plus loin cette guerre. On rappela d'Avignon, où on l'avait exilé, Richelieu, évêque de Luçon, et on l'envoya auprès de la reine. D'autres négociateurs honorables intervinrent, et leurs efforts amenèrent, le 30 avril, entre le roi et sa mère, un arrangement pacifique, aux termes duquel Marie de Médicis fut déclarée libre de choisir sa résidence dans tout le royaume, libre d'avoir une maison dont elle

distribuerait elle-même les charges. On lui concéda le gouvernement d'Anjou en échange de celui de la Normandie, et on lui accorda six cent mille livres pour payer ses dettes. Le duc d'Épernon obtint cinquante mille écus en échange de Boulogne, et on déclara que ce haut personnage et ceux qui l'avaient assisté n'avaient point encouru le déplaisir du roi. Les bases de la paix d'Angoulême (on donna ce nom à ce traité de famille) furent arrêtées, de part et d'autres, par l'entremise de négociateurs, mais le roi ni sa mère n'eurent à ce sujet aucune conférence. Quatre mois après seulement, du 7 au 19 septembre, ils se rencontrèrent à Tours; mais, nonobstant cette entrevue, Marie de Médicis se considéra comme vaincue et humiliée par son propre fils, et garda au fond du cœur le ressentiment amer de sa défaite. A son retour à Paris, Louis XIII combla de faveurs nouvelles Albert de Luynes et ses deux frères. Le 20 octobre de la même année, le prince de Condé fut mis en liberté, et sa délivrance fut entourée de démonstrations amicales de la part du roi. Luynes, qui gagnait toujours quelque chose à chaque incident où son nom se trouvait mêlé, fut fait duc et pair et obtint le gouvernement de Picardie; son beau-père, Montbazon, fut nommé gouverneur de l'Ile-de-France; le second de ses frères, Brantes, épousa l'héritière du duché de Piney-Luxembourg et prit le titre attaché à ce fief; le troisième, Cadenet, fut fait duc de Chaulnes, et tous deux, comme l'aîné de leur famille, obtinrent le bâton de maréchal. Le 1er janvier 1620, les trois nouveaux ducs furent compris dans une grande pro-

motion de soixante-quatre chevaliers du Saint-Esprit. Ces faveurs de cour, répandues à profusion sur des hommes dont on contestait les services, ne firent qu'éveiller les convoitises de ceux qui n'avaient pu y participer et ne calmèrent nullement la soif d'honneurs dont les élus se sentaient de plus en plus dévorés. Vers le même temps, un homme d'une ambition insatiable, il est vrai, mais dont les talents et le génie n'étaient point révoqués en doute, le protestant Lesdiguières, obtint également le titre de duc. Ce fut la récompense des efforts, suivis de succès, qu'il avait faits pour apaiser les réclamations de l'assemblée triennale protestante, récemment tenue à Loudun.

On sourit de pitié en voyant, sous le règne de Louis XIII, la France exposée à des agitations et à des guerres civiles pour de mesquins intérêts, tandis qu'en Allemagne, en Hollande, en Italie, les peuples se passionnaient pour la religion et la liberté. Après une captivité de trois ans, Condé se brouilla avec le comte de Soissons, l'un des princes du sang, à l'occasion d'une difficulté d'étiquette relative à la présentation de la serviette au roi de France, leur cousin. Ce misérable débat faillit donner lieu à une nouvelle levée de boucliers, et les mécontents étaient d'autant plus audacieux qu'ils se sentaient appuyés par la reine-mère. Durant les premiers mois de l'année 1620, les ducs de Retz, de la Trémouille, de Rohan, de Longueville, d'Épernon, de Bouillon et de Mayenne, les maréchaux Boisdauphin et de Roquelaure, le comte de Candale et son frère l'archevêque de Toulouse, plusieurs autres seigneurs du même ordre, se concertèrent pour servir

les intérêts de la reine-mère et pour mettre fin à l'influence du duc de Luynes. Il fallut que Louis XIII se mît à la tête d'une armée pour imposer silence aux mécontents. Ce prince, alors âgé de dix-neuf ans, montrait une grande aptitude aux détails de la vie militaire; il se passionnait pour les armements, les revues, la stratégie, les campements, l'art d'attaquer ou de défendre les places, et cette prédilection pour la théorie le disposait trop aisément à s'attribuer le génie guerrier de son père. Quoi qu'il en soit, le roi était à peine arrivé, à la tête de ses troupes, aux Ponts-de-Cé, sur la Loire, qu'il reçut de la part des rebelles des propositions pacifiques. Sans y faire droit, il attaqua les Ponts-de-Cé et se rendit maître de cette position importante. La reine, surprise et inquiète, lui envoya des négociateurs qui, cette fois encore, comme l'année précédente, déterminèrent le fils et la mère à conclure un nouveau traité de paix. Dans cette série de révoltes si aisément comprimées, si promptement renouvelées, et que ne motivait aucun intérêt social, on pouvait déjà reconnaître combien la réaction féodale avait perdu de terrain, combien il était facile à un roi vigoureux, à un ministre de courage et de génie de la déraciner et d'en finir avec elle. Vers le même temps mourut le roi d'Espagne, Philippe III, âgé de quarante-deux ans. Son fils, Philippe IV, bien jeune encore, monta à sa place sur le trône, et bientôt après commença en Espagne la longue et puissante influence du duc d'Olivarès, favori du roi.

Les ducs d'Épernon et de Mayenne avaient envoyé leur soumission au roi, mais les protestants du Béarn

refusaient d'obéir aux édits qui leur enjoignaient de restituer au clergé catholique les biens de l'Église dont ils s'étaient emparés de vive force. Louis XIII, désormais bien déterminé à ne négliger aucune occasion de tirer l'épée, notifia aux rebelles qu'il irait lui-même faire enregistrer ses ordonnances par les magistrats de leur pays; puis il se mit en route et arriva à Pau le 15 octobre, après avoir traversé la Guienne et la Saintonge. Navarreins, la forteresse et l'arsenal de Béarn, fut replacé sous la main des catholiques; la grande église de Pau, profanée par les calvinistes, fut de nouveau consacrée et restituée au culte; l'organisation du parlement de Pau fut changée; puis, par un édit du 20 octobre, les deux débris de l'ancien royaume de Navarre, la basse Navarre et le Béarn, furent incorporés à la France. Après avoir accompli ces actes, que les protestants subirent à regret, Louis XIII revint en toute hâte à Paris et y fit son entrée le 7 novembre. Tandis qu'il recevait les hommages des Parisiens, les calvinistes du Béarn mettaient à profit son absence pour relever la tête, et le marquis de la Force, gouverneur de la province, prêtait la main à leur soulèvement. Une assemblée générale des délégués de la population protestante fut convoquée à la Rochelle, sans la permission du roi; étonné de cette démonstration factieuse, Louis XIII, par un édit du 14 novembre 1620, défendit aux députés des églises prétendues réformées de se réunir, sous peine de se voir déclarés criminels de lèse-majesté. Les protestants ne tinrent pas compte des injonctions du roi. Les nobles et les seigneurs qu'ils comptaient encore dans leurs rangs

firent auprès de leurs coreligionnaires des démarches pour les engager à ne point irriter Louis XIII par une violation flagrante de ses ordres. Mais le moment était venu pour les protestants d'agir en dehors de l'impulsion féodale ; en France, désormais, comme en Écosse, comme en Angleterre, comme dans les Provinces-Unies, le principe démocratique entraînait la réforme : le calvinisme se faisait républicain (1). L'influence était descendue aux bourgeois des villes et aux ministres du culte recrutés dans la même classe, et qui dominaient d'autant mieux le peuple qu'ils se montraient animés d'un fanatisme plus sombre, d'une énergie plus intolérante. Les députés protestants arrivèrent donc à la Rochelle de tous les points du royaume, et, le 24 décembre, après s'être disposés à leurs travaux par un jeûne public, ils ouvrirent la session de leur assemblée. Huit jours après, le 2 janvier 1621, ils adressèrent au roi un Mémoire justificatif contenant

(1) Le sceau de l'assemblée de la Rochelle existe encore ; tout y était symbolique : un ange appuyé sur une croix tenait un livre à la main, le saint Évangile sans doute ; point de symbole favorable à la royauté ; une inscription latine annonçait que c'était pour le Christ et son troupeau que l'assemblée délibérait, légende incertaine qui appelait peut-être ce vague royaume du Christ, cette souveraineté de l'inspiration et de la parole qui plus tard domina l'Angleterre avec Cromwell. L'école républicaine faisait des progrès dans les livres, dans les pamphlets ; on osait publier que la république du Christ était arrivée, et que les rois pouvaient être détrônés, proscrits, quand ils ne suivaient pas l'inspiration céleste dans le gouvernement des hommes. Ces doctrines recevaient une application armée ; partout s'organisaient des gens de guerre ; deux conseils militaires avaient été élus, et le duc de Bouillon donnait l'âme et l'impulsion à cette république, mélange de liberté et de féodalité. Toutes les places de sûreté recevaient des canons et des armes.

l'expression de leurs vœux et de leurs plaintes. Les principaux chefs du parti, et parmi eux Lesdiguières, désapprouvèrent l'attitude hostile que prenaient leurs coreligionnaires, mais leurs protestations ne furent point écoutées. A une assemblée qui bravait les ordres du roi et se mettait au-dessus des lois du royaume il n'y avait à répondre que par la force, et la force, en pareil cas, c'était la guerre. Louis XIII n'hésita pas; il se hâta de relever le gant qu'osaient lui jeter les calvinistes. Vers la fin d'avril, une armée destinée à réduire à l'obéissance la Rochelle et les villes associées à sa révolte fut placée sous le commandement d'Albert de Luynes et eut mission de marcher droit à l'ennemi. Afin de rehausser l'autorité de Luynes, le roi lui décerna l'éminente dignité de connétable. Le 24 avril, Louis XIII publia une déclaration par laquelle il protestait que son intention était de maintenir l'édit de Nantes, et en même temps de sévir contre les factieux qui chercheraient dans les questions religieuses un prétexte de révolte. Le 29 il partit de Fontainebleau pour aller joindre son armée.

L'assemblée de la Rochelle avait mesuré d'avance toutes les conséquences de ses actes. Au nom des protestants, dont elle représentait la cause, elle agissait comme sénat politique, chargé des pouvoirs législatifs et exécutifs; elle s'attribuait le droit de donner des ordres, de lever des impôts, de nommer des chefs militaires, de distribuer les troupes dans les provinces, de fortifier les villes et de battre monnaie. C'était la république organisée et fonctionnant au sein d'une monarchie. Par une déclaration en date du 10 mai

1621, cette étrange assemblée divisa la France protestante en huit cercles, dont le commandement fut remis au duc de Bouillon, au duc de Soubise, au duc de la Trémouille, au marquis de la Force, à son fils, au duc de Rohan, au marquis de Châtillon et au duc de Lesdiguières (1). Les fonctions de généralissime étaient décernées au duc de Bouillon. Des députés de l'assemblée devaient être placés auprès de ces grands chefs militaires pour surveiller leurs actes, sous prétexte de les assister. Aucun traité de paix, aucune suspension d'armes ne pouvait avoir lieu que du consentement de l'assemblée; le chef général se trouvant à l'assemblée en avait la présidence; les généraux des provinces y avaient seulement voix délibérative. Des règlements militaires très-rigoureux furent publiés sur la discipline des troupes; d'autres dispositions pourvoyaient à la sécurité des populations pendant la guerre. Des mesures étaient prises pour la rentrée des taxes, pour leur emploi, pour le payement des gages du clergé protestant. C'était par de tels actes qu'on avait préludé à l'indépendance des Provinces-Unies, et le gouvernement de Louis XIII, témoin des révolutions

(1) 156 églises réformées composaient le cercle de M. de Bouillon. Le cercle de Bretagne, confié à M. de Soubise, comptait 69 églises et 7 grandes places de sûreté; le troisième cercle, du duc de la Trémouille, 51 églises et 4 places de sûreté. Le quatrième cercle, de la basse Guienne, sous les ordres de M. de la Force, était immense, car il comprenait 40 villes de sûreté et 83 églises. Le cinquième cercle, le haut Languedoc et la haute Guienne, était presque tout huguenot et comptait 96 églises. M. de Châtillon, qui commandait le sixième cercle, le Gévaudan et les Cévennes, avait 152 églises, sans compter Nîmes, Uzès, villes municipales organisées comme la Rochelle. Enfin le septième cercle, Dauphiné, Provence et Bourgogne, obéissait au duc de Lesdiguières et comptait 115 églises.

qui s'étaient accomplies à l'étranger au nom de la liberté de conscience, ne pouvait demeurer indifférent à de pareilles entreprises. Ajoutons, au surplus, que l'assemblée de la Rochelle disposait de chefs, d'armées et de pays qui étaient loin de lui obéir, et que la plupart de ceux qu'elle appela à prendre la direction de la guerre refusèrent d'obtempérer à ses réquisitions; le duc de Bouillon et Lesdiguières furent de ce nombre. Plus hardi ou plus dévoué au succès de sa cause, Henri de Rohan accepta le commandement militaire des rebelles calvinistes; il se crut prématurément appelé au rôle de Guillaume de Nassau. Le duc de Soubise l'imita dans sa révolte et proclama avec lui ce qu'il appelait « la loy fondamentale de la république des églises réformées de France et de Béarn. » Fière du concours de ces deux hommes, enivrée de fausses espérances, secrètement aidée par les protestants de Hollande et d'Allemagne, l'assemblée se crut à la veille d'assister à une transformation sociale dont l'initiative lui appartiendrait. « Elle avoit été prise, dit un pamphlet du temps, sur l'original de l'institution de l'état et république des états généraux des Provinces-Unies. Elle faisoit voir à l'œil et toucher au doigt les procédures de ceux qui espéroient en bref chasser les rois de l'Europe, et qui portoient les esprits des peuples à haïr les rois et à former de nouvelles républiques (1). » L'assemblée de la Rochelle se trompait de date ; pour réussir elle aurait dû venir plus tôt ou plus tard.

(1) Pamphlet cité par M. Capefigue, *Hist. de Richelieu*, t. III.

Les catholiques se montrèrent plus indignés qu'effrayés. Ils se sentaient en forces ; ils se disaient qu'avec un peu d'énergie et de courage on viendrait à bout d'une tentative insensée ; ils savaient que les huguenots avaient des chefs et des officiers, mais très-peu de soldats, et il en fallait beaucoup pour tenir tête à la puissante armée royale. Louis XIII hâta sa marche. En arrivant à Tours il apprit qu'une sédition populaire avait éclaté, sans motif et par le déploiement d'un fanatisme hors de saison, à l'occasion des obsèques d'un huguenot de la ville. Il jugea nécessaire d'user de rigueur envers les catholiques eux-mêmes, qui avaient enfreint la paix et violé les lois. On pendit cinq des coupables et on fit grâce aux autres. Quelques jours après, le roi enleva Saumur à du Plessis-Mornay, l'un des vieux serviteurs de son père. Bien que protestant, ce seigneur avait désavoué la révolte de ses coreligionnaires et donnait l'exemple de la soumission. Louis XIII ne put s'arrêter à ces considérations personnelles; il alla au plus pressé en faisant passer sous l'influence catholique l'une des places qui commandaient la Loire. Bientôt commença la guerre. Les débuts en furent heureux pour l'armée royale, qui enleva successivement à l'ennemi plusieurs places fortes, et entre autres Saint-Jean d'Angély et Clérac. Au siége de cette dernière ville, située sur le Lot, mourut le garde des sceaux du Vair. Louis XIII le remplaça par le duc de Luynes, déjà connétable, et ce favori, dénué de savoir et de génie, eut en même temps à diriger le département de la guerre et celui de la justice. Ce fut un scandale qui accrut les mécontentements du

pays et que le roi autorisa malgré lui. A mesure, en effet, qu'il élevait son favori au faîte des honneurs, il se lassait de subir son joug et souhaitait en secret d'en être délivré. Ce fut l'histoire de tout son règne.

La campagne s'était ouverte par des succès; elle se termina avec moins de bonheur. Le 18 août, le roi entreprit le siége de Montauban; d'abord défendue par le comte d'Orval, l'un des fils de Sully, cette place ne tarda pas à être confiée au courage du marquis de la Force. La garnison, composée de quatre à cinq mille huguenots, aventuriers fanatiques, résista vigoureusement à l'armée royale et le siége traîna en longueur. Le 17 septembre, dans une attaque dirigée contre la ville, le duc de Mayenne, fils de l'ancien chef de la Ligue, fut atteint d'une blessure mortelle. Cet événement, qui causa à Paris une douloureuse émotion, ne suspendit point les opérations militaires; mais plusieurs chefs renommés, plusieurs capitaines dont on vantait l'énergie périrent à leur tour dans les assauts infructueux qu'ordonna le roi. Le 28 septembre, Henri de Rohan réussit à introduire dans la ville un renfort de mille hommes dont la présence répara les pertes de la garnison. Le 21 octobre, un assaut tenté par les catholiques échoua. L'armée avait perdu huit mille hommes par le fer ou par les maladies; les hôpitaux étaient encombrés; de nombreuses désertions affaiblissaient les régiments, et les assiégés étaient aussi forts qu'au début du siége. Bassompierre, dont la bravoure n'était contestée de personne, donna au roi le conseil de renoncer à son entreprise, et le roi, les larmes aux yeux, consentit à la retraite. Pour que la campagne ne

se terminât point par un grave échec, l'armée royale se porta sur Monheur, petite place située sur la Garonne. Cette bicoque, défendue par une poignée d'hommes, résista jusqu'au 11 décembre ; ce jour-là elle fut prise, pillée et brûlée. Trois jours après, le 14 décembre, le connétable de Luynes mourut de la fièvre et ne fut regretté de personne, pas même du roi. « Cet homme si grand et si puissant, dit le marquis de Fontenay-Mareuil, se trouva tellement abandonné dans sa maladie et après sa mort que, pendant deux jours qu'il fut à l'agonie, à peine y avait-il un de ses gens qui voulût demeurer dans sa chambre. Les portes en étaient toujours ouvertes et y entrait qui voulait, comme si c'eût été le moindre des hommes. Et quand on porta son corps pour être enterré à sa duché de Luynes, je vis deux de ses valets jouer au piquet sur son cercueil, pendant qu'ils faisaient repaître leurs chevaux. » Dure leçon pour les grands de ce monde! Le pouvoir d'Albert de Luynes avait ainsi duré quatre ans; après avoir atteint cette haute position de connétable, ambitionnée par son prédécesseur le maréchal d'Ancre, Albert périssait à l'œuvre contre une des grandes résistances que la couronne éprouvait. Le maréchal d'Ancre avait attaqué de front le principe féodal, et il avait succombé. Albert de Luynes avait essayé d'anéantir le principe calviniste et municipal, et sa main n'avait pas été assez forte pour vaincre l'obstacle. L'armée ayant pris ses quartiers d'hiver, Louis XIII revint à Paris et y fit son entrée le 28 janvier 1622, au bruit des acclamations de la bourgeoisie et du peuple.

La mort du favori semblait permettre à Louis XIII de gouverner enfin par lui-même, mais ce prince, ennemi de toute résistance, de tout contrôle et de toute liberté, se défiait avec raison de son propre génie, et n'avait ni l'intelligence ni la force nécessaires pour fonder l'édifice de la monarchie absolue. Par une coïncidence assez étrange, il en était de même de ses deux contemporains les rois d'Angleterre et d'Espagne. Pour le moment, Louis XIII, ne pouvant vivre ni régner sans être dominé, hésitait entre l'influence de sa mère et celle du prince de Condé ; il avait rappelé aux affaires le président Jeannin et le chancelier Sillery. D'après l'avis de ces vieux ministres, tous deux jaloux de Condé, Marie de Médicis fut rappelée à la cour et admise à prendre place au conseil ; elle eut l'adresse de ne point abuser de ce moment de faveur ; elle s'effaça habilement, mais elle ne put empêcher son fils de recommencer la guerre contre les huguenots. Le prince de Condé, sous les ordres du roi, commanda l'armée catholique. La campagne de 1622 commença, au mois d'avril, dans le bas Poitou ; elle fut signalée, au début, par des exécutions militaires. Au mois de mai, la ville de Royan capitula, et d'Épernon assiégea la Rochelle, tandis que le roi, avec Condé, se porta sur la basse Guienne. Les petites places dont Louis XIII se rendit maître, Tonneins, Nègrepelisse, Saint-Antonin, furent traitées avec une grande rigueur. Le 2 juillet, le quartier général du roi fut établi à Toulouse. Des nouvelles écrites à la main fournissent quelques détails sur cette campagne fatale aux calvinistes. « Le roi se résout de ne point partir de Lan-

guedoc qu'il n'ait réduit toutes les villes rebelles en son obéissance. Pour cet effet Sa Majesté a fait trois armées, l'une de quinze mille hommes qu'elle commandera, dans laquelle MM. de Montmorency et de Schomberg auront quartier pour prendre les places qui sont entre-ci et Nîmes, qu'elle bloquera. La seconde, de dix ou douze mille hommes, sous la conduite de M. le Prince, qui est déjà à Bordeaux pour bloquer Montauban; et la troisième de pareil nombre d'hommes pour bloquer Castres, laquelle n'a point encore de chef choisi, d'autant que l'on ne sait à qui se fier. Sa Majesté, par cet ordre, se promet de venir à bout de toutes ces villes rebelles dans deux ans au plus, sans perte d'hommes. L'on ne sait encore si après le blocus de Nîmes elle ne fera point un tour à Paris. L'on n'avoit pas cru que Privas osât tenir devant le roi, d'autant que la place ne vaut rien; mais Saint-André de Montbrun, qui est en réputation d'homme de guerre, s'y est jeté avec deux bons mille hommes. Plusieurs autres petites villes pourront tenir avec plus de raison que Privas, et Anduze particulièrement. Au siége de Privas, M. d'Effiat fait la charge et a pris la qualité de grand-maître de l'artillerie purement et simplement. Les vivres sont chers à Valence, et le foin et l'avoine qui s'y trouvent hors de prix à cause des troupes qui y ont passé et séjourné. Il est à craindre surtout la maladie contagieuse, car Valence seule est encore sans mal, qu'on sache; mais, plus haut, Tournon et Giers sont fort affligées, Vienne aussi et Lyon, et sur l'Isère Grenoble et Roannes aussi. Dans le comtat d'Avignon, la ville de Carpentras, on

prend des billets et certificats de santé ; mais ceux qui sont au roi et de l'armée passent et entrent partout (1). »

Durant cette expédition, toutes les conquêtes de Louis XIII ne se firent pas par les armes. Le 25 mai, le marquis de la Force se soumit au roi, moyennant deux cent mille écus et le bâton de maréchal. Sully se vit contraint de livrer sa forteresse de Cadenac. Bientôt après, le 25 juillet, le vieux et redoutable compagnon d'armes de Henri IV, le duc de Lesdiguières, qui régnait dans le Dauphiné sous les titres modestes de gouverneur ou de lieutenant général, abjura enfin le calvinisme et revint à l'antique foi de ses pères. A l'issue de la cérémonie, qui eut lieu à Grenoble en l'église de Saint-André, le maréchal de Créqui, gendre du vieux guerrier, lui remit, au nom du roi, l'épée de connétable de France. « Et à l'instant toute la gendarmerie qui estoit ès places et divers endroicts de la ville commença à faire une escoppetterie telle, meslée du bruit foudroyant des canons, que vous eussiez dit que tout s'alloit renverser, tant le bruit éclatoit fort, adoucy toutesfois par le son des trompettes et tambours, qui sonnoient de toutes parts, avec les cloches (2). » Le chroniqueur qui raconte les pompes officielles destinées à célébrer la conversion du nouveau connétable ajoute encore : « Ceste action mémorable a mis les ministres (huguenots) de tout le Dauphiné en désespoir, la Ro-

(1) Manuscrits de la Bibliothèque impériale, etc., fonds de Saint-Germain, vol. cot. 1554.

(2) « Récit véritable de toutes les cérémonies observées dans la ville de Grenoble à la protestation de foy de M[gr] le duc de l'Esdiguières, etc.; Paris, chez J. Bouïllerot, etc. MDCXXII. »

chelle en grand' alarme, les rebelles en frayeur, et tout le corps de la religion prétendue réformée en grand trouble (1). » Cette phrase, rédigée dans le goût du temps, exprimait après tout la vérité. La noblesse et la féodalité abandonnaient le calvinisme comme on déserte une cause perdue. La bourgeoisie protestante devait se montrer plus ardemment convaincue et plus tenace ; pourquoi ne dirions-nous pas, plus désintéressée dans ses croyances?

Vers le même temps, le duc d'Épernon fut appelé au gouvernement de la Guienne ; c'était là un avancement de fortune ; mais en le lui accordant le roi trouvait un moyen d'enlever à ce personnage ambitieux, remuant et médiocre, le gouvernement de l'Angoumois et de la Saintonge, dont il avait abusé pour se créer de dangereuses influences. Schomberg obtint de Louis XIII le gouvernement de l'Angoumois et du Limousin. Le bâton de maréchal fut donné à Bassompierre. Peu de temps après, le roi mit le siége devant Montpellier. Depuis la fin de mai, Lunel, Massillargues, Sommières, Lombez s'étaient rendus à l'armée royale ; mais on n'avait pas tenu compte des capitulations, et un certain nombre de calvinistes avaient été mis à mort. Les habitants de Montpellier, redoutant un sort pareil, consentaient à livrer leur ville à Lesdiguières, et non au roi, encore moins au prince de Condé. On ne put souscrire à de pareilles conditions, et le siége fut poussé avec vigueur. Il ne fut pas heureux pour Louis XIII, qui à cette entreprise perdit, par la

(1) Id., ibid.

faute de Condé, plusieurs gentilshommes de marque, et parmi eux le duc de Fronsac et le marquis de Beuvron. A la fin Henri de Rohan entama des négociations indirectes qu'appuya le connétable, et par les soins de ces deux personnages une nouvelle pacification intervint, aux termes de laquelle les protestants renoncèrent à plusieurs dangereux priviléges et à la plupart de leurs places de sûreté. Moyennant ces concessions ils obtinrent le rétablissement de leur culte partout où les armées catholiques l'avaient supprimé. En même temps on leur laissa comme points d'appui, les villes de Montauban et de la Rochelle, et le roi s'engagea à ne pas mettre de garnison à Montpellier. Le prince de Condé, mécontent de ce traité de paix, se retira de l'armée. Sur ces entrefaites, le chapeau de cardinal fut donné à Richelieu par le pape Grégoire XV. Le roi avait fait ouvertement solliciter le chef de l'Église d'accorder cette haute faveur à l'évêque de Luçon, mais, en secret, il avait demandé qu'elle fût refusée. On ne tint pas compte à Rome de cette intrigue, et la reine-mère se réjouit d'un triomphe de courte durée.

L'exécution de la paix de Montpellier donna lieu à de nombreuses difficultés entre les protestants et les catholiques. Ceux-ci étant les plus forts, et ayant pour eux le roi et la multitude, réussirent presque toujours à prévaloir, et les huguenots se virent traités en vaincus. Vers le même temps (mars 1623) Charles, prince de Galles et fils de Jacques Stuart, se rendit à Madrid, dans le but d'y contracter mariage avec la sœur du roi catholique. Ce voyage déplut aux protestants d'Angleterre. La Valteline, belle vallée réunie

depuis plus d'un siècle aux Ligues grises de Suisse (1), s'était révoltée contre la domination protestante, tyranniquement exercée par les Grisons. La France se préoccupa à juste titre de cet événement, car, depuis que la maison de Savoie était maîtresse de tous les passages des Alpes, la Valteline était la porte par laquelle une armée d'invasion pouvait entrer en Italie et mettre en communication la France et Venise. Cette vallée, par l'une de ses extrémités, touchait au Milanais ; par l'autre elle se joignait au Tyrol. Vainement attaquée par les milices de Berne et de Zurich et par l'armée des Grisons, la Valteline, protégée par l'Espagne et l'Allemagne, résista vigoureusement et s'organisa en république indépendante. Les Grisons furent aidés par les Vénitiens et sollicitèrent en outre les secours de la France. Ces événements avaient rempli l'intervalle qui s'était écoulé de 1620 à 1622. Le gouvernement de Louis XIII, durant ce conflit, s'était préoccupé d'y mettre un terme, et dans ce but il avait déterminé les Espagnols et les Grisons à signer à Madrid une convention pacifique. Ce traité, en imposant des conditions assez dures à tous les partis, n'en satisfit aucun, et la guerre éclata de nouveau dans la Valteline, où elle donna lieu à de nombreux massacres. Au mois de décembre 1622, le roi de France, s'étant rendu à Marseille, à Grenoble et à Lyon, eut une entrevue avec Victor-Amédée, prince de Piémont, et le 7 février 1623 un traité d'alliance offensive et défensive fut signé à Paris au sujet de la Valteline. La ré-

(1) Les *Ligues grises*, — aujourd'hui le pays des Grisons.

publique de Venise intervint dans cette convention. La France, Venise et la Savoie s'engageaient à mettre sur pied des armées pour assurer la restitution de la Valteline aux Grisons. Or l'Espagne, pour prévenir la guerre, demanda et obtint que les forteresses de la Valteline fussent mises sous la garde du pape, et deux mille soldats pontificaux entrèrent dans la vallee et l'occupèrent à titre provisoire.

Tandis que ces difficultés se produisaient du côté de la Rhétie, la guerre de Trente-Ans continuait d'agiter l'Allemagne. Plusieurs princes protestants qui avaient d'abord adhéré aux prétentions de Frédéric, le nouveau roi de Bohême, avaient été contraints de renoncer à cette alliance et de reconnaître les droits de l'empereur Ferdinand II. Abandonné à ses propres ressources, Frédéric se vit attaqué en Bohême par cinquante mille hommes, tandis que Spinola, à la tête de vingt mille combattants, prenait possession du Palatinat. Maximilien de Bavière, le plus redoutable de ses ennemis, lui enleva différentes places fortes et marcha sur Prague. Pour tenir tête à tant d'adversaires ligués contre lui dans l'intérêt catholique, Frédéric aurait dû déployer beaucoup de courage et de génie. Prince faible et médiocre, toujours livré aux plaisirs, il ne sut que reculer et fuir, et la bataille de la montagne Blanche (8 novembre 1621) lui coûta sa couronne, et le royaume de Bohême tomba sous la domination de Ferdinand II.

L'Allemagne entière eût applaudi à la victoire de ce prince s'il eût agi avec modération; mais, exalté par l'exercice de la puissance, il se laissa aller à un

excès de rigueur, à une ardeur de zèle qui réveillèrent le courage de ses ennemis. Il entreprit de dépouiller Frédéric de la dignité électorale, pour la transférer au duc de Bavière. Les deux branches de la maison d'Autriche, les cours de Madrid et de Vienne se concertèrent pour abolir l'indépendance de la Hollande, pour déchirer les concessions faites aux princes protestants, pour menacer les libertés de l'Allemagne. Ces exagérations des victorieux eurent pour contre-coup de faire du comte de Mansfeld le chef de tous les mécontents de l'empire. A la tête de vingt mille aventuriers, Mansfeld se jeta sur le haut Palatinat et y rencontra le comte de Tilly, lieutenant de Maximilien. La guerre recommença, meurtrière, opiniâtre, mêlée de succès et de revers, et presque toujours signalée par des atrocités et des représailles dont le souvenir subsiste encore chez les peuples des bords du Rhin. Ni les efforts du comte de Tilly, ni les entreprises audacieuses de ses alliés, le duc Christian de Brunswick et le margrave de Bade-Dourlach, ne purent relever de sa ruine la cause de l'électeur palatin. La diète de l'empire, convoquée à Ratisbonne en 1623, se montra l'instrument docile des plans de Ferdinand II, et approuva la confiscation des États de Frédéric, l'attribution au duc de Bavière du titre d'électeur enlevé au prince vaincu. Le haut Palatinat fut cédé à Maximilien, une partie du bas Palatinat au comte de Neubourg, le reste à l'Espagne. Bientôt après les protestants de la basse Saxe, sous les ordres de Christian de Brunswick, tentèrent un effort suprême et furent vaincus près de Stads-Loen, dans le

pays de Munster (6 août 1623). Enivré par la conviction de sa force, Ferdinand II s'enhardit à tout oser; ses troupes, disséminées dans l'empire, traitèrent l'Allemagne en pays conquis, et bientôt après, par des exécutions militaires, on commença à contraindre quelques princes protestants à restituer les biens ecclésiastiques confisqués par leurs pères. Ces tentatives allaient bientôt faire entrer la guerre de Trente-Ans dans la période danoise.

§ 2. — DEUXIÈME PÉRIODE DU RÈGNE DE LOUIS XIII. — DE 1624 A 1635.

La France ne pouvait rester paisible spectatrice d'événements qui remuaient les bases de l'Europe et reconstituaient la prépondérance de la maison d'Autriche. Depuis la mort de Henri le Grand, aucun homme d'Etat digne de ce nom n'avait conduit les affaires du royaume, et l'immense énergie du pays s'était dépensée en querelles princières et féodales, honteuses pour le gouvernement et pour ses ennemis. On avait vu apparaître au pouvoir une femme frivole, des vieillards, des favoris, pas un seul ministre doué d'une volonté forte, et il était évident, avec un pareil système, qu'on allait à la déchéance des intérêts et de la gloire de la nation. Enfin, grâce à la reine-mère, qui n'eut pas conscience de son œuvre, le cardinal de Richelieu entra au conseil et devint ministre prépondérant. « C'était, au témoignage de Balzac, son contemporain, un esprit à qui Dieu n'avait pas donné de bornes. » Il était âgé de trente-huit ans, et, bien que retenu jusqu'alors sur le troisième plan, il avait vu et compris l'Europe, il s'était rendu compte des besoins de la France : sa politique était déjà toute tracée.

A l'intérieur se présentaient toujours deux graves obstacles au progrès de la royauté et au repos du peuple : la féodalité et la démocratie calviniste.

L'élément démocratique, toujours en lutte, sinon en progrès, depuis l'affranchissement des communes,

avait cessé de s'abriter derrière la royauté dès lors qu'il semblait pouvoir agir par lui-même. Pendant les troubles qui avaient agité la France sous Charles V et Charles VI, le peuple avait combattu pour son compte et versé le sang des nobles sans se soucier beaucoup de la royauté. L'idée républicaine, victorieuse en Flandre, en Suisse et dans une partie de l'Italie, se faisait jour en France et n'était pas plus tôt comprimée sur un point qu'elle reparaissait sur un autre. Elle avait vaincu Charles le Téméraire, et rien que ce seul fait suffit pour constater sa puissance.

Sous Louis XI elle s'était trouvée à demi satisfaite : si le roi l'avait enchaînée d'une main, de l'autre il avait décimé toutes les sommités sociales ; la démocratie, voyant la royauté se charger de son œuvre, l'avait laissé faire toute seule. Mais, quand le pouvoir royal eut à son tour prévalu ; sous Louis XII, François Ier et son successeur, la démocratie avait cherché autour d'elle un principe qui pût la défendre contre ce nouveau maître. Pendant que ces germes de rébellion fermentaient en elle, la réforme luthérienne éclata en Allemagne, et, comme toutes les révoltes se tiennent et sont solidaires entre elles, la démocratie française avait accueilli avec transport les novateurs religieux et facilité leurs déplorables conquêtes. Comme sur ce terrain il lui fallait des chefs et que l'organisation sociale ne permettait pas d'en trouver en dehors de la noblesse, les protestants français, profitant de la rébellion des grands, s'étaient coalisés avec eux.

L'édit de Nantes, qu'ils avaient conquis après quarante ans de guerres civiles, leur avait conféré une existence politique et avait permis au principe républicain de se développer à l'aise. Henri IV, à son entrée à Paris, s'était trouvé dans la nécessité de contenter ses amis protestants et ses ennemis catholiques. Aux premiers il avait concédé des droits et des priviléges qui en faisaient comme un peuple républicain constitué au sein d'un peuple monarchique; aux autres, ou pour mieux dire à leurs chefs, qui seuls avaient stipulé, il avait concédé des gouvernements, des places fortes, des pensions et une masse de priviléges assez considérable pour leur permettre d'aspirer à l'indépendance; et ils y étaient parvenus à ce point que l'un d'eux, Lesdiguières, ayant osé, en 1617, faire la guerre aux Espagnols sans la permission du roi, personne ne lui avait demandé compte de cet acte de souveraineté.

De là deux sortes d'ennemis légués à Louis XIII : d'une part la démocratie protestante, dirigée par ses assemblées et ses synodes et disciplinée par des chefs; de l'autre l'aristocratie territoriale, fortifiée par les princes du sang. Pour résister à ce double adversaire il n'y avait qu'une royauté dépopularisée par le règne des favoris et une bourgeoisie catholique timide et défiante. Voilà pour l'intérieur du royaume.

Au dehors, les obstacles à la gloire et à la prépondérance de la France n'étaient pas moins sérieux, mais ils se concentraient tous dans la nécessité de lutter contre les agrandissements de la maison d'Autriche. L'Angleterre aurait pu nous créer de graves embarras; Riche-

lieu médita de la rattacher à nous par le mariage d'Henriette de France, fille de Henri IV, avec Charles, prince de Galles, qui, renonçant à épouser l'infante, sœur de Philippe IV, sollicitait la main de la sœur de Louis XIII et ne devait pas tarder à monter sur le trône de la Grande-Bretagne, sous le nom de Charles I[er]. Les armées de la Suède guerroyaient dans le Nord ; les hostilités s'étaient rallumées entre l'Espagne et les Provinces-Unies; la guerre de Trente-Ans couvrait l'Allemagne de sang et de ruines ; mais, au point où en étaient les choses, la maison d'Autriche paraissait à la veille de sortir plus puissante et plus forte que jamais de la lutte.

L'année 1624 venait de s'ouvrir. Déjà, en moins de quelques mois, Richelieu avait réussi à dominer ou à renouveler le ministère, à expulser un nouveau favori et à subjuguer Louis XIII (qui ne l'aimait pas) par l'ascendant inévitable de son génie. Voici dans quels termes, voulant expliquer lui-même, en peu de mots, son système politique, il en rendit compte au roi, assez mal à propos nommé son maître. « Lorsque Votre Majesté, dit-il à Louis XIII, se résolut de me donner en même temps l'entrée de ses conseils et grande part en sa confiance, je puis dire avec vérité que les huguenots partageoient l'État avec elle, que les grands se conduisoient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouverneurs des provinces comme s'ils eussent été souverains en leurs charges. Je puis dire encore que les alliances étrangères étoient méprisées... Je promis à Votre Majesté d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plaisoit me

donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, et relever son nom dans les nations étrangères au point où il devoit être. » Ainsi, à son avénement au pouvoir, Richelieu se proposa trois projets dont la grandeur ne dépassait pas la mesure de ses forces, bien que chacun d'eux eût à lui seul suffi pour illustrer son nom : il voulut d'abord dompter les protestants, puis écraser l'aristocratie, et enfin humilier la maison d'Autriche. Non-seulement il réalisa cette triple pensée, mais plus d'une fois il dépassa le but.

C'était le moment où le duc d'Olivarès en Espagne, Ferdinand II de l'autre côté du Rhin, travaillaient de concert à affermir la domination exclusive de la maison d'Autriche en Italie et en Allemagne. Nulle armée, en Europe, n'égalait en expérience, en force et en discipline, les vieilles bandes espagnoles qui servaient l'ambition de Philippe IV. Ce roi, maître de l'Espagne, du Portugal, de la moitié de l'Amérique et des Indes, gouvernait encore par ses lieutenants le Milanais et le royaume de Naples, et se faisait obéir de la république de Gênes. Ferdinand, ceint de la couronne impériale, régnait sur les six archiduchés autrichiens, sur la Bohême, sur la Hongrie, et par la récente conquête du Palatinat il s'était mis en communication avec une troisième souveraineté autrichienne, avec les Pays-Bas, alors gouvernés par l'archiduchesse Isabelle. Dans ces conditions, il suffisait au roi d'Espagne de se rendre maître de la Valteline, et les deux grandes monarchies formées de l'héritage de Charles-Quint se trouvaient réunies en un seul faisceau pour abolir l'indépendance

de tous les peuples. A tout prix il fallait mettre obstacle au développement de tant de puissance.

Richelieu, cardinal de la sainte Église romaine, ne vit point, dans le triomphe de la maison d'Autriche en Allemagne, une garantie certaine offerte dans le présent et dans l'avenir à la cause catholique. Il se dit que Ferdinand II et Philippe IV pouvaient bien, dans l'intérêt de leur ambition, se poser comme les défenseurs nécessaires des catholiques d'outre-Rhin, mais il pensa que, après avoir subjugué en Allemagne les pays luthériens et restitué au clergé de ce pays les biens autrefois usurpés sur l'Église, la maison d'Autriche ne tarderait pas à peser sur cette même Église, à lui infliger une protection onéreuse, à lui enlever la liberté et l'indépendance, sous prétexte de combattre pour elle. Il ne voulut pas voir renaître l'ère des Hohenstaufen. Dominé par la volonté d'étendre au dehors la puissance du roi de France, il ne crut pas utile d'abriter ce grand intérêt sous le principe de l'unité religieuse. Oubliant un peu qu'il était prêtre, il se rappela qu'il était homme d'État et ministre. Dans une question où il avait à mécontenter la papauté elle-même, il crut pouvoir concilier les nécessités de sa mission avec les devoirs et les sympathies du chrétien. Selon le point de vue où ils se sont placés, les historiens ont très-diversement jugé cette politique. Pour notre part, nous ne nous dissimulons pas qu'il y a là un problème dont l'étude n'est point exempte de difficultés.

Comme tous les hommes de génie qui, avec la conscience de leur force, poursuivent la réalisation

d'une idée, le cardinal de Richelieu se préoccupait avant tout d'arriver au but et ne se mettait point assez en peine des moyens. Il allait au plus pressé, il ouvrait un sillon sans regarder en arrière, il faisait bon marché des scrupules. Dans la lutte qui ne tardera pas à s'élever entre lui et les grands, nous le verrons se soucier fort peu de l'humanité et de la miséricorde, et ne chercher qu'à faire prévaloir l'autorité suprême déposée en ses mains, perdant de vue que, s'il était bon de briser certaines résistances, la justice a des droits que la victoire elle-même ne saurait fouler aux pieds. Dans les conflits du dehors il ne vit que la France, et non la foi; il se crut l'héritier des plans de Louis XI, de François Ier et de Henri IV, non le continuateur de saint Louis et de saint Bernard. Au lieu de ruiner la maison d'Autriche par la guerre, chaque fois que s'offraient à lui de légitimes prétextes, il s'allia aux ennemis de la papauté et des catholiques et mit à leur service l'épée de la France. Rompant avec la politique traditionnelle du moyen âge, il rélégua l'Église dans ses temples; il enleva au souverain pontife, vicaire de Jésus-Christ, la puissance d'arbitre et de juge dans les questions de peuple à peuple; il convia les hérétiques au banquet de la grande famille européenne; il remplaça le droit par l'équilibre, le principe par le fait. Voilà ce qu'il fit, voilà ce dont l'histoire le blâme plus qu'elle ne l'exalte. Et toutefois nous ne croyons pas qu'il soit juste ni possible de le condamner d'une manière absolue; s'il soutint les protestants en Allemagne, ce ne fut pas par sympathie pour la révolte luthérienne, ce fut

parce que, dans la grande bataille engagée contre la monarchie universelle rêvée par l'Autriche, il trouva les protestants à côté de lui, sur le champ de bataille, occupés à combattre le même ennemi. Libre d'agir, en France, selon ses convictions religieuses, il mit sa gloire à ruiner le calvinisme, à désarmer les huguenots. Quant à l'Allemagne et à l'Italie, les souvenirs de Charles-Quint n'étaient nullement effacés; les insolentes prétentions de Philippe II dataient à peine de trente ans, et Richelieu ne voyait pas ce que Rome gagnerait à vivre sous la souveraineté orgueilleuse des chefs de l'empire au lieu d'être défendue et protégée par la France, sa sœur et son porte-glaive, par la France qui a besoin que Rome soit indépendante et forte. Dans ses traités d'amitié offensive et défensive avec les protestants du Nord il ne vit pas l'oubli d'un principe ni le mépris des traditions, mais seulement un fait transitoire, une entente de quelques jours en vue du combat. En résumé il poursuivit par des combinaisons peu dignes du passé de notre pays l'accomplissement d'une pensée utile; il obéit à une idée nationale et la servit par de mauvais moyens.

Ses projets d'alliance avec l'Angleterre et la Hollande remplirent les derniers mois de l'année 1624. Vers le même temps il accepta les propositions de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, pour partager avec lui les États de la république de Gênes. La justice n'avouait guère de tels projets; mais Richelieu avait hâte de fermer aux flottes ennemies les ports liguriens, qui favorisaient les invasions espagnoles dans la haute Italie. La république de Venise refusa de prêter

la main à cette spoliation armée. En 1625, Lesdiguières eut ordre de coopérer avec le duc de Savoie à l'envahissement de l'État de Gênes, mais il ne s'acquitta qu'à moitié de cette mission. Sur ces entrefaites mourait à Londres Jacques Ier, laissant la couronne à son fils aîné, Charles, prince de Galles (mars 1625). Le nouveau roi d'Angleterre épousa la sœur du roi de France, au grand déplaisir des deux pays, dont ce mariage froissait les convictions religieuses. Depuis plusieurs mois Richelieu avait chargé le maréchal d'Estrées, marquis de Cœuvres, d'occuper la Valteline avec un corps d'armée. Cette démonstration était un défi jeté à l'Espagne, un acte blessant pour le pape, qui avait accepté le rôle de médiateur, et on s'en émut vivement en Italie. Le cardinal-ministre écrivit à l'ambassadeur de France à Rome : « Le roi a changé de conseil et le « ministère de maxime; on envoie dans la Valteline « une armée qui rendra le pape moins incertain et « les Espagnols plus traitables. » Cette parole orgueilleuse ne fut point une menace jetée en l'air; le marquis de Cœuvres accomplit sa mission, et la Valteline fut placée sous la protection armée du roi de France.

La Valteline une fois soustraite à l'influence de Philippe IV, il fallut songer à réprimer les protestants, qui venaient de reprendre les armes. Ils étaient aidés des subsides de l'Espagne et ligués avec Venise et le duc de Savoie, trois puissances catholiques que les intérêts de leur politique rendaient favorables aux entreprises des huguenots. Richelieu, comme on vient de le dire, ne s'était pas montré plus scrupuleux en venant en aide, de son côté, aux luthériens d'Al-

lemagne. Il envoya contre les calvinistes rebelles Montmorency et Thoiras, qui obtinrent quelques avantages. Malgré ces premiers succès, Richelieu, que les affaires de France à l'étranger préoccupaient vivement, accorda aux protestants une paix assez avantageuse. Pour être plus libre de les combattre à une autre époque, il consentit, selon ses expressions, *à scandaliser le monde.* Il ne fut pas trompé dans son attente, et la paix qu'il avait conclue souleva les murmures et les sarcasmes des catholiques. Dans les satires du temps le ministre de Louis XIII fut appelé *cardinal de la Rochelle*, *pontife des calvinistes, patriarche des athées.* Ces diatribes étaient payées par la noblesse et les princes, et certains catholiques de bonne foi s'en faisaient volontiers les échos. Pour le moment elles n'empêchèrent pas le ministre de concéder aux protestants le rétablissement de leurs priviléges. Cette trêve ne pouvait être de longue durée; qu'importaient au cardinal quelques accusations prématurées? Richelieu avait ses desseins; il ne voulait pas avoir affaire à plus d'un ennemi, et les grands du royaume prenaient une attitude menaçante qui nécessitait une prompte répression (1625).

Les princes et les seigneurs, irrités de l'influence du cardinal, se groupèrent autour de Gaston, duc d'Orléans et frère de Louis XIII. C'était un jeune prince faible et vaniteux, un conspirateur ambitieux et timide, toujours prêt à donner le signal d'une attaque, toujours incapable d'en poursuivre l'exécution, un de ces hommes qui servent d'instrument aux rebelles et se font craindre, tôt ou tard, de leurs amis plus encore

que de leurs ennemis. Son gouverneur, d'Ornano, après l'avoir imprudemment engagé à demander son entrée au conseil, ne cessait de l'aigrir contre le gouvernement du roi son frère et de l'exciter à mettre obstacle aux projets de Richelieu, dont ni l'un ni l'autre ne savaient mesurer la portée. Richelieu, qui bientôt devait rendre à ses rivaux coup pour coup, ne se croyait point encore assez affermi pour tenir tête à cette intrigue. Il essaya de gagner Ornano en le faisant nommer maréchal de France, mais au lieu de l'apaiser il ne le rendit que plus dangereux. La reine-mère, d'accord avec le cardinal, voulait marier Gaston d'Orléans à mademoiselle de Montpensier, la plus riche héritière de la féodalité française; Ornano conseillait au prince d'épouser une princesse étrangère, afin de se créer hors de France de puissants alliés. Il fallait en finir avec ces manœuvres et ces résistances. Richelieu déploya pour la première fois la politique sans pitié dont il devait si souvent faire usage. Au fond, et malgré la futilité du prétexte, les mécontents ralliés autour du prince Gaston, frère du roi, n'étaient point des adversaires à dédaigner. Selon la détestable habitude de cette époque, ils cherchaient des auxiliaires et des complices dans les cours étrangères, et donnaient à de misérables querelles de cour l'étendue et la portée d'une conspiration dangereuse. L'Angleterre, le duc de Savoie, l'Espagne venaient secrètement en aide à Gaston, et cette coupable intrigue favorisait les projets des huguenots, en absorbant l'énergie et les ressources que le gouvernement aurait dû mettre en œuvre pour réprimer les rébellions calvinistes. Ri-

chelieu crut ou affecta de croire que la vie du roi et la sienne propre étaient menacées : il y avait là une exagération évidente, mais il fallait effrayer Louis XIII pour le déterminer à sanctionner des mesures de rigueur. On était au mois de mai 1626, et le prince Gaston résidait à Fontainebleau. Le maréchal d'Ornano fut arrêté et conduit à Vincennes; ses deux frères furent mis à la Bastille. Gaston d'Orléans, profondément irrité, écouta les excitations du grand-prieur, le chevalier de Vendôme, et du comte de Chalais, maître de la garde-robe. Ce dernier, jeune courtisan, léger comme Gaston, plus brave que lui, s'exhala en menaces de mort contre Richelieu et se laissa aller à des démarches plus imprudentes encore. Richelieu le manda près de lui, l'interrogea lui-même, obtint quelques aveux, et lui prédit un sort funeste s'il ne se dégageait du complot. Trop passionné pour écouter les conseils ou craindre la menace, dominé par son amour pour la duchesse de Chevreuse, favorite de la reine Anne d'Autriche et associée à l'intrigue, Chalais persista dans son entreprise. Richelieu le fit arrêter avec les Vendôme. Gaston, intimidé par cet acte de vigueur, consentit à épouser mademoiselle de Montpensier, et leur mariage fut célébré à Nantes, où la cour était alors. Cette même ville vit les apprêts lugubres d'un jugement criminel se mêler aux pompes de cette fête. Le comte de Chalais, traduit devant une commission spéciale, composée de quelques membres du parlement de Bretagne, fut condamné à mort, après une procédure mystérieuse et irrégulière. Ni sa jeunesse, ni sa naissance, ni les instances de ses amis, ni les larmes

de sa mère ne purent le sauver. L'inexorable Richelieu voulut établir son pouvoir par la terreur, et la tête de Chalais, frappée de trente coups de hache par un homme du peuple, tomba sur l'échafaud (19 août 1626). Tous ses complices furent arrêtés ou dispersés. Le comte de Soissons, malgré sa qualité de prince du sang, chercha son salut dans la fuite. La duchesse de Chevreuse, décrétée de prise de corps, se retira en Lorraine. Anne d'Autriche, impliquée dans les délations, encourut la disgrâce de son époux, qui conçut pour elle une aversion insurmontable et la soumit dès lors à un système humiliant d'espionnage et de défiance. Quant aux prisonniers, Ornano mourut à Vincennes presque subitement (2 septembre), et la haine accusa Richelieu de l'avoir fait empoisonner. Les historiens sérieux ont refusé d'admettre la réalité de ce crime; Richelieu, s'il avait voulu frapper de mort le comte d'Ornano, ne manquait pas de juges pour prononcer l'arrêt. « Le roi, dit-il lui-même dans ses Mémoires, fut marri que la justice de Dieu eût prévenu la sienne et qu'il fût mort avant son procès, qui eût justifié à toute la France sa détention. » Le grand-prieur et le duc de Vendôme, son frère aîné, avaient été arrêtés à Blois et transférés au château d'Amboise. On se demandait si on oserait leur donner des juges. Le duc de Vendôme, par des aveux concertés qu'on lui prescrivit, obtint sa liberté; mais il fut dépouillé de ses gouvernements et ne conserva qu'une modique pension. Le grand-prieur, ayant refusé constamment d'imiter la complaisance de son frère, resta dans les fers jusqu'à sa mort. Pour Gaston, frère du

roi, il était difficile de faire peser sur lui les rigueurs judiciaires; on se contenta de l'humilier, et Richelieu obtint de lui un engagement écrit d'aimer le roi, de le révérer comme père et souverain seigneur, et de révéler à Sa Majesté non-seulement les projets de complot auxquels on voudrait l'associer, mais encore les « moindres discours qu'on lui tiendroit pour lui donner ombrage du roy ou de ses conseils (1). » Ce fut seulement alors que ce prince échangea contre le titre de duc d'Orléans le titre de duc d'Anjou; nous l'avons néanmoins désigné sous la première de ces deux dénominations afin de nous conformer aux traditions reçues.

Ainsi se dénoua ce qu'on appelle la conspiration de Chalais, du nom de la principale victime. Richelieu se montra impitoyable par système; la rigueur et la vengeance ne coûtaient rien à cet homme, à la figure pâle, au regard froid, qui écoutait fort peu les conseils de son cœur et toujours ceux de son génie. Richelieu s'était rendu compte de ce qui faisait, depuis un demi-siècle, la faiblesse des rois de France, et il avait pris en horreur les intrigues de cour, les influences des favoris, l'habitude invétérée chez les grands et chez les princes de se mettre en rébellion ouverte contre le roi chaque fois que leur ambition ou leur orgueil se heurtaient contre quelque mécompte. Il fallait replacer ces nobles personnages dans la condition où les avait mis Louis XI et les contraindre à obéir à la volonté royale plus encore qu'au ministre, car dans des luttes de ce

(1) *Richelieu*, l. XVII, p. 81. — *Le Vassor*, l. XXIII, p. 49.

genre le ministre représentait le roi, et on ne pouvait, sans crime de lèse-majesté, avilir entre ses mains le dépôt de l'autorité souveraine. Et comment Richelieu aurait-il pu écouter les conseils de la miséricorde lorsqu'il s'agissait d'en finir avec des manœuvres d'antichambre qui, si méprisables qu'on les suppose, compromettaient la pensée et l'action du pouvoir? Fallait-il que l'homme de haute intelligence qui agitait les destinées de l'Europe au profit de la France fût impunément entravé par des courtisans aveugles et vaniteux, et se sentît impuissant à venir à bout de ces misérables entraves? Les romanciers et les poëtes ont pour coutume de stigmatiser l'implacable sévérité de Richelieu, qui leur fournit, de nos jours encore, de beaux effets de théâtre et des dénoûments tragiques. Les hommes d'État se placent à un autre point de vue pour asseoir leurs jugements, et ils ont raison de ne point condamner le grand ministre qui tenait en main toutes les forces de la France et ne voulait pas être désarmé par des intrigues de cour. Richelieu connaissait bien le roi Louis XIII et son entourage; il savait que ce prince, incapable d'affection vraie et de dévouement, se laissait dominer par des favoris dont il n'osait briser le joug; il l'avait vu, ingrat et dur envers sa mère, approuver les meurtriers du maréchal d'Ancre; il savait que son cœur ne pouvait être rempli que d'un amour glacé et mort, et qu'il applaudirait à celui qui le délivrerait de Richelieu comme à Richelieu lui-même s'il le débarrassait d'un autre maître. Avec un roi de ce caractère, les menées de cour, les conspirations de petits-maîtres, les complots

formés par des favoris ou des femmes s'élevaient, par le fait, à la hauteur de dangers publics, et Richelieu s'indignait d'une condition qui paralysait son génie. Pour servir un pareil roi il fallait le subjuguer; peu importait d'en être aimé. C'est ce qu'avait compris Richelieu.

Le cardinal, pour amuser le roi, voulut lui choisir lui-même un favori hors d'état de contrarier ses combinaisons politiques; il désigna pour ce rôle un jeune page nommé Claude de Saint-Simon. Plus tard ce gentilhomme eut un fils, le marquis de Saint-Simon, dont les Mémoires présentent un si vif intérêt pour l'étude de l'histoire. Vers le même temps, le 28 septembre, mourut à Valence le vieux connétable de Lesdiguières. Sully, qui devait prolonger sa vie jusqu'en 1641, était alors complétement oublié. Le vieux duc de Bouillon était mort, et son fils, Frédéric-Maurice de la Tour, montrait peu de zèle pour la cause calviniste. Le duc de Soubise était toujours réfugié en Angleterre, mais le duc de Rohan n'avait point quitté la France et passait encore pour le chef nécessaire des protestants. La haute fonction de connétable, devenue vacante par la mort de Lesdiguières, ne fut conférée à personne et n'a point été rétablie, sinon comme simple titre de cour.

En cette même année, et le 2 décembre, une assemblée des notables ouvrit sa session à Paris, dans la grande salle du château des Tuileries. Ce jour-là, le garde des sceaux, Marillac, l'une des créatures de Richelieu, prononça une longue harangue pleine d'adulations pour le roi et le cardinal-ministre. Quand il eut fini de parler, Richelieu prit la parole et s'exprima

en termes brefs et sentencieux. « Tout le monde, dit-il, doit admirer ce qu'a fait le roi depuis un an. Les affaires sont maintenant, grâces à Dieu, en assez bon état; mais on n'oseroit se promettre qu'elles y demeurent toujours, et il faudroit n'avoir point de jugement pour ne pas connoître qu'il les faut pousser plus avant. Il faut, par nécessité, ou laisser ce royaume exposé aux entreprises et aux mauvais desseins de ceux qui en méditent tous les jours l'abaissement et la ruine, ou trouver des moyens assurés pour l'en garantir. Reste donc à augmenter les recettes, non par de nouvelles impositions que les peuples ne sauroient plus porter, mais par des moyens innocents qui donnent lieu au roi de continuer ce qu'il a commencé à pratiquer cette année, en déchargeant ses sujets par la diminution des tailles. » En terminant le cardinal-ministre demanda à l'assemblée « beaucoup d'effets et peu de paroles. »

La session dura deux mois et demi; elle était présidée par Gaston d'Orléans, frère du roi, qui, au témoignage de Malherbe, « faisoit souvent l'école buissonnière. « Les propositions du roi étaient portées à l'assemblée par le procureur général au parlement de Paris. On délibérait sur chaque article, et les notables votaient en forme d'avis. Le principal objet dont on eut à s'occuper fut la réforme des abus en matière de finances. La situation du trésor était mauvaise : rien ne restait en caisse de toutes les épargnes de Henri IV; on devait vingt-sept millions; la solde des troupes n'était pas tout à fait payée, même pour l'année 1625; on s'était vu obligé à des anticipations et à des emprunts,

et pour 1627 on se trouvait avec un arriéré de trente millions à rembourser, indépendamment de la dépense d'une année entière à laquelle il fallait pourvoir. L'assemblée demanda la réduction des pensions et la démolition d'un certain nombre de places fortes devenues inutiles et dont l'entretien était fort onéreux. Ces expédients étaient loin de suffire aux exigences de la situation. Dans un autre ordre d'idées, Richelieu demanda l'atténuation des peines portées par la loi contre les criminels d'État, et l'on pense qu'en agissant ainsi il voulait seulement se faire un mérite de sa douceur et de sa clémence. Personne ne fut tenté d'y croire; le cardinal eut la satisfaction d'être refusé. Il proposa également d'interdire aux grands de l'État toute relation personnelle avec les ambassadeurs, sans en excepter même le nonce, et ceci pour éviter des trahisons fréquentes. Les prélats s'opposèrent à cette proposition, car ils voulaient conserver la liberté de leurs rapports avec Rome. On fit des règlements contre les libelles: Richelieu sentait toute l'importance qu'il y avait à ne point laisser les écrivains s'exprimer librement sur son système. Les desseins du cardinal pour la formation d'une puissante marine furent accueillis avec enthousiasme; ils consistaient à dresser une flotte considérable, à imposer les marchandises arrivant dans les ports de France sous pavillon étranger, à former dans le royaume une compagnie de marchands avec de grands priviléges. Quant aux moyens de finances qu'il soumit à l'assemblée, ils furent immédiatement adoptés. On racheta les portions du domaine royal qui se trouvaient aliénées; les dettes de l'État furent

établies à 52 millions ; on fixa l'armée à 2,000 hommes de cavalerie et 18,000 hommes d'infanterie, répartis dans les provinces et payés moitié par elles et moitié par le roi. Le 24 février 1627 l'assemblée fut close. On y avait remarqué l'absence des princes du sang, mais pour la plupart ils étaient disgraciés, compromis ou en fuite.

Vers le même temps la population de Paris vit tomber deux illustres têtes sur l'échafaud. François de Montmorency, comte de Boutteville, tristement célèbre pour avoir tué en duel un grand nombre de gentilshommes, avait été obligé, pour échapper à la rigueur des édits contre les duellistes, de se réfugier dans les Pays-Bas, avec François de Rosmadec, comte des Chapelles, son parent et son ami, qui lui servait toujours de second. Après de vains efforts pour obtenir sa grâce de Louis XIII, Boutteville eut l'inconcevable idée de quitter Bruxelles et de venir se battre à l'épée et au poignard, en plein midi, sur la place Royale de Paris, avec le marquis de Beuvron, son adversaire de famille. Il fut arrêté et conduit à la Bastille avec le comte des Chapelles, qui avait tué d'un coup d'épée Bussy d'Amboise, le second du marquis. Abandonnés à la justice du parlement, *ces illustres gladiateurs* furent déclarés criminels de lèse-majesté et condamnés à être décapités en place de Grève. La comtesse de Boutteville, Élisabeth de Vienne, se jeta aux pieds du roi et le conjura inutilement, par tout ce que la religion a de plus sacré, d'épargner le sang de son époux. Le duc d'Orléans, le prince et la princesse de Condé, le duc Henri

de Montmorency, les duchesses d'Angoulême et de Ventadour, et les plus nobles familles de France unirent leurs efforts pour solliciter la grâce des coupables. Louis, qui avait pris l'engagement solennel de ne jamais déroger à son édit du mois de mars 1626, se montra inflexible. « Leur perte m'est aussi « sensible qu'à vous, dit-il à la princesse de Condé; « mais ma conscience me défend de leur pardon- « ner. » Boutteville et des Chapelles furent exécutés en grand appareil (22 juin 1627). Les seigneurs frémirent de ce coup froidement terrible, de cet acte de justice qui leur enlevait le privilége de la désobéissance et que justifiait leur insolent mépris des lois; mais le ministre voulait ployer à l'ordre nouveau l'esprit anarchique de la noblesse, et il marchait d'un pas ferme à son but, sans s'inquiéter du nombre et de la puissance de ses ennemis (1).

Or, en ce moment, la France allait subir l'épreuve d'une nouvelle guerre de religion. Le duc de Buckingham, favori de Charles Ier, avait voulu rassurer les protestants d'Angleterre, qui s'étaient alarmés du mariage de leur roi avec Henriette de France, princesse catholique. D'accord avec les puritains de la Grande-Bretagne, il avait donc entrepris de favoriser les calvinistes français et de s'en faire des auxiliaires pour développer dans notre pays la politique éternelle de l'Angleterre, qui est d'agiter les autres peuples et d'envahir leur territoire au premier prétexte. Des Mémoires contemporains, ordinairement

(1) M. Todière.

consultés par les romanciers historiques, ces grands ennemis de l'histoire, ont attribué la politique de Buckingham à l'amour ridicule que ce seigneur avait voué à la reine de France, Anne d'Autriche; ils ont dit que Richelieu avait fait renvoyer en Angleterre le téméraire ami de Charles Ier, et que ce favori, pour se venger, s'était attaché à susciter une guerre implacable entre les deux royaumes. Ces ressorts sont bons à introduire dans les vaudevilles; on les emploie avec moins de succès dans le récit sérieux des événements. Le duc de Buckingham avait vu avec déplaisir l'avénement d'une reine catholique au trône d'Angleterre. Henriette de France, par des démonstrations de foi plus courageuses que prudentes, avait mécontenté le parlement et le peuple anglais. Buckingham se laissait entraîner par l'opinion en venant au secours des protestants de France, et le roi lui-même, dominé par les clameurs de ses propres sujets, avait été forcé de renvoyer de Londres à Paris tous les catholiques dont se composait la maison de la reine. A ce sujet l'ambassadeur d'Espagne mandait lui-même à Philippe IV : « Voici ce qui vient de se passer dernièrement à Londres. Le roi d'Angleterre a signifié à la reine sa femme qu'il avoit résolu de renvoyer en France tous les François et Françoises qu'elle avoit à son service, sans en excepter les prêtres, ni même son confesseur, et que tous ces emplois alloient être donnés à des Anglois. L'évêque de Mende, qui est l'ambassadeur françois dans ce royaume, s'est vivement opposé à cette résolution, et a déclaré très-hautement qu'ils ne sortiroient pas d'Angleterre sans un ordre de son sou-

verain. Il a dépêché en même temps des courriers à la cour de France pour rendre compte de ce qui se passoit. Le roi de France a fait répondre sur-le-champ que les François n'eussent point à quitter l'Angleterre, et il a protesté que, si on ne différoit pas l'exécution de cette mesure, il en éprouveroit un ressentiment tel qu'il deviendroit l'ennemi irréconciliable de la Grande-Bretagne. Nous verrons bientôt si, de part et d'autre, ils persisteront dans leur résolution, si favorable pour nous. » Tous deux y persistèrent, et ce fut l'un des griefs les plus sérieux que fit valoir la France contre le pays d'où lui venait une si grave injure.

Richelieu était en mesure d'agir; il voulait faire cesser le *scandale* qu'il avait donné aux catholiques en accordant la paix aux calvinistes; il méditait la ruine de la Rochelle, le dernier boulevard des religionnaires français. Les ducs de Rohan et de Soubise, soupçonnant ses desseins, étaient allés à Londres implorer la protection de Charles. Le favori appuya leurs sollicitations, et, malgré l'embarras de ses finances, le roi arma une flotte de cent voiles, portant sept mille hommes de débarquement, avec lesquels Buckingham alla descendre dans l'île de Ré. Pour justifier cette agression inattendue de la part d'un pays étranger avec lequel on avait contracté une alliance récente, Buckingham invoqua le prétexte religieux. Le roi très-chrétien avait voulu protéger les catholiques anglais : Buckingham établit que la couronne d'Angleterre était la protectrice naturelle des calvinistes de France; or ses coreligionnaires souffraient : n'était-il pas dans le droit du roi Charles Ier de les secourir? C'est en son

nom que le duc de Buckingham lança ce manifeste : « Qui croira jamais que le roi mon maître ait aucun dessein sur la France en un temps si désavantageux, où il a en tête un des princes les plus puissants du monde? Qui ne jugera plutôt, comme la vérité est, que ses troupes ici ne sont qu'auxiliaires, que le but de ses armes n'est autre que le seul bien des églises? Encore est-ce en gémissant que le roi mon maître s'y est résolu ; car n'est-ce pas toujours au préjudice du commerce, en la rupture duquel le pauvre peuple de ce royaume, ne pouvant débiter ses denrées, souffre non-seulement des taxes et impositions, mais aussi des nécessités de la vie? Non, non ! notre religion nous apprend tout autre chose, et la piété du roi mon maître, qui ne le cède à homme vivant, ne le lui permettra jamais. Son dessein, à lui, est le rétablissement des églises, son intérêt est leur bien, son but leur contentement. Cela étant, ces tambours battants, ces enseignes déployées rentreront dans le silence et dans la nuit. Donné à bord de notre vaisseau amiral, ce 21 juillet 1627. BUCKINGHAM (1). » Or déjà, sur l'assurance des secours de l'Angleterre, la Rochelle s'était soulevée.

Cette ville était pour l'hérésie un puissant arsenal de révolte ; c'est là que la faction protestante avait concentré toutes ses forces, ainsi que dans un retranchement. Assise sur un rocher que baignent les flots de l'Océan, cette ville, autrefois petite bourgade de

(1) 21 juillet 1627. « Manifeste de M. le duc de Buckingham, général de l'armée de la Grande-Bretagne, par rapport à l'armement qui avait lieu. » Bibliothèque impériale, Mss. Colbert, vol. XVII, page 396.

pêcheurs, puis devenue riche par son commerce, puissante par sa marine, avait été considérablement agrandie par nos rois. Fortifiée surtout depuis le règne de Louis XI, elle avait récemment restauré ses murailles dans la prévision d'un siége. Son port, que protégeaient d'inaccessibles rochers, était encore resserré à l'entrée par deux tours bien défendues et des digues habilement jetées. Cette capitale du calvinisme s'était toujours administrée par ses magistrats depuis l'année 1568, et jouissait du droit de garde et d'impôt et de beaucoup d'autres priviléges. Sa population, grossie par tous les hommes énergiques de la ligue réformée, qui s'y étaient retirés, s'élevait au moins à trente mille âmes, race de marins intrépides et farouches, accoutumés à supporter les plus rudes travaux, à braver tous les périls. En faire le siége paraissait une entreprise insensée et au-dessus des forces royales.

Richelieu ne se laissa pas intimider par de tels obstacles ; lui-même, exerçant à la fois les fonctions de ministre, de garde des sceaux, de surintendant de la marine et de général, voulut diriger une armée contre cette place réputée imprenable. Au risque « de sa fortune et de sa réputation (1), » il envoya des instructions, des émissaires et de l'argent à tous les lieutenants du roi qui étaient chargés de la défense des côtes, afin d'armer le plus grand nombre possible de bâtiments et de batteries. Il transmit des ordres à l'évêque de Maillezais, qui, sous son autorité, surveillait l'arme-

(1) *Mémoires* du cardinal de Richelieu.

ment et l'emploi de la flotte, et qu'il se plaisait à appeler son lieutenant, à décorer du titre de général des galères de France. Le ravitaillement d'Oléron et la défense de l'île de Ré le préoccupaient avant tout; il comprenait que de l'occupation de ces deux positions importantes dépendait le sort de la Rochelle ; que, si les Anglais s'en rendaient maîtres, la place, désormais secourue et ravitaillée par mer, ne pouvait être assiégée que d'un seul côté et ne pouvait être prise. « Je vous prie, mandait le cardinal grand-maître de la navigation à l'évêque-amiral, par le plaisir que vous me sauriez faire, de tenir la main que le Plessis-Praslin passe au premier vent au fort de la Prée, avec les vivres que j'ai donné charge à La Borde d'y faire entrer quand et quand. Au nom de Dieu, faites que ce passage se fasse au premier jour et que nous puissions avancer nos affaires. » Et quand l'évêque eut réussi, le ministre se hâta de le féliciter en ces termes : Monsieur « de Maillezais est toujours le même, en quelque lieu qu'il soit, c'est-à-dire n'oublie rien de ce qui se peut en ce dont il se mêle; et le cardinal de Richelieu sera toujours le même en son respect, c'est-à-dire du tout disposé à lui témoigner en toutes occasions qu'il est son très-affectionné confrère à lui rendre service. » Dans une autre circonstance il mandait encore : « Je suis très-aise du travail qu'on fait au bourg d'Oléron. Il est à désirer que les retranchements soient beaucoup meilleurs et plus larges; il est à propos d'y travailler le plus qu'on pourra. Quant au fort, je m'étonne comment il n'est point davantage avancé. Il faut donner les travaux à prix fait, et avoir diverses bandes d'ou-

vriers. Si les Anglois faisoient une descente dans l'île, on aura soin de retirer tous les bestiaux dans le bourg, et d'en tuer et saler suffisamment pour les magasins du bourg et du fort. — *P. S.* Monsieur de Maillezais est conjuré de demeurer dans l'île, de travailler soigneusement et diligemment à tout ce que dessus, comme chose très-importante au service du roi. » Ailleurs il écrivait ce qui suit : « Sa Majesté ordonne au sieur évêque de Maillezais de se transporter à la rivière de Charente pour y prendre et faire prendre toutes les grandes gabares qui s'y pourront recouvrer, lesquelles il jugera propres pour le dessein auquel Sadite Majesté les veut employer. Il faut faire une ordonnance, ajoute Richelieu, portant défenses de prendre des bœufs, sur peine de la vie, à tous soldats et gens de guerre, et d'interdire la culture des terres. Il faut faire apporter la contribution du blé et du vin de ceux qui n'ont point encore fourni, sans rien prendre de ceux qui ont contribué. Monsieur de Maillezais fera dresser, s'il lui plaît, un état général de tout ce qui a été dépensé en l'île d'Oléron, tant pour les gens de guerre que canon, plomb, poudre, fournissement de magasins, fortifications, et généralement de toutes choses. Il faut faire faire le procès aux matelots qui, ayant pris de l'argent du roi, ont quitté leurs bords...(1) » Ainsi Richelieu se montrait à la fois homme d'État et homme de guerre; puis, pour faire voir qu'il ne cessait d'être ministre de l'Église, il appelait au camp son confesseur, un pauvre moine, le Père Joseph, et

(1) Mss. Letellier-Louvois.

« bon nombre de capucins et de récollets chargés d'exhorter les gens d'armes à bien servir le roy. » Par ses ordres le marquis de Thoiras enleva l'île de Ré, que défendaient les protestants et une flotte anglaise. Le siége fut ensuite poussé avec vigueur. Richelieu en surveillait les opérations. Pour fermer le port aux Anglais il conçut l'exécution d'un projet dont l'idée première avait appartenu à Alexandre le Grand, et que le cardinal-ministre pouvait seul réaliser, parce que son génie tenace ne savait reculer ni devant les éléments ni devant les hommes. Il entreprit de fermer, par une digue d'environ quatre mille cinq cents pieds, le canal qui va de la pleine mer au port de la Rochelle. Cet ouvrage exigea à peine quatre mois. On enfonçait dans les eaux de longues poutres reliées ensemble par d'autres poutres mises en travers, et l'on jetait, au milieu de cette charpente, des pierres sèches, sans autre ciment que la vase apportée par l'Océan dans les intervalles. La digue s'élevait en talus; large de soixante-douze pieds à sa base, elle se rétrécissait insensiblement et n'en avait que vingt-quatre dans la partie supérieure. On laissa, au milieu du canal, une ouverture de quatre toises pour donner un libre cours au flux et au reflux, et dans ce vide on fit couler des navires chargés de pierres, qui embarrassaient le passage et le rendaient impraticable. Pour appeler les bénédictions du Ciel sur les opérations du siége, Richelieu établit dans son camp la plus austère discipline : les jeux de hasard, les blasphèmes, les duels étaient sévèrement proscrits. Cet ordre parfait encourageait les habitants des campagnes à apporter

leurs vivres à l'armée, et les marchés ne cessèrent d'être abondamment pourvus. Tant de préoccupations purement militaires n'empêchaient point le cardinal de vaquer aux soins du gouvernement. La force de son caractère se déployait à l'aise sur ce nouveau théâtre, et les grands de l'armée eux-mêmes, malgré leur haine pour Richelieu, se sentaient comme subjugués. Ils ne savaient que lui obéir, tout en prévoyant qu'un succès de plus allait accroître sa fortune. *Vous verrez*, disait l'un d'eux, le maréchal de Bassompierre, *que nous serons assez fous pour prendre la Rochelle*.

Découragé par les revers de chaque jour, las de tenter des efforts déjoués par Richelieu, Buckingham avait remis à la voile (novembre 1627) et s'était retiré en Angleterre, abandonnant les Rochelois aux vengeances de leur souverain. Sur ces entrefaites, Henri de Rohan, à la tête des huguenots du Midi, avait pris les armes dans le Languedoc. Les assiégés, conservant l'opiniâtreté de leur courage, firent appel à tous les calvinistes de France; ceux-ci n'abandonnèrent pas leurs frères et leur firent parvenir quelques renforts. A plusieurs reprises ils envoyèrent en mer des galiotes assez heureuses pour échapper à la surveillance des assiégeants; elles s'approchaient du port à la faveur des ténèbres de la nuit et leur apportaient des provisions. Ces secours devinrent bientôt plus rares, car la flotte française, sous les ordres du duc de Guise, parut dans la rade de Ré (21 janvier 1628). Elle était accompagnée de trente-deux vaisseaux espagnols que commandait l'amiral don Fadrique de Tolède. Ces vaisseaux, offerts à grand bruit par Philippe IV,

étaient dépourvus de vivres, mal équipés et mal servis. Arrivés longtemps après le départ de Buckingham, ils séjournèrent un mois dans le Morbihan, suivirent le duc de Guise devant la Rochelle, et se retirèrent six jours après, sur le faux bruit d'un retour offensif des Anglais (28 janvier). Ainsi le roi d'Espagne, mettant de côté l'intérêt catholique, se montrait avant tout jaloux de la France. En dépit de la rigueur de l'hiver, Richelieu redoublait d'efforts pour agrandir sa digue et resserrer de jour en jour le blocus. Louis XIII avait voulu prendre part aux travaux du siége et en recueillir la gloire; il se lassa d'une si longue suite d'opérations militaires dont le résultat se faisait attendre; il tomba malade et retourna à Paris (10 février). Richelieu ne le vit pas partir sans inquiétude, non-seulement parce qu'en laissant là le siége le roi pouvait décourager l'armée, mais surtout parce qu'à Paris il allait se trouver entouré, conseillé et dominé par les princes et les courtisans jaloux de la fortune du cardinal.

Cependant les assiégés se défendaient avec toute l'énergie du fanatisme. Ils avaient élu pour maire Jean Guiton, homme inaccessible à la crainte. Pressé d'accepter ces fonctions, ce hardi magistrat, après quelque résistance, dit aux habitants, en leur montrant un poignard : *Je serai maire, puisque vous le voulez, mais c'est à condition qu'il me sera permis d'enfoncer ce fer dans le cœur du premier qui parlera de se rendre, et je consens qu'on m'en perce moi-même si jamais je propose de capituler ;* et le poignard demeura sur une table dans la salle du conseil. Cependant la famine exerçait dans la ville les plus affreux ravages; des milliers

d'hommes mouraient de faim. *Eh! qu'importe?* disait Guiton; *il suffit qu'il en reste un pour fermer les portes;* et cette menace de sa bouche n'aurait point été une vaine bravade. A la Rochelle, ceux qui avaient la force de combattre restaient à leur poste, sur les remparts; les autres préparaient les vivres et les munitions de guerre. Parfois, en continuant la lutte, les assiégés imploraient les secours du roi de la Grande-Bretagne. « Sire, mandaient-ils à Charles Ier, nous voici à vos pieds pour les mouiller de nos larmes, et Dieu veuille que bientôt nous y rendions le dernier soupir; car nous ne saurions vous céler notre situation, Sire, et l'état déplorable de notre ville; elle est aux derniers abois par le manque de secours qui nous met au désespoir, lesquels cependant avaient été si solennellement promis par Votre Majesté. C'est l'ordinaire de la misère d'être soupçonneuse; mais vous nous croirez, Sire, car les menées vous sont connues et viennent de vos adversaires seuls, par qui l'argent et les séductions sont répandus dans votre cour. Que, par grâce, votre flotte, Sire, puisse mettre à la voile et nous tire des bras de la mort. » Suivait le lamentable exposé des souffrances endurées par la ville (1). En attendant des secours, qui n'arrivaient pas, les misères

(1) « En moins de trois mois il y est mort plus de 16,000 personnes, ce qui étonnera peu quand on se représentera la difficulté de vivre, pour les pauvres gens, dans une ville révoltée et mal garnie de provisions. Selon l'état qui nous a été représenté depuis par l'un des quarteniers, il s'ensuit que le boisseau de blé coûtait 100 liv.; la pinte de vin, 6 liv.; la livre de bœuf, 15 liv.; une vache vivante, 1,500 liv.; la livre de chair de cheval, 4 liv.; la livre de raisin en cabas, 12 liv.; la livre de beurre,

augmentaient, la famine pressait les Rochelois, et les plaintes venaient mourir auprès de l'inflexible Guiton, qui faisait pendre ou fouetter quiconque osait prononcer le mot de capitulation. Les calvinistes de la Rochelle se montraient les imitateurs des Parisiens de la Ligue. Madame de Rohan, la femme de celui qui commandait les armées protestantes, se voyait réduite à manger de la chair de cheval et du cuir bouilli. Vainement le récit de tant de détresse venait-il émouvoir l'Angleterre; Buckingham demeurait dans l'inaction. Ce favori ayant été poignardé par le sectaire Felton, officier écossais, le parti protestant domina seul dans les conseils de l'Angleterre, et une nouvelle expédition fut envoyée au secours de la Rochelle. Le 28 septembre 1628, la flotte, sortie des eaux de la Tamise et de Portsmouth, parut à la hauteur de l'île de Ré. Elle était forte de cent quarante bâtiments et devait agir contre la grande digue. A cette nouvelle l'élite de la noblesse française s'arma spontanément et vint combattre sous les yeux du cardinal-ministre. La flotte anglaise échoua, vaincue à la fois par le canon français et par les tempêtes. En voyant fuir au loin les vaisseaux des Stuarts les assiégés perdirent toute espérance; seul, parmi eux, l'inexorable Guiton parlait toujours de mourir de faim, et la ville semblait condamnée à une destruction certaine.

20 liv.; *idem* de sucre, 20 liv.; œufs, 1, 3, 4 ou 7 liv.; la volaille, 18 liv.; la brebis, 200 liv.; une livre de biscuit, 60 liv.; le picotin de fèves, 30 liv.; un chat, 45 liv.; la livre de cuir en poil, 4 liv.; une tête de chèvre, 22 liv.; la livre de paille pilée en pain d'épice, 10 liv. Les rats, les souris, les perroquets ont tous été mangés. Les chiens étoient volés et dévorés sous les yeux de leurs maîtres. »

Mais la Rochelle n'eut point à subir cette affreuse extrémité : les rares habitants qu'avait épargnés la faim consentirent à se rendre à Louis XIII. Les principaux bourgeois sortirent, portant les clefs de la ville, et furent conduits à la tente du roi par M. de Toiras, gouverneur de l'Aunis. Le cardinal les introduisit dans la chambre de Louis XIII, et là tous ces députés en pleurs se précipitèrent à genoux. La harangue du sieur de Lagouste fut courte et respectueuse. « Sire, s'écria-t-il, pardon pour les habitants! » Le roi garda un visage sévère et leur répondit : « Je prie Dieu que ce soit de cœur que vous me portiez honneur, et que ce ne soit pas la nécessité où vous êtes réduits qui vous fasse tenir ces paroles. Je sais bien que vous avez toujours été malicieux, pleins d'artifices, et que vous avez fait tout ce qui a été possible pour secouer le joug de mon obéissance ; je vous pardonne vos rébellions. Si vous m'êtes bons et fidèles sujets, je vous serai bon prince, et, si vos actions sont conformes aux protestations que vous me faites, je vous tiendrai ce que je vous ai promis. » Le 30 octobre, la garnison, réduite à soixante-quatorze Français et à soixante-deux Anglais, sortit de la ville. Le duc d'Angoulême et le maréchal de Schomberg entrèrent alors dans la place, à la tête des gardes-françaises et des gardes suisses. On ne voulut point reconnaître le titre de maire que persistait à porter le hardi Guiton. Les soldats furent saisis d'horreur et de pitié en voyant le peuple affamé se précipiter sur eux pour leur arracher les pains attachés à leurs bandoulières. L'air était infecté par une multi-

tude de cadavres que les vivants n'avaient pas eu la force d'ensevelir. Les cimetières en étaient couverts, car un grand nombre de ceux qui n'avaient plus aucune espérance de vivre s'étaient traînés eux-mêmes dans ce séjour de la mort pour y rendre le dernier soupir. Les infortunés gisaient sur la terre où ils avaient choisi la place de leurs tombeaux. D'autres étaient restés dans les maisons, où des familles entières avaient succombé au terrible fléau qui désolait la ville. Les Rochelois eurent la vie sauve et obtinrent le libre exercice de leur culte, mais leurs remparts furent rasés et leurs priviléges abolis. Peu de villes, parmi celles dont le nom figure dans notre histoire, montrèrent au gouvernement royal une opposition plus forte et plus dangereuse. La Rochelle s'était révoltée successivement sous Louis XI, Charles VIII, Louis XII, Francois Ier, Charles IX, Henri III, Henri IV, et enfin sous Louis XIII. Le siége que dirigea Richelieu coûta quarante millions; mais le cardinal ne crut pas avoir payé trop cher l'occasion de frapper d'un même coup la féodalité et le calvinisme.

L'Église applaudit à la chute d'une ville qui, depuis un demi-siècle, était la citadelle de l'hérésie. Le pape Urbain VIII félicita Louis XIII par un bref dont ce prince se fit un titre de gloire. « Grand Prince, disait le pontife, Dieu s'est assis à votre droite, et non-seulement vous avez réduit vos propres ennemis, mais encore vous avez vaincu l'Océan qui étoit leur auxiliaire. Que Dieu aide et soutienne toujours la vigueur et la puissance de votre lance! »

Durant le siége de la Rochelle, les deux armées envoyées dans le Languedoc sous les ordres de Condé et de Montmorency parcoururent les provinces du Midi et y commirent d'horribles ravages. Maître de Nîmes, de Montauban et de Castres, Henri de Rohan soutenait la guerre avec une énergie qui tenait du fanatisme et du désespoir. Hors d'état de tenir tête aux armées de Louis XIII, il sollicita instamment les secours de Charles I[er], et envoya un de ses agents à Philippe IV pour lui offrir les services des calvinistes et lui demander assistance. La réponse du roi catholique n'arriva pas avant la nouvelle du désastre de la Rochelle. Lorsque le duc apprit la reddition de cette ville, qui portait un coup si terrible aux huguenots de France, il ne fut point consterné; il employa la diligence la plus grande et les ménagements les plus adroits pour retenir sous les drapeaux de la rébellion les populations méridionales. Il signa avec l'Espagne un traité par lequel il se mettait à la solde de cette puissance, avec quatorze mille hommes, moyennant trois cent quarante mille ducats par an; « et, dans le cas où lui et les siens pourroient se rendre assez forts pour se cantonner et former un État à part, » il prit l'engagement de laisser la liberté de conscience aux catholiques (mai 1629). Cette promesse assez vague suffisait au roi d'Espagne pour calmer ses scrupules. Richelieu, justement indigné de ce traité, envoya de nouvelles troupes dans le Midi, bien qu'une partie des forces disponibles de la France fût alors occupée à guerroyer en Italie. Le parlement de

Toulouse rendit contre le duc de Rohan une sentence qui le déclarait traître et rebelle, et le condamnait à être écartelé, puis ses membres brûlés et ses cendres jetées au vent. Cet arrêt, gratuitement cruel, puisqu'il s'agissait d'un chef militaire peu disposé à se laisser prendre, fut exécuté en effigie et ne pouvait l'être d'une autre manière. Il ne mit fin ni aux soulèvements des calvinistes, ni aux massacres, ni aux représailles.

Ces dernières convulsions du parti protestant n'empêchèrent pas le roi d'aller secourir en Italie le duc de Nevers, Charles de Gonzague, contre les Espagnols, qui lui disputaient le duché de Mantoue et de Montferrat, dont le dernier duc, Vincent II de Gonzague, mort en 1627 sans postérité, lui avait fait donation par testament, comme à son plus proche héritier. Cette guerre fut résolue d'après les conseils de Richelieu, au grand déplaisir de la reine-mère. Le cardinal voulait à tout prix occuper sérieusement l'activité du roi; dans ce but il dirigea avec tant d'habileté les incidents et les ambitions qu'il amena Louis XIII à se charger lui-même du soin de conduire la guerre au delà des Alpes. Dans cette circonstance on le vit exercer sur la volonté du roi une influence toute-puissante, devant laquelle échouèrent toutes les oppositions, tantôt sourdes, tantôt déclarées, de la cour et de la reine-mère. Depuis longtemps, à son grand déplaisir, Marie de Médicis n'avait trouvé dans le cardinal ni cette docilité ni ce dévouement qu'elle avait attendus d'un homme comblé de ses bienfaits. Entourée de courti-

sans dont Richelieu gênait l'ambition, elle prêtait une oreille complaisante et crédule à leurs invectives et à leurs rapports. La défiance et la haine remplaçaient insensiblement dans son cœur son ancienne affection pour le ministre; la division régnait entre eux, mais de part et d'autre on en faisait mystère; la guerre de Mantoue la fit éclater. La reine-mère condamnait cette entreprise par un motif d'intérêt ou de vanité personnelle. Le duc d'Orléans, veuf de sa première épouse, avait tourné ses vœux du côté de Marie de Gonzague, fille du nouveau duc de Mantoue. Le zèle de Richelieu pour la cause de ce prince offensa Marie de Médicis, qui destinait à son fils une princesse florentine. Elle s'efforça de retenir le roi à Paris, en lui représentant les dangers auxquels une expédition lointaine exposait sa santé chancelante; mais ses larmes ne purent balancer l'empire absolu que le cardinal avait pris sur ses volontés : tout se prépara pour le départ du roi, et des corps d'armée furent sans retard rassemblés dans le Dauphiné et en Auvergne. Avant de se mettre en route le roi tint à Paris un lit de justice; cette cérémonie politique et judiciaire donna lieu à une déclaration solennelle faite au nom du gouvernement par le garde des sceaux Marillac, et à cette occasion le docile ministre de Louis XIII blâma l'abus que le parlement de Paris n'avait cessé de faire du droit de remontrances; puis il donna lecture d'un ensemble de dispositions et d'ordonnances qui introduisirent peu de changements essentiels dans les institutions du pays. Ce prince, accompagné de son ministre, quitta Paris, après avoir confié à Marie de Médicis l'admi-

nistration du royaume pendant le temps que durerait son absence. Louis XIII se dirigea sur l'Italie, bien qu'il eût annoncé publiquement, en lit de justice, « qu'il partoit pour aller contre le reste de ses sujets rebelles. » Il évita de passer par Lyon, à cause d'une terrible épidémie qui désolait cette ville et dont le peuple imputait la cause aux maléfices des hugnenots, désignés comme « *engraisseurs* de portes et infecteurs publics. » En cinq mois le fléau avait emporté quarante mille personnes. Le roi se rendit par la Champagne à Dijon ; le cardinal de Richelieu vint le rejoindre à Châlons-sur-Saône. Suivi de son ministre, Louis XIII se rendit à Grenoble, où l'avaient devancé les principaux corps de son armée et où arrivèrent successivement les maréchaux de Schomberg, de Créqui et de Bassompierre. L'armée était mal fournie de vivres ; l'artillerie était encore au pied des montagnes qu'on devait lui faire franchir. Richelieu pourvut à tout avec sa rare activité, faisant office de général, de surintendant et de munitionnaire. Secondé par ses soins habiles, le roi franchit les Alpes, dans les premiers jours de mars, par le temps le plus rigoureux (1629). Casal tenait encore ; mais le duc de Savoie, tout en négociant avec Richelieu, refusait le passage à l'armée française. Durant une halte Louis XIII écrivit à sa mère : « Madame, il y a trois jours que le mont Genèvre est resté fermé par les neiges, et que nous n'avons su avoir aucune nouvelle de tout ce qui est au delà jusqu'à ce matin. Si ce temps eût duré encore trois jours, nous eussions été à la fin, nos vivres venant tous de derrière les monts. Le prince

de Piémont vint hier trouver mon cousin le cardinal de Richelieu à Chaumont, là où il était allé pour cet effet, et s'en retourna hier rejoindre son père, qui s'étoit avancé à moitié chemin de Turin. Il nous doit rendre réponse aujourd'hui à midi savoir, s'il nous donnera le passage ou non. En cas qu'il nous le donne, M. de Savoie ou le prince me viendront trouver ce soir; si aussi ils ne nous le veulent bailler, on attaquera leurs barricades demain à la pointe du jour, lesquelles nous emporterons assurément. C'est tout ce que je puis vous mander à cette heure. » Quelques heures après il fallut attaquer le pas de Suze, gorge étroite et sinueuse où Charles-Emmanuel avait fait construire trois barricades, hautes de vingt pieds, larges de douze, couvertes par des boulevards et des fossés, et garnies de nombreux soldats. En peu d'instants l'ennemi fut abordé de front par les uns, tourné par les autres, et enfin chassé de ses retranchements. Sur le champ de bataille même le roi écrivit à sa mère, à huit heures du soir : « Madame, voyant que M. de Savoie ne nous vouloit donner le passage, je me résolus de le forcer; l'affaire a si bien réussi que nous avons exécuté tout notre dessein ainsi que l'on le pouvoit désirer. » Dans cette glorieuse journée on distingua par leur courage le duc de Longueville, les comtes de Soissons et d'Harcourt, le comte de Moret, bâtard de Henri IV, le marquis de Brézé, beau-frère du cardinal, le marquis de la Meilleraye, son cousin, le duc de la Trémouille, et bon nombre de seigneurs et de gentilshommes. C'était coutume, pour la noblesse, de racheter à l'aide de son sang et de son cou-

rage, sous le feu de l'ennemi, les abus nés traditionnellement du régime féodal.

Quoi qu'il en soit, le duc de Savoie, qui s'était cru invincible, se vit contraint de demander la paix; il signa un traité par lequel il s'engageait à livrer passage en tout temps aux troupes françaises et à fournir lui-même aux frais du roi les munitions nécessaires pour le ravitaillement de Casal. Le roi, jusques après l'exécution de ces engagements, devait être mis en possession de la citadelle de Suze et des châteaux voisins. De son côté il garantissait au duc la cession de la ville de Trino, avec quinze mille écus d'or de rente. A l'approche des Français, les Espagnols, qu'avait surpris leur brusque irruption, levèrent le siége de Casal, et, adhérant au traité de Suze, ils promirent de laisser Charles de Gonzague tranquille possesseur de ses États. Louis séjourna six semaines à Suze, où il ratifia un traité de ligue signé à Venise par le comte d'Avaux, son ambassadeur, entre la France, Venise, le pape, la Savoie et Mantoue, contre la maison d'Autriche. Durant le séjour du roi à Suze plusieurs ambassades lui vinrent des différents souverains d'Italie; mais l'affaire principale qui le préoccupa fut la conclusion d'un traité de paix avec Charles Ier, roi d'Angleterre. Ce prince, alors en butte à des résistances et à des révoltes dans son propre royaume, se résigna à accepter les termes qu'on lui proposait, et qui se bornaient « à rétablir les anciennes alliances entre les deux couronnes, sans restitution de part et d'autre, et à confirmer les articles du contrat de mariage de madame Henriette de

France, reine d'Angleterre, pour être exécutés de bonne foy. »

L'Europe était plutôt surprise qu'épouvantée, et Richelieu ne se fiait guère à la durée du traité de Venise; mais il lui fallait revenir en France pour achever la ruine des huguenots. La situation devenait menaçante. Allié de l'Espagne, le duc de Rohan se préparait à établir, de la Loire aux Pyrénées, une république protestante constituée à l'instar de celle qui s'était formée vers le Rhin, et qui, nonobstant les combats et les supplices, avait tenu en échec les armes de Philippe II. Les églises protestantes, représentées à l'assemblée générale de Nîmes, organisaient contre la domination des rois très-chrétiens des confédérations calvinistes dans la région des Cévennes et dans les contrées où jadis avait eu lieu la guerre des Albigeois; mais le temps était passé de ces grandes révoltes entreprises, sous un prétexte religieux, dans le double intérêt de la féodalité et de la démocratie. Les villes et les provinces résistaient aux exhortations du duc de Rohan et des ministres huguenots. Avec un peu de vigueur et d'activité on pouvait en finir dans le Languedoc comme à la Rochelle. Louis XIII et Richelieu comprenaient la situation et se hâtaient d'y faire face. Le roi laissa douze mille hommes à Casal et à Suze, sous les ordres de Créqui et de Bassompierre; puis il marcha contre les rebelles du Languedoc avec cinquante mille hommes, partagés en six corps. Après avoir passé le Rhône il pénétra dans le Vivarais et investit Privas, défendu par une population fanatique et cinq cents soldats d'élite que commandait Saint-André de

Montbrun, gentilhomme d'une valeur éprouvée. Le cardinal vint rejoindre le roi sous les murs de cette place, avec le maréchal de Bassompierre et une grande partie de l'armée d'Italie (19 mai). Privas fut pris d'assaut, livré aux flammes et détruit. Ses habitants avaient commis de cruelles violences contre les catholiques des environs; aussi tous ceux d'entre eux qui tombèrent entre les mains des gens du roi furent-ils massacrés, pendus ou envoyés aux galères. L'explosion d'un magasin à poudre, auquel un assiégé avait mis le feu pendant qu'on parlementait, entra pour beaucoup dans la fureur de cette répression armée. Peu d'heures après, le roi fit publier une déclaration qui confisquait le sol, les maisons et les ruines de Privas au préjudice de ses anciens habitants, et en adjugeait la propriété à ceux qui viendraient s'y établir avec sa permission expresse. On perdit à ce siége plusieurs hommes de marque, et entre autres le marquis d'Uxelles et le marquis de Portes, parent du duc de Montmorency. En apprenant le châtiment terrible qui s'était étendu sur Privas, la plupart des autres villes, frappées d'épouvante, firent leur soumission. Des colones dévastatrices, parcourant les Cévennes, y répandaient l'incendie et la mort. Enfin Alais, que Rohan regardait comme la dernière ressource du parti protestant et qui avait promis de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, ne soutint que les premières approches de l'armée royale et capitula le 16 juin. Alors Rohan, voyant les plus fortes places de son parti se rendre successivement ou tomber, après une résistance inutile, devant des

forces supérieures, et s'apercevant, comme il le dit lui-même, que « Dieu avait soufflé sur tous ses grands projets, » demanda la paix et l'obtint du roi ; elle fut signée à Anduze. La condition première du traité fut la démolition absolue de toute forteresse, muraille de communes, gouvernement de villes, défense de toute assemblée, de sorte qu'il n'y eût plus de possibilité d'établir un gouvernement huguenot au milieu de la France. Le traité d'Anduze, publié sous la forme d'un édit, portait expressément que le roi « avoit reçu en grâce les ducs de Rohan et de Soubise, les habitants des villes de Languedoc, Vivarais et Guienne, lesquels devoient poser les armes, faire serment de fidélité à Sa Majesté et raser leurs fortifications. » Dans les autres articles il était dit que la religion catholique serait rétablie partout où l'exercice en aurait cessé, mais que « les prétendus réformés y auroient l'exercice libre de leur religion jusqu'à ce qu'il plût à Dieu, leur bonne volonté aidant, de les ramener au giron de son Église. » Abolition était donnée aux huguenots et à leurs chefs pour le passé, et spécialement pour leur complicité avec les puissances étrangères. On renouvelait en leur faveur la promesse de maintenir les édits de pacification ; on leur rendait leurs temples et leurs cimetières. Quant au duc de Rohan, bien qu'il eût obtenu le pardon royal et la restitution de ses biens, il s'éloigna momentanément de la France, souhaitant « à ceux qui viendroient après lui autant d'affection, de fidélité et de patience, et des peuples plus constants, moins avares et plus zélés, afin qu'en restaurant les églises (protestantes) de France ils exé-

cutassent ce qu'il avoit osé entreprendre. » Ce cri d'adieu, adressé à un parti naguère encore si redoutable, attestait évidemment que les populations, également lasses du calvinisme et des querelles féodales, aspiraient avant tout au repos et à la soumission, et se séparaient enfin des meneurs qui les avaient exploitées, depuis un demi-siècle, au profit de leur orgueil personnel plus encore que de leurs croyances. A ce point de vue encore la paix de Nîmes fut un événement de la plus haute importance.

« Les protestants, dit Richelieu lui-même dans ses Mémoires, bien que leur intention ait été de se maintenir en petites républiques, furent contraints d'accepter la paix, non comme ils le désiroient, mais comme il plut au roi de la leur donner, et non en forme de traité, comme ils avoient toujours fait par le passé, mais par abolition et par grâce. Auparavant on leur laissoit des villes de sûreté ; en cette occasion le roi les condamna à raser généralement, sans exception aucune, toutes les fortifications de celles qui s'étoient portées à la rébellion, et ce à leurs dépens et par leurs propres mains, ce qui est à noter, le roi voulant avoir cette gloire que ce qui avoit été élevé contre son autorité fût détruit par ceux mêmes qui en avoient été les architectes. Autrefois les chefs des rébellions recevoient des établissements et des récompenses, et des sommes immenses de deniers; en cette occasion le duc de Rohan quitta non-seulement le Languedoc, mais sortit du royaume; et tant s'en fallut qu'on lui donnât récompense qu'on lui rendît seulement son bien, lui donna-t-on cent mille écus, qui n'étoient pas la

moitié des ruines des bâtiments de ses maisons et du rasement de ses forêts. Encore y a-t-il à remarquer qu'aux autres traités l'intérêt particulier marchoit le premier, au lieu qu'en cette occasion jamais le duc de Rohan ne sut que le roi lui voulût accorder aucune chose qu'après qu'il eut accepté la grâce de la paix. » Ces paroles résument bien la situation qui était faite aux calvinistes par le traité d'Anduze. Ainsi Richelieu avait réalisé l'un de ses grands desseins, qui était le désarmement des protestants, en tant que parti politique. Il avait encore à mettre fin aux résistances féodales et aux agrandissements redoutables de la maison d'Autriche. Ce n'était point trop, pour accomplir cette œuvre, de ce qui lui restait de vie et de force.

Le traité d'Anduze fut signé le 28 juin 1629. Moins de deux mois après, Montauban ouvrit ses portes à l'armée catholique et fut immédiatement démantelée. Richelieu rendit au culte la cathédrale de cette ville et y célébra lui-même la première messe. Désireux de rétablir un peu d'ordre dans les finances du Languedoc, le cardinal-ministre provoqua du roi un édit que les états de la province, alors réunis à Pézenas, refusèrent d'enregistrer. Richelieu, toujours préoccupé du soin de faire prévaloir la prérogative royale, fit casser les états du Languedoc.

Depuis deux mois le roi s'était rendu à Paris, s'éloignant à dessein des pays où sévissait la peste, triste compagne de la disette et de la guerre. Richelieu, vers le milieu de septembre, rejoignit la cour à Fontainebleau. Il était temps pour lui d'arriver, s'il

voulait soustraire le roi aux influences malveillantes, aux intrigues de cour dont cette fois les principaux fauteurs étaient la reine-mère et Gaston d'Orléans. Parvenue à l'âge de cinquante-sept ans, dominée par les conseils du cardinal de Bérulle, Marie de Médicis accusait Richelieu d'avoir trop tôt oublié qu'il n'était arrivé aux affaires que grâce à son appui; elle le taxait volontiers d'ingratitude; elle s'indignait tout haut de l'appui que le ministre se proposait de donner aux protestants d'Allemagne; elle lui reprochait d'imposer au roi Louis XIII une politique favorable à l'hérésie. Gaston se faisait volontiers l'organe de ces plaintes; il colportait autour de lui les ressentiments de la reine; il y associait ses griefs personnels; il ralliait à la faction des mécontents tous ceux que froissait la puissance du ministre, et ils étaient nombreux. C'était d'abord une partie du clergé, que scandalisaient certaines alliances luthériennes; puis les princes et les seigneurs, qui se voyaient réduits au rôle de sujets du roi, au mépris des traditions féodales de plusieurs siècles; à leur suite venaient les magistrats du parlement, qui voyaient Richelieu consolider l'autorité absolue sans recourir aux juristes, faire peu de cas de l'appui des textes et des arrêts, et plier sous le joug les gens de justice, trop désireux de se poser en tuteurs du roi, trop prompts à chercher dans les édits de Sa Majesté des prétextes à de nouvelles remontrances. Mais surtout Richelieu avait contre lui la bourgeoisie parisienne, les corporations municipales, les classes qui, fières de certaines franchises et jalouses de quelques libertés, voyaient avec déplaisir

le cardinal supprimer les priviléges des villes, n'admettre aucune résistance légitime et tenir en grande suspicion tout ce qui rappelait les souvenirs des barricades, le dévouement de la Ligue, les manifestations populaires si fréquemment renouvelées depuis les temps d'Étienne Marcel jusqu'à ceux de Bussy le Clerc. A Fontainebleau Richelieu fut très-favorablement accueilli par le roi, mais la reine-mère lui témoigna beaucoup d'antipathie. Le cardinal se montra fort habile à conjurer cet orage de cour; il écrivit à Marie de Médicis une lettre respectueuse, et la reine-mère, pour le moment, agréa ses excuses. M. de Bérulle étant mort sur ces entrefaites (2 octobre), le parti du ministre reprit quelque avantage à la cour. Gaston d'Orléans, comme un enfant boudeur, s'était retiré à la cour du duc de Lorraine pour ne pas être témoin de la fortune de Richelieu; on l'apaisa à moitié en lui accordant quelques honneurs et un don de cent mille livres à prendre sur le duché de Valois. En revanche Richelieu se fit décerner le titre de gouverneur du Brouage, des îles de Ré et d'Oléron, et obtint le privilége, bien autrement sérieux, d'être déclaré « principal ministre d'État. » Pour que cette haute fonction ne fût point exposée aux incertitudes et aux caprices de cour, Richelieu entreprit de donner aux préoccupations du roi un but plus vaste et plus digne de la puissance souveraine, et les événements de la politique extérieure lui en fournirent l'occasion.

La guerre de Trente-Ans était entrée depuis 1624 dans la période danoise et continuait d'ensanglanter l'Allemagne. Les princes protestants, qui avaient abandonné

l'électeur palatin, commençaient à comprendre que leur ruine pourrait suivre la sienne. L'électeur de Brandebourg avait ouvert des négociations avec la Suède; avant qu'elles eussent abouti, le roi de Danemark était entré sur les terres de l'empire. La Hollande, l'Angleterre lui promettaient l'appui de leurs flottes et des subsides; Richelieu lui envoyait en secret quelque argent. Christian IV, appelé par les états de la basse Saxe, avait franchi l'Elbe à Stade (1625) et avait tenu pendant une première campagne le pays entre ce fleuve et le Wéser, sans que Tilly osât l'y attaquer. L'année suivante un autre ennemi s'était levé sur ses derrières. Un noble de Bohême, Waldstein, perfectionnant le procédé, imaginé par Mansfeld, d'entretenir une armée sans solde, avait équipé au nom de l'empereur cinquante mille hommes. Ferdinand n'avait jusqu'alors soutenu la guerre qu'avec les troupes de la ligue catholique. Tilly commandait au nom du duc de Bavière; les ordres pour les opérations militaires émanaient de la cour de Munich, et la conduite des affaires était subordonnée aux intérêts de Maximilien et de ses alliés, non aux vues de la maison d'Autriche. Or la guerre, commencée pour des intérêts religieux, prenait maintenant un caractère politique. Ferdinand II semblait n'avoir d'abord combattu que l'hérésie; il songeait à profiter des victoires gagnées au nom de la religion pour reprendre dans l'empire l'autorité que Charles-Quint avait un moment saisie. Waldstein lui en offrait le moyen. Tandis que Tilly attaquait les Danois par l'ouest et détruisait en partie l'armée royale à Lutter,

dans le duché de Brunswick, Waldstein battit Mansfeld à Dessau, près du confluent de la Mulde et de l'Elbe, le poursuivit à travers la Silésie et le rejeta en Hongrie. Reçu froidement par Bethlen Gabor, prince de Transylvanie, qu'il croyait trouver en armes prêt à se joindre à lui, l'aventurier, brisé par la fatigue et la maladie, alla mourir dans un village de la Bosnie, mais voulut mourir debout (1626). Waldstein revint alors contre les Danois; il battit le margrave de Bade-Dourlach à Hilligenhagen, en Wagrie, et s'empara de presque tout le Holstein; mais il attaqua vainement la ville hanséatique de Stralsund, dont la prise lui eût livré la domination de la Baltique. Christian profita de quelques avantages partiels pour conclure la paix à Lubeck et conjurer sa ruine par l'abandon de ses alliés (22 mai 1629). Jamais la puissance impériale n'avait été plus menaçante. Waldstein, investi du duché de Mecklenbourg et du titre d'amiral de la Baltique, occupait le nord de l'Allemagne avec cent soixante mille hommes et faisait exécuter par la force l'édit de *restitution*. C'est le 6 mars 1629 que Ferdinand avait promulgué cet acte célèbre, par lequel tous les couvents et tous les biens ecclésiastiques sécularisés depuis la paix d'Augsbourg, ou appropriés au culte protestant, devaient être rendus à leur destination primitive(1).

Dans l'enivrement de ses triomphes Ferdinand perdit toute mesure. L'Allemagne, aussi bien que le

(1) Nous avons anticipé sur les événements afin de rattacher le supplice de Marillac au complot du 10 novembre, à cette conspiration organisée par des « dupes, » et dont il fut à la fois l'instrument et la victime.

reste de l'Europe, s'inquiéta de ses desseins ambitieux. Déjà Waldstein osait proclamer tout haut que le moment était venu de réduire les électeurs de l'empire à la condition de grands d'Espagne, les évêques au rôle obscur de chapelains de l'empereur. Ferdinand, vainqueur des Danois, oublia de tourner les yeux sur la Suède, et négligea de protéger l'Allemagne catholique contre les attaques qui viendraient de ce royaume. Au lieu de conserver sous sa main sa formidable armée, il en employa une partie à des expéditions lointaines, soit en Pologne, soit dans les Pays-Bas, soit en Italie; et Richelieu, les regards attentivement fixés sur l'Allemagne, se préparait à mettre à profit cette faute dans l'intérêt de la France.

Le duc de Savoie et les Espagnols, soutenus par l'empereur Ferdinand II, avaient promptement violé le traité de Suze, et le duc de Mantoue, prêt à se voir dépouillé de ses États, implorait l'appui de Louis XIII. Richelieu ne voulait pas laisser périr les fruits de la courte et glorieuse campagne récemment terminée en Italie; il détermina le roi à tenter un grand effort pour secourir le duc de Mantoue. On leva des troupes, et, comme Louis XIII, alors retenu par la nécessité de tenir tête aux conjurations des mécontents, ne pouvait partir en personne, Richelieu obtint du roi la permission de se mettre à la tête de l'armée. Louis XIII, en lui confiant le commandement de ses troupes, l'institua « lieutenant général, représentant la personne du roy pour tous les faits principaux et accessoires de la guerre, autorisé de plus à traiter de

paix, trêve et alliance, par ambassadeurs ou autrement, avec tous roys, princes, potentats et républiques. » Il y avait là une délégation réelle de la royauté; mais Richelieu était digne d'une haute fortune.

Le cardinal-ministre partit de Paris le 29 décembre; il était en carrosse, le cardinal de la Valette à sa droite, le duc de Montmorency et le maréchal de Schomberg en face de lui. A une demi-lieue de Paris, dix compagnies du régiment des gardes formèrent cercle et lui servirent d'escorte. Le 7 janvier 1630, Richelieu était à Lyon, où il eut une conférence avec l'ambassadeur de Savoie, le président de Montefalcone, et, comme celui-ci ne lui donna pas réponse satisfaisante, l'armée reçut ordre d'entrer dans la Savoie. Le temps était pluvieux; le cardinal, monté sur une mule noire, assista au passage de la Doire. Le soldat murmurait contre le mauvais temps, et, comme le cardinal s'aperçut qu'on jurait beaucoup, il dit à Puységur, major des gardes : « Est-ce que vous n'entendez pas ce que ces mutins disent de moi? — Monseigneur, quand les soldats souffrent, ils ne manquent jamais d'envoyer au diable tous ceux qui en pourraient être la cause, et quand ils sont contents, au contraire, ils boivent à leur santé. » Ni les glaces, ni les neiges, ni les tempêtes d'hiver, si fréquentes dans ces régions montagneuses, ne mirent obstacle à la marche des Français. Charles-Emmanuel, n'osant les attendre, se replia sur Turin avec son armée. Richelieu se garda bien de le troubler dans cette retraite; mais, se détournant brusquement sur Pignerol, il alla mettre le siége de-

vant cette place. Pignerol, essayant à peine quelque résistance, tomba au pouvoir des Français ; la citadelle retarda sa soumission durant une semaine et capitula le jour de Pâques (31 mars). Bientôt après, les troupes expéditionnaires occupèrent tous les passages des Alpes dauphinoises du côté de l'Italie, et les ennemis, découragés par leurs promptes défaites, furent les premiers à demander la paix.

Le pape intervint spontanément pour amener les puissances belligérantes à poser les armes. Au milieu de ces luttes et de ces invasions qui désolaient si fréquemment l'Italie, les États neutres et surtout les États pontificaux avaient beaucoup à souffrir ; il importait d'ailleurs au souverain pontife que l'Italie fût délivrée de la présence des Impériaux et des Français. Richelieu était vainqueur ; il ne voulut rien concéder sans en avoir référé au roi. Louis XIII avait enfin quitté Fontainebleau, et, après un séjour de quelques semaines à Troyes, où Gaston était venu le trouver et avait reçu de lui un tendre accueil, il s'était dirigé sur Lyon avec les deux reines et toute la cour. De cette ville il se rendit à Grenoble, pour conférer avec Richelieu, qui avait laissé l'armée sous les ordres des maréchaux Schomberg et de la Force. Dans un conseil qu'ils y tinrent, et auquel assistèrent les chefs de l'armée que le roi allait commander, il fut décidé que la guerre serait continuée. Le cardinal partit ensuite pour Lyon, afin de justifier auprès de la reine-mère la résolution qui venait d'être prise d'attaquer la Savoie et de garder Pignerol. Elle approuva fort le parti qu'avait pris le roi, malgré les prières qu'elle lui avait

adressées précédemment en faveur de Charles-Emmanuel. Cette décision rendait inutiles tous les efforts du nonce Pancirola pour la pacification de l'Italie. Durant le cours de ces négociations pacifiques, on prononça pour la première fois en France le nom d'un gentilhomme italien, le signor Giuglio Mazarini, l'un des principaux agents diplomatiques envoyés par le gouvernement pontifical à la cour de Louis XIII durant le séjour de ce prince à Grenoble. C'était un négociateur jeune, doué d'une physionomie belle et intelligente, et qui, dans les conférences que lui accorda Richelieu, développa toutes les ressources d'un esprit fort remarquable. Nous le verrons bientôt reparaître dans ce livre, et nous le nommerons alors, avec l'histoire, du nom célèbre de Jules Mazarin.

Le roi de France investit Chambéry, qui capitula le second jour du siége, après un simulacre de résistance (16 mai). La ville d'Annecy se rendit à la première sommation; celle de Rumilly, assiégée par le roi en personne, ouvrit ses portes le 23; les autres places suivirent leur exemple, et dès les premiers jours de juin les Français se trouvèrent maîtres de toute la Savoie, depuis le voisinage de Genève jusqu'au mont Cenis, à l'exception du fort château de Montmélian, qui demeura bloqué. Malgré ces rapides succès, les deux reines et le garde des sceaux, Marillac, blâmaient hautement la politique de Richelieu et n'épargnaient rien pour perdre le ministre dans l'esprit du roi. Ce prince s'était alité, saisi d'un dangereux accès de fièvre, et il avait fallu le ramener à Lyon en toute hâte. On crut qu'il allait mourir, et les derniers sa-

crements lui furent administrés; il les reçut avec les marques extérieures d'une piété ardente. Cependant une réaction s'opéra d'une manière inattendue, et le malade revint peu à peu à la vie; bientôt après il retourna à Paris. L'intrigue de cour méditée contre Richelieu reprit alors beaucoup d'activité. Le cardinal essaya de la déjouer; il se montra fort assidu auprès de la reine-mère. Marie de Médicis feignit de croire à son dévouement; elle l'appelait, en langue italienne, *mio caro*; elle s'attachait à endormir ses inquiétudes; puis, lorsque le roi eut paru disposé à lui sacrifier le ministre détesté de tout le monde, elle s'entendit avec Anne d'Autriche et Gaston d'Orléans pour réclamer la disgrâce immédiate de Richelieu. Dans cette combinaison la place de premier ministre était réservée au garde des sceaux Marillac, dont le frère, maréchal de France, commandait l'armée d'Italie. Les ducs de Bellegarde et de Guise s'associaient à cette intrigue; la duchesse d'Elbœuf et la princesse de Conti, confidentes de la reine, y prêtaient également la main. Le 10 novembre fut choisi par Marie de Médicis pour frapper un coup décisif; ce jour-là, la reine-mère, après un long entretien avec son fils, obtint de lui la destitution de Richelieu. En ce même moment, le cardinal, forçant la consigne donnée par Marie à la porte et se dirigeant par une autre issue qu'il connaissait, apparut tout à coup au milieu de l'entretien, et déclara, avec une modération respectueuse, qu'il venait se justifier. A la vue de la pâle figure de Richelieu, la reine-mère demeura interdite. « *Per dio!* ditelle, vous ici, cardinal! » Richelieu répondit sans

se déconcerter : « Je suis sûr que Vos Majestés parlaient de moi. » Alors Marie de Médicis revint de son premier étonnement ; elle éclata en reproches et l'accabla de toutes les invectives que peut suggérer la haine la plus furieuse. « *Miserabile*, lui criait-elle en langue italienne, *teme la mia vendetta !* » Le cardinal eut recours aux larmes et aux prières afin de l'apaiser ; il se jeta à ses genoux, protesta de son dévouement personnel à sa bienfaitrice, et la supplia de vouloir bien le regarder d'un œil plus favorable. Louis joignit ses prières à celles de son ministre, mais sans pouvoir rien obtenir. « Mon fils, lui dit la vieille reine, c'est « à vous de voir si vous voulez préférer un valet à « votre mère. » Profondément ému de cette scène, dévoré de soucis, encore souffrant d'un reste de fièvre, le roi se retira précipitamment et sans mot dire.

Le jour suivant, 11 novembre, Louis XIII fit préparer dès le matin son départ pour sa maison de chasse de Versailles, où il voulait cacher sa perplexité, et l'ordre de le suivre fut donné au garde des sceaux Michel de Marillac. Cet ordre sembla décisif. Richelieu fit préparer ses équipages, déclarant qu'il ne lui restait plus qu'à se retirer. C'était un bruit public à la cour. Les uns disaient que cette résolution était véritable et que Richelieu voulait effectivement s'éloigner du ministère ; les autres affirmaient, au contraire, que c'était une feinte et qu'il était d'intelligence avec le roi pour en finir avec le despotisme de Marie de Médicis par un coup d'éclat. Cette version paraît assez vraisemblable ; il n'est guère admissible, en effet,

nonobstant l'irrésolution du caractère de Louis XIII et son peu de sympathie pour le cardinal, qu'il songeât en ce moment à se séparer d'un homme d'État dont les combinaisons politiques commençaient à dominer l'Europe, et qui, tout récemment, avait rendu de si grands services à la couronne. Dans tous les cas, il est évident que la résolution du roi n'était point prise d'une manière irrévocable, et que ce prince, en se retirant à Versailles, voulait jouir d'un peu de repos et prendre le temps de la réflexion. Au lieu de se plaindre du ministre il s'exhalait en murmures contre sa mère, qui avait ainsi révélé un secret de gouvernement avant l'heure convenue, et il s'inquiétait d'avoir à porter lui-même le redoutable poids des affaires publiques. En attendant, les ennemis du cardinal triomphaient ouvertement et s'abandonnaient à toutes les impatiences de la haine et de l'orgueil. Le favori de Louis XIII, le jeune Saint-Simon, que Richelieu avait placé auprès du prince, épiait avec une habile sollicitude la véritable pensée de son maître. Devinant qu'avant tout Louis XIII avait besoin de Richelieu et ne pouvait se séparer de lui, il fit dire au ministre de ne pas partir, que tout n'était pas désespéré. En ce même moment, le cardinal de la Valette, toujours dévoué au ministre, venait d'accourir à Versailles. « Mon cousin, lui dit Louis XIII, je crois que vous êtes surpris de tout ce qui se passe. — Sire, plus que Votre Majesté ne peut le croire. — Eh bien! mon cousin, retournez auprès du cardinal de Richelieu, et dites-lui qu'il a un bon maître et qu'il vienne incessamment. » L'ami du ministre ne se le fit point dire

une seconde fois. Richelieu, caché dans une petite maison du village de Versailles, accourut tout aussitôt au vieux palais. L'entrevue eut lieu en présence de Saint-Simon, premier écuyer, et du marquis de Mortemart, premier gentilhomme. Richelieu se mit encore à genoux, car c'était sa manière habituelle, puis remercia le roi en termes humbles et soumis de la grande faveur qu'il lui faisait. Louis se montra doux et affable. « Mon cousin, j'ai en vous le plus fidèle et le plus affectionné serviteur qui se puisse trouver. Je me crois d'autant plus obligé à vous protéger que je suis témoin du respect et de la reconnoissance que vous avez pour la reine ma mère... Continuez à me servir bien, et je vous maintiendrai contre tous ceux qui ont juré votre perte. — Sire, reprit Richelieu, la solitude m'est nécessaire, et je ne resterai jamais dans votre cour contre le vœu de la reine votre mère. — Mon cousin, ce n'est point ma mère qu'il faut redouter, mais certains esprits brouillons qui l'entourent; je les connois, et je vous garantis qu'ils ne remueront pas. » On croyait Richelieu chassé de France; soudain le bruit se répandit qu'il était rentré dans les bonnes grâces du roi, et ses rivaux consternés le virent se cramponner au pouvoir d'une main plus forte que jamais. Il triompha au moment où la cour, les princes et l'aristocratie s'applaudissaient de sa chute. Comme il fallait donner à la reine-mère une ombre de satisfaction, Richelieu, pour complaire au roi, consentit à adresser à cette princesse la lettre suivante : « Madame, je sais bien que mes ennemis, ou plutôt ceux de l'État, non contents de m'avoir décrié auprès de Votre

Majesté, veulent encore lui rendre ma demeure à la cour suspecte, comme si je n'approchois le roi que pour l'éloigner de vous et pour diviser ce que Dieu et la nature ont uni ; mais j'espère de la divine bonté que le monde connoîtra bientôt leur malice, que mes démarches seront pleinement justifiées et que l'innocence triomphera de la calomnie. Ce n'est pas, Madame, que je ne m'estime malheureux et coupable puisque je cesse de plaire à Votre Majesté ; la vie me sera odieuse tant que je serai privé de l'honneur de vos bonnes grâces et de cette estime qui m'est plus précieuse et plus chère que les grandeurs de la terre. Comme je les tiens toutes de votre main libérale, je les porte et les remets volontiers aux pieds de Votre Majesté. Excusez, Madame, votre ouvrage et votre créature, RICHELIEU. »

Cette apparente soumission ne désarma point la colère de la reine, mais elle lui enleva tout prétexte d'agir. Ainsi se termina cette crise ministérielle, qui porte dans l'histoire le nom de *Journée des Dupes*. Les Mémoires du temps abondent en anecdotes dramatiques ou piquantes sur l'état de la cour dans les journées des 10, 11 et 12 novembre 1630. On peut se faire une idée des déceptions, des espérances, des mécomptes et des retours auxquels donna lieu une révolution de palais assez semblable à l'un de ces drames semés d'incidents dont la scène espagnole était alors en possession, de par le génie de Caldéron et de Lopez de Vegas.

Or ce qui, mieux que ses victoires et les grands actes de son administration, atteste le génie de Richelieu, c'est l'habileté et la patience qu'il employa à surmonter la répugnance du roi, l'aversion de la cour,

et les misérables intrigues d'antichambre qui paralysaient sa marche.

Après la comédie, le drame. Les deux frères Marillac, l'un garde des sceaux et surintendant des finances, l'autre maréchal de France, avaient été élevés aux honneurs par Richelieu, à la recommandation de Marie de Médicis. Dans la mésintelligence de leurs protecteurs ils n'avaient pas su garder la neutralité; ils s'étaient associés aux ressentiments de la reine contre le ministre et s'étaient laissé aller à l'ambition de le supplanter. Richelieu devant principalement son crédit auprès du roi au succès de toutes ses entreprises, la reine-mère et ses auxiliaires avaient conspiré pour le faire échouer dans la guerre d'Italie. Le garde des sceaux devait différer, sous divers prétextes, de fournir l'argent nécessaire pour cette expédition, et le maréchal d'envoyer à l'armée de Richelieu des recrues qu'il était chargé de lui faire passer. L'habileté du cardinal rendit leur mauvaise volonté inutile. Après avoir démêlé et déjoué leurs complots, il aspirait à les punir; sa vengeance éclata après la Journée des Dupes : le garde des sceaux fut dépouillé de sa charge et exilé de la cour; le maréchal, arrêté en Italie, porta tout le poids de la colère de Richelieu, qui voulut faire un exemple en sa personne; Marillac fut traduit devant une commision spéciale, malgré les réclamations du parlement, qui prétendait avoir le droit de le juger. La recherche des griefs, l'instruction du procès donnèrent lieu à de longs délais et se continuèrent pendant près de quatorze mois. Enfin Marillac comparut devant ses juges. Quelques-uns des

commissaires étaient ses ennemis personnels : il les récusa vainement, et, pour que toutes les formes de la justice fussent violées dans ce procès, l'instruction, commencée à Verdun, fut achevée à Rueil, dans la maison de plaisance de Richelieu, sous la présidence du garde des sceaux Chateauneuf. Vainement la reine-mère et Gaston d'Orléans essayèrent-ils d'intimider les juges; leurs déclarations et leurs menaces ne purent soustraire l'accusé à la colère de Richelieu. La commission se composait de vingt-quatre membres pris dans le conseil du roi et dans le parlement de Bourgogne. On y voyait figurer des magistrats recommandables, tels que Berbis, d'Argenson, de Bullion et Barillon. On aurait pu incriminer le maréchal d'actes de trahison, et la loi permettait de qualifier ainsi les engagements pris pour faire échouer l'entreprise du roi en Italie. On préféra porter l'accusation sur un autre terrain, soit que le cardinal voulût humilier la noblesse, soit qu'on ne pût produire la preuve authentique des manœuvres imputées à Marillac. On se borna à le juger pour faits de malversation et de péculat. A cette époque l'administration militaire ne se piquait nullement de scrupules lorsqu'il s'agissait de pourvoir aux besoins de la troupe, et elle se mettait peu en peine des édits financiers, des règles de la comptabilité, de la fidélité absolue en matière de perceptions et de dépenses. Dans toute l'armée française on n'aurait pas rencontré un seul officier supérieur qui ne pût être mis en cause pour des irrégularités de ce genre, pour des détournements de fonds analogues à ceux qu'on imputait au maréchal. On ne se laissa point ar-

rêter par de telles considérations, et la justice fit son œuvre. Treize juges conclurent pour la peine de mort ; dix se contentèrent de condamner l'accusé à des peines légères. La décision de la majorité prévalut. Les parents du maréchal se hâtèrent d'accourir, en suppliants, dans la chambre du roi et se jetèrent aux pieds de ce prince. « Retirez-vous, leur dit froidement Louis XIII ; je verrai ce que j'aurai à faire. » Le ministre se montra également sourd à leurs prières, et l'ordre d'exécution fut immédiatement transmis à Rueil. Le maréchal fut conduit à Paris dans le carrosse du chevalier du guet. Le long du chemin, il récita des psaumes et fit appel à la miséricorde de Dieu. Arrivé à l'hôtel de ville, on le fit reposer un moment ; puis on lui donna lecture de l'arrêt de mort. S'adressant au prévôt des marchands, aux échevins et au lieutenant criminel, le maréchal leur dit : « C'est chose étrange que de m'avoir poursuivi comme on l'a fait ; il n'a été question dans tout mon procès que de paille, de foin, de bois, etc. Il n'y a pas là de quoi faire fustiger un laquais..... Il est vrai qu'obligé de faire subsister l'armée que je commandois en Champagne j'ai fait des levées sur le peuple ; autrement elle se fût dissipée ; mais j'y étois autorisé par de bonnes lettres du roi ; je les ai produites pour ma justification ; on n'y a eu égard. Péculat ! bon Dieu ! péculat, un maréchal de France..... Eh ! Seigneur ! qu'on examine ma fortune : elle est de moitié moindre que lorsque j'entrai, il y a quarante ans, au service du feu roi Henri quatrième ! » Un moment après on lui lia les mains, et il se confessa avec une piété humble et sincère. Vers quatre heures

de l'après-midi, et le 10 mai 1632, sa tête tomba sous la hache, en place de Grève, et la noblesse de France reconnut à ce coup de mort combien haut était montée la puissance de Richelieu, combien la féodalité avait fléchi sous le droit royal.

A la suite de la Journée des Dupes Gaston d'Orléans avait fait de nouveau sa soumission et juré au cardinal-ministre de l'aimer désormais autant qu'il l'avait haï. Marie de Médicis, après s'être abandonnée à tous les mouvements de la colère et de la haine, après avoir promis de tirer vengeance de Richelieu, consentit enfin à reparaître au conseil du roi, le 27 décembre; mais on y arrêta en sa présence des mesures peu agréables à la jeune reine. Sa maison fut changée, et sa dame d'atours, la comtesse de Rochepot de Fargis, un des plus dangereux esprits de la cour, chassée d'auprès d'elle. L'ambassadeur d'Espagne, qui entrait familièrement, à toute heure, chez Anne d'Autriche, où se tenaient des conférences secrètes contre le cardinal, reçut défense de se présenter dorénavant au Louvre, sans demander ses audiences. L'expulsion de madame de Fargis causa un vif chagrin à la reine; pour la consoler on rappela d'exil la duchesse de Chevreuse. Enfin le cardinal voulut montrer qu'il savait pardonner; il fit prendre aussi par le conseil la résolution de mettre en liberté César, duc de Vendôme, enfermé depuis quatre ans et demi au château de Vincennes. Ce prince, fils de Henri IV et naguère renommé pour son courage, s'était laissé abattre par les ennuis de la captivité; pour en finir avec le redoutable ministre il avait signé de sa main, dans sa prison, une

ample confession de ses torts. On lui rendit ses honneurs, à l'exception de sa charge de gouverneur de Bretagne, dont il ne conserva que le titre. Ces concessions ne désarmèrent pas longtemps les ennemis de Richelieu; la reine-mère, humiliée et vaincue, disait à haute voix : « Je me donnerai plutôt au diable que de ne pas me venger de cet homme-là. » Le 30 décembre, Gaston d'Orléans se présenta chez le cardinal, suivi d'une escorte de gentilshommes, la dague au poing et la menace sur les lèvres. « C'est malgré moi, lui dit-il, que j'ai juré d'être votre ami; je m'en dédis, et je détruis ce serment qui ne peut m'engager envers un homme de votre sorte. Vous outragez la reine ma mère, et quant à moi, homme de rien que vous êtes, vous me traitez avec insolence. Vous mériteriez que je vous traitasse comme un valet. » Puis il joignit le geste à la menace; mais il s'arrêta en disant : « Votre seule qualité de prêtre me retient. » S'éloignant ensuite, il ajouta avec ironie : « Je t'épargne, *Monsignor*, mais prends garde à toi! » Richelieu avait coutume de courber le front devant l'épée, mais il se relevait bientôt, plus redoutable que par le passé, et Gaston d'Orléans ne devait pas tarder longtemps à porter la peine de sa ridicule incartade.

Gaston s'était retiré à Orléans; Richelieu, au lieu d'invoquer contre lui la protection royale, jugea nécessaire de temporiser et fit quelques tentatives peu dignes de sa grandeur pour ramener à lui le jeune prince. Les deux reines, de leur côté, continuèrent de se montrer hostiles au ministre. Ce qui encourageait ces résistances, c'était la mauvaise santé

du roi : on s'attendait d'un jour à l'autre à voir mourir Louis XIII, et, comme il n'avait point encore d'enfant, le prince Gaston devait lui succéder. Dès lors ce personnage ralliait naturellement à lui quiconque avait le courage de haïr ouvertement le cardinal. Cela suffit pour expliquer le peu d'énergie de Richelieu lorsqu'il s'agissait de braver en face l'héritier du trône et la reine-mère. A la fin il se montra plus hardi.

Au mois de février 1631 la cour se rendit à Compiègne, et Richelieu prit de nouveau sa revanche de l'intrigue déjouée le 11 novembre. Le 23 février, de grand matin, le roi délogea sans bruit de Compiègne, tandis que sa mère, sa femme et toutes les personnes de leur maison dormaient encore. Quelques heures plus tard, le maréchal d'Estrées, porteur d'une instruction écrite, se présenta devant Anne d'Autriche et lui intima, de la part de Louis XIII, l'ordre de se rendre auprès de son mari, qui devait la conduire à Senlis. Le maréchal d'Estrées fit ensuite connaître à Marie de Médicis qu'elle devait rester à Compiègne et y attendre les volontés du roi. La princesse de Conti, sœur du duc de Guise, fut exilée au château d'Eu ; on interna sur divers points du royaume les duchesses d'Elbeuf, d'Ornano, de Rouanès et de Lesdiguières. Le maréchal de Bassompierre, qui s'était compromis, en novembre, en agissant contre Richelieu, fut immédiatement envoyé à la Bastille. Créqui et d'Epernon se hâtèrent d'envoyer leur soumission au ministre afin de se soustraire à l'orage. Le lendemain, le comte de Brienne

notifia à la reine-mère l'ordre de partir pour le Bourbonnais. A la nouvelle de ces événements, qui ne laissaient aucun doute sur la haute puissance de Richelieu, Gaston se crut menacé et se réfugia à Seurre, sur la Saône, non loin de la Franche-Comté. Là, ayant appris que le roi marchait sur la Bourgogne avec des troupes, il se hâta de passer en Lorraine et de demander un asile au duc Charles, prince souverain de cette contrée (mars). Déterminé à soulever la France contre son ennemi, il publia l'un de ces manifestes dont les princes, durant les luttes du dix-septième siècle, continuaient à se montrer fort prodigues; il y était dit: « L'ambition prodigieuse et l'audace effroyable du cardinal de Richelieu sont arrivées à tels excès qu'il n'y a personne qui ne connoisse le dessein formé qu'il a d'envahir la France, et l'état où il a réduit la personne du roi, notre très-honoré seigneur et frère, celle de la reine, notre très-honorée dame et mère, la nôtre, le pauvre peuple, et généralement tout le royaume, pour acheminer son entreprise. Aussi serions-nous indigne de la naissance que Dieu nous a donnée, trahirions-nous notre confiance et serions-nous insensible à notre devoir, aux nécessités et clameurs publiques, et aux vœux communs de tous les gens de bien, si nous avions si peu de cœur et de vertu de manquer au public et à nous-même en une occasion si importante. Nous avons donc jugé nécessaire, pour parvenir à une fin si juste et si sainte, de prendre les armes sous le nom et autorité du roi, notre seigneur et frère, contre le cardinal Richelieu, tyran et usurpateur de la couronne... »

Ne perdons pas de vue que la bourgeoisie, la magistrature et la noblesse encourageaient de semblables déclarations de guerre ; considérons en outre que l'Espagne promettait son appui aux rebelles, et nous reconnaîtrons qu'il ne s'agissait point seulement de querelles domestiques et de rivalités de cour. Quoi qu'il en soit, il importait de répondre à ces attaques par des actes sévères. Richelieu voulait que les grands sussent bien que leur union avec Gaston d'Orléans ne les mettrait point à l'abri de ses coups ; il fit adresser à tous les parlements du royaume une déclaration aux termes de laquelle les princes et les seigneurs qui s'étaient enfuis avec Gaston et lui prêtaient encore assistance étaient proclamés rebelles et coupables de lèse-majesté. Le parlement de Paris osa refuser, par un arrêt, l'enregistrement de cet édit royal. Louis XIII manda au Louvre cette cour de justice (23 mai), lui adressa de sévères reproches, déchira de ses propres mains l'arrêt qu'elle avait rendu, et lui enjoignit de ne plus s'immiscer à l'avenir dans les affaires d'État. Le parlement, indigné, subit cet affront sans oser résister en face, par respect pour la majesté royale ; mais ce corps ne voyait pas volontiers s'établir contre lui le principe du despotisme, dont cependant, depuis quatre siècles, il n'avait cessé de légitimer les envahissements, alors que ces usurpations du pouvoir royal ne portaient que sur la noblesse, sur le clergé ou sur le peuple. Le jour où, par ordre de Richelieu, le comte de Soissons, assisté de deux conseillers d'État, vint au parlement réclamer l'enregistrement de plusieurs édits bursaux, le premier président,

M. de Nicolaï, après avoir entendu l'exposé des motifs du gouvernement, répondit avec aigreur : « Il n'étoit pas besoin, pour nous faire recevoir les édits que vous nous apportez, d'employer tant d'éloquence, de nous étaler les vertus et les louanges du roi, à nous principalement dont les innocentes actions ont toujours tendu au bien de son service; mais nous voyons bien que le peuple ne goûtera désormais que fâcherie et amertune, car l'argent qui viendra de ces nouveaux édits n'est point pour réussir au bien du service du roi, mais à l'avantage des courtisans, de sorte que le peuple en sera plus opprimé, et le roi n'en sera pas plus riche. Il faudroit que nous fussions entièrement stupides et hébétés, que nous n'eussions autre sentiment que celui des oreilles, si on nous pouvoit persuader le contraire. A vrai dire, nous voilà bientôt réduits aux termes où tombèrent les sujets de l'empire romain du temps de Salvien, évêque de Marseille, lequel remarque que la paix d'alors leur étoit plus insupportable, à cause des tributs, que n'avoit été la guerre des Goths et des Vandales contre lesquels ils avoient résisté et tenu ferme. » Pour briser une opposition qui se manifestait par de pareilles protestations, et derrière laquelle s'organisaient les résistances de la bourgeoisie et des gentilshommes, le cardinal de Richelieu n'avait d'autre ressource que la menace et la force; au risque d'user ces armes par un emploi trop fréquent, il y eut recours; mais la France n'avait point impunément sous les yeux les soulèvements de la nation anglaise, et les victoires de Richelieu ne survécurent pas au ministre.

La féodalité ne se laissait point d'ailleurs abattre d'un seul coup. Du fond de son gouvernement, le duc de Guise osa entreprendre de lutter contre l'autorité du roi, confiée aux mains de Richelieu. Il s'attacha à entraîner dans sa révolte non-seulement les peuples de Provence, qu'il administrait, mais encore ceux du Languedoc et le duc de Montmorency lui-même, gouverneur de cette province. Condé fut envoyé en Provence avec des troupes, et, sur la demande des états provinciaux, le pardon fut accordé aux séditieux; mais Guise, mandé à Paris pour justifier sa conduite, obtint de se rendre en Italie, sous prétexte de s'acquitter d'un vœu à Notre-Dame de Lorette, et ne revint plus en France. Il mourut à Florence en 1640.

La reine-mère n'avait point voulu quitter Compiègne; elle menaçait de faire beaucoup de bruit et de scandale si on osait la contraindre par la force de se rendre à Moulins. Le cardinal fut assez habile pour tirer parti de cette exaspération; il fit secrètement conseiller à Marie de Médicis d'imiter Gaston et de fuir comme lui à l'étranger. La veuve de Henri IV, humiliée à la cour de son fils, prêta aisément l'oreille à ces insinuations; elle se dit qu'à Bruxelles, auprès de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, elle serait du moins traitée en reine et non en vaincue. Richelieu ferma volontiers les yeux sur les préparatifs de fuite de la mère du roi, et cette princesse se réfugia, sans être bien rigoureusement poursuivie, d'abord à Estrungt, puis à Avesnes, où elle se mit sous la protection du marquis de Crèvecœur, commandant la place au nom de l'infante archiduchesse (juillet).

Fort de l'appui du duc de Lorraine, Gaston parlait d'envahir à main armée le royaume de France. Le roi ne lui en laissa pas le temps et se porta lui-même, malgré l'hiver, sur les frontières de Lorraine, à la tête de ses armées. Le duc Charles, surpris sans défense, chercha son salut dans une prompte soumission. Par deux traités, signés successivement le 31 décembre 1631 et le 6 janvier 1632, il s'obligea à recevoir garnison française dans ses meilleures forteresses et à faire sortir Gaston de son duché. Ce prince se retira auprès de sa mère, à Bruxelles. De là il entretenait des correspondances avec les mécontents de France, il cherchait à pousser les grands à la révolte. Les sympathies des magistrats parlementaires, celles des gens de cour lui étaient acquises. En Guienne, il comptait sur l'humeur batailleuse et remuante du duc d'Épernon, cet ancien mignon de Henri III qui avait si longtemps bravé Henri IV et dont on connaissait la jalousie haineuse à l'endroit du cardinal. Un auxiliaire plus jeune, plus honorable, Henri, duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, s'engagea à le seconder. Distingué par son illustre naissance, Montmorency l'était encore plus par une valeur vraiment chevaleresque, par un caractère noble et généreux. Il était alors âgé de trente-sept ans; sa sœur avait épousé un Condé; sa femme, d'origine italienne, portait le blason des Ursins (Orsini); elle était proche parente de Marie de Médicis. Homme d'État, traditionnellement attaché aux situations intermédiaires, au tiers-parti, il avait rendu des services importants au roi et au ministre. A Lyon, et dans la dernière crise, il

avait pris les intérêts de Richelieu, et depuis lors il se plaignait d'être resté sans récompense, car le bâton de maréchal était au-dessous de l'ambition d'un homme allié à la famille royale et dont les ancêtres avaient porté avec tant d'éclat l'épée de connétable. Dominé par le sentiment de ses droits méconnus, de sa vanité froissée, il avait quitté la cour, en 1631, et s'était retiré dans sa province, où fermentaient des idées de liberté et d'indépendance, où toutes les classes de la société s'indignaient du mépris de leurs antiques priviléges, de la suppression récente des états, du remaniement des grands corps judiciaires de Toulouse. Homme de champ de bataille et non de principes, il crut que le droit était du côté des mécontents; il ne comprit ni les devoirs que lui imposait son serment prêté au roi, ni la grandeur des vues politiques du cardinal-ministre. Dans son dépit aveugle il se crut assez fort pour lutter contre Richelieu, et promit au duc d'Orléans de se joindre à lui s'il parvenait à pénétrer en France. C'était, en faisant la guerre au roi, son légitime souverain, prêter la main à l'Espagne, aux Pays-Bas, aux ennemis du dehors, dont l'appui armé était acquis à Gaston. Le duc de Montmorency ne devait pas tarder à apprendre qu'en agissant ainsi il faisait l'office d'un rebelle, ennemi de la gloire et des intérêts de cette France pour laquelle ses ancêtres avaient tant de fois versé leur sang.

La nouvelle de l'exécution du maréchal Louis de Marillac venait d'être notifiée aux ennemis de Richelieu; les plus irrésolus se soumirent, les plus opiniâtres relevèrent le gant. Le 18 mai, Gaston partit de

Bruxelles et alla se joindre à l'armée que Gonzalès de Cordoue rassemblait alors dans l'électorat de Trêve pour la cause de Ferdinand II. Le 9 juin il parut sous les murs de Nancy avec un corps de deux mille cavaliers que Gonzalès avait détaché de cette armée pour le mettre sous les ordres du rebelle. Le roi de France engagea immédiatement les hostilités contre la Lorraine, et Gaston, ne pouvant tenir tête aux troupes de son frère, se jeta sur la Bourgogne, traversa rapidement ce pays, où personne n'osa ni se joindre à lui ni le combattre, puis il se dirigea en toute hâte sur le Languedoc, poursuivi de près par dix mille hommes de l'armée française commandés par le maréchal de la Force. En ce moment (juillet 1632) les états de Languedoc étaient réunis à Pézenas. Henri de Montmorency les détermina à s'unir à lui pour défendre la cause du prince Gaston, et l'assemblée prit cette résolution téméraire, nonobstant les supplications et les avertissements de l'archevêque de Narbonne. Dans les premiers jours du mois d'août, Gaston arriva à Lunel, et Montmorency vint se joindre à lui, à la tête d'une petite armée. Le 12, Louis XIII se mit en marche avec ses troupes pour aller combattre les rebelles, et Richelieu partit avec lui pour le Languedoc. Quelques cités languedociennes, Béziers, Alais, Alby, Usez, Agde, Lodève et Pézenas avaient embrassé la cause de Gaston ; mais Toulouse, la capitale de la province, et les places les plus importantes rejetèrent ses propositions. Le parlement de Toulouse rendit un arrêt par lequel il cassa et annula, comme factieuse et criminelle, la résolution prise par les états provinciaux

de Pézenas, en ce qui concernait l'adhésion du Languedoc à la révolte de Montmorency. Vers le même temps les maréchaux de la Force et de Schomberg s'avançaient, l'un par le Lyonnais et le Dauphiné, l'autre par le Limousin et la haute Guienne, et contenaient dans le devoir tous les gouverneurs dont Monsieur avait espéré l'assistance. Ils marchaient en avant, faisant publier sur leur passage la déclaration du roi, enregistrée au parlement de Paris, laquelle proclamait le duc de Montmorency « criminel de lèse-majesté, déchu de tous ses grades, dignités et honneurs, la duché de Montmorency éteinte, et toutes ses terres, seigneuries et ses biens acquis et confisqués. Voulons, en outre, que son procès lui soit fait et parfait suivant la rigueur des lois. » Déconcerté par l'énergie de ces attaques, par la puissance de ces menaces, le duc de Montmorency essaya de négocier; mais le cardinal, décidé à la plus grande sévérité, repoussa toute transaction (17 août). Il fit déclarer rebelles toutes les villes qui n'ouvriraient pas leurs portes.

Les rebelles avaient divisé leurs forces afin de s'opposer aux deux maréchaux. Le duc d'Elbeuf s'était chargé de tenir tête à la Force sur le Rhône, tandis que Gaston, Montmorency et le comte de Moret se portaient, avec environ quatre mille cavaliers, deux mille fantassins et trois canons, au-devant de Schomberg, dont les troupes étaient fort inférieures en nombre. Ils le rencontrèrent près de Castelnaudary. Schomberg résolut de ne pas refuser le combat, fit les plus habiles dispositions et réunit sa petite armée dans une terre labourée nommée Lafitte, entourée de haies et de che-

mins creux. Le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, commandait un corps de Polacres (Polonais); impatient de signaler sa valeur, il attaqua le premier les *cardinalistes* à la tête de l'aile gauche, qu'il commandait. Il tomba bientôt sur le champ de bataille, blessé d'un coup de pistolet au ventre, et les mercenaires qui le suivaient prirent la fuite. Les traditions disent que, plus tard, soigné dans un monastère, le comte de Moret se fit ermite; il fut connu ensuite sous l'humble nom de *frère Jean-Baptiste*, et le fils de Henri IV vécut du simple pain de la miséricorde dans un ermitage près de la ville de Saumur. Montmorency, non moins impétueux que le comte de Moret, attaqua toute l'armée de Schomberg; il n'était suivi que des comtes de Rieux, de Villeneuve et d'un écuyer de cuisine. « M. de Rieux, mon bon ami, lui dit le maréchal, il n'est plus temps de temporiser; donnons hardiment sur cette cavalerie. — Monsieur, reprit le comte, je mourrai à vos pieds; c'est dit.» Et, en effet, le comte de Rieux fut aussitôt percé d'une balle de mousquet. Montmorency ne s'arrêta pas; entouré de tous côtés, il tua d'un coup de pistolet un soldat qui venait de tirer sur lui, et d'un autre coup il blessa au bras le sieur de Beauregard. Celui-ci porta au duc de Montmorency dans la bouche un coup de pistolet qui lui traversa la joue et lui brisa deux ou trois dents. Furieux, le duc s'élance, et au même moment il reçut sept blessures; son cheval tué fléchit sous lui, ses armes pesantes l'étouffaient.

Épuisé, incapable de se dégager, dans sa détresse il cria : « Montmorency! » Quelques soldats, l'ayant

retiré avec précaution, le placèrent sur une échelle couverte de paille et de manteaux, et le transportèrent à Castelnaudary. A la nouvelle de la prise de leur gouverneur, les troupes du Languedoc se dispersèrent. Quelques historiens disent qu'en ce moment, où les partisans de Gaston fuyaient devant le vainqueur, ce prince montra un peu de courage. Le plus grand nombre de ceux qui ont raconté cette bataille disent qu'il fut des premiers à jeter bas ses armes et à donner le signal de la retraite, s'écriant : « Qu'il ne s'y jouait plus! » Schomberg n'eut garde de pousser trop vivement l'héritier présomptif de la couronne; il le laissa s'éloigner tranquillement. Gaston, réfugié à Béziers, s'empressa de désarmer la colère du roi par des actes de repentir et de nouvelles promesses de fidélité. Il signa un traité d'accommodement dans lequel il s'engageait *à aimer tous les ministres du roi, et particulièrement le cardinal de Richelieu*. Il tenta même quelques faibles efforts pour sauver la vie et la liberté de Montmorency; mais Richelieu n'avait pas coutume de faire grâce, et le châtiment devait suivre de près la faute.

Traduit devant le parlement de Toulouse, au grand déplaisir de la noblesse, Montmorency n'essaya pas même de récuser ses juges; il répondit avec fermeté, mais il confessa ses torts et se reconnut coupable. Les juges versèrent des larmes en prononçant contre lui un arrêt de mort. La princesse de Condé, sa sœur, le duc d'Angoulême, Gaston, qui prétendait qu'on lui avait promis la vie de son complice, se jetèrent aux pieds du roi et implorèrent la grâce du condamné. Le

peuple de Toulouse, ému de compassion, se rassembla sous les fenêtres du palais, en criant : *Grâce ! miséricorde !* Inspiré par l'inexorable génie de Richelieu, le roi se montra jusqu'au bout sans pitié, et le maréchal reçut l'ordre de se préparer à la mort. Le jour du supplice (30 octobre), et quelques heures avant l'exécution, il écrivit à sa femme cette lettre touchante : « Mon cher cœur, je vous dis le dernier adieu avec une affection aussi vive que celle qui a toujours existé entre nous. Je vous conjure, pour le repos de mon âme qui espère être bientôt dans le ciel, de modérer vos sentiments de douleur et de recevoir de la main de notre Sauveur cette affliction. J'ai reçu tant de grâces de sa bonté que vous devez avoir tout sujet de consolation. Adieu pour jamais. » Le religieux qui l'assista rendit compte de la résignation chrétienne dont le condamné fit preuve à sa dernière heure ; ce spectacle redoubla la douleur du peuple. L'arrêt fut exécuté, non sur la place publique, mais dans la cour de l'hôtel de ville. « Tous les peuples et tout le royaume furent touchés sensiblement de sa mort. Aussi, dans l'instant que l'exécution eut été faite, le grand-prévôt ayant fait ouvrir les portes, tout le peuple entra en foule, avec un empressement incroyable, pour voir le corps. Leur douleur et la vénération qu'ils avoient pour la personne de ce grand duc de Montmorency étoient telles que, ne pouvant se consoler d'une autre manière de la perte qu'ils avoient faite, ils s'étouffoient presque les uns les autres pour pouvoir au moins s'approcher de l'échafaud et recueillir le sang répandu, qu'ils mettoient dans leurs mouchoirs. Quelques-uns

même se portèrent jusqu'à cet excès que d'en boire, et tous généralement fondoient en larmes (1). »

Cependant les événements qui s'accomplissaient au dehors éveillaient à un haut degré la sollicitude de Richelieu.

Près de deux ans s'étaient écoulés depuis que le cardinal-ministre avait terminé la guerre d'Italie, rétabli le duc de Mantoue dans ses États, et forcé le duc de Savoie de rendre Pignerol à la France. Déjà commençait pour la maison d'Autriche l'œuvre d'abaissement entreprise par Richelieu. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'empereur Ferdinand II, en ordonnant la restitution des biens ecclésiastiques enlevés par les protestants, avait soulevé contre lui la moitié de l'Allemagne. D'abord victorieux, il avait abusé de la victoire; plus tard, au moment où ses mesures violentes et la tyrannie de ses généraux excitaient dans l'empire de profonds mécontentements, il se laissa abuser à la diète de Ratisbonne par le fameux Père Joseph, envoyé et confident de Richelieu, et, dans l'espoir trompeur d'obtenir par ses condescendances l'élection de son fils en qualité de roi des Romains, il avait consenti à licencier une partie de ses troupes. Tardivement éclairé sur les intentions de Richelieu, il s'écria avec amertume : « Un pauvre capucin m'a désarmé! Il a fait entrer dans son étroit capuchon six bonnets électoraux! » Ce pauvre capucin, c'était le confesseur, le guide de Richelieu, et bien souvent aussi l'instrument de sa politique. Pour le moment (1630), et sans rompre ou-

(1) *Mémoires* de Pontis.

vertement avec l'empereur, le cardinal faisait un pas de plus dans la voie des alliances protestantes et déchaînait sur l'Allemagne le roi de Suède Gustave-Adolphe.

Il y avait dans le cœur de ce roi les qualités de l'homme de guerre et le dévouement aveugle du sectaire ; on eût dit Alexandre transformé en puritain. Parvenu au trône à l'âge de dix-sept ans (1611), il avait hérité du devoir de continuer trois guerres difficiles que la Suède soutenait alors contre le Danemark, la Pologne et la Russie ; il les avait glorieusement terminées l'une après l'autre, et un grand nombre de provinces conquises par l'épée sur les deux rivages de la Baltique avaient été rattachées à ses États scandinaves. L'Europe du Nord retentissait du bruit de son nom ; pour lui, les regards tournés vers l'Allemagne, il s'indignait des triomphes de Waldstein, il gémissait de voir les luthériens ses frères vaincus et dépossédés par l'empereur Ferdinand II ; surtout il se montrait profondément irrité de ce que les ambassadeurs suédois chargés d'intervenir au nom de leur souverain en faveur des protestants de l'empire n'avaient pu se faire admettre au congrès de Lubeck. Il n'en fallait pas tant pour le déterminer à tirer l'épée ; et d'ailleurs, comme il était dévoré de la passion de la gloire, le moindre prétexte justifiait à ses yeux la légitimité d'une invasion de l'armée de Suède sur les terres d'Allemagne. Richelieu se rendait compte des dispositions de Gustave-Adolphe ; pour son propre compte, il songeait à tirer parti de l'ambition batailleuse de ce prince au profit de la politique française

contre la maison d'Autriche, et cette fois encore, comme au début de la guerre de Trente-Ans, le cardinal-ministre se disait que les luthériens suédois, qui abaisseraient la puissance de l'empereur et empêcheraient l'Autriche de poursuivre la réalisation de ses plans de monarchie universelle, seraient, après tout, plus utiles à l'Église, au moins plus inoffensifs pour l'indépendance de Rome, que ne pourrait l'être le petit-fils de Charles-Quint s'établissant de vive force, et sans contre-poids dans le monde, comme le protecteur et le suzerain de la papauté. Si Richelieu conservait quelques scrupules à cet égard, il aimait à se faire illusion et à raisonner ainsi, afin de pouvoir, malgré les apparences, rattacher ses alliances et ses combinaisons à l'intérêt catholique qu'elles semblaient déserter.

On ne s'arrêta point aux engagements pacifiques pris à Ratisbonne, et des négociations avec Gustave-Adolphe furent entamées confidentiellement, au nom de Louis XIII, par le baron de Charnacé. Celui-ci n'avait reçu aucun caractère d'ambassadeur officiel : il ne fallait pas alarmer l'empereur et le séparer complétement de la France. Gustave-Adolphe était alors campé dans la Prusse polonaise, combattant le roi Sigismond et sa noblesse. Charnacé, suivant l'ordre du ministre, se porta intermédiaire entre les deux couronnes. Une trêve de six ans fut conclue par l'intervention du négociateur français. Cette paix arrêtée, Gustave-Adolphe pénétra dans la Poméranie, s'attirant, par la familiarité de ses manières, la simplicité de sa parole, les échevins et les habitants de toutes ces villes

libres de Stettin, de Lubeck, dont il voulait s'assurer l'alliance. A ce moment Richelieu pressa le baron de Charnacé d'achever l'alliance avec le roi de Suède, et de proposer un traité de subsides de la part du roi de France, pourvu que Gustave-Adolphe se déclarât hautement le protecteur des électorats réformés et qu'il intervînt avec trente mille Suédois dans les affaires d'Allemagne. Quelques difficultés de forme se présentèrent dans la rédaction de ce traité (1630). Gustave-Adolphe, simple et sans ostentation en ses manières, avait pourtant des prétentions à ces vieux titres de prince des Goths, de souverain du monde, tels que se les étaient attribués les chefs des émigrations barbares qui, au quatrième siècle, avaient débordé sur l'empire romain. Le baron de Charnacé hésita à admettre dans le traité des qualifications orgueilleuses et surannées. Gustave déclara qu'il ne comprenait pas que, dans les affaires sérieuses, de vains mots pussent dominer les négociateurs. Il persista, et les dépêches du cardinal de Richelieu ordonnèrent sur-le-champ au baron de Charnacé (1) de ne point s'arrêter à de telles difficultés et d'arriver à la réalité d'un traité d'alliance. En attendant on s'était accordé sur les conditions essentielles du traité, et les opérations militaires pouvaient commencer. Le moment était opportun. L'Angleterre, la Hollande, la ligue hanséatique, le prince de Transylvanie faisaient espérer une adhésion prompte et active. Le Danemark s'engageait à ne point inquiéter la Suède tant que durerait l'absence

(1) M. Capefigue, *Richelieu, etc.*

de Gustave. Avant d'agir, ce prince réunit son sénat à Upsal, le prit pour juge et lui soumit ses projets. L'assemblée, s'associant au vœu du roi, vota la guerre, et de part et d'autre on décida qu'elle serait immédiatement portée en Allemagne. Des mesures furent prises pour faire face aux dangers intérieurs et extérieurs auxquels la Suède allait être exposée. Axel Oxenstiern, à la fois général et chancelier, dut rester en Prusse à la tête de dix mille hommes, pour surveiller la Pologne. Quelques troupes régulières et des milices nombreuses furent destinées à la garde de la Suède. Cinq sénateurs, sous le nom de régents, demeurèrent chargés de l'administration générale. Les finances furent confiées au comte palatin Jean-Casimir, beau-frère du roi. Tout étant prévu et préparé, Gustave-Adolphe se rendit (le 20 mai 1630) à l'assemblée des états pour leur dire un adieu solennel. Prenant entre ses bras sa fille Christine, âgée de quatre ans, et désignée dès le berceau pour lui succéder, il la montra aux députés comme leur future souveraine; il la recommanda à leur fidélité, à leurs soins paternels, s'il ne devait plus la revoir, et termina en les recommandant eux-mêmes à la protection divine. Cette cérémonie eut un grand caractère; le souvenir en resta profondément empreint dans le cœur des Suédois.

L'empereur Ferdinand, pour complaire à la diète de Ratisbonne, avait licencié une partie de son armée. Les aventuriers qu'il avait ainsi renvoyés dans leurs foyers se mirent, pour la plupart, au service de la cause protestante. Soudain on apprit que le roi de Suède intervenait à main armée dans le conflit qui

ensanglantait l'Allemagne. Ferdinand II affecta de dédaigner ce nouvel ennemi; ses courtisans disaient tout haut que *Sa Majesté de neige,* ainsi désignaient-ils Gustave-Adolphe, ne tarderait pas à fondre en avançant vers le midi. Ils connaissaient mal la sombre impétuosité du Suédois. Celui-ci engagea vigoureusement la guerre. Après s'être emparé des îles de Rugen, d'Usedom et de Wollin, dont la possession assurait les communications de l'armée expéditionnaire avec la Suède, Gustave-Adolphe se porta à marches forcées sur Stettin, capitale de la Poméranie (24 juin 1630), et en peu de jours ce duché fut occupé par ses troupes. Les protestants, découragés par les revers naguère subis par les Danois, n'osaient s'associer à lui avec confiance; mais Ferdinand n'était plus en mesure de retarder les succès de son ennemi. Il avait accordé à la diète de Ratisbonne la destitution de Waldstein; il ne restait plus dans les provinces voisines de la Baltique que des corps d'armée hors d'état de tenir tête au roi de Suède. Les aventuriers, les condottieri dont regorgeait l'Allemagne du Nord, accouraient sous les drapeaux de Gustave-Adolphe. Ce fut le moment que choisit Richelieu pour manifester ouvertement les projets de la France. Cessant d'abuser l'empereur par de feintes assurances de neutralité, il fit revêtir des signatures officielles (13 janvier 1631) le traité d'alliance offensive et défensive secrètement conclu depuis trois mois avec le roi de Suède par les soins du baron de Charnacé. Les ratifications furent échangées sous la tente où Gustave-Adolphe couchait alors, malgré la rigueur de l'hiver, n'ayant pour lit qu'une peau d'ours

étendue à terre. Le traité de Bernwald, promptement ébruité, rassura les luthériens d'Allemagne sur les intentions de la Suède et de la France. L'électeur de Brandebourg reprit les armes contre l'empereur, et la ville de Magdebourg s'insurgea à son tour pour la cause protestante. Sur ces entrefaites, Jean-Georges, électeur de Saxe, prit les armes, et, sans s'allier aux Suédois, réclama au nom des princes allemands l'abolition de l'édit de restitution qui rendait aux églises catholiques leurs biens naguère confisqués de par Luther.

Richelieu voulait l'abaissement de l'Autriche plutôt que le triomphe des protestants. Les électeurs de Brandebourg et de Saxe essayaient de relever la cause luthérienne et cherchaient à se maintenir dans une neutralité impossible entre les Suédois et les Impériaux. Le cardinal-ministre avait obligé Gustave-Adolphe de respecter la liberté du culte catholique partout où il porterait ses armes ; il fit promettre au duc de Bavière et aux princes catholiques que, quel que fût le résultat de la guerre, la France garantirait leurs peuples et leur religion du joug de l'hérésie ; en revanche il les invita à refuser au fils de Ferdinand II le titre de roi des Romains, le premier degré par où on montait au trône impérial. Ferdinand II, reconnaissant qu'il s'était laissé prendre aux piéges du cardinal, ne voulut pas laisser l'empire ouvert à l'invasion de l'armée suédoise. Le comte de Tilly, général du duc de Bavière, fut chargé d'arrêter les progrès de l'ennemi. C'était un vieillard de soixante-douze ans, dont la carrière, illustrée par de grandes victoires, n'avait été affligée par aucun revers. A son approche les élec-

teurs protestants, qui hésitaient entre l'empereur et Gustave-Adolphe, se gardèrent bien d'accueillir les efforts du Suédois et refusèrent passage aux armées de ce prince. Gustave occupa de vive force les domaines de l'électeur de Brandebourg, mit une garnison suédoise dans la forteresse de Spandau et se porta sur Berlin. De son côté le comte de Tilly retira ses forces derrière l'Elbe et commença le siége de Magdebourg. Gustave envoya dans cette ville le Suédois Falkenberg et quelques troupes; mais ce renfort ne put sauver la place, que cernaient les forces réunies de l'armée impériale. Les assiégés, hors d'état de résister à l'ennemi et à la disette, offrirent de traiter avec Tilly. Au moment où ils s'y attendaient le moins, le comte de Pappenheim dirigea contre eux une vigoureuse attaque, et la place fut emportée de vive force, le 10 mai 1631. Les scènes d'horreur qui suivirent la prise de Magdebourg sont depuis longtemps, et à juste titre, reprochées aux armées catholiques de Ferdinand II; ces lamentables excès n'étaient que les accidents ordinaires de la guerre qui désolait alors l'Allemagne, et tous les partis avaient à s'en renvoyer la honte. Cependant, Tilly ayant quitté le Brandebourg pour aller châtier le landgrave de Hesse, Gustave se replia sur Spandau; mais l'électeur de Brandebourg, qui ne lui avait cédé cette forteresse que jusqu'au déblocus de Magdebourg, et qui se flattait toujours de faire reconnaître par les deux partis la neutralité des pays entre l'Oder et l'Elbe, crut devoir la lui redemander. Gustave, pour tenir la parole qu'il avait donnée, quitta Spandau le 8 juin; mais, le 9, il vint mettre le siége

devant Berlin, et, le 11, l'électeur conclut un nouveau traité, d'après lequel il restitua Spandau aux Suédois et leur promit un subside de trente mille écus par mois. En même temps Gustave reçut la nouvelle de la reddition de Greifswalde, l'unique place de la Poméranie qui fût encore entre les mains des Impériaux. Ainsi, bien rassuré sur ses derrières, il passa l'Elbe et se retrancha dans un camp près de Werben, pour attendre des renforts qui devaient lui arriver de l'Écosse et de la Suède. C'est là que vint le trouver le duc Bernard de Saxe-Weimar, qui, depuis 1627, s'était retiré du théâtre de la guerre. Gustave lui promit les évêchés de Bamberg et de Wurzbourg, avec le titre de duc de Franconie.

Tilly revint de la Hesse et de la Thuringe dans le dessein d'attaquer le roi de Suède, mais il trouva Gustave dans une position inexpugnable. On reconnut bien des deux côtés qu'une bataille décisive ne pourrait être plus longtemps différée; mais de part et d'autre on chercha à gagner du temps, afin d'attendre la décision de l'électeur de Saxe, qui, enfin, contraint par les menaces intempestives de Tilly, se jeta dans les bras du roi de Suède.

Le 2 septembre, Gustave entra dans Wittemberg. « Messieurs, dit-il aux étudiants qui vinrent le saluer en cérémonie, c'est de chez vous que la lumière de l'Évangile nous est venue; mais, ses ennemis l'ayant obscurcie, il faut que nous venions à notre tour rallumer le flambeau avec l'aide de Dieu. » Ces paroles révélaient l'enthousiasme du sectaire. Le lendemain, l'armée saxonne, forte de plus de dix-huit mille hommes, se réunit à celle du roi, qui se montait à vingt-

deux mille ; ensuite on délibéra s'il convenait de livrer une bataille. L'électeur, indigné de voir tant d'armées étrangères dans son pays, désirait ardemment qu'on en vînt aux mains. Gustave, qui le désirait peut-être non moins ardemment que lui, n'en fit pas moins observer à son nouvel allié qu'une bataille pourrait faire chanceler et peut-être même tomber les bonnets de deux électeurs, tandis que, lui, il pourrait toujours se retirer en toute sûreté derrière le large fossé de la Baltique. L'électeur insista, et la bataille s'engagea le 7 septembre dans les plaines de Leipzig. Le comte de Tilly, avec une partie des troupes impériales, attaqua l'armée saxonne et la mit en déroute ; mais Pappenheim, qui commandait les autres corps impériaux, ne put tenir tête à Gustave-Adolphe, et le roi de Suède, abordant l'une après l'autre les deux ailes de l'armée ennemie, les détruisit et demeura maître d'un champ de bataille couvert de morts. Pendant que Tilly, blessé et fugitif, pendant que Pappenheim, son auxiliaire, vaincu et humilié, se repliaient sur Halle et sur Halberstadt, l'Allemagne protestante tout entière se soulevait contre la domination de Ferdinand II, et Gustave-Adolphe envahissait la Franconie et le Bas-Palatinat, sans rencontrer aucun obstacle capable de retarder sa marche. Le 16 novembre il entra dans Francfort ; le 13 décembre il fut reçu triomphalement à Mayence. De leur côté ses lieutenants ou ses alliés, Horn, Todt, Bannier, Bernard de Saxe-Weimar, le landgrave de Hesse, les ducs de Mecklembourg et de Saxe-Lawembourg, à la tête de leurs troupes, se répandaient dans toute l'Allemagne de l'est et du nord, et l'électeur de

Saxe, après avoir pénétré en Bohême, se rendait maître de Prague, capitale de ce royaume.

Les prévisions de Richelieu se trouvaient dépassées. Le cardinal-ministre, après avoir déchaîné Gustave-Adolphe sur l'empire, s'étonnait et s'inquiétait de la marche rapide de son allié et aurait voulu voir l'Allemagne catholique résister avec plus d'énergie. Richelieu désirait sans doute neutraliser les combinaisons ambitieuses de la maison d'Autriche, mais il n'avait garde de vouloir attribuer la prépondérance à la Suède, encore moins de fouler aux pieds l'intérêt catholique. Par le traité de Bernwald on avait stipulé « que le roi de Suède, dans les places qu'il conquesteroit, ne pourroit altérer ni changer les religions, mais qu'il en laisseroit le libre exercice aux habitants. » Il importait que Gustave-Adolphe, dans l'enivrement de la fortune, ne perdît pas de vue cette promesse faite aux églises catholiques d'Allemagne. Richelieu détermina aisément Louis XIII à une démonstration armée. C'était le temps où Charles de Lorraine, l'un des vassaux de l'empire, prêtait alors appui à Gaston d'Orléans contre le gouvernement du roi son frère. En conduisant des troupes françaises sur les terres du duc de Lorraine et en vue du Rhin, Richelieu réussissait à la fois à tenir en respect Gustave-Adolphe et à déconcerter l'alliance plus ou moins avouée du duc de Lorraine et de Gaston. La situation de Charles de Lorraine était alors fort compromise. Le roi de France reprochait à ce prince d'avoir fourni un asile à son frère rebelle; le roi de Suède le considérait comme un ennemi, parce qu'il avait fourni des secours à l'Au-

triche. Inquiet et menacé, le duc de Lorraine se rendit à Metz, où se trouvait alors Louis XIII; là il s'humilia, il reconnut ses torts, et le roi de France, oubliant ses justes griefs, consentit à signer à vie un traité par lequel Charles IV s'engageait à ne contracter aucune alliance sans le consentement de Louis XIII, à renvoyer de ses États tous les ennemis de Sa Majesté, à livrer passage sur ses terres aux armées du roi ou aux armées alliées qui marcheraient sur l'Allemagne. Comme gage de sa fidélité il lui abandonnait pour trois ans Marsal, la plus forte de ses places. A ces conditions Louis XIII promettait sa protection au duc de Lorraine (6 janvier 1632). Trois jours avant la signature de ce traité, Gaston, avec la dispense du cardinal Nicolas-François de Lorraine, évêque de Toul, avait épousé secrètement la princesse Marguerite, sœur de Charles IV, qui assurait à Louis XIII que ce mariage n'aurait pas lieu. Le secret en fut si bien gardé que Richelieu, l'homme du monde le plus attentif et le plus pénétrant, resta longtemps sans en avoir une connaissance certaine. Il était évident que le duc de Lorraine ne subissait le pacte imposé par la France que dans l'intention de le violer dès qu'une occasion favorable se présenterait, et nous avons déjà vu, en racontant la guerre du Languedoc, la bataille de Castelnaudary et la mort sanglante du maréchal de Montmorency, nous avons vu, disons-nous, que Gaston n'avait guère cessé d'avoir pour allié déclaré ou secret son beau-frère, le duc de Lorraine. C'était là une situation que Richelieu observait avec défiance, se tenant prêt à agir selon les événements.

Richelieu s'était bien gardé de perdre de vue le roi de Suède. Il avait prié ce prince de ne pas envahir l'Alsace et la Lorraine, et par son ambassadeur il avait intercédé auprès de lui pour les princes catholiques. Mais le roi de Suède refusa de se dessaisir de ses conquêtes avant la paix générale, et le duc de Bavière montra tant de zèle pour l'Autriche que la France ne put le soustraire à la colère de son redoutable allié. L'hiver avait un moment ralenti les opérations militaires. A la suite du désastre de Leipzig, le comte de Tilly s'était replié sur le haut Danube et y avait reformé son armée. Quant à Gustave, il n'ignorait pas que ses alliés eux-mêmes étaient inquiets et jaloux de ses prodigieux succès. Richelieu y voyait une cause future de danger pour la sécurité des catholiques d'Allemagne. Les protestants consentaient bien à employer le roi de Suède à l'abaissement de l'empereur, mais pour prix de son concours ils ne voulaient pas lui donner l'empire, et c'était néanmoins à ce but élevé qu'osait déjà aspirer Gustave. En attendant, laissant à son allié plus ou moins douteux, l'électeur de Saxe, le soin de poursuivre le cours de se conquêtes en Bohême, il continuait, pour sa propre part, à chasser les Impériaux de l'Allemagne occidentale. Dès le mois de mars (1632) le comte de Tilly avait ouvert la nouvelle campagne par la prise de Bamberg; à cette nouvelle Gustave rappela à lui les corps détachés sous les généraux Horn, Bannier et Saxe-Lawembourg, puis il marcha en toute hâte à la rencontre de l'armée ennemie. Le comte de Tilly, ne jugeant point le moment opportun d'attendre la bataille, se rejeta

du côté de la Bavière et de l'Autriche; renonçant ensuite à défendre le passage du Danube, il se retrancha derrière le Leck, et se crut fort de l'appui que lui prêtait l'armée du duc de Bavière. Le roi de Suède, observant de près ces dispositions, reprit Bamberg, s'assura de Nuremberg, marcha sur Donawerth, place forte assise sur le Danube, et l'emporta en vingt-quatre heures. De là il établit ses communications jusqu'à Ulm, dont il était déjà maître. Le 5 avril, la bataille s'engagea sur les bords du Leck, large torrent qu'avaient enflé des pluies continuelles et la fonte des neiges. Gustave-Adolphe força le passage, après une lutte opiniâtre et meurtrière. Tilly, mortellement blessé au commencement de l'action, se fit porter à Ingolstadt et y mourut. Le duc de Bavière, vaincu par les Suédois, se vit dans l'impuissance de leur disputer ses provinces et abandonna à Gustave les villes, les places, les châteaux forts. Le roi de Suède entra victorieux dans Munich et se complut à rétablir dans l'exercice de la souveraineté électorale l'ancien palatin, dépossédé par les armées catholiques. En quelques mois il avait étendu ses conquêtes de l'Elbe au Mein, du Rhin au Danube, et soumis à son épée la Franconie et l'électorat de Mayence, la Bavière et la Souabe. Dans le nord, en Westphalie, en Bohême, ses lieutenants et ses alliés complétaient ses succès par leurs propres victoires, et la maison d'Autriche se voyait à la veille d'une ruine presque inévitable. En ce moment, il est vrai, Gustave se laissait étourdir par la fumée de sa gloire. Les protestants eux-mêmes en étaient venus à le redouter, à voir

en lui le futur conquérant de l'Allemagne et non le libérateur de la cause luthérienne. Ceux qui l'appelaient leur sauveur et leur allié ayant accueilli l'armée suédoise avec empressement, Gustave leur répondit, dans le jargon diplomatique de cette époque : qu'il ne prendrait rien à ses amis; qu'il ne demanderait même, pour les avoir délivrés, que *gratitudinem*, mais que son intention était de garder ce qu'il prendrait à ses ennemis, surtout *pontificiis;* que l'alliance protestante (il voulait probablement désigner sous ce nom la partie protestante de l'empire) devait se séparer des catholiques et se pourvoir d'un *capo* digne de sa confiance; qu'on ne devait point songer à le satisfaire, comme un partisan, par quelques mois de solde; que, roi, il pourrait demander des provinces, selon les théories de Grotius et *ex jure gentium*, bien que du reste il ne manquât ni de terres ni de royaumes; que, s'il restituait quelques conquêtes, comme, par exemple, la Poméranie et le Mecklembourg, on ne pourrait lui refuser les *jura superioritatis* qui avaient autrefois appartenu à l'empereur; que l'ancien édifice de l'empire ne valait plus rien; que les princes de l'Italie étaient plus indépendants que les princes de l'Allemagne. Trois siècles plus tard, ces idées furent réalisées. On prétend que Gustave ne les mit en avant que pour se faire élire empereur. Ainsi ses prétentions s'étaient accrues avec le succès; et comment expliquer autrement l'exclamation qui lui échappa, dit-on, lorsqu'il reçut la mort : « A un autre le monde (1)! »

(1) *L'Allemagne* par M. Lebas, t. II. Voir ci-après ce que nous pensons de ce mot à effet attribué à Gustave-Adolphe.

Effrayé des rapides victoires de son ennemi, impuissant à comprimer l'insurrection protestante, plus faible encore contre l'invasion suédoise, l'empereur Ferdinand II songea enfin au grand capitaine qui pouvait seul faire reculer le danger. Waldstein vivait à l'écart, enveloppé dans l'orgueil de sa disgrâce et fier des revers de son prince, revers qui le rendaient nécessaire. L'empereur s'humilia devant lui et le supplia de venir au secours de l'Allemagne catholique. L'irascible général refusa d'abord, se complaisant à se faire prier, à vanter les charmes de sa retraite. Le cardinal de Richelieu, informé des détails de cette négociation, en rendait compte en ces termes : « Ledit Waldstein fait le renchéri, et, soit qu'il veuille faire acheter la nécessité qu'il voit qu'on a de lui, soit que véritablement le mauvais traitement qu'il a reçu par le passé et le repos qu'il a commencé à goûter lui fassent désirer de jouir, le reste de sa vie, des richesses et de la gloire qu'il a acquises, il propose la faiblesse de son âge qui entroit dans la vieillesse, l'incommodité de ses gouttes qui le travailloient ordinairement, et surtout la haine qu'on lui porte en l'empire. Mais, voyant que l'empereur ne reçoit point ses excuses en payement, et que, plus il recule, plus il le presse d'accepter cette charge et l'y servir, il consent à sa volonté, mais il stipule qu'il aura seul la puissance souveraine non-seulement en l'armée, mais en la guerre. » Waldstein fit à l'empereur, avant d'accepter, les conditions les plus dures. Waldstein, disaient-elles, sera généralissime de toute la maison d'Autriche et de la couronne d'Espagne, *in absolutissima forma*. L'empereur

et le roi des Romains ne pourront point se trouver à l'armée, et encore moins récompenser ceux qui la composent. Pour récompense ordinaire Waldstein aura une hypothèque formelle sur l'un des pays héréditaires de l'empereur, et pour récompense extraordinaire les droits régaliens sur tous les pays conquis. Il pourra exercer librement et souverainement dans tout l'empire le droit de confiscation, *in absolutissima forma*, ainsi que le droit de faire grâce et d'accorder des saufs-conduits. Tout grade accordé par l'empereur et qui ne serait pas revêtu de la signature de Waldstein n'aurait aucun effet *quoad bona*, mais seulement *quoad famam*, car autrement l'empereur, dans sa bonté, ne laisserait aucun moyen de récompenser les officiers et les soldats! A la paix on s'occuperait des droits du général sur le Mecklembourg, et on lui donnerait tous les moyens et tout l'argent nécessaires pour le reconquérir. Quand un sujet impose à son souverain, pour prix de ses services, des conditions aussi exorbitantes, il doit s'attendre à succomber tôt ou tard sous le poids de la grandeur impie qu'il s'est faite. Cet avenir était réservé à Waldstein.

En attendant, quelques semaines lui suffirent pour lever et pour exercer l'armée nécessaire au salut de l'empereur. Au moment où l'armée suédoise marchait sur le Tyrol, Waldstein était prêt à combattre. Et d'abord il dégagea la Bohême occupée par Georges de Saxe; laissant ensuite dans ce royaume un corps d'armée destiné à le défendre contre de nouvelles attaques, il se mit en marche pour la Bavière et joignit le duc Maximilien, non loin d'Egra. Leurs forces réu-

nies se montaient à soixante mille hommes. Gustave-Adolphe, cessant de menacer l'Allemagne du Sud, se porta à la rencontre de son illustre ennemi. Pendant deux mois, les deux plus grands capitaines de l'époque se trouvèrent en présence, manœuvrant autour de Nuremberg et épiant l'occasion d'une victoire que chacun refusait à l'autre. A la fin les deux armées, affaiblies par les intempéries et la disette, se replièrent chacune de son côté. Gustave se rejeta sur la Bavière; Waldstein alla attaquer la Saxe, pour punir l'électeur Georges. Au cri de détresse qui partait de la Saxe, Gustave accourut à la tête de vingt mille hommes et hâta de tous ses efforts la bataille décisive que Waldstein cherchait à retarder. A la fin, vers les premiers jours de novembre, le héros suédois atteignit l'armée impériale dans les vastes plaines de Lutzen. Dans la soirée du 5 les deux rivaux se trouvèrent en présence, l'un combattant pour la cause catholique, l'autre se proclamant le champion de la liberté de conscience, et tous deux, après tout, tirant l'épée pour obéir aux emportements de l'ambition et de la gloire. Le 6 novembre, au lever du jour, la lutte s'engagea de part et d'autre entre Lutzen et le ruisseau de Flossgraben. L'aile droite des Suédois, commandée par le roi en personne, attaqua l'aile gauche des Impériaux, couverte par des corps légers de Polonais et de Croates. A la tête des cuirassiers de la Finlande, Gustave-Adolphe chargea les ennemis, les dispersa et les rejeta en déroute sur le centre de leur armée. En ce moment l'infanterie suédoise, écrasée par le canon autrichien, cédait le terrain pied à pied,

se battant toujours, et cependant se repliant devant l'ennemi. Gustave-Adolphe, abandonnant à ses généraux le soin de continuer la déroute de l'aile gauche de l'armée impériale, se porta au galop au secours de son infanterie. Ce fut alors qu'atteint en pleine poitrine d'une balle il tomba mortellement blessé et en faisant entendre ce seul cri : « Mon Dieu! » Suivant les historiens qui ont arrangé d'une façon plus dramatique cet événement, il aurait ajouté : « A un autre le monde! » Cette parole resta vraisemblablement enfouie dans le cœur de Gustave, dont elle révélait la pensée, mais il est probable qu'elle fut prononcée par un témoin de sa mort, et non par lui-même. Les héros de tragédie sont les seuls qui meurent en proférant des mots historiques; sur la scène du monde réel, les grands hommes disparaissent simplement et sans appareil de théâtre (1). On dit que le cheval de Gustave-

(1) « La mort du roi de Suède, dit Richelieu, est un exemple mémorable de la misère humaine, ne lui étant pas, à l'instant de sa mort, resté, de tant de provinces qu'il avoit conquises sur ses voisins et tant de richesses qu'il avoit gagnées en Allemagne, une seule chemise pour couvrir son infirmité, l'orgueil de sa naissance et de la réputation de ses armes, qui l'élevoit au-dessus de plusieurs grands monarques, ayant été battu jusqu'à ce point que d'être foulé aux pieds des chevaux amis et ennemis, et si égal au corps des moindres soldats, entre lesquels le sien étoit gisant, meurtri et souillé de sang, que ses plus familiers même eurent peine à le reconnoître pour lui rendre l'honneur de la sépulture. Telle fut la fin de toute sa grandeur.

« Le pape, oyant cette nouvelle, alla en l'église nationale des Allemands dire une messe basse. Les Espagnols, qui vouloient que ce roi, qui ne faisoit la guerre qu'à leur ambition et en faveur des princes qu'ils avoient opprimés, fût estimé comme si le but de ses armes étoit la destruction de l'Église, se plaignirent hautement de ce que le pape n'avoit point fait chanter le *Te Deum* et tirer le canon en signe de réjouissance;

Adolphe, privé de son cavalier, erra dans la plaine et fit ainsi connaître à l'armée suédoise la perte qu'elle avait faite. Nous nous défions également beaucoup de

ce qui fut fait le lendemain, qui étoit le dimanche, à l'issue de la chapelle (*). Les uns disoient que c'étoit sur le sujet de ladite mort, les autres sur celui de l'élection du roi de Pologne, dont l'avis étoit venu au même temps.

« Ils avoient raison de faire tant d'estime de la personne de ce prince, et néanmoins ils furent trompés en l'espérance qu'ils avoient que tout seroit divisé après sa mort; car il avoit eu tant de prévoyance que, ayant fait reconnoître en Suède sa fille pour son héritière, il avoit désigné en Allemagne Oxenstiern, au cas qu'il mourût, pour avoir la direction des affaires et le souverain commandement des armes, de manière que sa mort n'étonnât point le parti, en sorte qu'il ne demeurât en état de pouvoir continuer la guerre. Outre que, si la mort du roi de Suède ôtoit au parti un si grand capitaine, aussi délivroit-elle tous les princes collègues de la jalousie qu'ils commençoient à avoir de ce conquérant, qui, bien que sage, commençoit néanmoins à s'emporter à quelques paroles insolentes contre ces princes, et les mettoit à une disposition plus affermie de demeurer dans l'union de la ligue de Leipzig, vu principalement qu'ils se voyoient commander dix armées dans l'Allemagne, avoir les deux tiers du pays et les principales villes à leur dévotion, et étoient entrés en connoissance de leurs forces, à faute de laquelle ils avoient reçu, durant quelques années, une dure loi de ceux auxquels ils étoient capables de la donner. » (*Mémoires du cardinal de Richelieu*, t. VII, p. 261.)

L'opinion de tous les contemporains des rois qui meurent sur le champ de bataille, c'est qu'ils périssent par trahison. C'est ce qui fut dit et imprimé par beaucoup d'historiens à la mort de Gustave-Adolphe. Les uns accusent de ce crime un nommé Falkenberg, qui servait dans les troupes de l'empereur, et qui, ayant reconnu le roi, l'aurait ajusté. Les autres, comme Puffendorf, le font assassiner par le duc de Saxe-Lawembourg, qui donna lieu à ce soupçon parce que, ayant quitté peu auparavant le parti de l'empereur, il s'était attaché à la personne du roi de Suède, et

(*) Quelques mois après la mort de Gustave, on représenta douze jours de suite à Madrid un drame sur la fin tragique de ce prince. Ce drame avait vingt-quatre actes, et quiconque n'y assistait pas, ou même n'y prêtait pas attention, était tenu pour ennemi de la maison d'Autriche. (Jos. Riccius, *de Bellis Germanicis*, p. 441; *Mercure françois*, t. XIX, p. 743.)

cet incident imaginé pour donner satisfaction à la poésie. Quoi qu'il en soit, la mort inattendue de Gustave-Adolphe ne priva pas son armée de la gloire de vaincre. Le duc Bernard de Saxe-Weimar prit le commandement; les Suédois, impatients de venger leur glorieux chef, enfoncèrent l'armée impériale; Waldstein recula devant eux. Par bonheur pour lui, Pappenheim, à la tête d'une nombreuse cavalerie, accourut de Halle et arrêta le vainqueur. Dans ce nouveau combat il fut tué lui-même, mais la nuit et le brouillard qui survinrent permirent aux Impériaux de battre en retraite, en abandonnant leurs canons sur le champ de bataille.

Un mois avant la bataille de Lutzen, Gustave avait envoyé son chancelier à Ulm, pour y tenir une diète des cercles de Souabe, de Franconie et des deux cercles du Rhin. Il devait y poser les bases d'une confédération intime, qui, dans les vues du roi, devait

qu'immédiatement après sa mort il retourna aux Impérianx et se montra l'ennemi acharné des Suédois. Il paraît aujourd'hui hors de doute que Gustave, trompé par un brouillard épais, s'étant trop avancé, tomba dans un parti ennemi, et qu'il fut tué par un cuirassier impérial qui lui lâcha un coup de pistolet dans la tête. Telles sont les circonstances rapportées par un jeune officier suédois, le baron Leubelfing, qui assista le roi dans ses derniers moments. Cet officier, blessé mortellement lui-même, fit ce récit à son père dans la lettre qu'il lui écrivit avant de mourir. Suivant cette relation, le roi n'était accompagné que de huit personnes, du nombre desquelles était le duc de Saxe-Lawembourg. Ayant été entouré par les ennemis, il en avait tué six de sa propre main; mais, affaibli par les différentes blessures qu'il avait reçues, il était tombé de cheval, et, au moment où le jeune Leubelfing faisait des efforts pour aider le roi à se relever, un cuirassier impérial lui avait lâché le coup mortel. (De Koch, *Histoire des Traités de paix.*)

s'étendre sur la plus grande partie de l'Allemagne et couper, pour ainsi dire, ce pays en deux empires particuliers, l'un catholique, sous l'influence de l'Autriche, l'autre protestant, sous celle de la Suède. Les évêchés renfermés dans le second devaient être sécularisés, à l'exception de Mayence et de quelques autres que Gustave se réservait sans doute. C'est au milieu de ces négociations qu'Oxenstiern apprit la mort de Gustave; il écrivit sur-le-champ aux généraux suédois et aux confédérés allemands, et prit possession par son ascendant moral de l'autorité que, peu de temps après, on lui confirma pleinement à Stockholm, en lui donnant même des pouvoirs illimités. Toutefois on lui recommandait de tout faire pour arriver à une paix générale qui assurât à la Suède des possessions territoriales en Allemagne et sur les côtes de la Baltique. Au mois de décembre, Oxenstiern se rendit à Dresde auprès de l'électeur de Saxe, qui ne put se résoudre à prendre aucune détermination (1); mais il fut plus heureux à Berlin, car l'électeur de Brandebourg était gagné par la France et espérait épouser la jeune reine de Suède; puis il revint à Heilbronn présider une diète des protestants qui devait lui décerner la direction des affaires.

Au fond, la mort de Gustave-Adolphe changeait les conditions de la guerre; elle contraignait l'activité

(1) « Ce prince, dit Richelieu, était le plus glorieux des Allemands, qui le sont tous naturellement, et de plus ivrogne, brutal, haï et méprisé de ses sujets et des étrangers. » Le comte de Schwartzenberg, envoyé de l'électeur de Brandebourg à Dresde, écrivait à son maître qu'il lui avait fait le sacrifice de dix ans de sa vie en buvant avec l'électeur de Saxe.

de la Suède à se replier sur elle-même. La couronne de ce pays appartenait à une jeune fille âgée de cinq ans. Christine hérita sans obstacles; les conseillers et états du royaume de Suède, comtes, barons, évêques, paysans, la proclamèrent leur légitime souveraine, et un vieillard, membre de l'ordre des paysans, tâtant le large front de la jeune fille et sa chevelure flottante, s'écria : « Elle ressemble en tout point au grand Gustave; donc elle est sa fille et notre reine. » Bientôt après, il est vrai, l'influence des Suédois en Allemagne s'affaiblit après les batailles de Lutzen et de Nordlingen; vainement le chancelier Oxenstiern y apparut un moment comme lieutenant général de la couronne de Suède : la victoire avait parlé; tout conserva un caractère allemand. Richelieu envoya le marquis de Feuquières pour traiter de nouveau avec la Suède, mais ces traités n'eurent plus la même importance; le marquis de Feuquières avait ordre surtout de se mettre en communication intime avec Waldstein, de pénétrer les desseins secrets de son ambition. On savait que le chef de l'armée catholique souhaitait alors la couronne de Bohême au détriment de la maison impériale; Feuquières eut mission de la lui offrir au nom de Richelieu. Un traité secret fut encore conclu comme il l'avait été avec Gustave-Adolphe (1633). Le ministre combattait de toutes ses forces l'unité allemande; les troubles de l'empire étaient nécessaires à ses desseins sur l'Espagne, à la réalisation de ses vastes combinaisons pour la grandeur et la sécurité de la France. Un spectacle émouvant était alors offert à l'Europe. Richelieu

et l'empereur se disputaient le droit ou l'espérance de conduire la politique des peuples civilisés, de déterminer les haines, les rivalités, les alliances et les guerres. Ferdinand, inscrivant avec plus ou moins de sincérité sur ses drapeaux les intérêts catholiques, travaillait à réaliser les rêves de son aïeul et à étendre au delà de toutes les limites connues l'influence de la maison d'Autriche. Richelieu poursuivait de sa jalousie cette puissance orgueilleuse; il lui suscitait partout des rivaux, il intervenait toujours pour empêcher ses ennemis de se réconcilier avec elle.

Dans ce but il négociait encore avec les états généraux de Hollande pour réveiller l'antagonisme de ces provinces protestantes contre les Pays-Bas espagnols, plus rapprochés de nos frontières. On avait à craindre l'union pacifique des Hollandais et des Belges, depuis longtemps fatigués de leurs rivalités réciproques; mais Richelieu ne négligeait rien pour maintenir la division entre ces deux peuples, et le baron de Charnacé, ambassadeur extraordinaire de la France, secondait fort habilement cette politique. Il fallait, en effet, que la puissance espagnole dans les Pays-Bas fût neutralisée par la nécessité de tenir constamment en respect la Hollande protestante; c'était un expédient pour la contraindre à ne point menacer nos provinces du Nord. La Lorraine, toujours fief de l'empire, servait alors de point intermédiaire entre les Pays-Bas et la Franche-Comté, province alors espagnole. Richelieu ne se fiait nullement au duc Charles IV. Ce prince avait subi la loi du plus fort; il nous avait livré des places fortes, il s'était engagé à ne point con-

trarier la politique extérieure de la France ; mais ses sympathies et les dispositions de ses peuples l'entraînaient vers l'Allemagne catholique et vers l'Espagne, l'antique alliée de sa maison. D'un autre côté, Gaston d'Orléans, au grand déplaisir de Louis XIII, avait épousé Marguerite de Lorraine, sœur du duc Charles IV. C'était là encore, pour ce même prince, un motif d'agir contre les intérêts de Richelieu en faveur de Gaston, disgracié, sans doute, mais qui n'en était pas moins l'héritier de la couronne de France. Charles IV, tout en paraissant se soumettre aux exigences de la politique française, n'en avait pas moins envoyé une armée combattre en Allemagne, sous les drapeaux de l'empereur, contre les Suédois et les protestants appuyés par Richelieu. Le cardinal-ministre n'en devint que plus menaçant. Inquiet et intimidé, le duc de Lorraine offrit de faire casser le mariage de sa sœur, de remettre cette princesse à la cour de France ; n'obtenant point à ces dures conditions d'apaiser les ressentiments de Louis XIII, il offrit d'abdiquer la couronne ducale en faveur de son frère, alors cardinal de Lorraine. Ce n'était point assez pour Richelieu ; le ministre exigea que la ville de Nancy fût temporairement remise au roi et occupée par une garnison française ; le duc Charles s'y résigna (septembre 1633). Marguerite de Lorraine réussit à s'évader et alla rejoindre à Bruxelles Gaston d'Orléans, son époux, qui s'était de nouveau réfugié dans les Pays-Bas, à la suite du supplice de son ami, le maréchal de Montmorency, décapité à Toulouse.

Vers le même temps Richelieu tomba gravement malade. La cour s'imagina trop promptement qu'il allait mourir, et l'extrémité où il se trouvait réduit donna l'éveil à des espérances trop peu dissimulées. La reine, la duchesse de Chevreuse, le garde des sceaux, Châteauneuf, laissèrent échapper les transports de leur joie. Richelieu se rendait compte de ces sentiments et en tenait note pour en tirer vengeance. Bientôt après il reparut à la cour et s'y montra plus implacable que jamais. Le marquis de Châteauneuf, accusé d'intelligence avec les amis de la duchesse de Chevreuse en Angleterre pour appeler la reine-mère à Londres, fut mis en prison perpétuelle et remplacé par Séguier, président à mortier au parlement de Paris. Le chevalier de Jars, de la maison de Rochechouart, ami du garde des sceaux, conduit à Troyes et condamné à mort, ne reçut sa grâce qu'au pied de l'échafaud. La duchesse de Chevreuse fut exilée dans ses terres. De nouvelles poursuites furent exercées contre les partisans de Gaston : pas un blâme, pas un murmure ne resta impuni. Deux maîtres des requêtes, Laffemas et Laubardemont, que les mécontents surnommaient les bourreaux du cardinal, parcoururent les provinces avec le titre d'intendants de justice, et firent exécuter rigoureusement les déclarations rendues contre les partisans du duc d'Orléans. Quant à ces déclarations, au fond, elles n'étaient que trop motivées par les opiniâtres rébellions du prince. De sa retraite de Bruxelles, cet homme incapable, timide et remuant, avait renoué ses rapports avec l'Espagne. Ce n'était pas le moyen d'apaiser la cruelle jus-

tice de Richelieu. Le parlement de Paris continuait, sans doute, à résister aux violentes injonctions du cardinal, mais, dans les provinces, la magistrature se montrait disposée à s'associer à cette politique sans pitié. A Dijon, plusieurs gentilshommes, réputés complices de Monsieur, furent punis de la peine des galères. D'autres arrêts condamnèrent, par contumace, à la peine de mort le duc d'Elbeuf, Puylaurens et Montpensier, et on les exécuta en effigie. En cette même année (1633) on découvrit ou plutôt on crut découvrir la preuve d'un complot tramé contre la vie du cardinal, à l'instigation de la reine-mère, alors réfugiée à Gand. Les magistrats mirent immédiatement le bourreau au service des haines de Richelieu. A Metz, le 23 septembre, un gentilhomme champenois, nommé Alpheston, périt par le supplice de la roue; un malheureux, nommé Chavagnac, accusé d'avoir voulu empoisonner Richelieu avec une lettre; un prêtre, à qui l'on imputait d'avoir cherché à le faire périr au moyen de pratiques de magie, furent l'un et l'autre condamnés à mort et exécutés. D'autres personnages, qui étaient en fuite, furent impliqués dans la même accusation et condamnés par les mêmes juges, les uns à être rompus vifs, les autres à être écartelés. Ces horreurs judiciaires étaient dans les habitudes du dix-septième siècle.

Le 18 janvier 1634, Louis XIII tint à Paris un lit de justice, et fit enregistrer par le parlement une déclaration royale qui cassait et annulait le mariage de son frère Gaston avec la princesse Marguerite de Lorraine. Le lendemain, 19 janvier, le duc Charles IV

signa à Mirecourt un acte d'abdication en faveur de son frère le cardinal François de Lorraine. Le nouveau duc fut arrêté à Lunéville par le maréchal de la Force, qui commandait dans le pays Messin ; on le conduisit à Nancy, et peu de jours après la Lorraine fut envahie et occupée par une armée française. Gaston de France et Marie de Médicis, renvoyant à leur ennemi coup pour coup, s'engagèrent plus opiniâtrément que jamais dans les voies de la révolte. Un traité intervint entre l'héritier de la couronne de France et Philippe, roi d'Espagne. « Le duc d'Orléans promettoit de ne faire aucun accommodement avec le roi son frère pendant deux ans, à moins qu'il n'en eût obtenu l'aveu du roi catholique. Dans le cas d'une rupture ouverte entre les deux couronnes, Monsieur s'engageoit à ne jamais traiter à moins que la maison d'Autriche n'y fût comprise. Si l'armée qu'on fourniroit à Gaston faisoit des conquêtes en France, prenoit quelques places, on remettroit l'une d'elles entre les mains du roi d'Espagne comme dédommagement ou comme gage des avances d'argent ou des secours qu'il auroit avancés. Sa Majesté Catholique fourniroit à Monsieur douze mille hommes d'infanterie et trois mille chevaux. Le duc d'Orléans s'engageoit, de son côté, à y réunir six mille hommes d'infanterie et mille cavaliers français. Toutes ces troupes seroient entretenues par le roi d'Espagne. » Par ce traité de subsides et d'alliance en forme qui venait d'être conclu entre le duc d'Orléans et le roi d'Espagne, on stipulait le nombre d'hommes qu'on devait employer à des conquêtes pour lesquelles l'Espagne exigeait une

garantie. De son côté Marie de Médicis faisait les mêmes demandes auprès du cabinet de Madrid, et le pacte conclu avec elle renfermait la stipulation suivante : « Cette union ayant pour but principal la conservation du roi de France et le repos et la tranquillité de ce royaume, les contractants ne feront parler ni n'écouteront aucune ouverture de traité qui puisse être faite directement ou indirectement par le cardinal de Richelieu ; et, en cas qu'il fût jugé à propos par la reine et Monsieur d'entendre à un accommodement, ils ont promis que ce ne sera que par l'avis et consentement des deux ensemble et avec l'intervention de la sérénissime infante et des ministres de Sa Majesté Catholique. » On eût dit que les auteurs de ces traités prenaient à tâche de justifier, sinon aux yeux de leurs contemporains, du moins à ceux de l'histoire, les implacables rigueurs de Richelieu et des cours de justice qui lui servaient d'instruments. En cette même année (septembre 1634), une commission extraordinaire tint les « Grands Jours » à Poitiers et jugea sommairement un grand nombre d'individus, auteurs ou complices de désordres et de crimes qui s'étaient multipliés dans les provinces d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Poitou, de Limousin, d'Angoumois et d'Aunis. Il y eut des condamnations et des exécutions qui portèrent l'effroi dans le pays et consternèrent parfois les gens paisibles plus encore que les coupables. A la faveur de l'intimidation qu'elles répandaient, le cardinal de Richelieu réussit à enlever aux huguenots quelques priviléges politiques dont ils étaient injustement en possession, et qui impliquaient pour les

catholiques des éventualités de nouvelles guerres de religion, des inquiétudes et des dangers réservés à l'avenir.

Les provinces de l'Ouest retentissaient encore d'un drame judiciaire d'autant plus sinistre que l'opinion s'attachait à voir dans le condamné une victime de la tyrannie de Richelieu. Nous voulons parler d'Urbain Grandier, curé de Saint-Pierre de Loudun et chanoine de l'église Sainte-Croix, qui fut accusé d'avoir ensorcelé, à l'aide de pratiques de magie, les religieuses d'un couvent d'Ursulines dont il était directeur. Urbain Grandier était un prêtre de mœurs légères, un esprit remuant et hautain, qui causait du scandale et s'attirait de dangereuses inimitiés. Dans une circonstance encore récente il avait osé s'en prendre à Richelieu et publier un pamphlet contre le cardinal. Le juge Laubardemont, servile exécuteur des colères du ministre, ne devait point épargner cet obscur ennemi de son maître. On instruisit contre le malheureux Grandier sur le chef de sorcellerie ; une longue procédure s'engagea, durant laquelle les Ursulines de Loudun furent entendues comme témoins; elles déposèrent toutes que le curé de Saint-Pierre avait, par ses artifices, déchaîné les démons contre elles. Soumis aux affreux tourments de la torture, Urbain Grandier persista jusqu'au bout à se proclamer innocent. Nonobstant ses protestations, une commission de treize magistrats, choisis à Poitiers, Saint-Maixent, Tours, Chinon, Orléans, Beaufort, Châtelleraut et la Flèche, et présidée par Laubardemont, déclara Urbain Grandier atteint et convaincu du crime de magie, maléfice

et possession. En conséquence il fut condamné à faire amende honorable, ensuite à être « brûlé vif avec les pactes et caractères magiques étant au greffe, ensemble un livre manuscrit par lui composé sur le célibat des prêtres. » L'arrêt reçut son exécution le jour même (18 août) sur la place de Loudun, et le souvenir en est venu jusqu'à nous comme celui d'une lamentable erreur judiciaire, comme une tache imprimée à la mémoire de Richelieu.

Un historien moderne, après avoir rendu compte de ce procès trop célèbre, s'exprime ainsi :

« La raison et l'humanité se révoltent au récit des extravagances et des barbaries qui remplirent cette longue et triste procédure. L'incrédulité la plus moqueuse, l'imagination la plus curieuse d'atrocités auraient peine à en exagérer le ridicule et l'odieux. Mais il serait bien plus difficile encore à un esprit impartial et sage de découvrir, au milieu de ces horreurs et de ces folies, ce qui était l'ouvrage de méchanceté, de calcul, de tromperie, de complot, et ce qui procédait de croyance, de conviction et de foi. On ne saurait dire avec vérité qu'il y ait eu ici rien de secret ni de précipité ; tout le monde put voir, tout le monde put écrire ; pendant près de deux ans ce fut un objet d'entretien, de discussion et d'expériences publiques. Des médecins, en assez grand nombre, attestèrent que les effets produits à leurs regards n'étaient pas explicables par les causes naturelles ; cette décision fut contestée par d'autres. Grandier lui-même, homme d'esprit assurément, incapable d'inertie et de patience, eut tout le temps d'agir sur l'opinion pen-

dant plus d'une année qu'il resta libre et dans l'exercice de son sacerdoce, en présence de cette terrible accusation. La conviction publique était acquise contre lui lorsqu'on lui donna des juges; ceux-ci furent unanimes pour le trouver coupable. Rien n'est plus aisé aujourd'hui que d'attribuer leur arrêt à la crainte d'un ministre tout-puissant, au désir de contenter une de ses vengeances; mais nous avons vu ce qu'il faut penser de l'extrême intérêt que le cardinal de Richelieu pouvait avoir en cette affaire. Il est plus raisonnable de penser que celui-ci, assez indifférent en lui-même sur la question de savoir si quelques religieuses d'une petite ville étaient ou n'étaient pas possédées du démon, fort peu soucieux de ce que deviendrait un curé de mauvaises mœurs qui scandalisait sa province, importuné peut-être du bruit que causait ce lointain désordre, voulut donner à la prévention populaire une sorte de satisfaction qui, dans tous les temps et sous le règne de toutes les opinions, a toujours été de son goût. Peut-être est-il bon d'ajouter ici que, vingt-trois ans auparavant, en 1611, un homme qui était aussi prêtre, accusé aussi de sorcellerie, dans le but aussi de séduire des femmes, avait été jugé par le parlement d'Aix et condamné « sur ses propres aveux. » Le poëte Malherbe, qui n'avait pourtant ni trop peu de lumières ni trop d'imagination, écrivant alors à un de ses amis sur la relation imprimée de ce procès, se contentait de lui dire : « Je ne sais certainement à quoi me résoudre là-dessus; il y a des intrigues en cette matière qui ne se demêleront jamais que nous ne soyons en lieu où le jour soit plus clair qu'il n'est

en ce monde ; il faudra que l'apprentissage nous en coûte la peau (1). »

Le cardinal-ministre avait d'ailleurs des préocupations politiques d'un ordre plus grave. Les regards tournés vers l'Allemagne, où se débattaient les intérêts du monde civilisé, il se demandait s'il n'était pas enfin temps pour la France d'intervenir autrement que par ses alliés dans les grandes guerres de l'empire. Les deux royautés issues de la maison d'Autriche rivalisaient d'efforts pour asseoir leur prépondérance en Europe. Dès le mois de septembre 1633, une armée espagnole, rassemblée à Milan, avait traversé la Valteline, et par la basse Souabe s'était dirigée vers l'Alsace. Waldstein s'était plaint avec hauteur de ce qu'une force militaire destinée à agir en Allemagne n'avait point été placée sous ses ordres. Abandonnant à sa destinée Maximilien de Bavière, il avait paru satisfait des revers subis par ce prince, auquel il attribuait son ancienne disgrâce, et, pour sa part, il s'était cantonné en Bohême, bornant ses opérations à défendre les frontières de ce royaume, et laissant croire, non sans motifs, qu'il aspirait pour son propre compte à s'en faire reconnaître légitime souverain. En vain l'empereur, pour déjouer ce projet, le conviait-il à se porter au secours de l'Allemagne méridionale ; il ne cessait de concentrer ses troupes vers le nord, déclarant qu'avant tout il fallait reprendre possession des provinces riveraines de la Baltique et enlever aux généraux et à l'armée de Christine toute communication avec

M. Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. III.

la Suède. On savait à la cour de Vienne que Waldstein, sans prendre conseil de l'empereur, avait ouvert des négociations secrètes avec les étrangers, notamment avec la France, et on augurait mal de ces allures douteuses. Dès ce moment Ferdinand II, qui n'avait plus à craindre Gustave-Adolphe, commença à suivre les inspirations de sa jalousie à l'égard de Waldstein. Le P. Chiroëa fut chargé d'annoncer au duc de Friedland (tel était le titre de Waldstein) combien l'empereur était désolé que la goutte et le mauvais état de la santé de l'illustre duc ne permissent pas à cet homme de guerre d'agir avec assez d'activité; il lui représenta qu'il ferait mieux, pour sa gloire, de prendre sa retraite alors qu'il était en possession d'une vaste renommée, au lieu d'attendre que des revers eussent compromis sa fortune; il ajouta que de semblables paroles n'étaient point l'indice d'une disgrâce et ne devaient être acceptées qu'à titre de conseil. A ces insinuations fort claires Waldstein répondit brièvement que l'empereur n'avait qu'à donner ses ordres, qu'il obéirait. Après avoir abusé l'envoyé de Ferdinand II par cette feinte soumission, il ébruita avec adresse le secret de l'entretien que nous venons de résumer. Lorsque le bruit de la retraite prochaine de Friedland se répandit parmi ces hommes qui tenaient tout de lui, et leurs grades et leur fortune, il y eut comme une révolte contre la cour de Vienne, et plusieurs, dans une réunion des officiers supérieurs, s'emportèrent en plaintes contre le général lui-même qui les abandonnait. L'un d'eux entreprit avec la plus grande véhémence la justifica-

tion du duc, et accusa les conseillers impériaux, les jésuites et les Espagnols de ne songer qu'à renverser Waldstein, de retenir la solde de l'armée, de s'opposer à la paix. Échauffés par ces discours les colonels assemblés prièrent Waldstein avec instance de ne pas renoncer au commandement, comme il avait annoncé vouloir le faire, et il consentit à rester à la tête de l'armée, à condition que de leur côté les généraux s'engageraient à lui rester fidèles. Les conditions de ce pacte furent acceptées et signées de part et d'autre, le 12 février 1634, à Pilsen, et Waldstein entra ouvertement dans les voies de la révolte. Ferdinand II ne se fit point illusion sur l'imminence du danger; il comprit qu'un décret de révocation lancé contre Waldstein serait une mesure dérisoire tant que ce rebelle aurait en main l'épée et la force; il eut donc recours à la ruse. Les généraux Gallas, Altringer et Piccolomini furent gagnés secrètement. Waldstein avait comblé ce dernier d'honneurs et de richesses et lui accordait la plus entière confiance, parce que, dit Richelieu, on lui avait dit *que sa nativité convenait avec la sienne*; « ce qui, ajoute le cardinal, lui devoit donner le plus de défiance; car, puisqu'il étoit de naturel si rusé, il devoit croire que Piccolomini n'étoit pas moins trompeur que lui. » Quoi qu'il en soit, Piccolomini solda à prix d'argent des traîtres parmi les officiers de fortune écossais et irlandais que Waldstein s'était attachés, et le 25 février, à l'issue d'un festin, ce grand capitaine, aussi dangereux qu'illustre, fut mis à mort à coups de poignard.

Le cardinal de Richelieu, ayant à rendre compte de

cette sanglante tragédie, s'exprimait ainsi : « La mort de Waldstein est un prodigieux exemple ou de la méconnoissance d'un serviteur ou de la cruauté d'un maître; car l'empereur, durant sa vie, qui a été traversée d'accidents mémorables, n'a trouvé personne dont les services approchassent de ceux qu'il lui avoit rendus; mais aussi difficilement les histoires fourniront-elles un exemple d'un serviteur si hautement récompensé de son maître qu'il avoit été du sien. Néanmoins nous le voyons terminer sa vie d'une mort violente par le commandement de son maître, et, l'ayant si souvent exposée pour son service, lui être ravie par lui-même. Son maître se plaint qu'il lui a été infidèle, et que, ayant tant reçu de sa libéralité qu'il ne lui restoit plus rien à espérer de lui, il le méprise et est las de le servir; mais il faut qu'il avoue qu'il ne peut citer aucun desservice qu'il en ait reçu, et Waldstein lui pourroit compter un million de services qu'il lui a rendus; et si l'empereur lui oppose les jalousies qu'il lui donne sujet d'avoir de lui, il pourroit avec justice lui répondre qu'auparavant que de les croire il devoit peser en son esprit, dépouillé de passion, quels étoient les plus grands, ou les témoignages effectifs de sa fidélité, ou les simples soupçons du contraire. Mais soit que ou l'empereur ait été un mauvais maître, ou Waldstein infidèle serviteur, c'est toujours une preuve de la misère de cette vie, en laquelle, si un maître a peine de trouver un serviteur à qui il se doive confier entièrement, un bon serviteur en a d'autant d'avantages de se fier totalement en son maître qu'il a près de lui mille envieux de sa gloire et autant d'ennemis qu'il a faits

pour son service, qui, par mille flatteries, l'accusent envers lui ; que l'esprit d'un prince est jaloux, méfiant et crédule, et qu'il a toute puissance d'exercer impunément sa mauvaise volonté contre lui ; que c'est crime à ceux qui demeurent en vie de s'en plaindre, et que, pour lui plaire, chacun lui déguise du nom de justice les actions de sa cruauté ou de son injuste jalousie (1). » On comprend aisément à ces réflexions embarrassées et à ces paroles indécises que Richelieu prenait plus ou moins parti pour un homme qui avait accompli de grandes choses en vue de la fortune de son maître, et dont ce maître s'était délivré à coups de poignard.

Au moment de la mort de Waldstein, les Suédois tenaient toute l'Allemagne en échec ; des généraux héritiers du génie de Gustave se trouvaient à la tête de toutes les armées. Banner dominait sur tout le cours de l'Oder, le maréchal de Horn vers le Rhin, le duc Bernard de Weimar vers le Danube ; l'électeur de Saxe reconquit la Lusace, envahit la Silésie et battit les Impériaux à Liegnitz, le 3 mai 1631. L'empereur restait toujours dans Vienne. Soutenu par les subsides de l'Espagne, par les troupes de la ligue catholique, par le duc de Bavière, que les Suédois jetaient dans le parti impérial en retenant le Palatinat, pouvant enfin disposer de l'armée de Waldstein, Ferdinand se vit en état de soutenir sa fortune vers le Danube. Pour animer le courage de ses troupes il mit à leur tête son fils aîné, Ferdinand-Ernest, roi de Hongrie. Ce jeune prince, aidé de l'expérience

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. VIII, p. 100 et suiv.

de Gallas et de Piccolomini, ouvrit sans retard la campagne. En quelques jours, sous ses ordres, les Impériaux prirent Ingolstadt et Donauwerth, après avoir enlevé Ratisbonne, défendue par six mille Suédois, qui n'en sortirent que lorsqu'ils furent réduits à quinze cents hommes et qu'ils manquèrent de poudre. Le duc Bernard et le comte de Horn tinrent ferme à l'entrée de la Souabe, pour défendre Nordlingen et empêcher les autres villes impériales, effrayées du sort de Ratisbonne, de faire défection. A l'armée austro-bavaroise était venu se joindre le duc de Loraine, Charles IV, qui, dépouillé de ses États par la France, offrait tantôt à l'empereur, tantôt aux Espagnols, sa petite armée de douze mille hommes, qu'il faisait subsister aux dépens des amis et des ennemis. Le duc Bernard voulait immédiatement combattre; Horn, non moins brave, mais plus prudent, proposait d'attendre les renforts que devait leur amener le rhingrave Otto-Louis. Ce sage conseil fut rejeté. La bataille engagée sous les murs de Nordlingen, le 6 septembre 1634, dura tout le jour et le lendemain encore jusqu'à midi. Ce fut une des plus sanglantes : presque toute l'armée de Weimar fut détruite, douze mille Suédois restèrent morts sur le terrain, quatre-vingts pièces de canon tombèrent au pouvoir du vainqueur, et les Impériaux soumirent la Souabe et la Franconie. La période suédoise de la guerre de Trente-Ans était terminée. Le chancelier Oxenstiern épuisa vainement les négociations pour engager les cercles de la basse Allemagne à faire alliance avec la Suède; les cercles de la haute Allemagne ne tardèrent pas eux-mêmes à se détacher de

cette union offensive et défensive. L'électeur de Saxe, le premier, donna l'exemple de la défection. Par les conseils de son chapelain, à l'instigation d'Arnheim et du landgrave de Hesse-Darmstadt, il prêta l'oreille aux propositions de l'empereur. Des conférences s'ouvrirent à Pirna, et le 23 novembre 1634 on y signa les préliminaires de la paix, qui se conclut définitivement à Prague, après de longues négociations, le 30 mai 1635. Il fut stipulé par ce traité que les princes de la confession d'Augsbourg conserveraient la pleine propriété des biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés avant la transaction de Passaw et la jouissance des autres pendant quarante ans, en quelque temps qu'ils eussent été sécularisés avant le 11 novembre 1627. Une promesse de pardon général fut faite en faveur de ceux qui accéderaient au traité et qui restitueraient ce qu'ils avaient conquis depuis le débarquement de Gustave-Adolphe. Le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade, le landgrave de Hesse et ceux des sujets de la maison d'Autriche qui avaient pris les armes contre leur souverain furent formellement exclus de cette amnistie. La sentence portée contre l'électeur palatin fut confirmée; seulement il fut arrêté que des possessions suffisantes pour faire subsister ses enfants d'une manière conforme à leur naissance leur seraient assignées s'ils rentraient dans le devoir et se soumettaient à l'empereur. La Lusace fut accordée à l'électeur de Saxe, à titre de fief relevant de la couronne de Bohême; l'archevêché de Magdebourg fut promis à son deuxième fils; l'archiduc Léopold fut maintenu dans l'évêché de Halberstadt. L'espoir de gagner l'électeur de Bran-

debourg fit insérer dans l'acte une clause qui garantit à ce prince la succession éventuelle de la Poméranie. L'empereur interdit dans tous les États d'Autriche l'exercice du culte calviniste, mais il en permit la célébration en Allemagne, d'une part à la noblesse immédiate, de l'autre aux villes impériales et qui ne s'étaient point engagées à y renoncer. Richelieu s'était attendu à cette paix ; il avait compris que la ligue protestante, affaiblie par la mort de Gustave-Adolphe, ne pouvait longtemps encore tenir tête à l'empereur, et il ne s'était guère soucié d'en retarder la ruine en faisant prématurément marcher sur le Rhin les armées françaises. Il avait mis à profit le temps pour rétablir les finances de la France ; il comptait sur l'affaiblissement progressif de l'Espagne, épuisée par la guerre des Pays-Bas et par la mauvaise administration du comte d'Olivarès. Sachant ensuite que le moment ne serait pas venu d'agir au dehors tant qu'on aurait à craindre en France le retour de la guerre civile, il avait donné à Gaston d'Orléans le temps de se soumettre au roi Louis XIII, et ce prince, renonçant à sa criminelle alliance avec le roi d'Espagne, venait d'obtenir son pardon et de reparaître à la cour.

Voici dans quels termes les journaux officiels de cette époque rendirent compte de cet incident, dont alors on s'exagérait l'importance.

« De Paris, ce 13 octobre 1634. Monseigneur frère du roi ayant fait savoir à Sa Majesté qu'il désireroit revenir en son royaume et se remettre en ses bonnes grâces, Sa Majesté reçut cette nouvelle avec grande joie. Donc, voyant le moment propice, Monsieur prit

son temps, le 8e du mois, faisant semblant d'aller chasser le renard à un bois distant de deux lieues de Bruxelles, où étant arrivé il prit le chemin de la Capelle, la plus proche place frontière de la Picardie, éloignée de Bruxelles de vingt-cinq lieues, à laquelle il fut tout d'une traite. Son cheval mourut sous lui à la dix-septième lieue ; mais, en ayant fait mener six en mains, il en prit un qui le porta jusqu'à la Capelle, où il arriva sur les dix heures du soir par un beau clair de lune qui lui servit de beaucoup pour se faire reconnoître. Approchant donc de la place, les sentinelles eurent l'alarme ; toute la garnison prit les armes et allèrent chacun en leur poste. Le gouverneur alla promptement sur le bastion pour voir ce que c'étoit ; il entendit une voix qui dit : « C'est Monseigneur frère du roi. » Le voilà bien surpris. Ne sachant rien de l'affaire, il donna tous ses ordres pour se bien défendre, croyant que c'étoit une entreprise sur sa place. A l'heure même Monseigneur parla et lui dit : « Baron de Bec, empêchez que l'on ne tire sur nous ; je viens ici avec les bonnes grâces du roi et sa permission. » Ledit baron, sur ces paroles, commanda aussitôt que l'on ne tirât point. Monseigneur lui dit : « J'ai des ordres du roi pour vous ; faites sortir quelqu'un à qui je les puisse donner. » Il fit donc sortir le baron de Longchamp, son neveu, auquel mondit seigneur bailla les ordres du roi, lesquels il porta dans la place au gouverneur, qui reçut Monsieur ; et Son Altesse royale dit au gouverneur : « Donnez-nous à souper ; il y a dix-huit heures que nous n'avons ni bu ni mangé. » Le baron lui fit apprêter

diligemment à manger, et il fut bu à la santé du roi et ensuite du cardinal-duc ; il le logea très-bien dans sa chambre. Aussitôt après, le gouverneur dépêcha ledit Longchamp vers le roi pour lui donner avis de l'arrivée de Monseigneur ; de quoi le roi témoigna une joie extraordinaire et l'envoya aussitôt au cardinal-duc pour lui faire part de cette bonne nouvelle. Sa Majesté lui a envoyé un gentilhomme pour l'assurer de son affection et lui témoigner l'extrême joie qu'elle a de le revoir dans son royaume (1). » Arrivé à Saint-Germain, Gaston s'inclina profondément devant Louis XIII. « Monsieur, lui-dit il, je ne sais si c'est la joie ou la crainte qui m'interdit la parole ; il m'en reste pourtant encore assez pour vous demander pardon du passé. » Le roi répondit : « Mon frère, ne parlons plus du passé. Dieu nous a fait la grâce de nous revoir ici, dont je sens une grande joie. » Les deux princes entrèrent ensuite dans les appartements du roi, et alors on annonça le cardinal-ministre. En le voyant entrer, Louis XIII s'écria : « Mon frère, je vous prie d'aimer M. le cardinal. — Je l'aimerai, reprit Gaston, comme moi-même, et je suis résolu de suivre ses conseils. » Le redoutable ministre savait à quoi s'en tenir sur la sincérité de ces protestations, mais, pour le moment, le retour de Gaston suffisait pour faire disparaître un grand obstacle à la réalisation de ses combinaisons politiques, et le cardinal était impatient d'agir.

(1) M. Capefigue, qui cite cet article de journal, en attribue la rédaction à Louis XIII.

---

§ 3. TROISIÈME PÉRIODE DU RÈGNE DE LOUIS XIII. — DE 1635 A 1641.

L'Europe, les regards tournés vers l'Allemagne, assistait aux différentes phases de la guerre de Trente-Ans, entreprise au nom des principes et continuée pour la seule satisfaction des intérêts politiques. En dehors de cette lutte célèbre, plusieurs peuples étaient eux-mêmes troublés par des conflits d'un ordre moins général, mais que l'histoire ne saurait passer sous silence. En Angleterre, Charles Ier accomplissait la fatale mission de sa race, qui consistait à lutter contre les institutions nationales, à continuer, autant que possible, les empiétements du pouvoir royal. Longtemps humilié par les Tudors, pendant un siècle réduit au rôle honteux de complice de Henri VIII et d'Élisabeth, le parlement avait relevé la tête. Sous Jacques Ier il avait secoué le joug de Buckingham, et maintenant il essayait de faire fléchir la prérogative du roi sous la prépondérance des Lords et des Communes. Alarmé d'un système qui tendait à le placer sous le joug de ses sujets, Charles Ier ne sut point se maintenir sur le terrain de la loi et du droit. Il cassa l'un après l'autre les parlements dont les majorités le gênaient; il eut recours aux expédients arbitraires; il composa avec les catholiques pour les dispenser des lois pénales; il exigea des *bienveillances*, des prêts forcés, mesures illégales et inconstitutionnelles, en dépit des précédents qui semblaient les con-

sacrer. Le parlement de 1628 promit cinq subsides, et rédigea, sous le nom de *pétition des droits*, un acte par lequel il demandait : 1° que personne ne pût être contraint à aucun don, prêt ou bienveillance, sans le consentement des Chambres; 2° que le peuple fût épargné pour le logement des matelots et des soldats; 3° qu'aucun citoyen ne pût être arbitrairement emprisonné; 4° que la loi martiale fût abolie; 5° que nul ne fût jugé que d'après les formes et les lois du royaume. Le troisième article, ôtant au roi le pouvoir de faire arrêter un citoyen pour quelque motif que ce fût, l'exposait sans défense aux tentatives de la rébellion. Les Pairs proposèrent en vain de modifier cet article; il fallut céder, et le roi sanctionna le bill. Les Communes furent rendues intraitables par leur victoire, et, après des scènes violentes où quelques députés en vinrent aux mains, le roi se vit forcé de proroger ce dangereux parlement. Convoquées de nouveau au mois de janvier 1629, les Communes entreprirent d'arracher au roi le droit de *tonnage* et de *pondage*, portion la plus considérable de ses revenus. Ce droit n'était dans l'origine qu'une concession passagère du parlement, mais depuis Henri IV tous les rois en avaient joui sans interruption ; ils avaient levé provisoirement le tonnage et le pondage dès leur avénement au trône, et leur premier parlement le leur avait accordé pour la vie. Charles Ier, qui n'avait cessé de les percevoir depuis le commencement de son règne, quoiqu'il ne l'eût obtenu que pour un an, pressa les Communes de le traiter comme ses prédécesseurs. L'assemblée promit d'abord un bill à ce su-

jet, le différa ensuite, et finit par déclarer *ennemi public* quiconque exigerait cette taxe et *traître à la patrie* quiconque la payerait. Pour toute réponse Charles Ier cassa le parlement. S'abandonnant ensuite aux imprudences de la colère, il fit jeter en prison plusieurs chefs de l'assemblée, et résolut de régner désormais sans prendre conseil des Lords ni des Communes. Thomas Wentworth, principal auteur de la pétition des droits, se rattacha au parti de la couronne, fut nommé lord gouverneur d'Irlande et reçut le titre de comte de Strafford. Un autre ami du roi, George Land, archevêque de Cantorbéry, homme de vertu et de courage, fut associé à Strafford, et tous deux, associés à quelques personnages, formèrent le conseil de Charles Ier. Avec le concours de leur zèle le roi gouverna durant quatre ans l'Angleterre sans faire appel à la représentation nationale; il continua de percevoir le droit de tonnage et de pondage, il établit des taxes nouvelles, et l'Angleterre, qui s'était crue libre depuis la grande Charte, libre depuis l'expulsion des Romains, se vit avec une profonde douleur soumise au régime despotique.

L'Espagne, soumise au gouvernement de Philippe IV et du comte d'Olivarès, intervenait dans les guerres d'Allemagne au profit de l'empereur Ferdinand II, et travaillait à faire rentrer la Hollande sous le joug de ses anciens maîtres. Dominatrice du Portugal, elle ne pouvait comprimer les idées d'indépendance nationale qui fermentaient au sein des populations de ce royaume et en faisaient pressentir le prochain affranchissement. La république des Provinces-Unies,

fondée depuis plus d'un demi-siècle (23 janvier 1579) par le pacte d'Utrecht, n'avait cessé de lutter contre les capitaines les plus illustres, contre les armées les plus aguerries; loin d'abattre l'orgueil de ces populations intrépides et riches, la puissance espagnole était venue échouer devant leurs armées, et aussi devant la protection de la France, qui considérait la république des Provinces-Unies comme son œuvre. En revanche, la France comptait s'appuyer sur la nation hollandaise dès qu'elle se verrait à son tour forcée de tirer l'épée contre l'Espagne.

Après avoir travaillé près de quarante ans à affaiblir la France et à entamer nos frontières du côté du Var et des Alpes dauphinoises, la maison de Savoie était devenue notre alliée depuis que le nouveau souverain du Piémont, Victor-Amédée I[er], fils et successeur de Charles-Emmanuel (1630), avait épousé la sœur de Louis XIII. Par un traité signé à Madrid au mois de novembre 1631, ce prince s'était également réconcilié avec la république de Gênes, alors rivale jalouse de la prospérité piémontaise. Quant à Venise, depuis qu'elle s'était épuisée à résister à la ligue de Cambrai, on l'avait vu s'isoler, se renfermer dans le silence, se défier de ses citoyens, de ses alliés et de ses ennemis, et s'abstenir de jouer un rôle, sous ce prétexte qu'elle était à la fois menacée par la Turquie et l'Autriche. Toutefois, de peur de se laisser envahir par les armées pontificales, elle avait coutume de se rattacher à la politique d'équilibre et de s'allier aux protestants du dehors. Le petit-fils d'Alexandre Farnèse, Édouard, prince de Parme, las de voir ses mo-

destes États sous la double protection de l'Espagne et de l'Église, méditait alors de s'allier à la France contre Philippe IV. Charles, duc de Mantoue, se préoccupait exclusivement du soin de faire oublier à ses peuples les récents désastres dont la guerre l'avait rendu victime. François I[er], fils et héritier d'Alfonse III, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, se préparait, au contraire, à s'unir aux Espagnols contre la France. La Toscane, gouvernée par le grand-duc Ferdinand II, de la famille des Médicis, avait renoncé à exercer dans les affaires d'Italie une influence décisive et continuait à jouir de la paix sous un prince ami des sciences et des arts. Le Milanais, le royaume de Naples, la Sicile et l'île de Sardaigne n'avaient point cessé de subir le joug odieux des vice-rois espagnols. Soumis à une administration inintelligente, opprimés par le fisc, fatigués de saluer des bannières étrangères, ces pays semblaient attendre que la délivrance leur vînt du dehors et n'osaient eux-mêmes conquérir leur propre liberté. La Hongrie n'avait plus pour chef l'aventurier Bethléem Gabor; depuis 1631 elle s'était volontairement soumise à George Ragotski, et pour le moment elle se disposait à repousser une nouvelle agression des Turcs. Ces derniers, après avoir massacré leur empereur Othman II (1622), étranglé Mustapha, son méprisable successeur, obéissant depuis quatorze ans à Amurat IV, et tout en menaçant les contrées danubiennes et la Hongrie d'une prochaine invasion, portaient l'effort de leurs armes dans la Babylonie et se tenaient prêts à attaquer Bagdad et la Perse. En Pologne, depuis l'extinction de la dynas-

tie des Jagellons, le trône était devenu électif, et le pays, épuisé sous le règne de Sigismond III par une guerre contre la Suède (1629), en était venu, sous Vladislas VII, à lutter victorieusement contre les Russes et à humilier ces barbares en leur infligeant la paix de Wiasma (1634).

Telle était la situation des principales nations de l'Europe au moment où le cardinal de Richelieu se disposait à placer l'épée de la France dans la balance où se pesaient les destinées de l'empire. Jusqu'alors la France ne lui vait paru ni assez forte ni assez tranquille pour intervenir directement, et d'ailleurs Gustave-Adolphe ne s'était guère soucié d'agir de concert avec elle et de semer avec l'épée une moisson de gloire dont elle recueillerait les profits. Les temps étaient changés. Les Suédois, réduits à leurs propres forces, ne pouvaient rien désormais contre la France ni contre l'Allemagne. Le royaume pacifié et en quelque sorte subjugué était aux mains de Richelieu un instrument de guerre ou de conquête. Le moment d'agir ne pouvait être encore retardé, et alors commença pour la guerre de Trente-Ans ce qu'on appelle la période française.

« Après avoir longtemps lutté, dit Richelieu, contre la guerre à laquelle l'ambition d'Espagne vouloit nous obliger, depuis quelques années, par sa mauvaise volonté contre cet État, lequel, comme une forte montagne qui resserre le cours d'un torrent impétueux, empêche que leur monarchie n'inonde toute l'Europe... enfin cette année il nous est impossible de reculer davantage... Nous ne voulons plus souffrir la

guerre couverte qu'ils nous font et qu'ils déguisent devant le monde du nom trompeur de paix, laquelle, à bien prendre, n'a point été commencée de leur part entre nous depuis la fin que le traité de Vervins imposa à la dernière rupture qui était entre Henri IV et eux.

« Depuis ce temps-là nous avons toujours été, par leur malice, plutôt en guerre défensive que non pas en paix avec eux; ce qui a été avec beaucoup de désavantage de notre part, vu que faire la guerre de cette manière est proprement ressembler à un apprenti en l'art de l'escrime, lequel, dès qu'il se sent frappé de son antagoniste, porte incontinent la main à la plaie et la couvre, fait de même à tous les autres coups qu'il reçoit, sans penser à prévenir son adversaire, et, l'attaquant, lui ôter le moyen de lui faire du mal. Il n'étoit pas raisonnable que nous fussions toujours ainsi; il vaut mieux une guerre ouverte des deux côtés qu'une paix mauvaise et frauduleuse d'une part, et, s'il est de la justice et modération chrétiennes d'endurer beaucoup de choses avant que d'entrer en rupture ouverte, avec quelque ennemi que ce soit, ce n'est pas moins le propre d'un prince chrétien généreux, quand il se voit attaqué avec malice, de changer la paix en guerre, pourvu qu'il soit toujours prêt à s'accommoder, quelque heureux succès que Dieu lui donne, et qu'on puisse dire qu'il ne s'élève point en la prospérité non plus qu'il ne se relâche dans les délices du repos à souffrir les injures de son ennemi(1). »

(1) *Mémoires de Richelieu.*

Ces paroles de Richelieu n'étaient qu'à moitié justes. Le cardinal-ministre avait beau jeu, sans doute, à incriminer la perfidie de la politique espagnole; mais il oubliait trop aisément que la France avait, de son côté, fourni à l'Espagne les plus graves motifs de plainte en lui suscitant des ennemis et des obstacles en Italie et en Allemagne.

Richelieu mit tout en œuvre pour mener à terme la grande conception militaire à laquelle il attachait sa gloire. Ni lui ni le chancelier Oxenstiern ne s'aimaient; ces deux hommes d'État étaient jaloux l'un de l'autre et s'observaient avec défiance. Oxenstiern, le premier, fit le sacrifice de son antipathie et vint en personne discuter avec Richelieu les bases d'une alliance plus étroite entre la France et la Suède. Il avait été précédé à Paris par l'ambassadeur de Suède près la cour de France, et ce diplomate était le célèbre Grotius, l'une des gloires de sa patrie adoptive, l'homme qui avait posé les bases et proclamé les principes du droit des gens, accepté par les nations modernes. Grotius, à une époque encore récente, avait été l'ami de Barnevelt; comme lui il avait été tyranniquement condamné à mort par les états généraux des Provinces-Unies; plus heureux que lui il avait réussi à s'enfuir, sauvé par l'ingénieux dévouement de sa femme. Au milieu des agitations de son existence politique, cet érudit avait trouvé le temps d'écrire plus de vingt-deux volumes in-folio, parmi lesquels son traité *du Droit de guerre et de paix*, sa dissertation sur les *Antiquités de la République batave*, sa grande *Histoire des Goths, des Lombards et des Vandales*, monuments qui ont

survécu à tant de règnes, à tant de transformations sociales. De concert avec Oxenstiern et Grotius, Richelieu renouvela la confédération d'Heilbronn; il conclut avec la Suède, et au nom de la France, un traité par lequel les deux gouvernements s'engageaient à « ne traiter ni de paix ni de trêve avec les princes de la maison d'Autriche que conjointement et d'un consentement commun. » Afin de donner aux Suédois les moyens d'agir avec plus de vigueur contre l'Autriche, la France commença par les délivrer de la crainte d'une guerre avec la Pologne. Elle ménagea entre les deux parties une nouvelle trêve de vingt-six ans. Le pape et l'empereur sollicitaient fortement les Polonais de reprendre les armes; mais l'habileté du comte d'Avaux, ambassadeur de France, et la fermeté d'Oxenstiern triomphèrent de toutes les difficultés. Par une convention passée à Stumsdorf en Prusse, la Suède rendit aux Polonais les places qu'elle avait gardées dans la Prusse occidentale; mais elle conserva la Livonie. Vers le même temps, à la suite d'une négociation ouverte à la fois à Paris et à la Haye, un traité intervint dans le même sens entre le roi de France et la république des Provinces-Unies. Cette convention avait pour but l'invasion des provinces espagnoles de la Flandre; il y était dit : « Le roi fera entrer dans lesdites provinces une armée de vingt-cinq mille hommes de pied et cinq mille chevaux, avec le canon et attirail nécessaire à un tel corps, et les sieurs des états feront la même chose. Il a été en outre convenu entre Sadite Majesté et lesdits sieurs des états que si, pendant la guerre qu'ils feront en la côte de Flandre ou en-

suite d'icelle, leurs ennemis communs ou leurs adhérents, quels qu'ils puissent être, attaquoient par mer les États de Sa Majesté, en quelque lieu que ce puisse être, en ce cas lesdits sieurs des états mettront une puissante armée sur mer, pour joindre aux forces navales de Sa Majesté, l'opposer conjointement aux mauvais desseins des ennemis et faire contre eux tout ce qui sera jugé plus convenable. » Quand il s'agit de régler par quels généraux serait conduite l'armée de France du côté de la Flandre, les états de Hollande exigèrent que les forces fussent mises aux mains du maréchal de Châtillon. D'une famille toute huguenote, Châtillon était le descendant de Coligny, l'auteur primitif de la combinaison politique et religieuse que Richelieu exhumait et faisait revivre. En cette même année (1635) la France se ligua d'abord avec le duc de Savoie, puis avec les ducs de Parme et de Mantoue, en vue d'une guerre prochaine contre l'Espagne. Désireux de s'attacher plus étroitement le duc de Saxe-Weimar, le plus habile des généraux allemands formés par Gustave-Adolphe, Louis XIII, à l'instigation de Richelieu, fit avec lui différents traités qui furent signes à Saint-Germain en Laye, le 26 octobre 1635. Le roi promit de payer au duc, pendant la guerre, quatre millions par an, et lui abandonna l'Alsace pour en jouir à titre de landgrave, avec tous les droits qui avaient appartenu à la maison d'Autriche sur cette province, à condition qu'il entretiendrait une armée de dix-huit mille hommes. L'année suivante, le marquis de Saint-Chaumont signa à Wesel un traité d'alliance avec le landgrave de Hesse-Cassel, qui promit de fournir un

corps de dix mille hommes, moyennant un subside annuel de deux cent mille rixdalers. Quand tout fut ainsi disposé en vue d'une lutte prochaine et décisive contre l'Espagne, Richelieu attendit un prétexte qui ne devait pas tarder à s'offrir à lui.

Les Impériaux et les Espagnols avaient occupé de vive force plusieurs places de guerre appartenant à l'archevêque Philippe-Christophe de Soetteren, électeur de Trèves et allié de la France. Cet électeur, qui s'était rendu odieux à ses sujets et à son propre clergé, venait d'être arrêté, conduit à Anvers, et bientôt après envoyé dans les prisons de Lintz. Le gouvernement de Louis XIII réclama contre cette série d'actes de guerre, qu'il représenta comme une offense faite à la France. L'ambassadeur français quitta Madrid, l'ambassadeur d'Espagne partit de Paris, même sans voir le roi; des manifestes furent publiés de part et d'autre, et un héraut d'armes, selon les habitudes du moyen âge, vint porter à Bruxelles (1), où on ne voulut pas

(1) Voici, d'après les récits arrangés par des plumes modernes, les détails un peu romanesques de cet incident. « Le Héraut d'armes Jean Gratiolet, sous le titre d'Alençon, s'achemina, en vertu d'ordres royaux, vers la ville de Bruxelles pour déclarer la guerre au cardinal-infant. Il était monté sur un grand cheval de bataille, précédé d'un trompette couvert d'une belle housse. Tous deux arrivèrent devant la porte de Bruxelles; là Jean Gratiolet prit sa cotte d'armes, sa toque et son bâton semé de fleurs de lis; le trompette s'avança et fit sa chamade; il déclara à haute voix qu'il précédait le héraut d'armes d'Alençon, que le roi son maître envoyait au cardinal-infant. Alors on vit sortir de la ville le roi d'armes des Pays-Bas, sous le titre de Toison-d'Or, qui vint prier celui de France de ne point entrer ainsi avec ses marques et son costume, dans la crainte d'exciter sédition. Jean Gratiolet persista, et il fut admis à Bruxelles; mais il ne put avoir audience. Que fit alors Gratiolet? Il

le recevoir, la déclaration de guerre du roi Louis XIII. La branche espagnole était le bras droit de la maison d'Autriche; ses soldats, son or, ses généraux faisaient en partie la force des armées impériales : l'attaquer était donc la meilleure voie pour relever les Suédois en Allemagne; elle était d'ailleurs l'ennemie directe de la France; c'est elle qui fomentait le trouble dans notre pays, elle qui enserrait ce royaume par ses possessions des Pays-Bas, de Franche-Comté et de Roussillon, possessions convoitées par Richelieu pour former l'unité territoriale de la France. La guerre qu'on allait entreprendre était la première guerre systématique que la France eût faite; elle s'ouvrait sur cette large échelle qui est imposée à ce pays par sa situation continentale : en avant, sur l'Escaut, le Rhin et les Alpes; en arrière, sur les Pyrénées. Pour

monta à cheval, accompagné de son trompette; il se rendit à la place du Sablon, et là, malgré l'opposition des gardes, il sema à pleines mains la déclaration du roi son maître; et, comme le héraut Toison-d'Or intimait au peuple de ne pas prendre cette déclaration, Jean Gratiolet se mit à crier à tue-tête : « Le héraut d'armes de France, au titre d'Alençon, soussigné, certifie à tous qu'il appartiendra être venu aux Pays-Bas pour trouver le cardinal-infant d'Espagne de la part du roi son maître, son unique et souverain seigneur, pour lui dire : « Puisque vous n'avez pas voulu rendre la liberté à monseigneur l'archevêque de Trèves, électeur de l'empire, qui s'étoit mis sous la protection de Sa Majesté; puisque, contre la dignité de l'empire et le droit des gens, vous retenez prisonnier un prince souverain qui n'avoit point de guerre contre vous, Sa Majesté vous déclare qu'elle est résolue de tirer raison par les armes de cette offense, qui intéresse tous les princes de la chrétienté. » En quittant Bruxelles, le héraut d'armes de France sema toute sa route de déclarations royales, et, quand il toucha la frontière, il placarda une nouvelle proclamation en haut d'un poteau, pendant que le trompette sonnait une troisième chamade. »

la première fois il fallait garnir de quatre armées les quatre théâtres de la guerre, tant de fois depuis traversés par les Français; pour la première fois il fallait combiner les opérations de ces armées séparées par de grands intervalles.

Ces quatre armées formèrent cent vingt mille hommes : celle des Pays-Bas, commandée par les maréchaux de Châtillon et de Brézé, devait se réunir aux Hollandais; celle du Rhin, commandée par le cardinal de la Valette et le duc de Weimar, devait se réunir aux Suédois; celle d'Italie, divisée en deux corps, l'un sous le commandement du maréchal de Créqui, dans le Piémont, l'autre sous le commandement du duc de Rohan (1), en Valteline, devait se réunir aux confédérés italiens. Il n'y avait qu'un corps d'observation sur les Pyrénées.

L'armée des Pays-Bas, rassemblée à Mézières, sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brézé, était forte de vingt-cinq mille hommes; elle devait rencontrer dans le Luxembourg l'armée hollandaise, commandée par le prince d'Orange et à peu près égale en nombre; elle s'avança jusqu'à Maestricht; mais les deux maréchaux, jaloux l'un de l'autre, avaient voulu marcher séparément, chacun à la tête d'un corps d'armée. Le prince Thomas de Savoie, qui commandait alors un corps de douze mille hommes d'infanterie et de trois mille chevaux au service de l'Espagne, s'engagea énergiquement entre les deux di-

(1) Rohan, après le traité d'Alais, s'était retiré à Venise. Richelieu, qui estimait ses talents, chercha, en lui donnant un commandement, à le rattacher à l'autorité royale.

visions, espérant les attaquer et les vaincre séparément. Ce calcul fut déjoué. A peine l'ennemi avait-il abordé le corps du maréchal de Brézé, dans la plaine d'Avain, que Châtillon, accourant au bruit du canon, vint en aide à son collègue. Hors d'état de tenir tête à leur double armée, le prince Thomas se retira, abandonnant sur le champ de bataille plusieurs milliers d'hommes tués ou blessés (20 mai). Les deux maréchaux, après la victoire d'Avain, traversèrent sans obstacle le pays de Liége et arrivèrent le 29 mai à Maestricht, où ils opérèrent leur jonction avec le prince d'Orange. Les forces expéditionnaires ainsi réunies s'élevaient à cinquante mille combattants, et l'on attendait beaucoup de leur nombre et de leur courage. Cette espérance fut déçue. Le 9 juin les forces alliées attaquèrent Tirlemont; cette malheureuse ville fut prise d'assaut, pillée, et bientôt après livrée aux plus épouvantables excès de la guerre. La plume se refuse à retracer les crimes qui furent commis dans les couvents, dans les églises, et dont le récit répandit une profonde horreur dans les Pays-Bas espagnols. Les populations de ces provinces avaient un moment hésité entre la France et l'Espagne; les odieuses scènes qui accompagnèrent le sac de Tirlemont les déterminèrent à se déclarer contre les Français. Cependant le 25 juin l'armée alliée mit le siége devant Louvain; Piccolomini, qui arrivait d'Allemagne, la contraignit de se replier devant lui. Le 28 juillet il s'empara du fort de Schenk, à la séparation du Rhin et du Vahal, et l'armée franco-hollandaise se tint sur la défensive autour de Ruremonde. Richelieu l'affaiblit encore en lui retirant

des troupes qu'il fit marcher sur la Picardie et la Lorraine, et le reste dépérit lentement dans les quartiers marécageux, par l'effet des intempéries, du découragement et des fatigues.

Sur le Rhin l'empereur et ses alliés s'emparèrent de Worms et de Philipsbourg. Le duc de Lorraine, Charles IV, dépouillé de ses États par la France, en recouvra une partie. Gallas investit Mayence, leva le siége à l'approche du duc de Weimar et d'une armée française commandée par le cardinal de la Valette, reçut des renforts, reprit l'offensive et pénétra en Alsace et en Lorraine. Le maréchal de la Force, qui avait sous ses ordres le jeune vicomte de Turenne, se joignit à Bernard et à la Valette; mais tous leurs efforts ne purent empêcher les Impériaux de s'établir sur les frontières de la haute Alsace et de la Franche-Comté. Au combat de Montbéliard, engagé le 24 mai contre l'arrière-garde du duc de Lorraine, le cardinal de la Valette montra tant d'ardeur que Richelieu et le secrétaire d'État Servien durent lui écrire de modérer son courage. Le duc de Lorraine fut rejeté sur Béfort, mais il réussit à se maintenir sur la rive gauche du Rhin.

Dans la région des Alpes, vers la Rhétie, Henri, duc de Rohan, chargé d'occuper la Valteline, s'empara de cette province, défit en quatre combats les troupes envoyées pour l'en chasser, et persuada aux Grisons de se mettre sous la protection de la France. Mais le maréchal de Créqui fut moins heureux en Italie; les dissensions qui s'élevèrent entre ce général et le duc de Savoie firent échouer toutes les entreprises de

l'armée française. Les Espagnols, qui, sur un autre point du royaume, mettaient en péril la Picardie, s'étaient rendus maîtres des îles Sainte-Marguerite. Le maréchal de Créqui, avec douze mille fantassins et deux mille chevaux, descendit en Piémont et opéra sa jonction avec les troupes de Savoie et de Parme. Le duc de Parme insistait pour qu'on marchât sur Milan. Le duc de Savoie, entraîné à la guerre malgré lui, cherchait à ménager sa position entre la France et l'Espagne. Retardé par ces obstacles, plus encore peut-être par l'amour des plaisirs, Créqui entreprit le siége de Valenza, sur le Pô. Ce projet échoua, et la renommée des armes françaises eut à souffrir dans cette région de l'Italie. Créqui et les deux princes qui lui servaient d'auxiliaires tentèrent vainement d'entamer le Milanais. Non-seulement les Espagnols déjouèrent ses attaques, mais, portant à leur tour la guerre dans les États de Parme, ils contraignirent le souverain de ce pays à subir une paix onéreuse et à renoncer à l'alliance de Louis XIII. Ainsi se terminait la campagne de 1635, qui, sur la Meuse, dans le Nord, au Midi et en Italie, n'avait point justifié les espérances de Richelieu.

La campagne de 1636 vit se reproduire les mêmes efforts de la part de la France ; elle commença mal, mais enfin elle eut une heureuse issue. Dès le début le cardinal de la Valette et le duc Bernard eurent ordre de ravitailler les villes conquises en Alsace, de pourvoir à la défense de Colmar et d'Haguenau et de faire le siége de Saverne. Ils accomplirent leur tâche, mais ils essayèrent en vain de livrer une bataille rangée aux Impériaux

commandés par Galas et par le roi de Hongrie, fils aîné de l'empereur. Dans les Pays-Bas, la lutte fut à peine recommencée, et les Hollandais, nos alliés, abandonnés à eux-mêmes, réussirent à reprendre aux Espagnols, après un siége de neuf mois, l'importante position de Schenk. En Franche-Comté, le prince de Condé et le marquis de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, furent chargés d'enlever le pays aux Espagnols et mirent le siége devant Dôle. Le 3 juillet, le cardinal-infant, qui gouvernait les Pays-Bas espagnols, parut tout à coup devant la Capelle et y fut rejoint par deux corps d'armée aux ordres de Jean de Werth et de Piccolomini. Le duc de Chaulieu, gouverneur de Picardie, entreprit de défendre sa province. Par ordre de Richelieu le maréchal de Brézé se replia vers la Somme avec les débris de l'armée des Pays-Bas. Le comte de Soissons, qui occupait la Champagne, suivit le même mouvement et accourut au secours de la Picardie. Le prince de Condé leva le siége de Dôle et se rejeta sur l'Aisne. Mais ces mouvements de concentration, successivement opérés, ne suffirent pas à la garde de la frontière. L'ennemi occupa coup sur coup la Capelle, Fonsommes, Fervaques, le Catelet. Le 1er août, en dépit de la résistance du comte de Soissons, le passage de la Somme fut forcé à Cerisy, non loin de Bray. Roye et Corbie ouvrirent leurs portes. Pour se venger de cette série de désastres, vraisemblablement dus à l'insuffisance des moyens de défense et des approvisionnements, Richelieu fit condamner par contumace au supplice des traîtres les commandants qui avaient capitulé. Cependant le comte de Soissons

s'était rejeté sur Noyon, puis sur Compiègne, envoyant des renforts aux places de la Somme qui tenaient encore et manœuvrant avec ses troupes pour protéger et couvrir la ligne de l'Oise. L'armée placée sous ses ordres était en proie à la terreur et ne pouvait guère contribuer à défendre Paris ; par bonheur les ennemis, ignorant la terreur panique répandue au loin par leurs victoires, avançaient lentement, cherchaient à se maintenir sur la Somme et donnaient aux lieutenants de Louis XIII le temps de se concerter et d'organiser quelque résistance.

A Paris un mouvement d'effroi et de désespoir se manifesta dans les rangs de la noblesse et de la bourgeoisie. Les fils dégénérés des ligueurs de 1592 crurent voir d'heure en heure les drapeaux ennemis flotter sur les hauteurs de Montmartre, aux acclamations féroces des Hongrois et des Croates. La peur exagérait les bruits plus ou moins alarmants qui circulaient dans la ville. Les uns étaient certains d'avoir entendu gronder le canon ; les autres avaient vu des partis armés dans le voisinage, et faisaient une horrible peinture des cruautés commises par les Espagnols. Les routes d'Orléans et de Chartres se couvraient de gens qui prenaient la fuite, et déjà la cour parlait de passer la Loire et de se retirer à Blois. Le gouvernement toutefois, ne partageait pas à ce point l'épouvante du peuple qu'il ne songeât à résister par les armes. L'administration faisait appel aux citoyens, aux corps de métiers, aux magistrats ; on invitait les uns à s'enrôler dans la milice, les autres à fournir des mousquetons, des chevaux, des hommes. Deux ordonnances existent

encore, l'une qui prescrivait au prévôt de Paris ou à son lieutenant de faire assembler les sept corps de métiers, et, en leur remontrant les dangers d'une invasion, de faire un appel à leur vieux dévouement pour le roi et leur foyer domestique; la seconde ordonnance enjoignait à tous nos gentilshommes, soldats, habitants de Paris, d'aller sur-le-champ à l'hôtel de M. le duc de la Force, armés et montés, afin de rejoindre l'armée de Picardie. Le soir, aux flambeaux, il fut proclamé que tout homme exempt d'impôts et de tailles devait se rendre à la convocation du ban et se former par compagnies à Saint-Denis, comme armée de réserve, pour résister à l'invasion. Le lendemain matin, on lut au parlement un rescrit du roi qui commettait des commissaires financiers pour recevoir les dons gratuits que les diverses compagnies, telles que le parlement, la cour des comptes, voudraient faire pour le service du roi. Louis XIII manda au Louvre les corporations, les marchands, les syndics de l'industrie et du commerce; il les embrassa, il confia à leur courage la garde de Paris. « Ils estoient bien vestus, dit le marquis de Monglat, et nous vîmes bien que l'adversité humilie même les plus grands rois. Les enrôlements d'ouvriers eurent lieu à l'hôtel de ville. Le maréchal de la Force organisa l'infanterie, le duc d'Angoulême la cavalerie. Les gens riches firent des offrandes volontaires; la corporation des passementiers, à elle seule, équipa trois cent cinquante soldats; les savetiers de Paris, tout fiers de l'accueil que Sa Majesté avait fait à leurs syndics, se cotisèrent et fournirent au Trésor un don de cinq milles livres.

Le 5 août le parlement fut mandé au Louvre. « Messieurs, dit le roi, je vous ai envoyé quérir ; vous savez l'état des affaires, et comme l'ennemi est sur les frontières ; ma bonne ville de Paris vient de me donner des preuves de sa fidélité ; mon parlement, j'ose le dire, ne manquera pas à ce qu'il me doit. J'ai besoin qu'il m'assure la solde de deux mille hommes d'infanterie pendant deux mois. Dès que l'armée sera assemblée, je m'y porterai de ma personne. — Sire, répondit le premier président, les officiers de votre parlement, depuis le premier jusqu'au dernier, s'efforceront de faire tout ce qu'ils peuvent. » Et alors le cardinal de Richelieu s'écria : « Quand est-ce que vous mettrez cette affaire en délibération ? Il faut que cela se fasse au plus tôt ; l'état des armées demande une grande diligence. » Et, sans désemparer, les chambres votèrent la solde des deux mille fantassins. Après avoir consenti à ce sacrifice, le parlement, fidèle à ses habitudes d'opposition tracassière, manifesta la prétention d'avoir l'œil « à ce que les sommes fournies au roi fussent bien employées. » Le roi, justement irrité d'avoir à subir un pareil contrôle, fit venir au Louvre les chefs de la compagnie et leur dit d'une voix sévère : « Mêlez-vous uniquement, Messieurs, des choses de votre ressort. Sachez que je gouvernerai sans vous mon royaume. »

Cependant Richelieu se montrait à son tour étonné et inquiet. Pour voir réussir son système de compression et d'arbitaire, il avait besoin d'être heureux ; du jour où l'événement tromperait ses calculs, toutes les forces malveillantes se retourneraient contre lui. A

mesure que les armées étrangères se rapprochaient de Paris, les ennemis du cardinal se hâtaient de l'accuser des calamités du royaume. Bientôt s'élevèrent contre lui des murmures, puis des cris de fureur, du sein des rassemblements qui remplissaient les carrefours. C'est par lui, disait-on, que le roi a été engagé dans une guerre ruineuse. Pourquoi la provoquait-il sans avoir les moyens de la soutenir, sans considérer que les villes frontières n'étaient pas en état de défense? N'était-il pas inexcusable de les avoir laissées dégarnies et mal fortifiées? Tous ces discours arrivaient jusqu'aux oreilles de Louis XIII. Richelieu sentait le sol trembler sous ses pas; un moment il perdit courage et faillit résigner le pouvoir. Deux hommes fidèlement attachés à sa destinée, Mazarin, alors nonce du pape à Paris, et le Père Joseph, se présentèrent à lui et réveillèrent son âme abattue. Le Père Joseph, sous le froc d'un capucin, cachait un homme d'État vraiment fort, vraiment capable de maîtriser les circonstances. S'adressant à Richelieu : « Eh! quoi, lui dit-il, vous voulez gouverner et vous ne savez pas affronter le péril! Aimez-vous mieux qu'on vienne vous chercher ici pour vous pendre et nous pendre tous avec vous? Allons donc! montrez-vous un peu; promenez-vous aux rues de Paris, si ce n'est sur une mule, en carrosse; si vous ne pouvez en carrosse, en litière; mais montrez-vous. » Mazarin parla dans le même sens, mais avec une humble politesse et en gardant toutes les formes du langage officiel. Eclairé par ces conseils, Richelieu comprit les devoirs de sa situation; il reprit toute son énergie. Il osa parcourir les rues de Paris

sans suite et sans gardes, à travers les flots d'un peuple courroucé. Il saluait tout le monde, adressait la parole aux plus petits des bourgeois et les exhortait à témoigner leur zèle pour le service du roi. « On vit à cette occasion, dit un contemporain, ce que peut une grande vertu et combien elle est révérée, même des âmes les plus basses ; car les rues étant si pleines de gens qu'à peine y pouvoit-on passer, et tous si animés qu'ils ne parloient que de le tuer, dès qu'ils le voyoient approcher, prioient Dieu qu'il donnât un bon succès à ses entreprisse (1). » Il rentra dans son palais accompagné des bénédictions de la multitude, et se jeta tout ému encore dans les bras du sage capucin qui avait prévu cette ovation populaire. « Eh bien ! lui dit le Père Joseph, ne vous l'avais-je pas bien dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée, et qu'avec un peu de courage et de fermeté vous rassureriez le peuple de Paris et que vous rétabliriez les affaires ? »

En quelques jours l'armée d'opérations fut portée à cinquante-mille hommes. Louis XIII se mit à la tête de ces braves troupes ; Richelieu l'accompagna. Le danger, si grave qu'on l'eût supposé, était de ceux que l'on conjure avec un peu de dévouement et de courage. Les Espagnols n'avaient point continué leur mouvement sur Paris ; les hésitations de Jean de Werth avaient compromis le succès de l'ennemi, et, à l'approche du roi, les armées allemandes et wallonnes se replièrent. Gaston d'Orléans, frère du roi, et le comte de Soissons, les deux premiers princes du sang, combat-

(1) *Mémoires de Fontenay-Mareuil.*

taient dans les rangs de l'armée, mais ils ne donnaient guère aux autres chefs l'exemple de l'obéissance et du zèle; ils ne s'accordaient que pour haïr Richelieu et menacer sa puissance et sa vie. Cependant l'armée repassa l'Oise le 13 septembre; peu de jours après, continuant son mouvement vers la Somme, elle reprit Roye; elle entreprit ensuite le siége de Corbie. Durant ce siége, le roi et le cardinal avaient établi leurs quartiers à Amiens. Le duc d'Orléans et le comte de Soissons, qui étaient sous les murs de Corbie, ourdirent contre le cardinal un complot, et se rendirent à Amiens avec cinq cents gentilshommes pour assurer par eux-mêmes le succès de cette machination odieuse. Au dernier moment Gaston manqua de courage et n'osa donner le signal de mettre à mort Richelieu.

Le 14 novembre, la place de Corbie capitula, et Louis XIII fit pendre quelques habitants qui s'étaient montrés complices de l'Espagne. Le même jour, Gallas et Charles de Lorraine, qui étaient entrés en Bourgogne avec les Impériaux, levèrent le siége de Saint-Jean de Losne et battirent en retraite devant l'armée du cardinal de la Valette et du duc Bernard. Vainqueur des ennemis du dehors, Richelieu mit à profit les circonstances pour se fortifier contre les manœuvres de cour et pour développer son autorité presque dictatoriale. Il demanda au roi de lui attribuer désormais la direction unique du conseil. « Puisqu'il plaît au roi, dit-il, de se servir de moi comme il fait en ses affaires, il jugera raisonnable, je pense, de n'ajouter aucune foi à tout ce qui pourra lui être dit à mon préjudice par ceux qui se sont déclarés en cette oc-

casion mes ennemis, auxquels même la raison requiert qu'il ferme la bouche et ne leur ouvre point ses oreilles. Il ne doit recevoir aucun avis dont il ne daigne m'avertir pour en éclaircir la vérité, à telles conditions que ceux qui découvriront les vérités importantes à l'Etat seront récompensés, comme aussi ceux qui imposeront des calomnies seront châtiés. Je dis que le roi est obligé en conscience d'en user ainsi, parce que, autrement, il seroit impossible de le servir en ses affaires. Ensuite j'ai à lui représenter que, s'il veut maintenir son autorité, il faut avoir l'œil perpétuellement ouvert, et ne perdre pas de temps à faire les choses nécessaires à cette fin ; autrement on se perdra assurément. Il en est de cette affaire comme d'une grande maladie qu'une seule médecine ne peut emporter, et qui ne peut être guérie que par de forts remèdes. Je me suis perdu chez la reine pour ne défaire pas les cabales à leur naissance (1). » Louis XIII avait coutume de céder à de pareilles requêtes. Il n'aimait pas son ministre, il supportait avec déplaisir ses hauteurs et son orgueil, il se voyait avec douleur solidaire de la haine qu'amassait le cardinal, mais il savait qu'après tout cet homme était grand et fort, et, sacrifiant ses propres antipathies au double intérêt de la couronne et de la France, il se résignait à le garder et à le laisser maître du gouvernement. Il y eut dans cette attitude patiente, dans ce rôle effacé du roi, beaucoup de grandeur d'âme et de sagesse : l'histoire doit en tenir compte à Louis XIII.

(1) *Mémoires de Richelieu.*

En Italie, le maréchal de Créqui et le duc de Savoie se jetèrent sur le duché de Modène, dont le souverain était demeuré fidèle à l'Espagne. Le gouverneur du Milanais envoya un renfort de quatre mille Espagnols au secours de ce prince. On se battit sur les bords de la Lenza, mais les Français et les Piémontais, bien que vainqueurs, se replièrent vers le nord de l'Italie. Les Espagnols et les Modenais mirent à profit leur retraite pour ravager les Etats du duc de Savoie. Pour opérer une diversion utile à ce prince, les Français et les Piémontais attaquèrent le Milanais du côté de Vigévano. Le marquis de Leganez, avec les Espagnols, marcha à leur rencontre et les rejeta sur la rive droite de la Sésia. Trois mois après, agissant de concert, ils entrèrent sur le territoire de Novarre et prirent d'assaut Fontanéto. Le maréchal de Toiras, qui servait dans leurs rangs comme volontaire, fut tué dans cette journée (14 juin). Bientôt après, Créqui et Victor-Emmanuel, manœuvrant pour se rapprocher de la Valteline, où guerroyait alors le duc de Rohan, arrivèrent à Tornavento, sur les bords du Tésin. Créqui franchit ce torrent et marcha dans la direction de Milan. Victor-Amédée, jugeant cette opération trop hasardeuse, insista pour que les armées réunies remontassent vers le lac Majeur, les Français sur la gauche, les Piémontais sur la droite. Leganez, qui ravageait alors le duché de Plaisance, revint contre eux et les rejeta sur Tornavento, où ils se retranchèrent. Le 22 juin il les attaqua dans cette position, fut vaincu après un combat opiniâtre qui dura quinze heures, et abandonna deux mille morts

sur le terrain. Les armées alliées n'en échouèrent pas moins le long du lac Majeur, et, ne pouvant venir à bout de la résistance des garnisons espagnoles, elles se replièrent, les Français sur Pignerol, les Piémontais au delà de la Sésia. Les Espagnols mirent à profit leur inaction pour accabler le duc de Parme, et ce prince, mal récompensé de son amitié pour la France, se vit contraint d'y renoncer et de subir l'alliance de l'Espagne. Sur ces entrefaites, le duc de Rohan se maintenait dans la Rhétie et refusait de rendre la Valteline aux Grisons. Vers le même temps Sourdis, archevêque de Bordeaux, entrait dans la Méditerranée avec une flotte et se disposait à reprendre aux Espagnols les îles de Sainte-Marguerite et de Lérins, dont ils s'étaient rendus maîtres durant la précédente campagne. Pour le moment cette entreprise échoua; il fallut la tenter de nouveau, et elle ne réussit qu'au commencement de 1637.

Du côté des Pyrénées les Espagnols s'étaient emparés de Saint-Jean de Luz. Le gouvernement de Louis XIII se préoccupa moins du danger que lui faisait courir une invasion, d'ailleurs peu probable, de l'armée espagnole dans le Midi ; il mit toute son activité à comprimer en Guienne des soulèvements de paysans auxquels avaient donné lieu les exigences du fisc. Ces misérables, que la faim poussait à la révolte, avaient reçu des gentilshommes le surnom dérisoire de *Croquants*. Le duc de la Valette les attaqua et les poursuivit avec une impitoyable rigueur : à la Sauvetat il leur tua plus de douze cents hommes ; à Bergerac il dispersa ou détruisit les restes de leur

faction et envoya au supplice ceux des plus coupables qui tombèrent entre ses mains.

En Allemagne, malgré les efforts de Richelieu, les armes de l'empereur avaient prévalu, et les princes protestants, à l'exception du landgrave de Hesse, s'étaient soumis à l'autorité de Ferdinand. L'armée suédoise, aux ordres de Bannier, s'était repliée dans la Poméranie; elle était à peine forte de douze mille hommes; mais le 4 octobre elle remporta à Wistock une grande victoire sur les Impériaux unis aux Saxons, et elle réussit à étendre ses quartiers d'hiver jusque dans la Saxe. Cependant l'empereur Ferdinand était venu à Ratisbonne présider la diète électorale. Le 22 décembre il réussit à faire élire roi des Romains son fils Ferdinand, et ce jeune prince fut reconnu par toutes les puissances de l'Europe, à l'exception de la France et de la Suède. L'année 1636 se termina par une sorte d'échec infligé à la puissance et à la politique de Richelieu; mais le sentiment de son autorité, le respect de sa force avaient si profondément pénétré les esprits en France qu'il ne vint à la pensée de personne, hors à celle de Gaston et d'un petit nombre de courtisans, d'oser profiter des embarras du ministre pour entraver sa marche ou abaisser sa fortune.

Parmi les gens de cour, plus ou moins familiers du duc d'Orléans, qui tentèrent de se débarrasser de Richelieu, on vit figurer, en cette même année 1636, le jeune abbé Paul de Gondi, alors âgé de vingt-deux ans, et qui obtint plus tard une grande célébrité sous le nom de cardinal de Retz. Cet étourdi, qui rêvait

conspiration perpétuelle, s'entendit avec La Rochepot, son cousin germain, et tous deux projetèrent de mettre à mort le ministre au moment où il tiendrait sur les fonts baptismaux Mademoiselle, fille du duc, qui n'avait encore été qu'ondoyée. Quatre gentilshommes s'engagèrent à porter les premiers coups; mais « la fortune, dit Gondi, fut plus forte que la garde du cardinal; il tomba malade, ou lui, ou Mademoiselle, je ne m'en souviens pas précisément; la cérémonie fut différée; il n'y eut plus d'occasion, et Monsieur s'en retourna à Blois (1). » A ce ton léger il est permis de douter que le complot ait été des plus sérieux. Cependant Gaston d'Orléans et le comte de Soissons ne renonçaient point aisément à conspirer; ils envoyèrent Montrésor, l'un de leurs affidés, près du vieux duc d'Épernon et de son fils, le duc de la Valette, pour les engager à soulever la Guienne. Montrésor échoua dans cette mission. Gaston, apprenant que Richelieu avait eu vent de ses menées, chercha à apaiser les craintes du ministre en négociant avec lui et en dénonçant plusieurs de ses propres complices. Le comte de Soissons se réfugia à Sedan, près du duc de Bouillon. Le départ du frère du roi, la fuite du comte de Soissons contribuèrent à rassurer Richelieu, qui continua avec plus de vigueur que jamais à diriger les affaires publiques.

Comme Louis XI, comme tous les hommes qui livrent en même temps plusieurs batailles, Richelieu allait au plus pressé. Ce n'était nullement par une

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

transaction entre des forces rivales l'une de l'autre, c'était par le triomphe exclusif d'une idée qu'il entendait gouverner la France. Des penseurs habitués à méditer sur les grands problèmes sociaux, des calculateurs rédigeant à l'aise une constitution politique se seraient un peu moins préoccupés des victoires de la journée et beaucoup plus des obstacles du lendemain; mais, si Richelieu était l'homme le plus fort de son siècle, il ne lui était pas donné de devancer de cent trente ans ce même siècle et de résoudre d'avance des questions que personne ne posait encore. Richelieu ne travaillait à fonder en France ni la liberté constitutionnelle, ni le pouvoir parlementaire, ni l'équilibre; il cherchait à faire prédominer la couronne au dedans, la France au dehors.

Le roi, doué d'un esprit froid, mais opiniâtre, se serait moins que lui encore prêté à une politique de prévoyance libérale. Ce prince n'admettait ni résistance légale ni contrôle. Mieux que le cardinal il voulait en finir avec le parlement et faire prévaloir les théories du pouvoir absolu. Une lettre de ce prince nous a été conservée qui témoigne de son mépris pour les résistances de légistes. Richelieu lui avait demandé ses bonnes grâces pour cinq conseillers compromis dans l'opposition du parlement, et Louis XIII lui écrivit : « Mon cousin, je vous accorderois volontiers ce que vous me demandez pour les cinq robes (1), outre qu'il y a plaisir à les voir un peu promener à la suite de la cour. Plus on se relâche avec de telles

(1) Le roi désignait ainsi les conseillers et les autres membres du parlement.

gens, et plus ils en abusent. Quand un de mes mousquetaires manque à se trouver à l'exercice d'un quart d'heure, il entre en prison. S'il désobéit à son capitaine, il est cassé. — Il sera dit que les robes longues me désobéiront librement, et je demeurerai du côté du vent, et ces seigneurs gagneront leur cause, sous ombre qu'ils déjeunent le matin à leur aise dans leur buvette et sont trois heures assis sous mes fleurs de lis! — Par arrêt donné à Sainte-Menehould, il n'en sera pas ainsi. Il est ordonné que vous serez moins facile et apitoyé pour lesdits seigneurs lorsqu'ils sont punis pour avoir méprisé ce qu'ils doivent au maître de la boutique, qui vous aime plus que jamais. *P. S.* Je vous puis assurer que je suis fort gaillard et que je pars tantôt. Je serai samedy à Versailles, où je vous attendrai impatiemment. *Signé* LOUIS (1). »

Sous ces formes de mousquetaire on voyait se manifester clairement la pensée du roi. Affaibli par la maladie, dégoûté des hommes, ennemi de l'intrigue, rarement intimidé par le danger, aisément rebuté par le bruit et découragé par les petits obstacles, Louis XIII aimait la chasse et se résignait au travail. Il aimait à parcourir les provinces, à passer de château en château, à se distraire de l'ennui de gouverner. Mais, tout en laissant une grande initiative de pouvoir à Richelieu, il se gardait bien d'abdiquer; il s'était volontairement assis à la seconde place, mais il y restait. Comme il agissait ainsi par devoir, il exigeait que les peuples obéissent à leur tour par devoir, et

(1) Fontanieu, Portefeuille, n°s 481, 482.

il se souciait fort peu d'affection. La moindre contradiction l'irritait, parce qu'il y voyait une dérogation à la règle. On se tromperait en ne voyant en lui qu'une existence royale sans pensée et sans énergie; il avait sa pensée propre, sa volonté opiniâtre, et, s'il subissait l'influence du cardinal, c'est que le ministre avait bien deviné le caractère du roi et savait assurer le triomphe de cette politique inaperçue. Ces deux intelligences, inégales, mais réfléchies, se prêtaient l'une à l'autre un appui mutuel.

Dans la vie intime Louis XIII était froid et austère; sa faible santé ne se serait accommodée d'aucune passion violente, d'aucun écart. Il aimait ses favoris comme l'un de ses prédécesseurs, Henri III, aimait ses petits chiens, c'est-à-dire tant qu'ils étaient humbles, modestes, peu désireux de lutter de succès et de bruit; quand ils cherchaient à dominer la France, parce qu'ils croyaient dominer le roi, il s'en défaisait en les abandonnant aux colères du ministre. Le commerce des femmes lui plaisait, pourvu qu'avec elles l'amitié restât dans les bornes de la chasteté et de la pudeur, et l'amour qu'il éprouvait pour elles, si l'on peut donner ce nom à un sentiment indéfinissable qui n'était pas sans douceur, était une rêverie de deux âmes, un besoin de confidences, un désir de sympathie et de plainte, qui ne mit jamais en péril l'intérêt des affaires et ne descendit jamais jusqu'au niveau d'un entraînement suivi de remords. Telle fut sa liaison fort célèbre avec mademoiselle de la Fayette, l'une des filles d'honneur de la reine.

Richelieu était trop avide de renommée pour ne

pas demander la gloire à ceux qui la dispensent. Il ne se souciait guère de l'indépendance des lettres, mais il savait que d'Auguste à Léon X, de Periclès à François Ier, ceux qui ont conquis la reconnaissance des poëtes ont obtenu, en échange, de voir leurs noms transmis d'âge en âge aux siècles futurs. N'avait-on pas vu, au siècle précédent, un Sforze, un tyran du Milanais, homme perdu de cruautés et de crimes, inscrit dans les chants des poëtes comme le protecteur de l'intelligence et des arts, et tromper ainsi la postérité sur son indignité réelle? Richelieu voulait protéger les lettres et les diriger, en les surveillant. Comme il parlait avec éloquence et écrivait non sans quelque facilité, il aimait à consacrer ses moments perdus à des compositions littéraires, à donner des conseils aux écrivains, à leur tracer des plans de poëmes ou de drames, presque toujours fort médiocres. On lui attribue l'Histoire de Mézerai; et nous ne croyons pas qu'il en soit l'auteur : le style et les principes de cette œuvre importante ne convenaient guère aux habitudes du cardinal. On s'accorde à reconnaître en lui l'auteur de la tragédie de « *Mirame*, représentée devant le roi et la reine avec des machines qui faisaient lever le soleil et la lune et apparaître dans le lointain la mer couverte de navires (1). » Il composait des ouvrages de théologie, il écrivait ses Mémoires et travaillait déjà à la rédaction de son *Testament politique*. Plusieurs gens de lettres se réunissaient alors chez Valentin Conrart, calviniste, qui ambi-

(1) Marolles.

tionnait la réputation de savant; leurs entretiens roulaient ordinairement sur la littérature, quelquefois sur les affaires du jour, et Richelieu, qui prenait aisément ombrage de toute action exercée en dehors de de lui, se proposa d'absorber la réunion au profit du gouvernement, sous prétexte de lui accorder des priviléges et de la mettre sous la protection royale. Boisrobert, homme de lettres et secrétaire de Richelieu, fut chargé de faire part des intentions du ministre aux écrivains qui se rassemblaient dans le salon de Conrart. La proposition ne fut guère du goût de ces messieurs, mais ils n'osèrent s'opposer longtemps aux volontés du cardinal, et ils laissèrent élever leur réunion intime au rang illustre d'Académie française (1). Elle se composait de quarante membres, et dans ce nombre figuraient le directeur, le chancelier, le secrétaire; elle avait mission exclusive de perfectionner la langue française et d'examiner les livres soumis à son jugement. A peine instituée, elle s'occupa de rédiger la grammaire et le dictionnaire qui avaient pour but de fixer la langue. Chapelain donna le plan de ce double travail, et Vaugelas en eut la principale direction, et tous ensemble, sous la surveillance honorablement déguisée du cardinal-ministre, « s'attachèrent à rendre le langage françois non-seulement élégant, mais encore capable de traiter tous les arts et toutes les sciences (2). » Nous verrons plus tard si, en élucidant la langue nationale et en la subjuguant à

(1) Les lettres patentes qui instituent l'Académie Française sont de 1635; le parlement ne les enregistra qu'en 1637.

(2) Expressions consignées dans les lettres patentes.

l'aide des règles, ils ne l'appauvrirent pas; si, sous prétexte de la rendre sage, ils ne rognèrent pas de trop près les ailes du génie afin de le faire marcher droit.

Un acte d'administration politique d'un ordre élevé fut la création des intendants provinciaux, agents supérieurs destinés à donner plus de vigueur et d'unité à l'administration des finances, et dont l'institution ne fut d'abord présentée que sous les apparences d'une mesure d'ordre. « Combien que les présidents et trésoriers généraux de France, dit le roi dans son édit du 16 mai 1635, sont obligés, tant par le devoir de leur charge que par le serment qu'ils nous ont prêté, de nous servir bien et duement en l'exercice d'icelles, néanmoins, depuis quelques années, ils se sont rendus tellement difficiles à l'exécution de nos édits et commissions qu'il semble qu'ils s'y soient voulu directement opposer et les traverser. » Pour remédier aux obstacles nés de ce défaut de concours, les intendants furent chargés « de faire observer en chaque bureau les édits, ordonnances et règlements faits sur l'administration des finances. » Ils remplacèrent trois mille trésoriers qui, pour la plupart, avaient acheté leurs charges, et qui, nonobstant les promesses de Richelieu, ne furent point remboursés. Les intendants, tenant du roi leur mission essentiellement révocable, ne se préoccupèrent que de servir les intérêts du Trésor et ceux de l'administration publique; leur gestion porta l'ordre, la célérité, l'économie dans un service où il n'existait que confusion, lenteur et gaspillage. La création des intendants fut un premier essai du système qui, dans la pensée de Riche-

lieu, consistait à séparer l'action judiciaire du pouvoir administratif.

En France il est bien rare qu'on applaudisse aux actes du pouvoir, à moins qu'ils n'aient le caractère d'une concession faite aux idées d'anarchie et de désordre; toutes les fois qu'ils ont pour but de préserver la société, par la concentration des forces aux mains de l'autorité, on en gémit comme d'un progrès nouveau de la tyrannie. Ce qu'on ne comprend pas, dans le doute on le condamne. L'opinion publique a pour instrument vulgaire le dénigrement ou le blâme, et Richelieu, qui froissait toutes les résistances et tous les abus, amassait de toutes parts une immense impopularité. Les pamphlets du temps l'accusaient d'avarice et de péculat. « Son Éminence, disaient-ils, s'engraisse des domaines de Richelieu, de Faye, de Mirebeau, de l'île Bouchard; des comtés de La Chapelle, Cosnac, Champigny, Fronsac, Ruel, Beaufort; de grandes terres en Saintonge, de la principauté de Mortagne, des baronnies de Barbezieux et de Coches; des rentes et des domaines sur le roi, et des revenus qu'il touche de Saint-Pierre de Châlons, de Ham, de Saint-Ricquier, de Chevincourt, de Saint-Lucien de Beauvais, de Marmoutiers, de Cluny, de Cîteaux, de Saint-Martin des Champs, de Saint-Arnould de Metz et de Saint-Maixent. » Il y avait beaucoup d'exagération dans cette nomenclature de châteaux et de fiefs acquis par le ministre, et toutefois les produits de ses domaines étaient considérables. Un état dressé quelques années plus tard les élève à 584,977 livres 10 sous 8 deniers, sur lesquels

il fallait déduire, pour diverses pensions que le cardinal était tenu de faire sur ses abbayes, ainsi que pour les gages de ses officiers, la réparation de ses fermes, maisons et prieurés, 82,270 livres 10 sous 8 deniers; il jouissait donc d'un revenu net de 502,707 livres tournois. Ce revenu, très-considérable pour le temps, le cardinal l'appliquait au faste de sa maison, à l'établissement de sa famille; il bâtissait des palais somptueux, il encourageait les arts, il pensionnait les artistes. Alors s'élevait non loin des Tuileries ce bâtiment qu'on appela Palais-Cardinal, et qui, légué au roi par le ministre, a conservé presque sans interruption la dénomination de « Palais-Royal. » Il en avait lui-même dessiné les constructions, discuté les ornements. Le peuple murmurait en voyant tant de dépenses faites, et l'on disait dans Paris « que ce superbe bâtiment tomberoit bientôt en décadence, et l'on souhaitoit que le démon infernal fît bientôt du Palais-Cardinal le tombeau de Son Éminence. » Richelieu favorisait les créations utiles et solennelles qui perpétuent les noms dans la postérité; poussant trop loin l'amour des lettres, il dépensa cent mille écus pour faire représenter chez lui la tragi-comédie dont vraisemblablement il était l'auteur et que sa protection ne sauva point de l'oubli. Le ministre fonda le premier une institution royale à Bicêtre pour l'entretien des soldats invalides, sous le titre de *Commanderie de Saint-Louis*; « car les rois devoient avoir en recommandation la misère d'une infinité de soldats qui avoient généreusement répandu leur sang pour le prince. » Plus tard il établit un jardin pour la collec-

tion des plantes médicinales, « lesquelles sont nécessaires pour l'alimentation des hôpitaux et des pauvres maladreries. » Richelieu fonda à la Sorbonne un collége pour l'éducation des jeunes gentilshommes, et il attribua à cet établissement une rente de vingt-deux mille livres. Il ordonna la représentation du *Cid;* mais quand ce chef-d'œuvre qu'aucun autre n'a fait oublier, souleva les transports d'admiration de la France, le ministre, ennemi de toutes les autres gloires, se montra jaloux de Corneille et lui chercha des détracteurs jusque dans le sein de l'Académie.

La campagne de 1637 s'ouvrit à la fois dans la Valteline, sur la Méditerranée, en Espagne, dans le Montferrat ; elle commençait à peine que l'empereur Ferdinand II, épuisé par les fatigues d'un règne orageux, mourut à Vienne, le 15 février, à l'âge de cinquante-neuf ans, léguant à l'histoire un nom illustre et le souvenir de vertus grandes, mais contestées. L'avénement de son fils Ferdinand III fit espérer que la paix serait bientôt rendue à l'Allemagne, mais la guerre de Trente-Ans ne devait pas si promptement s'éteindre; elle avait mis en jeu trop de passions et trop d'intérêts, et ceux qui l'avaient déchaînée sur l'Allemagne avaient perdu le pouvoir d'y mettre un terme. Les historiens nous font un lamentable tableau de cette guerre. On ne voudrait pas ajouter foi à nos paroles si nous essayions de la décrire; nous aimons mieux emprunter le témoignage du protestant Menzel, qui retrace ainsi les misères de l'Allemagne, durant cette longue et sanglante lutte :

« Pendant que des années se consumaient dans les

seuls préliminaires des négociations, et qu'ensuite les négociations elles-mêmes reculaient plutôt qu'elles n'avançaient, il régnait une telle famine dans la Saxe, la Hesse, sur le Rhin et en Alsace, qu'on ne dédaignait pas la chair de la voirie, qu'on détachait les pendus de la potence, qu'on bouleversait les cimetières, que le frère mangeait le cadavre de sa sœur, la fille le cadavre de sa mère, que des parents égorgeaient leurs enfants et que des bandes entières se réunissaient pour la chasse aux hommes comme à des bêtes fauves. Cette famine était la conséquence naturelle de la dévastation méthodique des pays, que pratiquaient les armées a leur passage pour ôter à leurs adversaires tout moyen d'y subsister. Main en main avec la famine arrivaient les maladies contagieuses, et les soldats eux-mêmes y succombaient par milliers. Pires que cette calamité étaient les horreurs que les pauvres gens avaient à souffrir lorsque les hordes d'une soldatesque indisciplinée et abrutie dans les expéditions de tant d'années entraient dans les villages ou dans des villes sans défense. Là on rôtissait des gens à des feux allumés ou dans des fours; on leur crevait les yeux; on leur faisait sauter la tête en la serrant avec une vis; on leur taillait des lanières sur le dos; on leur coupait le nez et les oreilles, les bras et les jambes, les mamelles aux mères qui allaitaient leurs enfants; on leur fourrait de la résine et du soufre sous les ongles et dans les ouvertures du corps, puis on y mettait le feu; on leur faisait couler dans le gosier du jus de fumier et de l'urine; on entaillait la plante des pieds, on y répandait du sel; on mutilait les hommes; on les attachait

à la queue des chevaux, on les faisait servir de but au tir; on arrachait les enfants aux pères et mères, on les coupait en lambeaux, on les jetait contre la muraille, on les embrochait avec des lances et on les faisait rôtir; on déshonorait, puis bien souvent on mutilait et égorgeait les femmes et les filles sous les yeux de leurs maris et de leurs parents, sur les grands chemins et dans les églises où elles s'étaient réfugiées. L'an 1633, les troupes de Wallenstein, ayant livré aux flammes une ville de Silésie, poussèrent devant eux les femmes nobles et bourgeoises comme un troupeau de bêtes... Des contrées entières, s'écrie un auteur contemporain, gisent là comme des cadavres privés de sang; les habitants sont immolés par la faim, la misère et des souffrances de toute sorte. Où se pressait autrefois une foule joyeuse, là se trouve une morne solitude; à la place de brillantes moissons l'œil ne découvre que de chétives mauvaises herbes. Toutes les grandes routes sont assiégées de brigands; le marchand, le voyageur n'osent plus s'avancer d'un lieu à un autre. Et cette misère, cette désolation, cette ruine, c'est nous-mêmes qui les avons attirées sur nous; ces fléaux de Dieu, nous les avons mérités par l'hypocrisie qui feint de vouloir l'honorer, mais qui, dans le vrai, cherche à le tromper. C'est ainsi que le tranchant du glaive se tourne contre nous, et que, pour nos vices et nos péchés, nous sommes poursuivis par les furies, les flammes, les vengeances de toutes sortes, les terreurs paniques, et tout ce qu'on peut jamais imaginer et exprimer de malheurs. Quiconque témoigne de l'inclination pour la paix passe pour un indifférent ou un

traître, et c'est devenu comme un principe fondamental qu'il faut servir à toujours, et comme esclave, les Autrichiens et les étrangers, et même quiconque a la force en main (1). »

A son avénement au trône Ferdinand III désirait la paix; mais, ne pouvant l'obtenir qu'à des conditions déshonorantes pour la mémoire de son père, nuisibles aux intérêts de sa maison et à ceux de la religion catholique, il fut forcé de continuer la guerre qui lui avait été laissée en héritage et dont il déplorait les funestes effets.

La mort de Bogislas XIV, duc de Poméranie, facilita au nouvel empereur les moyens de pousser les opérations militaires avec succès dans l'Allemagne septentrionale. Les Suédois prétendaient que la Poméranie leur appartenait, soit par droit de conquête, soit en vertu des conventions passées entre eux et le dernier duc. Ils voulaient du moins se mettre en possession de cette province jusqu'à la conclusion de la paix générale, espérant ou la conserver alors, ou l'échanger avec quelque autre État. Mais l'électeur de Brandebourg s'éleva contre leurs prétentions, et allégua en sa faveur des investitures impériales et d'anciens pactes de famille. Sur le refus des Suédois d'évacuer la Poméranie, il fit cause commune avec l'empereur et lui livra ses principales forteresses. Gallas, à la tête de plus de quarante mille hommes, marcha contre Banner, qui, levant à son approche le siége de Leipsick, s'était retranché près de Torgau. Chassé de cette

(1) Menzel, t. VIII, c. 4, p. 51-54.

position, entouré d'ennemis de toutes parts, ayant à franchir deux grands fleuves, l'Elbe et l'Oder, devant une armée trois fois supérieure en nombre, le général suédois exécuta, à travers mille dangers, une retraite glorieuse et hardie et rejoignit Wrangel en Poméranie. Tout à coup, quittant cette province, il revint sur ses pas, et, toujours occupé du projet de transporter la guerre dans les États autrichiens, il traversa la marche de Brandebourg et se jeta sur la Silésie. Ce mouvement laissa la Poméranie ouverte aux armes de Gallas, et les Impériaux réduisirent toutes les villes situées à l'occident de l'Oder. Banner, rappelé par leurs succès, sauva la basse Poméranie, et le général autrichien, après avoir laissé garnison dans les places qu'il avait conquises, prit ses cantonnements dans la Saxe.

Dans la Valteline le gouvernement de Louis XIII avait laissé le duc de Rohan sans argent et sans ordres, en un mot, hors d'état de garder cette position importante, qui coupait la ligne des ennemis et les empêchait d'agir de concert en Italie et en Allemagne. Richelieu déplorait la nécessité où il se trouvait d'abandonner la Valteline sans défense, mais, avant tout, il avait voulu défendre le royaume du côté de la Picardie et des Pays-Bas. Les Grisons demandaient avec instance qu'on leur rendît la souveraineté de la Valteline, et Richelieu hésitait. Vers le même temps, la peste sévissait dans cette région montagneuse, et le duc de Rohan gravement malade ne pouvait veiller par lui-même aux soins de la guerre. Les Grisons conclurent à Inspruck un traité avec l'Autriche; le 18 mars ils

prirent les armes et attaquèrent les débris des troupes françaises. Rohan se replia dans le fort de Reichenau, sur le Rhin, et fut réduit à capituler. En apprenant que la Valteline était perdue pour la France, Richelieu n'en continua pas moins les hostilités sur les frontières du Midi, de l'Est et du Nord, depuis les Vosges jusqu'à l'Océan. La flotte française, commandée par le comte d'Harcourt, après avoir surpris et pillé Oristagni, en Sardaigne, se rabatit sur les îles Lérins, qu'elle reprit et dont elle chassa les garnisons. Pour se venger de cette perte les Espagnols envahirent le Languedoc et mirent le siége devant la petite place de Leucate. La vaillante défense de son gouverneur, Barry de Saint-Aunez, donna le temps au duc d'Halluin-Schomberg de réunir les milices de sa province à ses troupes régulières. Battus complétement sous les murs de la ville assiégée (29 septembre), les ennemis précipitèrent leur retraite et évacuèrent le Languedoc. Louis XIII récompensa le duc d'Halluin de son éclatante victoire de Leucate par le bâton de maréchal de France.

Vers le même temps (1637) moururent le duc de Mantoue et le duc de Savoie, laissant l'un et l'autre leurs États à des enfants en bas âge, sous la tutelle de deux femmes. La mort de ces princes opéra un changement dans les affaires d'italie et neutralisa les efforts de la confédération des pays alliés de la France. La duchesse Marie, régente de Mantoue, abandonna la cause de la France pour celle de l'Espagne. Christine de France, sœur de Louis XIII et duchesse douairière de Savoie, exerça les pouvoirs de régente pendant la

minorité de son fils. Par les conseils du P. Monod, de la société de Jésus, elle renouvela l'alliance avec son frère, le roi de France; mais la régence lui fut contestée par ses beaux-frères, le cardinal Maurice de Savoie et le prince Thomas de Carignan, dont l'un était au service de l'Espagne et dont l'autre était dévoué à cette puissance. L'empereur annula le testament du duc de Savoie qui conférait la régence à la duchesse Christine. Bientôt après, soutenus par l'armée espagnole du Milanais, les princes conquirent la plupart des places du Piémont, surprirent même la capitale et forcèrent la duchesse de s'enfuir à Grenoble, où elle attendit son rétablissement des secours du roi son frère. Le Monferrat resta d'ailleurs au pouvoir des Français. En cette même année le duc d'Halluin, déjà honoré du bâton de maréchal après la victoire de Leucate, reçut le titre de maréchal de Schomberg. Quant au duc de Bouillon, si longtemps engagé dans les rangs des calvinistes comme l'un des chefs politiques de ce parti, il se fit instruire dans la religion catholique et abjura solennellement l'hérésie.

En résumé, durant la campagne de 1637 la fortune s'était déclarée pour les Impériaux dans le nord-est de l'Allemagne et pour les Espagnols en Italie ; mais ces avantages furent balancés par ceux des Français et des Hollandais dans les Pays-Bas, et surtout par les brillantes entreprises du duc de Weimar, qui poussait la guerre avec vivacité sur le Haut-Rhin, et qui, en paraissant servir la cause commune, ne travaillait que pour lui-même. Après la mort de Gustave-Adolphe, Bernard aurait voulu jouer le rôle

de ce prince en Allemagne et diriger les opérations militaires. Déchu de cette espérance, il avait proposé un autre but à son ambition et avait résolu de profiter de la confusion générale pour se former une souveraineté héréditaire. Manquant de forces et de ressources personnelles pour exécuter son projet, et voulant d'ailleurs se soustraire à la dépendance de la Suède, qui se défiait de lui et dont il se défiait à son tour, il avait traité avec la France et en avait obtenu des subsides considérables. Ainsi soutenu, le duc Bernard avait repoussé le duc de Lorraine, Charles IV, allié de l'empire, qui cherchait à reprendre possession de ses États; il avait pris d'assaut Ensisheim et retenu sur la gauche du Rhin le fameux Jean de Werth, que l'empereur avait chargé d'agir contre l'armée suédoise. De son côté Jean de Werth se rendit maître d'Ehrenbreistein, que n'osa secourir à temps le landgrave de Hesse. En arrière du duc de Weimar, le maréchal de Châtillon, à la tête d'une armée française, entra dans le Luxembourg, tandis que les Impériaux, sous les ordres de Piccolomini, se dirigeaient vers le Hainaut. Plus au nord, nos alliés les Hollandais, après avoir perdu Venloo et Ruremonde, s'étaient emparés de Bréda. De son côté la Valette, le principal lieutenant de Richelieu, après avoir enlevé aux ennemis Landrecies, le Cateau et la Capelle, venait de se replier sur Maubeuge, aux approches de l'armée impériale, formée de la réunion des corps de Piccolomini et du cardinal-infant. Ainsi se termina la campagne de 1637.

A l'intérieur du royaume, à la cour, Richelieu avait eu d'autres luttes à soutenir. Parmi les ennemis du

cardinal on voyait figurer non-seulement les princes du sang, qui s'indignaient de la puissance orgueilleuse du ministre, mais encore bon nombre de membres du clergé et d'hommes sincèrement religieux, qui appréhendaient les suites d'une politique trop favorable aux protestants d'Allemagne. Ce n'était pas en vain que Richelieu s'était hasardé, selon son expression hardie, *à scandaliser le monde* par ses alliances. Ceux qui n'allaient guère au delà des apparences se disaient avec douleur qu'on engageait la France dans le système luthérien, qu'on mettait sa force au service des ennemis de l'Église, et beaucoup attribuaient à ces déviations des règles toujours suivies par les anciens rois le peu de succès des armes de Louis XIII par delà les frontières. Ils essayèrent de faire communiquer au roi leur impression ou leurs craintes. Pour mieux y parvenir ils mirent en œuvre mademoiselle de La Fayette, cette chaste et tendre confidente de Louis XIII, cette amie bienveillante auprès de laquelle le roi venait oublier les ennuis du gouvernement, raconter ses prouesses de chasse, gémir de l'affaiblissement de sa santé et de l'ingratitude des hommes. Mademoiselle de La Fayette, cédant à de pieux conseils et redoutant de voir mal interpréter la faveur du roi, s'était retirée dans un couvent. Au mois d'août 1637, le roi allait la visiter à la grille et échangeait avec elle des paroles consolantes. Mademoiselle de La Fayette, qu'on avait endoctrinée avec plus ou moins de bonheur, essaya à plusieurs reprises de blâmer la politique de Richelieu et la trop grande soumission de Louis XIII aux volontés de ce ministre; elle ne

réussit qu'à alarmer le roi et à accroître ses scrupules. Le P. Caussin, confesseur du roi, chercha à son tour à combattre dans l'esprit du prince l'influence de Richelieu. Le ministre fut averti à temps, et le P. Caussin, puni disciplinairement par la société de Jésus, dont il était membre, fut envoyé en exil à Quimper. A la demande de Richelieu, le roi choisit pour confesseur un autre jésuite, le P. Sirmond, qui a laissé dans l'histoire un nom cher à la science.

La police du cardinal avait découvert une correspondance entre la reine Anne d'Autriche et le marquis de Mirabel, ancien ambassadeur d'Espagne. La reine écrivait ses lettres dans une retraite qu'elle s'était ménagée au Val-de-Grâce, et les dépêches parvenaient à leur destination par les soins de madame de Chevreuse et du valet de chambre Laporte. Il y avait au moins une grande imprudence dans des communications politiques entre la reine de France et les princes espagnols de la maison d'Autriche, alors que le royaume était en guerre avec l'Espagne et les Pays-Bas. Richelieu persuada à Louis XIII de déployer une grande sévérité, et la reine, menacée d'un divorce ou d'une disgrâce ouverte, consentit à faire des aveux. Le cardinal se hâta de se rendre auprès d'elle au Val-de-Grâce (1). « Madame, dit le ministre, il faut tout dire, n'user d'aucune dissimulation ; autrement je me retire, et le roi prendra les mesures qu'il croira nécessaires. — Ah ! Monsieur le Cardinal, s'écria la reine, restez seul

(1) Procès-verbal du chancelier, déposé au parlement. Manuscrit Béthune, ann. 1637.

avec moi et je dirai tout ce que je pense et puis savoir(1). » Le cardinal fit retirer tous ceux qui l'avaient accompagné, et, s'approchant de la reine, il lui parla avec douceur. Anne d'Autriche, tout effrayée, s'écriait de temps à autre : « Quelle bonté faut-il que vous ayez, Monsieur le Cardinal ! Employez votre crédit pour me tirer de cette affaire, et je vous promets de ne plus commettre de fautes à l'avenir. » Et le ministre alla chez le roi prendre ses ordres définitifs ; puis il revint auprès d'Anne d'Autriche et lui imposa la déclaration suivante : « Nous, Anne, par la grâce de Dieu reine de France et de Navarre, avouons librement et sans contrainte aucune avoir écrit plusieurs fois à M. le cardinal-infant, notre frère, au marquis de Mirabel, à Gerbier, résidant d'Angleterre en Flandre, et avoir reçu souvent de leurs lettres ; que nous avons écrit les susdites lettres dans notre cabinet, nous confiant seulement à Laporte, notre porte-manteau ordinaire, à qui nous donnions nos lettres et qui les portoit à Auger, secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre, lequel les faisoit tenir audit Gerbier ; qu'entre autres choses nous avons quelquefois témoigné du mécontentement de l'état où nous étions, et avons reçu et écrit des lettres au marquis de Mirabel, écrites en des termes qui devoient déplaire au roi. Avouons ingénument tout ce que dessus, comme choses que nous reconnoissons franchement et volontairement être véritables. Nous promettons de ne retourner jamais à pareilles fautes, et de vivre avec le roi, notre très-ho-

(1) Mémoire écrit de la main du cardinal sur cet événement. Mss. de Béthune, ann. 1637.

noré seigneur et époux, comme une personne qui ne veut avoir aucun intérêt que ceux de sa personne et de son État. En témoignage de quoi nous avons signé la présente déclaration de notre propre main. Chantilly, 17 août 1637. *Signé* : ANNE. » Peu d'instants après que la reine eut signé l'humble aveu de ses fautes, Richelieu retourna avec deux écrits de la main du roi. Le premier avait été tracé au bas des aveux d'Anne d'Autriche ; il était ainsi conçu : « Après avoir vu la franche confession que la reine, notre très-chère épouse, a faite de ce qui nous a pu déplaire depuis quelque temps en sa conduite, et l'assurance qu'elle nous a donnée de se conduire à l'avenir selon son devoir envers nous et notre État, nous lui déclarons que nous oublions entièrement tout ce qui s'est passé, n'en voulons jamais avoir souvenance, et voulons vivre avec elle comme un bon roi et un bon mari doit faire avec sa femme. » Le second écrit prescrivait à la reine Anne d'Autriche sa règle de conduite pour l'avenir. Louis XIII disait en termes formels : « Je ne désire plus que la reine écrive à madame de Chevreuse, principalement parce que ce prétexte a été la cause de toutes les écritures qu'elle a faites ailleurs. Je désire que madame de Senecé me rende compte de toutes les lettres que la reine enverra et qu'elles soient fermées en sa présence. Je défends à la reine l'entrée des couvents de religieuses, jusqu'à ce que je lui aie permis de nouveau, et, lorsque je lui permettrai, je désire qu'elle ait toujours sa dame d'honneur et sa dame d'atours dans les chambres où elle entrera. » La reine, toute tremblante, écrivit au-

dessous de la signature royale : « Je promets à Sa Majesté d'observer religieusement le contenu ci-dessus. Anne. » Richelieu n'avait point voulu pousser plus loin les choses ; il lui suffisait d'avoir humilié la reine et de l'avoir placée sous sa dépendance. Le cardinal ménagea une réconciliation entre les deux époux, qui s'embrassèrent en sa présence. Madame de Chevreuse se sauva en Espagne et le valet de chambre Laporte fut mis à la Bastille.

Peu de temps après cet incident, le bruit se répandit dans le royaume que la reine était enceinte. La longue stérilité de cette princesse avait fait perdre l'espoir qu'elle donnerait un héritier à la lignée capétienne. On salua avec bonheur l'attente d'un heureux événement qui enlevait au lâche et incapable Gaston l'assurance de succéder à Louis XIII, et de toutes part des prières publiques furent ordonnées pour appeler les bénédictions de Dieu sur la reine. Ce fut alors (10 février 1638) qu'une déclaration solennelle du roi mit la France sous la protection spéciale de Marie, mère de Dieu. Les lettres patentes de Louis XIII étaient conçues en ces termes :

« Dieu, qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial de notre personne et de notre État que nous ne pouvons considérer le bonheur de notre règne sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté que d'accidents qui nous pouvoient perdre. Lorsque nous sommes entré au gouvernement de cette couronne, la foiblesse de

notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité ; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins. En divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour notre couronne que préjudiciables au repos de notre maison, il lui a plu en détourner le mal avec autant de douceur que de justice. La rébellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'Etat qui n'avoit d'autre but que de partager notre autorité, il s'est servi de tous pour en abattre l'orgueil et a permis que nous ayons relevé ses saints autels en tous lieux où la violence de cet injuste parti en avoit ôté les marques. Si nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en la possession de leurs États dont ils avoient été dépouillés. Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se sont ralliées pour conspirer sa ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins pour faire voir à toutes les nations que, comme la Providence a fondé cet État, sa bonté le conserve et sa puissance le défend. Tant de grâces si évidentes font que, pour n'en différer pas la reconnoissance, sans attendre la paix, qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis, nous avons cru être obligé, nous prosternant aux pieds de

sa majesté divine, que nous adorons en trois personnes, à ceux de la sainte Vierge et de la sacrée Croix où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre Rédemption par la vie et la mort du Fils de Dieu en notre chair, de nous consacrer à la grandeur de Dieu, par son Fils rabaissé jusqu'à nous, et à ce Fils, par sa Mère élevée jusqu'à lui, en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et tous nos sujets, pour obtenir, par ce moyen, celle de la sainte Trinité par son intercession, et de toute la cour céleste par son autorité et exemple. Nos mains n'étant assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même, nous croyons que celles qui ont été dignes de la porter les rendront hosties agréables, et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ses bienfaits elle le soit de nos actions de grâces.

« A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons plus particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous nos ennemis que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre ou jouisse de la douceur de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire. Et, afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous fai-

sons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui tienne entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la croix, et où nous serons représenté au pied du Fils et de la Mère comme leur offrant notre couronne et notre sceptre. Nous admonestons le sieur archevêque de Paris et néanmoins lui enjoignons que, tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres dudit jour il soit fait une procession en ladite église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareilles cérémonies que celles qui s'observent aux processions générales les plus solennelles; ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises tant parochiales que celles des monastères de ladite ville et faubourgs, et en toutes les villes, bourgs et villages dudit diocèse de Paris. Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leur diocèse, entendant qu'à ladite cérémonie les cours du parlement et autres compagnies souveraines et les principaux officiers des villes y soient présents. Et d'autant qu'il y a plusieurs églises épiscopales qui ne sont pas dédiées à la Vierge, nous exhortons lesdits archevêques et évêques, en ce cas, de lui dédier la principale chapelle desdites églises, pour y faire ladite cérémonie, et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre, et d'admonester

tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que, sous une si puissante patronne, notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse longuement d'une bonne paix, que Dieu y soit servi et révéré si saintement que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons tous été créés; car tel est notre plaisir (1). »

La France ratifia cette consécration à Marie; elle acclama spontanément cette glorieuse suzeraineté de la Mère de Dieu, et bien souvent, depuis lors, elle se plut à attribuer à Marie, reine du ciel (2) et *reine de France,* l'abondance des secours que Dieu, dans les jours d'épreuves et de tempêtes, déversa sur notre patrie, grâce à l'intercession de celle que l'Église appelle « toute-puissante par la prière (3). »

Cependant il importait de faire face aux besoins de la prochaine campagne. L'argent manquait, en dépit des ordres et des menaces de Richelieu, et le gouvernement se vit réduit à appliquer à d'autres services le produit des gabelles, qui était destiné à acquitter les onze millions de rentes constituées sur l'hôtel de ville. Il y eut à cet égard des manifestations tumultueuses qui furent sévèrement comprimées. On avait persuadé aux provinces de s'imposer elles-mêmes pour payer la solde des troupes et mettre ainsi l'ha-

(1) « Ordonnance du roi par laquelle Sa Majesté déclare qu'elle a pris la très-sainte Vierge Marie pour protectrice spéciale du royaume. »

(2) Regina cœli.

(3) Omnipotentia supplex.

bitant à couvert de déprédations et de violences. L'argent que les provinces votèrent pour subvenir aux dépenses des gens de guerre fut employé à d'autres usages, et on laissa le soldat vivre à discrétion chez l'habitant. Ce manque de foi donna lieu à des actes de pillage et d'indiscipline qui nuisirent à la fois aux populations et à l'armée. Sur ces entrefaites, le duc Bernard de Saxe-Weimar, qui avait pris ses quartiers d'hiver dans l'évêché de Bâle, passa le Rhin, le 28 janvier, entre Bâle et Schaffhouse, pénétra en Souabe et se rendit maître de plusieurs villes frontières, entre autres de Seckingen, de Lauffenbourg et de Waldshutt. Il assiégeait Rheinfeld lorsqu'il fut attaqué par l'armée impériale aux ordres de Jean de Werth. D'abord vaincu (28 février), il mit à profit les divisions et les fautes des vainqueurs, et les attaqua, à son tour, sur le théâtre de leur récente victoire (3 mars). Les Impériaux, surpris par le duc Bernard, essuyèrent une déroute complète, et leurs quatre généraux, y compris Jean de Werth, tombèrent prisonniers aux mains de Bernard. Louis XIII demanda que de Werth lui fût livré, et ce capitaine illustre fut enfermé à Vincennes. Peu de temps après, le duc de Rohan, atteint de deux graves blessures à la première bataille de Rheinfelden, mourut à l'abbaye de Kœnigsfeld, dans le canton de Berne (13 avril). C'était le dernier des hommes forts et des grands ennemis que la monarchie des Valois et des Bourbons avait rencontrés dans les rangs du calvinisme. Son corps fut transporté à Genève, où les protestants lui décernèrent les honneurs d'un splendide mausolée.

Bernard de Weimar continuait à battre les Impériaux de long du Rhin ; au mois de juin il assiégea Brisach, importante position qui appartenait à l'Autriche. Le duc de Savelli et le comte de Goetz, à la tête d'une armée de dix-huit mille hommes, accoururent au secours de cette ville. Bernard marcha à leur rencontre, les atteignit à Wirtheuwiel (18 août), leur tua trois mille hommes et leur prit quatre-vingts drapeaux et onze canons. A deux reprises, le 15 et le 23 octobre, il remporta de nouvelles victoires sur le duc de Lorraine et le comte de Goetz, et le 14 octobre il termina glorieusement la campagne d'Alsace en se rendant maître de Brisach. Le jour où cette nouvelle parvint au cardinal, Richelieu était à Rueil, au chevet du P. Joseph, qui succombait à une attaque d'apoplexie. Comme pour réveiller son ami déjà en proie aux étreintes de la mort, Richelieu lui criait : « Courage, Père Joseph! Brisach est à nous ! » Et le capucin applaudissait en mourant au succès d'une politique qu'il avait conseillée. Plusieurs historiens, rendant une justice exagérée à ce pauvre moine, lui ont fait honneur des grandes choses accomplies par Richelieu. Plus exact et plus vrai, l'un des contemporains du ministre nous a transmis cette réflexion : « Le cardinal fit voir dans toute la suite de son ministère que, si les conseils de ce confident lui furent souvent utiles, ils ne lui étoient pas nécessaires, et qu'après s'en être servi pendant sa vie il pouvoit s'en passer après sa mort. » Le chapeau de cardinal, que Louis XIII et Richelieu sollicitaient depuis trois ans pour le Père Joseph, comme la juste récompense de son mérite, ne tarda pas à

être donné à Jules Mazarin, l'habile agent du pape, dont Richelieu avait deviné l'intelligence, et qui succéda au Père Joseph dans la confiance intime du ministre.

Tandis que les alliés de la France triomphaient sur le Rhin, la situation se présentait moins favorable sur les autres champs de bataille. En Italie le maréchal de Créqui fut tué au siége de la petite forteresse de Brême, sur le Pô (17 mars). Richelieu chargea le cardinal de la Valette d'aller prendre le commandement de l'armée du Piémont. La France maintint dans ses intérêts la duchesse régente de Savoie et renouvela son alliance avec elle (3 juin), mais les Espagnols s'emparèrent de Verceil, malgré les efforts de la Valette. Vers la frontière des Pyrénées la fortune fut mauvaise. L'armée française aux ordres du prince de Condé entra en Espagne par Béhobie (30 juin), s'empara d'Irun, livra cette ville au pillage, et enleva le port du Passage, où l'ennemi avait réuni un matériel d'artillerie considérable qui devint la proie du vainqueur. Peu de jours après, Condé assiégea Fontarabie et ouvrit le feu contre la place dans la journée du 2 août. L'Espagne envoya au secours des assiégés une flotte et une armée de terre. Pendant qu'on se préparait lentement à donner l'assaut, la flotte espagnole fut signalée à la hauteur de la rade de Gattari. L'archevêque-amiral, Henri de Sourdis, alla audevant d'elle avec dix-huit gros vaisseaux et une demi-douzaine de brûlots. Il l'attaqua dans cette rade, malgré le feu de cinq batteries de canon disséminée sur la côte, et la détruisit entièrement. Cette victoire

semblait rendre infaillible le succès du siége de Fontarabie ; mais, quinze jours après, l'armée espagnole parut sur les hauteurs qui entourent la plaine de cette ville, tomba sur les Français et les mit en pleine déroute ; ceux-ci abandonnèrent leur camp et se virent forcés de repasser la Bidassoa (7 septembre). Grotius, rendant compte de ce désastre dans ses dépêches officielles, le signale comme la plus grande tache qui depuis longtemps eût été imprimée à la puissance française. L'ignorance de Condé, l'orgueil de Bernard de Nogaret, duc de la Valette, et les discordes de ces deux seigneurs avaient été la cause de cette honteuse défaite. La Valette, fils du duc d'Épernon, reçut l'ordre de venir à la cour afin d'y rendre compte de sa conduite. Comme il redoutait la colère de Richelieu, il aima mieux sortir du royaume et se retira prudemment en Angleterre. Le cardinal, indigné, l'accusa d'intelligence avec les Espagnols, et fit instruire son procès par une commission que le roi présida en personne, sans égard aux représentations des chefs du parlement appelés à siéger. Le fils du vieil Épernon fut convaincu de « défection et infidélité » et condamné à mort. Ce fut une consolation pour Richelieu d'apprendre que son neveu, le marquis de Pontcourlay, avait, le 2 septembre, battu devant Gênes une flotte espagnole chargée de troupes de débarquement.

Le roi et la France eurent un autre bonheur : le dimanche 5 septembre 1638, la reine Anne d'Autriche mit au monde un enfant qui ne tarda pas à régner, sous le nom impérissable de Louis XIV. La naissance de ce prince fut saluée par d'unanimes

transports de joie, et l'avenir devait justifier les espérances du pays.

Vers le même temps, Marie de Médicis, mère de Louis XIII, qui avait quitté les Pays-Bas pour passer en Hollande et de là en Angleterre, ne cessait d'intriguer et demandait son retour, tantôt avec menace, tantôt avec les plus humbles prières. Le roi se montra disposé à lui tout accorder, pourvu qu'elle se retirât à Florence; mais elle ne voulut point consentir à reporter dans sa ville natale le spectacle de son abaissement. Marie n'avait d'ailleurs nullement profité des leçons de l'adversité, et alors elle se flattait du vain espoir d'être pour la seconde fois régente du royaume à la mort de son fils, que les prédictions des astrologues lui faisaient attendre d'année en année. Ce fut inutilement que Charles Ier, roi d'Angleterre, pria Louis XIII de revenir sur sa décision. Les deux gouvernements commençaient d'ailleurs à échanger de fort mauvais procédés. L'Angleterre n'était entrée en lutte comme alliée d'aucune des deux nations; elle se sentait assez forte pour jouer un rôle à part et adopter une politique toute conçue dans ses propres intérêts. Le roi Charles Ier connaissait le traité conclu entre la France et les états généraux de Hollande, d'après lequel on se divisait la Flandre espagnole. Par cette convention la France, maîtresse de la ligne de l'Escaut, obtenait non-seulement le port de Dunkerque, mais encore ceux d'Ostende et d'Anvers. L'Angleterre ne pouvait souffrir ce partage, qui agrandissait si démesurément les frontières de la monarchie française; elle était comme enveloppée par cette longue cein-

ture de ports s'étendant depuis le golfe de Gascogne jusqu'aux bouches de l'Escaut. L'Angleterre craignait, depuis un siècle déjà, la réunion des Pays-Bas à la France. Dans cette circonstance nouvelle, lord Germain, ambassadeur de Charles I[er] auprès de Louis XIII, eut l'ordre de déclarer que le roi d'Angleterre, tout en offrant sa médiation pour mettre un terme aux différends survenus entre l'Espagne et la France, enverrait immédiatement occuper les Pays-Bas espagnols par une armée anglaise si la France et les états généraux mettaient à exécution le traité de partage. Or, au moment où l'ambassadeur anglais faisait cette menace, la Grande-Bretagne était à son tour profondément remuée par les divisions politiques et religieuses.

La résistance républicaine organisée dans ce pays contre le gouvernement de Charles I[er] et au nom des priviléges politiques du pays avait pris, depuis plusieurs années, les apparences de la guerre civile. Insensibles à la prospérité matérielle de leur patrie, les puritains s'indignaient d'un bonheur que ne ratifiaient point les lois ; ils refusaient de vivre sous le régime absolu des Stuarts, et les questions religieuses, venant en aide aux prétextes politiques, disposaient les esprits à des révolutions nouvelles. Charles I[er] et l'archevêque Laud, son ministre, favorisaient ouvertement l'épiscopat. Les amis de la liberté se ralliaient à la cause presbytérienne, et le peuple, excité par les clameurs, se soulevait de toutes parts contre ce qu'il appelait « le retour à l'idolâtrie. » Commencée en 1637, dans la capitale de l'Écosse, l'insurrection avait fait des progrès

rapides. Soixante mille hommes armés s'attroupaient autour d'Édimbourg, demandant « le presbytérianisme ou la mort, » et se comparant eux-mêmes « à l'ânesse de Balaam, dont le Seigneur avait délié la langue. » Quatre conseils, composés de la haute noblesse, des gentilshommes, du clergé presbytérien et des bourgeois, rédigèrent le fameux *covenant*, par lequel ils s'engageaient « à défendre leur profession de foi *contre le papisme* jusqu'à la mort et à se défendre l'un l'autre contre toute autorité du dedans et du dehors, *sans excepter celle du roi*, et sans se soucier de l'imputation de rébellion (1638). » L'appareil des supplices n'avait pu intimider la révolte presbytérienne. Quand des non-conformistes avaient été exposés au pilori, les oreilles coupées, la foule s'était pressée autour d'eux pour recueillir leurs exhortations et imiter leurs exemples; l'un d'eux avait dit : « C'est pour votre liberté à tous que nous avons risqué la nôtre. » Lilburne, fouetté dans les rues pour la même cause, s'était mis à prêcher; baillonné, il avait semé des écrits destinés à exalter ses frères. Dans ces circonstances, l'immense majorité du peuple signa le *covenant*, s'imaginant que c'était le même qui avait été dressé sous Jacques Ier, en 1588, et que ce prince avait ratifié. Le roi, hésitant à employer la force, négocia avec les rebelles et leur fit plusieurs concessions. La liturgie, la cour de haute commission furent abolies. Charles se flattait de conserver du moins l'épiscopat pour prix de tous ces sacrifices; mais une assemblée ecclésiastique dont il permit la tenue à Glasgow fit le procès aux évêques sur l'accusation d'un des plus fougueux covenantaires,

qui les chargeait de tous les crimes dont le nom avait pu s'offrir à son imagination désordonnée. Les prélats furent jugés par contumace, déposés, déclarés *païens* s'ils ne se soumettaient pas à la sentence. L'épiscopat fut abrogé, ainsi que toutes les lois de doctrine et de discipline portées depuis l'avénement de Jacques Ier à la couronne d'Angleterre, et l'on prononça l'excommunication contre tous ceux qui refuseraient de signer le *covenant* d'Ecosse. Tant d'audace ne pouvait être soutenue que par l'épée, et la force paraissait être du côté du roi. Les finances du royaume étaient rétablies. Charles Ier disposait d'une armée et d'une flotte. Pour le réduire à se courber sous le joug des insurgés il fallait être en mesure de le combattre plus efficacement que par des pamphlets et par le chant des psaumes. On se prépara ouvertement à la guerre civile. On saisit les revenus de la couronne, ses magasins, ses places fortes. On leva des soldats et on en confia le commandement à Lesly, que des ressentiments personnels animaient contre la cour de Londres. Lesly marcha à la tête des insurgés en invoquant « le nom de Jésus covenantaire (*covenanter*) ». Charles Ier convoqua les parlements d'Irlande et d'Angleterre, mais les Communes anglaises refusèrent des subsides, et il fallut encore les dissoudre. La révolte n'en déploya que mieux ses enseignes. Charles ne pouvant se laisser braver plus longtemps appela aux armes la noblesse d'Angleterre ; elle se hâta d'accourir sous la bannière royale. Un contingent de troupes fut demandé à chaque comté. Les levées se firent avec une rapidité extrême, et de toutes parts des milliers de loyaux Anglais, touchés

des malheurs si peu mérités de leur souverain, prirent les armes comme volontaires. Ces événements, premiers avant-coureurs d'une révolution sanglante, expliquent assez comment il se fit que l'Angleterre n'intervint pas d'une manière décisive dans les affaires de l'Allemagne et de la France, soit pour aider les protestants contre la maison d'Autriche, soit pour fournir des soldats, de l'or et des armes aux ennemis de Richelieu.

La guerre se continuait depuis plusieurs années, couvrant de deuil et de ruines l'Allemagne, l'Italie septentrionale, les Pays-Bas, le nord et l'est de la France. Partout les populations épuisées et ruinées demandaient à leurs souverains de mettre un terme à ce fléau; mais la politique se montrait sourde à leurs plaintes, et la peste, née de la destruction des hommes et de la disette, exerçait ses ravages partout où avaient lutté les armées. Le vénérable Urbain VIII, chef de l'Église, offrit sa médiation pacifique; ni la France, ni l'Autriche ne voulurent poser les armes. La république de Venise, la cour de Copenhague ne furent pas mieux écoutées. A Paris, à Vienne, à Stockholm, on ne songeait qu'à poursuivre la guerre, et toutefois, pour la forme, on consentit à écouter et à discuter les propositions conciliatrices. Le pape demandait que la solution du débat fût soumise aux délibérations d'un congrès auquel ne serait admis aucun député des puissances protestantes. Comme il s'agissait, au demeurant, d'une guerre de religion, les luthériens d'Allemagne et de Suède ne voulurent point se prêter à un arrangement qui, dès le début, mettait de côté leur intérêt et leur

drapeau. Il fut question d'ouvrir un congrès à Hambourg et d'y admettre les députés des princes protestants, mais cette combinaison échoua. Pour empêcher le roi d'Angleterre d'armer contre la France et de lui disputer les Pays-Bas espagnols, le cardinal de Richelieu fit secrètement aider les covenantaires d'Ecosse, et cette politique, à la fois hostile à l'intérêt catholique et aux prétentions de la royauté, eut le succès qu'en espérait le ministre, en empêchant les Stuarts d'agir sur le continent.

Dès l'ouverture de la prochaine campagne (1639), le ministre projetait de faire attaquer la maison d'Autriche par quatre points différents; le duc Bernard de Saxe-Weimar avait mission d'opérer en Alsace; le cardinal de la Valette devait faire la guerre en Piémont; trois armées étaient destinées à attaquer les Pays-Bas; le prince de Condé avait ordre d'occuper le Roussillon.

Bernard était à la solde de la France, mais il cherchait à faire la guerre pour son propre compte et à détacher de grands lambeaux de l'empire d'Allemagne pour se constituer une souveraineté indépendante, une sorte de royaume. Tandis que le Suédois Bannier se disposait à attaquer la Bohême, il se préparait, lui, à pénétrer dans les États de l'électeur duc de Bavière. En attendant, après avoir fait de Brisach la capitale éventuelle de sa future principauté, il continuait de guerroyer en Alsace et en Franche-Comté, et soumettait à ses armes tout le pays qui s'étend des frontières de l'Alsace à Saint-Claude. Durant le cours de ces succès une fièvre contagieuse ravagea son armée; il en

fut atteint à son tour et mourut, le 18 juillet 1639, à l'âge de trente-six ans, emportant au tombeau la gloire d'avoir été appelé le digne émule de Gustave-Adolphe. Son armée, la plus précieuse partie de son héritage, fut à l'enchère après sa mort. Il l'avait léguée, ainsi que l'Alsace, à son frère Guillaume, sous condition de les maintenir l'une et l'autre dans la dépendance de l'empire germanique. Mais la Suède et la France croyaient avoir sur cette armée des droits également légitimes : l'une, parce qu'elle avait été levée en son nom; l'autre, parce qu'elle avait été entretenue à ses frais. Le jeune prince palatin, fils de ce Frédéric III qui avait perdu ses provinces héréditaires et le royaume de Bohême, voulait l'employer à reconquérir ses États ; l'empereur même essaya de la gagner, mais cette vaillante armée hésitait à lui livrer des places qu'elle avait conquises, au prix de beaucoup de sang, en combattant contre lui. Elle se mettait d'ailleurs à prix d'argent, et la France l'acheta. Le général d'Erlach et les autres chefs la lui livrèrent avec Brisach et l'Alsace, et elle passa sous le commandement du duc de Souqueville, qui la conduisit en Allemagne. Ces stipulations firent la base d'un traité qui porte la date du 9 octobre 1639. Le 28 décembre, le duc de Longueville, à la tête de l'armée auxiliaire qui avait coûté à la France des sommes énormes, franchit le Rhin et entra sur le territoire de l'Allemagne.

Le Suédois Bannier, l'un des anciens lieutenants de Gustave-Adolphe, faisait toujours la guerre dans cette contrée avec autant d'activité que le lui permettaient

l'épuisement des provinces qui en étaient le théâtre, la faiblesse de son armée et le défaut d'argent. Au commencement de 1638 il s'était trouvé resserré dans la Poméranie par les Impériaux et les Saxons; mais, l'armée impériale, diminuée par la disette et par les maladies, s'étant repliée jusqu'en Bohême, il reprit la plupart des postes dont il avait été chassé l'année précédente. En 1639, ayant reçu de Suède un renfort de quatorze mille hommes, il passa l'Elbe, traversa les territoires de Magdebourg et d'Halberstadt, se jeta sur la Misnie, défit les Saxons et les Autrichiens à Chemnitz, pénétra jusqu'en Bohême, insulta deux fois les faubourgs de Prague, dont il ne put s'emparer faute d'artillerie de siége; de là il se jeta sur la Silésie et y prit ses quartiers d'hiver.

En Italie la guerre amena des résultats assez importants. Les États de Savoie situés sur le versant des Alpes couvraient nos frontières depuis le Jura jusqu'au Var. Il était utile à la sécurité de la France que la maison de Savoie fût notre alliée, ou du moins se maintînt à notre égard dans une neutralité bienveillante. Pour le moment le duc Charles-Emmanuel II, encore enfant, était placé sous la tutelle de sa mère, la duchesse Christine, veuve de Victor-Amédée et sœur de Louis XIII. Cette princesse était accusée de suivre, dans sa conduite privée, les tristes exemples de Henri IV, son père. Ses deux beaux-frères, les princes de Savoie, cherchaient à la déposséder de la régence; mais le cardinal de Richelieu, redoutant à la fois leur ambition et leurs talents, demandait que le séjour du Piémont leur fût interdit. Le cardinal Maurice, l'aîné

de ces princes, fit appel à l'empereur. A sa sollicitation Ferdinand III décréta que les Etats de Savoie étaient des fiefs de l'empire romain, et il en confia l'administration au cardinal Maurice, oncle du jeune duc Charles-Emmanuel II. Les deux princes de Savoie, forts de cet appui, tramèrent une conspiration dans le but de s'emparer des citadelles de Turin et de Carmagnole. Le complot fut découvert (15 novembre 1638); la régente Christine se hâta de faire entrer dans Turin un régiment français, et, en se mettant ainsi à l'abri des attaques de ses beaux-frères, elle aliéna son indépendance en acceptant la protection armée de Richelieu. Les princes de Savoie en appelèrent au concours de la maison d'Autriche; le 17 mars 1639 ils signèrent un traité avec le marquis de Leganez, gouverneur du Milanais pour le roi d'Espagne, et ils obtinrent la promesse d'être aidés par l'armée espagnole de Lombardie contre la France et la duchesse régente. Menacée par tant d'ennemis, Christine réclama avec instance les secours que lui avait promis son frère le roi de France. Le cardinal de la Valette commandait toujours l'armée française dans le Piémont, mais les troupes mises sous ses ordres s'élevaient à peine à douze ou quatorze mille hommes; il était lui-même découragé tant par ses récents revers de Picardie que par la condamnation capitale prononcée, à l'instigation de Richelieu, contre son frère, le duc de la Valette. Au mois de mars 1639, le marquis de Leganez ayant attaqué Cengio, place située sur le revers des Apennins, dans la direction de Savone, le cardinal de la Valette se porta avec son armée au secours de cette place.

Profitant de son absence, le prince Thomas de Carignan, de la maison de Savoie, accourut de Verceil avec un corps d'armée, passa la Dora-Baltea et parut devant Chivasso, à trois lieues de Turin. A son approche un soulèvement populaire éclata dans cette capitale, et le prince Thomas fut proclamé tuteur du duc Charles-Emmanuel, son neveu. La duchesse Christine comprima cette insurrection; toutefois elle fit partir ses enfants pour Chambéry et invita le cardinal de la Valette à se porter en toute hâte à son secours. Le cardinal abandonna Cengio à sa destinée et revint précipitamment sur Turin. Quels que fussent ses efforts, le Piémont n'en était pas moins envahi par trois armées aux ordres de Leganez et des deux princes de Savoie. L'ambassadeur de France, le comte de Chavigny, conseilla à la régente de quitter Turin et de se rendre auprès de Louis XIII. La duchesse se vit avec douleur placée entre ses deux beaux-frères, qui cherchaient à la déposséder du pouvoir, et Richelieu, qui, sous prétexte de la protéger, méditait d'envahir ses États et de les occuper au nom de la France. Elle consentit à livrer aux armées françaises Savigliano, Chérasco et Carmagnole (1er juin). Le prince Thomas, dans la nuit du 26 au 27 juillet, s'introduisit dans Turin, dont une porte lui fut ouverte par des traîtres. La régente se réfugia à moitié vêtue dans la citadelle, et la ville fut canonnée. A la fin on conclut un armistice de deux mois, et le 14 août les troupes françaises aux ordres du cardinal de la Valette occupèrent la citadelle de Turin. Le 28 septembre, ce lieutenant de Richelieu, accablé par les fatigues de la guerre et la

disgrâce de sa famille, mourut au château de Rivoli.

La duchesse Christine se retira d'abord à Chambéry, puis à Grenoble, où l'attendait Louis XIII. Ce prince l'accueillit avec froideur et sécheresse, et Richelieu, présent à leur entrevue, déclara à la régente de Savoie que, pour obtenir jusqu'au bout l'appui de la France, elle devait avant tout remettre son fils, le jeune Charles-Emmanuel, aux mains du roi de France, et recevoir garnison française dans les différentes places de guerre qui étaient encore en son pouvoir. Christine fondit en larmes et refusa d'accepter ces dures conditions. Bientôt après, cédant à la contrainte, elle livra aux Français toutes les forteresses de Piémont et de Savoie, à l'exception de Montmélian. En revanche Richelieu promit d'agir avec plus de vigueur du côté des Alpes, et Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, vint prendre le commandement de l'armée française demeurée sans chef depuis la mort du cardinal de la Valette. Ce général, digne de la confiance de Louis XIII, reprit immédiatement l'offensive. Après avoir réuni ses forces aux troupes piémontaises commandées par le marquis de Villa, il s'empara de Chiéri, ravitailla Casal, et, en dépit des efforts de l'armée ennemie de beaucoup supérieure en nombre, il repassa le Pô au pont de la Rotta (la route) et ramena ses troupes sur Carignan, où elles prirent leurs quartiers d'hiver.

Dans le nord de la France, l'armée de Picardie, commandée par le roi en personne, avait mis le siége devant Hesdin et s'en était emparée le 29 juin. Durant ce siége, une armée française aux ordres du

marquis de Feuquières s'était dirigée sur le Luxembourg et avait été vaincue et détruite devant Thionville par les Impériaux de l'armée de Piccolomini (7 juin). Le maréchal de Châtillon, qui avait fait la faute grave de ne point secourir Feuquières, se rendit maître d'Ivoy (2 août). Dans le Midi la guerre avait été conduite par le prince de Condé. Le 12 juin ce prince entreprit le siége du château de Salses, sur l'étang de Leucate, à l'entrée du Roussillon, et le maréchal de Schomberg se porta du côté de Perpignan pour le couvrir du côté de la Catalogne. La place de Salses capitula le 19 juillet. Les Catalans, qui n'avaient pu la défendre, s'obstinèrent à la recouvrer. D'Espenan, l'un des lieutenants de Condé, y avait pris position avec trois régiments et tint tête aux ennemis, durant plusieurs mois, avec autant d'intelligence que de bravoure. Condé se rapprocha de Salses pour la secourir, mais son armée fut dispersée par un violent orage (18 octobre) et se replia, à demi détruite, sur les terres de France. Le 14 novembre elle revint à la charge et ne put forcer les lignes espagnoles. Vers la fin de décembre la ville de Salses se vit réduite à capituler.

La guerre soutenue au dehors ou sur les frontières n'avait point vu la France déchoir, mais ne lui avait point procuré un grand surcroît de gloire. A l'intérieur les populations s'étaient montrées impatientes du lourd fardeau que faisait peser sur elle la longue durée des sacrifices d'hommes et d'argent. Les habitants de la campagne avaient surtout à gémir de la solidarité de la taille, mesure odieuse par suite de laquelle ceux

qui avaient acquitté leur part d'impôt se voyaient saisis eux-mêmes et jetés en prison pour être coutraints de payer la contribution de leurs voisins plus pauvres, chez lesquels on n'avait rien trouvé à saisir. En Normandie le parlement fit droit aux plaintes de ces malheureux, mais le conseil du roi cassa les arrêts favorables aux paysans, et ces décisions souveraines d'une injustice évidente hâtèrent l'explosion du mécontentement. Les habitants de la basse Normandie se soulevèrent et se fortifièrent à Avranches. Leurs dédaigneux ennemis les surnommèrent les « Va-nu-pieds, » et ils acceptèrent ce surnom. En peu de jours la manifestation prit un caractère grave ; on afficha dans tous les villages une proclamation ainsi conçue : « De par le général des Va-nu-pieds, il est commandé aux paroissiens et habitants de cette paroisse, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de se fournir d'armes et de munitions de guerre pour le service du roi et le maintien de son État, dans quinzaine, pour, au premier commandement et avertissement dudit seigneur, se rendre en bon ordre et équipage au lieu qui leur sera donné pour la défense et franchise de leur patrie oppressée des partisans et gabeleurs. » Le beffroi sonna comme au temps où les paysans proclamèrent la commune du treizième siècle. Les insurgés bas-normands formèrent des régiments, des escadrons, avec les chevaux des fermes ; ils empruntèrent à la ville de Rouen quelques pièces d'artillerie pour entrer en campagne. Le parlement, sans faire cause avec le peuple de Normandie, ne réprima pas avec énergie la sédition qui se développait depuis

Caen jusqu'à Rouen. Les capitaines, tous de la classe communale ou bourgeoise, portaient les noms de Champmartin, Laloy, Duval, Labarsillière, Lalande, Rigodière, et le plus puissant parmi eux était le curé Morel. La cour envoya le colonel Gassion et quelques régiments de l'armée de Picardie pour réprimer cette émeute provinciale. On mit de préférence sous ses ordres des soldats étrangers, afin qu'ils fussent moins accessibles à la compassion. Gassion, après avoir désarmé les bourgeois de Caen, le 24 novembre, se porta sur Avranches et y attaqua les insurgés. Ceux-ci se défendirent bravement (30 novembre); il y eut une véritable bataille des troupes réglées contre les communaux; les paysans furent vaincus. Les soldats avaient eu ordre de ne faire aucun quartier, et avant la fin de la journée tous les malheureux Va-nu-pieds furent massacrés ou noyés. « M. de Gassion, dit Montglat, prit et tua tout ce qui était dedans les barricades; les prisonniers furent pendus, et ainsi cette canaille fut dispersée. » Le gouvernement ne s'en tint pas à cette répression militaire; il eut recours à l'appareil de la loi. Le 2 janvier 1640, le chancelier Séguier entra à Rouen, escorté du colonel Gassion. On supprima le parlement de Normandie, la cour des aides de la province, le corps de ville, le lieutenant général et les officiers de finances. On déclara que la Normandie serait désormais administrée sous le bon plaisir du roi; un tribunal extraordinaire fut institué pour juger les coupables; la ville de Rouen fut frappée d'une contribution d'un million quatre-vingt-cinq mille livres, et le peuple fut désarmé. C'est ainsi

que, sous la vieille monarchie capétienne, il y a deux siècles à peine, on étouffait sous la rigueur des supplices et par la suppression des plus justes droits les agitations que suscitaient des abus tyranniques. Mais, si le pouvoir absolu se montrait si dur et si implacable, un instinct semblait avertir les peuples que d'autres idées allaient surgir, qu'un prochain avenir leur réservait la vengeance, et nul ne peut dire jusqu'à quel point les événements dont l'Angleterre était alors le théâtre ne conviaient pas les opprimés à de nouveaux efforts. La miséricorde et la justice empêchent plus de révolutions qu'il n'est permis au bourreau d'en punir.

C'était d'ailleurs le temps où la Catalogne, révoltée contre les injustes prétentions fiscales du roi d'Espagne, se soulevait en armes et mettait à mort les Castillans qui la traitaient en terre conquise. A la même heure le Portugal voyait s'accomplir une révolution qui le replaçait au rang de nation indépendante. Le sort de ce royaume, si malheureux sous Philippe II, s'était encore aggravé sous ses successeurs, et principalement sous Philippe IV. Le peuple était surchargé d'impôts. On vendait toutes les places; les plus riches bénéfices ecclésiastiques étaient la proie des Espagnols; les anciens domaines de la couronne avaient été aliénés. La noblesse, éloignée des emplois, vivait reléguée dans ses terres, sans considération et sans honneur. Les arsenaux étaient dégarnis, les ports étaient déserts. L'Espagne avait enlevé au Portugal plus de trois cents vaisseaux et plus de deux mille canons. Opprimés au dedans par la nation dominante, les

Portugais voyaient au dehors leurs belles colonies, le prix de leur sang et de leur courage, tomber successivement au pouvoir des Hollandais, et frémissaient d'être réduits à l'impuissance de les défendre. Sans soldats, sans marine et sans finances, ils n'avaient plus guère d'autres armes que celles que la tyrannie ne peut ôter à ceux qu'elle accable, une haine violente de leurs oppresseurs et un ardent désir de la liberté. Dans ces circonstances ils se déterminèrent à en appeler aux armes et à proclamer roi légitime de leur pays Jean IV, duc de Bragance, issu de leurs anciens monarques.

Cependant le roi d'Espagne cherchait à faire rentrer sous l'obéissance de sa couronne les populations catalanes; celles-ci ne se laissèrent point prendre au dépourvu. Hors d'état de tenir tête aux armées de Philippe IV et d'Olivarès, elles se constituèrent en république indépendante sous la protection de la France. Ce n'était point assez pour donner satisfaction aux combinaisons de Richelieu; des mesures furent prises pour déterminer la Catalogne à réclamer sa réunion à la France, et quelques mois après le cardinal-ministre présenta au roi Louis XIII des députés catalans chargés de faire part au roi du vœu de leurs concitoyens. Les propositions dont ils étaient porteurs mentionnaient les réserves ci-après énoncées : « Les états demandent, en échange de leur soumission au roi, qu'il maintienne dans leur intégrité tous les priviléges, coutumes, libertes, honneurs, prééminences de la ville de Barcelone, et autres cités, lieux et personnes de ladite province; demandent en outre de ne

donner la charge de gouverneurs des châteaux de la Catalogne ou d'officiers de justice à aucun autre qu'à des Catalans naturels ; de nommer un vice-roi et un lieutenant général de ses royaumes, pour qu'ils aient à gouverner ladite principauté suivant les constitutions établies. » Quand Richelieu, interpellant les députés de la Catalogne, leur demanda : « Est-ce comme sujets ou comme ministres d'un peuple libre que vous venez auprès du roi ? » les Catalans se précipitèrent à genoux en s'écriant : *Como vassalos, señor, como vassalos,* etils prêtèrent foi et hommage comme sujets et vassaux de la couronne de France. Ces grands événements s'étaient accomplis en 1640 et en 1641 ; nous n'avons par cru devoir en sciuder le récit. Nous revenons sur nos pas pour résumer les faits militaires de la guerre de Trente-Ans et les incidents dont la cour de Louis XIII avait été le théâtre.

Au début de la campagne de 1640, Richelieu avait résolu de faire attaquer les Impériaux en Allemagne par le duc de Longueville, de diriger sur l'Artois le maréchal de la Meilleraye avec une armée dont Louis XIII surveillerait lui-même les opérations, enfin de charger le comte d'Harcourt de conduire la guerre dans les Alpes piémontaises. A peine arrivé sur la rive droite du Rhin, le duc de Longueville rallia à lui cinq mille soldats hessois que mit sous ses ordres la princesse Amélie, veuve du dernier landgrave ; se dirigeant vers Erfurth, il se mit en communication avec le général Bannier, qui campait autour de cette ville. Bannier cherchait moins à le seconder qu'à lui débaucher les troupes qu'avait naguère commandées

le duc Bernard. Sur ces entrefaites, le duc de Longueville tomba malade, et le soin de le remplacer fut confié au comte de Guébriant, homme de guerre justement renommé. Le reste de la campagne se passa, sans actions d'éclat, à disputer le terrain aux Impériaux, commandés par Piccolomini. Vers le nord de la France, le maréchal de la Meilleraye investit Charlemont, le maréchal de Châtillon se rapprocha de cette ville et bientôt après, se réunissant l'un et l'autre, ils commencèrent le siége d'Arras (13 juin). Louis XIII se rendit à Amiens pour y suivre de plus près les opérations de ses armées. De leur côté le cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas, et le duc Charles de Lorraine, à la tête de forces considérables, se rapprochèrent des troupes assiégeantes et manœuvrèrent pour disputer Arras au roi de France. Il y eut, de la part des maréchaux qui commandaient les différentes divisions de l'armée française, des opinions fort contradictoires sur les moyens à l'aide desquels il serait possible de triompher de l'ennemi. Les uns voulaient tenter une attaque décisive, les autres voulaient rester dans leurs lignes et y attendre les Espagnols. Hors d'état de s'entendre, ils en référèrent à Richelieu; le ministre leur répondit : « Quand le roi vous a confié le commandement, il vous a crus capables; sortez ou ne sortez pas de vos lignes, mais vous répondrez sur vos têtes de la prise de la ville. » Les maréchaux comprirent qu'avant tout il fallait vaincre, et, bientôt après, le cardinal-infant, renonçant à secourir la place, rétrograda sur les Pays-Bas. Le 9 août 1640 la ville d'Arrasitulap ca et l'Artois redevint

une province française. Au siége d'Arras on remarqua, pour la première fois, les talents et le courage du jeune duc d'Enghien, alors âgé de dix-neuf ans et l'héritier de la maison de Condé. C'était le temps où le vicomte de Turenne, plus tard son glorieux rival, se faisait successivement connaître, au delà du Rhin, sous les ordres de Bernard de Saxe-Weimar, à l'armée des Alpes, sous le cardinal de la Valette et sous le comte d'Harcourt.

En Italie les succès de nos troupes dépassèrent les espérances; le comte d'Harcourt, dignement secondé par du Plessis-Praslin et la Mothe-Houdancourt, remporta une victoire complète, avec des forces inférieures, sur les Espagnols, qui assiégeaient Casal sous les ordres du marquis de Leganez. En dépit des attaques d'une armée forte de treize mille hommes de pied, de six mille chevaux et de dix-huit pièces de canon, le comte d'Harcourt délivra Casal et contraignit les Espagnols à battre en retraite. Dix jours après, avec cette audace à laquelle il devait de brillants succès, il se tourna vers Turin, hostile aux Français et que défendaient plus de six mille soldats sous les ordres de Thomas de Savoie. Cette garnison avait pour auxiliaires les milices de la ville, et le nombre de ses troupes réunies égalait celui des soldats aux ordres du comte d'Harcourt. Le hardi général ne renonça pas à son entreprise; il attaqua vigoureusement Turin et s'en empara au bout de quatre mois et demi de siége, malgré les efforts de la ville et ceux de Leganez, gouverneur du Milanais (22 septembre). La veille du jour où nos soldats entraient dans Turin, aux acclamations

du peuple, Anne d'Autriche mit au monde un second fils. Ce prince, nommé Philippe, devait être la tige de la maison d'Orléans.

Louis XIII fatiguait de son amitié l'une des filles d'honneur de la reine, mademoiselle d'Hautefort; moins pieuse, moins patiente que mademoiselle de la Fayette, elle avait espéré de la faveur du roi plus que l'ennuyeux récit des chasses de Fontainebleau et le détail plus triste encore des infirmités prématurées dont la personne royale était affligée. Jeune, vive, ambitieuse, elle tomba à son tour dans l'erreur fatale aux gens de cour sous le règne de Louis XIII, et on s'aperçut qu'elle usait de son crédit pour battre en brèche l'influence de Richelieu. Le cardinal la fit exiler au Mans. Pour occuper l'amitié capricieuse du roi, il plaça auprès de ce prince Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, qui, à peine âgé de dix-neuf ans, fut nommé capitaine aux gardes et grand-maître de la garde-robe. Louis XIII en fit son confident intime et l'appela son *cher ami*. Au fond Cinq-Mars n'avait reçu du cardinal d'autre mission que celle d'amuser le roi et de l'espionner; c'est par lui que Richelieu devait connaître toutes les pensées de Louis XIII. Cinq-Mars se lassa bientôt de ce rôle et ambitionna la faveur du roi, moins pour servir le ministre que pour apprendre à Louis XIII à s'en passer. En attendant il fut promu au poste de grand-écuyer, l'un de ceux que convoitait avec le plus d'ardeur la domesticité royale. Le cardinal ne tarda pas à reconnaître que son agent le secondait mal et cherchait à jouer un jeu double. Il ne lui fit pas l'honneur de le

craindre et se borna à laisser un libre cours aux railleries qui troublaient un peu la faveur de « monsieur le Grand, » dénomination ordinaire, titre abrégé que la cour donnait au jeune Cinq-Mars. Le nouveau favori continua donc, non sans quelque inquiétude, de rapporter à sa façon au cardinal les conversations journalières de Louis XIII, et de suivre le roi à la chasse, dans les promenades, au camp, partout où le triste et ennuyé monarque cherchait une diversion à la monotonie de son existence. Ce métier fatiguait Cinq-Mars, qui parfois laissait échapper au dehors sa mauvaise humeur ou son déplaisir. Le roi se plaignait du grand-écuyer au cardinal, et Richelieu travaillait à raccommoder les deux amis. On a conservé, dans la Correspondance de Louis XIII, la trace de ces brouilleries et de ces plaintes. « Mon cousin, écrivait Louis XIII, je suis bien marri de vous importuner sur les humeurs de Cinq-Mars. A son retour de Ruel, il m'a baillé le paquet que vous lui avez donné. Je l'ai ouvert et l'ai lu. Je lui ai dit : « Monsieur le car-« dinal me mande que vous lui avez témoigné une grande « envie de me complaire en toutes choses, et cependant « vous ne le faites pas sur un chapitre, de quoi je l'ai « prié de vous parler, qui est sur votre paresse. » Il m'a répondu que vous lui en aviez parlé, mais que, pour ce chapitre-là, il ne pouvoit changer et qu'il ne feroit pas mieux que ce qu'il avoit fait. Ce discours m'a fâché; je lui ai dit : « Un homme de votre condition, « qui doit songer à se rendre digne de commander les « armées et qui m'avez témoigné avoir ce dessein, la « paresse y est du tout contraire. » Il m'a répondu

brusquement qu'il n'avoit jamais eu cette pensée, ni y avoit prétendu. Je lui ai répondu que si, et n'ai pas voulu enfoncer ce discours. Vous savez ce qui en est. J'ai repris ensuite le discours sur la paresse, lui disant que ce vice rendoit un homme incapable de toutes bonnes choses, et qu'il n'étoit bon qu'à ceux du Marais, où il avoit été nourri, qui étoient du tout adonnés à leurs plaisirs, et que, s'il vouloit continuer une telle vie, il falloit qu'il y retournât. Il m'a répondu arrogamment qu'il étoit tout prêt. Je lui ai répondu : « Si je n'étois plus sage que vous, je sais ce que j'aurois à vous répondre là-dessus (1). » Cet étrange document montre jusqu'à quel point Cinq-Mars était devenu arrogant et présomptueux. Durant le cours de cette faveur, qui pesait à son caractère et à ses goûts, Cinq-Mars prétendit à la main de Marie de Gonzague, fille du duc de Mantoue. La puissance apparente dont il jouissait lui avait troublé l'esprit au point de lui faire convoiter l'honneur de s'allier à une maison souveraine.

Richelieu regrettait d'avoir pris sous sa protection la régente de Savoie, sœur de Louis III ; il négociait en secret avec le prince Thomas de Carignan, beau-frère de cette princesse, et s'attachait à le détacher de l'alliance espagnole. Le prince Thomas écouta volontiers ces propositons. C'était le moment où commençait la décadence de l'Espagne ; l'affranchissement du Portugal et la révolte de la Catalogne, grands événements accomplis en dépit de la politique d'Olivarès, avaient

(1) V. Mss. de Béthune ; Biblioth. impériale. Document cité par M. Capefigue.

montré au monde que le roi d'Espagne, héritier déchu de Charles-Quint, était à peine en mesure de maintenir ses propres sujets dans l'obéissance et ne pouvait dès lors intervenir victorieusement dans les conflits de l'Europe. Le 2 décembre un traité secret signé du prince Thomas et des envoyés du roi de France, le comte d'Harcourt et Mazarin, rattacha la maison de Savoie à la politique de Louis XIII. La duchesse régente ignora l'existence de ce pacte; de retour à Turin depuis le 18 octobre, elle assistait à de brillantes fêtes, et toutefois elle commençait à pressentir que Richelieu ne lui laissait d'autorité et d'indépendance que ce qu'il en fallait pour présider à des banquets ou donner des bals. Richelieu aimait voir danser les gens de cour; il se disait qu'en s'étourdissant au milieu de splendides fêtes ils avaient moins à cœur de se mêler des affaires de l'État. Le 9 février 1641 il fit célébrer avec pompe le mariage de sa propre nièce, Claire-Clémence de Maillé-Brézé; elle épousait le duc d'Enghien, cousin du roi, le plus illustre des princes du sang et celui que l'histoire devait un jour nommer le grand Condé. A cette occasion on représenta à grands frais la tragédie de *Mirame*, dont le poëte Desmarets acceptait la responsabilité, mais qui était presque entièrement l'œuvre de Richelieu. Cette solennité littéraire, à une époque où la France s'enorgueillissait déjà de *Venceslas*, du *Cid*, de *Cinna*, des *Horaces* et de *Polyeucte*, n'ajouta guère au renom glorieux du cardinal et donna un prétexte aux sarcasmes de ses ennemis.

Et pourtant, de son vivant, aucun homme ne l'égala,

aucun ne conduisit les grands et les peuples d'une main plus hardie. Ceux qui ont puisé dans les Mémoires du temps des détails sur ses habitudes nous ont permis d'apprécier sa façon de gouverner, la puissance de son travail. Il se mettait au lit à onze heures. Après avoir dormi trois ou quatre heures, il se faisait apporter les dépêches, minutait ou dictait les réponses. Vers six heures il se rendormait, puis se levait à huit. Lorsqu'il avait dit sa prière, les secrétaires venaient prendre les minutes. Il s'habillait ensuite, recevait les ministres, avec lesquels il s'occupait jusqu'à dix ou onze heures, et allait à la messe; puis, si la saison le permettait, il faisait une promenade dans les jardins, en donnant audience à ceux qui avaient obtenu la permission de l'aborder. A midi des tables étaient dressées : la première, qui était la sienne, de quatorze couverts; la seconde, de trente, pour les gentilshommes invités; une autre, plus nombreuse, pour les pages et les officiers de sa maison; la dernière, pour les valets. Après le dîner, il s'entretenait une heure ou deux avec ses familiers et les gens de lettres. Le reste du jour était employé à travailler ou à donner audience aux ambassadeurs et aux grands. Puis il rentrait et ne s'occupait plus d'affaires d'Etat, mais de musique, de lecture ou de libres entretiens, disant qu'avant de dormir il ne fallait s'occuper de choses ni trop gaies ni trop tristes. Rarement il disait la messe, mais il se confessait toutes les semaines. Le pape l'avait dispensé de dire l'office aux différentes heures. Il aimait les prédicateurs en renom, les appelait dans sa chambre et les faisait prêcher pour lui

seul. La régularité de ses mœurs a été révoquée en doute ; on a dit qu'il avait osé adresser d'indiscrets hommages à la reine Anne d'Autriche, et qu'il avait voué à Buckingham la haine que l'on porte à un rival préféré. Ces imputations, plusieurs fois renouvelées, souvent reproduites dans les écrits du temps, n'ont point été acceptées par l'histoire ; les écrivains les plus sérieux les ont mises sur le compte de la malignité des cours, et Richelieu suscitait contre lui de trop implacables inimitiés pour être épargné dans sa vie privée.

Cependant il vieillissait ; les douleurs aiguës de la maladie assombrissaient son humeur ; il aimait à se sentir fort et à s'apercevoir, à la qualité de ses victimes, que sa puissance ne s'était pas amoindrie. Il osa poursuivre le duc de Vendôme, fils naturel de Henri le Grand et frère du roi Louis XIII, sous prétexte d'un complot contre l'autorité du ministre. Le duc de Vendôme était à l'étranger, hors des atteintes du cardinal, et Richelieu, après avoir ordonné le procès, se donna les apparences de la mansuétude et du pardon. Cet incident occupe une place dans les pamphlets du dix-septième siècle. « Un nommé Guillaume Poirier, ermite de l'ermitage qui est au faubourg Vendôme, déclara au lieutenant criminel qu'étant dans la prison de Vendôme, dix-huit jours auparavant, il en fut tiré pour être conduit dans une maison où il trouva M. le duc de Vendôme. Celui-ci, s'étant enquis de sa vie, le voulut induire à attenter à la personne de M. le cardinal de Richelieu. Le lieutenant criminel ayant fait part de cette déclaration, l'enquête eut lieu. Le roi,

ou plutôt le cardinal, fit expédier des lettres de cachet à madame de Vendôme et à ses enfants, MM. de Mercœur et de Besançon, qui furent exilés loin de Paris. M. de Brienne, secrétaire d'État, manda ensuite à tous ceux qui devaient être juges de cette affaire de se trouver, le 22 mars suivan, à huit heures du matin, à Saint-Germain en Laye, près de Sa Majesté. Sur quoi le roi ayant commandé de les faire entrer, ledit sieur Leclerc, secrétaire du cardinal, s'approcha de M. le chancelier et lui présenta une lettre de la part de M. le cardinal. Le chancelier, l'ayant lue, dit quelques mots au roi. Sa Majesté dit : « Messieurs, c'est Monsieur le cardinal de Richelieu qui me prie de pardonner à Monsieur de Vendôme. Ce n'est pas mon avis; je dois ma protection à ceux qui me servent avec affection et fidélité, comme le fait Monsieur le cadinal, et, si je n'ai soin de punir les entreprises qui se font contre sa personne, il sera difficile que je trouve des ministres qui fassent mes affaires avec le même courage et la même fidélité que montre mon cousin de Richelieu. Monsieur le cardinal demande avec instances le pardon définitif de Monsieur de Vendôme. Non, non, je ne le veux point présentement; je suspens seulement le procès : c'est le meilleur moyen, croyez-moi, de tenir en bride ce caractère-là. Cependant lisez, ajouta Sa Majesté en s'adressant à M. le chancelier, la lettre que Monsieur le cardinal vous a écrite. » Le chancelier obéit : « Monsieur le chancelier, les intérêts de l'État ayant toujours été les seuls que j'aie devant les yeux, j'estime que le public ne doit rien gagner à la connoissance du mauvais dessein que M. le duc de

Vendôme s'est mis dans l'esprit. Aussi ai-je pensé que, sans préjudicier au service du roi, je pouvois supplier Sa Majesté de pardonner à M. de Vendôme. » Cette lettre excita l'enthousiasme ; il y eut un des conseillers, M. le président de Nesmond, qui, après la lecture entendue, s'écria : « Quelle belle qualité d'homme ! Je suis d'avis d'enregistrer cette lettre dans le parlement afin qu'elle passe à la postérité. » Personne n'appuya cette réclamation adulatrice. On a cru que c'était une pièce montée que tout cela. Le roi s'étant levé dit : « Messieurs, vous pouvez vous retirer (1). »

Le parlement de Paris ne se montrait pas toujours également disposé à s'associer aux combinaisons du ministre. Se laissant volontiers tromper par la ressemblance des noms, il tendait à s'attribuer, à l'instar du parlement anglais, une consistance politique que les institutions du pays accordaient aux états généraux et non à la magistrature. Les événements dont la Grande-Bretagne était le théâtre avaient beaucoup de retentissement en France, et, si les magistrats de Paris aspiraient à faire, eux aussi, une part étroite au pouvoir royal, le roi, bien averti, n'était guère d'humeur à tolérer ces empiétements. A son tour, il est vrai, il allait trop loin dans la voie des réac-

(1) « *Le duc de Vendôme accusé par un ermite.* » Bibl. imp., mss. Dupuy. Ce document a été cité par M. Capefigue. Il y règne une affectation de naïve satire qui ne permet pas à l'histoire d'y attacher une importance bien sérieuse. La malveillance et la haine se plaisaient à grossir les moindres incidents et à y chercher des occasions d'attaque contre Richelieu. Les documents de ce genre éclairent parfois la route que doit suivre un historien, mais on fausserait la justice et la vérité en y attachant une importance exagérée.

tions monarchiques, il outrepassait audacieusement son droit. Le 21 février 1641, à la demande de Richelieu, Louis XIII tint un lit de justice destiné à exiger l'enregistrement d'une ordonnance politique ayant pour but de supprimer et de faire disparaître les rares franchises que le pays se plaisait encore à revendiquer. Il était dit, au préambule de cette ordonnance : « Il n'y a rien qui conserve et qui maintienne davantage les empires que la puissance du souverain également reconnue par les sujets ; elle rallie et réunit si heureusement toutes les parties de l'État qu'il naît de cette union une force qui assure sa gloire et sa félicité... Mais comme cette autorité absolue porte les États au plus haut point de gloire, aussi, lorsqu'elle se trouve affaiblie, on les voit en peu de temps déchoir de leur dignité. » Le roi rappelait ensuite, non sans ingratitude, des souvenirs que le parlement aimait à entretenir. « Notre cour de parlement de Paris, disait ce prince, quoique portée d'un bon mouvement, entreprit, par une action qui n'a point d'exemple et qui blesse les lois fondamentales de cette monarchie, d'ordonner du gouvernement de notre royaume et de notre personne... Ensuite les factions commencèrent à se former dans l'État, et nous pouvons dire qu'elles n'y ont été dissipées que depuis que nous avons rendu à l'autorité royale la force et la majesté qu'elle doit avoir dans un État monarchique, qui ne peut souffrir qu'on mette la main au sceptre du souverain et qu'on partage son autorité. » Un peu plus loin le roi ajoutait : « Mais, parce qu'il ne suffit pas d'avoir élevé cet État en un si haut degré de puissance,

si nous ne l'affermissons en la personne même de nos successeurs, nous désirons l'établir par de si bonnes lois que la lignée dont il a plu à Dieu d'honorer notre couche ait un règne si heureux et un trône si assuré que rien n'y puisse apporter aucun changement. » C'est toujours ainsi que parlent ceux qui fondent le despotisme, et l'avenir se charge inévitablement de démentir leur confiance et de manifester le néant de leur œuvre.

Richelieu, qui dictait un pareil langage à Louis XIII, et le triste roi qui s'associait ainsi à la doctrine de son ministre se trompaient étrangement l'un et l'autre sur les conditions de la paix, de la justice et de l'ordre dans un grand pays tel que la France. On peut bien imposer silence à des droits, on ne les supprime pas, alors surtout qu'ils sont inhérents aux traditions et aux besoins d'un pays. Pour quiconque gouverne la France, le problème ne consiste pas, dans les temps normaux, à abolir la liberté, mais à en régler l'usage. En fait de liberté, la France (nous ne parlons pas de ses heures de folie), la France, disons-nous, se montre médiocrement exigeante et se contente de peu ; elle se paye volontiers de mots et de formes ; mais, après tout, elle tient à ces apparences qui flattent son orgueil. Le despotisme en France, jusqu'au règne de Richelieu, avait été une nouveauté et une usurpation. La nation avait précedé le roi. La liberté germanique avait été en honneur bien avant la conquête des Gaules, et si les légistes, exhumant le pouvoir absolu consigné dans les codes de l'empire romain, avaient cherché, durant quatre siècles, à légitimer le bon plaisi.

royal, ceux qui étaient de race noble, les fils des anciens possesseurs des terres de franc-aleu, auraient pu retrouver aisément dans le passé le souvenir des temps où le roi tenait son droit de l'élection de ses pairs, où la France avait dépossédé, librement et justement, les descendants de Clovis et de Charlemagne, où les deux interpellations fameuses : « Qui t'a fait comte ? — Qui t'a fait roi ? » résumaient les droits réciproques du suzerain et des vassaux, et servaient de point de départ à l'histoire de la France capétienne. Les royautés, comme tous les forces sociales douées d'expansion, supportent avec déplaisir ce qui les limite, ce qui les contrôle ; mais dans l'heureuse impuissance d'être tyranniques et d'abuser de leurs prérogatives elles rencontrent des garanties de sécurité et d'équilibre, et moins elles exagèrent leur action, plus elles demeurent. Richelieu et Louis XIII confondirent la résistance légitime et la révolte. Épouvantés des agitations suscitées par des princes turbulents, ils crurent nécessaire de dégager la couronne de toute entrave ; troublés par le bruit de la révolution d'Angleterre, ils cherchèrent à la combattre d'avance sur le sol français, au lieu de la prévenir et de la rendre impossible en se confiant à des institutions profondément monarchiques, telles que celles des états généraux, et en rendant le pays solidaire des vœux, des priviléges et de l'autorité exercée au nom du roi. Les héritiers de la dynastie capétienne, au profit desquels ils croyaient agir, devaient un jour recueillir le fruit de leur imprévoyance. L'heure vint où la royauté, à force de s'élever au-dessus du niveau social, se trouva

seule et isolée, où, à force de supprimer les droits qui lui faisaient ombrage, elle n'en laissa subsister aucun qui pût la défendre, et alors elle vit, malheureusement sans comprendre cette haute leçon, quelles tempêtes amasse le despotisme, combien est faible l'autorité qui se pare du nom de puissance absolue, jusqu'à quel point s'aveugle sur ses intérêts et sur ses droits la royauté qui s'imagine subsister pour elle-même et se complaît dans l'idolâtrie de sa grandeur.

L'ordonnance dont Louis XIII fit donner lecture rappelait que les parlements n'avaient été établis que pour rendre la justice, et leur faisait très-expresses inhibitions et défenses de s'occuper à l'avenir des affaires de l'État; elle déclarait nuls d'avance toute délibération et tout arrêt qui contreviendraient à cet ordre; elle prescrivait aux cours de justice de procéder désormais à l'enregistrement des édits royaux sans se permettre aucune observation sur leur contenu; elle permettait néanmoins, et par exception, de signaler au roi les difficultés que pourraient rencontrer les innovations en matière de finances, sauf à enregistrer ces mêmes mesures, toute affaire cessante, si le roi ne jugeait pas à propos d'y rien changer. Par une disposition expresse, un président du parlement de Paris et quatre conseillers étaient révoqués et leurs charges supprimées. Omer Talon, le second avocat général, prit la parole et fit entendre une adhésion humble et servile aux volontés royales; toutefois il implora la grâce des magistrats destitués. « Descendez, Sire, dit-il au roi, pour considérer la douleur de la première compagnie de votre royaume;

abaissez, s'il vous plaît, le ciel lequel vous habitez, et, à l'exemple du Dieu vivant duquel vous êtes l'image sur la terre, visitez-nous pour nous faire grâce et diminuer quelque chose de la rigueur de vos volontés. » Le roi se retira sans répondre.

Peu de jours après, le duc Charles de Lorraine, longtemps uni aux ennemis de la France, vint à Paris solliciter la miséricorde du roi et supplier à genoux Louis XIII de lui rendre ses États. Sa requête fut en partie admise, et, le 29 mars 1641, par un traité conclu avec le roi, le duc Charles IV fut remis en possession de la Lorraine et du Barrois. Le roi se réserva les forteresses de Stenay, de Jametz et de Dun; il déclara qu'il ferait raser celle de Marsal, et il exigea que la possession de Nancy fût continuée à la France jusqu'à la conclusion de la paix générale. Le 10 avril le duc Charles rendit hommage au roi de France pour le duché de Bar; le 14 il se mit en route pour la Lorraine.

Les princes du sang ne renonçaient pas à tirer vengeance de Richelieu; comprimés par la terreur, ils relevaient la tête et recommençaient le cours de leurs intrigues dès qu'un prétexte s'offrait à eux. Pour le moment, il est vrai, Gaston d'Orléans cherchait à se faire oublier, et Condé, heureux d'avoir allié sa maison à la famille du cardinal, se réjouissait d'avoir trouvé dans le mariage de son fils les gages de quelque sécurité. Moins résigné ou moins docile, le comte de Soissons, le second des princes du sang, ne craignait pas d'afficher sa haine et de se poser comme le chef des ennemis du cardinal. Retiré depuis quatre ans à

Sedan, il s'était lié d'affection étroite avec le duc de Bouillon, souverain de cette ville et qui depuis longues années avait embrassé la foi catholique. A Sedan aussi se trouvait alors Henri de Lorraine, possesseur de l'archevêché de Reims (bien qu'il ne fût point entré dans les ordres) et devenu duc de Guise par la mort de son père et de son frère. Richelieu, menacé par les menées de ces mécontents, ne se croyait pas forcé d'user envers eux de ménagements et de patience. Il exigeait que le comte de Soissons reparût à la cour; il cherchait à contraindre les autres princes à faire leurs soumissions séparées. Ceux-ci, de leur côté, exhortaient Soissons à la résistance et taxaient de faiblesse son hésitation et ses lenteurs. François-Paul de Gondi, abbé de Retz, alors âgé de vingt-six ans, et qui joua un rôle important sous le règne suivant, eut assez d'intelligence de la situation pour dissuader le comte de Soissons d'entreprendre une levée de boucliers. L'abbé de Retz, doué d'un esprit remuant et d'une vaste ambition, n'était arrêté en cette circonstance par aucun scrupule; il se plaisait aux conspirations et aux révoltes, et à peine sorti du collége il avait choisi pour son héros le Génois Fiesque, chef de conjurés; mais il connaissait Soissons et ne voyait nullement en lui les ressources nécessaires pour un pareil rôle. « Le comte de Soissons, écrivit-il plus tard, avoit toute la hardiesse du cœur que l'on appelle communément vaillance, et il n'avoit pas même dans le degré le plus commun la hardiesse de l'esprit, qui est ce qu'on nomme résolution... » Un peu plus loin il ajoute : « M. le comte n'avait pas un grain de

ce jugement héroïque dont le principal usage est de distinguer l'extraordinaire de l'impossible; il étoit susceptible de toutes les injustes défiances, tandis que la qualité la plus indispensable d'un bon chef de parti est de supprimer en beaucoup d'occasions et de cacher en toutes les soupçons même les plus légitimes (1). » Il y aurait beaucoup à dire si l'on cherchait à discuter le plus ou moins de certitude de cet axiome à l'usage des conspirateurs de haut étage; mais ces réflexions nous entraîneraient trop loin, et il n'est pas nécessaire de prendre au sérieux des phrases à effet destinées à rappeler la manière de Salluste. Ce qui est certain, c'est que l'abbé de Retz obtint un moment du comte de Soissons qu'il s'abstiendrait de toute révolte ouverte, mais qu'il resterait loin de la cour, afin de ne pas s'exposer aux prétendues humiliations dont on l'abreuvait, *par exemple à celle de recevoir la main gauche dans la maison même du cardinal.* Il lui remontra en même temps que l'exil volontaire auquel il se résignait suffisait pour le ranger aux yeux de tous parmi les ennemis ou les victimes de Richelieu, ce qui à coup sûr ne pouvait manquer de le rendre cher au peuple. Vaincu par ce raisonnement, le comte de Soissons renonça à agir. Le duc de Bouillon ne s'accommodait nullement de cette abstention et insista pour la combattre; en deux jours Soissons changea cinq fois de résolution. A la fin il consentit à faire un pacte avec l'Espagne, et l'abbé de Retz, toujours impatient d'imiter les Catilinas de tous les

(1) *Mémoires du cardinal de Retz.*

âges, accepta la mission de seconder par une conjuration à Paris les intrigues ourdies entre les princes rebelles et les agents de Madrid. Il se chargea de s'emparer de la Bastille ; mais ses affidés déclarèrent qu'ils n'agiraient dans ce sens que lorsque M. le comte de Soissons et les princes auraient manifesté leur force en remportant une première victoire sur les troupes royales. De tout ceci il résulta que la conspiration se trouva à demi éteinte, et toutefois elle eut un commencement d'exécution assez sérieux pour permettre à Richelieu d'en pénétrer le mystère, d'en connaître les chefs et de les combattre.

Le comte de Soissons, le duc de Bouillon, le duc de Guise, sans avoir la force de mener à terme la guerre civile, se déterminèrent donc à la déclarer. Par leurs soins, et de concert avec la reine-mère toujours exilée, des agents furent expédiés à Bruxelles afin de traiter avec les Espagnols et l'empereur, qui s'engagèrent à leur fournir de l'argent et des troupes. Le comte n'oublia aucune des mesures nécessaires au succès de sa révolte. Sa réputation de valeur chevaleresque attira autour de lui tous les ennemis de la redoutable Éminence. Quant à Richelieu, bien convaincu de la nécessité d'agir avec vigueur, il chargea le maréchal de Châtillon de se porter vers la frontière de Champagne avec une armée assez puissante pour contenir les rebelles du dedans et les ennemis du dehors. Sollicité de se mettre à la tête des rebelles, le duc d'Orléans envoya au roi son frère, comme preuve de sa fidélité, les lettres que lui avait adressées le comte de

Soissons. Cette conduite de Gaston décida aussitôt la prise d'armes, et les hostilités furent entamées. Toutefois, avant de tirer l'épée, le roi publia une déclaration destinée « à instruire l'Europe de ce qui se passoit, afin qu'on ne crût pas que les troubles domestiques le divertiroient de veiller au bien de ses amis et de ses alliés. » Le duc de Lorraine, tant de fois traité en ennemi, tant de fois humilié, était chargé de coopérer avec l'armée royale à la dispersion des rassemblements organisés par les princes rebelles. On devait s'attendre de sa part à un concours douteux, et on ne se trompait guère.

On touchait aux derniers jours de juin 1641. Châtillon entra dans la principauté de Sedan à la tête de dix mille hommes. Soissons et ses alliés, privés du secours des Espagnols, que les succès de la Meilleraie dans l'Artois obligeaient d'entretenir des forces nombreuses, se mirent en campagne avec trois mille volontaires français et wallons et sept mille Impériaux aux ordres du général Lamboi. Les deux armées se rencontrèrent dans une plaine en deçà de Sedan, près du village de Chaumont et du bois de la Marfée. Au commencement de l'action les troupes royales repoussèrent jusqu'au delà de leur artillerie les ennemis, trop resserrés sur leur champ de bataille; mais bientôt toute la cavalerie, d'intelligence sans doute avec les révoltés, parut comme saisie d'une terreur panique, se renversa sur l'infanterie et la mit en désordre. Celle-ci, ne se voyant plus soutenue, rompit ses rangs, jeta ses armes et se dispersa dans les bois et les ra-

vins, sans que les efforts des chefs pussent la ramener au combat. Deux maréchaux de camp et un grand nombre d'officiers furent tués en allant à la charge ou en essayant de retenir les fuyards; d'autres, abandonnés de leurs soldats, furent faits prisonniers. L'artillerie, les bagages et la caisse de l'armée royale tombèrent aux mains de l'ennemi. Un petit escadron composé des gendarmes de la reine et des gendarmes du duc d'Orléans ne se laissa pas entraîner par la panique générale; il se précipita sur l'armée des princes avec une intrépide audace et se fit jour à travers l'infanterie et la cavalerie. En dépit de ce dévouement la déroute fut complète; mais le comte de Soissons ne put jouir de son triomphe: il fut tué d'un coup de pistolet par un cavalier qui ne le connaissait pas et qu'on vit passer devant lui à bride abattue. Cet homme « reçut plusieurs coups à l'instant, dont il demeura mort (1). » Ainsi la victoire devint inutile. Le duc de Bouillon ne se laissa point immédiatement abattre par ce résultat; il entra sur le territoire de France avec son armée victorieuse et assiégea Donchéry. Après une honorable défense cette place capitula. Cependant de part et d'autre on voulait en finir avec la guerre. Des négociations furent entamées; le roi les appuya en faisant marcher sur Sedan de nouvelles troupes, et le duc de Bouillon, perdant l'espérance de vaincre, se rendit à Mézières auprès de Louis XIII, demanda et obtint la paix avec amnistie

(1) *Mémoires de Monglat*, t. I. — Le P. Griffet, t. III.

pour tous les siens. Le duc de Guise, esprit turbulent et téméraire, qui, avant la bataille, avait quitté les princes et suivi en Flandre le baron de Lamboi, fut condamné par coutumace. Ces événements remplirent en France les derniers mois de l'année 1641.



La soumission des princes semblait assurée; les artisans de complots paraissaient découragés; l'autorité royale s'exerçait librement; mais cette prépondérance, péniblement conquise, grâce à la force et aux supplices, n'était encore entrée dans les mœurs du pays que par la crainte. Là où l'on avait comprimé les réclamations et les droits on disait que l'ordre était établi. De longues années allaient s'écouler, de nouvelles agitations troubler la France, avant l'heure où, la rébellion lassant le peuple, paralysant les intérêts et favorisant les entreprises de l'étranger, la France irait d'elle-même au-devant du pouvoir absolu, la noblesse abdiquerait, toutes les forces sociales se confondraient dans le sceptre : période d'enivrement royal qui devait être consacrée par la gloire, fortifiée par l'opinion, et qui néanmoins, pour un petit nombre d'hommes (s'il en était) initiés aux secrets de l'avenir, enfermait déjà en son sein des germes de dépérissement et de ruine.

Richelieu, à son avénement aux affaires, avait trouvé la France dépourvue de grandeur et de sécurité : d'un côté, les princes du sang, les favoris, la reine-mère se disputaient l'influence; de l'autre, les protestants, enhardis par les positions fortes que leur avait faites l'édit de Nantes, tenaient en échec les armées de Louis XIII et bravaient avec impunité les ordres du

roi. Les guerres de religion avaient d'ailleurs donné à la noblesse de cour et de province un ascendant redoutable au pouvoir royal. Les intrigues de Marie de Médicis, les prétentions vaniteuses de Gaston d'Orléans, le scandale récent des fortunes du maréchal d'Ancre et de Luynes contribuaient encore à paralyser l'administration, à encourager les ambitieux, à livrer la chose publique au plus adroit. C'était avec de pareils éléments de décomposition qu'il fallait maintenir l'ordre à l'intérieur et étendre sur les champs de bataille et dans les congrès de l'Europe la prépondérance de la nation française.

Richelieu, loin de reculer devant cette œuvre, l'avait au contraire dépassée; et d'abord il avait eu à vaincre la répugnance instinctive que sa domination inspirait au roi lui-même. Comme tous les hommes doués à un haut degré du savoir de parvenir, il s'était successivement rendu utile, nécessaire, indispensable; arrivé à ce dernier degré, il s'y était maintenu en inspirant à son maître beaucoup de crainte et plus de confiance encore. Louis XIII le subissait avec déplaisir, mais avec sécurité, comme on se courbe sous un ascendant qui humilie et qui sauve. Rappeler tout ce que la mère et le frère du roi entreprirent pour ruiner l'influence du ministre et y substituer un joug plus commode, mais moins digne, ce serait entreprendre le récit d'une longue série de ruses toujours déjouées, de nombreuses faiblesses cruellement expiées. Ce qui est certain, c'est que la plus grande énergie de Richelieu fut consacrée à triompher de ces misérables luttes; il lui fallut perdre plus de talent à rompre, l'un après l'autre,

les réseaux à peine visibles dont on cherchait à l'emprisonner, qu'il n'eut besoin d'en dépenser pour arriver à abattre l'influence européenne de la maison de Charles-Quint.

Les ennemis du cardinal n'étaient point tous à Paris ou à Saint-Germain ; il en comptait partout où se trouvait encore un seigneur poursuivant de ses regrets les souvenirs du régime féodal. Le pouvoir des grands, amoindri par la politique de Charles VII et les entreprises de Louis XI, contenu par la fermeté de madame de Beaujeu et la rivalité des parlements, relégué dans la révolte, comme dans une exception, en la personne du connétable de Bourbon, s'était peu à peu rétabli à la faveur des guerres religieuses et de la conjuration des Guises. Henri IV, gentilhomme de vieille souche avant d'être roi, et qui devait beaucoup à l'appui de la noblesse protestante, laissa volontiers les grands du royaume, ses anciens compagnons d'armes, ressaisir sinon leurs priviléges régaliens, du moins l'influence et la prépondérance que donnent la possession du sol et les souvenirs récents de la vertu militaire. En face de Concini et de Luynes les représentants de l'ancienne féodalité se sentirent plus à l'aise. Les uns intriguèrent à la cour, tantôt avec Marie de Médicis, tantôt avec Gaston d'Orléans, et se montrèrent fort peu soucieux de l'honneur ou des intérêts de la France dans les questions où leur amour-propre était engagé. C'était chose vulgaire, et dont les rebelles tiraient gloire, que de s'entendre avec les souverains d'Allemagne ou d'Espagne, de leur livrer des positions ou des places fortes, et de réclamer leur appui contre le car-

dinal-ministre. Ainsi avaient fait tant de courtisans et de rebelles, qui durent payer de leur tête leur trahison et que la pitié du peuple a fait passer pour victimes. Montmorency, qui ne fut pas davantage épargné par le bourreau, s'était borné à participer à la guerre civile; pour le duc de Bouillon, il s'était humilié et avait eu la vie sauve. Si ce fut un bonheur pour lui, ce n'en fut pas un moins grand pour Richelieu que de voir tant de hautes têtes courbées sous sa hache, ou sous sa clémence plus dure encore.

Après la bataille de la Marfée, le comte de Soissons étant mort, ses complices résignés et repentants, la tâche principale de Richelieu parut consommée à l'intérieur du royaume : il avait vaincu et désarmé la démocratie calviniste appuyée par les derniers représentants du régime féodal; il avait contraint les princes à subir la volonté royale et à fléchir devant l'idée monarchique. En pleine possession du pouvoir et de la gloire, et parce qu'il avait vaincu par les armes, il crut à la durée éternelle de la force et ne chercha nullement, par delà l'horizon qu'embrassait son regard, s'il était prudent et juste de fonder pour l'avenir un régime politique et des institutions dont le but serait de prévenir de nouveaux chocs par l'équilibre.

Et cependant la société, poussée sous la tutelle du despotisme par sa main puissante, était d'autant plus violentée qu'elle se rapprochait davantage des conditions sous l'empire desquelles il semble que les peuples peuvent être mis en possession de justes droits. Durant la première période du dix-septième siècle,

l'œuvre d'émancipation avait suivi un développement rapide. Au lieu d'enlever à la France l'institution des états généraux, le pouvoir eût été plus habile d'en régulariser le mécanisme et d'utiliser toutes les forces honnêtes du pays, au lieu de les supprimer l'une après l'autre et par des voies différentes. Richelieu n'entrevit point assez la grandeur morale, l'avenir intellectuel de la société qu'il cherchait à désarmer. Les difficultés de la lutte lui inspirèrent une défiance exagérée à l'égard de ceux qu'il voulait soumettre au joug, une confiance fatale dans la puissance de ces deux idées : surbordination et obéissance. La France du dix-septième siècle méritait mieux.

Elle n'était pas dépourvue de garanties d'ordre et de sagesse, cette nation toujours catholique, qui enfantait des saints à l'Église et des hommes de génie au monde. La grandeur future du siècle s'annonçait même dans les luttes. Si, à la cour et dans les antichambres royales, on n'apercevait guère que des splendeurs de ruelle et des intrigues sans portée, dans d'autres régions on pouvait aisément entrevoir un travail sérieux de reconstruction sociale, un immense mouvement révélant les progrès de la civilisation chrétienne. Dieu semble permettre qu'il en soit ainsi à la suite des commotions qui ébranlent un pays, et de ce nombre avaient été les guerres de religion du dernier siècle, comme aussi le conflit de nations et de croyances qui continuait de désoler l'Allemagne. Alors, par compensation des misères du champ de bataille et des destructions militaires, on voit les cœurs d'élite se détacher de la vie extérieure

et revenir à Dieu ; on est surpris des merveilles que la charité fait éclore, et jusque dans le domaine de la littérature et de la philosophie on sent que l'homme cherche un labeur moins stérile que celui des combats, des victoires plus fécondes que celles de l'épée.

De nouveaux apôtres, conquérants pacifiques dont le plus humble chrétien sait le nom, avaient mis à profit les découvertes des navigateurs, les entreprises lointaines du commerce. A la suite de ceux qui plantaient, dans les deux Indes, les drapeaux de l'Espagne et du Portugal, ils avaient arboré la croix sur les parages de l'Afrique, au delà du Gange, dans les profondeurs inaccessibles de la Chine et du Japon. Que disons-nous, à la suite? C'est au delà, c'est plus loin que s'engageaient ces pionniers de la foi. Le missionnaire s'avançait par des routes que l'avarice elle-même n'avait osé se frayer, à travers ces larges fleuves qui absorbent d'autres fleuves non moins inconnus, au milieu de ces forêts éternelles où l'homme se trouve perdu dans son isolement, en butte aux intempéries des saisons, exposé aux bêtes fauves, et là il allait chercher des conversions au prix du martyre. Là encore, sous la main de Dieu dont le regard seul le voyait, le missionnaire aux pieds nus, le franciscain revêtu de sa robe grossière, le jésuite portant à sa ceinture le crucifix, son bréviaire sous le bras, s'enfonçaient dans les prairies vierges, plongés à mi-corps dans les marais, et travaillaient jusqu'au dernier souffle de vie à la poursuite des âmes. Tandis qu'ils évangélisaient les sauvages du Nouveau-Monde et les races corrompues de la vieille Asie, ceux de leurs frères que

d'autres devoirs retenaient en Europe prenaient à tâche de ne point laisser en friche le champ du Père de famille. C'était le temps (1) où le bienheureux Rodriguez édifiait l'Espagne par le spectacle de ses vertus, où vivait son digne émule, le bienheureux Simon Rosas, de l'ordre des Trinitaires; le temps où le bienheureux Jean-Baptiste de la Conception opérait une réforme dans cet ordre, sous le nom de Trinitaires déchaussés, où l'on admirait l'héroïsme chrétien du bienheureux Michel des Saints, de la bienheureuse Marie-Anne de Jésus, de l'ordre de la Merci, et où saint Jean de Prado mourait pour la foi dans les régions barbares de l'Afrique. L'Espagne saluait en outre de ses respects saint Joseph Calanza, fondateur des écoles chrétiennes ; en Italie, une vénération profonde entourait saint Hippolyte Galanti, saint Camille de Lellis, fondateur d'un ordre pour le service des malades; la bienheureuse Marie-Victoire Fornari, fondatrice des Annonciades célestes ; sainte Hyacinthe Mariscoti, vierge du tiers-ordre de saint-François; la bienheureuse Jeanne-Marie Bononi, et saint Joseph de Léonissa, l'un des confesseurs les plus dévoués du nom de Jésus-Christ. Parmi leurs contemporains, l'Église catholique entourait de ses pieux hommages saint Fidèle de Sigmaring, capucin et martyr en Suisse; le bienheureux Laurent de Brindes, supérieur général du même ordre, et saint Josaphat, archevêque de Poloczk, martyrisé pour la foi par les schismatiques de

(1) Cette revue très-rapide embrasse nécessairement les quarante premières années du dix-septième siècle, et ne saurait être restreinte aux deux dernières années du règne de Louis XIII.

Lithuanie. Ainsi, pendant que l'hérésie allait répétant partout que l'Eglise de Dieu s'éteignait, cette Eglise apparaissait vivante et féconde sur toute la surface de la terre, dans les Indes, au Japon, en Chine, en Amérique, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Pologne.

La France même, où, durant les deux derniers siècles, une seule personne, Jeanne de Valois, avait été canonisée, la France se transformait en terre de bénédiction. On y voyait fleurir en même temps saint François de Sales, né en Savoie, il est vrai, mais Français par la langue, l'esprit et le cœur ; avec saint François-de Sales, sainte Françoise Chantal de Dijon, et leur pieuse congrégation de Sainte-Marie ; saint François-Régis, l'apôtre du Vivarais et des Cévennes ; la bienheureuse Marie de l'Incarnation, avec les ferventes carmélites venues d'Espagne, et le bienheureux Pierre Fourier, fondateur de la congrégation de Notre-Dame. En Bretagne Dieu suscitait plusieurs hommes apostoliques dont les vertus produisent encore des fruits salutaires. L'un d'eux, Michel le Nobletz, né au château de Kérodren, dans le diocèse de Léon, avait consacré sa vie au service, à l'instruction et au soulagement des pauvres ; mais ses entreprises étaient semées de croix et d'opprobres, afin qu'il y eût une ressemblance de plus entre lui et son divin Maître ; ses exemples contribuèrent à former aux mêmes travaux et aux mêmes luttes Julien Maunois, l'un des saints missionnaires dont le souvenir restera à jamais en honneur dans les diocèses bas-bretons. A Paris même, en dépit de la lâche tiédeur des archevêques appar-

tenant à la famille de Gondi ou de Retz, les traditions généreuses du catholicisme militant étaient loin de s'éteindre. Les instruments que Dieu se choisissait pour opérer dans cette immense capitale la transformation des cœurs étaient à la fois obscurs et humbles, afin que l'action providentielle apparût plus évidente encore : c'étaient le mercier Beaumais, le coutelier Clément, et surtout Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice, dont on a écrit la vie et qui, circonstance assez ignorée de nos jours, convertit à la foi le quartier Saint-Germain, actuellement couvert d'églises et de sanctuaires, et qui alors était à Paris comme le camp de réserve et la forteresse du calvinisme. Ajoutons, à ces noms connus de Dieu et des hommes, ceux de Claude Bernard, dit le Pauvre Prêtre, des Pères de Bérulle et de Condren, instituteurs de l'Oratoire, et du baron de Renti, célèbre par l'héroïsme de la charité.

Mais le saint par excellence du dix-septième siècle, celui dont le souvenir est le plus consolant pour les églises de notre pays et qui manifesta le mieux au monde ce que peut un prêtre dès que le feu de la charité l'embrase, ce fut Vincent de Paul, fils d'un pauvre laboureur des environs de Dax, fondateur de la maison de Saint-Lazare et de la congrégation des Sœurs de la Charité. Il n'entre pas dans le cadre assez restreint qui nous est assigné de raconter la vie et les actes d'un saint à qui Dieu donna de provoquer humblement et de conduire à terme courageusement des entreprises au-dessus des forces d'un homme. Comment il consola les affligés et les esclaves ; par quels

efforts il secourut la Lorraine et la France septentrionale ; par quelles ressources il vint en aide aux catholiques d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande ; quel courage il opposa aux ravages de la peste, de la guerre et de la disette ; quelles missions, quelles assemblées de retraite il institua pour former une sainte milice au Seigneur ; quelle multitude d'orphelins abandonnés lui durent la vie, ce serait là, en quelque sorte, une épopée chrétienne au-dessus de nos forces et dont il suffit d'indiquer les traits principaux.

L'illustre Bossuet, qui à une époque de sa vie avait été l'un des disciples de ce grand homme (à qui mieux donner ce nom ?), se plaisait à rendre en ces termes témoignage à son maître : « Ses pieux entretiens et ses sages conseils n'ont pas peu contribué à nous inspirer du goût pour la vraie et solide piété et de l'amour pour la discipline ecclésiastique... Nous eûmes le bonheur d'être associé à cette compagnie de vertueux prêtres qui s'assemblaient toutes les semaines pour conférer ensemble des choses de Dieu. Vincent fut l'auteur de ces saintes assemblées, il en était l'âme. Jamais il n'y parlait que chacun de nous ne l'écoutât avec une insatiable avidité et ne sentît en son cœur que Vincent était l'un de ceux dont l'Apôtre a dit : *Si quelqu'un parle, que ce soit comme des discours de Dieu ; si quelqu'un exerce un ministère, que ce soit comme par la vertu que Dieu communique* (1). » Et celui de qui parlait ainsi Bossuet vécut jusqu'au bout pauvre et humble, et se croyant le plus inutile des hom-

(1) Lettre de Bossuet à Clément XI, — 2 août 1702.

mes au milieu des prodiges qu'opérait sa charité (1).

En face de ces merveilles, accomplies par l'esprit de Dieu, la vérité historique nous oblige de constater que l'esprit du mal suscitait à son tour des doctrines et des œuvres contraires. Pour ébranler les justes il ne cherchait pas à les appeler sur le terrain de la corruption et des vices, mais sur celui de l'erreur

(1) Saint Vincent de Paul dirigeait, du fond de sa pauvre cellule, les missions de France, d'Italie, d'Écosse, de Barbarie, de Madagascar. Il donnait des retraites aux jeunes gens qui se préparaient aux saints ordres, assemblait les célèbres conférences ecclésiastiques d'où sortirent tant d'illustres prélats et de saints personnages. Appelé au conseil de la reine, il y parut pour y faire régner l'équité et la justice, et pour y montrer toute l'autorité qu'exerce un saint prêtre qui n'est animé que des intérêts de Dieu. Principal moteur de toutes les bonnes œuvres que la charité enfanta à cette époque, Vincent de Paul fonda les Filles de la Charité pour le service des pauvres malades, fit établir et doter les hôpitaux de Bicêtre, de la Salpétrière, de la Pitié, ceux de Marseille pour les forçats, du Saint-Nom-de-Jésus pour les vieillards. Protecteur zélé des vierges consacrées à Dieu, il soutint l'établissement des filles de la Providence, de Sainte-Geneviève et de la Croix. Il travailla efficacement à la réforme de Grammont, de Prémontré et de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Mais un objet qui toucha particulièrement son cœur et anima sa charité, ce fut le triste état de tant d'enfants qui, nés du libertinage ou dans la misère, se trouvaient exposés avec autant d'impiété que de barbarie dans les rues et les carrefours de la capitale. Abandonnés de tout le monde, ils semblaient n'avoir reçu la vie que pour souffrir ou la prolonger quelque temps dans la douleur et la misère. Vincent de Paul ne put voir ces innocentes victimes sans les aimer et les secourir. Il commença par en recueillir quelques-unes; il intéressa en leur faveur la pitié des âmes sensibles, et bientôt l'hôpital des Enfants-Trouvés fut fondé et doté; et comme sa charité prévoyante, en secourant le malheur présent, entrevoyait encore les besoins de l'avenir, il établit, pour maintenir ses œuvres, la congrégation des Filles de la Charité, dites Sœurs grises. Filles de saint Vincent de Paul, elles ont hérité de sa charité; aucun genre de bienfaisance ne leur est étranger, aucune infirmité ne les trouve insensibles. (*Hist. de l'Église.*)

et de l'orgueil, et alors encore il conviait à lui les hommes en revêtant l'apparence d'un ange de lumière. Ce fut durant la période dont nous esquissons le récit que commença, silencieusement et dans l'ombre, une dangereuse hérésie dont nous raconterons plus tard les révoltes; nous voulons parler du jansénisme.

Les partisans de cette doctrine étaient une secte de puritains qui affichaient la prétention de former, dans le sein de l'Église catholique, une Église particulière qu'ils présentaient comme plus rigide, plus sévère, plus affermie dans la foi et la morale. Corneille Jansen, fils de Jean Otto, et plus connu sous le nom de Jansénius, était né en 1585, près de Leerdam, en Hollande, et avait étudié la philosophie à Louvain. Esprit subtil, mais orgueilleux et opiniâtre, il se croyait capable d'embrasser des sujets vastes, d'en envisager tous les aspects, de connaître à fond les opinions qu'il voulait établir et celles qu'il entendait combattre. Il se vantait d'avoir lu dix fois Saint-Augustin, trente fois les traités contre les Pélagiens; mais de ces lectures multipliées et incessantes il n'avait guère retiré qu'une prédilection obstinée et aveugle en faveur de ses idées personnelles, de sa propre intelligence. A Louvain, où il s'était formé à la science philosophique, on se passionnait encore pour les théories erronées de Michel de Bay (Baïus), autrefois défenseur de la prédestination et dont les livres renfermaient soixante-dix-sept propositions anathématisées par le pape Pie V. Les docteurs de cette école, héritière de la doctrine de Baïus (1), lui donnèrent le principe des erreurs qu'il

(1) Baïus (Michel de Bay), docteur de Louvain, dans le dessein de rap-

développa dans ses écrits et que fortifièrent ses relations avec Du Verger de Hauranne, plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran. Tous deux se mirent à commenter saint Augustin, moins pour y trouver la vérité que pour y chercher des passages favorables à leurs sentiments. Promu en 1636 à l'évêché d'Ypres, Jansénius mourut de la peste en 1638; mais il laissa,

procher les protestants des catholiques, donna dans de graves erreurs sur la grâce, le libre arbitre, la justification, le péché originel. Il enseignait que les mouvements indélibérés de la concupiscence sont autant de prévarications; que la liberté, selon l'Écriture sainte, est la délivrance du péché; qu'elle est compatible avec la nécessité; que, depuis la chute d'Adam, toutes les œuvres des hommes faites sans la grâce sont criminelles; qu'on peut mériter la vie éternelle avant d'être justifié, etc. Cette doctrine, toute luthérienne, n'eut pas plus tôt paru qu'elle trouva de zélés antagonistes dans les défenseurs de la foi catholique. La faculté de théologie de Paris censura, en 1560, dix-huit propositions extraites des livres de Baïus, et, peu d'années après, le saint pape Pie V en condamna soixante-seize. Baïus parut d'abord se sonmettre; mais bientôt il publia une longue apologie de sa doctrine, dans laquelle il ne rougissait pas de soutenir que les sentiments des saints Pères étaient flétris dans la bulle qui le condamnait. Pie V, par une extrême condescendance, ayant ordonné un nouvel examen de la doctrine censurée, confirma son premier jugement. Baïus refusa de souscrire à sa condamnation; mais il se soumit enfin, dans la crainte d'un trop grand éclat, s'il résistait.

Après la mort du pape, Baïus et ses partisans se remuèrent de nouveau. Il publia la sixième apologie de sa doctrine, se plaignit d'avoir été condamné sans être entendu, et n'épargna rien pour se justifier. Grégoire XIII, pour mettre fin aux troubles, donna, en 1579, une bulle en confirmation de celle de Pie V. L'université de Louvain et tous les docteurs la reçurent, et Baïus se vit forcé de nouveau à rétracter, de vive voix et par écrit, les propositions condamnées. Il le fit; mais il a laissé la postérité dans le doute si sa dernière rétractation était plus sincère que les précédentes. Il mourut en 1589, après avoir tracé le labyrinthe d'erreurs où nous verrons le semi-calvinisme se réfugier et se retrancher avec tant d'adresse que, malgré l'Église qui le rejette et le condamne, il veut toujours demeurer uni et attaché à son sein. (*Histoire de l'Église catholique.*)

entre autres écrits, un livre intitulé *Augustinus* (1), qui lui avait coûté vingt ans de travaux et qu'il prétendait renfermer la doctrine de saint Augustin sur les différents états de la nature humaine, soit avant, soit après le péché. Le nouveau système n'était qu'un fatalisme déguisé, imité des erreurs de Baïus et de Calvin sur la grâce et le libre arbitre. Ce livre, dès son apparition, excita de vives disputes, et l'on commença vers le même temps (1640) à désigner sous la dénomination de *jansénistes* ceux qui se déclaraient partisans des fausses doctrines soutenues par Corneille de Jansen. Le 6 mars 1642, ces doctrines encoururent

(1) Deux années seulement après la publication de l'*Augustinus*, Urbain VIII condamna l'ouvrage comme renouvelant les erreurs du baïanisme. La censure de Rome, loin d'arrêter les progrès de l'erreur, irrita l'orgueil des partisans des nouvelles doctrines et les rendit plus opiniâtres à les défendre. Cornet, syndic de la faculté de théologie de Paris, ayant déféré à la Sorbonne cinq propositions extraites de Jansénius, et la faculté les ayant condamnées, soixante-dix docteurs s'élevèrent contre cette sensure et refusèrent de s'y soumettre. L'affaire fut alors portée aux évêques, qui renvoyèrent à la décision d'Innocent X, et le souverain pontife, après un examen de plus de deux ans, condamna solennellement les cinq propositions. Atterrés et vaincus par ce coup qu'ils avaient voulu éluder, les jansénistes soutinrent que les propositions avaient été condamnées *quant au droit* et non *quant au fait*, c'est-à-dire comme hérétiques et impies en elles-mêmes, mais non comme telles dans le sens de Jansénius. Vain subterfuge de l'esprit d'erreur, et qui ne servit qu'à démasquer la mauvaise foi du docteur Arnaud et de ses adhérents. En effet, si cette distinction pouvait être admise, ce serait en vain que l'Église condamnerait les hérésies; on pourrait s'obstiner à les soutenir, sous prétexte que l'auteur a été mal compris et qu'on n'a pas saisi le sens de ses écrits. Aussi, pour ne laisser aucune ressource aux artifices dont s'enveloppait l'erreur, Alexandre VII, par sa constitution de 1656, déclara que les cinq propositions *étaient tirées du livre de Jansénius et qu'elles étaient condamnées dans le sens de cet auteur.*

les condamnations de Rome, et le mouvement de résistance, tantôt sourde, tantôt éclatante, qui se produisit alors dans les rangs des nouveaux sectaires, fut l'origine et le point de départ des graves conflits religieux par lesquels la France fut agitée pendant deux règnes, et qui ne s'éteignirent qu'absorbés par la tempête plus formidable encore de la révolution de 1789.

Notre siècle, trop indifférent en matière d'erreurs et de polémiques religieuses, a volontairement relégué dans l'oubli la longue querelle du jansénisme et les causes mêmes de cette lutte. Nous n'aurons garde d'exhumer ici, et prématurément, ce regrettable conflit, et nous laissons à ceux pour qui ce serait curiosité ou devoir de suivre, l'une après l'autre, toutes les phases de cette affaire, le soin d'étudier la question dans les livres spéciaux. Il nous suffira de mentionner les cinq dogmes ou propositions du livre de Jansénius qui soulevèrent les contestations les plus vives et furent à plusieurs reprises condamnées par le saint-siége; nous les transcrivons ci-après :

1° Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes, lors même qu'ils veulent les accomplir selon les forces présentes qu'ils ont : la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque.

2° Dans l'état de nature tombée on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

3° Pour mériter et démériter dans l'état de nature tombée, la liberté exempte de nécessité n'est pas requise en l'homme; il suffit d'avoir une liberté exempte de coaction ou de contrainte.

4° Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi, mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils pensaient que la volonté humaine pouvait lui résister ou lui obéir.

5° C'est tomber dans l'erreur des semi-pélagiens que de dire que Jésus-Chrirst est mort et a répandu son sang pour tous les hommes.

A la suite de ces doctrines, justement réprouvées par l'Église, nous citerons également le jugement que la philosophie voltairienne, si hostile d'ailleurs à notre foi, a porté elle-même sur le jansénisme. « Il ne s'agit dans ces opinions que de vérités abstraites, de subtilités qui passent de bien loin la portée du vulgaire, et que la plupart de ceux mêmes qui en disputent n'entendent pas. Loin d'adoucir le joug, on l'aggrave; on fait du tribunal de la pénitence un tribunal de terreur ou de vengeance;.... on ne parle que de rigueurs, que d'austérités, que de renoncements, en même temps qu'on cherche à prouver que toutes les bonnes œuvres sont des dons de Dieu, aussi gratuits, aussi indépendants des dispositions de l'homme que la pluie l'est par rapport à la terre. On ne parle que de charité, que d'amour de Dieu, en même temps qu'on le représente comme un maître dur et impérieux, qui veut moissonner où il n'a pas semé, qui punit parce qu'il n'a pas reçu ce qu'il n'a pas jugé à propos de donner, ce qu'il a refusé, ce qu'il a même ôté, et l'on veut persuader que le plus grand effort et la perfection de l'amour est d'aimer celui sur l'amour duquel on ne peut compter; on veut que l'homme se

reproche avec amertume de cœur de n'être pas vertueux, lors même qu'on s'efforce de lui prouver que la vertu n'est pas plus en son pouvoir que la beauté ou la laideur de son visage, que la grandeur ou la petitesse de sa taille... Il est visible que ces opinions n'ont rien par elles-mêmes qui flatte et qui attire... »

Si vraie que paraisse cette dernière observation, elle fut démentie par l'événement. Les rigueurs du jansénisme captivèrent quelques âmes disposées à des entraînements mélancoliques et toujours avides de sévérité; elles séduisirent des hommes douées d'une intelligence puissante, mais orgueilleuse et pleine de sécheresse; ils étaient de ceux qui cherchent toujours les voies difficiles et peu fréquentées, de crainte d'arriver au salut pêle-mêle avec le troupeau commun de l'Église. Elle serait longue, d'ailleurs, la liste des personnages célèbres qui se passionnèrent pour ces questions abstraites, s'obstinèrent à mettre leur raison à la place de l'autorité de l'Église et se firent les apologistes, les martyrs, et plus tard les thaumaturges du jansénisme. Pour le moment nous n'avons point à raconter leurs stériles résistances; ce récit ne trouverait ici ni sa place ni sa date.

Le mouvement philosophique qui s'opérait dans la première moitié du dix-septième siècle nous paraît également mériter l'attention, et, en abordant cet ordre d'idées, nous espérons qu'il nous sera permis de jeter un coup d'œil sur le développement et les progrès de la science morale, vers le déclin du règne de Louis XIII.

Le seizième siècle avait été comme une ère de transi-

tion entre la philosophie scolastique et la philosophie moderne ; des esprits aventureux, souvent téméraires, s'étaient efforcés de briser le joug des autorités anciennes, et, en s'affranchissant de la domination exclusive d'Aristote (1), affranchissement légitime à

(1) Deux écoles de philosophie se sont disputé, sous mille formes diverses, la possession intellectuelle du monde : l'école religieuse et l'école rationnelle ; l'une qui fait Dieu le principe et la fin de tout, l'autre qui remplace Dieu par l'homme et l'univers. A l'époque païenne, Platon et Aristote représentèrent chacune de ces deux écoles : le premier continua, en la développant, non sans se laisser aller à de grossières erreurs, la doctrine spiritualiste de Socrate ; l'autre, considéré à juste titre comme le plus vaste génie de l'antiquité, concentra néanmoins toute réalité dans les objets individuels. Selon lui, les points de vue sous lesquels ces objets peuvent être envisagés se réduisent aux suivants : les éléments dont une chose est composée, sa nature intime ou son essence, sa cause et le but vers lequel elle tend, d'où la distinction des quatre principes : la matière, la forme, la cause efficiente et le principe final, principes qui doivent se retrouver partout et que la philosophie a pour mission de déterminer. En psychologie Aristote s'attache à classer les facultés de l'âme et considère l'âme elle-même comme la puissance cachée qui produit et maintient l'organisation ; en théodicée il fonde la démonstration de l'existence divine sur la continuité du mouvement, et présente Dieu comme la fin ou le but du monde, comme le centre auquel tout aspire ; dans l'art il ramène le beau à l'imitation de la nature ; dans l'ordre moral il fait consister la vertu dans l'équilibre des passions.

Cette doctrine différait beaucoup de celle qu'Aristote avait apprise de Platon, son maître. Platon, en effet, admet, comme principes des choses, Dieu d'abord, la matière ensuite, et enfin certains types éternels qui ont servi de modèles à la formation des êtres et qu'il appelle idées. Dans ce système les idées ont seules une existence réelle et absolue ; les choses individuelles n'en sont que les ombres ou les copies ; les notions que l'esprit forme en sont de pâles reflets. Les sens ne saisissent que le particulier, l'individuel. Quant aux idées, elles sont perçues par une faculté supérieure, la raison, si même elles ne sont pas les réminiscences d'une vie antérieure. Les idées résident en Dieu, qui est leur substance commune. Il y a pour le beau et pour le bien un idéal auquel doivent tendre l'ar-

plusieurs égards, on les avait vus trop souvent soumettre à la discussion hardie les vérités éternelles et dogmatiques qui servent de bases à la théologie elle-même. Tandis que la raison ingrate et rebelle s'insurgeait ainsi contre la philosophie chrétienne et faisait du syllogisme un instrument d'impiété, une autre école de penseurs, tombant dans un excès contraire, tra-

tiste et l'homme moral. En politique la loi d'Aristote est l'utilité commune ; la loi sociale de Platon est le gouvernement par la raison et la justice.

La doctrine d'Aristote est donc celle de la sensation ; elle fait dériver de la sensibilité toutes les idées de l'homme ; rejetant les idées éternelles de Platon, les traditions et les croyances religieuses de ce maître, elle prétend tirer toute la science du *moi* humain en rapport avec la nature, au moyen du bon sens et de la spéculation. Les données du sens commun et l'observation lui fournissent les principes ; les conséquences naissent du raisonnement ; elle réduit en quelque sorte toute la science à la logique. Une philosophie assise sur ces bases purement rationnelles paraît entraîner l'analyse et l'induction jusqu'à se passer d'un principe intellectuel distinct de la matière ; elle fraie les voies au matérialisme. Les idées platoniciennes, au contraire, partant de l'intuition intérieure et du principe d'intelligence qui est en nous, semblent devoir porter aux contemplations sublimes et nous rattacher à un Dieu infini et immatériel, suprême arbitre de l'univers.

Ce n'est pas que ces conséquences extrêmes résultent nécessairement des deux points de départ. La philosophie péripatéticienne fut en honneur au moyen âge, et certes saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Pierre Lombard n'y cherchaient qu'une méthode et n'en voulaient pas faire un point d'appui contre la foi. C'est tout au plus si l'on peut leur reprocher d'avoir voulu faire du catholicisme avec Aristote ; mais ni eux ni leurs pieux disciples ne peuvent être accusés d'avoir voulu mettre une confiance abusive et orgueilleuse dans les forces humaines.

Quoi qu'il en soit, depuis la découverte de l'imprimerie et le mouvement imprimé aux idées à l'époque de la Renaissance, cette doctrine avait été vivement combattue. Pendant qu'en Italie on essayait de réhabiliter le platonisme, en France, le célèbre Ramus se mit au nombre des adversaires de la philosophie péripatéticienne, mais il succomba à la tâche.

vaillait à son tour à nier les droits de la raison humaine, à rejeter, dans un sens absolu, pour la recherche de la vérité, l'intervention de cette faculté précieuse, don de la Divinité elle-même, et qui, mise au service de la foi, a pour mission de ramener l'homme à Dieu. Entre les deux camps philosophiques se produisaient les systèmes de ceux qui, mettant à profit l'œuvre du protestantisme, c'est-à-dire la séparation proclamée entre la philosophie et la théologie, s'ingéniaient à enfanter de nouvelles théories, à construire des édifices imaginaires, pour la plupart renouvelés des rêveries de l'antiquité païenne, dont le bon sens faisait plus ou moins vite justice. Nous avons déjà parlé (1) de l'école sceptique de Montaigne, à laquelle se rattachent, à divers degrés Charron et La Boétie, disciples du maître. Les vaines disputes de la philosophie, à mesure qu'elles faisaient naître dans les esprits le découragement, le vague et l'incertitude, et enfin le doute auquel ne peut échapper la raison abandonnée à son orgueil, enfantèrent une école plus dangereuse encore de sceptiques, esprits faibles, mais observateurs, et qui, voyant l'impossibilité de sortir par eux-mêmes du chaos intellectuel, s'enfoncèrent de plus en plus dans les obscurités de la négation, se bornant à ramasser les objections dans les différents partis et à les opposer l'une à l'autre.

Au milieu de ces contradictions et de ces luttes apparut en Angleterre le chancelier Bacon (2), l'un des

(1) Voir notamment, dans le présent volume, la dernière période du règne de Henri IV.

(2) François Bacon, fils du garde des sceaux de la reine Élisabeth,

pères de la philosophie moderne et l'un de ceux qui terminèrent l'empire d'Aristote. L'idée philosophique de tous les travaux de Bacon fut de provoquer, comme il le dit, une restauration (*instauratio magna*) de toutes les sciences, particulièrement des sciences naturelles, et de substituer aux hypothèses et aux

naquit en 1561, et montra dès son enfance des talents extraordinaires. A seize ans il avait déjà fini le cours de ses études à l'université de Cambridge. La philosophie d'Aristote, qu'on suivait partout et à laquelle il s'était appliqué, lui parut dès lors un amas de subtilités et une source de vaines disputes. Ayant suivi à Paris l'ambassadeur d'Angleterre, qui se l'était attaché par estime pour ses talents, il y publia, à dix-neuf ans, un petit ouvrage : *De l'état de l'Europe*. On fut étonné de trouver, dans cet écrit, des vues si étendues et une telle maturité de jugement.

Rappelé dans sa patrie par la mort de son père, Bacon tomba dans l'indigence et se mit à étudier le droit, dans l'espoir d'arriver à un moyen honorable d'existence. Le comte d'Essex le recommanda à Élisabeth; n'ayant pu obtenir la charge qu'il sollicitait pour ce jeune savant, il lui donna lui-même une terre. Bacon paya son bienfaiteur d'ingratitude et alla jusqu'à plaider contre lui, sans y être obligé : sa mémoire en est toujours restée flétrie.

Sous Jacques Ier, il devint membre du conseil, garde des sceaux, chancelier du royaume, baron de Verulam et vicomte de Saint-Alban. Accusé devant le parlement, convaincu d'avoir scellé du sceau de l'État des mesures vexatoires, et commis ou laissé commettre, par ceux qui dépendaient de lui, différentes injustices, il fut condamné à une amende de 40,000 livres sterlings, privé de sa place, de ses dignités, et enfermé dans la Tour de Londres. Cependant il obtint sa grâce et rentra dans ses charges; mais honteux de la dure leçon qu'il avait reçue, il montra de la défiance et de l'éloignement pour les affaires publiques. Concentré dans sa famille, il s'y occupa presque uniquement de sciences.

On prétend que sa conduite morale, même dans sa vieillesse, ne répondait pas aux principes d'une sage philosophie ; d'autres assurent que ces imputations sont de pures calomnies inventées par ses ennemis.

Quoi qu'il en soit, la postérité a oublié, en quelque sorte, les désordres de sa vie, les bassesses et les faiblesses de caractère qu'on lui a justement reprochées, pour ne voir en lui que le philosophe.

argumentations qui étaient de son temps en usage dans l'école l'observation, les expériences qui découvrent les faits, et une induction qui découvre les lois de la nature en se fondant sur le plus grand nombre possible de comparaisons et d'exclusions. Peut-être y avait-il une audace déraisonnable dans cette vaste étude entreprise à une époque où les moyens d'observation et les éléments de certitude scientifique faisaient défaut aux plus érudits. A coup sûr, un homme pénétré d'une confiance exagérée en son propre sens pouvait seul imaginer de reviser, pièce à pièce, tout ce qui fait le fond ou la base des connaissances humaines. Vil et méprisable par le cœur, Bacon ne semblait guère enfermer en lui-même le génie universel qui aborde toutes les obscurités et les pénètre des lueurs de l'évidence. Étranger aux sciences, hors d'état de comprendre ce qu'avaient écrit à leur sujet ses illustres devanciers et plusieurs de ses contemporains, Bacon osait essayer de dresser le catalogue de ce que l'homme connaissait, de ce qu'il ne connaissait pas, tandis que la lecture de ses ouvrages ne sert aujourd'hui qu'à nous démontrer sa propre impuissance. Sur la foi de l'école du dix-huitième siècle, en même temps aveugle et impie, on s'est complu à faire à Bacon une renommée immense dont peu de personnes sont en mesure de vérifier les titres; mais, pour quiconque cherche à s'en rendre compte sans prévention et librement, il devient promptement manifeste que les écrits de ce maître sont entachés d'erreurs. « Bacon, dit un contemporain illustre, mais absolu, Bacon se trompe sur la logique, sur la mé-

taphysique, sur la physique, sur l'histoire naturelle, sur l'astronomie, sur les mathématiques, sur la chimie, sur toutes les choses enfin au sujet desquelles il n'a pas craint de formuler des jugements. Il s'est trompé dans les masses et les généralités, en troublant l'ordre et la hiérarchie des sciences; il s'est trompé dans les détails en niant ce qui est, en expliquant ce qui n'est pas; il n'a pas indiqué une seule route qui ne conduise à l'erreur, à commencer par l'expérience, dont il a perverti le caractère et l'usage, de façon qu'il égare lors même qu'il indique un but vrai ou un moyen légitime (1). » Et alors même que ce jugement nous semblerait trop exclusif et trop sévère, pourra-t-on accepter sans contrôle et avec pleine confiance ces paroles enthousiastes d'un autre écrivain qui, parlant de Bacon, a cru pouvoir dire : « Le genre humain s'étant fatigué pendant deux mille ans à chercher la vérité à l'aide du syllogisme, Bacon proposa l'induction comme un instrument efficace. Son *Nouvel Instrument* (2) donna aux pensées et aux travaux des rechercheurs un tour plus remarquable et plus utile que ne l'avait fait l'instrument aristotélique, et l'on peut le considérer comme la seconde grande ère des progrès de la raison humaine (3). » Les admirateurs passionnés qui se plaisent ainsi à installer Bacon sur le trône d'où ils font descendre ses devanciers oublient volontiers qu'Aristote a dit lui-même : *L'induction est le sentier qui nous conduit du particulier au*

(1) Joseph de Maistre.
(2) *Novum Organum.*
(3) Reid.

général… l'induction est un syllogisme sans moyen terme, et qu'il a ainsi mis, le premier, au service de la philosophie, l'arme dont Bacon préteudait user avant les autres dans les voies de la science. Quoi qu'il en soit, la justice serait méconnue dans ce livre si, après avoir cherché à ramener à de justes bornes l'engouement traditionnel voué à la mémoire de Bacon, nous ne reconnaissions pas en lui un écrivain élégant, un esprit sensé et ingénieux, un logicien dont la pensée entraîne, en qui, après tout, se résumèrent deux idées considérables : d'une part, la critique de la philosophie ancienne ; de l'autre, la tendance à constituer la science naturelle à l'aide de l'observation et de l'expérience. Que si Bacon erra pour sa propre part, et, dans l'application, ne tint pas les promesses de sa méthode, ce n'est pas une raison pour nier le courage dont il fit preuve en brisant le joug de l'école et en s'écartant des voies tracées par la routine : la philosophie moderne ne se trompe donc pas lorsqu'elle affirme procéder de lui.

L'épicuréisme, cette secte contre laquelle la justice des siècles avait drotesté, trouva un partisan habile dans Gassendi. Celui-ci attaqua en face et avec énergie la doctrine d'Aristote (1), et, sans réhabiliter les dogmes impies d'Épicure, il emprunta à ce philosophe une sorte de morale éclectique dont le sensualisme était la base. Il attaquait la doctrine des idées innées et enseignait que toutes nos idées viennent des sens, les unes immédiatement, les autres médiatement. Peu

(1) *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristotelem* (Grenoble, 1624).

d'hommes ont joui de leur vivant d'une renommée et d'une influence morale pareilles à celles de Gassendi. Ami de Galilée, de Grotius, de Pascal, admiré de ceux-là mêmes qui redoutaient les conséquences de ses fausses doctrines, ce philosophe fut honoré des prévenances les plus hautes, et il ne tint qu'à lui que l'éducation de Louis XIV lui fût confiée. La reine Christine lui écrivait : « Je vous consulterai comme l'oracle de la vérité pour m'éclairer de mes doutes, et, si vous voulez prendre la peine d'instruire mon ignorance, vous ne ferez autre chose sinon d'augmenter le nombre de ceux qui savent vous estimer dignement. »

La morale de Gassendi et de ses disciples n'est point animée de l'esprit du christianisme : c'est la conscience réduite au raisonnement ; lorsqu'elle rend hommage à la religion, c'est un hommage stérile, une formule de convention qui ne pénètre pas dans le fond de la pensée ; elle fait de l'épicuréisme l'âme de la vie et laisse subsister le christianisme à la surface. Sous ce rapport la philosophie de Gassendi n'a pas été étrangère au développement de la philosophie de Locke ; c'est à elle aussi que remonte le mouvement intellectuel, indifférent, sceptique, railleur, qui, sous le règne de Louis XIV, se prolongea avec Bernier, Saint-Évremont, Ninon de Lenclos, Chaulieu, Lafare, Molière et La Fontaine, jusqu'aux jours de la Régence et du triomphe de la philosophie de Voltaire.

La philosophie s'était faite expérimentale avec Bacon et Galilée, sceptique avec Montaigne et Charron, épicurienne avec Gassendi. Autour de ces maîtres ou de

leurs écoles s'agitaient des disciples sans nombre.

Descartes (1), esprit sérieux et méditatif, que tant

(1) Né à la Haye, en Touraine, en 1596, il étudia chez les jésuites de la Flèche et s'y distingua par son application, par ses succès, par un jugement solide et par des vues supérieures à son âge. Son cours d'études terminé, il se retira dans sa famille; puis il alla à Paris, où sa jeunesse ne fut pas sans écarts. Les impressions qui lui étaient restées de son éducation chrétienne le ramenèrent promptement à des pensées sérieuses et à une meilleure voie. Il se remit à étudier et le fit avec une nouvelle ardeur, mais sans plan arrêté et sans ordre ; il passait d'un système à un autre, les examinait, les comparait et voulait les connaître tous avec les raisons pour et contre. Ses idées s'embrouillèrent, et il vit que les efforts qu'il faisait n'aboutissaient qu'à le convaincre de plus en plus de son ignorance. Découragé il quitta les livres, se mit à voyager, prit du service en Hollande, puis en Bavière, afin de mieux voir les hommes et d'apprendre à les connaître.

Dans le désœuvrement des garnisons il s'appliqua de nouveau à l'étude et se livra aux méditations les plus profondes. Ne voyant aucun système qui pût le satisfaire, il en conçut un qui, assis sur des bases nouvelles, devait, selon lui, remplacer tous les autres. Il fit vœu d'aller en pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette si la sainte Vierge l'assistait dans cette entreprise et lui obtenait le succès qu'il souhaitait. Pour avoir plus de temps à sa disposition il quitta le service militaire, en 1624, voyagea en Silésie, en Pologne, en Allemagne, en Italie, en France, se fixa en Hollande et se donna tout entier aux réflexions métaphysiques.

N'ayant point de demeure permanente, il changeait d'habitation quand cela lui convenait, et préférait les petits villages, pour être moins distrait. La géométrie, l'algèbre, l'optique, les météores, la constitution du monde physique furent les premiers objets de ses recherches ; il y procédait par voie de méditations approfondies et y fit d'importantes découvertes. Il écrivit sur la philosophie; mais, rebuté par des attaques et des contradictions, il voulut vivre hors de France et se retira au village d'Egmont, en Hollande. Là il se livra à l'étude de l'anatomie et à diverses expériences, dans le dessein de mieux connaître la nature; il fit son traité *des Passions*, envisageant ces affections de l'âme en métaphysicien plutôt qu'en moraliste. Des hommes distingués qui recherchaient son amitié le visitèrent ; il reçut des encouragements de la princesse Palatine, et apprit avec satisfaction que sa philosophie était goûtée dans l'école nouvellement érigée à Bréda.

de solutions diverses du même problème ne pouvaient satisfaire, imagina de chercher lui-même la voie philosophique par laquelle il arriverait à la connaissance de la vérité. Ne voyant autour de lui, dans les systèmes de ses devanciers ou de ses contemporains, que des pierres d'attente ou des ruines, il ne recula pas devant l'idée de chercher d'abord une vérité incontestable qui pût lui servir de base et de laquelle il remonterait d'échelon en échelon jusqu'à la certitude de la science. « Je rejetai, dit-il, comme fausses toutes les raisons que j'avais prises auparavant pour démonstrations, et, enfin, considérant que toutes les mêmes pensées que nous avons, étant éveillés, nous peuvent venir aussi quand nous dormons, sans qu'il y en ait aucune pour lors qui soit vraie, je me résolus de feindre que toutes les choses qui m'étaient jamais entrées dans l'esprit n'étaient non plus vraies que les illusions de mes songes. Mais aussitôt après je

En 1647 il vint à Paris et publia une édition de ses *Principes*, en français. Il eut des discussions avec Pascal sur la matière subtile, sur l'horreur du vide et sur d'autres points de physique. Par l'entremise de Mazarin il reçut une pension de trois mille livres et retourna continuer ses expériences dans sa solitude de Hollande. Là il eut l'honneur de recevoir, par l'ambassadeur français de Stockholm, des communications de la reine Christine, qui demandait son opinion sur le souverain bien. Cette princesse fut tellement satisfaite de la réponse du philosophe français qu'elle désira l'attirer à sa cour. Cédant à cette honorable invitation, Descartes se rendit dans la capitale de la Suède en 1648. La reine l'accueillit avec de grandes démonstrations d'estime, l'exempta du cérémonial de la cour, lui fit les offres les plus généreuses, et voulut l'entendre tous les matins, à cinq heures. La difficulté de se lever si matin, contre son usage, et la rigueur du climat altérèrent bientôt sa santé; il contracta une maladie dont il mourut au mois de février 1650, dans la foi catholique et les sentiments d'un vrai chrétien.

pris garde que, pendant que je voulais ainsi penser que tout était faux, il fallait nécessairement que moi qui le pensais fusse quelque chose, et, remarquant que cette vérité : *Je pense, donc je suis*, était si ferme et si assurée que toutes les plus extravagantes suppositions des sceptiques n'étaient pas capables de l'ébranler, je jugeai que je pouvais la recevoir sans scrupule pour le premier principe de la philosophie que je cherchais. » Et un peu plus loin il ajoute : « Faisant ensuite réflexion que je doutais, et que, par conséquent, mon être n'était pas tout parfait, car je voyais clairement que c'était une plus grande perfection de connaître que de douter, je m'avisai de chercher d'où j'avais appris à penser quelque chose de plus parfait que je n'étais, et je connus évidemment que ce devait être de quelque nature qui fût plus parfaite. »

Tel est le célèbre doute de Descartes, et c'est ainsi qu'il passe sans intermédiaire de la notion certaine de son existence comme corps et âme, c'est-à-dire comme être composé, à celle de l'existence nécessaire et souverainement évidente d'un Être créateur, indépendant et parfait, qui est Dieu.

Constatons, ce qui ne sera pas sans utilité, ne fût-ce que pour éviter de ranger Descartes parmi les prétendus *libres penseurs* de l'école moderne, que le doute dans lequel il veut se placer avant de procéder à l'examen des problèmes philosophiques n'est pour lui qu'une méthode et non un fait; il est loin de vouloir qu'au moins une fois en la vie chacun de nous mette sérieusement en question tout ce qu'il a cru jusque-là, les premiers principes, sa propre exis-

tence, sauf à sortir de ce doute universel à l'aide de sa propre raison, c'est-à-dire d'une raison qui doute d'elle-même aussi bien que de tout le reste. Si Descartes procédait ainsi, évidemment, pour sortir du doute, il ne présenterait d'autre moyen que ce doute même, ce qui serait contraire au bons sens. Ce que Descartes veut, c'est qu'une fois dans sa vie le philosophe révoque momentanément en doute, non les premiers principes que tout le monde accepte, ni même les conclusions pratiques que l'on en tire, mais les jugements spéculatifs, les conclusions métaphysiques qu'on en a tirées soi-même ou qu'on a reçues de confiance. Il n'y a là qu'un exercice de l'esprit déterminé à aller du connu à l'inconnu, et se plaçant, pour arriver à la déduction, au point de départ primitif, qui est la conscience de l'existence par le sentiment de la pensée. En parlant de la nécessité de faire d'abord abstraction de tout préjugé il dit lui-même : « Ce mot de *préjugé* ne s'étend point à toutes les notions qui sont en notre esprit, notions dont j'avoue qu'il est impossible de se défaire, mais seulement à toutes les opinions qu'ont laissées dans notre esprit les jugements que nous avons portés auparavant; et parce que c'est une action de la volonté que de juger ou de ne juger pas, il est évident qu'elle est en notre pouvoir; car enfin, pour se défaire de toute sorte de préjugés, il ne faut autre chose que se résoudre à ne rien assurer ou nier de tout ce qu'on avait assuré ou nié auparavant, sinon après l'avoir derechef examiné, quoiqu'on ne laisse pas pour cela de retenir toutes les mêmes notions en sa mémoire... Encore que j'aie

dit qu'il fallait s'efforcer de nier les choses qu'on avait assurées auparavant, j'ai très-expressément limité que cela ne devait se faire que pendant le temps qu'on portait son attention à chercher quelque chose de plus certain que tout ce qu'on pourrait ainsi nier; pendant lequel temps il est évident qu'on ne saurait se revêtir d'aucun préjugé qui soit préjudiciable... Et enfin, bien qu'il soit vrai que le doute seul ne suffit pas pour établir aucune vérité, il ne laisse pas d'être utile à préparer l'esprit pour en établir par après; et c'est à cela que je l'ai employé (1). »

Ailleurs il ajoute : « Là où j'ai dit que nous ne pouvons rien savoir certainement si nous ne connaissons premièrement que Dieu existe, j'ai dit en termes exprès que je ne parlais que de la science de ces conclusions dont la mémoire nous peut revenir en l'esprit lorsque nous ne pensons plus aux raisons d'où nous les avons tirées; car la connaissance des premiers principes ou axiomes n'a pas accoutumé d'être appelée science par les dialecticiens. Mais, quand nous apercevons que nous sommes des choses qui pensent, c'est une première notion qui n'est tirée d'aucun syllogisme. Et alors que quelqu'un dit : *Je pense, donc je suis ou j'existe,* il ne conclut pas son existence de sa pensée comme par la force de quelque syllogisme, mais comme on voit une chose comme de soi; il la voit par une simple inspection de l'esprit, ainsi qu'il paraît de ce que, s'il la déduisait d'un syllogisme, il aurait dû auparavant connaître cette majeure : *tout*

(1) *Les Méditations métaphysiques* de René Descartes, Paris, 1724, t. II, p. 255-257.

ce qui pense est ou existe; mais, au contraire, elle lui est enseignée de ce qu'il sent en lui-même qu'il ne se peut pas faire qu'il pense s'il n'existe; car c'est le propre de notre esprit de former les propositions générales des particulières (1). »

D'après ces divers passages et autres semblables dont nous pourrions multiplier la citation, il est permis d'affirmer que Descartes ne prétendait nullement révoquer en doute, ne fût-ce que momentanément, les premiers principes qu'il croyait même innés dans l'homme, non plus que les conclusions pratiques et morales qui en découlent naturellement, mais uniquement les jugements et les conclusions métaphysiques qui constituent la science proprement dite. En quoi il est d'accord avec Aristote, qui dit que la science n'est pas issue des premiers principes, mais des conclusions, et qui appelle premiers principes les propositions qui obtiennent créance, qui persuadent par elles-mêmes et non par d'autres. Ce qui a poussé Descartes à son doute raisonné, c'est son vif désir de prouver aux sceptiques, aux athées et aux matérialistes l'existence de Dieu et l'immatérialité de l'âme. Ces adversaires mettaient sérieusement en doute ces premières vérités de la raison et de la morale; pour les guérir Descartes affecte de s'inoculer en quelque sorte leur maladie, et alors il soumet au doute et à l'examen toutes ses affirmations et ses conclusions scientifiques. Ce n'est là qu'une méthode de raisonnement par lui proposée aux esprits d'élite dégagés des images corporelles et habitués

(1) *Ibid.* t. II, p. 363 et suiv.

aux luttes de la philosophie, et qui ne saurait sans danger, peut-être, servir d'instrument aux intelligences vulgaires et à la multitude des imaginations.

Notre but est seulement d'établir que la pensée de Descartes n'eut rien d'hostile en elle-même ; que, s'il voulut séparer la philosophie de la théologie, ce fut pour arriver à établir, par le secours de la raison, la nécessité d'admettre les vérités enseignées par la foi ; que, s'il parut substituer l'examen à l'autorité, ce ne fut point en esprit de révolte contre cette même autorité, mais avec le ferme et sincère désir de lui donner la raison pour appui et auxiliaire, sans toutefois oser prétendre que cet auxiliaire dût sortir de son rôle. Cela nous suffit pour expliquer et justifier les intentions de Descartes. Quant à sa méthode en elle-même, quant à sa théorie et à ses doctrines, nous nous gardons bien de les croire au-dessus de toute critique sérieuse et d'avoir une foi aveugle en leur efficacité. Doué d'une intelligence mâle, remarquable par l'indépendance, l'originalité et l'audace, Descartes nous apparaît dominé par un esprit exclusif et tranchant, despotique, dépourvu d'étendue, de tolérance et de souplesse. En réclamant pour le penseur les droits de l'individualisme absolu, en exigeant que le philosophe se fie uniquement à ses méditations personnelles, il le prive orgueilleusement des secours de l'autorité, de la tradition, de l'espérance et du conseil. Confiant jusqu'à l'excès dans ses idées, emporté par la précipitation aventureuse de son caractère, il attache une importance beaucoup trop absolue aux principes vagues et abstraits qu'il appelle sa méthode, et, se hâ-

tant trop de passer des principes généraux aux applications, il échafaude prématurément et d'une façon incomplète tout un système de philosophie, de physique et d'astronomie. En partant d'une méthode abstraite et générale il oublie trop souvent que ces principes généraux, étant parfois vagues et élastiques, peuvent conduire également aux conséquences les plus opposées. Ajoutons que l'idée première de sa méthode est loin de lui appartenir exclusivement et semble parfois empruntée à des théories récentes. Avant Descartes Montaigne avait dit : « Il faut tout passer par le filtre et ne rien recevoir dans notre tête par autorité et croyance; » déclaration téméraire, amplifiée et acceptée par Bacon dans ce passage où le philosophe anglais proclame à son tour : « Il ne reste qu'une planche de salut : reconstruire entièrement l'intelligence humaine, abolir tout à fait les théories et les notions reçues, pour appliquer l'esprit vierge et semblable à une table rase à l'étude de toute chose prise dans ses commencements. » Descartes avait-il fait autre chose que recueillir ces paroles orgueilleuses, tout en s'abstenant, il est vrai, de leur attribuer, dans l'application, une portée contraire à la foi et aux croyances, et en se montrant bien convaincu, ce dont il faut lui tenir compte, que la vérité, quelle qu'elle fût, conduirait à la foi par de nouvelles routes.

Nous pourrions nous borner à donner ici la preuve ontologique de l'existence de Dieu, telle que nous la rencontrons dans les *Méditations* de Descartes. « Nous avons, dit-il, l'idée d'un Etre infini, absolu et souverainement parfait. D'où nous vient cette idée? Elle ne

peut venir du néant, car le néant ne produit rien; elle ne peut pas venir des réalités finies, car alors le fini aurait produit l'infini et l'absolu; l'effet serait supérieur à la cause; donc cette idée vient de Dieu; donc Dieu existe. » Or cet argument a été d'abord employé par saint Anselme. Au moyen âge il a été combattu par saint Thomas; après Descartes il a obtenu l'assentiment de Malebranche et de Leibniz.

En dépit de ce qu'il y eut d'honnête dans les intentions, de neuf et de spécieux dans la méthode, Descartes devait créer une école de logiciens absolus dont on aurait parfois à regretter les écarts. Il ne s'aperçut pas qu'il y a une arrogance extrême à renier l'œuvre des siècles, à se croire capable d'édifier une philosophie en négligeant la tradition, et en cela il se montra non moins orgueilleux, non moins impuissant que Bacon lui-même. Dédaignant tout ce qui n'est pas raison individuelle et infaillibilité géométrique, concentrant la science dans l'étude des facultés intellectuelles, il s'abandonna à ce préjugé que le principe de la science doit être unique; et, bien qu'il soit prodigieux qu'un homme ait pu accomplir tant de choses, il n'échappa aux plus graves erreurs que grâce aux devanciers qu'il reniait. Or plusieurs de ses disciples, en développant sa doctrine, en firent apparaître les vices. Le panthéiste Spinosa, l'épicurien Gassendi, l'impie Hobbes protestèrent qu'ils ne faisaient autre chose que réduire les doctrines du maître à une forme plus précise. Les arminiens et les coccéiens en tirèrent parti pour le libre examen de la religion, en soutenant que la vérité des saintes Ecritures doit être prouvée

à l'aide de la raison ; et c'est pourquoi René Descartes, après avoir excité l'admiration de ses contemporains, devint suspect à tel point que ses ouvrages dénoncés à Rome furent quelque temps mis à l'Index. De nos jours on ne conteste ni sa gloire ni la pureté de sa foi, mais son système est livré à de graves contradictions et n'est accepté qu'avec précaution et réserve par les philosophes vraiment chrétiens, vraiment désireux de faire une juste part à l'autorité et à la raison, à la tradition et à l'individualisme (1).

(1) En résumé, la philosophie entrait avec Descartes dans une nouvelle phase du rationalisme : elle avait parcouru la première avec Aristote ; Descartes lui ouvrait la seconde ; plus tard elle devait, sous l'inspiration de Kant, aborder la troisième période de cette doctrine.

C'est de Descartes que la philosophie reçut la plus forte impulsion qui lui fût imprimée au dix-septième siècle. Ce métaphysicien, prenant l'évidence pour mesure de la vérité, accoutuma les esprits à penser par eux-mêmes et à n'admettre parmi les opinions reçues que celles qu'ils auraient envisagées sous toutes les faces et reconnues comme vraies. Cette méthode hardie porta le dernier coup à la philosophie péripatéticienne, que le parlement voulut en vain défendre en confondant, par une opiniâtreté ridicule, les intérêts de la foi et les idées d'Aristote. La scolastique cessa de dominer, les éléments de la science furent simplifiés et dégagés de tout alliage inutile. Pour Descartes, il lui fut réservé de prouver par lui-même que sa méthode, en apparence si claire et si bien faite pour conduire à la vérité, ne suffit pas pour entraîner l'esprit vers la certitude. Ce philosophe, en effet, confondit souvent de vaines apparences avec l'évidence véritable, et, pour se rendre compte des fonctions de l'âme et des phénomènes de la nature extérieure, imagina souvent des systèmes qui ne supportent pas l'examen. Le doute méthodique par lequel il procède est d'ailleurs une hypothèse plus spécieuse qu'admissible en saine philosophie. Quoi qu'on dise, il y a quelque chose d'orgueilleux dans cette recherche où l'homme s'engage en ne s'appuyant que sur lui-même ; et peut-on espérer qu'en s'aventurant ainsi, comme un aveugle qui n'avance d'ailleurs que lentement et en interrogeant pas à pas les difficultés du chemin, on arrive promptement au point où les sentiers se croisent

Quand on réfléchit sur ce mouvement philosophique qui préoccupa si fort les esprits à la suite de Bacon, de Gassendi, de Descartes et de tant d'autres dont nous avons cité les noms, on reconnaît avec surprise que de si grands efforts, tentés par de hautes intelligences, n'aboutirent qu'à de faibles résultats. Alors, de quelque part qu'on se tourne, on n'entrevoit que systèmes incomplets ou problèmes demeurés sans solution, et l'on se demande ce qu'il est permis de conclure de cette continuelle incertitude. Serions-nous trop aventureux de dire, à notre tour, que ces tentatives infructueuses ou inachevées prouvent seulement combien la raison humaine est faible lorsqu'on cherche pour elle des routes en dehors de celles de la révélation et de la foi? Quel est le simple et pieux fidèle qui ne plaindra ces génies philosophiques de l'obscurité dans le sein de laquelle ils se traînèrent? Quel est celui qui ne possédera mieux qu'ils ne l'obtinrent pour eux-mêmes, si du moins il est humble et soumis de cœur, le flambeau qui éclaire l'homme sur sa mission, sur son devoir, sur le vrai bonheur? Vanité de la science! félicité réservée aux petits!

La littérature, aussi bien que la philosophie, continuait à parcourir la période de transition qui devait séparer le règne de François I[er] du règne de Louis XIV, période dont les développements ont été décrits ailleurs (1), et qui, depuis la réaction dont Malherbe

et où le voyageur sent le besoin d'un guide plus sûr et plus lumineux que sa propre raison?

(1) Voir, t. XI, le règne de François I[er], et les premières pages du présent volume.

avait donné le signal, touchait évidemment à son terme; car, à son tour, Pierre Corneille entrait dans sa gloire, et l'Académie française fonctionnait sous la surveillance de Richelieu. Au point de vue de la poésie et de l'art, le mouvement intellectuel, sous Louis XIII, fut à peu près semblable à ce que nous l'avons vu dès le règne de Henri IV, et nous n'avons point à le caractériser de nouveau, sinon en constatant une correction progressive dans la langue, des habitudes plus sérieuses de la part des écrivains, une régularité plus sévère, mais plus froide, dans la versification et dans la construction des phrases. Rien de tout cela n'était le génie, mais le génie, après tout, pouvait s'en accommoder et y trouver des instruments de plus.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, après le seizième siècle, illustré par des prosateurs féconds et naïfs, par des poëtes qui ne furent pas toujours dépourvus d'inspiration ou de verve, Malherbe, au début du dix-septième siècle, avait fait entrer la poésie dans des voies nouvelles, et Racan ne s'était point montré indigne disciple de ce maître. On en peut dire autant de Maynard, comme lui membre de l'Académie française et qui n'eut pas à se louer de la munificence de Richelieu. Dans un degré bien inférieur, Gombauld, Collet et Malleville rencontraient parfois, mais bien rarement, des inspirations heureuses. Leur contemporain Balzac, malgré les abus et les fautes de goût qui déparent sa diction, venait de donner au style une élégance et une harmonie jusqu'alors inconnues. L'Académie française, instituée depuis un petit nombre

d'années, s'était attribué pour mission de recueillir et de conserver les règles de l'art; de patients efforts, des essais souvent entachés de ridicule, néanmoins consciencieux dans leur but, avaient jeté la poésie et la prose dans des voies qui semblaient nouvelles et qu'avaient cependant parcourues les impérissables modèles de l'antiquité; c'était donc, en dépit du joug tyrannique de Richelieu, ministre aussi petit dans les lettres que grand dans les affaires de l'État, c'était pour la France un moment de transition durant lequel le génie, cherchant sa route, s'étonnait que l'instrument, la langue nationale, ne répondît pas encore à ses légitimes et laborieuses espérances.

Pierre Corneille (1) résume en lui les imperfections et les grandeurs littéraires de cette période; c'est un de ces colosses qu'il faut voir de loin, parce que l'ouvrier de génie qui a taillé leurs vastes membres n'a pas eu le temps de donner la dernière main à son œuvre.

(1) Pierre Corneille naquit à Rouen le 6 juin 1606. Son père était avocat du roi à la Table de marbre de Normandie. Il fit ses études aux jésuites de Rouen et conserva pour eux une tendre vénération. Il se mit d'abord au barreau sans goût et sans succès. Une anecdote romanesque et fort douteuse d'ailleurs éveilla, dit-on, en lui le talent poétique qu'il ne se connaissait pas, et lui donna l'idée et le sujet de sa première comédie, de *Mélite*. *Mélite* est, avec la *Sophonisbe* de Mairet, qui parut la même année (1629), la première pièce régulière que nous eussions en France, et, toute médiocre qu'elle est, c'est un chef-d'œuvre si on la compare aux pièces de Hardy, qui l'ont immédiatement précédée. Cinq autres pièces suivirent *Mélite*. Corneille n'avait point encore rencontré sa véritable vocation et la source féconde où devait puiser si abondamment son génie dramatique. La littérature espagnole, si bien reçue alors à la cour et à la scène, ne lui était point inconnue. Un secrétaire de la reine Marie de Médicis, nommé Chalons, retiré à Rouen dans sa vieillesse, conseilla à Corneille d'apprendre l'espagnol et lui proposa d'abord le sujet du *Cid*.

Lorsqu'on relit, de nos jours, les tragédies de cet homme illustre, on s'étonne que la même main ait laissé de son talent des empreintes si inégales. Qu'importe, au surplus, le flot des vers boursouflés ou médiocres échappés à Corneille? La postérité n'a voulu tenir compte que des beautés ; par respect pour une gloire si haute, elle a jeté le voile sur les tentatives informes que le poëte essaya à son début et à son couchant ; elle a pieusement évité d'élever de froides chicanes sur les détails secondaires et sur des ornements choisis peut-être sans délicatesse de goût. Lorsque la gloire de la patrie est, sous quelques rapports, identifiée avec la renommée d'un homme, c'est pudeur que de ne pas amoindrir l'une en voulant, même avec justice, chercher des ombres à l'autre.

Lorsque Louis XIII, dominé par Richelieu, vivait encore, Corneille avait déjà doté la scène tragique de ses plus remarquables chefs-d'œuvre : *le Cid, les Horaces, Cinna*, enfin *Polyeucte,* le drame chrétien par excellence, avaient été successivement représentés sous l'administration du cardinal, et le ministre n'avait pas rougi d'être jaloux du poëte ; du fond de son cabinet, où de plus dignes soins auraient dû l'absorber, Richelieu avait ourdi contre *le Cid* une cabale formée de plusieurs misérables auteurs que l'envie, aussi bien que les excitations du cardinal, réunissait contre la gloire de Corneille. Scudéri se chargea d'assumer sur lui la responsabilité des premiers coups ; il publia contre *le Cid* une fastidieuse critique où l'esprit de dénigrement s'allie merveilleusement avec l'orgueil du pédantisme. Corneille répondit, et Richelieu, pour

humilier dans les règles le poëte dont la célébrité l'importunait, prescrivit à l'Académie française de s'ériger en tribunal dans cette étrange cause. L'Académie essaya de décliner cet honneur. Récemment instituée par lettres patentes du roi, honneur qu'elle n'avait pas souhaité, elle craignait de rendre son existence odieuse aux gens de lettres par l'exercice d'un pouvoir de censure dont on ne tarderait pas peut-être à contester la validité. Les plus sages de ses membres disaient « qu'à peine la pouvoit-on souffrir, sur la simple imagination qu'on avoit qu'elle prétendoit quelque empire sur notre langue ; que seroit-ce si elle témoignoit de l'affecter et si elle entreprenoit de l'exercer sur un ouvrage qui avoit contenté le grand nombre et gagné l'approbation du peuple (1)? » Le cardinal n'avait pas coutume de céder à de pareils arguments. « Faites savoir à ces messieurs, dit-il, que je le désire et que je les aimerai comme ils m'aimeront. » De la part de Richelieu c'était là un ordre auquel il eût été téméraire de désobéir. L'Académie se résigna ; mais encore, en cédant aux injonctions du ministre, elle n'écartait pas d'elle toute cause de danger, car l'opinion du cardinal était connue ; pour plus de sûreté, le maître l'avait consignée en marge du travail de Corneille par des notes fort dures, et Richelieu n'aimait pas à être contredit. Quoi qu'il en soit, l'Académie, bien que placée sous la suzeraineté du cardinal, s'honora par l'indépendance de son jugement. Tout en appréciant d'une manière étroite, autant que le permet-

(1) *Histoire de l'Académie françoise,* par Pelisson, p. 190.

tait la portée d'esprit de ses membres, le drame de Pierre Corneille, elle fit la part de l'éloge assez grande pour que la gloire du poëte fût mise à l'abri de toute agression. « Les savants eux-mêmes, dit-elle, doivent souffrir avec quelque indulgence les irrégularités d'un ouvrage qui n'auroit pas le bonheur d'agréer si fort au commun s'il n'avoit des grâces qui ne sont pas communes. » L'académicien qui rédigea cette sentence était ce même Chapelain que Boileau a trop souvent bafoué, et qui, bien que versificateur dur et médiocre, jugeait sainement le talent d'autrui et possédait à un degré peu commun les qualités du critique. Les lettres durent beaucoup à Chapelain; il eut plus tard l'honneur de désigner à la munificence royale ceux des écrivains dont le talent devait être encouragé, et il fut assez honnête homme pour appeler sur ses propres ennemis les faveurs et les pensions du pouvoir.

A l'époque où parut *le Cid*, notre littérature cherchait des idées et des modèles dans les ouvrages de l'école espagnole. Sous les deux reines que la race des Médicis avait données à la France, il avait été de mode de s'inspirer aux sources italiennes. Le mariage de Louis XIII avec une infante, fille de Philippe III, la régence d'Anne d'Autriche (1), les rapports politi-

(1) Anne d'Autriche avait donné à la littérature espagnole un plus grand éclat et une nouvelle vogue; elle avait introduit à la cour cette langue sonore et majestueuse; tous les poëtes dramatiques la savaient aussi. C'était au théâtre surtout que cette influence espagnole dominait. La plupart de nos comédies et de nos tragédies étaient imitées du théâtre de Madrid; Lopez de Véga, Guillain de Castro, Caldéron en fournissaient les sujets. Le goût espagnol, mélange singulier de la barbarie gothique et de l'éclatante imagination des Arabes, remplaçait les règles classiques par

ques devenus plus fréquents entre la France et l'Espagne depuis les guerres de la Ligue, mirent en honneur la littérature castillane et les imbroglios dramatiques de Cervantès et de Lopez de Véga. On parlait l'espagnol dans les cours de Vienne, de Madrid et de Bruxelles, et la grande prépondérance que la maison d'Autriche avait acquise sous Charles-Quint et ses fils avait popularisé cet idiome sonore dans les pays policés de l'Europe. *Le Cid* n'emprunta à son origine espagnole que le sujet et certaines scènes qui s'y rattachent mal et font languir l'action; les comédiens les ont supprimées, et rien ne dépare désormais, au point de vue de la forme, ce drame fondé sur une situation neuve et puissamment tragique. Lorsque les spectateurs français virent pour la première fois le spectacle de Chimène luttant entre sa passion et son devoir, et demandant la tête de Rodrigue en tremblant d'être exaucée, ils furent subitement initiés aux merveilles de l'art et s'éprirent d'une soudaine admiration. Pendant longtemps ce fut une façon proverbiale que de dire : « Beau comme *le Cid*. »

Deux routes se présentaient dès lors à Corneille : encouragé par son dernier succès, il pouvait extraire de nouveaux trésors de la littérature espagnole encore en friche; il lui était loisible de demander à

les formes les plus capricieuses. Doués d'une imagination vaste et brillante, les auteurs espagnols prodiguaient les coups de théâtre et cherchaient à exciter l'intérêt, à inspirer la curiosité, moins par le développement habile des passions, le contraste ou l'harmonie des caractères, que par des ressorts compliqués et des conceptions hardies et fantasques. Les trois unités leur étaient absolument inconnues.

Shakspeare, trop peu connu de lui d'ailleurs, le secret de ces grandes terreurs qui remuent l'âme, de cette audace qui brise les règles convenues de l'art et légitime sa révolte par des beautés inattendues ; il refusa de faire un choix, et trouva plus sûr de s'ouvrir un chemin entre ces deux voies offertes à son talent. Ce fut alors qu'il demanda aux traditions de l'antiquité, à la simplicité de la muse grecque des inspirations qui lui suffirent. Pierre Corneille était assez fort pour doter la France d'une littérature nationale, dans laquelle on eût trouvé les souvenirs de l'école naïve du seizième siècle épurés à la flamme d'un goût plus sûr; il recula devant cette épreuve, et, après avoir donné à deux reprises, dans *le Cid* et *Polyeucte*, la mesure de ce qu'il aurait pu tenter, il se réfugia dans le cadre classique du drame ancien, imitant d'ailleurs à sa manière, c'est-à-dire en poëte qui crée. *Les Horaces*, quoique péchant par le manque d'unité, étincellent de passages sublimes. *Cinna*, qui fut représenté la même année, provoqua une admiration unanime; aucune pièce tragique ne l'emporte sur celle-ci par la vigueur du style, la sobre énergie des ressorts et l'imprévu du dénoûment. « Votre *Cinna*, mandait Balzac à l'illustre tragique, guérit les malades ; il fait que les paralytiques battent des mains. Vous nous montrez la Rome de Tite-Live aussi pompeuse qu'elle l'était au temps des Césars, et ce que vous prêtez à l'histoire est encore meilleur que ce que vous empruntez d'elle. » L'année suivante (1640), *Polyeucte* vint exciter de nombreux transports et imposer plus que jamais silence à l'envie. Déjà cepen-

dant on commence à pressentir que le poëte va bientôt atteindre le versant de son génie. Les beautés sont plus apparentes, plus sublimes, mais les taches se sont en même temps élargies. Pour comprendre le sacrifice de Polyeucte, pour reconnaître ce qu'il y a de généreux dans le rôle de Pauline, pour rendre justice à ce dénoûment miraculeux où la grâce divine relève Félix de son juste opprobre, il faut croire, penser, aimer en chrétien. Ce fut pour cela que l'hôtel Rambouillet douta du succès de cette pièce admirable, et que le peuple, fortement imbu de sa foi, vengea le poëte des craintes d'un aréopage de précieuses (1).

(1) « Avant que l'on jouât *Polyeucte* Corneille le lut à l'hôtel Rambouillet, souverain tribunal des affaires d'esprit en ce temps-là. La pièce y fut applaudie autant que le demandaient la bienséance et la grande réputation que l'auteur avait déjà ; mais, quelques jours après, Voiture vint trouver Corneille et prit des tours fort délicats pour lui dire que *Polyeucte* n'avait pas réussi comme il pensait, que surtout le christianisme avait déplu (*). « Il est difficile, dit Voltaire, de démêler ce qui put porter les hommes du royaume qui avaient le plus de goût et de lumières à juger si singulièrement ; peut-être furent-ils persuadés qu'un martyr ne pourrait jamais réussir sur le théâtre. C'était ne pas connaître le peuple. Croyaient-ils que les défauts que leur sagacité leur ferait remarquer révolteraient le public? C'était tomber dans la même erreur qui avait trompé les censeurs du *Cid*. » Ne serait-ce pas que l'hôtel de Rambouillet aurait pensé avant Boileau que :

Du culte des chrétiens les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont point susceptibles ?

Mais les immortels chefs-d'œuvre que le génie chrétien a inspirés, la gloire de Dante et de Corneille, donnent un démenti éclatant aux timides appréhensions des Mécènes et des Aristarques qui formaient la cour de Julie d'Angennes.

(*) Fontenelle, *Vie de Pierre Corneille.*

La Mort de Pompée et *Rodogune,* la première de ces deux tragédies malgré le beau rôle de Cornélie, l'autre en dépit de son cinquième acte, le plus terrible qui soit à la scène, attestent à des degrés inégaux les symptômes de la décadence de Corneille. Déjà le poëte a renoncé à la simplicité de ses premiers plans pour multiplier les incidents et remplacer par des effets mal calculés ce qui manque au style du côté de la pureté et de la pompe. Ces défauts éclatent surtout dans *Héraclius*, et c'est à peine si les invraisemblances dont cette tragédie est surchargée sont balancées par la redoutable situation qui place le tyran entre deux ennemis entre lesquels il hésite à deviner son fils, à choisir sa victime. Mais cette analyse nous entraîne trop loin; la nécessité de nous maintenir dans l'ordre des dates nous avertit de réserver pour le règne qui va suivre la nomenclature des œuvres que le grand Corneille enfanta vers le déclin de sa force. Il importait à la gloire du règne de Louis XIII de bien constater qu'il fut témoin des succès et des triomphes de ce génie, l'un des plus illustres dont s'honore la France du dix-huitième siècle.

A la suite de Corneille nous serions injuste de ne point mentionner Rotrou, qui fut à la fois son devancier et son élève. Né à Dreux en 1609, mort bien jeune encore dans l'accomplissement héroïque de ses devoirs municipaux, Jean de Rotrou avait pour Corneille une admiration vive et profonde; en toute occasion il proclamait sa gloire; seul des auteurs qui avec lui travaillèrent pour la gloire littéraire du cardinal, l'Étoile, Colletet, Boisrobert, il eut pour Cor-

neille, qui fut admis le dernier dans cette société et qui en fut exclu quand il donna *le Cid*, de l'estime et de l'amitié. Aussi, bien que plus jeune d'âge, en avait-il reçu le nom touchant de *père*. Si Corneille dut d'abord à Rotrou quelques heureuses inspirations, il lui rendit bientôt plus qu'il n'en avait reçu. *Venceslas* et *Cosroès* furent comme l'écho du *Cid*, de *Pompée* et de *Cinna;* le martyre de *Polyeucte* inspira celui de *Saint-Genest*. Rotrou, comme tous les poëtes de cette époque, comme Hardy, comme les deux Corneilles, travaillait avec une extrême facilité; mais son style est incorrect et son génie irrégulier. « Ce qui reste de lui, a dit M. Guizot, donne l'idée d'un homme qui ne fut pas assez fort pour s'élever au-dessus de son temps, mais il semblait digne d'un temps capable de le mieux soutenir. » L'illustre écrivain qui a tracé cette définition, plus brillante peut-être que juste, nous semble avoir un moment oublié que le siècle de Rotrou fut celui de Corneille.

Personne n'ignore ce qu'était cet hôtel Rambouillet dont nous avons parlé à plusieurs reprises comme intervenant, dès le règne de Louis XIII, dans les questions de goût et d'art. On désignait ainsi une réunion de personnes distinguées par la vertu, la naissance et l'esprit, qui se rassemblaient dans les salons de la marquise de Rambouillet, rue Saint-Thomas du Louvre. Là se rencontraient, avec plusieurs seigneurs et grandes dames de l'ancienne cour de Marie de Médicis, avec Richelieu, Condé et Corneille, beaucoup de littérateurs visant au bel-esprit et désireux de procéder rapidement à l'épuration du langage et à

la révision des coutumes de la haute compagnie et de la ville. L'héritière de la maison de Rambouillet, Julie d'Angennes, à la fois spirituelle et instruite, aimant quiconque se distinguait par l'intelligence, était la vie et l'âme de ces réunions. On l'appelait *l'incomparable Arthénice*, et pour le moment elle promettait au marquis de Montausier sa main, qu'elle devait lui faire attendre près de douze ans. La *Guirlande de Julie*, dont il lui fit hommage, se composait de fleurs dont chacune était accompagnée d'une pièce de vers composée à sa louange par les auteurs les plus renommés du temps. Comme tout dégénère en ce bas monde, les assemblées de l'hôtel Rambouillet ne tardèrent pas à dépasser le but en se laissant aller, à force de purisme et de sévérité, à l'exagération et à l'afféterie. D'abord on s'était attaché à la politesse des manières, à l'éclat de l'esprit, à la délicatesse des expressions ; on en vint à une recherche ridicule, à une originalité puérile et affectée, qui mérita d'être stigmatisée par les hommes de sens. A l'époque dont nous esquissons le récit, cette période de décadence ne s'était point encore manifestée, et l'hôtel Rambouillet rendait de véritables services aux lettres et aux mœurs.

Si nous insistons sur ces détails, qui semblent appartenir à l'histoire des lettres plus encore qu'à l'histoire générale du pays, c'est que le mouvement littéraire, dans la première période du dix-septième siècle, ne fut nullement étranger au progrès social, au développement de la vie politique. Les gens de lettres, a dit l'un de nos plus illustres contempo-

rains (1), par leurs conversations et leur présence, avaient travaillé à répandre dans la société le goût des occupations de l'esprit; ce goût avait eu pour eux-mêmes l'attrait d'une nouveauté dont on s'empresse de jouir et de se parer. Si le public ne s'était pas encore éclairé, il s'était du moins numériquement accru. Les écrivains pouvaient espérer de trouver hors de leur coterie des admirateurs et des juges; ils commençaient à devenir plus indépendants; il sacquéraient et plus de loisir pour méditer, et plus de liberté pour suivre les impulsions naturelles de leur talent. La fermentation générale qui portait alors les esprits vers la littérature n'était pas, sans doute, celle que produit l'apparition d'un génie supérieur qui entraîne tous les autres après lui; ce n'était pas non plus cette chaleur forte et soutenue qui naît, au milieu d'une nation libre, du développement égal et naturel de toutes les facultés; c'était un mouvement vif et incertain vers la lumière, un besoin d'agir sans but déterminé, et où se faisait sentir la tendance au perfectionnement plus que la fièvre de l'invention.

C'était d'ailleurs un spectacle étrange qu'offrait cette société gouvernée par la main de fer de Richelieu, et qui, sans paraître s'effrayer en voyant tomber la tête des seigneurs, se préoccupait de vers de ruelles, de madrigaux et de tragédies imaginaires. Pour le moment elle n'était point arrivée au terme de ses luttes et de ses sacrifices, mais elle avait confiance dans le génie du maître et dans le courage des gens

(1) M. Guizot, dans ses remarquables études sur cette même période littéraire.

de guerre. Si les dernières campagnes n'avaient pas procuré de grands triomphes aux armées françaises, en revanche elles avaient fait beaucoup de mal à l'ennemi, surtout à l'Espagne, et la noblesse était loin de se plaindre des sacrifices qu'exigeaient d'elle l'honneur du drapeau et la conquête du champ de bataille. La dernière révolte des grands venait d'être étouffée : le comte de Soissons avait péri à la Marfée, en combattant à la tête des rebelles (6 juillet); le duc de Bouillon s'était vu réduit (5 août) à implorer la paix, trop heureux de l'obtenir de la clémence du roi. Cette échauffourée féodale n'avait point empêché Richelieu de poursuivre la conquête de l'Artois, alors au pouvoir des Espagnols, et de continuer en même temps la guerre en Catalogne, en Italie, en Allemagne.

Le maréchal de La Meilleraye avait assiégé Aire (19 mai) et s'en était rendu maître, le 26 juillet, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte. Le 8 août cette ville fut de nouveau attaquée par le cardinal-infant, lieutenant du roi d'Espagne dans les Pays-Bas, et qui, à l'aide des contingents impériaux et lorrains, commandait alors à une armée de trente-cinq mille hommes. Le cardinal-infant mourut, le 9 novembre, à Bruxelles, par suite des fatigues de la guerre; mais D. Francisco de Mellos, qui le remplaça, enleva Aire aux Français le 7 décembre. Plus heureux sur un autre point, les Français avaient pris Bapaume ; la garnison espagnole qui avait capitulé se repliait sur Douai, sans armes, lorsque Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, lui tendit une embuscade et la passa au fil de l'épée. Cet acte de trahison donna lieu aux justes réclamations

de l'Espagne, et Richelieu fit condamner à mort et supplicier à Amiens l'homme qui s'en était rendu coupable. Au delà des Pyrénées, Espenan, gouverneur de Leucate, conduisit une division française au secours des insurgés de Catalogne, et les peuples de ce pays, las des atrocités exercées au nom de Philippe IV par Los Velez, s'étaient donnés au roi de France et avaient accepté la suzeraineté des Bourbons. En Italie, les Français, aux ordres du comte d'Harcourt, avaient pris et perdu Montcalvo. Repoussés sous les murs d'Yvrée (23 avril), ils n'en avaient pas moins forcé le prince Thomas de Savoie de renoncer à se rendre maître de Chivallo. Bientôt après ils s'étaient emparés de Céva et de Mondovi, et enfin de Cunéo (15 septembre). En Allemagne le comte de Guébriant commandait toujours l'armée d'aventuriers que Bernard de Saxe-Weimar avait formée, mais il n'agissait que comme auxiliaire des Suédois. Le 20 mai l'intrépide Bannier, chef de l'armée suédoise, était mort devant Halberstadt. Le 29 juin Guébriant avait remporté sur Piccolomini l'éclatante victoire de Wolffenbuttel. Le 27 novembre, Tortenson, choisi par le sénat de Suède, était venu remplacer Bannier, et, le 3 décembre, Guébriant, investi du titre de lieutenant général de l'armée française d'Allemagne, s'était séparé des Suédois et avait ramené ses troupes dans le duché de Juliers. En résumé, la campagne de 1641 avait été favorable à la France, mais le trésor était épuisé par la multiplicité des sacrifices, et le gouvernement avait eu grand'peine à obtenir de l'assemblée du clergé une subvention extraordinaire de six millions,

payable en trois ans et applicable aux frais de la guerre.

En cette même année 1641 était mort le duc de Sully, le vieil ami de Henri IV. Le duc d'Épernon le suivit de près dans la tombe et mourut à Loches, le 13 janvier 1642, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. La mère du roi, toujours exilée, toujours implacable ennemie de Richelieu, traînait alors à Bruxelles les derniers restes de sa misérable vieillesse.

En 1642 la guerre fut continuée en Allemagne. Les Impériaux levèrent le siége de Hothenwiel, le 7 janvier, à l'approche des Français et des Suédois. Le comte de Guébriant battit les généraux Lamboi, Landron et Mercy à Kempten, le 17 du même mois, et les fit prisonniers ; en récompense il obtint le bâton de maréchal de France. Cette victoire le rendit maître de l'électorat de Cologne. Lemberg se rendit aux Impériaux le 14 février; mais ils levèrent le siége du château de Mansfeld le 3 mars, à l'approche des Suédois. Tortenson, général des Suédois, prit Gros-Glogau le 4 mai et battit les Impériaux près de Schweidnitz le 30. Neus se rendit aux Suédois le 9 juin; ils prirent peu après Olmutz d'assaut. Tortenson fit lever le siége de Gros-Glogau à l'archiduc Léopold, le 5 septembre, et prit le château de Leipsick, le 4 décembre. Cependant, du côté de la France, le but principal de la campagne de 1642 fut la conquête du Roussillon, et le gouvernement voulut qu'on se bornât à se tenir sur la défensive dans les Pays-Bas. Le comte d'Harcourt et le maréchal de Guiche furent chargés de défendre cette frontière, l'un du côté de la Picardie et de l'Artois, l'autre du côté de la Cham-

pagne; le comte de Guébriant commanda du côté du Rhin, et le duc de Bouillon, que l'on voulait éloigner de Sedan, eut ordre de se rendre à l'armée d'Italie. L'armée de Roussillon, chargée d'assurer les grandes opérations, était commandée par le maréchal de La Meilleraye. Le maréchal de Brézé, installé vice-roi de Catalogne, devait se joindre à la Mothe-Houdancourt pour empêcher les Espagnols de pénétrer dans la Catalogne et de secourir le Roussillon. Le 13 mars, La Meilleraye, ayant Turenne pour lieutenant, assiégea Collioure défendue par une forte garnison espagnole. Olivarès n'ignorait pas que la perte de cette place maritime entraînerait celle de Perpignan; il la fit secourir par le marquis de Povar, qui échoua et fut fait prisonnier (23 mars), et ce succès valut à la Mothe-Houdancourt le bâton de maréchal. Quant à Louis XIII, bien que désirant la paix, il avait résolu de se porter de sa personne dans le Roussillon, sur le théâtre même de la guerre, afin de stimuler l'ardeur des troupes et de présider lui-même aux principales opérations militaires. Le 27 janvier il partit de Saint-Germain et arriva le 17 février à Lyon. Cinq jours après, dans l'église cathédrale de cette ville, un *Te Deum* fut chanté pour rendre grâces à Dieu de la victoire de Kempten, et le cardinal Richelieu fit, dans cette cérémonie, fonction de célébrant. Sur ces entrefaites, une nouvelle conspiration vint mettre en danger la vie du cardinal-ministre et la sûreté de la France. Jusque dans les antichambres du roi on trouvait les coupables et leurs complices, et ici encore la main de l'Espagne se trouvait mêlée au complot.

Nous avons parlé du jeune marquis de Cinq-Mars.

On a vu plus haut que Richelieu, pour amuser Louis XIII, en le surveillant, avait placé cet adolescent auprès de ce prince; on se rappelle également que, d'abord espion du ministre, Cinq-Mars s'était lassé de ce rôle méprisable et subalterne pour ne songer qu'à sa propre fortune, fût-ce même aux dépens du cardinal, son protecteur. Entré dans cette voie il n'allait pas tarder à y persévérer jusqu'à la trahison et au crime.

Cinq-Mars, revêtu depuis deux ans de la charge de grand-écuyer, avait trempé, mais en secret, dans la dernière révolte du duc de Bouillon. Enhardi par l'impunité, dans l'espoir que ses manœuvres ne seraient jamais découvertes, il continua, même après la bataille de la Marfée, où avait péri le comte de Soissons, d'entretenir de coupables intelligences tantôt avec les rebelles de l'intérieur, tantôt avec les ennemis du dehors; puis, se méprenant sur la portée de certaines plaintes échappées à Louis XIII, il avait conclu que le roi récompenserait bientôt avec joie et bonheur quiconque le délivrerait de la domination et de la tyrannie de son premier ministre. Cinq-Mars confia ses espérances à Louis d'Astarac, vicomte de Fontrailles, gentilhomme gascon, ennemi mortel du cardinal qui l'avait raillé un jour sur sa laideur. Fontrailles, que la haine disposait aux moyens extrêmes, lui conseillait de se délivrer de Richelieu par la voie la plus courte et la plus sûre, c'est-à-dire par un assassinat. Cinq-Mars ne paraissait pas éloigné d'y recourir, mais il voulait s'assurer des alliés et une retraite. Il se lia étroitement avec le duc d'Orléans, insatiable de conspirations et

susceptible de recevoir toutes les impressions qu'on voulait lui donner. Il tourna ensuite ses regards vers Sedan et s'efforça de mettre dans ses intérêts le duc de Bouillon, auquel il avait servi de médiateur pour sa réconciliation avec le roi. Gaston d'Orléans accepta le rôle de conspirateur, qu'on persistait sans relâche à lui offrir; il eut avec le duc de Bouillon et Cinq-Mars plusieurs conférences auxquelles refusa d'assister le moins coupable et le moins dangereux de leurs complices, nous voulons parler de François-Auguste de Thou, fils aîné de l'historien de ce nom et qu'une amitié étroite liait à Cinq-Mars. Soit timidité, soit réserve, de Thou cherchait autant que possible à se tenir en dehors du complot; mais il en avait connaissance et servait parfois d'intermédiaire aux chefs afin de déjouer l'active surveillance de Richelieu. « Il étoit partout, dit Fontrailles, mais il ne vouloit rien savoir. » De Thou était d'ailleurs un homme d'un caractère noble, d'un grand esprit, constant dans ses affections. Après avoir été intendant de l'armée du cardinal de la Valette durant sa campagne d'Italie, il n'avait conservé que sa charge de conseiller d'État et celle de maître de la bibliothèque du roi. Ses intrigues avec la duchesse de Chevreuse, dont il s'était fait l'agent dans les cours étrangères, avaient porté le cardinal, qui le regarda dès lors comme un homme suspect, à l'écarter de tous les emplois de confiance.

Le duc de Bouillon donna des blancs seings et des pouvoirs à ses complices; puis il se rendit à l'armée d'Italie, prêt à rentrer en France au premier signal. Il s'agissait, selon l'habitude des conspirateurs de cette

époque, de réclamer et d'obtenir le concours de l'Espagne. Fontrailles fut chargé de cette négociation et se rendit à Madrid, où il s'aboucha avec le comte-duc d'Olivarès; puis il conclut avec le ministre de Philippe IV un traité secret dont le texte a été conservé aux archives de l'Espagne; il y était dit en substance: « Le sérénissime duc d'Orléans, ou ceux qui marchent dans son parti, s'engagent à livrer un point fortifié ou une place forte du nombre de celles qu'ils pourront choisir pour leur armée ou pour celle de Sa Majesté Catholique, de manière que, dans un cas de revers, l'armée étrangère qui par ledit traité doit entrer sur le territoire françois puisse y trouver un refuge. Le duc d'Orléans s'oblige à commencer son mouvement dès que les troupes de Sa Majesté Césaréenne et celles de Sa Majesté Catholique auront passé le Rhin pour entrer en France. Une fois la guerre finie, on restituera à la France les places et villes qui auroient pu être prises ou achetées par les confédérés. Il découle de cet article (de la restitution réciproque) que l'Espagne devra recouvrer pareillement, après la guerre, toutes places, pays, provinces ou royaumes dont le roi très-chrétien s'est emparé déjà ou dont il peut se rendre maître par la suite, quelle que soit la durée de cette guerre. Ledit duc de San-Lucar et M. de Clermont ont signé ledit traité, à Madrid, le 13 mars 1642. » Après avoir ratifié ce traité, le roi d'Espagne chargea Fontrailles, sous le nom de Clermont, d'une lettre autographe pour le duc d'Orléans; il lui disait: « Mon bon frère, j'ai reçu avec le sentiment d'une joie profonde les propositions qui m'ont été faites au nom de

Votre Altesse pour le bien-être général, le repos de la chrétienté, en un mot pour l'établissement d'une paix solide, et j'ai pris à cet égard les mesures nécessaires, suivant les instructions qu'avoit reçues votre envoyé. Il est important que cette entreprise marche avec ensemble et prudence dans toutes ses parties, et que votre fermeté et nos bonnes intentions viennent enfin en aide au service de Dieu et au bien-être général, lesquels ont tant souffert de nos jours. » C'était le moment (février 1642) où Louis XIII avait quitté la cour de Saint-Germain pour se rendre au camp du Roussillon. Le roi s'avançait lentement vers la frontière, par Vienne, Valence, Nîmes, Montpellier et Narbonne. Richelieu, quoique souffrant et valétudinaire, avait voulu accompagner son maître, pour ne pas le laisser aux prises avec l'intrigue et la ruse; mais il s'était vu forcé de s'arrêter à Lyon et ne put rejoindre le roi qu'à Narbonne. Ce fut pour l'ambition de Cinq-Mars une circonstance très-favorable. Le grand-écuyer, devenu plus habile par le conseil de ses amis, n'avait plus que par intervalles ces mauvaises humeurs qui altéraient souvent ses rapports intimes avec le prince; il se montrait gai, caressant, avec cette douceur de jeune homme qui apaise et calme les ennuis d'une vie fatiguée. A mesure que son crédit grandissait Cinq-Mars osait davantage; il ne manquait pas, d'ailleurs, d'exploiter, à chaque relais, l'aspect des misères et des désolations des campagnes; il pressait le roi de consentir à la paix et de se débarrasser du ministre. Or le roi, en dépit du déplaisir que lui causait la domination du ministre, paraissait toujours pénétré de

cette conviction que Richelieu était tout le système monarchique, et qu'il ne pouvait s'en séparer sans le compromettre; et c'est pourquoi il paralysait les conspirateurs, qui ne pouvaient rien faire sans le consentement exprès du roi. A Narbonne, où il était arrivé le 12 mars, Richelieu tomba gravement malade. Malgré le triste état qui l'accablait, ses ennemis n'osaient encore conspirer à découvert, et, tout en désirant sa mort, l'audace leur manquait pour la hâter à l'aide d'un crime. En attendant le roi avait quitté Narbonne, laissant le cardinal en proie à la fièvre, et s'était rendu à Perpignan, comme pour prendre la haute direction du siége (mai 1642). Ce fut là qu'il reçut de la frontière de Flandre la fâcheuse nouvelle de la prise de la Bassée par les Espagnols et de la défaite du comte d'Harcourt sur les bords de l'Escaut. Le 27 mai, le cardinal de Richelieu, dès qu'il put supporter les fatigues d'un nouveau voyage, se dirigea sur la Provence, pour y respirer un air meilleur et hâter sa convalescence.

Les ennemis du ministre ne se félicitèrent pas longtemps de son départ. Sous les murs de Perpignan et au milieu des lenteurs du siége, la réflexion était venue au roi. Depuis que le cardinal, malade à Narbonne, ne pouvait prendre sur lui le fardeau des affaires, Louis XIII se trouvait accablé de soucis, et plus que jamais il avait senti le besoin d'être secondé par un homme fort. Las de faire élever des batteries et ouvrir des tranchées, il revint à Narbonne (10 juin), où l'attendait le secrétaire d'Etat de Chavigny, envoyé par le cardinal de Richelieu et porteur d'une

dépêche importante. C'était la copie du traité conclu avec l'Espagne par l'intermédiaire du vicomte de Fontrailles, et que le cardinal transmettait au roi. Au fond, par suite de l'attitude de Gaston d'Orléans et des indiscrétions de plusieurs personnes engagées dans le complot, cette affaire commençait à être connue, et la princesse Marie de Gonzague, que Cinq-Mars avait aimée, lui mandait elle-même : « Votre entreprise est sue à Paris, comme on sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf.

Le grand-écuyer avait suivi le roi à Narbonne; après quelques hésitations, Louis XIII donna, le 12 juin au soir, l'ordre de l'arrêter. Prévenu par un petit billet, Cinq-Mars se sauva, voulut franchir les portes de la ville, qu'il trouva fermées, erra longtemps dans les rues obscures de la ville, fut livré le lendemain par un bourgeois chez lequel il avait trouvé une retraite, et conduit à la citadelle de Montpellier. De Thou avait été saisi quelques heures auparavant, et les maréchaux de camp de l'armée d'Italie que commandait le duc de Bouillon reçurent l'ordre de s'assurer de la personne de leur général. Le roi se rendit ensuite auprès du cardinal, à Tarascon, emmenant avec lui de Thou, le moins coupable des conspirateurs, à qui Richelieu espérait arracher des aveux. Il y eut une réconciliation solennelle entre Louis XIII et son ministre. Le roi, tout accablé de fatigue, se fit dresser un lit de parade près de la couche où gisait le cardinal affaibli, exténué de maladie et dictant encore des ordres. Dans leur conversation intime, Richelieu épargna au monarque les plaintes et les reproches, et ils n'échangèrent que des

paroles douces et affectueuses. Les deux moribonds ne se séparèrent qu'après avoir pris les mesures de rigueur que demandait le salut de l'État.

Et d'abord le roi jugea nécessaire de justifier sa conduite par un manifeste adressé à toutes les villes et communautés du royaume. « Le notable et visible changement, y disait-il, qui a paru depuis un an en la conduite du sieur Cinq-Mars, notre grand-écuyer, nous fit résoudre, aussitôt que nous nous en aperçûmes, de prendre soigneusement garde à ses actes. Nous découvrîmes qu'une de ses principales fins étoit de blâmer les actions de notre cousin le cardinal duc de Richelieu. Nous découvrîmes qu'il étoit favorable à tous ceux qui étoient en notre disgrâce et contraire à ceux qui nous servoient le mieux. Son imprudence, la légèreté de sa langue, les divers courriers qu'il envoyoit de toutes parts et les pratiques ouvertes qu'il faisoit en notre armée nous ayant donné juste sujet d'entrer en soupçon de lui, notre résolution ne fut pas plus tôt exécutée que, par la bouche des uns et des autres, nous n'ayons eu connoissance que le déréglement de ce mauvais esprit l'avoit porté à former un parti en notre État, donner entrée en ce royaume aux étrangers par Sedan; que notre très-cher frère le duc d'Orléans devoit marcher à leur tête, et que ce misérable esprit se devoit retirer avec eux s'il voyoit ne pouvoir mieux servir ce parti et ruiner notre cousin le cardinal duc de Richelieu en demeurant auprès de nous. Notre cher frère le duc d'Orléans, pressé par sa conscience et par le mauvais succès qu'avoient eu ses desseins, nous envoya l'abbé de La Rivière

pour nous dire, en général, qu'il avoit failli et avoit besoin de notre grâce, sans spécifier particulièrement en quoi. Nous répondîmes que, bien qu'il dût être las de nous offenser et d'agir contre lui-même en agissant contre nous et contre l'État, nous ne voulions pas nous lasser d'user de notre clémence envers lui, et qu'en cette considération nous désirions qu'il nous donnât une entière et sincère confession de sa faute, une déclaration particulière de ses complices et de tous les desseins et projets qui avoient été faits, auquel cas il recevroit des effets de notre bonté. Nous aurons l'œil à sa conduite et agirons avec lui selon que le bien de notre État le requerra, sans toutefois nous séparer du bon naturel dont il a reçu tant de preuves (1). »

Le principal auteur de la conjuration était évidemment Gaston d'Orléans, frère du roi ; c'était en son nom et avec ses pleins pouvoirs que le traité avait été conclu avec le comte-duc à Madrid ; c'était de lui qu'on devait savoir toutes les particularités de cette conjuration. On ne pouvait poursuivre ce prince, et comment obtenir de lui des aveux utiles? On lui fit croire qu'il ne s'agissait que d'une offense, sans importance politique, dont le grand-écuyer se serait rendu coupable. Peut-être ne réussit-on qu'à demi à endormir ses inquiétudes, mais il feignit d'être rassuré, et, dans une lettre adressée au cardinal de Richesieu, le misérable prince affecta de s'étonner « de la célératesse de M. le Grand, qui avoit été assez méchant

(1) Mss. Dupuy, Bible. Imp.

pour déplaire à Son Eminence; » puis il se félicita hypocritement « d'avoir su résister à tous les artifices de cet ingrat et d'avoir conservé son estime et son amitié tout entière pour son cousin M. le cardinal. » Peu de jours après il s'aperçut que des mesures étaient prises pour empêcher son évasion de France, et alors il eut recours à son système ordinaire, qui était de s'avouer coupable et de demander grâce, protestant, dans une nouvelle missive adressée au cardinal, qu'il serait dorénavant « le plus fidèle et le plus passionné de ses amis. » Richelieu voulut tirer parti de sa lâcheté. « Vous avez bien commencé, répondit-il; c'est à vous d'achever et à votre serviteur de supplier le roi pour qu'il use de sa bonté en votre endroit. » Vaincu par la peur, le duc d'Orléans fit partir pour Tarascon son confident intime, l'abbé de La Rivière, avec commission de tout avouer et de donner tout les détails qu'on lui demanderait. La Rivière raconta tout ce qu'il savait, tout ce que savait son maître. Le roi lui commanda de consigner tous ces détails par écrit, et La Rivière se vit contraint d'obéir. Ce n'était pas tout; on le chargea de réclamer du duc d'Orléans lui-même une confession de sa main, avec détail et sans réserve; après quoi on lui permettrait de se retirer à Venise et d'y vivre avec une pension de douze mille écus par mois, somme égale à celle dont, pour prix de sa trahison, il avait obtenu la promesse du roi d'Espagne (15 juillet). Peu de jours après, le 25 juillet, le roi toujours malade revint à Fontainebleau, laissant au cardinal et aux juges le soin d'en finir avec les coupables. En chemin il apprit la mort de sa mère,

Marie de Médicis, qui venait d'expirer à Cologne et avait terminé, exilée et pauvre, mais dans des sentiments de résignation et de pardon, une vie trop longtemps agitée par l'intrigue, la passion et la haine.

Richelieu, terrassé par la maladie et la souffrance, le corps épuisé et couvert de plaies, hors d'état de signer une dépêche, avait conservé toute la vigueur de sa volonté et de son intelligence. Déterminé à persévérer jusqu'au bout dans sa politique implacable, il manda au chancelier Séguier de se rendre à Lyon, où allait se réunir une commission de quatorze membres, composée de magistrats des parlements de Paris et de Grenoble et de plusieurs conseillers d'Etat ou maîtres des requêtes. Le duc de Bouillon venait d'être arrêté à Pignerol : Richelieu ordonna de l'amener à Lyon ; un ordre semblable fut donné à l'égard de Cinq-Mars, qui était resté détenu à Montpellier; pour lui, il se chargea de conduire dans cette ville de Thou, placé dans une barque qui remontait le Rhône (1) de Tarascon à Lyon, à la remorque de son propre bateau. Ce trajet, ralenti par la maladie du cardinal, ne dura pas moins de dix-sept jours; trois fois le cardinal s'évanouit de faiblesse durant le voyage. A Valence on quitta le Rhône et Richelieu se fit porter en litière. « Cinq-Mars, dit une relation contemporaine, entra à Lyon le 4 septembre. Cent hommes des gardes à pied de M. le cardinal-duc entouroient le carrosse, que précédoient deux cents cavaliers catalans ; il étoit suivi

(1) Et non Cinq-Mars et de Thou, comme on l'a dit si souvent, et comme nous les présente le beau tableau de M. Paul Delaroche.

de plus par trois cents autres bien montés et armés jusqu'aux dents. Cinq-Mars étoit vêtu d'un pourpoint de drap de Hollande couleur de musc, tout brillant de dentelles d'or, avec un manteau d'écarlate à queue et à gros boutons d'argent. Ses cheveux flottoient à longues boucles sur ses épaules. Comme il traversoit le pont du Rhône, il demanda à M. de Séton, lieutenant aux gardes, qu'on abattît les mantelets des portières, ce qui lui fut refusé. Il prit alors ce refus de bonne façon, saluant le peuple et ses nombreuses connoissances par l'une et l'autre portière, avec une grâce charmante, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au pied du château de Pierre-Encise. Ici on le fit monter à cheval. Sa prison étoit au bas de la grande tour du château. M. le cardinal Bichy vint le visiter le 5, et, sur son désir de quelqu'un pour le distraire dans sa prison, on lui envoya le Père Malavallette, jésuite. Celui-ci s'y rendit à cinq heures du matin, et il le trouva dans un lit de damas incarnat d'une grande somptuosité (1). »

Le 6 septembre la commission se constitua en tribunal. Le 7 le chancelier se rendit auprès de Cinq-Mars, cherchant à le rassurer sur les sentiments des juges et sa position critique; il le combla de civilités; son but était de le détourner de l'idée qu'il avait d'en appeler au parlement de Paris. Cinq-Mars répondit que tant d'attentions et de civilités le remplissaient de confusion; puis il reprit d'un ton chagrin : « Je vois bien, de l'air que l'on procède à mon affaire, qu'on

(2) Relation du capitaine du guet de la ville de Lyon.

en veut à ma vie. C'est fait de moi ; le roi m'a abandonné. Je me considère maintenant comme condamné. » A quoi M. le chancelier répliqua faussement « que ses sentiments n'étoient pas justes et que la fin le lui prouveroit bien. » Cependant les trois prisonniers furent interrogés séparément. Cinq-Mars avoua tout, comme pressé d'arriver au dénoûment de ce drame. Le duc de Bouillon convint d'avoir participé au complot, mais il déclara avoir improuvé le pacte criminel conclu avec l'Espagne. De Thou, moins coupable et en même temps très-expert en matière de procédure se garda bien de faire des aveux compromettants, et réduisit sa faute à la non-révélation d'un crime d'État, acte auquel on ne pouvait appliquer qu'une ordonnance surannée de Louis XI. A cette époque les formes de la justice, en matière politique, étaient fort expéditives. Le 12 septembre, à sept heures du matin, les juges s'assemblèrent de nouveau, et Laubardemont fit le rapport du procès. Interrogé et assis sur la sellette, Cinq-Mars reproduisit ses aveux et fit connaître exactement quel avait été le rôle de son coaccusé de Thou. Ce dernier, interpellé à son tour, chercha à justifier sa conduite. Se tournant ensuite vers Cinq-Mars, il lui dit : « Eh bien ! Monsieur, humainement je pourrois me plaindre de vous. Vous m'avez accusé ; vous me faites mourir ; mais Dieu sait combien je vous aime. Mourons, Monsieur, mourons courageusement et gagnons le paradis. » M. de Cinq-Mars, les yeux humides, se jeta à son cou, et ils s'embrassèrent avec tendresse, se disant que, puisqu'ils avaient été bons amis durant leur vie, ce leur devait

être une consolation de mourir ensemble. Ils furent arrachés à leur expansion par le sieur Palerne, greffier criminel du présidial de Lyon, qui s'approcha pour prononcer l'arrêt. Les commissaires députés par Sa Majesté déclaraient, par cette sentence, « Henri d'Effiat de Cinq-Mars, grand-écuyer de France, et François-Auguste de Thou, conseiller du roi en son conseil d'État, etc., etc., atteints et convaincus du crime de lèse-majesté, savoir : ledit d'Effiat pour les conspirations et entreprises, proditions, ligues et traités faits par lui avec l'Espagnol contre l'État; et ledit de Thou pour avoir eu connoissance desdites conspirations, etc., etc.; pour réparation desquels crimes ils seroient privés de tous états, honneurs et dignités, et condamnés à avoir la tête tranchée sur un échafaud qui pour cet effet seroit dressé en la place des Terreaux de cette ville; et néanmoins ordonnoient que ledit d'Effiat, avant l'exécution, serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir plus *ample* révélation de ses complices. »

Après la lecture de l'arrêt, M. de Thou leva les mains au ciel et s'écria : « Dieu soit loué! Dieu soit béni! » Pour Cinq-Mars, qui avait écouté cette lecture sans changer de couleur ni de contenance, quand il entendit parler de question il s'échauffa un peu et dit à ses juges : « Messieurs, cela me semble bien rude; une personne de mon âge et de ma condition ne devroit pas être sujette à toutes ces formalités. » Les juges écoutèrent son discours d'un air respectueux et contrit, sans l'interrompre ni rien répliquer. Toutefois on se borna à introduire Cinq-Mars dans la chambre de la torture,

mais il ne fut soumis à aucun tourment, et les juges se contentèrent de sa déclaration solennelle qu'il n'avait désormais à faire aucune autre déclaration. Les deux condamnés furent ensuite remis aux mains de deux Pères jésuites qui les disposèrent à mourir, car l'exécution ne pouvait être différée.

A cinq heures du soir on avertit les condamnés que l'heure fatale était venue, puis on les fit monter en voiture pour les conduire sur la place des Terreaux. « Le grand-écuyer, dit une relation (1), étoit vêtu d'un bel habit de drap brun couvert de dentelles d'or larges de deux doigts, avec un manteau d'écarlate; il avoit un chapeau noir retroussé à la catalane, des bas de soie verts et par-dessus un bas blanc avec de la dentelle. De Thou portoit un habit de deuil et un manteau court. » Tous deux allèrent courageusement à l'échafaud, saluant la foule avec une gravité douce et récitant des prières. A la descente du pont de Saône, de Thou dit à son ami, en l'embrassant : « Je vous demande très-humblement pardon si j'ai été si malheureux que de vous avoir offensé en quoi que ce soit. — Hélas! Monsieur, » répondit Cinq-Mars ému jusqu'aux larmes, « c'est moi qui vous ai bien offensé, et... » Il ne put achever, mais ils s'embrassèrent tendrement. De Thou reprit après quelque temps : « Vous devez avoir bien des regrets de mourir. Vous étiez le favori d'un grand roi; mais je vous assure qu'il n'y a rien à regretter; tout cela n'est que du vent, et Dieu nous sauve. » Il arriva que M. de Thou mit une fois

(1) « Particularités remarquées en la mort de MM. de Cinq-Mars et de Thou, à Lyon, le vendredy 12 septembre 1642. »

la tête hors du carrosse pour se recommander aux prières du peuple, ce qui émut si douloureusement un groupe de demoiselles qu'elles poussèrent de grands cris. La multitude témoignait sa douleur et sa colère par un sourd murmure. Quant aux confesseurs, les larmes du peuple et la belle contenance des condamnés les surprenaient au point qu'ils ne proféraient aucune parole. M. de Thou dit : « Cher ami, qui mourra le premier? — Celui que vous jugerez plus à propos, » répondit M. de Cinq-Mars. Le Père Malavallette s'adressant à M. de Thou : « Vous êtes le plus vieux. — Il est vray, » dit M. de Thou, qui, se tournant vers M. le Grand : « Vous êtes le plus généreux. Vous voudrez bien m'ouvrir le chemin de la gloire. — Puisque je vous ai ouvert celui du précipice, j'irai le premier. »

L'auteur de cette relation ajoute : « Le carrosse s'arrêta au pied de l'échafaud. M. de Cinq-Mars dit adieu à M. de Thou d'une grande affection, disant qu'ils se reverroient bientôt dans l'autre monde, où ils seroient éternellement unis avec Dieu. Ensuite il descendit du carrosse, la tête levée, le visage gai... Après les trois sons de trompette ordinaire, Palerne, greffier criminel de Lyon, à cheval près de l'échafaud, lut leur arrêt, que ni l'un ni l'autre n'écoutèrent; pendant quoy on abattit le mantelet du carrosse qui regardoit sur l'échafaud, afin d'en ôter la vue à M. de Thou... M. de Cinq-Mars, ayant salué ceux qui étoient près de l'échafaud, se couvrit et monta gaiement. Il posoit le pied sur le second échelon de l'échelle lorsqu'un archer lui enleva son chapeau par derrière. Lors il s'arrêta court, s'écriant : « Hé! laissez-moy

mon chapeau! » Puis, le reprenant, il s'en recouvrit et acheva de monter... Son confesseur étant monté, il le salua, lui présenta la main, et le prêtre l'exhorta à voix basse de produire quelques actes d'amour de Dieu, ce qu'il fit d'une grande ardeur, parlant bas, tenant son bras droit sur l'épaule de son confesseur... Il se mit à genoux et reçut la dernière absolution... S'étant relevé, il fit un tour sur l'échafaud, salua avec une grâce parfaite tous ceux qui étaient à sa vue et se livra à son confesseur pour être dépouillé. Ensuite, s'approchant courageusement du poteau, il essaya en badinant si son cou irait bien. Il se releva et dit à son confesseur : « Mon Père, je vous prie, rendez-moi ce dernier service de me couper les cheveux. » Après qu'ils furent coupés, il prit un crucifix, le baisa aux pieds, demanda ensuite ses médailles et dit trois fois : *O Jésus!* puis, se tournant vers l'exécuteur qui étoit là debout, il dit : « Que fais-tu là? Qu'attends-tu? » Son confesseur s'étant déjà retiré sur l'échelle, il le rappela en disant : « Mon Père, venez m'aider à prier Dieu! » Tous deux récitèrent le *Salve, Regina...* pendant quoy l'exécuteur s'approcha. Enfin M. de Cinq-Mars ayant levé d'une grande résolution les yeux au ciel dit encore : « Allons! il faut mourir. Mon Dieu, ayez pitié de moi! » Puis, embrassant fortement le poteau, il ferma les yeux, la bouche... et attendit le coup. Au moment où il le reçut, il poussa d'une voix forte ce cri : *Ah!* qui fut aussitôt étouffé par le sang. M. de Cinq-Mars mort, on leva la portière du carrosse. M. de Thou en sortit d'un visage aussi affable que serein. Il monta généreuse-

ment sur l'échafaud, jeta son manteau et courut embrasser l'exécuteur, qu'il baisa en lui disant : « Ah ! mon cher frère, tu vas me mettre en Paradis. » Puis, se tournant vers la foule, il se découvrit, la salua et jeta son chapeau, qui tomba sur les pieds de M. de Cinq-Mars, alors recouvert d'un drap noir... L'exécuteur s'approcha pour lui couper les cheveux, mais le confesseur voulut l'en empêcher ; ce que voyant M. de Thou il dit : « Quoy ! mon Père, croyez-vous que je le craigne?... Mon ami, fais ton devoir, coupe-moi les cheveux. » Ce qui fut fait... Ses cheveux coupés, il se mit à genoux sur le bloc, fit une offrande de soi-même à Dieu, avec des paroles et des sentiments qui ne se peuvent exprimer... Il demanda à tous un *Pater* et un *Ave*, avec des paroles qui perçaient le cœur de tous les assistants. Il baisa le crucifix avec un grand sentiment d'amour et de joie et demanda des médailles... puis il pria ceux qui étoient en bas de lui jeter un mouchoir. Aussitôt on lui en jeta deux ou trois ; il en prit un, remerciant avec civilité ceux qui les jetoient et promettant de prier Dieu pour eux. Après il mit la tête sur le poteau, qu'un frère avait essuyé de son mouchoir parce qu'il étoit couvert de sang ; il découvrit son col et ses épaules, en prononçant ces paroles : *Maria, matergratiæ,* etc., puiscelles-ci, qui furent les dernières : *In manus tuas, Domine* (1). » En ce moment même, ayant senti quelque chose d'humide, il ne sut se retenir de regarder et vit le sang encore fumant de son ami. Il embrassa ces traces de mort,

(1) « Particularités remarquées en la mort de MM. de Cinq-Mars et de Thou, à Lyon, le vendredy 12 septembre 1642. »

et se mit enfin en position. Le couperet du bourreau tomba lourdement sur le cou, mais si près de la tête qu'il ne fut entamé qu'à demi. Le corps se renversa sur le côté gauche, agitant les bras et les jambes. Alors le bourreau, tout tremblant, frappa à coups redoublés et ne réussit à détacher la tête qu'après six à sept coups cruellement donnés sur la gorge. A ce spectacle inouï, le peuple s'émut. Des cris menaçants intimidèrent le bourreau, et les pierres tombèrent autour de lui. Déjà les rangs des archers fléchissaient sous les assauts furieux de la populace et l'effervescence gagnait l'intérieur de la ville, lorsqu'on enleva en toute hâte les cadavres des deux exécutés. La foule s'écoula par la sombre place des Terreaux le long du Rhône. »

Tel fut ce drame politique et judiciaire, le dernier de ceux que dénoua la hache du bourreau sous le ministère de Richelieu. L'arrêt de mort qui frappait Cinq-Mars était juste, puisqu'il avait conspiré avec l'Espagne contre le gouvernement de son pays ; mais la jeunesse et le courage du coupable inspirèrent au peuple une profonde pitié ; on oublia le crime pour maudire l'inflexibilité de la loi, et ce sentiment public fut irréfléchi. Quant à de Thou, bien autrement excusable, sa triste fin fut digne de compassion et accrut l'irritation de la multitude contre le cardinal-ministre.

Pendant que Cinq-Mars et de Thou portaient leurs têtes sur l'échafaud, le duc de Bouillon, leur complice alors renfermé dans la forteresse de Pierre-Encise, échappait à la mort en payant une rançon. On se contenta d'exiger de lui la remise de Sedan, « encore

bien, lui dit-on, qu'il seroit facile de s'en emparer, après l'avoir puni. » Pour régulariser cet arrangement, le duc de Bouillon fit, devant six commissaires envoyés près de sa personne, une déclaration portant que, « la place de Sedan ayant été la cause de tous ses malheurs, et étant extrêmement importante pour la France, il supplioit le roi de la recevoir et prendre en ses mains. » A ce prix il obtint la liberté et la vie.

Depuis près d'un an, le gentilhomme italien que nous avons vu figurer dans cette histoire sous le nom de Giulio Mazarini, et qu'en France on appelait Jules Mazarin, avait obtenu, par la protection de Richelieu, d'abord l'abbaye d'Ourschamp et bientôt après le chapeau de cardinal. La faveur dont il jouissait était encore inaperçue ; nul mieux que lui ne savait à la fois s'effacer devant le premier ministre et capter la confiance de la reine, et personne en France ne soupçonnait en lui le prochain héritier de cet homme. En attendant, ce fut à lui que l'on confia le soin de terminer avec le duc de Bouillon les formalités essentielles qui se rattachaient à la remise de Sedan aux lieutenants du roi de France. Sur ces entrefaites, le duc de Beaufort, gravement compromis dans la conspiration, sauva sa tête en se réfugiant en Angleterre, tandis que le duc d'Orléans, au lieu de partir pour l'Italie, allait oublier ses remords et cacher sa honte sous les délicieux ombrages de Chambord.

« Sire, écrivit Richelieu au roi Louis XIII, vos ennemis sont morts et vos armes sont dans Perpignan ! » Ce fut ainsi qu'il lui annonca le supplice de Cinq-Mars et la conquête du Roussillon, désormais province

française. C'était le dernier cri de triomphe du cardinal-ministre.

En ce moment les armes françaises obtenaient sur tous les points des succès marqués. Les craintes qu'avait causées peu de mois auparavant la défaite d'Hennecourt dans le nord du royaume s'étaient peu à peu dissipées. Le comte d'Harcourt avait fait échouer les projets de D. Francisco de Melo sur Ardres. Le comte de Guébriant, après sa victoire de Kempten, s'était réuni au prince d'Orange, et leurs deux armées, par une simple marche offensive, avaient refoulé les Impériaux loin de la Picardie. De son côté le général suédois Tortenson, portant de nouveau la guerre dans les États héréditaires d'Autriche, avait pris Gros-Glogau, Schweidnitz et Olmutz. Bientôt après, vainqueur en Silésie, il avait menacé Vienne et terminé la campagne par la glorieuse victoire de Breitenfeld, en Saxe. En Piémont, les princes Maurice et Thomas de Savoie venaient de faire leur paix avec la France et de reconnaître les droits de leur belle-sœur, la régente Christine. Les Piémontais, agissant de concert avec les Français, commandés par le duc de Longueville, reprenaient partout l'ascendant et enlevaient aux Espagnols les provinces et les places fortes de la haute Italie. De la couche où il luttait contre la fièvre et la consomption, Richelieu pouvait suivre par la pensée les mouvements des armées françaises et prévoir l'abaissement de la maison d'Autriche. Désormais il pouvait mourir : son œuvre était faite.

Le 28 novembre, dans la soirée, le ministre, qui s'était fait transporter de Rueil à Paris, vit tout à coud

son mal empirer. Le surlendemain, son état ne laissa plus d'espoir à ses amis ni à ses proches. Le 2 décembre on fit pour lui des prières dans toutes les églises de Paris. Ce jour-là Louis XIII vint de Saint-Germain pour le voir, et témoigna des sentiments de douleur dont le cardinal parut touché. « Sire, lui dit alors Richelieu, voici le dernier adieu! En prenant congé de Votre Majesté, j'ai la consolation de laisser votre royaume dans le plus haut degré de gloire et de réputation où il ait jamais été, et tous vos ennemis abattus et humiliés. » Il lui recommanda en outre ses parents et lui conseilla d'utiliser désormais les services de Mazarin, dont il avait éprouvé l'intelligence et le zèle. Le roi s'étant retiré et la fièvre croissant, l'illustre malade demanda à se confesser; à une heure après minuit le curé de saint Eustache, sa paroisse, lui apporta le saint Viatique, qu'il reçut avec les marques extérieures d'une foi vive et sincère. Quand on lui présenta l'hostie consacrée : « Voilà, dit-il, mon Seigneur et mon Dieu que je vais bientôt recevoir. Je proteste devant lui et je prends à témoin que, dans tout ce que j'ai entrepris pendant mon ministère, je n'ai jamais eu en vue que le bien de la religion et de l'État. » Quelques heures après il reçut l'Extrême-Onction, et un peu plus tard le curé lui dit : « Monseigneur, pardonnez-vous à vos ennemis? — Je n'en ai jamais eu d'autres que ceux de l'État, » répondit le cardinal. L'histoire ne saurait faire fléchir la vérité, même en présence des déclarations d'un mourant; elle sera plus sévère que Richelieu en jugeant la vie et la justice de cet homme, et jamais elle

n'admettra qu'il ait eu le cœur à ce point exempt d'orgueil ou de haine qu'il ait cru, en vengeant ses propres injures, se borner à servir le roi. S'il fut dominé par cette illusion dans tous les actes de son gouvernement, Dieu seul, qui lit au fond des cœurs, put le savoir et l'absoudre ; mais, au point de vue de la conscience humaine, les apparences protestèrent contre lui. Quoi qu'il en soit, le 3 décembre, les médecins l'abandonnèrent à des empiriques dont les remèdes lui procurèrent quelque soulagement. Le roi vint encore le visiter dans la journée, et « leur entretien dura une heure, avec grands témoignages de douleur et de regret. » Le lendemain, dans la matinée, son corps semblait avoir repris un peu de force, et déjà l'espérance renaissait autour de lui ; mais bientôt il tomba dans une si grande faiblesse qu'il s'aperçut des approches de la mort, et il fit retirer sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, qui fondait en larmes et dont la douleur était partagée par tous les ministres, généraux, parents et domestiques assistant à ses derniers moments. Vers midi un carme déchaussé, le Père Léon, se mit à réciter les prières des agonisants ; à peine étaient-elles commencées que le cardinal poussa un soupir et rendit son âme à Dieu, dans la cinquante-huitième année de son âge et la dix-huitième de son ministère (1).

On s'empressa d'aller porter cette nouvelle au roi. « Voici mort un grand politique, » dit Louis XIII, sans montrer une joie indécente ni une profonde afflic-

(1) Griffet, t. III.

tion, et le soir même il appela dans ses conseils le cardinal Mazarin. Tandis que l'on prodiguait les honneurs funèbres au mort qui avait légué à son souverain trois millions de notre monnaie et le Palais-Cardinal, le roi écrivait aux parlements et aux gouverneurs de provinces « qu'il étoit résolu de conserver tous les établissements ordonnés durant son ministère et de suivre tous les projets arrêtés avec lui pour les affaires du dehors et de l'intérieur. » Ensuite il fit enregistrer au parlement de Paris une déclaration spéciale qui privait le duc d'Orléans de toute participation à la régence. Richelieu parut donc encore gouverner après sa mort, et les ennemis de la France, que cet événement avait comblés de joie et d'espérance, n'en recueillirent aucun avantage. Mais on jugea prudent « de relâcher un peu le ressort que la main de Richelieu pouvoit seule tenir tendu avec cette violence. » Gaston reçut la permission de revenir à la cour ; les portes de la Bastille s'ouvrirent aux maréchaux de Vitry et de Bassompierre et au comte de Cramail. Quant aux ducs de Vendôme, de Mercœur, de Beaufort, de Bellegarde, ils furent autorisés à rentrer en France.

A chaque page de ce récit, à mesure que nous rendions compte des actes de Richelieu, nous avons cru de notre devoir d'émettre notre pensée sur ce qu'il y eut de grand, d'utile, de défectueux ou d'incomplet dans la politique de cet homme, l'un des plus considérables dont il soit fait mention dans les annales de notre pays. Il serait superflu de reproduire ici ces jugements de détails ; d'ailleurs les faits parlent eux-mêmes avec simplicité et vérité, et leur témoignage

domine le vain bruit des opinions préconçues et des affirmations contradictoires. Que si on ne les comprend pas, il est impossible d'avoir le mot vrai de ce problème historique que résume le nom de Richelieu.

Les hommes accomplissent une mission, et il suffit qu'ils sachent y demeurer fidèles. Ceux d'entre eux qui sont forts et prévoyants apportent une pierre à l'édifice social; les plus faibles se contentent d'y ajouter quelques grains de sable; mais tous, le très-petit nombre avec la conscience de leur œuvre, la multitude des autres à leur insu, concourent à faire marcher l'histoire dans les voies que Dieu lui a tracées, à faire éclore, à l'heure marquée, les desseins de la Providence, et, quand cette tâche est finie, comme des ouvriers fatigués, ils passent à d'autres les instruments de travail et ils disparaissent de ce monde. Voilà pourquoi, lorsque nous rencontrons dans nos annales quelques-uns de ces personnages qui ont profondément agi sur leur siècle, nous n'exigeons pas d'eux, pour les saluer du nom de grands, qu'ils aient eu à la fois l'intelligence de leur époque et celle de l'avenir, qu'ils aient été complets par l'acte et la prévoyance. Nous ne demandons point à Clovis les combinaisons que nous admirons en Charlemagne : il a été l'homme de la conquête et l'épée de l'Église; n'est-ce point assez? Nous ne blâmons pas Charlemagne de n'avoir pas pourvu par des institutions à la durée de son œuvre et au maintien des droits de ses fils; s'il a légué l'Europe à la féodalité, il n'en a pas moins proclamé l'indépendance de l'Église et ouvert l'Allemagne à la civilisation chré-

tienne; ce qui est resté de lui suffit à sa gloire. Philippe Auguste, Louis XIV, Napoléon sont venus à la suite de bouleversements politiques ; ils ont sauvé le pays par la force et par l'épée ; ils ont restauré l'ordre et les principes : ne leur reprochons pas d'avoir négligé de fonder la liberté constitutionnelle. Jugeons-les en nous plaçant sur leur propre terrain, en tenant compte des faits qui se produisirent autour deux, et ne nous étonnons pas s'ils ne purent organiser la victoire de manière à rendre impossibles après eux de nouveaux conflits, de nouveaux problèmes : une pareille force n'a pas été donnée à l'homme.

Pour ne s'être point élevé à la hauteur de ceux dont nous venons de rappeler les noms, Richelieu n'en a pas moins été un des personnages les plus considérables de notre histoire. Investi du devoir de servir les intérêts du roi de France, il s'est préoccupé avant tout de faire prévaloir son maître au dedans et au dehors. Pressé d'arriver au but, en dépit des obstacles, il a pris le chemin le plus court, sans se mettre beaucoup en peine des moyens, et c'est par là qu'aux yeux de ses contemporains, parfois aussi aux yeux de la postérité, il a déconsideré sa victoire. Ministre, il a appartenu à cette école révolutionnaire qui fauche les têtes comme dans une bataille, trouvant bons tous les coups portés à un ennemi pourvu que cet ennemi succombe. Prêtre et cardinal, il a fait justement la guerre pour abattre la maison d'Autriche; mais il ne s'est point assez fait scrupule de conduire l'Europe au traité de Westphalie, c'est-à-dire chré-

négation et à l'oubli de la politique du moyen âge et des intérêts généraux du catholicisme. Voilà en quoi son œuvre fut incomplète, son triomphe imparfait, et c'est à raison de ces erreurs et de ces fautes que nous nous abstiendrons de louer sans réserve l'incontestable génie de cet homme. Nous saluons volontiers la force et la gloire partout où elles se manifestent, mais nous aimons mieux le droit et la sagesse. Les souvenirs de Richelieu ne devaient pas être effacés à ce point qu'il oubliât l'histoire de son propre siècle, et à aucune époque, si loin qu'il eût remonté dans nos annales, ce grand homme n'y rencontrait le despotisme absolu. La France avait des droits que la royauté était tenue de respecter. Les états généraux de 1614 avaient donné la mesure de l'éducation politique des trois ordres, et le pays, sous Richelieu, loin d'être forcé de subir le joug dictatorial que le ministre fit peser sur lui, était déjà mûr pour un gouvernement d'équilibre. Confisquer toutes les forces sociales au profit du roi, c'était bon pour donner à la royauté une victoire d'un jour; c'était chose désastreuse pour le lendemain, pour l'heure suprême et inévitable où cette même royauté, étonnée d'être déracinée et vaincue et cherchant autour d'elle des alliés, ne rencontrerait que des martyrs et comprendrait l'étendue de cette pensée : *On ne s'appuie que sur ce qui résiste.*

Richelieu à peine descendu dans la tombe, Louis XIII n'était point abandonné aux incertitudes d'un caractère à la fois timide et opiniâtre, ennemi du joug et résigné à le subir. On lui avait légué

Mazarin, et la pensée de l'illustre mort avait un héritier. L'autorité du nouveau ministre, aussi bien que celle de Richelieu, n'était pas exactement définie ; mais, par cela même que Mazarin n'avait point d'attributions spéciales, on pouvait conclure qu'il avait mission de tout diriger. A la différence de son devancier, homme rude et froid, il était doué d'un caractère souple et poli, doux et caressant ; mais, comme Richelieu, il avait un but et travaillait sans relâche à l'atteindre. Dissimulant avec soin ses espérances ambitieuses, redoutant de surexciter l'envie, cherchant à se glisser au sommet du gouvernement en affectant de se résigner à la plus humble place, il disait à qui voulait l'entendre que son projet avait d'abord été de se rendre à Rome pour y servir le roi, « mais que, Sa Majesté ne l'ayant pas désiré et lui ayant fait l'honneur de le retenir auprès d'elle pour l'assister dans ses conseils, il n'avait pas cru pouvoir moins faire, après toutes les grâces qu'il avait reçues, que de se soumettre aux volontés du roi. »

De magnifiques obsèques furent faites au cardinal de Richelieu. On ramena ensuite en France le cercueil où étaient déposées les dépouilles mortelles de Marie de Médicis, et la mère du roi fut solennellement inhumée à Saint-Denis. Ces soins accomplis, on donna quelques fêtes à la cour, et on continua d'accorder à ceux qu'on appelait les victimes de Richelieu quelques mesures de pardon ou de clémence. Toutefois, en se montrant indulgent envers les personnes, le gouvernement maintint la rigueur des principes et demeura fidèle au programme politique de Richelieu. Ainsi

s'écoulèrent les premiers mois de l'année 1643.

Au retour du printemps, la guerre fut reprise avec vigueur en Allemagne, en Italie, en Catalogne et sur les frontières voisines des Pays-Bas. Elle ne fut marquée, dès le début de la campagne, par aucune opération éclatante, mais elle s'annonça heureusement et tout fit pressentir de prochains triomphes. L'armée de Champagne et de Picardie fut placée sous les ordres du jeune duc d'Enghien, fils aîné du prince de Condé, qui, l'année précédente, avait suivi le roi dans le Roussillon et s'était signalé aux siéges de Collioure, de Perpignan et de Saluces. Comme il se préparait à porter aux ennemis de la France des coups bien autrement décisifs, un grave événement, depuis longtemps prévu, vint donner l'éveil à toutes les convoitises et à toutes les craintes politiques; nous voulons parler de la mort du roi.

Louis XIII, toujours valétudinaire, toujours en proie à l'ennui et à la fièvre, voyait s'aggraver son mal et commençait à pressentir sa fin prochaine. Déjà, vers la fin de février, on avait eu une sérieuse alarme ; ensuite il avait paru se rétablir, mais il était bientôt retombé dans une langueur dangereuse. Il habitait toujours Saint-Germain, d'où les bulletins officiels rendant compte de sa maladie arrivaient chaque jour plus tristes. Toutes ses pensées se reportaient vers la nécessité de se préparer à une mort chrétienne, et il se trouvait hors d'Etat de prendre une part sérieuse aux affaires du gouvernement. Cependant les progrès de la maladie étaient rapides. Le 27 mars, au milieu de la nuit, le roi dit

à ceux qui l'entouraient : « Je me sens bien affoibli ; je m'aperçois que mes forces diminuent de jour en jour. J'ai demandé à Dieu cette nuit que, si c'étoit sa volonté de me tirer de ce monde, il me fît la grâce d'abréger la longueur de ma maladie. » Ensuite, adressant la parole au sieur Bouvart, son premier médecin : « Monsieur, lui dit-il, vous savez bien qu'il y a déjà du temps que je vous ai dit que je n'avois pas bonne opinion de cette maladie. Je vous ai prié et même pressé de m'en dire votre sentiment, ce que vous n'avez pas voulu faire, m'ayant amusé d'une vaine espérance de guérison. — Il est vrai, Sire, répondit le sieur Bouvart, que je n'ai pas osé dire à Votre Majesté ce que j'en pensois, de peur de la fâcher et par là d'augmenter son mal. — Je vois bien qu'il faut mourir, reprit le roi ; je n'en suis point surpris ; je m'y étois bien attendu (1). » Quand la mort fut une idée fixe, profonde, tout le conseil songea à l'établissement de la régence. Un nouveau règne annonçait un nouveau plan, de nouvelles vues, de nouveaux événements ; l'approche d'une longue minorité donnait l'éveil à toutes les ambitions. A qui serait confiée la régence ? Serait-ce à la reine Anne d'Autriche, au duc d'Orléans ou au prince de Condé ? Le roi, au milieu du conflit de tant d'intérêts divers, ne savait quel parti prendre. Il se défiait de la reine, qui lui avait toujours paru suspecte de partialité en faveur de l'Espagne, sa patrie ; il penchait encore moins pour son frère (Monsieur, Gaston, duc d'Orléans) ; il aurait préféré sans doute le prince

(1) Mss. 349 H, fonds Saint-Germain, pièce 54. Biblioth. impér. — *Relation de la mort de Louis XIII,* par le Père Jacques Dinet.

de Condé; mais c'eût été faire un affront sanglant à la reine et à Monsieur et exposer l'État à une guerre civile.

On avait éloigné du roi son confesseur, le Père Sirmond, homme honnête, mais qu'on accusait d'avoir favorisé le système dur et sévère du cardinal de Richelieu. Le Père Dinet, plus conciliant et plus modéré, avait désormais pour tâche de préparer le roi à la mort. A peine arrivé à Saint-Germain, il représenta à Louis XIII qu'il agirait en roi très-chrétien si, pour l'édification publique, il déclarait à tout le monde, de vive voix ou par écrit, qu'il mourait avec un sensible regret du traitement rigoureux qu'il avait fait souffrir à la feue reine-mère. « Vous avez raison, lui dit le roi; j'ai toujours eu du scrupule de la conduite que j'ai tenue à l'égard de la reine ma mère ; j'en demande pardon à Dieu et à elle-même. J'ordonnerai à Chavigny, que j'ai chargé de mettre par écrit mes dernières volontés, d'exprimer dans mon testament la douleur que j'en ressens, dans des termes qu'il aura soin de concerter avec vous, et je veux que toute la France et toute l'Europe en soient informées. » Le roi allait sans doute trop loin dans cette pensée de réparation filiale. Il avait pu manquer d'égards dans la forme et au fond envers sa mère exilée; mais, comme il était roi et juge, ses devoirs envers la France et la justice passaient avant ceux auxquels il était tenu comme fils, et il avait dû, nonobstant le sentiment du respect filial, mettre sa mère dans l'impuissance de troubler la paix publique par de dangereuses manœuvres. Quoi qu'il en soit, on continua, par ordre du roi, de mettre en

liberté quelques prisonniers politiques, de rappeler en France un certain nombre d'exilés ou de fugitifs, et ces mesures de miséricorde semblaient contribuer à calmer les remords du roi.

Ce prince allait de jour en jour s'affaiblissant, et chacun autour de lui se préoccupait des graves périls qui devaient surgir si l'on ne se hâtait de régler pour le mieux l'organisation de la future régence. Le dimanche 19 avril 1643, le roi, se sentant plus mal, ordonna qu'on ouvrît les croisées de sa chambre, d'où l'on apercevait au loin les clochers de Saint-Denis. « Il vouloit, disait-il, contempler sa dernière demeure. » Le lendemain, après avoir convoqué auprès de sa couche royale la reine, ses enfants, les princes du sang, les ministres, les membres du conseil et l'élite des seigneurs, il prononça d'un ton grave et élevé quelques paroles; puis il fit donner lecture à l'assemblée de sa déclaration pour la régence et l'administration du royaume après sa mort. Le préambule de cet acte rappelait expressément que la France avait été, par un vœu solennel du roi, consacrée à la sainte Vierge, mère de Dieu. Parlant ensuite de la nécessité de pourvoir aux intérêts de l'État par l'institution de la régence, le roi ajoutait : « Dieu désire de nous ce dernier acte de prudence, qui donnera la perfection à tous les autres de notre règne, si nous y apportons un ordre tel que, dans le bas âge de notre successeur, le gouvernement soit soutenu avec la force et la vigueur nécessaires pour maintenir l'autorité royale. » Après avoir longuement développé cette pensée, la déclaration de ré-

gence se terminait par les dispositions suivantes, peu d'accord assurément avec les prémisses : « Nous voulons et il nous plaît que notre chère et bien-aimée épouse et compagne, la reine, mère de nosdits enfants, soit régente du royaume de France ; qu'elle dispose de l'éducation et de l'instruction de nos enfants, comme aussi du gouvernement du royaume pendant tout le temps de la minorité de celui qui sera roi. Pour témoigner à notre très-cher et bien-aimé frère le duc d'Orléans que rien n'est capable de diminuer l'amour que nous avons toujours eu pour lui, nous voulons qu'il soit lieutenant général du roi mineur dans toutes les provinces du royaume, pour exercer, durant la minorité, ladite charge sous l'autorité de la reine régente et du conseil. Comme le fardeau de la régence est si pesant, nous avons jugé à propos d'établir un conseil auprès d'elle, composé du prince de Condé et du cardinal Mazarin, du sieur Séguier, chancelier de France, des sieurs Bouthillier, surintendant de nos finances, et de Chavigny, secrétaire d'État. Nous voulons que notre très-cher et bien-aimé frère le duc d'Orléans, et, en son absence, le prince de Condé et le cardinal Mazarin soient chefs dudit conseil (1). » Suivaient d'autres clauses qui contribuaient à amoindrir entre les mains de la reine l'exercice de l'autorité dont elle allait être investie : c'était, par exemple, la nécessité de maintenir le personnel du conseil de régence, « avec défense d'y apporter aucun changement, en l'augmentant ou diminuant, pour quelque cause que ce fût ; »

(1) Avril 1643. Registres du parlement, vol. G G G, fol. 458. — *Recueil des traités de paix,* t. III, page 862.

puis l'obligation de soumettre à ce même conseil toutes les affaires de quelque importance, celles-là mêmes qui se rattachaient à l'impôt, en outre, la nomination aux principaux offices de l'État. Il était pareillement interdit à la reine de rappeler à la cour l'ancien garde des sceaux Châteauneuf et madame de Chevreuse. Nonobstant ces marques de défiance prodiguées à la reine, l'acte de régence fut accepté par cette princesse et revêtu de la signature des princes du sang et des autres membres du conseil.

Au fond, à force de limiter l'autorité d'Anne d'Autriche et de balancer toutes les influences rivales en les annihilant l'une par l'autre, la déclaration de régence créait la confusion dans l'unité et renfermait en germe de nombreux dangers; à force de vouloir tout représenter on avait créé des obstacles en face l'un de l'autre, des opinions qui se neutralisaient et rendaient toute action forte impossible. Le parlement eut l'ordre d'envoyer une députation solennelle à Saint-Germain, et le chancelier dit que Sa Majesté voulait que la déclaration de régence fût lue et publiée à l'audience, immédiatement après l'enregistrement, et qu'afin d'en assurer davantage l'exécution il allait la faire signer à la reine et à Monsieur, avec serment d'en observer inviolablement tous les articles, en présence des princes, ducs, pairs, ministres, officiers de la couronne et autres grands du royaume qui étaient actuellement assemblés dans la chambre de Sa Majesté.

Du 20 avril au 1er mai la maladie de Louis XIII sembla céder aux efforts de la science, et le roi éprouva un peu de soulagement; cette amélioration

dura peu, et, bientôt après, tout fit pressentir une fin prochaine. Cependant le roi languit plusieurs jours encore, exclusivement livré à des soins de piété et assisté, durant sa longue agonie, par saint Vincent de Paul, dont les exhortations appelaient sans cesse sa pensée vers Dieu. Le 14 mai, trente-trois ans, jour pour jour, après la mort de son père, et presque à la même heure, il rendit le dernier soupir, et légua le royaume à son fils Louis, âgé de moins de cinq ans.

Roi médiocre par le génie, pieux par crainte plus encore que par tendresse de cœur, appelé juste parce qu'il était inexorable, dur et faible, nécessairement dominé et régimbant sans cesse contre le joug, Louis XIII n'emprunta un peu de puissance et les succès de sa politique qu'à l'ascendant supérieur de Richelieu, et, en outre, à la volonté opiniâtre de faire prévaloir, contre tout obstacle, fût-il légitime, le principe de l'autorité absolue. La postérité lui saura gré d'avoir maintenu jusqu'au bout, malgré les haines des courtisans et les agressions féodales, en dépit même de sa propre antipathie, l'exercice du pouvoir entre le mains du fameux ministre. Là fut son premier titre à la reconnaisance de l'historien ; c'est par là qu'il fit preuve d'une sagesse qui l'honore ; et, par ce qu'il fléchit sous un homme plus grand que lui, il mérita à son tour d'être relevé et d'échapper aux dédains et à l'oubli dont sa mémoire semblait menacée.

APPENDICES.

A

LISTE DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX TENUS A PARIS EN 1614 (1).

Président de la chambre du tiers-état, messire Robert Miron, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, président ès-requêtes de sa cour de parlement, prévost des marchands de la ville de Paris.

Pour la ville de Paris. — Noble homme Me Israël Desnœux, grènetier au grenier à sel de Paris, sieur de Mézières et l'un des échevins de la ville de Paris; noble homme Me Pierre Clapisson, *conseiller du roi en son Chastelet et siége présidial de Paris*, et l'un des échevins de la ville, nommé et élu en ladite assemblée du tiers état; noble homme Pierre Sainctor, seigneur de Vemars, et l'un des conseillers de la ville; noble homme Me Jean Perrot, seigneur du Chesnard et l'un des conseillers de ladite ville; Nicolas de Paris, bourgeois de ladite ville.

Prévôté et vicomté de Paris. — Messire Henry de Mesmes, seigneur d'Irval, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, *lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris*, élu président en l'absence du sieur Miron, député pour la prévôté et vicomté de Paris.

DUCHÉ DE BOURGOGNE.

Bailliage de Dijon. — Me Claude Mochet, seigneur d'Azu, avocat au parlement de Dijon et conseil des trois états du pays; Messire Réné Gervais, conseiller du roi et lieutenant général au bailliage de Dijon; Me Antoine Joly, conseiller du roi, greffier au parlement et aux états de Bourgogne.

Bailliage d'Autun. — Me Philibert Venot, avocat audit bailliage; Me Si-

(1) *Recueil de pièces originales et authentiques concernant la tenue des états généraux*, Paris, 1789, t. V, p. 33.

mon Montaign, lieutenant général en la chancellerie d'Authun et virq dudit lieu.

Bailliage de Châlons-sur-Marne. — Me Guillaume Prisque, sieur de Serville, lieutenant criminel au bailliage de Châlons; Me Abraham Perraut, conseiller audit baîlliage et maire de ladite ville.

Bailliage d'Auxois. — Noble homme Claude Espiart, conseiller et secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie de Bourgogne; noble homme Jacques de Cluny, conseiller du roi et juge prévôtal en la ville d'Avalon.

Bailliage de la Montagne. — Noble Claude François le Sain, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de la Montagne, siége présidial de Chastillon-sur-Seine; Me François de Gissey, conseiller du roi et lieutenant général en la chancellerie de Chastillon-sur-Seine.

Bailliage de Charollois. — Me Claude Maleteste, avocat au bailliage de Charollois; Me Claude de Ganay, sieur de Montéguillon, lieutenant au baillage de Charollois.

Bailliage de Mascon. — Messire Hugues Fouillard, conseiller du roi et lieutenant général audit lieu.

Bailliage d'Auxerre. — Noble homme Me Claude Chevalier, conseiller du roy et lieutenant général au bailliage et siége présidial dudit lieu; Guillaume Berault, sieur du Sablon, juge consul-échevin de ladite ville.

Bailliage de Bar-sur-Seine. — Noble homme Lazarre Coqueley, maître particulier des eaux et forêts et maire dudit Bar-sur-Seine.

DUCHÉ DE NORMANDIE.

Ville de Rouen. — Noble homme Jacques Hallé, seigneur de Cantelou, conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne de France, ancien conseiller, second échevin et député d'icelle ville, nommé et élu secrétaire et *greffier* dudit tiers-état de France, en la présente assemblée des états généraux; noble homme Michel Maringe, sieur de Montgrimont, aussi conseiller et secrétaire du roi, et contrôleur en sa chancellerie de Normandie, conseiller et échevin moderne et député de ladite ville.

Bailliage de Rouen. — Honorable homme Jacques Campion d'Anzouville-sur-Ry, député du bailliage.

Ville et bailliage de Caen. — Guillaume Vauquelin, écuyer, seigneur de la Fresnaye, conseiller du roy, président et lieutenant général dudit bailliage et siége présidial, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de la reine, député pour ladite ville de Caen; Me Abel Olivier, sieur de la Fontaine, l'un des syndics de Falaize, député pour le bailliage.

Bailliage de Caux. — Constantin Housset, de la paroisse de Flamanville.

Bailliage de Constentin. — Me Jacques-Germain d'Arcanville, avocat à Carentan, seigneur de la Comté.

Bailliage d'Évreux. — Me Claude le Doux, écuyer, sieur de Melleville, conseiller du roy, maître des requêtes ordinaires de la reine mère du roi, président et lieutenant général civil et criminel audit bailliage et siége présidial.

Bailliage de Gisors. — Noble homme Me Julien le Bret, conseiller du roy, vicomte de Gisors.

Bailliage d'Alençon. — Noble homme Me Pierre le Rouillé, conseiller du roi et son avocat audit bailliage et siége présidial.

GOUVERNEMENT DU PAYS ET DUCHE DE GUIENNE.

Ville de Bordeaux et sénéchaussée de Guienne. — Noble homme Me Jean de Claveau, conseiller du roi et premier substitut de M. le procureur général, avocat en parlement, jurat de la ville de Bordeaux; noble homme Me Isaac de Boucaud, député de ladite ville et sénéchaussée de Guienne, conseiller du roi en ladite sénéchaussée et siége présidial, député de ladite ville et sénéchaussée de Guienne.

Sénéchaussée de Bazadois. — Me Antoine de l'Auvergne, conseiller du roi et lieutenant général en la sénéchaussée de Bazas.

Sénéchaussée de Périgord. — Me Nicolas Alexandre, avocat au siége présidial de Périgueux; Me Pierre de la Broulle, conseiller du roy, lieutenant général criminel au siége de Sarlat; Me André Charron, conseiller du roy et lieutenant général au siége présidial de Bergerac.

Sénéchaussée de Rouergue. — Me Jean-Gilles Fabry, docteur, premier consul de la cité de Rhodez, juge de Concoures; Antoine de Bandinel, seigneur de la Roquette, premier consul de la ville et bourg de Rhodez; Foulcrand Coulonges, consul de la Villefranche; Me Jean Guérin, docteur, lieutenant en la judicature royale de Creisses et consul de Milhau; noble homme Jacques de Fleires, sieur et baron de Bouson, docteur, syndic général audit Rouergue.

Sénéchaussée de Xaintonges. — Raymond de Montaigne, seigneur de Saint-Gène, Combrac, la Vallée et autres places, conseiller du roy et lieutenant en ladite sénéchaussée.

Sénéchaussée d'Agénois. — Me Jean Villemon, conseiller et procureur du roi en ladite sénéchaussée; Julien de Cambeford, écuyer, sieur de Selves, premier consul de la ville d'Agen; Me Jean de Sabaros, sieur de Motherouge, avocat au parlement de Bordeaux, syndic dudit pays.

Pays et comté de Cominges. — François de Combis, écuyer, sieur dudit lieu et de la Mothe.

Pays et jugerie de rivière, Verdun, Gauré, baronie de Lernac et Mares-

taing. — Me Louis de Long, conseiller du roy et juge général auxdits pays.

Dax et sénéchaussée des Landes et Saint-Sever. — Me Daniel de Barry, conseiller du roi, et lieutenant général en la sénéchaussée des Landes, au siége de Saint-Sever; Me Arnaul de Coisl, syndic général du pays et siége de Saint-Sever, député comme coadjuteur audit sieur de Barry, attendu son indisposition.

Albret. — Me Pierre du Ray, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel en la sénéchaussée d'Albret; Me Jean Broca, consul de la ville de Nérac, avocat au parlement de Bordeaux et chambre de Guienne.

Sénéchaussée d'Armagnac. — Me Saumel de Long, conseiller du roi, lieutenant général et juge mage en la sénéchaussée d'Armagnac.

Ville et comté de Condom et sénéchaussée de Gascogne. — Noble homme Guillaume Ponchalan, premier consul de Condom, sieur de la Tour; noble homme Raimond de Goujon, bourgeois et jurat de ladite ville.

Haut Limousin et ville de Limoges. — Léonard du Chastenet, sieur et baron du Mura, conseiller du roi, lieutenant général en la sénéchaussée de Limousin et siége présidial de Limoges, député tant de la ville et cité de Limoges que des autres villes du Plat-Pays, nommé et élu; Grégoire de Cordes, sieur de Saint-Ligourde, bourgeois de Limoges, aussi député de ladite ville pour assister ledit lieutenant général.

Bas pays de Limousin, comprenant Tulles, Brives et Uzerches. — Me François du Mas, sieur de la Maison, noble de la Chapoulie, et ès dépendances de Pradel-la-Gane, et la Ganterie, conseiller du roi et lieutenant général en la sénéchaussée du Bas-Limosin et siége présidial de Brives-la-Gaillarde, député pour ledit Bas-Limosin; Me Pierre de Fenis, sieur du Theil, conseiller du roi et lieutenant général en ladite sénéchaussée, aussi député pour le Bas-Limosin.

Sénéchaussée de Quercy. — Me Pierre de la Fage, docteur ès droits, avocat au siége présidial de Cahors et premier consul de ladite ville; Me Paul de la Croix, docteur et syndic dudit pays de Quercy.

Pays et comté de Bigorre. —.....

Duché de Bretagne. — Guy-Gonault, écuyer, sieur de Sénégrand, conseiller du roi, prévot et juge ordinaire de Rennes; noble homme Julien Salmon, sieur de Querbloye, conseiller du roi et son procureur au siége présidial de Vannes; noble homme Raoult Moirot, sieur de la Gorraye, conseiller du roi et sénéchal de Dinan; noble homme Jean Perret, sieur de Pas-aux-Biches, conseiller du roi, lieutenant en la juridiction de Ploërmel; noble homme Jean Picot, sieur de la Giclaye; noble homme Me Mathurin Rouxel, sieur de Beauvais, procureur

syndic des habitants de Saint-Brieuc ; noble homme Jean de Harcuis, sieur de Lespinay, procureur syndic des états de Bretagne.

COMTÉ DE CHAMPAGNE ET BRIE.

Bailliage de Troyes. — Me Pierre le Noble, conseiller du roi, président et lieutenant général au bailliage et présidial de Troyes ; Jean Bazin, écuyer, sieur de Bouilly et Besènes, maire de Troyes.

Bailliage de Chaumont en Bassigny. — Me François de Grand, conseiller du roi et lieutenant criminel au bailliage de Chaumont ; Me François de Juilliot, conseiller du roi au présidial de Chaumont et maire de ladite ville.

Bailliage de Vitry-le-François. — Me Jacques Rotet, sieur de Bestans, conseiller du roi, prévôt et juge ordinaire de Vitry ; Me François Rouyer, avocat au parlement de Paris, résidant à Saint-Menehould.

Bailliage de Meaux. — Me Louis Barre, avocat au bailliage et siége présidial de Meaux ; Me Jacques Chalemot, ancien avocat et eschevin de ladite ville.

Bailliage de Provins. — Me Pierre Retel, conseiller du roi et lieutenant particulier, assesseur au bailliage et siége présidial de Provins.

Bailliage de Sézannes. — Me Jacques Champion, procureur du roi au bailliage de Sézannes, décédé pendant lesdits états.

Bailliage de Sens. — Me Bernard Angenoust, écuyer, sieur de Trencault, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage et siége présidial de Sens.

Bailliage de Château-Thierry. — Claude de Vertu, écuyer, sieur de Maconnay, conseiller du roi, président et lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Château-Thierry.

COMTÉ DE THOULOUSE ET GOUVERNEMENT DE LANGUEDOC.

Sénéchaussée et ville de Thoulouse. — Me Jean de Louppes, conseiller du roi et son juge criminel en la sénéchaussée de Thoulouse ; noble homme Me Pierre Marmiesse, docteur ès-droits, avocat au parlement de Thoulouze et capitoul de ladite ville ; Me François de Barier, docteur et avocat au parlement, capitoul et chef de consistoire de la maison de ville audit Thoulouse, député de ladite ville.

Sénéchaussée de Beaucaire et Nismes. — Me François de Rochemore, conseiller du roi, lieutenant général en la sénéchaussée de Beaucaire et Nismes ; noble homme Louis de Gendin, consul de la ville d'Uzez.

Sénéchaussée du Puy et bailliage de Vellay. — Me Hugues de Filère, conseiller du roi et lieutenant principal en la sénéchaussée du Puy ;

Me Jean Vitalis, docteur en médecine et premier consul de ladite ville.

Gouvernement de Montpellier. — Daniel de Gallice, conseiller du roi, trésorier général de France, premier consul et viguier de ladite ville.

Sénéchaussee de Carcassonne et Beziers. — Me Philippe le Roux, seigneur d'Alzonne, conseiller du roi, président et juge-mage, lieutenant-né et général en la sénéchaussée de Carcassonne et Beziers; David de l'Espinasse, écuyer, premier consul de la ville de Castres et député d'icelle.

Sénéchaussée de Lauraguais. — Raimond de Cup, conseiller du roi et juge-mage de Castelnaudary.

Pays et comté de Foix. — Me Bernard Méric, docteur et avocat en la sénéchaussée, et procureur du roi en la ville de Foix, capitale dudit comté.

Bailliage de Vermandois. — Me Étienne de Lalain, sieur d'Espuissar, Roquinicourt, la Suze, avocat au bailliage de Vermandois et siége présidial de Laon.

Sénéchaussée et pays de Poitou, Fontenay et Niort. — Réné Brochard, écuyer, sieur des Fontaines, conseiller du roi au siége présidial de Poitiers; Me François Brisson, écuyer, sieur du Palais, conseiller du roi et son sénéchal à Fontenay; sire Coste Arnaut, marchand de la ville de Poitiers.

Sénéchaussée d'Anjou. — Me François Lauier, sieur de Saint-James, conseiller du roi et lieutenant général d'Anjou; Me Étienne du Mesnis, ancien avocat audit siége; Naguères, maire et capitaine de la ville d'Angers.

Sénéchaussée du Maine. — Me Michel Vasse, lieutenant général criminel de la sénéchaussée du Maine, décédé pendant lesdits états; Me Julien Gaucher, premier et ancien avocat du roi en ladite sénéchaussée.

Bailliage de Touraine et Amboise. — Me Jacques Gauthier, conseiller du roi au parlement de Bretagne, président au présidial de Tours; Me René de Sain, conseiller du roi et trésorier général de France, et maire de la ville de Tours; noble homme Me Jean Dodeau, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage dudit Amboise; noble homme Claude Rousseau, procureur du roi en l'élection et ancien échevin d'Amboise.

Bailliage de Berry. — Louis Foucault, écuyer, sieur de Champfort, conseiller du roi, président au siége présidial de Berry et maire de la ville de Bourges; noble homme Philippe le Bègue, avocat du roi et conseiller audit présidial; noble homme François Carcat, conseiller du roi et son procureur au siége royal d'Issoudun; noble homme Paul Ragueau, conseiller du roi et lieutenant général civil et criminel aux bailliage et siége royal de Mehun-sur-Yèvre.

Bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier. — Noble homme Me Gascoing, conseiller du roi et lieutenant général aux bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moustier; noble homme Florimond Rapine, sieur de Samxi, conseiller du roi et son avocat audit siége.

Sénéchaussée de Bourbonnois — Jean de Champfeu, seigneur des Garennes, conseiller du roi et président au bureau des finances établi à Moulins, et maire de ladite ville; Jean de l'Aubespin, écuyer, bailli et gouverneur de Montaigu-les-Combrailles, trésorier général de France audit Moulins; Me Gilbert Balle, sieur du Petit-Bois, lieutenant civil et criminel en la chastellenie d'Ainay; Me Jean Berauld, lieutenant général, avocat en la sénéchaussée de Bourbonnois.

Bailliage de Forez. — Me Pierre Rival, assesseur en la prévôté et premier échevin de la ville de Montbrison; Me Claude Greysolon, syndic dudit pays de Forest.

Bailliage de Beaujolois. — Noble homme Claude Charreton, seigneur de la Terrière, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel audit bailliage.

Le bas pays d'Auvergne. — Les deux lieutenants généraux des sénéchaussées établies audit pays, et Guillaume Maritan, échevin de la ville de Clermont, capitale dudit pays.

Nota. — Lesdits lieutenants ne sont nommés pour ce que, lorsque le greffier voulut lire le nom de messire Antoine de Murat, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial qui sont établis à Riom, maître Jean Savaron, sieur de Villars, conseiller du roi, président et lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial qui sont établis à Clermont, s'y opposa; et sur ce fut suivie la députation en laquelle ils ne sont nommés, et ce en conséquence de l'arrêt du conseil donné à Nantes, en aoust dernier, par lequel les différends des titres et prérogatives de leurs siéges sont renvoyés en la cour.

Haut pays d'Auvergne. — Me Pierre Chabot, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage du Haut-Auvergne, établi à Saint-Flour, capitale et principale dudit pays; Pierre Sauret, second consul de la ville de Saint-Flour; Me Jean Montheil, avocat audit bailliage de Saint-Flour; Me Jean Sauret, advocat au parlement de Paris et y demeurant; en cas d'absence dudit Pierre Sauret, consul, son frère, subrogé en son lieu.

Sénéchaussée de Lyon. — Noble homme Me Pierre Austrein, seigneur de Jarnosse, président au parlement de Dombes, lieutenant en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, auditeur de champ au gouvernement dudit Lyon, pays de Lyonnois, Forest et Beaujolois, et prévost des marchands de la ville de Lyon; Me Charles Grollier, écuyer, seigneur

d'Escouvires, advocat et procureur général de ladite ville; Me Jean de Moulceau, advocat au conseil privé du roy, député de la ville de Lyon; Me Jean Goujon, advocat en ladite sénéchaussée et siége présidial de Lyon; Me Philippe Tixier, capitaine et chastellain de Dargoire, syndic du plat-pays de Lyonnois, député dudit plat-pays de Lyonnois.

Bailliage de Chartres. — Me François Chavaine, conseiller du roi, président aux bailliage et siége présidial de Chartres; Me Jacques des Essarts, conseiller audit siége, conseiller d'État, député pour le bailliage de Chartres.

Bailliage d'Orléans. — Messire François de Beauharnois, conseiller du roi, président et lieutenant général aux bailliage et siége présidial d'Orléans; Guillaume Rousselet, bourgeois de la ville d'Orléans, député du tiers-état de ladite ville; et encore ledit Beauharnois, député du tiers-état des chastellenies royales dudit bailliage; Me Augustin de l'Isle[1], conseiller du roi et lieutenant du bailly d'Orléans au siége de Chasteau-Regnard, député pour le tiers-état desdites chastellenies, en cas d'absence ou maladie dudit Beauharnois.

Bailliage de Blois. — Guillaume Ribier, écuyer, sieur de Haut-Vignon, conseiller du roi, président et lieutenant général aux bailliage et siége présidial de Blois; noble homme Jean Courtin, sieur de Nantheuil.

Bailliage de Dreux. — Me Thibault Couppé, sieur de la Plaine, licencié ès-droit, advocat au bailliage de Dreux.

Bailliage de Mantes et Meulan. — Me Jean le Couturier, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel aux bailliage et siége présidial de Mantes; Anthoine de Viot, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel au siége royal dudit Meulan.

Bailliage de Gien. — Me Daniel Chaseray, sieur de Beaux-Noirs, conseiller du roi et lieutenant général civil et criminel audit bailliage et comté de Gien; Me Pierre le Piat, aussi conseiller du roi, prévost et juge ordinaire, lieutenant civil, assesseur et criminel de la ville et comté de Gien, prévosté et ressorts d'icelle.

Bailliage de Montargis. — Noble homme Me René Ravault, sieur de Monceau, ancien advocat au bailliage de Montargis-le-Franc.

Comté et bailliage du Perche. — Noble homme Me Isaye Petitgars, seigneur de la Garenne, président en l'élection du Perche.

Bailliage de Chasteauneuf en Thimerais. — . . . . .

PICARDIE.

Bailliage d'Amiens. — Noble homme messire Pierre Pingré, conseiller du roi, lieutenant général aux bailliage et siége présidial d'Amiens.

Sénéchaussée de Ponthieu. — Philippes de la Vernot Paschal, écuyer, pré-

sident, lieutenant général, criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Ponthieu.

Comté et sénéchaussée de Boullonnois. — Messire Pierre de Vuillecot, sieur des Priez et de le Faux, avocat du roi en la sénéchaussée et comté de Boullonnois.

Calais et pays reconquis. — Louis le Beaucler, écuyer et conseiller du roi, président et juge général de Calais et pays reconquis.

Péronne et Roye. — Messire Robert Choquel, conseiller du roi et son procureur général au gouvernement et prévosté de Péronne, maire de ladite ville, et député d'icelle et dudit gouvernement.

Prévôté de Montdidier. — Antoine de Berlin, écuyer, lieutenant général civil et criminel au gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, député du bailliage et prévosté de Montdidier.

Prévôté de Roye. — Me Jacques de Neufville, écuyer, sieur de Fontaines, conseiller du roi, et lieutenant général, civil et criminel au gouvernement de Roye, député d'icelui.

Bailliage de Senlis. — Philippes Loisel, écuyer, conseiller du roi, président et lieutenant général civil et criminel au bailliage et siége présidial dudit Senlis; Gabriel de Moutierre, sieur de Saint-Martin, conseiller du roi, lieutenant du bailly de Senlis à Pontoise.

Bailliage de Valois. — Me Charles Therault, seigneur de Vuaremal et de Sery, conseiller et maître des requêtes ordinaires de la reine Marguerite, duchesse de Valois, et lieutenant particulier de Crespy et Pierre-Fond.

Bailliage de Clermont en Beauvoisis. — Noble homme Me Pierre le Mercier, conseiller du roi et lieutenant général au bailliage de Clermont; noble homme Simon Vigneron, sieur de Monceau, conseiller du roi, et lieutenant particulier civil et criminel audit bailliage.

Bailliage de Chaumont en Vexin. — Me Louis le Porguier, prévost forain et lieutenant général au bailliage dudit Chaumont et Magny, député pour Chaumont et Magny en Vexin; André Jorel, sieur de Saint-Brice, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel audit Magny, député dudit Chaumont et Magny, avec ledit Porguier.

Bailliage de Melun. — Pierre le Jau, écuyer, sieur de Giroles, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage et siége présidial de Melun.

Bailliage de Nemours. — Noble homme Me Jean le Beau, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel audit bailliage et duché de Nemours; noble homme Guillaume le Gris, capitaine du chasteau dudit Nemours.

Bailliage de Nivernois et Donziois. — Me Henry Bolare, lieutenant général au bailliage et pairie de Nivernois; Me Guillaume Salonnier, conseiller et maître des comptes de monsieur le duc de Nivernois.

DAUPHINÉ.

Les députés et délégués de Dauphiné. — Noble homme Me Louis Masson, docteur, avocat au parlement, premier consul de la ville de Vienne; noble homme Me Étienne Gilbert, avocat en parlement; noble homme Gaspard de Ceressault, premier consul d'Ambrun; noble homme Claude Brosse, seigneur de Sérisin, syndic des villages de Dauphiné; Me Antoine Basset, secrétaire des états du pays de Dauphiné.

AUNIS ET SAINTONGE.

Ville et gouvernement de la Rochelle. — Me Daniel de la Goutte, conseiller et avocat du roi au siége présidial de la Rochelle, et l'un des pairs de ladite ville et député du corps d'icelle pour le tiers-état de ladite ville et gouvernement; noble homme Me Gabriel de Bourdigalle, sieur de la Chabossière, conseiller du roi et son procureur au siége présidial et autres juridictions de ladite ville et gouvernement d'Aunis et de La Rochelle; Jean Tharray, marchand, bourgeois de ladite ville, procureur syndic des bourgeois et habitants d'icelle, député par lesdits bourgeois et habitants et tiers-état d'icelle.

Sénéchaussée d'Angoumois. — Philippe de Nemond, écuyer, sieur de Brie, conseiller du roi et lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois et maître des requestes de la reine.

Bailliage de Montfort-l'Amaulry et Houdan. — Noble homme Me Noël Rafron, conseiller du roi et son procureur au bailliage et comté de Montfort; Nicolas Philippes, gruyer des eaux et forêts de Neaufle-le-Chastel, receveur de la terre et seigneurie de Pont-Chartrain.

Bailliage d'Étampes. — Noble homme Me Jacques Peteau, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel audit bailliage et duché d'Étampes, et maire de ladite ville.

Bailliage de Dourdan. — Me Pierre Boudet, avocat audit bailliage.

Les délégués et députés des états de Provence. — Noble homme Jean-Louis de Mathaon, sieur de Salignac et d'Entrepierre, avocat en la cour, assesseur de la ville d'Aix et procureur dudit pays; Me Thomas de Féraporte, avocat en la cour de parlement de Provence, syndic du tiers-état dudit pays; François de Sebolin, sieur de la Mothe, premier consul de la ville d'Hières; Me Antoine Achard, greffier des états de Provence.

Marseille. — Me Balthazard Vias, docteur ès-droits, avocat en la cour de parlement de Provence et assesseur de la ville de Marseille.

Arles. — Me Pierre d'Augières, avocat au parlement de Provence, assesseur des consuls et communautés de la ville.

Sénéchaussée de la Haute-Marche. — Me Jean Vallenet, sieur de la Ribière, conseiller du roi, lieutenant particulier au siége de Guérêt.

Sénéchaussée et pays de la Basse-Marche. — Me François Reymond, sieur de Cluseau, conseiller du roi et lieutenant général en la sénéchaussée de la Basse-Marche en la ville de Bellac.

Duché et bailliage de Vendômois. — Me Jean Bautru, sieur des Matrats, bailly du pays et duché de Vendômois; Me Mathurin Rateau, greffier audit bailliage et échevin de ladite ville de Vendôme.

Sénéchaussée de Lodunois. — Me Louis Trincaut, procureur du roi en la sénéchaussée de Lodunois; Me Barthélemy de Burges, receveur des aides des tailles en l'élection de Lodun.

Bailliage de Beauvais en Beauvoisis. — Robert Darry, écuyer, sieur de la Roche et d'Ernemont, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel audit bailliage et siége présidial.

Bailliage de Soissons. — Pierre de Chezelles, écuyer, sieur de la Forest, de Grizolles, conseiller du roi, président et lieutenant général audit bailliage et siége présidial.

Sénéchaussée de Chastelleraudois. — Me François Ferrand, conseiller du roi et son procureur en ladite sénéchaussée.

Bresse. — Me Charles Chambart, avocat au siége présidial de Bourg et syndic du pays.

Bailliage de Bugey et Valromay. — Me Charles Monin, avocat au bailliage de Bugey; Me Pierre Passerat, chastelain de Stillon de Michailhe.

Bailliage de Gex. — Me Jacques Tombel, bourgeois dudit Gex.



B

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1614, 1615.

(Les passages ci-après émanent de M. Augustin Thierry, l'un des maîtres de la science ; ils compléteront notre travail, mais nos lecteurs devront faire la part des opinions bien connues de l'illustre historien.)

Parmi les mesures fiscales qu'une impérieuse nécessité suggéra au gouvernement de Henri IV, il en est une qui eut pour le présent et dans la suite de graves conséquences : c'est le droit annuel mis sur tous les offices de judicature et de finance, et vulgairement nommé la *Paulette* (1). Au moyen de cet impôt, les magistrats des cours souveraines et les officiers royaux de tout grade obtinrent la jouissance de leurs charges en propriété héréditaire. Le premier résultat de cette innovation fut d'élever à des taux inconnus jusqu'alors la valeur vénale des offices; le second fut d'attirer sur les fonctionnaires civils un nouveau degré de considération, celui qui s'attache aux avantages de l'hérédité. Moins de dix ans après, on voyait des passions et des intérêts de classes soulevés et mis aux prises par les effets de ce simple expédient financier. Le haut prix des charges en écartait la noblesse, dont une partie était pauvre et dont l'autre était grevée de substitutions, et cela arrivait au moment même où, plus éclairés, les nobles comprenaient la faute que leurs aïeux avaient faite en s'éloignant des offices par aversion pour l'étude et en les abandonnant au tiers état. De là entre les deux ordres de nouvelles causes d'ombrage et de rivalité, l'un s'irritant de voir l'autre grandir d'une façon imprévue dans des positions qu'il regrettait d'avoir autrefois dédaignées; celui-ci commençant à puiser, dans le droit héréditaire qui élevait des familles de robe à côté des familles d'épée, l'esprit d'indépendance et de fierté, la haute opinion de soi-même, qui étaient auparavant le propre des gentilshommes.

Quelque remarquable qu'eût été dans le cours du seizième siècle le progrès des classes bourgeoises, il avait pu s'opérer sans querelle d'amour-propre ou d'intérêt entre la noblesse et la roture ; la grande lutte religieuse dominait et atténuait toutes les rivalités sociales. Aucun procédé malveillant des deux ordres l'un envers l'autre ne parut aux états

(1) Du nom du traitant Paulet, qui en prit la ferme. Ce droit était d'un soixantième de la finance à laquelle on évaluait l'office.

généraux de 1576 et de 1588; mais, après l'apaisement des passions soulevées par la dualité de croyance et de culte, d'autres passions assoupies au fond des cœurs se réveillèrent; et ainsi, par la force des choses, le premier quart du dix-septième siècle se trouva marqué pour recueillir et mettre au jour, avec les griefs récents, toute l'antipathie amassée de longue main entre le second ordre et le troisième. Cette collision éclata en 1614, au sein des états convoqués, à la majorité de Louis XIII, pour chercher un remède à ce qu'avaient produit de dilapidations et d'anarchie les quatre ans de régence écoulés depuis le dernier règne (1).

Ce fut le 14 octobre que l'assemblée se réunit, en trois chambres distinctes, au couvent des Augustins de Paris; elle comptait quatre cent soixante-quatre députés, dont cent quarante du clergé, cent trente-deux de la noblesse, et cent quatre-vingt-douze du tiers-état. Parmi ces derniers, les membres du corps judiciaire et les autres officiers royaux dominaient par le nombre et par l'influence (2). Dès la séance d'ouverture, on put voir entre les deux ordres laïques des signes de jalousie et d'hostilité; le tiers-état s'émut pour la première fois des différences du cérémonial à son égard (3). L'orateur de la noblesse s'écria dans sa harangue : « Elle reprendra sa première splendeur cette noblesse tant abaissée maintenant par quelques-uns de l'ordre inférieur sous prétexte de quelques charges; ils verront tantôt la différence qu'il y a d'eux à nous (4). » La même affectation de morgue d'une part, la même susceptibilité de l'autre accompagnèrent presque toutes les communications de la chambre noble avec la chambre bourgeoise.

Quand il s'agit d'établir un ordre pour les travaux, le clergé et la noblesse s'accordèrent ensemble, mais le tiers-état, par défiance de ce qui venait d'eux, s'isola et fit tomber leur plan, quoique bon. Peu après, la noblesse tenta une agression contre la haute bourgeoisie; elle résolut de demander au roi la surséance, et par suite la suppression du droit annuel dont le bail allait finir, et elle obtint pour cette requête l'assentiment du clergé. La proposition des deux ordres fut adressée au tiers-état, qu'elle mit dans l'alternative ou de se joindre à eux et de livrer ainsi les premiers de ses membres à la jalousie de leurs rivaux, ou, s'il

(1) Voy. le Rapport de M. Amédée Thierry sur le concours du prix d'histoire, décerné en 1844 par l'Académie des sciences morales et politiques (Mém. de l'Acad., t. V, p. 826).

(2) Voyez la liste donnée ci-après, Appendice II.

(3) « Je remarquai que mondit sieur le chancelier, parlant en sa harangue à Messieurs du clergé et de la noblesse, mettoit la main à son bonnet carré et se découvroit, ce qu'il ne fit point lorsqu'il parloit au tiers-état. » (Relation des états généraux de 1614, par Florimond Rapine, député du tiers état de Nivernais, *des États généraux*, etc., t. XVI, p. 102.)

(4) *Mercure françois*, 3e continuation, t. III, année 1614, p. 32.

refusait son adhésion, d'encourir le blâme de défendre par égoïsme un privilége qui blessait la raison publique et ajoutait un nouvel abus à la vénalité des charges.

Le tiers-état fit preuve d'abnégation ; il adhéra, contre son intérêt, à la demande de suspension de la taxe moyennant laquelle les offices étaient héréditaires, et, pour que cette demande eût toute sa portée logique, il la compléta par celle de l'abolition de la vénalité (1). Mais, exigeant des deux autres ordres sacrifice pour sacrifice, il les requit de solliciter conjointement avec lui la surséance des pensions, dont le chiffre avait doublé en moins de quatre ans (2), et la réduction des tailles, devenues accablantes pour le peuple. Sa réponse présentait comme connexes les trois propositions suivantes : supplier le roi : 1° de remettre pour l'année courante un quart de la taille, 2° de suspendre la perception du droit annuel et d'ordonner que les offices ne soient plus vénaux, 3° de surseoir au payement de toutes les pensions accordées sur le trésor ou sur le domaine. La noblesse, pour qui les pensions de cour étaient un supplément de patrimoine, fut ainsi frappée par représailles ; mais, loin de se montrer généreuse comme ses adversaires, elle demanda que les propositions fussent disjointes, qu'on s'occupât uniquement du droit annuel, et qu'on remît à la discussion des cahiers l'affaire des pensions et celle des tailles. Le clergé fit la même demande, entourée de ménagements et de paroles captieuses qui n'eurent pas plus de succès auprès du tiers-état que la franchise égoïste des gentilshommes (3). Ayant délibéré de nouveau, la chambre du tiers décida qu'elle ne séparerait point ses

(1) « En quelle estime nous auront nos provinces quand elles oïront que d'un courage viril nous aurons méprisé notre propre intérêt, demandant que les charges que nous possédons héréditairement soient vouées au public, aux plus capables et estimés, et non retenues par ceux qui ont le plus de biens, de richesses et de crédit!... Alors nous contraindrons les médisants à prendre autre confiance de nous qu'ils n'ont pas, eux qui nous ont estimés être du tout contraires à la révocation de l'inique parti de la Paulette. D'autant que la plupart de cette compagnie possède les charges plus relevées et honorables du royaume, d'autant plus nous devons nous porter, par la liberté et sincérité des états et l'obligation de nos consciences, à l'abolition de ce droit qui fomente l'ignorance, ferme la porte à la vertu et à la doctrine. » (Discours du lieutenant général de Saintes, *Relation des états de* 1614, par Florimond Rapine, p. 167.)

(2) Depuis la mort de Henri IV.

(3) « Quelques belles paroles qu'il pût prononcer (l'archevêque d'Aix), si ne pût-il jamais faire départir notre compagnie de sa résolution de demander conjointement lesdites propositions, parce qu'on voyoit clairement qu'il y avoit de l'artifice, et que le clergé et la noblesse s'entendoient à la ruine des officiers et à la continuation de la charge et oppression du pauvre peuple, et ne vouloient point qu'on demandât le retranchement de leurs pensions, tant ils faisoient marcher leurs intérêts avant tout. » (*Relation* de Flor. Rapine, p. 182.)

propositions l'une de l'autre, et elle fit porter ce refus par l'un de ses membres les plus considérables, Jean Savaron, lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne.

Cet homme d'un grand savoir et d'un caractère énergique parla deux fois devant le clergé et termina ainsi son second discours : « Quand « vous vous buttez à l'extinction du droit annuel, ne donnez-vous pas « à connoître que votre intention n'est autre que d'attaquer les officiers « qui possèdent les charges dans le royaume, puisque vous supprimez ce « que vous devriez demander avec plus d'instance, à savoir l'abolition « des pensions, qui tirent bien d'autres conséquences que le droit annuel ? « Vous voulez ôter des coffres du roi seize cent mille livres qui lui re- « viennent par chacun an de la Paulette, et voulez surcharger de cinq « millions l'état que le roi paye tous les ans pour acheter à deniers com- « ptants la fidélité de ses sujets. Quel bien, quelle utilité peut produire « au royaume l'abolition de la Paulette si vous supportez la vénalité des « offices qui cause seule le déréglement en la justice ?.... C'est, Mes- « sieurs, cette maudite racine qu'il faut arracher, c'est ce monstre qu'il « faut combattre que la vénalité des offices, qui éloigne et recule des « charges les personnes de mérite et de savoir, procurant l'avancement « de ceux qui, sans vertu bien souvent, se produisent sur le théâtre et le « tribunal de la justice par la profusion d'un prix déréglé qui fait perdre « l'espérance même d'y pouvoir atteindre à ceux que Dieu a institués en « une honnête médiocrité. Par ainsi, Messieurs, nous vous supplions « humblement de ne nous refuser en si saintes demandes l'union de « votre ordre. C'est pour le peuple que nous travaillons, c'est pour le « bien du roi que nous nous portons, c'est contre nos propres intérêts « que nous combattons (1). »

Devant la noblesse, Savaron s'exprima d'un ton haut et fier, et sous ses arguments il y eut de l'ironie et des menaces. Il dit que ce n'était point le droit annuel qui fermait aux gentilshommes l'accès des charges, mais leur peu d'aptitude pour elles et la vénalité des offices ; que ce qu'ils devaient demander plutôt que l'abolition de ce droit, c'était celle de la vénalité ; que, du reste, la surséance de la Paulette, la réduction des tailles et la suppression des pensions ne pouvaient être disjointes ; que l'abus des pensions était devenu tel que le roi ne trouvait plus de serviteurs qu'en faisant des pensionnaires, ce qui allait à ruiner le trésor, à fouler et opprimer le peuple (2) ; et il ajouta en finissant : « Rentrez, « Messieurs, dans le mérite de vos prédécesseurs, et les portes vous « seront ouvertes aux honneurs et aux charges. L'histoire nous apprend

(1) *Relation* de Flor. Rapine, p. 192.
(2) *Ibid.*, p. 179.

« que les Romains mirent tant d'impositions sur les François (1) que « ces derniers enfin secouèrent le joug de leur obéissance, et par là « jetèrent les premiers fondements de la monarchie. Le peuple est si « chargé de tailles qu'il est à craindre qu'il n'en arrive pareille chose; « Dieu veuille que je sois mauvais prophète (2) ! »

La noblesse ne répondit que par des murmures et des invectives à l'orateur du tiers état; le clergé avait loué son message en lui refusant tout concours; resté seul pour soutenir ses propositions, le tiers résolut de les présenter au roi. Il en fit le premier article d'un Mémoire qui contenait sur d'autres points des demandes de réforme, et il envoya au Louvre, avec une députation de douze membres, Savaron, chargé encore une fois de porter la parole. L'homme qui avait donné aux ordres privilégiés des leçons de justice et de prudence fut, devant la royauté, l'avocat ému et courageux du pauvre peuple. « Que diriez-vous, Sire, si « vous aviez vu, dans vos pays de Guienne et d'Auvergne, les hommes « paître l'herbe à la manière des bêtes? Cette nouveauté et misère inouïe « en votre État ne produiroit-elle pas dans votre âme royale un désir « digne de Votre Majesté, pour subvenir à une calamité si grande? Et « cependant cela est tellement véritable que je confisque à Votre Ma- « jesté mon bien et mes offices si je suis convaincu de mensonge (3). »

C'est de là que partit Savaron pour demander, avec la réduction des tailles, le retranchement de tous les abus dénoncés dans le Mémoire du tiers-état, et pour traiter de nouveau, avec une franchise mordante, les points d'où provenait le désaccord entre le tiers et les deux autres ordres. « Vos officiers, Sire, secondant l'intention du clergé et de la noblesse, « se sont portés à requérir de Votre Majesté la surséance du droit annuel « qui a causé un prix si excessif ès offices de votre royaume qu'il est « malaisé qu'autres y soient jamais reçus que ceux qui auront plus de « biens et de richesses, et bien souvent moins de mérite, suffisance et « capacité : considération à vrai dire très-plausible, mais qui semble être « excogitée pour donner une atteinte particulière à vos officiers, et non « à dessein de procurer le bien de votre royaume. Car, à quel sujet de- « mander l'abolition de la Paulette si Votre Majesté ne supprime de « tout point la vénalité des offices?.... Ce n'est pas le droit annuel qui « a donné sujet à la noblesse de se priver et retrancher des honneurs de « judicature, mais l'opinion en laquelle elle a été depuis longues années que « la science et l'étude affoiblissoient le courage et rendoient la généro-

(1) C'est-à-dire les Francs. Le soin de distinguer ces deux noms est une précaution de la science moderne.

(2) *Procès-Verbal et Cahier de la noblesse ès-états de l'an* 1615. Ms. de la Bibliothèque impériale, fonds de Brienne, n° 283, fol. 52, v°.

(3) *Relation* de Florimond Rapine, p. 198.

« sité lâche et poltronne..... On vous demande, Sire, que vous abolis-
« siez la Paulette, que vous retranchiez de vos coffres seize cent mille
« livres que vos officiers vous payent tous les ans, et l'on ne parle point
« que vous supprimiez l'excès des pensions, qui sont tellement effrénées
« qu'il y a de grands et puissants royaumes qui n'ont pas tant de revenu
« que celui que vous donnez à vos sujets pour acheter leur fidélité.....
« Quelle pitié qu'il faille que Votre Majesté fournisse, par chacun an,
« cinq millions six cent soixante mille livres, à quoi se monte l'état des
« pensions qui sortent de vos coffres! Si cette somme étoit employée au
« soulagement de vos peuples, n'auroient-ils pas de quoi bénir vos
« royales vertus? Et, cependant, l'on ne parle rien moins que de cela,
« l'on en remet la modération aux cahiers, et veut-on à présent que
« Votre Majesté surseoye les quittances de la Paulette. Le tiers-état ac-
« corde l'un et demande très-instamment l'autre (1). »

Cette harangue fut un nouveau sujet d'irritation pour la noblesse, qui en éprouva un tel dépit qu'elle résolut de se plaindre au roi. Elle pria le clergé de se joindre à elle ; mais celui-ci, se portant médiateur, envoya l'un de ses membres vers l'assemblée du tiers-état lui exposer les griefs de la noblesse, et l'inviter, pour le bien de la paix, à faire quelque satisfaction. Quand le député eut parlé, Savaron se leva et dit fièrement que, ni de fait, ni de volonté, ni de paroles, il n'avait offensé Messieurs de la noblesse; que, du reste, avant de servir le roi comme officier de justice il avait porté les armes, de sorte qu'il avait moyen de répondre à tout le monde en l'une et en l'autre profession (2). Afin d'éviter une rupture qui eût rendu impossible tout le travail des états, le tiers, acceptant la médiation qui lui était offerte, consentit à faire porter à la noblesse des paroles d'accommodement, et, pour que toute cause d'aigreur ou de défiance fût écartée, il choisit un nouvel orateur, le lieutenant civil de Mesmes. De Mesmes eut pour mission de déclarer que ni le tiers-état en général, ni aucun de ses membres en particulier, n'avait eu envers l'ordre de la noblesse aucune intention offensante. Il prit un langage à la fois digne et pacifique; mais le terrain était si brûlant que, au lieu d'apaiser la querelle, son discours l'envenima. Il dit que les trois ordres étaient trois frères, enfants de leur mère commune, la France; que le clergé était l'aîné, la noblesse le puîné, et le tiers-état le cadet; que le tiers-état avait toujours reconnu la noblesse comme élevée de quelque degré au-dessus de lui, mais qu'aussi la noblesse devait reconnaître le tiers-état comme son frère et ne pas le mépriser au point de ne le compter pour rien; qu'il se trouvait souvent dans les familles que les aînés

(1) *Relation* de Florimond Rapine, p. 199 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 207.

ruinaient les maisons et que les cadets les relevaient (1). Non-seulement ces dernières paroles, mais la comparaison des trois ordres avec trois frères, et l'idée d'une telle parenté entre le tiers-état et la noblesse, excitèrent chez celle-ci un orage de mécontentement. L'assemblée, en tumulte, fit des reproches aux députés ecclésiastiques présents à la séance, se plaignant que l'envoyé du tiers-état, venu sous leur garantie, eût apporté, au lieu de réparations, de nouvelles injures plus graves que les premières. Après de longs débats sur ce qu'il convenait de faire, il fut résolu qu'on irait sur-le-champ porter plainte au roi (2).

L'audience demandée ne fut obtenue qu'après deux jours; la noblesse en corps s'y présenta. Son orateur, le baron de Senecey, termina un exorde verbeux par cette definition du tiers-état : « Ordre composé du « peuple des villes et des champs, ces derniers quasy tous hommagers et « justiciables des deux premiers ordres; ceux des villes, bourgeois, « marchands, artisans, et quelques officiers; » et il continua : « Ce sont « ceux-ci qui, méconnaissant leur condition, sans l'aveu de ceux qu'ils « représentent, veulent se comparer à nous. J'ai honte, Sire, de vous « dire les termes qui de nouveau nous ont offensés; ils comparent votre « Etat à une famille composée de trois frères; ils disent l'ordre ecclésias- « tique être l'aìné, le nôtre le puìné, et eux les cadets, et qu'il advient « souvent que les maisons ruinées par les aìnés sont relevées par les cadets. « En quelle misérable condition sommes-nous tombés si cette parole est « véritable!... Et, non contents de se dire nos frères, ils s'attribuent la « restauration de l'État; à quoi comme la France sait assez qu'ils n'ont « aucunement participé, aussi chacun connaît qu'ils ne peuvent en au- « cune façon se comparer à nous, et serait insupportable une entreprise « si mal fondée. Rendez-en, Sire, le jugement, et, par une déclaration « pleine de justice, faites-les mettre en leur devoir (3). » A cet étrange discours, la foule des députés nobles qui accompagnaient l'orateur fit succéder, en se retirant, des marques d'adhésion unanime et des mots tels que ceux-ci : « Nous ne voulons pas que des fils de cordonniers et « de savetiers nous appellent frères; il y a, de nous à eux, autant de « différence qu'entre le maître et le valet (4). »

Le tiers-état reçut avec un grand calme la nouvelle de cette audience et de ces propos; il décida que son orateur serait non-seulement avoué,

(1) *Relation* de Florimond Rapine, p. 223.

(2) *Procès-Verbal et Cahier de la noblesse ès états de l'an* 1615. Ms. de la Bibliothèque impériale, fonds de Brienne, n° 283, fol. 61, v°. — *Relation* de Florimond Rapine, p. 226.

(3) *Procès-Verbal et Cahier de la noblesse*. Ms. de la Bibliothèque impériale, fonds de Brienne, n° 283, fol. 63, v°.

(4) *Relation* de Flor. Rapine, p. 228.

mais remercié ; qu'on n'irait point chez le roi pour récriminer contre la noblesse, et qu'on passerait au travail des cahiers sans s'arrêter à de pareilles disputes (3). Alors le clergé vint de nouveau s'entremettre pour la réconciliation, demandant que des avances fussent faites par le tiers-état ; le tiers répondit que, cette fois comme la première, il n'y avait eu de sa part aucune intention blessante ; que Messieurs du clergé pouvaient eux-mêmes le faire entendre à la noblesse, à laquelle il ne voulait donner aucune autre satisfaction, désirant qu'on le laissât en paix travailler à son cahier et s'occuper d'affaires plus importantes (2). Mais la brouillerie des deux ordres tenait tout en suspens ; le gouvernement, sans se porter juge, redoubla d'instances pour la paix ; il vint de la part du roi un commandement au tiers-état de faire quelque démarche qui pût contenter la noblesse, et plusieurs jours se passèrent sans que cet ordre fût obéi.

Pendant ce temps, le Mémoire contenant les demandes du tiers passa à l'examen du conseil. La noblesse et le clergé en appuyèrent tous les articles, hors celui qui était l'objet de la dissidence, et, quant à celui-là, il fut promis par le premier ministre que le chiffre des pensions serait annuellement réduit d'un quart, et que les plus inutiles seraient supprimées (3). Ce concours et cette victoire ouvrirent les voies au raccommodement. Le tiers-état fit remercier les deux premiers ordres de leur coopération bienveillante ; ses envoyés auprès de la noblesse ne désavouèrent que l'intention d'offense, et on leur répondit convenablement (4). Ainsi fut terminé ce différend, d'où ne pouvait sortir aucun résultat politique, mais qui est remarquable parce que le tiers-état y eut le beau rôle, celui du désintéressement et de la dignité, et que là se montra au grand jour, en face de l'orgueil nobiliaire, un orgueil plébéien nourri au sein de l'étude et des professions qui s'exercent par le travail intellectuel . . . .

A la demande de garanties pour la souveraineté et pour la sûreté du prince le tiers joignit, dans son cahier, sous le même titre : *des Lois fondamentales de l'État*, la demande d'une convocation des états généraux tous les dix ans, et il fut le seul des trois ordres qui exprima ce vœu. Le cahier de 1615 rappelle par le mérite et dépasse en étendue celui de 1560 (5) ; il a ce caractère d'abondance inspirée qui se montre

(1) *Relation* de Flor. Rapine, p. 228.
(2) *Ibid.*, p. 231.
(3) *Ibid.*, p. 242.
(4) *Ibid.*, p. 246-248.
(5) On y compte 659 articles formant neuf chapitres intitulés : des Lois fondamentales de l'État et de l'Église ; des hôpitaux ; de l'Université ; de la Noblesse ; de la Justice ; des Finances et Domaines ; des Suppressions et Révocations ; Police et Marchandises.

aux grandes époques de notre histoire législative. Institutions politiques, civiles, ecclésiastiques, judiciaires, militaires, économiques, il embrasse tout, et, sous forme de requête, statue sur tout avec un sens et une décision admirables. On y trouve l'habileté prudente qui s'attache à ce qui est pratique et de larges tendances vers le progrès à venir, des matériaux pour une législation prochaine, et des vœux qui ne devaient être réalisés que par un ordre de choses tout nouveau. Je voudrais donner une idée complète de cette œuvre.... (1); mais il faut que je me borne à l'analyse de quelques points ; je choisirai parmi les demandes qui, appartenant au tiers-état seul, ne se rencontrent dans le cahier d'aucun des deux autres ordres.

Que les archevêques et évêques soient nommés suivant la forme prescrite par l'ordonnance d'Orléans (2), c'est-à-dire sur une liste de trois candidats élus par les évêques de la province, le chapitre de la cathédrale et vingt-quatre notables, douze de la noblesse et douze de la bourgeoisie ; — que les crimes des ecclésiastiques soient jugés par les tribunaux ordinaires ; — que tous les curés, sous peine de saisie de leur temporel, soient tenus de porter, chaque année, au greffe des tribunaux, les registres des baptêmes, mariages et décès, paraphés à chaque page et cotés ; — que les communautés religieuses ne puissent acquérir d'immeubles si ce n'est pour accroître l'enclos de leurs maisons conventuelles ; — que les jésuites soient astreints aux mêmes lois civiles et politiques que les autres religieux établis en France, qu'ils se reconnaissent sujets du roi et ne puissent avoir de provinciaux que Français de naissance et élus par des jésuites français (3) ;

Que les gentilshommes et les ecclésiastiques ayant domicile ou maison dans les villes soient obligés de contribuer aux charges communales ; — que nul gentilhomme ou autre ne puisse exiger aucune corvée des habitants de ses domaines s'il n'a pour cela un titre vérifié par les juges

(1) Ce que je dis s'applique à l'ensemble et non à tous les articles du cahier; plusieurs d'entre eux portent la trace inévitable des préjugés qui dominaient alors, tels que le système prohibitif, l'utilité des lois somptuaires et la nécessité de la censure. (*Note de M. Augustin Thierry*).

(2) Voy. plus haut, chap. v, p. 92. — Ce mode d'élection mitigée, s'il fut jamais suivi régulièrement, ne put l'être que de 1561 à 1579; l'ordonnance de Blois, rendue à cette dernière date, laisse au roi la faculté de nomination pure et simple. — Le cahier de la noblesse porte ce qui suit : « Que, conformément à l'ordonnance de « Blois, il ne soit admis aux bénéfices, dignités et charges ecclésiastiques, que per- « sonnes d'âge, prud'homie, suffisance et autres qualités requises,... et qu'auxdits « bénéfices les gentilshommes y soient préférés. » (Ms. de la Bibl. impériale, fonds de Brienne, n° 283, f. 217.)

(3) *Cahier du tiers-état de* 1615, art. 7, 53, 33, 62 et 41. (Ms. de la Bibl. impériale, fonds de Brienne, n° 284.

royaux; — que défense soit faite à tous gentilshommes ou autres de contraindre personne d'aller moudre à leurs moulins, cuire à leurs fours ou pressurer à leurs pressoirs, ni d'user d'aucun autre droit de banalité, quelque jouissance et possession qu'ils allèguent, s'ils n'ont titre reconnu valable; — que tous les seigneurs laïques ou ecclésiastiques soient tenus, dans un délai fixé, d'affranchir leurs mainmortables moyennant une indemnité arbitrée par les juges royaux, sinon que tous les sujets du roi, en quelque lieu qu'ils habitent, soient déclarés de plein droit capables d'acquérir, de posséder et de transmettre librement ce qu'ils possèdent (1);

Qu'il n'y ait plus, au-dessous des parlements, que deux degrés de juridiction; — que les cours des aides soient réunies aux parlements; — que les professions soumises depuis l'année 1576 au régime des maîtrises et jurandes puissent s'exercer librement; — que tous les édits en vertu desquels on lève des deniers sur les artisans, à raison de leur industrie, soient révoqués, et que toutes lettres de maîtrise accordées comme faveurs de cour soient déclarées nulles; — que les marchands et artisans, soit de métier formant corporation, soit de tout autre, ne payent aucun droit pour être reçus maîtres, lever boutique, ou toute autre chose de leur profession; — que tous les monopoles commerciaux ou industriels concédés à des particuliers soient abolis; — que les douanes de province à province soient supprimées, et que tous les bureaux de perception soient transférés aux frontières (2).

Il y a là comme une aspiration vers l'égalité civile, l'unité judiciaire, l'unité commerciale et la liberté industrielle de nos jours. En même temps, le tiers-état de 1615 renouvelle les protestations de 1588 et de 1576 contre l'envahissement par l'État des anciens droits municipaux. Il demande que les magistrats des villes soient nommés par élection pure, sans l'intervention et hors de la présence des officiers royaux; que la garde des clefs des portes leur appartienne, et que, partout où ils ont perdu cette prérogative, ils y soient rétablis; enfin, que toutes les municipalités puissent, dans de certaines limites, s'imposer elles-mêmes, sans l'autorisation du gouvernement (3).

Si l'on cherche dans les cahiers des trois ordres en quoi leurs vœux s'accordent et en quoi ils diffèrent, on trouvera qu'entre le tiers-état et le clergé la dissidence est beaucoup moins grande qu'entre le tiers-état et la noblesse. Le clergé, attiré d'un côté par l'esprit libéral de ses doctrines et de l'autre par ses intérêts comme ordre privilégié, ne suit pas

(1) Cahier du tiers-état, art. 532, 165, 167 et 309.
(2) Cahier du tiers-état, art. 249, 549, 614, 615, 616, 647, 387 et 389.
(3) Cahier du tiers-état, art. 593, 594 et 528.

en politique une direction nette ; tantôt ses votes sont pour le droit commun, la cause plébeienne, le dégrèvement des classes pauvres et opprimées ; tantôt, lié à la cause nobiliaire, il demande le maintien de droits spéciaux et d'exemptions abusives. Dans les questions de bien-être général, d'unité administrative et de progrès économique, il montre que la tradition des réformes ne lui est pas étrangère, qu'il n'a rien d'hostile au grand mouvement qui, depuis le treizième siècle, poussait la France, par la main des rois unis au peuple, hors des institutions civiles du moyen âge. En un mot, ses sympathies évangéliques, jointes à ses sympathies d'origine, le rapprochent du tiers-état dans tout ce qui n'affecte pas ses intérêts temporels ou l'intérêt spirituel et les prétentions de l'Église. C'est sur ce dernier point, sur les questions du pouvoir papal, des libertés gallicanes, de la tolérance religieuse, du concile de Trente et des jésuites, et presque uniquement sur elles, qu'un sérieux désaccord se rencontre dans les cahiers du tiers et de l'ordre ecclésiastique (1).

Mais entre les deux ordres laïques la divergence est complète ; c'est un antagonisme qui ne se relâche qu'à de rares intervalles, et qui, vu du point où nous sommes placés aujourd'hui, présente dans les idées, les mœurs et les intérêts, la lutte du passé et de l'avenir. Le cahier du tiers-état de 1615 est un vaste programme de réformes dont les unes furent exécutées par les grands ministres du dix-septième siècle et dont les les autres se sont fait attendre jusqu'à 1789. Le cahier de la noblesse, dans sa partie essentielle, n'est qu'une requête en faveur de tout ce qui périssait ou était destiné à périr par le progrès du temps et de la raison. Ce sont des choses déjà dites pour la plupart aux précédents états généraux, mais accompagnées, cette fois, d'un emportement de haine jalouse contre les officiers royaux, et, en général, contre la classe supérieure du tiers-état (2). La noblesse ne se borne pas à défendre ce qui lui restait de pri-

(1) Les concessions faites là-dessus par la noblesse furent ce qui lui gagna l'alliance du clergé dans sa querelle avec le tiers-état.

(2) Sa Majesté n'aura, s'il lui plaist, aucun égard à tous les articles qui lui seront présentés dans les cahiers du tiers-état, au préjudice des justices des gentilshommes,... attendu que, ladite chambre s'étant trouvée composée pour la plus grande partie de lieutenants généraux et officiers aux bailliages, leur principal dessein n'a été que d'accroitre leur autorité et augmenter leur profit au préjudice de ce que la noblesse a si dignement mérité. — Que Votre Majesté, considérant la désolation du pauvre peuple des champs,... duquel la misère est la ruine du clergé et de la noblesse, ordonne qu'à l'avenir il ne soit permis aux gens du tiers-état de pouvoir faire imposer aucuns deniers, pour quelque cause que ce soit, excepté ceux de Votre Majesté, sans le consentement du clergé et de la noblesse demeurant dans l'étendue du ressort où telle levée auroit à se faire. — Que tous droits et priviléges prétendus par les habitants des villes de chasser aux terres de Votre Majesté et des seigneuries voisines de leur ville soient révoqués et cassés, et défense à toutes personnes roturières et non nobles de porter harquebuses ni pistolets, ni avoir chiens à chasser,

viléges et de pouvoir, elle veut rompre les traditions administratives de la royauté française, replacer l'homme d'épée sur le banc du juge (1), et supplanter le tiers-état dans les cours souveraines et dans tous les postes honorables. Non-seulement elle revendique les emplois de la guerre et de la cour, mais elle demande que les parlements se remplissent de gentilshommes et qu'il y ait pour elle des places réservées à tous les degrés de la hiérarchie civile, depuis les hautes charges de l'État jusqu'aux fonctions municipales (2). En outre, afin de s'ouvrir à elle-même les sources de richesse où la bourgeoisie seule puisait, elle demande de pouvoir faire le grand trafic sans déroger. C'était dans les idées une sorte de progrès, mais le tiers-état, par esprit de monopole, réclame contre cette requête; il veut que le commerce reste interdit aux gentilshommes, et le soit formellement à tous les privilégiés (3). Ainsi l'on opposait privilége à privilége, et, au lieu de la liberté d'une part et de l'autre, on voulait la compensation pour chacun.

Cette rivalité passionnée, qui donne tant d'intérêt à l'histoire des états généraux de 1614, fut pour eux une cause d'impuissance. La coalition des deux premiers ordres contre le troisième, et les ressentiments qui en furent la suite, empêchèrent ou énervèrent toute résolution commune

ni autres qui n'ayent les jarrets coupés. — Que, pour régler le grand désordre qui est aujourd'hui parmi le tiers-état, qui usurpe la qualité et les habits des damoiselles, Votre Majesté est très-humblement suppliée que dorénavant il leur soit défendu d'en user ainsi, à peine de mille écus d'amende. —.... Prescrire à chacun état tel habit que par l'accoutrement on puisse faire distinction de la qualité des personnes, et que le velours et satin soit défendu, si ce n'est aux gentilshommes. (Cahier de la noblesse de 1615, fol. 233, 554, 229, 262 et 256.)

(1) Voyez, dans le Cahier de la noblesse, l'article relatif à *l'état des baillis et sénéchaux,* fol. 234.

(2) Que tous les prévôts des maréchands, vice-baillis et vice-sénéchaux soient gentilshommes d'extraction, et qu'il soit enjoint à ceux qui ne seront de cette qualité de s'en défaire dans trois mois, à faute de quoi la charge sera déclarée vacante et impétrable. — Que les grand's maîtrises et maîtrises particulières des eaux et forêts ne soient données qu'à gentilshommes d'extraction. — Que le premier consul ou major des villes et bastilles sera pris du corps de la noblesse, à peine de nullité de l'élection qui pourroit être faite au contraire. — Que des deux trésoriers de France qui demeureront, selon la suppression qui en est demandée, l'un soit gentilhomme de race, et ne puisse être d'autre qualité. — Que nul ne puisse être pourvu d'état de bailli ou sénéchal qui ne soit de robe courte, gentilhomme de nom et d'armes. —.... Remplissant vos cours souveraines de gentilshommes de race, comme elles étoient anciennement, et pour le moins que le tiers des offices leur soit affecté. —.... Et d'autant qu'en vain on demanderoit qu'il plût à Votre Majesté accorder la préférence aux nobles pour les charges des compagnies souveraines de votre royaume... — Qu'en tout corps de justice ou de finance le tiers des juges et officiers soient gentilshommes. (Cahier de la noblesse, ibid., fol. 229, 232, 233, 234, 78 et 229.)

(3) Voy. le Cahier du tiers-état, art. 161, et le Cahier de la noblesse, fol. 232.

et rendirent nulle l'action de l'assemblée sur la marche et l'esprit du gouvernement. Du reste, quand bien même la cour du jeune roi aurait eu quelque amour du bien public, l'incompatibilité de vœux entre les ordres l'eût contrainte à rester inerte, car le choix d'une direction précise était trop difficile et trop hasardeux pour elle.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.

TABLE.

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES BOURBONS (SUITE).

APPENDICES.

A

B

FIN DE LA TABLE.

